



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

- 3** - LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF
- 13** - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF
- 73** - LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
- 418** - LE GLOSSAIRE



LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

- 5 - EXTRAIT DES STATUTS
- 7 - EXTRAIT DE LA CHARTE ASSOCIATIVE
- 9 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 10 - LA COMMISSION PERMANENTE
- 11 - LE CONSEIL DE DIRECTION

1.1 - EXTRAIT DES STATUTS

L'ACSEA, historiquement rattachée au mouvement des sauvegardes, a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie.

Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre ces buts, l'ACSEA met en œuvre tous les moyens appropriés qui lui sont nécessaires en :

- Inscrivant son action, seule ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire normand ;
- Contribuant à l'ensemble des missions des Codes de l'Action Sociale et des Familles, de la Santé Publique et du Travail ;
- S'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées, notamment par : la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée, par des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services encore de formation professionnelle visant une qualification, y compris par la voie de l'apprentissage, auprès de publics ciblés ou en difficulté ;
- Développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes buts ;

et, d'une manière générale, conduit ou participe à toute activité en lien avec ses buts.

Article 2 des statuts

La sauvegarde du Calvados, fondée en 1932 est une association loi 1901. Elle s'inscrit dans la droite ligne du courant historique des Sauvegardes puisque son premier service, le service social près des tribunaux pour enfants, voit le jour en 1945. Très rapidement, l'association se positionne sur le champ du handicap en ouvrant le premier établissement destiné à accueillir des mineurs, « Champ Goubert », en 1949.

Association laïque, son action est constamment guidée par l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain.

Depuis une trentaine d'années, l'ACSEA a étendu sa raison d'être aux adultes afin de les soutenir dans leur autonomie via des accompagnements adaptés, en matière de lutte contre les exclusions, d'insertion socio-professionnelle ou de protection.

Dans ce cadre, l'ACSEA :

- Accompagne des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté au sein d'organismes d'observation, d'investigation, de médiation, d'éducation en milieu ouvert, d'éducation au sein de service de placement, de prévention, de protection, de soins, d'insertion et de formation professionnelle.
- Conseille les usagers, mais également, forte de ses observations et de son expertise, contribue à l'élaboration des politiques publiques afin qu'elles apportent des réponses appropriées aux situations individuelles ou collectives concernant les plus fragiles d'entre nous, parfois exclus de la société.
- Soutient et protège les personnes. L'ACSEA se veut solidaire de ces dernières. Elle reconnaît l'utilité sociale de chacune, indépendamment de son efficacité économique. Elle collabore aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en lien notamment avec les associations et organismes poursuivant un but similaire.
- Éduque et place les personnes au cœur de ses interventions en prenant en compte ce qui fait sens pour elles et en s'appuyant sur leurs potentialités.
- Aide et guide les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. La militance de l'association et l'énergie des professionnels sont mobilisées pour prévenir les risques d'exclusion, restaurer la personne et la promouvoir.
- L'ACSEA inscrit son action et ses missions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en promouvant la philosophie et les valeurs de cette dernière.

1.2 - LA CHARTE ASSOCIATIVE

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion sont au cœur des préoccupations de l'ACSEA. Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

**La prévention de toute forme d'exclusion,
la restauration de la Personne et du Lien Social et sa promotion**

Association d'action sociale et de solidarité , l'ACSEA est une organisation, non lucrative, **HUMANISTE** et **MILITANTE** qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur :

- les droits de l'Homme et de l'Enfant,
- la laïcité,
- le respect des différences.

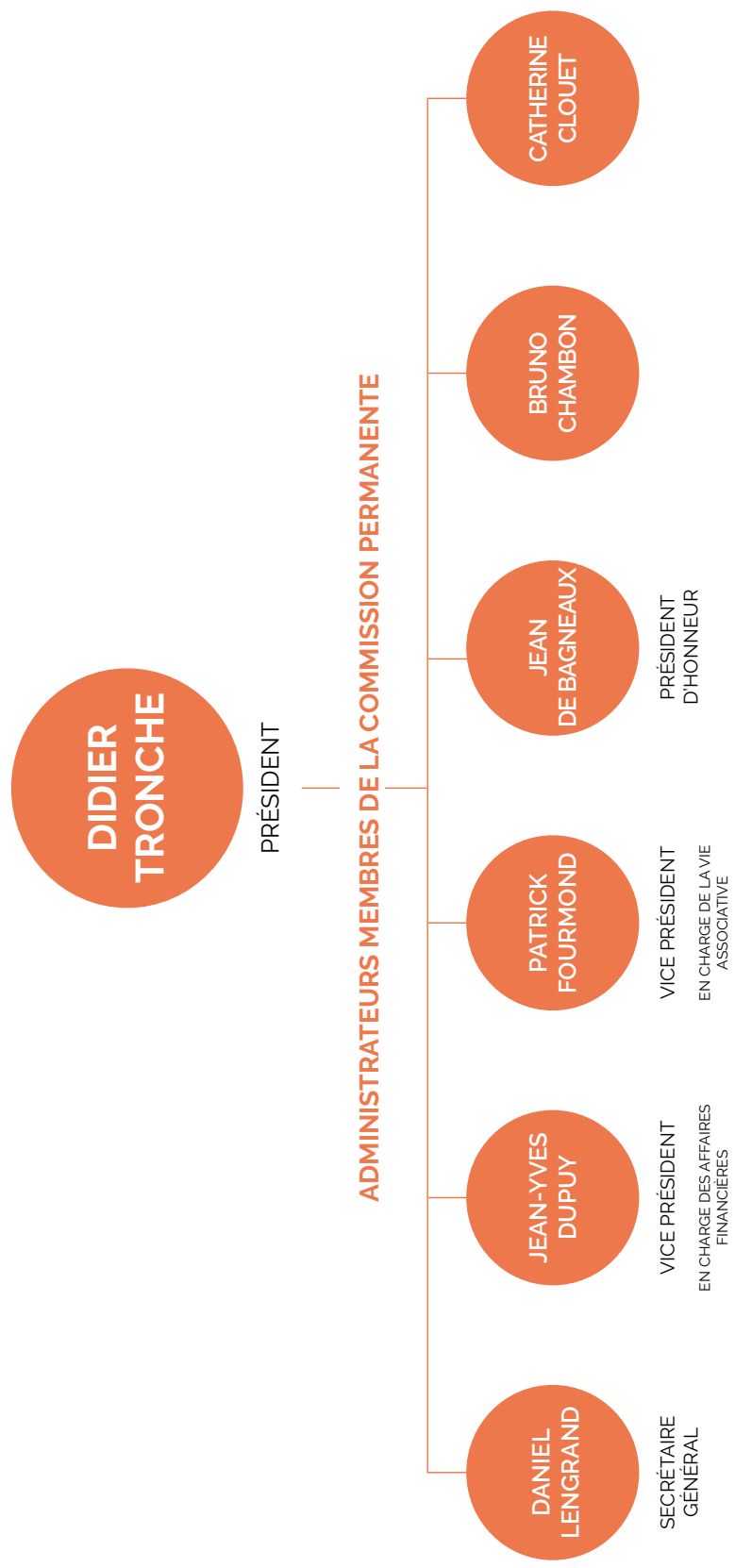
L'ACSEA, association humaniste

- Place les personnes au cœur de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- Les reconnaît dans leur globalité, leur histoire, leur groupe d'appartenance et leur environnement.
- Les situe en tant qu'acteurs des décisions les concernant, de l'organisation de leur accompagnement et de l'évaluation des actions menées.
- Les soutient dans l'exercice de leurs droits.
- Valorise le potentiel de chacun.
- Considère le temps comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

L'ACSEA, association militante

- Fait le choix d'un fonctionnement «co-opératif» qui favorise l'engagement de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.
- Se veut solidaire des personnes en difficulté : en reconnaissant l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique ;
 - en contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée ;
 - en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;
 - en mettant en œuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.
- Est force de propositions :
 - en s'appuyant sur l'évaluation de ses activités et sur ses capacités d'observation et d'expertise ;
 - en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
 - en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

1.3 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
BRUNO CARABIE RETRAITÉ	JEAN-PIERRE GUIILLO GÉRANT, CONSULTANT	MICHEL LACROIX DESMAZES ARCHITECTE RETRAITÉ	MICHEL RENAUT DIRECTEUR HOSPITALIER HONORAIRE	JEAN-FRANÇOIS GOUGET EX-DIRECTEUR DE LA FORMATION À LA CCI DE CAEN ET DIRECTEUR CFA RETRAITÉ	
PHILIPPE GUERARD ASSOCIATION ADVOCACY BN	JACKIE IZARD RETRAITÉ	ALINE SCOUARNEC PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	JODIE CARDONNEL EX-SALARÉE DE L'ACSEA	ANDRÉ MARCOTTE CADRE DIRIGEANT FORMATION PROFESSIONNELLE RETRAITÉ	

MISE À JOUR - NOVEMBRE 2020

1.4 - LA COMMISSION PERMANENTE

Administrateurs

Didier TRONCHE

Président

Daniel LENGRAND

Secrétaire général

Jean-Yves DUPUY

Vice-président en charge des affaires financières

Patrick FOURMOND

Vice-président en charge de la vie associative

Jean de BAGNEAUX

Président d'honneur

Bruno CHAMBON (invité)

Administrateur de l'association Handy Rare & Poly

Catherine CLOUET (invitée)

Magistrat honoraire

Direction Générale

Pascal CORDIER

Directeur Général

Laëtitia FILLATRE

Directrice Administrative et Financière

Elodie FRAGO

Directrice des systèmes d'information, juriste et déléguée à la protection des données

Sophie JAVILLIER

Directrice des Ressources humaines

Eddy MOTTE

Directeur Recherche et Développement

Geneviève QUELLIER

Assistante de Direction

1.5 - LE CONSEIL DE DIRECTION

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général
Directrice Administrative et Financière
Directeur Recherche et Développement
Directrice des Ressources Humaines
Directrice des services juridique, protection des données et systèmes d'informations

Pascal CORDIER
Laëtitia FILLATRE
Eddy MOTTE
Sophie JAVILLIER
Elodie FRAGO

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert
- Service Éducatif en Milieu Ouvert
- Service de Protection en Milieu Ouvert
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales

Salvatore STELLA - Directeur
Cécile LHERAULT - Directrice adjointe

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs
- Service de Placement Familial Spécialisé

Anaïs HERIN - Directrice
Aymeric DUROY - Directeur adjoint

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

DISPOSITIF CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique

IME L'ESPOIR

Christophe CORNET - Directeur
Fabienne MILET - Directrice adjointe

Didier MARGUERITE - Directeur
Claude BABILLON - Directeur adjoint

Eric KNAUS - Directeur
Aline BEAURUEL - Directrice adjointe
Ludovic BOURDON - Directeur

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Foyer de Vie

Samia HADOUN - Directrice

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
- Service d'Action Préventive
- Service Trait d'Union

Fabienne FORVEILLE - Directrice

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC

Valérie PATRIX - Directrice

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs»
- Entreprise Adaptée Conchylicole
- Entreprise Adaptée Restauration

Stéphane TYPHAIGNE - Directeur
Dominique BORDET - Directrice Adjointe

PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance - CMPP
- Centre de Guidance - BAPU
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados - Hébergement thérapeutique & Espace de soin et de médiation

Véronique DESRAMÉ - Directrice
Aymeric de FLEURIAN - Médecin directeur



LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

15 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

51 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTER-ASSOCIATIVE

55 - L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

63 - LE RAPPORT FINANCIER

2 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

2.1 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ACSEA a tenu cette année trois Assemblées Générales dont deux Extraordinaires.

Celle ordinaire du 1er juillet 2020 a permis, en présentiel, d'approuver les rapports statutaires et d'approuver les comptes 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet réalisée par consultation écrite a permis la modification des statuts afin de permettre à ACSEA FORMATION d'ouvrir une section de formation par l'apprentissage (CFA).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre a porté sur la présentation du rapport d'activité, un point d'étape du projet associatif et a permis de procéder à des décisions d'administration.

2.2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LA COMMISSION PERMANENTE

Ils se sont réunis selon les calendriers visés dans les statuts et le RIA. Les grands sujets évoqués sont repris dans le rapport moral du président. Les travaux se sont appuyés, comme chaque année, sur les productions des directeurs métiers et des équipes du siège.

2.3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Par délégation du Président de l'association, le directeur général est chargé de mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations associatives validées par les instances de gouvernance à qui il rend compte. En effet, l'ACSEA est une entité unique et chaque établissement et service participe à la mise en œuvre de son projet politique et inscrit donc son action dans un cadre institutionnel commun. La manière d'articuler les différents niveaux de l'équipe de direction associative est donc essentielle à la cohérence de l'action globale.

Ainsi, tout au long de l'année, divers temps de travail ont permis un pilotage de l'action des établissements et services de l'ACSEA.

L'organisation instituée l'an passé, lors de la prise de fonction du nouveau Directeur Général a été maintenue.

Chaque lundi après-midi, la réunion des directeurs de la Direction Générale (DG, DAF, DRH, DSJSI, DRD) permet l'élaboration partagée des décisions de gestion courante. Son extension au lundi matin une fois par mois permet d'approfondir certains sujets plus transversaux ou stratégiques.

Chaque mois, et tout au long de l'année, tous les directeurs des établissements et services de l'association se sont réunis avec le staff de direction de la direction générale pour un conseil de direction qui permet une réflexion contributive de chacun afin de prendre en compte les spécificités de tel établissement ou de tel service dans les décisions à prendre.

Cette année, le séminaire annuel des directeurs(trices) de la Direction Générale, des directeurs(trices) des établissements et services et de leurs directeurs et directrices adjointes a été consacrée à une

réflexion/bilan sur la manière d'améliorer la co-élaboration des décisions prises dans le respect et la singularité des fonctions de chacun.

L'équipe de direction opérationnelle de l'ACSEA comprend également les cadres de proximité que sont les chefs de service, qu'ils soient cœur de métier ou administratif et financier. Une instance dédiée permet que tous ses membres se réunissent trois fois par an. Du fait de la crise sanitaire, elle ne s'est pas réunie cette année.

Outre les instances ci-dessus évoquées, les Comités de Pilotage permettent d'associer plus largement les parties prenantes d'un projet récurrent ou ponctuel. Les Copils en charge du suivi de la convention qui lie l'ACSEA au Département du Calvados dite convention Protection de l'Enfance ou du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui lie l'ACSEA, l'ARS de Normandie et le Conseil Départemental du Calvados pour le champ du Handicap appartiennent à la première catégorie et ont fonctionné en 2020. Le Copil en charge de piloter le projet d'évolution des transports de nos ESMS ou celui institué pour accompagner le déploiement du dossier numérique unique des bénéficiaires de nos actions appartiennent à la seconde. Institués le temps de la réunion du projet ad hoc, ils permettent un management contributif. A ces quatre comités s'en est ajouté un cinquième durant le dernier quadrimestre 2019 institué pour travailler à un meilleur accompagnement par les structures de l'ACSEA des situations de jeunes dites « complexes ». Ces groupes de travail ont poursuivi leurs travaux régulièrement.

A - DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans un contexte difficile lié à la pandémie de la COVID-19, la DRD (3 ETP) a poursuivi en 2020 ses principales missions en collaboration avec le staff de la direction générale et les établissements et services. Elle a notamment contribué ou piloté de nombreux groupes de travail ou instances associatives et participé à la cellule de crise.

RECHERCHE ET INNOVATION

VEILLE

La DRD a mis en place depuis plusieurs années un processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et assure une veille permettant d'informer les établissements et services.

BULLETIN DE VEILLE

Il est organisé en trois parties distinctes : appels à projets, documentation, événements. Il est diffusé bimensuellement aux membres de la réunion générale de l'encadrement (RGE). Celle-ci regroupe tous les cadres hiérarchiques (directeurs, directeurs adjoints et chefs de service), avec la possibilité de le relayer aux équipes.

- 15 bulletins ont été élaborés et diffusés en 2020 (52 au total depuis 2018).

Tous les bulletins de veille de la DRD sont consultables par tous les professionnels sur le serveur « association ».

HORS SÉRIE :

Un troisième hors-série thématique a été élaboré et diffusé sur le premier semestre avec pour thème « développement durable : une démarche à accompagner ».

CRÉATION D'UN ESPACE RESSOURCE :

Un travail de regroupement des productions mentionnées dans les bulletins (études, rapports, synthèses, etc.) a été engagé sur l'année afin de constituer un espace ressource organisé par thématique.

- L'espace ressource sera accessible dès 2021 via le serveur association à destination de tous les professionnels.

OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

Lorsque nécessaire, la DRD apporte des éclairages aux instances, à la direction générale, aux établissements et services sur des sujets ou thématiques. Il s'agit de collecter l'information, de faire un premier niveau de traitement et d'analyse pour élaborer des documents d'aide à la décision.

L'équipe peut également apporter ses compétences techniques ou partager des outils pour des projets au travail au sein de la direction générale, dans des groupes de travail ou dans les établissements et services :

- élaboration de questionnaire en ligne et traitement des réponses,
- benchmark et synthèse sur des sujets précis,
- cartographie grâce au logiciel spécifique (par exemple : réflexion territoriale du groupe action sur le bénévolat, implantation des sites par bassin de population, carte des secteurs d'AEMO, ...).

HYBRIDATION DES RESSOURCES

La DRD a poursuivi ses travaux afin de diversifier les sources de financement de l'association et permettre le développement de projets (dons, mécénats, appels à projets, ...). Un plan d'actions a été élaboré avec une mise en œuvre des premières actions dès 2020 :

- Création de référentiels qualité sur la gestion associative des projets, la réponse à appel à projets, le développement du mécénat, qui seront diffusés en 2021,
- Structuration d'une base de données des fondations mobilisables,
- Renforcement de la veille active des sources de financement,
- Accompagnement / soutien / aide méthodologique aux établissements et services dans les recherches de

financements et le montage des dossiers (ITEP Champ Goubert par exemple pour l'aménagement d'un espace de médiation à Blainville sur Orne et un projet de séjour en Angleterre).

La participation à des webinaires et colloques en ligne a permis d'explorer de nouvelles pistes de travail.

Des propositions concrètes permettant l'hybridation des ressources de manière active ont été travaillées tout au long de l'année et devront se mettre en place sur le premier semestre 2021.

DEVELOPPEMENT

AUTORISATIONS – HABILITATIONS – AGREMENTS

La DRD a poursuivi en 2020 son rôle d'accompagnement, de vigilance et d'alerte auprès des directions des établissements et services dans le cadre des différentes échéances leur incombant (autorisation, habilitation, évaluations interne et externe, projet d'établissement ou service).

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (DACQ)

Bien que l'année 2020, compte tenu du contexte pandémique, a vu bon nombre de réunions annulées et les travaux liés à la DACQ pour la plupart stoppés de mars à septembre-octobre 2020, beaucoup d'actions ont été mises en œuvre pour permettre aux structures de s'adapter (innovation : nouveaux modes d'accompagnement, etc. / amélioration : création d'outils, etc.).

L'accompagnement des établissements et services

La DRD a plus particulièrement accompagné sur cette période les directions dans la formalisation des plans de continuité et de reprise d'activité (PCA / PRA). Des recherches ont été menées sur leur contenu et des trames ont été constituées. Un suivi a été mis en place permettant la centralisation des documents avant envoi aux différentes autorités concernées.

Autour de cette période, la DRD a poursuivi son accompagnement méthodologique auprès des établissements et services. Il s'est traduit de diverses façons :

- par l'accompagnement des directions et des animateurs des comités de pilotage (directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, professionnels de terrain) dans la compréhension de la démarche et la définition des travaux à mener (IMPro, IME l'Espoir, ITEP Champ Goubert, ICB).
- par l'accompagnement des directions dans l'écriture ou la réactualisation de leur projet d'établissement ou service. La DRD a apporté un appui technique aux directeurs et directeurs adjoints lors de points réguliers (SPMO, SIMAP, IMPro) et par une lecture attentive accompagnée d'un avis technique détaillé et argumenté sur le document (IMPro).
- par la présence aux différents comités de pilotage (IME, IMPro, DMO, DAHAD, ITEP Champ Goubert, CAFS, ICB, SATC, DIP).

Ces comités de pilotage ont poursuivi la structuration de leurs travaux, définissant et suivant leur Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) et conduisant leur évaluation interne.

La mise en œuvre des orientations stratégiques des projets d'établissement et service demeure toujours complexe à suivre et des points plus réguliers seront à prévoir.

Le COPIL SESSAD a été relancé au dernier trimestre avec une nouvelle composition et un nouveau fonctionnement.

Le COPIL des Foyers Éducatifs est à relancer et à redynamiser en 2021.

Mise en œuvre de la DACQ à la direction générale

L'année 2020 a permis d'impulser une dynamique DACQ à la direction générale. Un comité de pilotage s'est mis en place et a en charge notamment d'adapter la DACQ associative à ses missions et fonctionnement pour s'y inscrire pleinement. Il conduira sur l'année 2021 un état des lieux en lien avec les établissements et services, qui permettra l'élaboration d'un plan d'amélioration continue de la qualité.

Création d'une documentation qualité

La DRD a créé et organisé une documentation qualité au sein de la direction générale. Ainsi, des référentiels, procédures, modes opératoires sont codifiés, avec une trame commune et un code couleur par direction métier, et sont suivis dans leur mise à jour. Ils sont à destination des établissements et services (ciblés par fonction suivant la thématique). Leur cohérence d'ensemble est validée avant diffusion.

Réseau qualité / veille

L'ACSEA a adhéré en 2020 au réseau Qual'va (réseau normand qualité santé). Cela permet des échanges de pratiques, la possibilité de participer à des formations, la mutualisation d'outils, etc. Compte tenu du contexte particulier, les échanges se sont faits par visio-conférence et la DRD a pu participer à des webinaires notamment sur des retours d'expérience suite au premier confinement.

La direction est restée particulièrement en veille (en mobilisant différents réseaux) sur la réforme des évaluations qui doit être mise en œuvre en 2021. Les établissements et services ont été régulièrement informés des évolutions.

Projets d'établissement ou de service

L'accompagnement méthodologique de la démarche de réécriture des projets d'établissements et services, les temps de conseil, l'aide à la structuration de la présentation des orientations stratégiques auprès du conseil d'administration, la formulation d'avis techniques argumentés, l'aide à la mise en forme (relecture, mise en page) et la validation de la conformité des documents, nécessitent une grande disponibilité de la DRD tout au long du processus.

Comme vu ci-dessus, en 2020, la DRD a ainsi accompagné dans l'exercice, l'IMPro, le SPMO et le SIMAP.

Évaluations internes

Afin de permettre une vraie appropriation de la démarche d'évaluation interne par les équipes, que celle-ci fasse sens pour elles et que chacun y voit un intérêt, la DRD a poursuivi de façon très importante son soutien méthodologique aux établissements et services. Cela s'est traduit par la présence de la chargée qualité à l'ensemble des séances d'évaluation interne en tant que co-animatrice des réunions, par la prise de notes et la formalisation de l'écrit. Cet accompagnement renforcé reste majoritairement très bien accueilli par les équipes et crée une certaine dynamique de travail au sein de certains établissements et services.

Ainsi, la DRD a accompagné en 2020 dans la conduite de leur évaluation interne :

- Pôle prévention et lutte contre l'exclusion : le SATC, le STDU-CHU Cap Horn, le SAJD
- Pôle protection enfance famille : le SPFS, le SEMO, l'AEMO
- Pôle handicap autonomie et dépendance : le foyer de vie, l'ITEP Champ Goubert, l'IMPro

En fonction du contexte, la méthodologie a été adaptée (réduisant le nombre de participants ou le nombre de réunions).

Évaluation externe

Les évaluations externes de l'ESAT et du CAMSP ont eu lieu en 2020. La DRD a participé à l'élaboration des cahiers des charges pour l'appel à candidatures, au jury de sélection du prestataire, à l'évaluation ayant été rencontrée par l'évaluateur et à la phase contradictoire suite à l'élaboration du pré-rapport. Il est consigné dans les rapports finaux la bonne mise en œuvre de la DACQ au sein de ces structures.

Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

Compte tenu de la taille de l'équipe du CAMSP, un accompagnement spécifique est maintenu pour garantir le suivi de la mise en œuvre de son PACQ sur des temps de réunion trimestriels en présence de la chargée qualité et du coordinateur de réseau de la Maison des Adolescents du Calvados.

Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CoDACQ)

En 2020, le CoDACQ, instance associative animée par la DRD, a entamé un travail transversal associatif autour des incidents (déclaration, traitement, suivi, communication) qui se poursuivra en 2021. 3 réunions ont pu se tenir sur le premier et quatrième trimestres 2020.

Le CoDACQ a été une nouvelle fois le lieu d'échanges et de partage d'expériences sur la mise en œuvre de la démarche dans chaque structure et notamment sur les adaptations intervenues dans le cadre de la crise sanitaire (confinements).

Suivi de la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées

Afin de garantir un meilleur suivi de la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées, un suivi de l'actualisation des outils loi 2002-2 est organisé et des points juridiques faits en lien avec la DSJSI et la chargée de communication.

Plus spécifiquement, un rapport associatif sur les conseils de vie sociale et autres formes d'expression a été réalisé en 2020 sur l'exercice 2019. Celui-ci reprenait par structure les thèmes abordés dans les diverses réunions et les actions engagées en 2019.

GRANDS CONVENTIONNEMENTS ASSOCIATIFS

Au regard du cadre juridico-administratif, la DRD a en charge la cohérence d'ensemble des grands conventionnements.

Techniquement, elle assure le pilotage de l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation des conventionnements ou contrats institutionnels notamment le CPOM (ARS-CD14) et la CPEF (CD14).

Dans ce cadre, elle apporte son expertise méthodologique et s'assure de la bonne avancée des travaux en lien étroit avec le directeur général et les directeurs métiers du siège.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM ARS - CD14)

Dès fin janvier, le comité de pilotage a démarré les travaux sur l'évolution de l'offre, sous forme d'ateliers sur deux demi-journées. Malheureusement la crise sanitaire a suspendu les travaux. Cependant, dès la rentrée de septembre, la DRD appuyée par le staff DG a impulsé la reprise des réflexions. Ainsi, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises, permettant de relancer la dynamique et de faire émerger des pistes de travail qui se mettront en œuvre sur l'année 2021.

Situations complexes

Les travaux « plateforme situation complexe » démarrés en 2019 se sont poursuivis en 2020. Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises et le groupe de travail (pluridisciplinaire et pluri établissements) cinq fois. Les travaux sont animés et encadrés par le directeur recherche et développement et le directeur médical du centre de Guidance, avec l'appui de la chargée de développement. Apporter des réponses aux situations complexes est un projet transversal qui répond à une demande forte des autorités de tarification. Cela requiert une véritable dynamique collective qui nécessite de travailler une organisation et une structuration adéquates. C'est pourquoi, en toute fin d'année, un chargé de projet a été mobilisé pour faire avancer spécifiquement ce dossier (pour une durée de 6 mois).

Concomitamment, l'ARS et le CD14 ont demandé à l'ACSEA de proposer un projet de structure à destination des situations « ultra complexes ». Cette demande a été travaillée sur l'automne en lien avec le DPS et notamment le directeur médical du centre de Guidance. Un pré-projet a été proposé.

Convention Protection Enfance Famille (PEF – CD14)

Dans le cadre de la convention 2017-2021, la DRD a la charge d'animer les différentes instances pilotées par le directeur général. La DRD gère le recueil et la consolidation des éléments d'activité. Pour ce faire elle propose un outil de suivi.

En 2020, le comité de pilotage interne s'est réuni à deux reprises afin de suivre les travaux en cours et l'avancée des fiches actions.

L'instance de suivi de la convention avec le Conseil départemental s'est réunie en fin d'année.

Les réflexions sur la prochaine convention seront engagées en 2021.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM DDCS) « urgence sociale »

Le diagnostic partagé amorcé fin 2019 s'est poursuivi sur le 1er trimestre 2020. Plusieurs rencontres se sont tenues entre la DRD, la direction du DIP et la DDCS. Au regard de l'évolution de ce dossier et de la commande publique, les travaux de diagnostic ont été stoppés.

PROJETS ACCOMPAGNES EN 2020

Projet associatif 2019-2023

La DRD est en charge de l'organisation, l'animation, le suivi et la coordination du projet. La DRD, véritable interface, assure le lien et les échanges entre toutes les composantes du projet associatif.

Un comité de suivi

Le comité de suivi, piloté par le président et le directeur général, ne s'est réuni qu'une fois en 2020, en raison de la crise sanitaire. La DRD assure l'organisation et la préparation de cette instance afin d'apporter au comité de suivi toutes les informations nécessaires.

Six groupes actions

Les 6 groupes actions constitués autour des 6 thèmes du projet associatif ont poursuivi leurs travaux afin de mettre en œuvre le projet de manière concrète.

Au total ce sont 17 séances de travail qui se sont tenues en 2020, malgré une suspension des rencontres pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire.

Afin de s'assurer de la cohérence globale des travaux, la DRD assure la coordination. A cet effet, une première rencontre de coordination des 6 binômes de pilotage a eu lieu en janvier 2020.

Le groupe action « innovation » est co-piloté par le directeur recherche et développement. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises sur l'année. Des propositions concrètes avaient pu être proposées au comité de suivi qui les avait validées. Cependant, le groupe a dû repenser les actions à mettre en œuvre au regard du contexte sanitaire et des protocoles en vigueur. En effet, l'organisation d'événement comme proposée initialement n'était plus envisageable.

Un groupe miroir

Dans un souci de recueil des perceptions et avec un rôle de baromètre du projet associatif, un groupe miroir a été constitué. Le groupe miroir, animé par le directeur recherche et développement et la chargée de développement, s'est réuni sur la fin d'année 2020 afin de faire le point sur cette année particulière.

De la communication

En lien avec la chargée de communication, la DRD s'assure d'une communication permanente tout au long du projet auprès des professionnels et administrateurs.

Des points réguliers sont effectués par le directeur recherche et développement en staff de la direction générale, en conseil de direction, en commission permanente...

Une première lettre info a été diffusée début janvier 2020 à l'ensemble des professionnels. Avec la suspension des travaux pendant plusieurs mois, il a été nécessaire de laisser du temps pour relancer la dynamique et permettre aux différents groupes d'avancer dans leurs réflexions. C'est pourquoi il n'y a pas eu de seconde lettre info du projet sur l'année comme prévu initialement. Les parutions reprendront en 2021.

Projet transport - CPOM

Dans le cadre de la dynamique de travail s'inscrivant dans les objectifs du CPOM 3 et des contraintes budgétaires et organisationnelles qui pèsent sur les établissements et services, la DRD a été missionnée pour animer les travaux permettant une meilleure rationalisation et/ou mutualisation de l'offre transport à destination des enfants.

Amorcé fin 2018, ce projet a déjà permis de générer les premières économies et un meilleur suivi des coûts en 2019 à l'aide des outils proposés. La chargée de mission transport a œuvré sur le 1er semestre 2020 afin de permettre le déploiement de la nouvelle organisation dans de bonnes conditions à la rentrée de septembre 2020 : rédaction d'un cahier des charges pour un appel d'offres auprès des prestataires transport, grille de pondération pour le choix du ou des prestataires, recherche d'un logiciel spécifique adapté, liens réguliers avec les établissements et services, supports de communication ...

Suite à ce travail préparatoire, un choix de prestataires a été fait ainsi que l'acquisition d'un logiciel métier.

En continuité, la formation au logiciel transport s'est déroulée sur le dernier trimestre 2020. Suite aux difficultés rencontrées par les équipes, Madame Auzou (contrôleur de gestion / direction financière DG) est devenue administratrice logiciel.

Au regard de la complexité de mise en œuvre de cette nouvelle organisation, le démarrage effectif a été reporté en janvier 2021.

B – RESSOURCES HUMAINES

B-1 - **DONNÉES SOCIALES** COMMENTÉES

B-2 - **DIALOGUE** SOCIAL

B-3 - **NÉGOCIATION** ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS

B-4 - **FORMATION**

B-1 - DONNÉES SOCIALES COMMENTÉES

B-1-1 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

EFFECTIFS

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

13,8%

AEMO : 102
SEMO : 45
SIMAP : 26
SPMO : 11

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET
HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

11,9%

FOYERS
ÉDUCATIFS : 95
SPFS : 63

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

EFFECTIFS

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

34,8%

ICB : 142
IMPRO : 114
CHAMP GOUBERT +
CAFS : 98
IME : 76
SESSAD : 33

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT
HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

6,2%

MAS : 57
FOYER DE VIE : 25

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

EFFECTIFS

DÉPARTEMENT INSERTION
PRÉVENTION

8,3%

SAP : 32
STDU : 68
SAJD : 11

DÉPARTEMENT
MAJEURS PROTÉGÉS

7,5%

SATC : 100

DÉPARTEMENT EMPLOI
FORMATION INSERTION

9,6%

ACSEA FORMATION : 71
EAC : 29
EAR : 14
ESAT : 13

PÔLE SANTÉ

EFFECTIFS

DÉPARTEMENT PRÉVENTION
SANTÉ

5,5%

CENTRE DE GUIDANCE : 51
MDA ACSEA : 22

DIRECTION GÉNÉRALE

2,4%

EFFECTIFS : 32

B-1-2 - POINT SUR LES EFFECTIFS AU 31/12



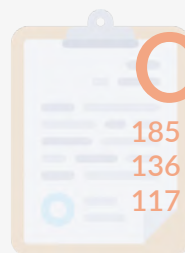
1 330 salariés présents en 2020
86,10 % de CDI.

- **10,90 %** de CDD
- **Tendance** : stabilité générale des effectifs



CDI

1145 en 2020
1166 en 2019
1146 en 2018



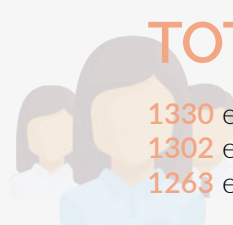
CDD

185 en 2020
136 en 2019
117 en 2018



ETP

1239 en 2020
1211 en 2019
1173 en 2018

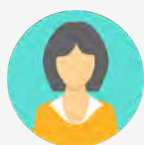


TOTAL

1330 en 2020
1302 en 2019
1263 en 2018

B-1-3 - ÉQUILIBRE FEMMES / HOMMES

Agrément obtenu pour l'accord égalité professionnelles, dont la mise en oeuvre a pu commencer fin 2019.



68,42%
 DES EFFECTIFS
 GLOBAUX

Le taux de féminisation de l'effectif total reste stable cette année.
 (67,18 % en 2017, 66,03 % en 2018 et 67,43 % en 2019).

NON CADRE FEMME

2020 59,32% **2019** 58,60% **2018** 57,72%

CADRE FEMME

2020 9,10% **2019** 8,83% **2018** 8,31%



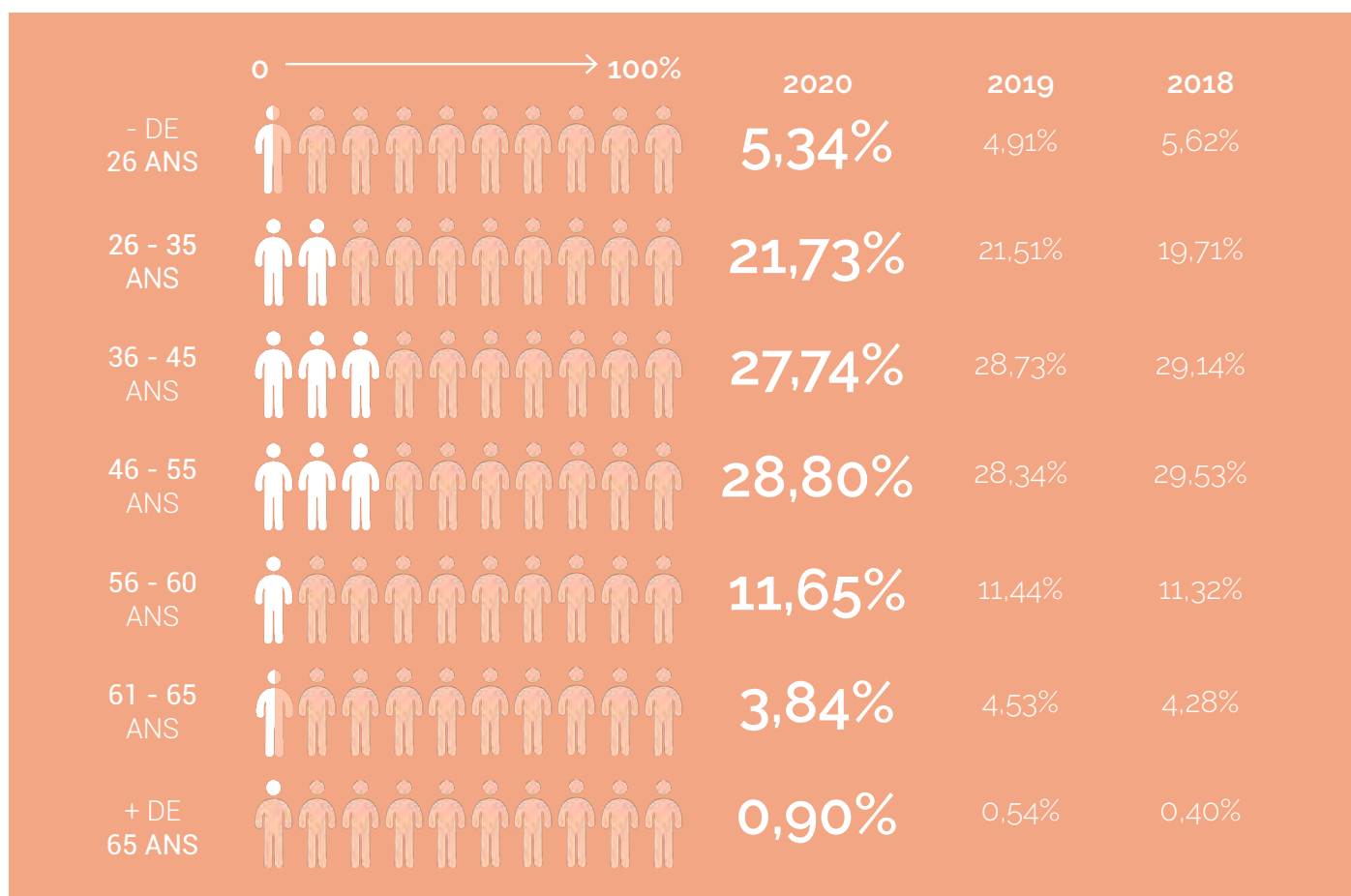
NON CADRE HOMME

2020 27,07% **2019** 27,58% **2018** 28,90%

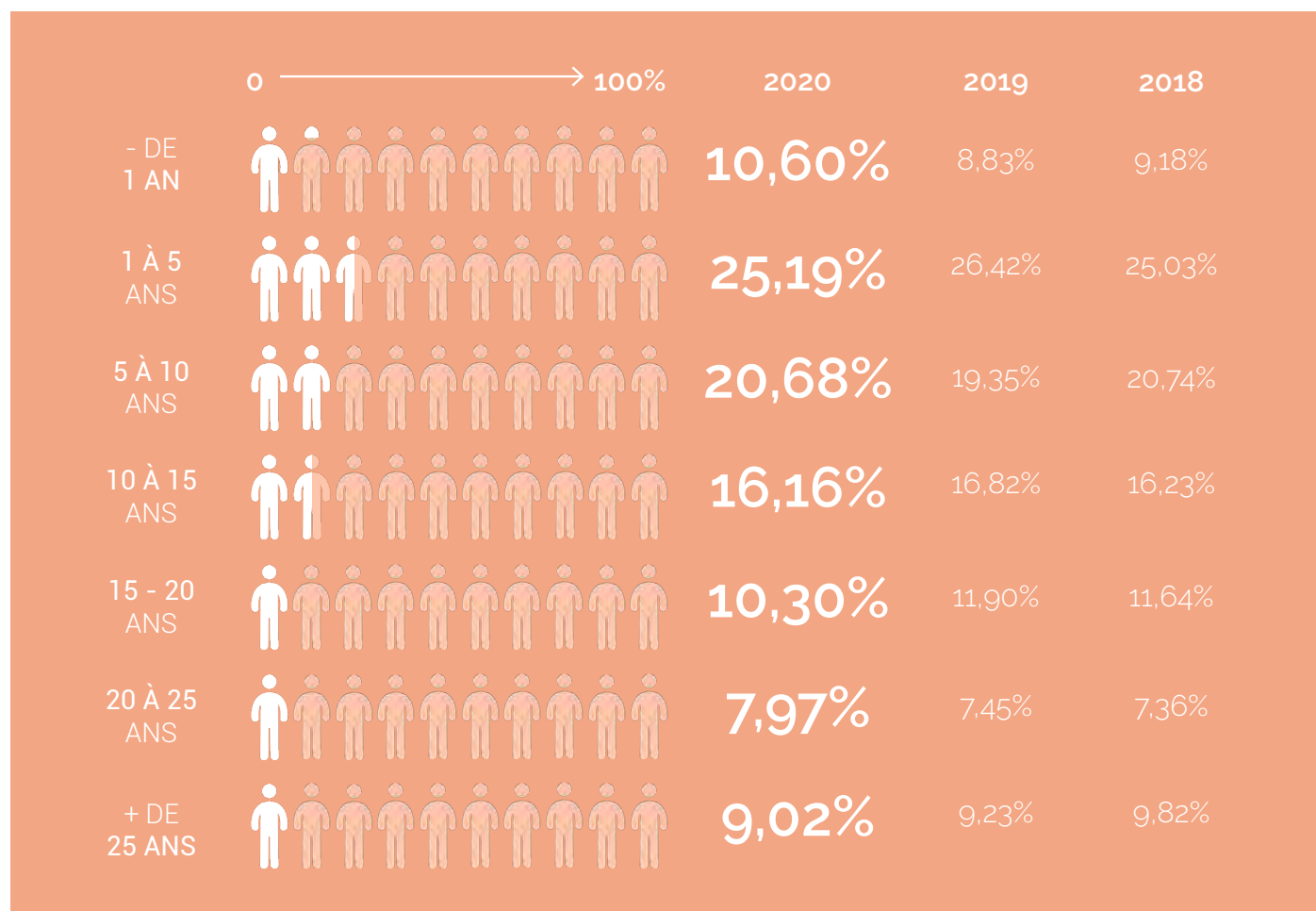
CADRE HOMME

2020 4,51% **2019** 4,99% **2018** 5,07%

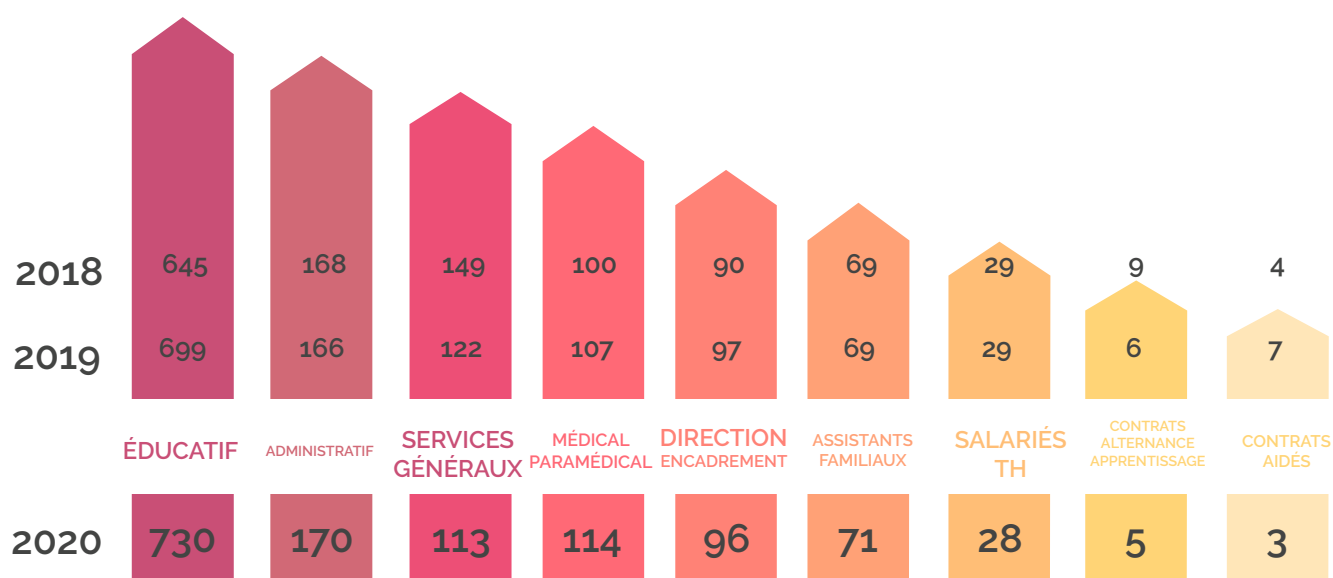
B-1-4 - EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



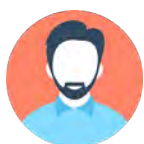
B-1-5 - EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



B-1-6 - RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI



B-1-7 - L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



62
PERSONNES
PHYSIQUES AYANT
UN HANDICAP

reconnu et travaillant en milieu ordinaire (cet effectif s'entend hors salariés T.H. des entreprises adaptées).

52 CDI
10 CDD

B-2 - DIALOGUE SOCIAL

B-2-1 - LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL

Cette année, suite aux élections de fin 2019, le Comité social et économique central a remplacé définitivement le Comité central d'entreprise.

Le CSEC s'est réuni trois fois en session ordinaire en 2020 pour que les représentants élus des salariés puissent rendre un avis sur :

- La situation économique et financière de l'association
- Les orientations stratégiques de l'association
- La politique sociale de l'association

Ces réunions ont été précédées de temps préparatoires au sein de :

- La Commission Santé Sécurité et Conditions de travail (2 réunions)
- La Commission économique (2 réunions)
- La Commission politique sociale (2 réunions)

Par ailleurs, pour faire face à la crise sanitaire : 6 réunions extraordinaires supplémentaires du CSEC ont eu lieu.

6
RÉUNIONS
EXTRAORDINAIRES DU CSEC

B-2-2 - DES CSE LOCAUX

Le dialogue social à l'ACSEA s'articule également autour d'instances de proximité :

13
CSE LOCAUX

13
COMMISSIONS LOCALES
SANTÉ SÉCURITÉ ET
CONDITIONS DE TRAVAIL
(CSSCT)

Des réunions spécifiques complémentaires se sont mises en place avec les élus locaux pour faire face à la crise sanitaire.

B-3 - NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS

B-3-1 - LA NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)

En 2020, la négociation annuelle a porté sur de nombreuses thématiques différentes, dont la principale a été la mise en place de la prime COVID et de la prime de pouvoir d'achat.

B-3-2 - VERSEMENT DE LA PRIME COVID

Après le versement d'une prime COVID aux soignants du secteur public, l'Etat a ouvert la possibilité de versement aux établissements du secteur médico-social non lucratifs.

A l'issue des négociations annuelles 2020, l'ACSEA a décidé d'attribuer une prime COVID par décision unilatérale de l'employeur du 16 octobre 2020, aux mêmes conditions que dans les hôpitaux (1000 € pour un temps plein), afin de reconnaître l'implication des professionnels dans cette période inédite du premier confinement (mars 2020).

B-3-3 - VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT (DÉCISION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR)

A l'issue des négociations annuelles, une prime de pouvoir d'achat a été attribuée par décision unilatérale de l'ACSEA du 16 octobre 2020. Cette prime a permis d'améliorer pour 2020 le pouvoir d'achat des salariés dont la rémunération est proche du SMIC.

B-3-4 - L'AVENANT N°2 À L'ACCORD RELATIF AU PACTE GÉNÉRATIONNEL

Cet avenant, signé le 12 mars 2020, a permis de clarifier l'application de l'accord relatif au pacte générationnel pour le périmètre de l'Entreprise Adaptée La Calvadosienne, notamment autour de la prise en compte de l'ancienneté.

B-3-5 - AVENANT 354

Cet avenant, signé le 23 juin 2020, porte l'indemnité de sujétion spéciale à 9,21% rétroactivement au 1er février 2020. La mise en œuvre de cet avenant dont l'agrément a eu lieu le 29 octobre a été opérationnelle au mois de novembre, avec régularisation sur les mois antérieurs sur la paie de décembre.

B-3-6 - AVENANT 356

L'objectif de cet avenant, signé le 23 juin 2020, est de mutualiser la cotisation « Haut degré de solidarité prévoyance ». Il centralise la collecte des fonds de solidarité au sein d'un seul organisme, ainsi que les prestations qui s'y rapportent.

B-3-7 - AVENANT 357

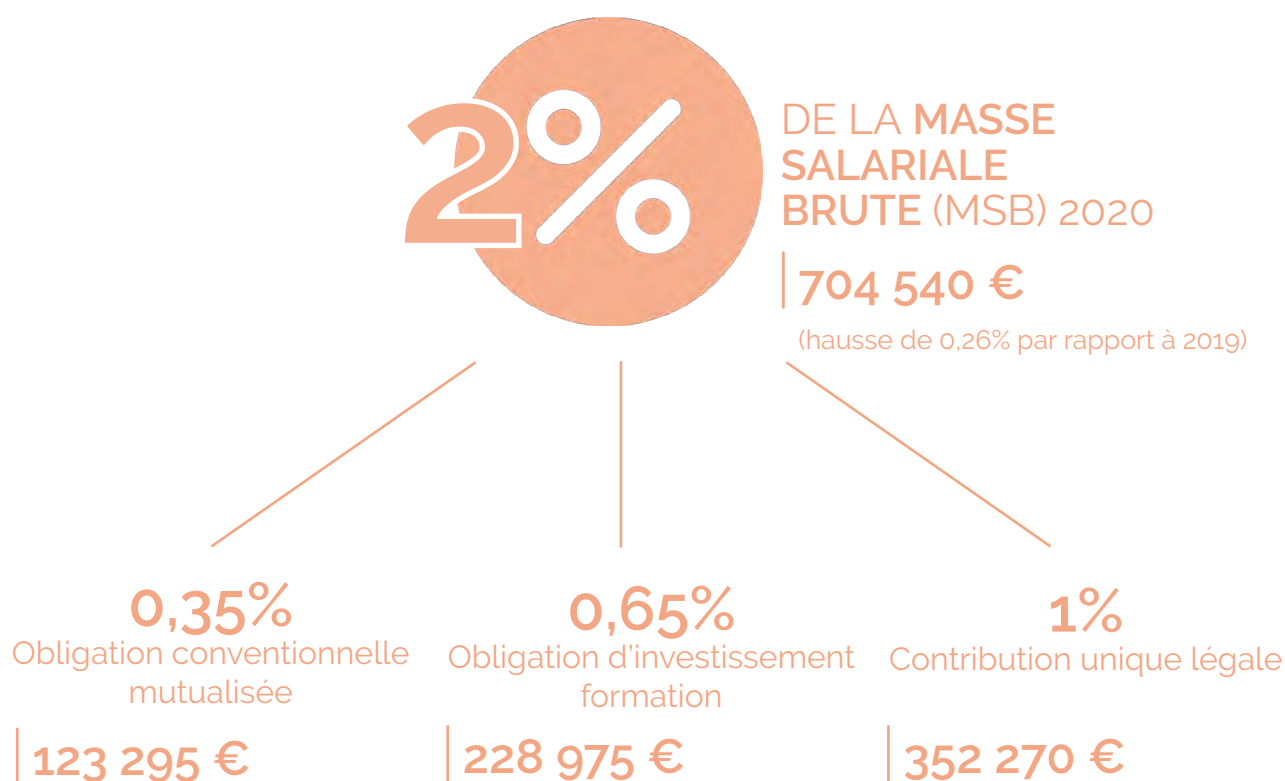
Le régime de prévoyance de la branche est renégocié tous les cinq ans. La négociation devait aboutir fin 2020. L'avenant 357, signé le 11 septembre 2020, reporte l'échéance de la négociation d'un an.

B-3-8 - ACCORD DE BRANCHE RELATIF À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Cet accord, signé le 9 septembre 2020, remplace le précédent accord sur la formation qui datait de 2015. Il organise pour le secteur, dans le contexte plus général de la réforme de la formation, l'accès à l'emploi par l'alternance, la politique de qualification, le développement des compétences et la certification professionnelle.

B-4 - FORMATION

B-4-1 - INVESTISSEMENT FORMATION DE L'ACSEA



En 2020, l'association a également versé :

- 2 965 € au titre de la contribution «travailleurs handicapés»
- 39 535 € au titre de la contribution «CIF CDD»

LA MUTUALISATION EN QUELQUES CHIFFRES

	PLAN DE FORMATION ASSOCIATIF (GPAF)	FORMATIONS INTERNES (DISPENSÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE)	OGYRIS
 FONDS UTILISÉS	13 464,06 €	0,00 €	9 229,86 €
 NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION	5 actions 10 sessions distinctes	4 actions 10 sessions distinctes	4 actions 5 sessions distinctes
 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION	714 heures (baisse de 77 % par rapport à 2019)	180 heures (baisse de 96 % par rapport à 2019)	371 heures
 NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES	84 salariés soit 6,31 % de l'effectif total associatif *	60 salariés soit 4,51 % de l'effectif total associatif *	37 salariés

* sur un effectif de 1 330 personnes au 31/12/2020 (source : bilan social)

ZOOM SUR LE GPAF 2020



Sauveteur secouriste du travail Formation initiale (ACSEA Formation)

- **Objectif** : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident, mettre en application ses compétences en matière de prévention.
- **Salariés formés** : 9



Sauveteur secouriste du travail Formation recyclage (ACSEA Formation)

- **Objectif** : Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail ; obtenir le renouvellement de son certificat.
- **Salariés formés** : 39



Faire face à l'agressivité des personnes accompagnées et des familles (IRTS)

- **Objectif** : Comprendre l'agressivité, la violence et leurs mécanismes ; prévenir et agir face à l'agressivité.
- **Salariés formés** : 9



Animer le CSE (Capiconsult)

- **Objectif** : Maîtriser les obligations et responsabilités du président du CSE ; connaître les différentes prérogatives
- **Salariés formés** : 10



Conduite et prévention (CESR)

- **Objectif** : Être capable de conduire un véhicule de façon professionnelle, préventive, rationnelle et sécuritaire.
- **Salariés formés** : 17

ATELIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET FORMATION TRANSVERSALE

PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



VOLET INFORMATIQUE

Excel : 11
Word : 9

Découverte des outils
informatiques : 4

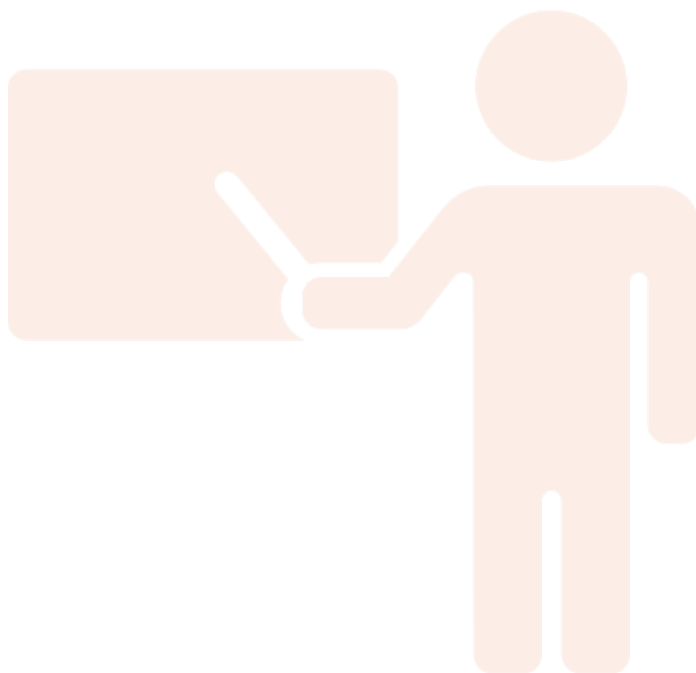
Découverte
Outlook : 36

FORMATIONS DE L'ENCADREMENT

PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Animer le CSE : 10



C – POLITIQUE **PATRIMONIALE** **ET FINANCIÈRE**

C-1 - LA POLITIQUE **FINANCIÈRE** ET PATRIMONIALE

C-2 - LE COMITÉ ECONOMIQUE **OPÉRATIONNEL**

L'année 2020 a été une année singulière avec une crise sanitaire sans précédent qui a nécessité, tant au niveau des métiers de l'accompagnement que des fonctions support, de s'adapter au fil de l'évolution de la situation afin d'assurer la continuité de nos missions.

Dès le début de la crise, notre priorité a été d'assurer la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels.

La gestion des achats des équipements de protection individuelle (masques, blouses...) dans un contexte de pénurie s'est alors posée. Il a été décidé de confier à la direction financière la structuration d'une organisation assurant une gestion centralisée des achats de ces EPI. Cette gestion centralisée a permis de répondre aux besoins et de poursuivre nos missions en toute sécurité.

Parallèlement à ces missions dédiées à la gestion de la crise sanitaire, la direction financière a poursuivi ses missions en intégrant dans sa planification les adaptations financières introduites par les ordonnances du 25 Mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le choix a été fait de maintenir les échéances habituelles pour la présentation des comptes 2019.

C'est ainsi que les comptes consolidés 2019 de l'Association ont été présentés en commission permanente le 14 mai 2020 et en conseil d'administration le 3 juin 2020 par visioconférence.

Ces comptes ont été entérinés en assemblée générale ordinaire présentielle le 1er juillet 2020.

C.1 - LES DOSSIERS MAJEURS

Si la crise sanitaire est venue bousculer nos organisations, elle a aussi révélé une réelle capacité d'adaptation de celles-ci et la mobilisation de l'ensemble des professionnels a permis de poursuivre la dynamique engagée sur les processus financiers de l'association. Parmi les dossiers majeurs pilotés sur 2020, on peut citer :

- **La finalisation du référentiel comptable**

Un recrutement extérieur a abouti début 2019 et le contrôleur de gestion a pris ses fonctions le 19 Février. Projet engagé sur le dernier trimestre 2019 par la direction financière, il a vu sa concrétisation sur le dernier trimestre 2020 avec la diffusion d'un référentiel comptable applicable au 1er janvier 2021 à destination de l'ensemble des professionnels intervenant au sein du processus comptable. Pour en faciliter l'appropriation par les professionnels, des sessions de présentation ont été organisées sur la fin de l'année 2020.

Ce référentiel est le résultat d'un travail de co-élaboration avec l'ensemble des établissements et services permettant ainsi tout en tenant compte de la singularité de certaines activités d'harmoniser les pratiques comptables et de fiabiliser les reportings budgétaires. L'objectif désormais est de faire vivre ce référentiel et de l'adapter en fonction des évolutions réglementaires du secteur.

Parallèlement à ce référentiel, des travaux ont été engagés sur 2020 à la direction financière pour intégrer les évolutions apportées par la réforme du plan comptable des associations applicable au 1er janvier 2020 avec un enjeu fort sur la présentation du bilan et compte de résultat associatif 2020.

- **Poursuite des travaux autour du CPOM3 et de sa nouvelle logique budgétaire :**

Le CPOM3 signé en 2019 a introduit une nouvelle logique budgétaire avec l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et l'État de Réalisation des Recettes et des Dépenses (ERRD). L'association a déposé son premier EPRD en 2019 pour le périmètre du CPOM.

Avec la crise sanitaire, il a fallu, de façon concomitante, travailler l'ERRD 2019 et l'EPRD 2020 à déposer pour fin Août 2020.

La structuration d'une fonction contrôle de gestion associative et la capitalisation des travaux engagés avec l'équipe projet EPRD nous ont permis d'améliorer le processus et de confier, sous le pilotage de la directrice administrative et financière, la coordination du processus EPRD/ERRD au contrôleur de gestion en collaboration étroite avec les ESMS concernés.

L'ERRD 2019 et l'EPRD 2020 ont ainsi été déposés dans les délais et ont fait l'objet d'une approbation expresse de l'ARS.

Il faut poursuivre le travail d'acculturation des professionnels à ces nouvelles logiques budgétaires et adapter notre processus budgétaire aux enjeux de l'EPRD. Ainsi, l'objectif pour l'EPRD 2021 est de repenser le calendrier budgétaire afin d'instaurer un véritable dialogue budgétaire avec les directions des ESMS et définir collectivement les priorités d'action.

C.2 - LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Sur le plan financier, le résultat 2020 est, en global, excédentaire à hauteur de 660 985 € et nécessite d'être interprété avec vigilance au regard de l'impact conjoncturel de la crise sur les comptes 2020.

Par ailleurs, ce résultat tient compte de la comptabilisation de fonds dédiés en exploitation et en investissement.

- Résultats sous contrôle de tiers : - 9 548 €
- Résultats associatifs : + 670 532 €

Le rapport financier 2020 est présenté ci-après dans ce rapport.

Les éléments majeurs :

- Un CPOM excédentaire sur 2020 et une opportunité de sécuriser les départs à la retraite et soutenir la mise en œuvre des orientations stratégiques du CPOM3 ;
- Un déficit cumulé qui se creuse sur les activités de la Charité (déficit cumulé : - 618 K€) ;
- Une poursuite de l'amélioration des résultats associatifs liée au résultat nettement excédentaire d'ACSEA Formation sur 2020 (+ 948 K€) permettant ainsi d'apurer les déficits antérieurs et provisionner les indemnités retraite sur 10 années.

Les entreprises adaptées Conchylicole (EAC) et de Restauration (EAR) restent déficitaires sur 2020 et fortement impactées par la crise sanitaire. Le déficit structurel de l'EAR, depuis son ouverture, reste une préoccupation majeure pour l'Association.

LA POLITIQUE PATRIMONIALE

Ces dernières années, l'Association a soutenu des investissements immobiliers majeurs rendus incontournables et prioritaires au vu des enjeux sécuritaires. Ce fut notamment pour 2016 le cas du projet de réhabilitation et d'extension de la MAS d'Ellon et du projet sur Bayeux de l'IME l'Espoir ; projets majoritairement financés par emprunt.

Le taux d'endettement de l'Association a progressé ces dernières années pour se stabiliser à 34 % depuis 2 ans.

C'est d'ailleurs un des éléments qui a amené l'Association à réorienter sa politique patrimoniale en privilégiant les orientations suivantes :

- La vente de biens immobiliers associatifs devenus inadaptés ou trop coûteux en entretien et mises aux normes ;
- La recherche de solutions locatives offrant plus de souplesse dans l'adaptation des locaux aux besoins eux-mêmes évolutifs ;
- La création en 2015 d'une SCI dédiée à la gestion des biens immobiliers : la SCI ICI « Insertion Calvadosienne Immobilière ».

Sur 2020, les investissements se sont élevés à 1 604 331 € et n'ont concerné que du renouvellement courant :

- Immobilisations incorporelles (dont licences) : 98 K€ ;
- Installations générales, agencements et travaux : 243 K€ ;
- Installations techniques, matériel et outillage : 116 K€ ;
- Matériel de transport : 790 K€ ;
- Mobilier, matériel de bureau et d'informatique : 178 K€ ;
- Immobilisations en cours : 173 K€.

Sur 2020, aucun investissement immobilier n'a été réalisé et aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Les 2 opérations majeures engagées sur 2020 et finalisées sur 2021 :

- L'aménagement d'un accueil de jour au sein d'une structure d'hébergement de l'ITEP Champ Goubert située à Blainville-Sur-Orne ;
- Projet d'aménagement du foyer de vie Le Montmirel (projet engagé fin 2019).

La mise en conformité et la sécurisation des structures du Département Accueil Familial et Hébergement Éducatif (DAFHE) dont le plan pluriannuel d'investissement a été validé en 2020 par le Conseil Départemental du Calvados constitue la priorité 2021.

L'évolution des politiques publiques et les enjeux autour de l'adaptation de l'offre doivent nous amener à adapter notre stratégie immobilière. L'un des enjeux sur 2021 est d'engager une réflexion de fond sur notre patrimoine actuel et de définir une stratégie immobilière cohérente avec les travaux engagés sur l'évolution territoriale de notre offre.

C.3 - LE COMITÉ ECONOMIQUE OPÉRATIONNEL

Le Comité Economique Opérationnel regroupe l'ensemble des chefs de services administratifs et financiers et responsables financiers sous le pilotage de la directrice administrative et financière. Ce comité a été élargi avec la participation du contrôleur de gestion.

Depuis fin 2019, la Directrice des Ressources humaines est associée à cette dynamique transverse et participe en seconde partie à chaque CEO afin de mieux articuler les problématiques RH et financières.

La dynamique engagée depuis quelques années s'est poursuivie sur 2020 avec des échanges de qualité et un vrai partage de pratiques professionnelles.

Dans notre secteur en pleine mutation, en particulier sur son versant financier, cet espace d'échanges présente un réel intérêt.

L'évolution incontournable des modes de financement des activités amène à repenser nos organisations administratives, comptables et financières et faire évoluer nos processus de gestion afin de mieux rendre compte de nos actions et en optimiser les coûts.

Les ambitions de ce comité sont de :

- Favoriser les échanges d'informations ;
- Favoriser l'harmonisation des pratiques comptables et financières et des outils ;
- Favoriser la mutualisation des pratiques et compétences ;
- Favoriser la coopération et la transversalité.

Sur 2020, le CEO s'est réuni 3 fois (7 Février, 1er Octobre et 10 Décembre 2020).

Les thématiques abordées deviennent récurrentes et sont :

- Le suivi d'activité ;
- Le CPOM et l'EPRD/ERRD ;
- La plateforme transport
- La politique achat ;
- Les orientations budgétaires ;
- La clôture comptable et l'harmonisation des pratiques comptables ;
- Le contrôle interne dont le reporting budgétaire ;
- La politique patrimoniale ;
- Le Dossier Unique de l'Usager.

D - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUE, PROTECTION DES DONNÉES ET SYSTÈMES D'INFORMATIONS

D-1 - SERVICE JURIDIQUE

D-2 - PROTECTION DES DONNÉES

D-3 - SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ

Cette année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire qui, dès mars 2020, s'est imposée à nous avec son imprévisibilité et son irrésistibilité. De ce fait, les activités des trois services de cette direction ont fait montre d'adaptabilité pour permettre une continuité d'action et ce, dans un cadre aussi sécurisé que possible.



D.1 - SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique de l'ACSEA répond à toutes sollicitations juridiques en droit privé visant à comprendre et appliquer correctement les textes relatifs à 4 codes. Deux codes généraux, droit civil et droit pénal et deux codes spéciaux, code de l'action Sociale et des Familles et Code de la santé publique.

Ce soutien juridique se réalise de trois manières :

1. sous forme de réponses étayées par mail, avec échanges téléphoniques ou rendez-vous en présentiel,
2. de manière collective en intervenant directement auprès d'une équipe médico-socio-éducative (informations/réunions),
3. formations juridiques internes.

Le service juridique effectue également un travail de lien et de proximité avec les avocats lorsqu'une personne accompagnée, ou l'association, est amenée à devoir être représentée.

CONSULTATIONS JURIDIQUES 2020 : 43

Thématiques	Nombres de consultations
Autorité parentale	10
Assistance éducative	4
Compréhension d'une décision de justice	3
Droit des étrangers	2
Droit immobilier/notariat	1
Droit des obligations	1
Droit pénal	3
Droit de la santé	5
Droit de la sécurité sociale	/
Pré capacité du mineur	1
Outils loi 2002-2	2
Procédure pénale	1
Relectures juridiques de documents	6
Responsabilité juridique	1
Tiers digne de confiance	3
Total	43

CONVENTIONS : 6

Mise à disposition : 3

Recherche : 2

Transport : 1

Autres contributions : mise à jour du guide confidentialité et rédaction du numéro d'Info ACSEA de décembre 2020 consacré au dossier de l'utilisateur.

SUIVI DE CONTENTIEUX ET RELATIONS AVEC DES CONSEILS : 5

(4 terminés en 2020 et un contentieux en cours sur 2021)

Nature des contentieux soldés : crime, protection de l'image (2) et construction.

Nature du contentieux encore en cours : construction/ réalisation défectueuse de travaux

Respect de la loi 2002-2

ANIMATION DE RÉUNIONS D'ÉQUIPE / CONFIDENTIALITÉ : auprès des assistants familiaux du CAFS et d'une équipe du SAP (Lisieux)

CONTRIBUTIONS ET RÉPONSE À APPEL À PROJET : EIG/ dédié à la dématérialisation et à l'intelligibilité des outils loi 2002-2 sur tablettes. Projet de l'ACSEA non retenu pour une seconde année consécutive.

CONTRIBUTION SERVICE JURIDIQUE DE L'ACSEA À DES JOURNÉES D'ÉTUDES EN 2020 : journées annulées

ETHIQUE : la journée d'étude gérontologique « droit au choix, droit au risque » portée par le CLIC du BESSIN, dont est membre l'ACSEA depuis 2007, n'a malheureusement pu se tenir le 24 mars 2020 à BAYEUX. Le thème arrêté était celui de la psycho gériatrie. Nous étions parvenus à mobiliser le Docteur MONFORT, lequel était déjà venu nous éclairer en mars 2015 lorsque nous avions une journée dédiée au syndrome de Diogène.

PERMANENCES JURIDIQUES MAISON DES ADOLESCENTS

Depuis le 1er janvier 2013, le service juridique de l'ACSEA assure une permanence juridique mensuelle auprès de l'espace accueil de la MDA. Des jeunes ou des parents sont adressés par des professionnels soit de l'espace accueil, soit de l'espace consultation de la MDA, pour tout questionnement relatif au droit de la famille, droit pénal et harcèlement du fait de technologies numériques. Il peut s'agir d'expliquer un jugement JAF, de l'aide à la saisine d'un juge, de contacter les forces de l'ordre, de faire le lien avec un avocat inscrit auprès du barreau mineur. En 2020, ces permanences se sont tenues le mercredi matin.



GROUPE INFIRMIER

Depuis le 1er janvier 2013, le service juridique de l'ACSEA assure l'animation technique du groupe infirmier. Cette instance permet aux dix Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) salariés de l'ACSEA de se retrouver entre pairs pour échanger sur leurs enjeux, innovations, préoccupations et problématiques professionnels. Si quelques réunions « classiques » ont été organisées en 2020, l'actualité du groupe IDE a été centrée sur la crise sanitaire.

Durant le premier confinement, en plus de leurs missions habituelles, les infirmiers se sont énormément mobilisés et ce, dans trois directions différentes.

D'une part, ils ont travaillé ensemble pour construire des supports de communication en direction des personnes accompagnées et professionnels de l'ACSEA : rédaction de modes opératoires, procédures et capsules vidéo consacrés aux différents gestes barrières, à la manière de s'équiper, à la transmission du virus etc.

D'autre part, ils se sont mobilisés sur l'ensemble du périmètre de l'association (y compris auprès des structures ne bénéficiant pas de poste IDE) pour assurer des temps de prévention auprès des publics (TDU – DAFHE) et pour des actions de soins ponctuelles notamment participer à l'installation des premiers patients COVID.

Enfin, ils ont effectué des recherches, ont activé leur réseau et se sont formés aux tests naso-pharyngés, toujours dans l'intérêt des personnes accompagnées.



D.2 - SERVICE PROTECTION DES DONNÉES

Des missions peu réalisées en 2020.

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES TRAITEMENTS

- Droits d'accès : accompagnement d'une demande d'extraction d'archives définitives (décennies 1970 et 1980).
- Tiers autorisés : trois accompagnements – commissaire aux comptes et forces de l'ordre
- Minimisation des données : regard sur la fiche de renseignements liée au recrutement en lien avec le traitement RH.

SÉCURITÉ

- Veille constante durant la période de crise sanitaire : rédactions de deux documentations spécifiques pour alerter sur les bons usages du numérique.
- Saisine du DPO du CD14 pour avis concernant les envois par mail des écrits confidentiels concernant les mineurs
- Conseil et soutien lors de la mise en œuvre d'OGiRYS.

FORMATIONS JURIDIQUES ET PROTECTION DES DONNÉES EN 2020

- 4 demi-journées de formation dédiées au **cadre juridique des mésusages du numérique**, dans le cadre d'une action de formation portée par la MDA14.



D.3 - SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉS

L'équipe du SS2I est constituée de :

- 4 salariés à temps plein : un administrateur système, un administrateur réseau et deux techniciennes, la première étant d'avantage positionnée sur le hardware, la seconde sur le software en lien notamment avec les applications métiers (EIG, FILEMAKER & OGIRYS).
- 1 technicienne et formatrice à 0,90%
- 1 directrice à 0,40 %



I - SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ (SS2I) ET CRISE SANITAIRE

Dès le début du premier confinement (17 mars 2020), le SS2I a mobilisé ses compétences et son engagement au service des professionnels et des usagers de l'association pour adapter les modalités d'exercice habituelles et permettre une continuité des missions des différents établissements et services. Sans vouloir en dresser une liste exhaustive, il peut être relaté les principales actions suivantes :

1. Travail à domicile en mode dégradé : assistance aux professionnels pour paramétrer leurs box privatives et permettre une liaison sécurisée avec les serveurs de fichiers internes (VPN).

2. Travail collaboratif à distance : mise en place d'outils de conférences téléphonique – visio conférence – WIKI- ouverture de réseaux éducatifs.
3. Travail collectif et de suivi individuel avec les personnes et leurs familles : création de blogs – chaines you tube – liens skype.
4. Poursuite du lien thérapeutique : création de comptes individuels de téléconsultation avec le GCS Normand-e santé – CMPP.
5. Soutien numérique aux usagers : partenariat avec Actimag et AFB pour permettre du prêt et du don de matériel aux usagers, soit pour garantir la poursuite du lien social avec leurs proches, soit pour permettre aux jeunes de suivre leurs cours à distance.
6. Elaboration de guides, de modes opératoires et de procédures ayant pour finalité de conférer des repères aux utilisateurs d'ACSEA pour une correcte prise en mains des nouveaux outils et solutions proposés.

II - GRANDS CHANTIERS 2020

ORANGE

L'année 2020 s'est achevée avec la renégociation de notre contrat Orange pour trois nouvelles années. Ce nouvel accord s'appuie sur une centrale d'achat HELPEVIA, permettant de facto à l'ACSEA de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Ce contrat couvre la mise à disposition de liaisons sécurisées à l'échelle de l'association, nos connexions internet et le WIFI à destination des invités de l'ACSEA.

Il convient de préciser qu'un important travail de compréhension et de résolution s'est réalisé sur toute l'année 2020 avec le service de recouvrement d'Orange et avec leur service de facturation de manière plus générale.

RÉSEAUX

Ont en outre été réalisées les opérations suivantes (liste non exhaustive) :

1. Réfection de baies de brassage : DEFI et SESSAD Caen
2. Installation fibre : ACSEA Formation Trouville – SESSAD Caen -
3. Mise en œuvre du partage de charge de dynamique entre le site principal DG et le site secondaire du DEFI
4. Finalisation de l'installation des bornes Aruba permettant un accès WIFI aux utilisateurs d'ACSEA (notamment sur les sites non équipés de switchs)
5. Onduleurs : finalisation de la mise en place de l'onduleur du local routeur (DG) - changement de l'onduleur de la MDA
6. Ingénierie réseau et installation du routeurs : rue Lanfranc - SEMO LEVERRIER bd Dunois – Groupe JADE – infirmerie Foyer de Vie
7. Téléphonie Visite site SATC pour préparation du chantier téléphonie à venir sur 2021
8. Plan Hiver : installation du Bd Vannier
9. Migration du VLAN administratif vers le routeur fibre pour améliorer le débit – MDA
10. Détermination et suivi des installations FTTH et Up Grade avec Orange pour un flux plus optimal

SYSTÈMES - SOFTWARE

1. EIG : travail croisé DAF/DRH/DSJSI pour une clarification, harmonisation et optimisation de

l'utilisation d'EIG à la DG -

2. OUTLOOK en remplacement de Mail et d'Agenda (solutions gratuites d'Apple) – septembre 2020 – Achat de deux serveurs Exchange et signature d'un contrat quinquennal avec QUADRIA.
3. EUREKA – logiciel de transport
4. Solution d'envoi de mails en masse avec Sending Blue et formation des élus
5. OGIRYS - Dossier unique informatisé
 - Septembre 2020 – signature d'un contrat annuel reconductible avec SocialNova.
 - Toute l'année 2020 - flux : poursuite du travail pour une optimisation des flux (passage à la FFTH – upgrade)
 - Matériel : rachat via du FIMA des ordinateurs amortis du SATC et ventilation sur les ESMS passant sur OGiRYS
 - Juillet- août- septembre 2020 préparation de l'environnement de la base OGiRYS (structures – utilisateurs- usagers)
 - A partir de septembre 2020 : démarrage des formations : administrateurs –administratifs – cadres
 - Novembre 2020 : recrutement des deux formateurs internes
6. Evolution de version de la base Filemaker dédiée au suivi des adolescents – MDA socle par le service système d'information de l'ACSEA

TERMINAUX – TÉLÉPHONIE - HARDWARE

354 nouveaux postes installés et paramétrés (IMac, Mac mini et Mac Book confondus)

Téléphonie mobile : 86 nouveaux téléphones commandés et installés dont 31 iPhone et 55 téléphones mobiles.

CORRESPONDANTS INFORMATIQUES

Basé sur l'appétence et le volontariat, le correspondant informatique est désigné par le directeur de l'établissement ou du service. Ils peuvent être plusieurs selon l'organisation (plusieurs sites) ou le périmètre de la structure.

Deux réunions ont été programmées en 2020 dont une le 11 septembre 2020 afin de présenter Outlook aux correspondants informatiques et de pouvoir compter sur leur concours le jour de la bascule. Cette dernière avait pour finalité de proposer aux correspondants informatiques de les informer/ former sur des aspects techniques communiqués en amont par leurs soins.

Formation des nouveaux CI

III - ACTIONS COURANTES

SYSTÈME

Renouvellement de licences, vérification des sauvegardes, création de sessions et des droits d'accès etc

PLAN DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE 2020

La maintenance préventive a pour finalité de réduire la probabilité de défaillance des matériels en cours d'utilisation. A l'ACSEA, elle consiste à passer sur l'ensemble des machines en activité et relevant du parc associatif pour les nettoyer et installer la dernière version système qu'elles sont capables de supporter pour les rendre plus performantes. Cela suppose une communication ciblée pour que les

machines soient à la disposition des techniciens.

MAINTENANCES RÉALISÉES EN 2020 : IME pour une cinquantaine de machines.

Maintenance non réalisés en 2020 : DEFI – DMO et DIP

MAINTENANCE CORRECTRICE 2020

La maintenance corrective correspond à l'élimination d'une avarie ou d'une altération dans le fonctionnement d'un matériel par sa réparation, sa restauration à l'état antérieur ou à son remplacement.

396 interventions de natures diverses sur des ordinateurs en 2020.

DEMANDES D'INTERVENTION PAR ÉTABLISSEMENTS

A l'ACSEA, les demandes d'intervention sont générées par les correspondants informatiques à partir des besoins recensés sur leur périmètre de responsabilité.

Elles sont recensées dans une base de suivi FILEMAKER et sont clôturées, par l'un des salariés du SS2I ou correspondants informatiques, une fois l'action nécessaire posée et la demande satisfaite.

NOMBRE DE DOSSIERS PAR ÉTABLISSEMENTS

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR ÉTABLISSEMENTS

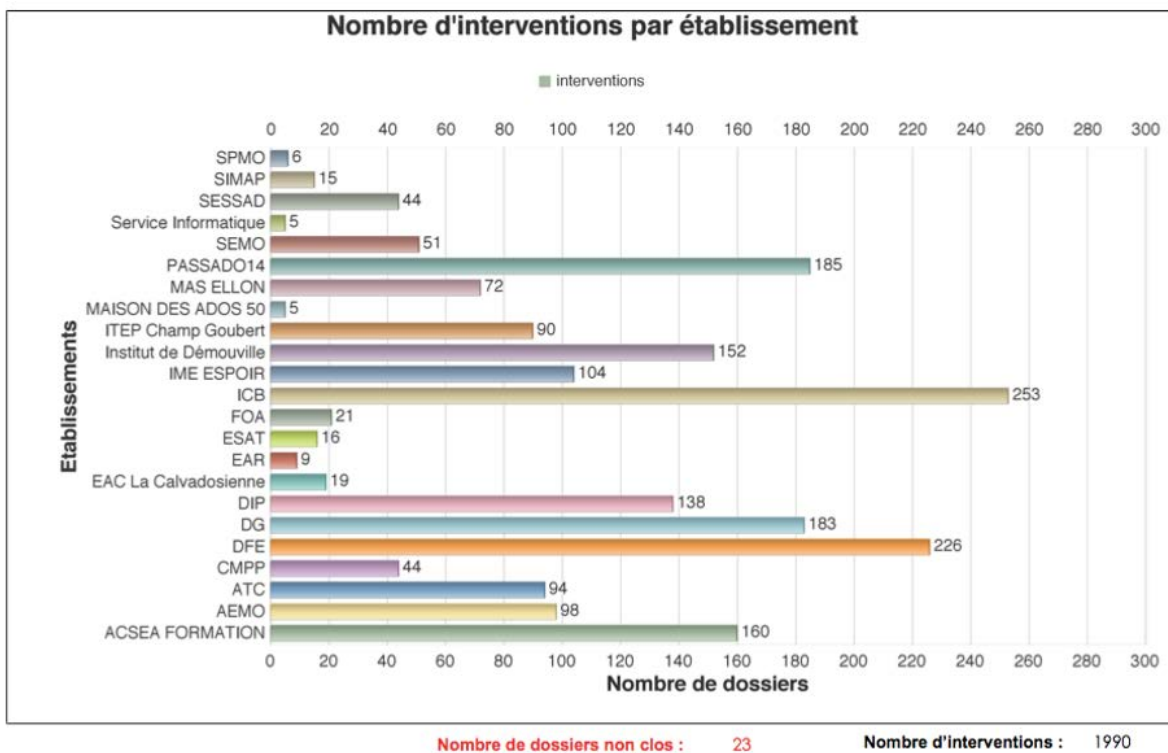
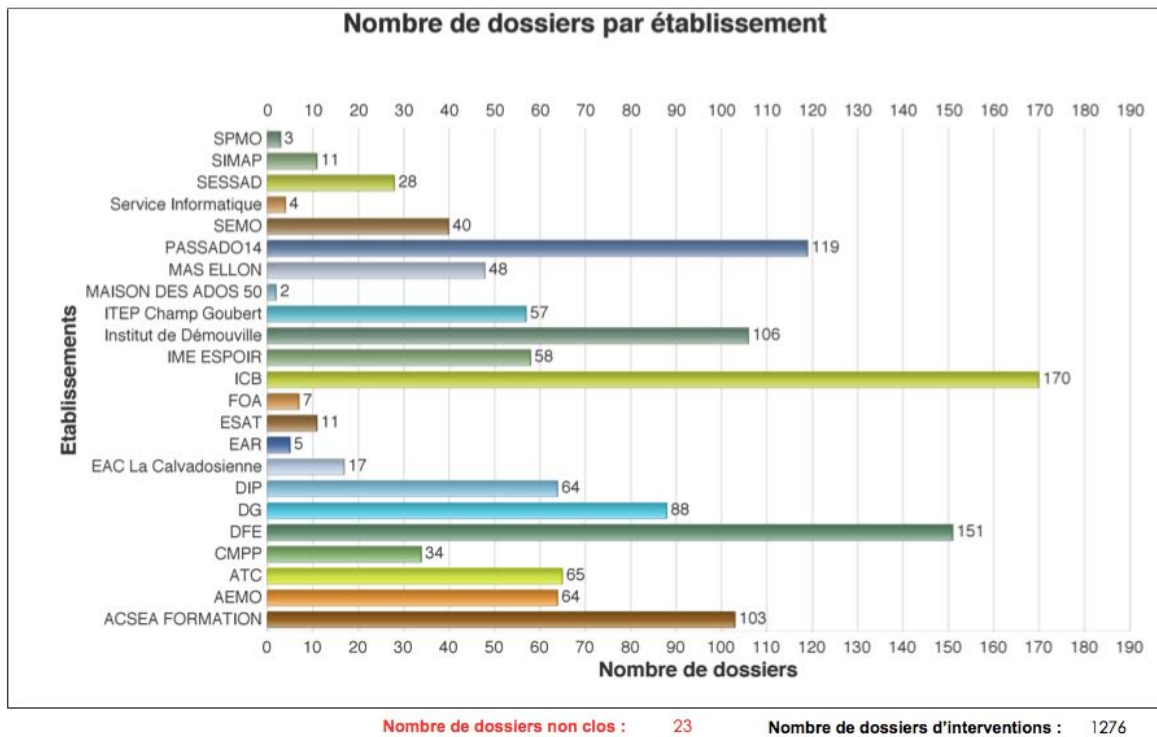
IV - FORMATIONS COMPRÉHENSION ET UTILISATION DES OUTILS DU SYSTÈME D'INFORMATION

Seul le service Système d'Information a dispensé des formations en 2020.

Les services protection des données et juridique, qui assurent en théorie régulièrement des formations en direction des professionnels de l'association, n'en ont pas dispensés en 2020.

Thématiques	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires
Découverte des outils ACSEA	1	4
Découverte Outlook	5	36
Excel	2	11
World	2	9
Total	10	60

Au total, 180 heures de formation bureautique.



E - SERVICE COMMUNICATION

Une rencontre, en septembre 2019, entre le président, le directeur général, l'administrateur en charge de la communication et la chargée de communication, a permis d'établir un cadre et des priorités en termes de communication, en lien avec le projet associatif 2019-2023.

Nous avons sollicité l'agence Partenaires d'Avenir, située à Rouen, pour nous accompagner dans la réflexion sur une nouvelle stratégie de communication en définissant des objectifs et en identifiant nos cibles internes, comme externes.

ADAPTATION DE LA COMMUNICATION AU CONTEXTE SANITAIRE

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 a amené l'ACSEA à s'organiser et à communiquer de manière réactive en 2020.

Dans un premier temps, nous avons donc confié à Partenaires d'Avenir le soin de nous proposer un plan stratégique et une méthodologie de communication interne/externe et court/moyen terme, après avoir effectué le recensement de tout ce qui a été mis en place ou réalisé en termes d'actions, depuis le début du confinement.

Un document recensant des éléments d'anticipation et de gestion de crise a ainsi été travaillé au fil de l'année 2020 et un dossier de presse « spécial crise » a été créé pour répondre de manière réactive aux sollicitations des médias.

Dès le 3 mars et tout au long de l'année 2020, l'ACSEA a communiqué sur la situation, auprès de tous les professionnels de l'ACSEA, à travers 18 newsletters identifiées grâce à un logo et une baseline « Covid-19 Faire face ensemble ». Deux vidéos du président Tronche ont également été réalisées et transmises via cet outil en avril et en juin 2020.

Fin mars, le site internet de l'ACSEA a été modifié avec le logo et la baseline « Covid-19 Faire face ensemble ».

Les infirmiers de l'ACSEA ont réalisé plusieurs vidéos, sous forme de modes opératoires, sur les bons gestes à adopter, l'adaptation des visites à domicile, l'isolement des cas positifs, l'entretien des locaux, le traitement des déchets... Ces vidéos ont été mises en ligne sur le site internet de l'ACSEA.

Dès le mois d'avril 2020, l'ACSEA a développé une offre temporaire supplémentaire aux dispositifs existants sur le territoire du Calvados, visant à prendre en charge les situations critiques rencontrées par des jeunes, pour lesquels aucune solution familiale, institutionnelle, ou de proximité, n'était possible dans le cadre du confinement. La structure 7j/7j a été déployée sur le site démouvillais de l'IMPRO et un pack admission a été travaillé avec la directrice adjointe en charge du projet.

Différents supports de communication ont ainsi été développés tout au long de cette crise sanitaire : signalétiques, trames de correspondance, affiches, notes, notices, actualités...

Un numéro spécial d'Info ACSEA « L'ACSEA pendant la crise » a été édité au deuxième semestre, avec des témoignages sur la diversité de situations vécues durant la crise, le « faire face ensemble », avec une qualité de service maintenue, des témoignages positifs sur les adaptations, les initiatives positives ainsi que des chiffres clés sur la période de confinement.

STRATEGIE DE COMMUNICATION ASSOCIATIVE

En fin d'année 2020, l'agence Partenaires d'Avenir nous a accompagnés sur une étude de notoriété de l'association en constituant des focus group à l'interne et en menant des entretiens auprès des partenaires, à l'externe. La restitution de cette enquête, prévue début 2021, aidera l'ACSEA à établir une nouvelle stratégie de communication.

INFO ACSEA ET COMITE DE REDACTION

Outre le numéro spécial « L'ACSEA pendant la crise » publié en septembre 2020, le numéro 210 d'Info ACSEA est paru en janvier 2020 avec pour thème central « Le soutien de l'ACSEA aux personnes à la rue ».

Ce numéro permet de découvrir l'environnement et les missions du service Trait d'Union à travers une interview de Fabienne FORVEILLE, directrice du département insertion prévention, une histoire de maraude, la gestion du Plan Hiver, le SAMU Social et ses accompagnements et maraudes en soirée (rencontre avec Julie Duchenne, intervenante sociale de rue) et un hommage rendu par la ville de Caen à Sylvain GOURBIN.

En raison des restrictions de réunions liées à la situation sanitaire, le comité de rédaction d'Info ACSEA ne s'est réuni que deux fois en 2020 : le 27 avril et le 23 novembre.

ÉVÉNEMENTS

- **Assemblée générale 2020**

Assemblée générale ordinaire le 1er juillet 2020 à l'Institut Camille Blaisot.

Assemblée générale le 15 octobre à l'IMPro de Démouville.

L'implication des personnes accompagnées est un des six axes du projet associatif 2019-2023 de l'ACSEA. Une conférence, animée par Laurent Sochard, devait avoir lieu en lien avec l'assemblée générale le 15 octobre. En raison du contexte, cette conférence a été reportée sur 2021.

- **Journée conviviale**

A la demande du président et à l'issue du confinement, un temps de convivialité avec l'ensemble des salariés de l'ACSEA et ses administrateurs devait avoir lieu le 18 septembre, dans le parc de l'IMPro de Démouville, mais pour les mêmes raisons que la conférence, ce temps est reporté ultérieurement.

- **Cap sur ma vie d'adulte**

A l'initiative de nombreux acteurs associatifs, dont l'ACSEA, et à destination des jeunes et de leurs familles, accompagnés par différents établissements et services médico-sociaux du Calvados, le forum « Cap sur ma vie d'adulte » initialement programmé le samedi 4 avril 2020, puis reporté au 17 octobre 2020, est finalement reporté au samedi 16 octobre 2021.

- **The Child TC**

L'association « The Child TC », association d'étudiants du « Département Techniques de Commercialisation » de Caen, a pour but de récolter des fonds pour organiser des activités pour des enfants malades, en situation de handicap ou en difficulté sociale. Une action devait être organisée à destination des enfants accompagnés par l'IME l'Espoir courant juin 2020, elle a été annulée.

ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIES

Un seul accueil des nouveaux salariés a eu lieu en 2020, le jeudi 6 février. Il a concerné 45 professionnels de l'ACSEA.

A l'issue de cette rencontre, un questionnaire de satisfaction a été transmis aux participants. Seulement 13 personnes y ont répondu mais ces résultats serviront de base pour améliorer ce temps d'accueil associatif.

AU NIVEAU TRANSVERSAL :

- Mise en page du rapport d'activité 2019 et de sa synthèse
- Réalisation de la carte de vœux associative 2020
- Conception de supports pour les RH : formation, GPAF, fiches pratiques...
- Accompagnement en communication dans le déploiement d'Ogyris
- Mise à jour du guide confidentialité
- Mise à jour des documents associatifs de référence

AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES :

- Conception et suivi de la correspondance et des cartes professionnelles
- Travail sur les livrets d'accueil : ITEP Champ Goubert, CAFS, SAJD, CAMSP...
- Soutien au DMO dans le cadre de la DACQ (affiche, questionnaire en ligne...)
- Travail sur une plaquette de présentation du SPFS / DAFHE
- Travail sur une plaquette de présentation de l'USI de l'ITEP Champ Goubert
- Finalisation du projet signalétique de l'ICB
- Développement de supports de communication pour l'IMPro de Démouville : atelier restauration, élections des représentants au CVS, taxe d'apprentissage 2020...
- Travail sur une plaquette de présentation du SAMU Social 14 / STDU
- Travail sur une plaquette de présentation de l'équipe NEETs / SAJD
- Travail sur les supports de communication MASP / SATC

2.2 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTERASSOCIATIVE

2.2.1 - LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des conseils de vie sociale ou groupes d'expressions des établissements de l'association et participent aux commissions, comités de pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

- **Didier TRONCHE :**
 - FENAMEF : Président d'honneur
 - CNAPE : Vice-Président
 - APSV : Président
 - CNAHES : administrateur
- **Jean DE BAGNEAUX :**
 - FAS Normandie (Fédération des Acteurs de la Solidarité) : Élu administrateur au titre de l'ACSEA
 - PASSADO, Maison des Adolescents : Administrateur au titre de l'ACSEA et trésorier depuis sa création
 - R'PUR : Secrétaire du bureau représentant l'ACSEA
 - Advocacy Normandie : Administrateur représentant l'ACSEA
 - CDAPH : Administrateur représentant l'ACSEA
- **Jackie IZARD :**
 - Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH
- **André MARCOTTE :**
 - PASSADO, Maison des Adolescents : Administrateur au titre de l'ACSEA depuis le 17/12/2019.

2.2.2 - LES MANDATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- **APSV** : Invité en qualité de DG à la CP de l'APSV puisque 3 administrateurs de l'ACSEA siègent ;
- **ORS CREAL de Normandie** : Administrateur et membre du Bureau ;
- **UDES** : Membre de la délégation régionale de Normandie ;
- **Nexem** : Délégué régional du Calvados ;
- **Uniopss** : Administrateur
- **Uriopss de Normandie** : Administrateur et Président ;
- **GNDA** : Administrateur et co-animateur de la Commission Technique et co-délégué régional Grand Ouest.

2.2.3 - LES MANDATS DES DIRECTEURS

• MANDATS SATC

SIDOT

Valérie PATRUX, directrice du SATC, exerce la Présidence du SIDOT (Soutien Informatique d'Organismes Tutélaires) depuis le 8 juillet 2016.

Le SIDOT est une association qui regroupe des utilisateurs du progiciel métier UNI-T à destination des services tutélaires. Elle assure une dynamique entre les adhérents (50 sur toute la France) et est une interface

entre les adhérents et le prestataire. L'investissement dans cette association permet de développer un réseau autour de l'outil et d'anticiper les besoins et évolutions du métier en matière informatique.

GESTO

Valérie PATRIX, directrice du SATC, est membre du GESTO, Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest. Ce groupement de directeurs de service développe une réflexion sur le champ de la protection juridique des personnes avec pour ambition de contribuer à son évolution. Les travaux de l'année ont porté sur la réforme de la justice et son impact sur la protection juridique des majeurs.

• **MANDATS DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION**

MISSION LOCALE CAEN LA MER CALVADOS CENTRE

Représentation du dispositif en tant que membre du Conseil d'Administration et du Bureau de la Mission Locale Caen La Mer Calvados Centre par Fabienne FORVEILLE, directrice du DIP.

Participation à 3 conseils d'administration en 2020.

Ce mandat permet de mieux connaître le fonctionnement de la Mission Locale, ses enjeux, ses orientations stratégiques pour en tenir compte dans les partenariats au bénéfice des jeunes accompagnés tant par le SAP que par le SAJD (dont l'équipe NEETs).

FÉDÉRATION NATIONALE DES SAMU SOCIAUX (FNSS)

Représentation du dispositif à la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS), par Fabienne FORVEILLE directrice du DIP.

Participation à 3 conseils d'administration en 2020.

Ce mandat permet d'être informé des politiques publiques et de leurs évolutions, de transmettre les observations de l'équipe du Samu Social 14 au niveau national, de prendre connaissance des pratiques sur les autres territoires, voire de s'en inspirer.

En lien avec le CA FNSS, Fabienne FORVEILLE a participé au Groupe de Travail de la Fédération des Acteurs de la Solidarité « Accompagner les enfants et familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement ». Ce guide s'adresse aux structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des enfants et familles en situation de précarité et d'exclusion, et plus largement aux services d'accueil et d'accompagnement destinés aux enfants et familles. Il cherche à identifier les besoins des enfants et familles accompagnés, à évaluer la manière dont les établissements et dispositifs qui les accueillent y répondent et peuvent identifier des pistes d'évolution pour mieux les prendre en compte. Enfin, il décrit des projets qui ont été mis en place au sein de diverses structures afin d'améliorer la réponse à ces besoins et qui peuvent inspirer de nouvelles actions au sein des structures.

• **MANDATS DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ**

GCS AXANTE

Représentation du dispositif aux AG de GCS AXANTE/Association Le Médico-social dans le Bessin et le Prébocage, de Véronique DESRAME, directrice du DPS.

Participation à l'élaboration de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « AXANTE ».

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ (CTS)

Représentation du dispositif au bureau du CTS, par Véronique DESRAME, directrice du DPS.

Participation aux CTS, réunions de bureau, à la commission santé mentale.

Participation au groupe de pilotage du PTSM.

Participation à l'élaboration du PTSM et du CTSM.

Participation aux groupes de travail de l'ARS pour le déploiement de politiques spécifiques : groupe de pilotage prévention suicide, troubles de l'attachement, autisme et TND.

GNCEA

Représentation du dispositif aux AG de GNCEA, par Véronique DESRAME, directrice du DPS.

Participation aux réunions techniques, plénières, assemblée générale et rencontres avec l'ARS : élaboration des indicateurs d'activité, formations mutualisées, projet de forum, création d'une PCO TND.

• MANDAT CHAMP GOUBERT

CDAPH

Représentation, en tant qu'établissement médico social, au sein de la CDAPH, par Didier MARGUERITE, directeur du dispositif Champ Goubert.

Membre du collège établissement médico sociaux à la CDAPH – voie consultative.

Participation à la commission d'étude des dossiers, et participation au titre de l'information auprès des membres de la CDAPH sur les différents dispositifs médico sociaux.

• MANDAT DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

CARREFOUR NATIONAL DE L'AIDE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (CNAEMO)

Représentation du dispositif en tant qu'administrateur au CA du CNAEMO par Cécile LHERAULT, directrice-adjointe du DMO.

Il s'agit de représenter l'ACSEA et plus particulièrement le DMO, du fait du champ d'intervention du CNAEMO. En tant qu'administrateur de l'ACSEA au CA de ce mouvement, cela permet de défendre les valeurs et principes de l'association dans le champ de la protection de l'enfance et du milieu ouvert (prises de position en lien avec les actualités, avec les réformes législatives ou réglementaires, avec les débats nationaux...) prônant le droit des enfants et le soutien des personnes accompagnées. Mouvement très régulièrement consulté au niveau national par le secrétaire d'Etat et présent auprès et dans différentes fédérations, il occupe une place stratégique importante, dont l'ACSEA, représentée, en tire bénéfice (proposition du plan digital nomadisme, partenariat avec l'AFPA « un jeune, une solution »...).

• MANDATS DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

Stéphane TYPHAIGNE, directeur du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre adhérent « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Membre du Conseil d'Administration « We love Bellefontaine ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).

Dominique BORDET, directrice adjointe du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Membre « UROF Normandie » (Union Régionale des Organismes de Formation ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).

Régis LECARDONNEL, Chef de Service de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).

• MANDAT MAIF

Elodie FRAGO, directrice du service juridique est impliquée auprès de la MAIF via un mandat d'élu.



Ce statut lui permet un rapport de confiance tant avec les mandataires du Conseil d'administration de la MAIF qu'avec les professionnels de la délégation d'Hérouville Saint Clair.

Cette proximité permet de faire avancer les garanties assurantielles dont bénéficie l'ACSEA au titre du contrat A&C (association et collectivité) et de bénéficier d'un soutien renforcé en cas de sinistres impliquant les professionnels de l'association ou la personne morale qu'est l'ACSEA.

RÉALISATIONS 2020 :

- Gratuité de la protection du dirigeant étendue à l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'association.
- Couverture automatique des stagiaires sans aucune déclaration.
- Multirisque gratuite pour l'ensemble des locaux loués ponctuellement par l'association avec déclaration préalable.

AVANCÉES ET GARANTIES LIÉES AUX EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

- Affirmation que les professionnels sont bien assurés lorsqu'ils travaillent depuis leur domicile en mode dégradé.
- Restitution de 30 € pour tous les contrats VAM en raison de la baisse de la sinistralité sur la période de mars à mai 2020.

DÉCLARATIONS ET SUIVIS DE SINISTRES : 12

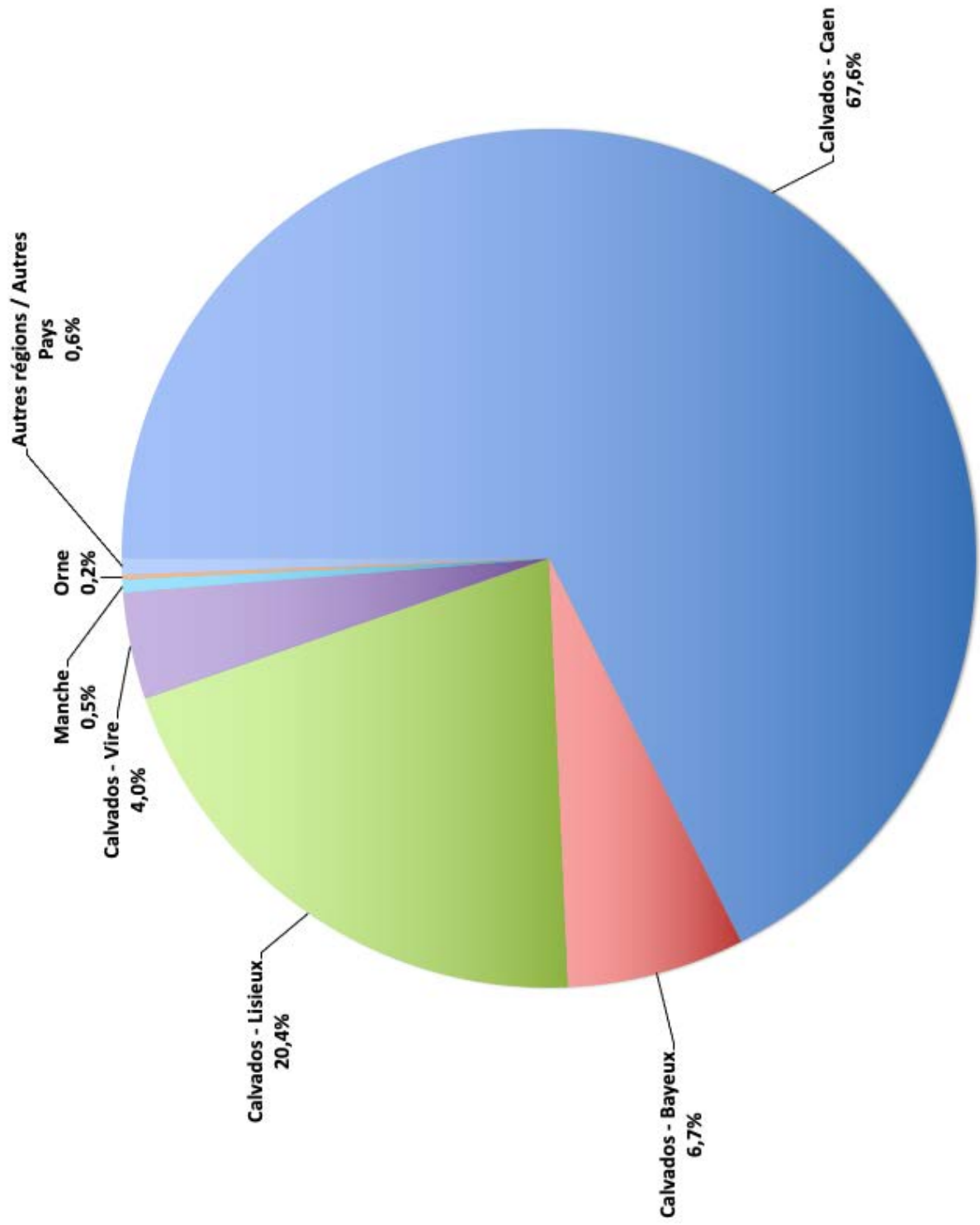
- DAFHE : 4
- ICB : 1
- Champ-Goubert – CAFS : 2
- EAR : 1
- DG : 1
- DIP : 2
- DMO : 1

PARTICIPATION À DES TEMPS DE TRAVAIL MAIF : 3 dont l'AG de juin 2020 en distanciel.

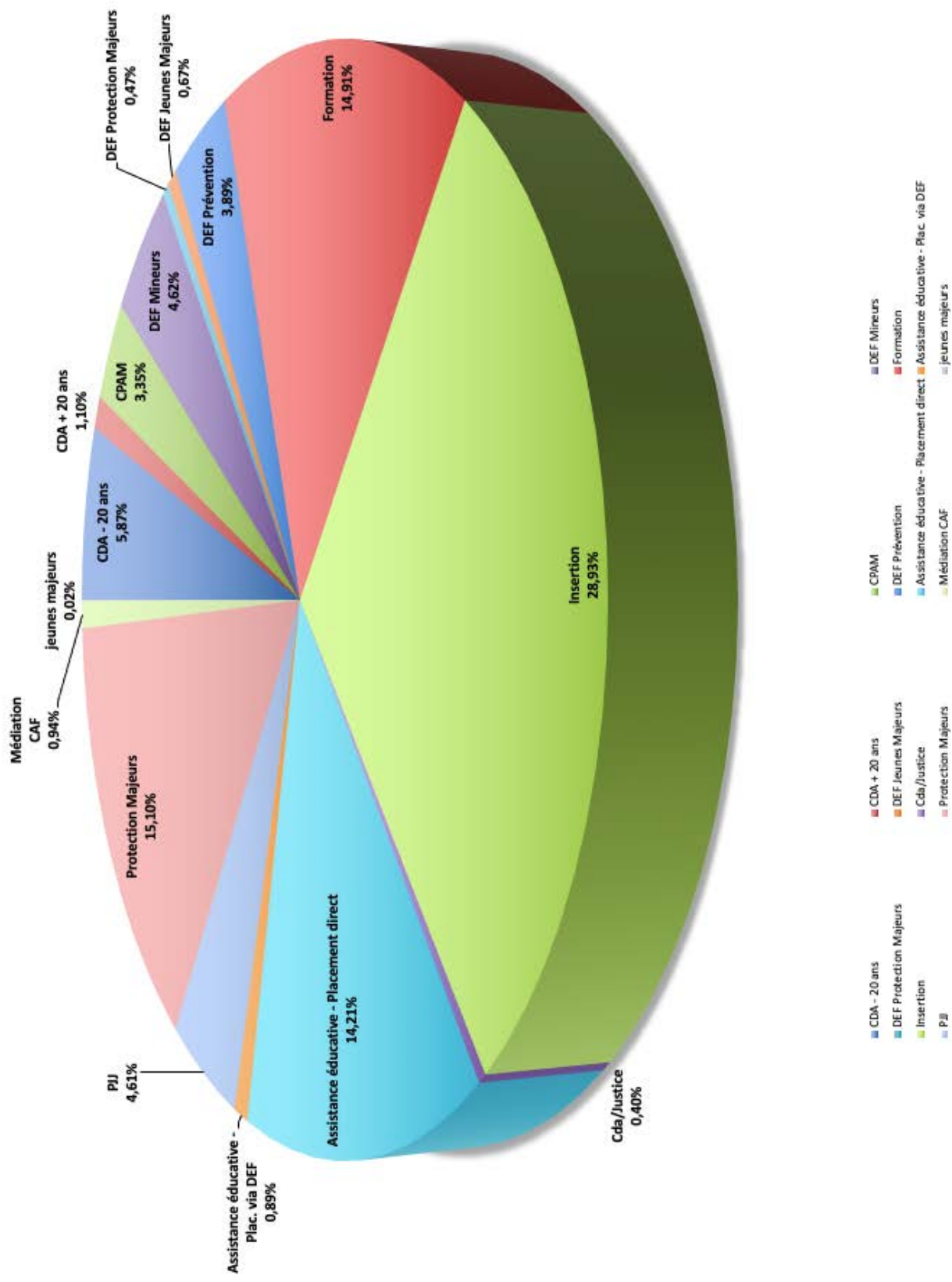
Par ailleurs, durant la crise sanitaire, la MAIF a maintenu 100 % des salaires dans tous les cas de figure (dispense d'activité, arrêt de travail pour s'occuper des enfants...), sans aucun recours à l'Etat, de manière à ce que les aides publiques aillent aux acteurs économiquement plus fragiles.

2.3 - L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

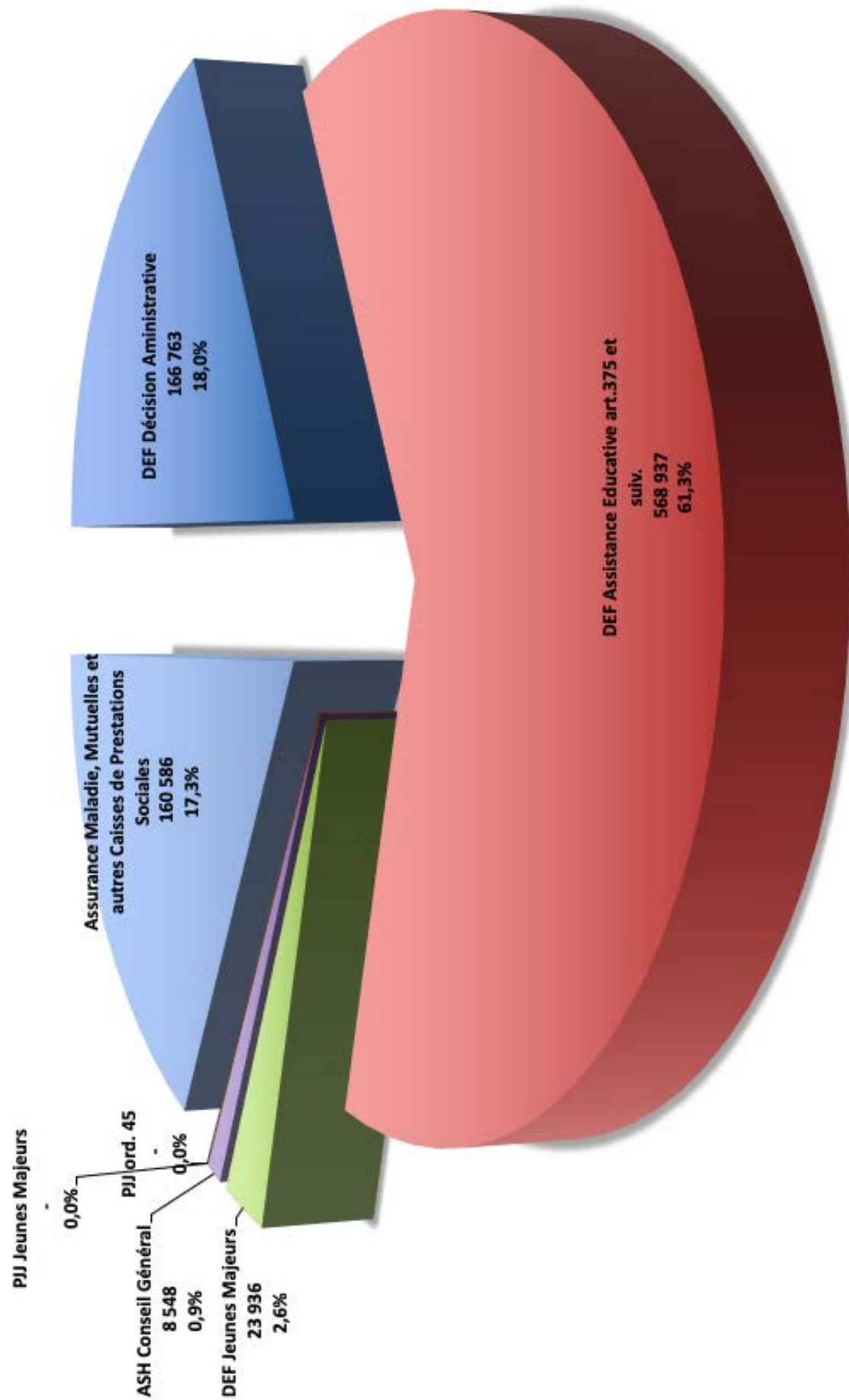
PERSONNES SUIVIES par LIEU GEOGRAPHIQUE en 2020



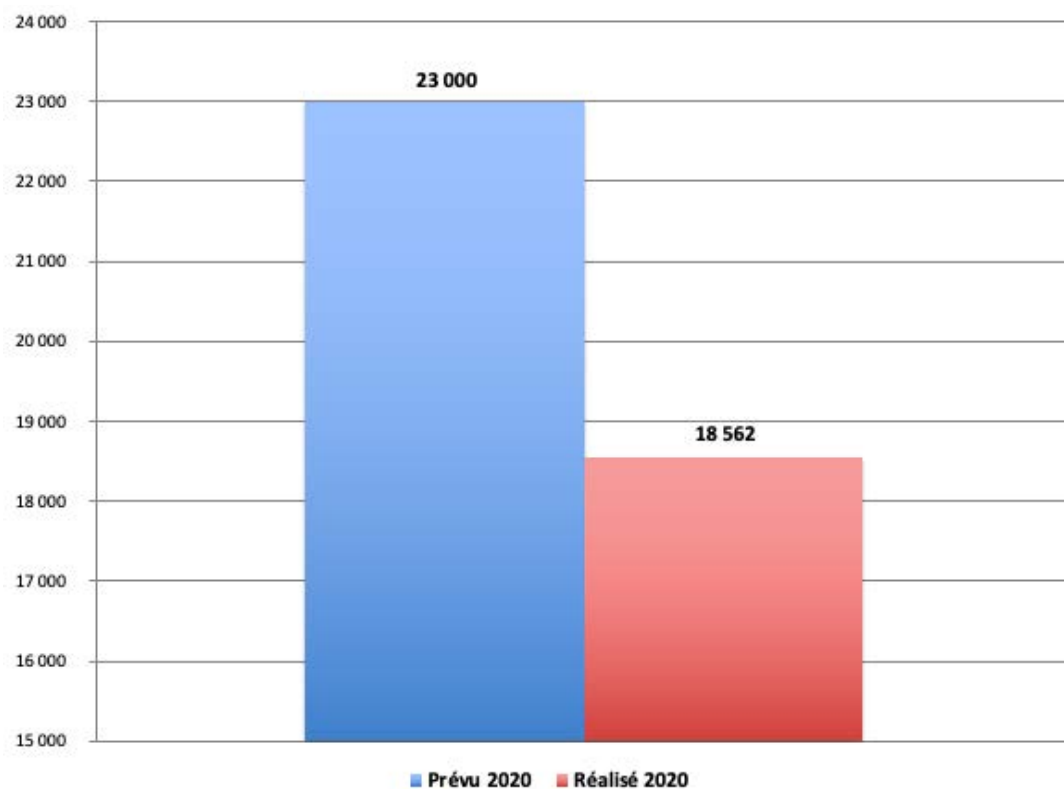
PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2020



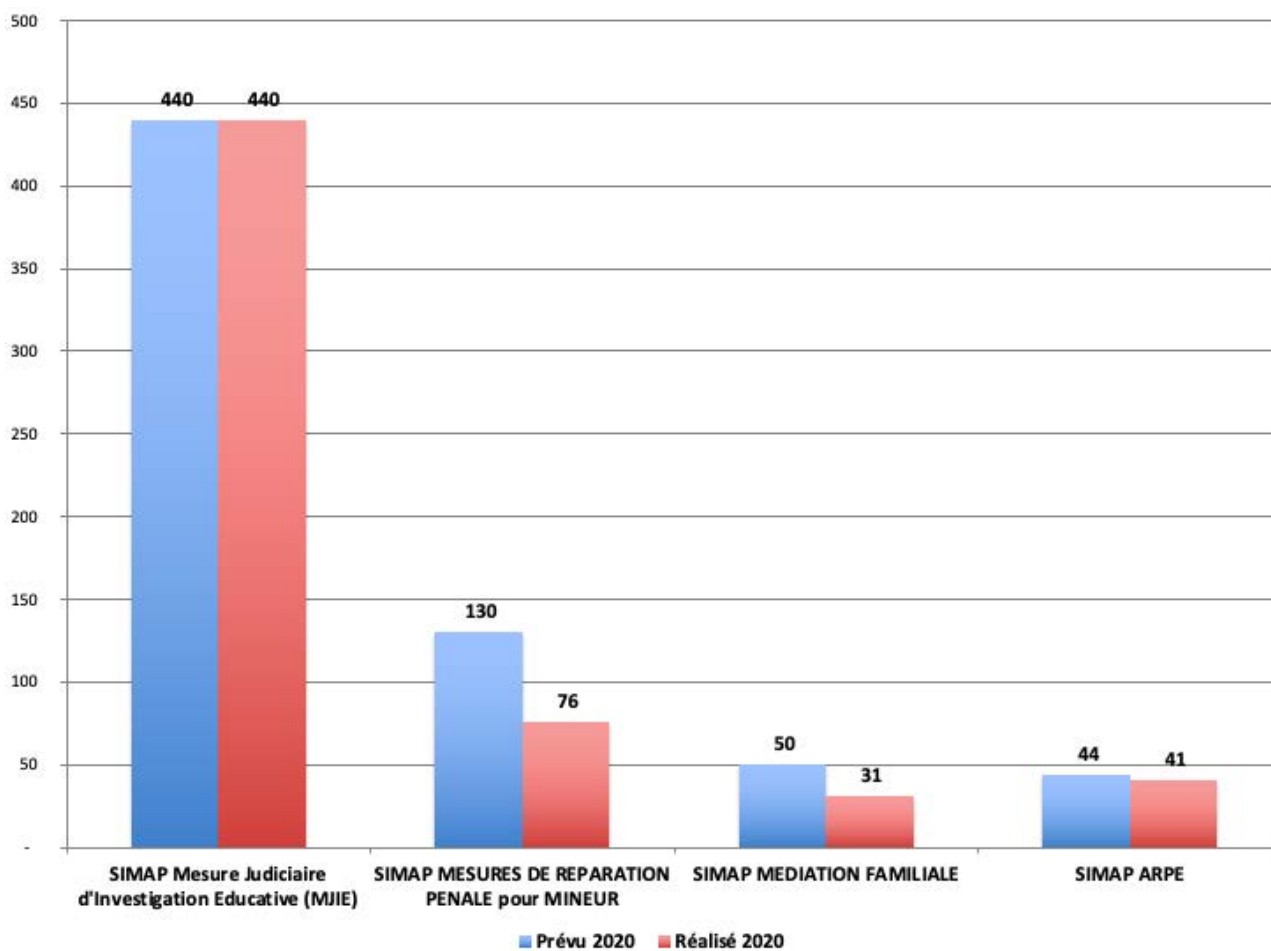
ACTIVITÉ 2020 DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES À PRIX DE JOURNÉE OU DGF PAR BLOC DE COMPÉTENCE



CENTRE DE GUIDANCE - ASSURANCE MALADIE - ACTIVITÉ 2020

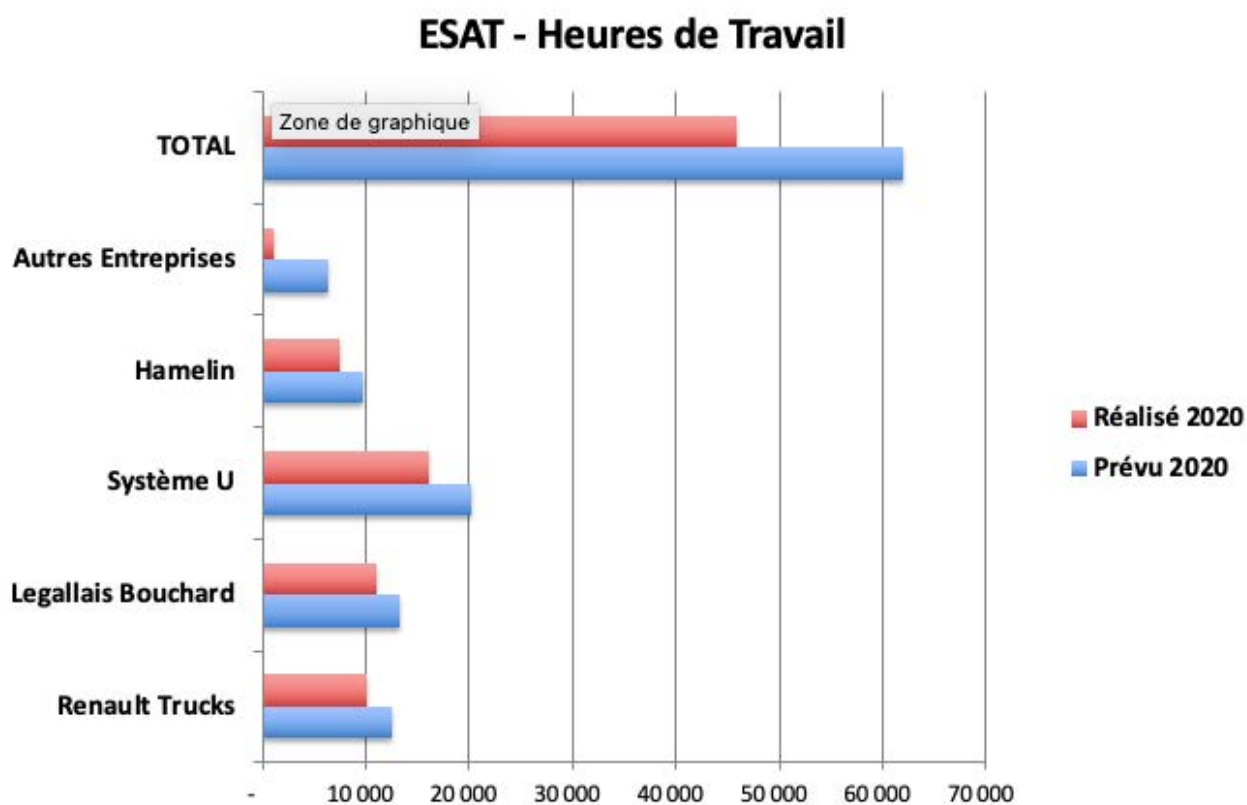


SERVICE INVESTIGATION MÉDIATION ACTIVITÉS PÉNALES - ACTIVITÉ 2020

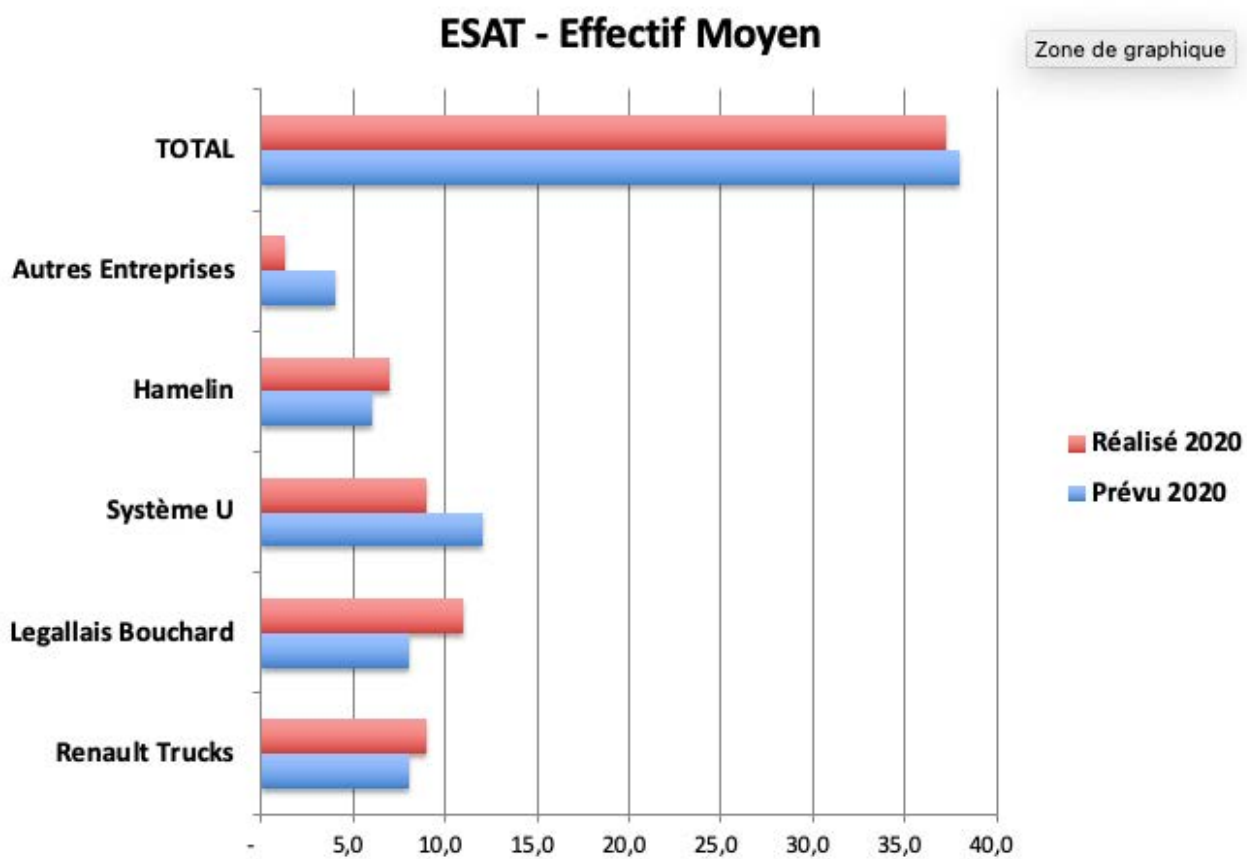


ACTIVITÉ DE L'ESAT HORS LES MURS

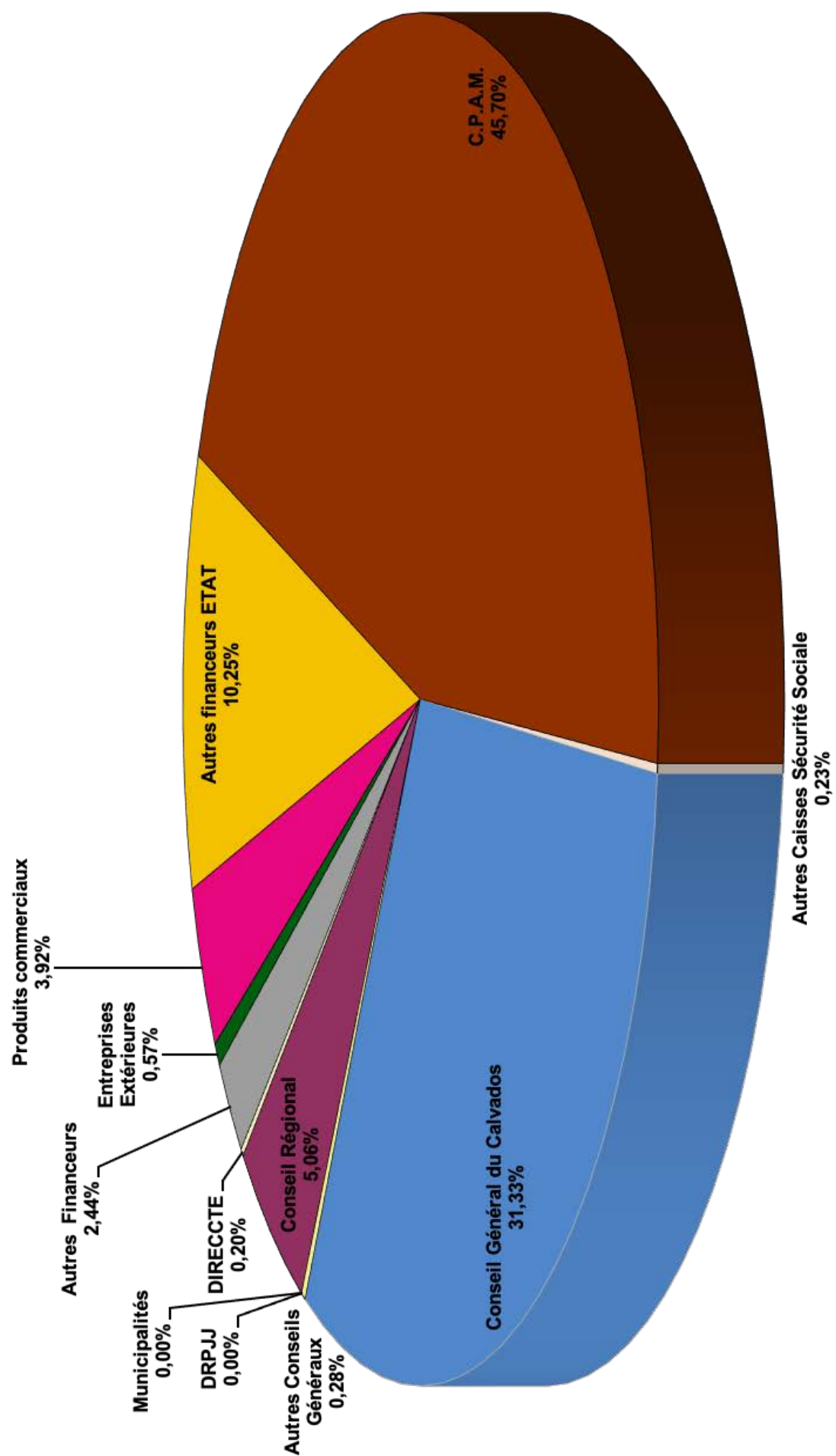
Heures de Travail	Prévu 2020	Réalisé 2020	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2019	Ecart en valeur	Ecart en %
Renault Trucks	12 444	10 145	-2 299	-18,5%	12 138	-1 993	-16,4%
Legallais Bouchard	13 324	11 066	-2 258	-16,9%	13 408	-2 342	-17,5%
Système U	20 155	16 146	-4 009	-19,9%	19 578	-3 432	-17,5%
Hamelin	9 691	7 430	-2 261	-23,3%	8 319	-889	-10,7%
Autres Entreprises	6 300	1 078	-5 222	-82,9%	1 852	-774	-41,8%
TOTAL	61 914	45 865	-16 049	-25,9%	55 295	-9 430	-17,1%



Effectif	Prévu 2020	Réalisé 2020	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2019	Ecart en valeur	Ecart en %	Sorties 2020
Renault Trucks	8,0	9,0	1,0	12,5%	8,0	1,0	12,5%	-
Legallais Bouchard	8,0	11,0	3,0	37,5%	8,0	3,0	37,5%	-
Système U	12,0	9,0	-3,0	-25,0%	10,3	-1,3	-12,2%	4
Hamelin	6,0	7,0	1,0	16,7%	6,9	0,1	1,2%	1
Autres Entreprises	4,0	1,3	-2,7	-67,5%	1,2	0,1	11,1%	-
TOTAL	38,0	37,3	1,0	-1,8%	34,3	3,0	8,6%	5



RECETTE 2020 PAR ORGANISMES PAYEURS



2.4 - LE RAPPORT FINANCIER 2020

ACSEA : le compte de résultat consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT 2020 (K€)	2020	2019	2018	2017
RECETTES D'ACTIVITÉ	70 585	68 805	68 647	67 736
VARIATION DES STOCKS	(52)	(80)	(214)	(28)
AUTRES PRODUITS	4 921	4 265	4 187	3 289
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	75 455	72 990	72 620	70 997
PERSONNEL	(55 422)	(54 394)	(55 620)	(53 373)
AUTRES CHARGES	(12 368)	(12 818)	(13 088)	(12 434)
AMORT. & PROVISIONS	(9 075)	(5 217)	(5 035)	(5 098)
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	(76 864)	(72 429)	(73 743)	(70 905)
RESULTAT REPRIS	1 048	12	58	(167)
RESULTAT EXPLOITATION	(363)	573	(1 065)	(74)
RESULTAT FINANCIER	(241)	(260)	(315)	(289)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 265	931	546	683
RESULTAT après FONDS DÉDIÉS	661	1 244	(835)	320
Dont résultat sous contrôle de tiers	(10)	1 126	(216)	445
Dont résultats associatifs	671	118	(619)	(125)

les chiffres entre () sont des charges ou des pertes

RÉSULTAT 2020

Les comptes 2020 de l'association font apparaître un **résultat consolidé excédentaire de 660 985 €**.

Ce résultat consolidé excédentaire est à interpréter avec prudence. Il est pour partie conjoncturel et lié à la crise sanitaire et masque certaines fragilités déjà soulignées les années antérieures.

Les éléments majeurs à souligner sur le résultat 2020 sont les suivants :

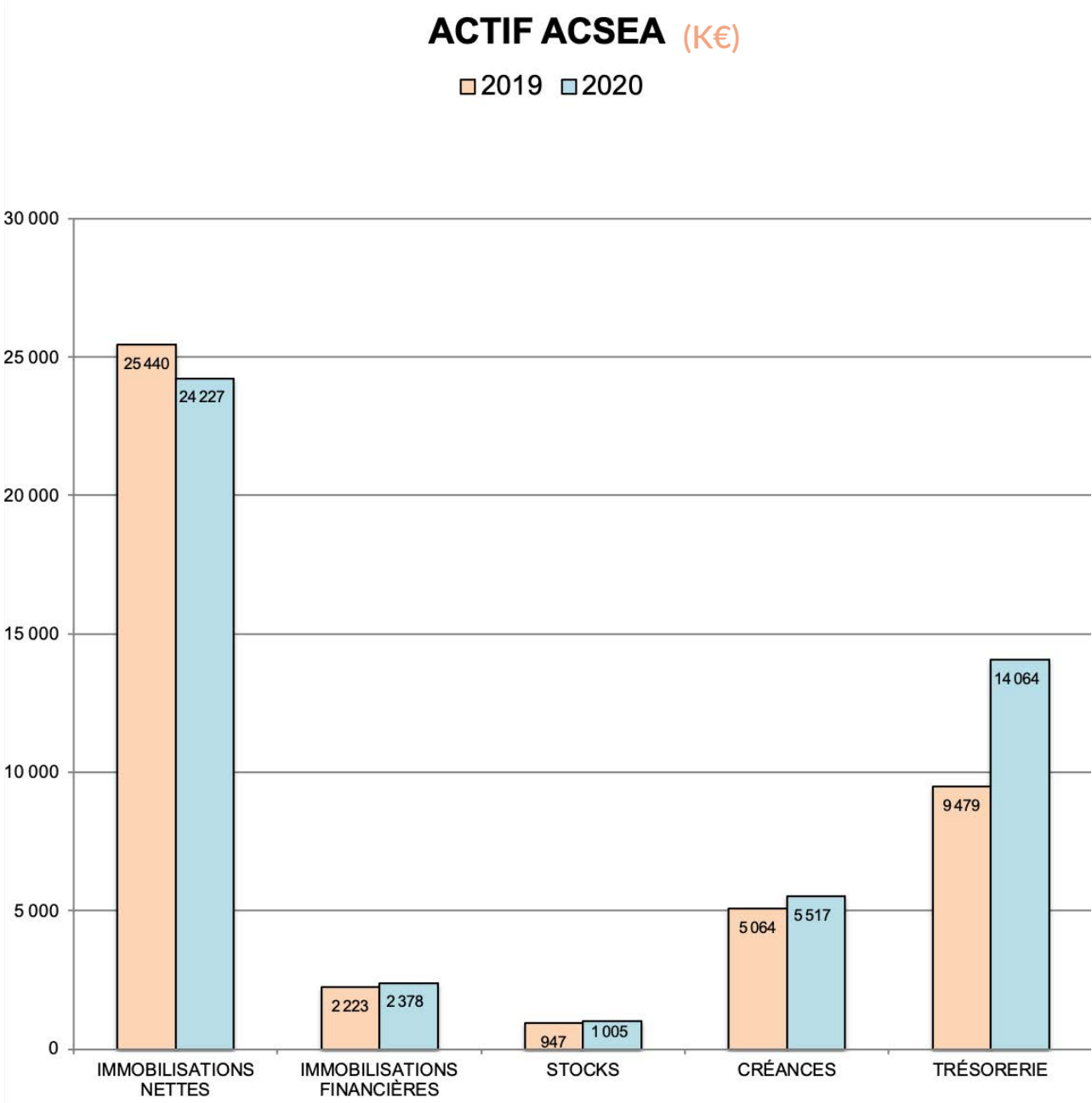
- L'année 2020 a été une année singulière avec une crise sanitaire sans précédent qui trouve nécessairement sa traduction dans les comptes 2020 ;
- Un déficit cumulé pour la Charité qui s'aggrave de 168 K€ sur 2020 portant ainsi à 618 K€ le déficit cumulé sur les seules activités du site de la Charité ;
- Une poursuite de l'amélioration des résultats associatifs portée encore cette année par les très bons résultats d'ACSEA Formation en 2020 (+ 948 K€). L'excédent 2020 d'ACSEA Formation permet d'apurer les déficits antérieurs constatés sur cet établissement.

L'EAC et l'EAR ont été très impactées par la crise sanitaire et présentent des résultats déficitaires :

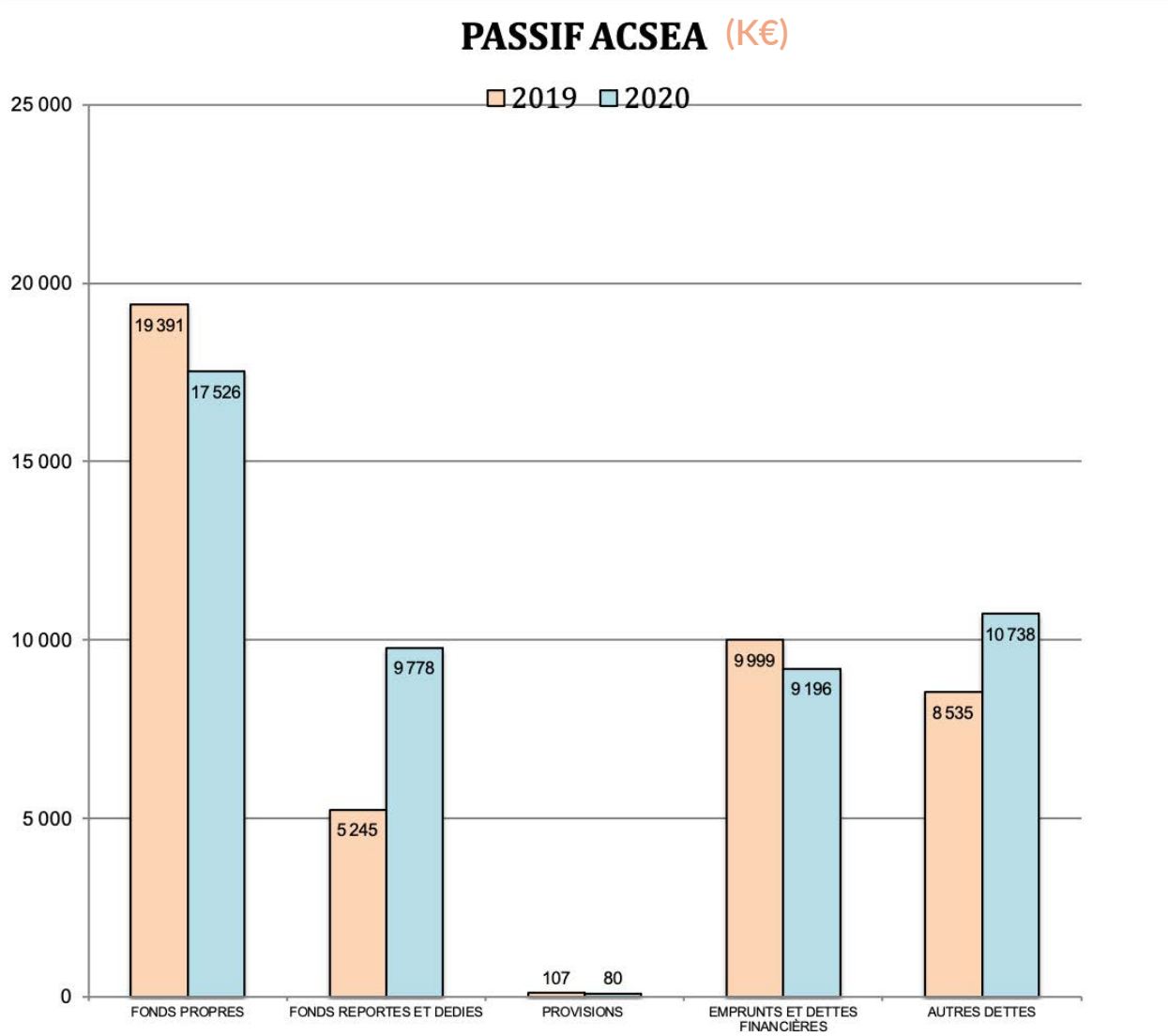
- Entreprise Adaptée Conchylicole « La Calvadosienne » - EAC : - 146 K€
- Entreprise Adaptée de Restauration « L'Accueil » - EAR : - 81 K€

Le déficit structurel de l'EAR depuis son ouverture en 2015 reste une préoccupation majeure de l'association (déficit cumulé : - 1 049 K€).

ACSEA : le bilan



ACTIF (K€)	2019	2020	Ecart	COMMENTAIRES
IMMOBILISATIONS NETTES	25 440	24 227	(1 213)	Acquisitions 2020 : 1 604 K€ Cessions 2020 : 747 K€ Amortissements nets : 2 071 K€
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 223	2 378	155	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	27 663	26 605	(1 058)	Une politique d'investissement à court terme essentiellement orientée sur le renouvellement courant des équipements à corrélérer à un taux d'endettement élevé.
STOCKS	947	1 005	58	Provision pour dépréciation des stocks d'huîtres de l'EAC (38 k€) Variations stocks huîtres : +52 K€
CRÉANCES	5 064	5 517	453	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	124	127	3	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 135	6 649	514	
TRÉSORERIE	9 479	14 064	4 585	Augmentation de la trésorerie sur 2020 à hauteur de + 4 585 K€.
TOTAL ACTIF	43 277	47 318	4 041	



PASSIF (K€)	2019	2020	Ecart	COMMENTAIRES
FONDS PROPRES	19 391	17 526	(1 865)	Impact du nouveau règlement comptable : reclassement des subventions d'amortissement (dont 764 K€ en fonds dédiés investissement).
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	5 245	9 778	4 533	Augmentation significative des fonds reportés et dédiés : - extension du champ des fonds dédiés sur de l'investissement avec le nouveau règlement comptable (1 324 K€ au 31/12/2020) - comptabilisation de fonds dédiés d'exploitation dont 2 253 K€ comptabilisés au bénéfice des indemnités retraite.
PROVISIONS	107	80	(27)	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	9 999	9 196	(803)	Diminution des dettes financières : 2 emprunts soldés sur 2020 - aucun nouvel emprunt contracté
AUTRES DETTES	8 535	10 738	2 203	1 213 K€ au 31/12/2020 avances et acomptes reçus (ACSEA formation)
TOTAL PASSIF	43 277	47 318	4 041	

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

(DONNÉES EXPRIMÉES EN K€)	2019	2020	ANALYSE
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	7 049	9 948	Augmentation des fonds dédiés (+ 4 533 K€)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	- 2 383	- 4 089	Nette diminution du BFR liée principalement à une présence forte des pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire (prise en compte des surcoûts COVID) et une régularité dans l'encaissement des dotations et subventions.
TRÉSORERIE NETTE	9 432	14 037	

CONCLUSION GENERALE

La singularité de l'année 2020 avec la COVID19 trouve sa traduction dans les comptes 2020 et en complexifie l'analyse financière.

Si cette crise sanitaire est venue bousculer nos modes de fonctionnement, l'association a une nouvelle fois démontré sa capacité d'adaptation pour assurer la continuité des accompagnements dans des conditions de sécurité optimales.

Si l'impact conjoncturel de cette crise est certain, il ne doit aucunement masquer les fragilités structurelles déjà soulignées par le passé et mises à la réflexion : le déficit chronique des activités de la Charité et des 2 entreprises adaptées.

Il faut poursuivre les efforts de gestion et les réorganisations engagés pour conforter le modèle économique de l'association et faire face aux enjeux de demain.



LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

77 - PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

150 - PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

269 - PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

377 - PÔLE SANTÉ

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert - AEMO page 79
- Service Éducatif en Milieu Ouvert - SEMO page 89
- Service de Protection en Milieu Ouvert - SPMO page 99
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales - SIMAP page 109

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs page 124
- Service de Placement Familial Spécialisé page 141

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville - IMPro page 153
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile - SESSAD page 169

DISPOSITIF CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 181
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS page 201

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP / DAIA page 211

IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir» - IME page 231

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée - MAS page 245
- Foyer de Vie page 255

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - SAJD page 271
- Service d'Action Préventive - SAP page 283
- Service Trait d'Union - STDU page 301

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC - SATC page 331

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation page 343
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs» - ESAT page 351
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne» - EAC page 365
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil !» - EAR page 371

PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance - CMPP page 379
- Centre de Guidance - BAPU page 389
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) page 397
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados - Hébergement thérapeutique & Espace de soin et de médiation page 407



PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)



78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN
Tél. 02 31 15 67 67
Fax. 02 31 15 67 60

Directeur : Salvatore STELLA
E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Cécile LHERAULT
E-mail : directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté d'habilitation DTPJJ en date du 6 octobre 2014 pour 5 ans pour la prise en charge de 1400 garçons ou filles âgés de 0 à 20 ans et 105 dans le cadre de l'approche systémique.

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 6 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation (valant habilitation) à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans pour une capacité de 1588 mesures réparties comme suit :

- 1489 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Action Educative à Domicile (AED) et Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente (DALA)
- 99 mesures en systémie

POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

ACTIONS

Le service d'AEMO intervient :

À partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (AEMO Judiciaire), la mission étant *“d’apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l’enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises”*. *“Chaque fois qu’il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel”*. *“Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation”* (articles 375 et suivants du Code Civil).

À partir des demandes émanant du Président du Conseil Départemental - Direction de l'Enfance et de la Famille (AEMO Administrative). Dans le cadre de l'aide à domicile, l'AEMO *« est une prestation attribuée à la demande ou avec l'accord de la famille, lorsque la santé, l'entretien ou l'éducation de l'enfant l'exigent »* (loi du 6.01.1986). En AEMO Administrative, l'aide s'effectue à partir d'un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Départemental.

L'action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l'AEMO. Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d'autres intervenants médico psychologiques. L'action du service s'exerce en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les familles.

L'AEMO offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d'activités ménagères, clubs d'éveil, de rattrapages scolaires).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l'année, utilisant un matériel audiovisuel, cette équipe est une prestation complémentaire de l'AEMO, aux fins d'aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d'en faire rapport aux mandants.

Animées et organisées chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

SECTEURS D'INTERVENTION

- **CAEN PRÉ BOCAGE**
78 Quai Venduvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 90 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN CÔTE DE NACRE**
31 rue des Compagnons - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 80 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN PLATEAU**
78 Quai Venduvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 75 - fax : 02 31 15 67 60
- **BESSIN**
13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 05 10 - fax : 02 31 51 70 42
- **PAYS D'AUGE NORD**
20-22 Rue du Gl de Gaulle - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 88 24 42 - fax : 02 31 88 58 91
- **PAYS D'AUGE SUD**
7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 62 03 00 - fax : 02 31 62 36 40
- **BOCAGE**
6 Rue des Déportés - 14500 VIRE - tél : 02 31 68 10 09 - fax : 02 31 67 21 08
- **PAYS DE FALAISE**
Route de Trun - 14700 FALAISE - tél : 02 31 41 00 33 - fax : 02 31 15 67 60
- **ÉQUIPE SYSTEMIQUE**
78 Quai Venduvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 70 - fax : 02 31 15 67 60

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Nombre de journées réalisées : 593 802 (-1,22% par rapport à la prévision)

Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2020, de l'action du service : 2 680

	2016		2017		2018		2019		2020	
Jud	1929	75,97%	2024	78,33%	2100	76,78%	1936	76,78%	2045	76,31%
Adm	610	24,03%	560	21,67%	635	23,22%	650	23,22%	635	23,69%
TOTAL	2539		2584		2735		2586		2680	

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

	DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								TOTAL
	Moins de 1 mois	De 1 à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	De 6 à moins de 9 mois	De 9 à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans et plus	
Décision judiciaire	17	84	115	89	93	148	157	62	765
Décision administrative	0	14	22	14	12	96	95	31	284

ORIGINE DES PRISES EN CHARGE

Majoritairement département du Calvados.

- Judiciaires :**

2045 (dont 104 sur délégations de compétence émanant des départements : région Basse Normandie : 50, 61 départements hors région : 01 13 27 29 2B 33 35 41 44 45 49 50 54 56 60 61 69 72 73 75 76 77 78 80 85 91 92 93 94 95)

- Administratives :**

635 sans délégation concernant 3 jeunes majeurs.

TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE -					
JUD	CALVADOS	REGION 50/61	HORS RÉGION	JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2020	1090	21	33	0	1144
Entrées	851	19	31	0	901
Sorties	715	17	33	0	765
Présents au 31/12/2020	1226	23	31	0	1280
Suivis dans l'année	1941	40	64	0	2045
ADM	CALVADOS			JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2020	420			2	422
Entrées	209			4	213
Sorties	281			3	284
Présents au 31/12/2020	348			3	351
Suivis dans l'année	629			6	635

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES en cours d'année (par sexe et tranche d'âge)

		AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2020										Nbre familles	Moy. fratrie
		Moins 6 ans	Plus de 6 à moins de 16 ans				Plus de 16 ans			Total			
			6 ans et moins 10 ans	10 ans et moins 13 ans	13 ans et moins 16 ans	Total des + 6 et - 16 ans	16 ans et moins 18 ans	18 ans et plus	Total + 16 ans				
A-	garçons	98	225	194	132	551	59	0	59	708	775	1,65	
Décision d'une juridiction de l'enfance	filles	90	161	156	111	428	54	0	54	572			
	total	188	386	350	243	979	113	0	113	1280			
B-	garçons	23	53	68	54	175	18	1	19	217	175	2,01	
Autre décision	filles	21	37	24	39	100	11	2	13	134			
	total	44	90	92	93	275	29	3	32	351			

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour l'AEMO cette année 2020, nous avons réalisé : 593 802 (23 767 journées de plus qu'en 2019 ; 98,78% par rapport au prévisionnel 2020. L'activité 2020 a été tributaire des aléas notamment de l'obtention de 2 postes en AEMO et DALA ainsi que de la crise sanitaire qui a ralenti la prise des nouveaux dossiers notamment pendant le 1er confinement. L'activité a été fluctuante et très importante au DALA, importante à l'ESY et une activité à l'AEMO classique plus ou moins conforme à la convention avec de l'attente très importante en deuxième partie de l'année. Beaucoup de situations devant sortir de l'AEMO (placement prononcé) sont restées par moment longtemps encore dans nos effectifs par manque de places sur le département du Calvados. A noter aussi des problèmes de recrutement sur certains secteurs comme Vire ou le Pays d'Auge qui ont pu influencer sur le résultat final.

Des rencontres avec les magistrats (en présentiel) et avec la Direction Enfance Famille (en visioconférence) ont eu lieu pendant l'année afin d'échanger sur les problèmes de fluctuation d'activité, de maintenir une dynamique collaborative et également sur la réorganisation de l'ensemble de l'offre sur le territoire en rapport avec la création et poursuite du 8ème secteur, des listes d'attentes par territoire... Cette réorganisation a démarré en Novembre 2017 avec la création du 8ème secteur basé à Falaise et s'est terminé fin 2018/début 2019.

Cette réorganisation, validée par le Conseil Départemental, nous permet d'être plus en adéquation avec l'organisation des circonscriptions, d'être plus en proximité des familles, de rééquilibrer les territoires et les moyens humains. 33 mouvements (embauches directes ou mobilité interne ont eu lieu pendant cette ré-organisation ce qui peut également expliquer mécaniquement une baisse de l'activité en 2018 et en 2019).

En 2017 et en 2018 comme depuis 5 ans maintenant, un travail important a été réalisé par l'ensemble des équipes qui ont poursuivi leur concertation entre les différents territoires dans le souci de ne pas avoir de liste d'attente et d'avoir un DALA fluide et réactif. Néanmoins, l'activité n'a cessé de croître au cours de l'année 2020 avec des situations passant l'année entière en DALA.

2017 et 2018 a été l'occasion de travailler dans un premier temps sur le projet de création du 8ème secteur AEMO puis dans un deuxième temps sa mise en oeuvre suite au bilan en 2015 des 2 ans d'expérimentation avec le Conseil Départemental, très à l'écoute et engagé sur cette problématique de la liste d'attente, avec la mise en place depuis fin 2013 pour 2 ans du dispositif expérimental : le DALA (Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente). Il en résulte l'ouverture d'un 8ème secteur d'AEMO sur Falaise (150 enfants) et un rebasage du DALA en 2017/2018 dans le cadre des moyens de la convention PEF du Pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA avec le Département.

2019 et début 2020 fut consacré exclusivement sur le rééquilibrage des secteurs et des listes d'attente inhérentes à Caen, dans l'agglomération ainsi que sur Falaise et Vire.

Le reste de l'année a été consacré au suivi des mesures pendant la gestion de crise due à la période sanitaire que nous traversons. Même pendant le 1er confinement, les suivis en continué en mode dégradé (mixture de présentiel et distanciel dans les situations).

Un rappel concernant le DALA, le protocole ad hoc que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence, que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de l'enfance.

Nous le proposons, dès que le secteur concerné est en incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité sur un secteur, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile)

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le service d'AEMO a poursuivi sa réorganisation après avoir créé un 8ème secteur d'intervention basé à Falaise en 2018 et en modifiant les limites des 7 autres secteurs depuis. Cette réorganisation a permis de se rapprocher des habitants de Falaise et du Pays de Falaise et de simplifier les déplacements des familles jusqu'au service et a permis également de se rapprocher de la circonscription d'action sociale de Falaise et facilitant ainsi le partenariat. Au-delà de la création d'un nouveau secteur, la réorganisation du service d'AEMO avait pour objectif de rééquilibrer l'activité des différentes équipes et donc de mieux répartir la charge de travail entre les chefs de service, les psychologues, les éducateurs techniques et les secrétaires, les équipes pluridisciplinaires du service d'AEMO, également de rationaliser et limiter les déplacements des professionnels.

Les limites géographiques des nouveaux secteurs correspondent le plus possible à celles des circonscriptions et USDA du Conseil départemental de façon à simplifier, pour les familles et les partenaires, la compréhension de notre organisation ; chaque secteur d'AEMO travaille avec deux voire trois circonscriptions ou USDA de façon à inscrire plus facilement une équipe sur un territoire et ainsi faciliter le travail en partenariat.

Les nouvelles appellations des secteurs d'AEMO permettent de mieux les situer géographiquement : Secteur AEMO de Caen Côte-de-Nacre, Secteur AEMO de Caen Pré-Bocage, Secteur AEMO de Caen Plateau, Secteur AEMO du Pays-d'Auge-Nord, Secteur AEMO du Pays-d'Auge-Sud, Secteur AEMO du Pays de Falaise, Secteur AEMO du Bessin, Secteur AEMO du Bocage.

La réorganisation du service d'AEMO a été accompagnée en interne notamment par une instance de suivi de la réorganisation pour identifier les difficultés et y répondre, instance qui a pris fin début 2020.

En lien avec le travail sur le rapport d'échéance mené à l'échelle du DMO et sur l'évaluation pluridisciplinaire, le service d'AEMO a généralisé le « chrono de la mesure ». Le document consigne dans le dossier de l'utilisateur les rendez-vous et contacts téléphoniques (qui ont eu lieu au cours de la mesure) avec les familles, les autres personnes de leur environnement, avec les partenaires. L'outil facilite la continuité d'intervention de l'équipe auprès d'une famille, est un support pour l'évaluation pluridisciplinaire de la situation et l'écriture du rapport d'échéance. L'outil est archivé pour garder les traces du déroulement de la mesure au-delà de la présence des professionnels au sein du service.

A la suite d'une co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

Depuis 2018, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui a eu lieu au premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en

protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en 2018 et 2019, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

Un comité de suivi PPEF a été mis en place depuis 2019 au sein du DMO et l'ensemble des secteurs AEMO sont représentés dans cette instance au vu du volume important de PPEF à réaliser à l'AEMO.

Cette instance se réunit tous les 2 mois au sein du Département Milieu Ouvert (mis en veille depuis la crise sanitaire).

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2020 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, après la décision du Conseil Départemental de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi avec le Département du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre du service AEMO avec la création du DALA dans un premier temps puis depuis fin 2017 à début 2019 d'un 8ème secteur sur Falaise qui a pour conséquence la réorganisation complète de l'ensemble du service pendant plusieurs mois.

Ce travail est entièrement finalisé depuis début 2020.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur AEMO de Deauville a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. En 2018, dans le cadre de la nouvelle offre territoriale en rapport avec la création du 8ème secteur de Caen, l'AEMO de Caen Ouest a déménagé sur la Folie Couverchef (jusqu'à présent, cette équipe était basée sur quai Vendeuvre à Caen). Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, l'AEMO de Lisieux a fait des travaux d'emménagement en 2019. L'AEMO de Vire a déménagé en février 2019 dans des nouveaux locaux. Enfin, pour l'AEMO de Bayeux, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2020.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 par l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis depuis 2017 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales dont la réflexion d'un dispositif d'attente commun AEMO-SEMO-SPMO).

Dans la cadre des délais d'attente en 2020, 2 ETP supplémentaires ont été déployés sur l'AEMO et le DALA pendant le 1er semestre 2020.

LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Cécile LHERAULT, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2020 se sont tenues à TOULOUSE les XXXXèmes Assises dont le thème était « Travail Social et numérique : évolution ou révolution ? »

Une journée d'étude institutionnel avec l'ensemble des 184 professionnels du DMO s'est tenue comme tous les ans en Février 2020 À RANVILLE. Le Thème de cette année a été consacré aux violences conjugales et intrafamiliales ; Journée organisée par la commission « journée institutionnelle » du DMO avec des représentants des 4 services du DMO.

LA GPEMC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ une dizaine de départs à la retraite à l'AEMO et dans cette perspective, un travail continue d'être mené afin que la transmission des savoir-faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste (Cécile LHERAULT l'a remplacée en décembre 2019). Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AED/AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Dans le cadre de la réflexion sur la réécriture du projet de service, nous avons réinterrogé la fonction d'éducateur technique qui correspondait à 2 départs (1 départ à la retraite et 1 démission). Après plusieurs mois d'études et de réflexion, nous avons maintenu cette fonction et recruté 2 Educateur(trice)s technique à l'AEMO (ETS et/ou CESF).

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de deux nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2019/2020. 2 équipes d'AEMO (Vire et Bayeux) ont bénéficié de ces embauches.

La réécriture du projet de service de l'AEMO va démarrer courant 2ème semestre 2021.

L'AEMO, comme les autres services du DMO, sera engagée dans une formation collective autour de la conférence familiale ayant pour but de donner davantage de pouvoir d'agir à nos usagers.

LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2020 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière et après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux fin 2015, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé dans des nouveaux locaux en juin 2016 à Caen sur La Folie Cuvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Dans le cadre de la réflexion immobilière et suite à l'audit, un travail est en cours de réflexion afin de trouver des locaux adaptés pour l'AEMO de Bayeux... mutualisés avec l'ouverture fin 2017 de l'ARPE du Bessin (après deux années de recherche, les locaux n'ont toujours pas été trouvés).

L'AEMO Caen Ouest dans le cadre de la réorganisation en cours a déménagé au début de l'été 2018 à La Folie Cuvrechef dans les mêmes locaux que le SIMAP afin d'être au cœur de son nouveau territoire d'intervention.

L'AEMO de Vire a déménagé en février 2019 dans le but d'avoir des locaux à la fois plus spacieux (activité en hausse) et également accessibles au PMR.

Des travaux ont été réalisés à l'AEMO de Lisieux afin de les rendre plus agréable et accessible.

En 2020, le SEMO Leverrier a déménagé dans ses nouveaux locaux (boulevard Dunois).

Dans la perspective de 2021/2022, il faudra prévoir de nouveaux locaux pour l'AEMO de Bayeux et de l'ARPE du Bessin.

POUR CONCLURE

En termes d'activité, l'AEMO a rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention PEF contractualisée avec le CD 14 (entre 98 et 102% de l'activité).

L'AEMO poursuivra en 2020, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité ; et également la stabilisation de sa réorganisation territoriale qui permettra d'être plus en proximité des enfants et des familles les plus vulnérables qui bénéficient soit d'une mesure administrative dans le champ de la protection de l'enfance, soit d'une mesure judiciaire dans le même champ.

En rapport avec la réorganisation de l'offre, les noms de tous les secteurs ont été repensés afin que les familles identifient mieux les territoires. Depuis 2019, la signalétique en rapport avec les nouvelles dénominations a quasiment été changée. Sa finalisation sera effective en 2021.

Enfin, 2021 sera consacrée également à la réécriture du projet de service AEMO arrivant à son terme.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

L'année 2020 aura été marquée une crise sanitaire sans précédent engendrant des périodes de confinement et des périodes de déconfinement nécessitant un renforcement des interventions auprès des familles. Aussi, de janvier à début mars, des réunions dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité se sont tenues, avant une période, de mars à septembre, durant laquelle, le déploiement de la DACQ a été mis en suspend. Puis, à compter de septembre, la démarche s'est remise en marche.

Cette suspension contrainte a permis une mise en réflexion à compter de juin de l'architecture de la DACQ et des modalités de reprise après une période d'arrêt de plus de 6 mois. En effet, mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, la DACQ a pour fonctionnement :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.
- une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique ; les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Cependant après 2 ans de fonctionnement, plusieurs constats ont pu être dressés à savoir :

- une architecture à 3 strates générant un essoufflement des professionnels
- une difficulté de « recrutement » des animateurs pour animer les groupes de travail
- des thématiques travaillées par plusieurs sous-groupes
- une juxtaposition des périodes de déploiement du PACQ, d'évaluation interne et de projet de service.

Par conséquent, il a été acté lors des comités de suivis (4 comités se sont réunis en 2020) :

- la mise en place d'un cycle de 5 ans, avec une 1ère année d'élaboration du Projet de service, 3 années de déploiement du PACQ et une année d'évaluation interne
- l'organisation d'une DACQ DMO regroupant et mélangeant l'ensemble des professionnels des 4 services
- la constitution de groupes et de thématiques transversales
- la « sanctuarisation » de dates de septembre à juin permettant une planification des réunions
- l'abandon du blog, avec la mise en place d'une newsletter
- la mise en œuvre d'une phase de transition de septembre 2020 à juin 2021 afin de terminer les travaux en cours, de construire la nouvelle architecture de la DACQ et finaliser les projets de service

En 2020 : 8 groupes de travail se sont réunis dont 4 portaient spécifiquement sur l'AEMO et ont travaillé sur :

- la création d'un annuaire des partenaires (SIMAP/AEMO)
- la continuité de service à l'AEMO
- comment informer et sensibiliser les parents sur les besoins de l'enfant à l'AEMO
- le PPEF : le sens avant l'outil ?

Ces groupes seront finalisés en juin 2021.

4 autres groupes de travail transversaux au DMO se sont réunis autour des thématiques suivantes :

- le livret d'accueil et outil de la loi 2002-2
- expression-participation des familles
- accueils des stagiaires et livret de bienvenue
- les outils de communication du DMO

La aussi, les groupes n'ont pu finaliser leurs travaux sur 2020 et s'achèveront en 2021.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Suivi des orientations stratégiques :

- renforcer la place des usagers au sein du service et la connaissance de leurs besoins : à renforcer
- créer un 8ème secteur : réalisé
- inscrire le service dans la DACQ : réalisé
- élaborer un projet de DMO : non réalisé

L'ÉVALUATION INTERNE

Les travaux d'évaluation interne se sont poursuivis et ont permis la finalisation du recueil d'information des domaines suivants:

- domaine 2 : l'AEMO dans son environnement
- domaine 3 : Projet de service.

Les recueils auprès des personnes accompagnées et partenaires, prévus au printemps 2020 ont été reportés.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Evaluer les modalités d'information du livret d'accueil remis aux familles et envisager la mise en place d'un document plus adapté notamment aux enfants	Un travail sur les éléments incontournables à mettre dans le livret d'accueil a été effectué. Un deuxième groupe devra travailler en lien avec la chargée de communication sur un support adapté	Des familles ont été consultées notamment pour connaître les questions soulevées à l'accueil de la mesure.
Remettre en place une consultation régulière des usagers prévue par la Loi 2002 2	Un questionnaire a été produit et déployé dans chaque secteur avec une boîte aux lettres pour les retours. Un café partagé était prévu en mai 2020 pour avoir un temps d'échange sur une thématique (les écrans) et le dépouillement des questionnaires mais a dû être reporté	Du fait de la crise sanitaire, les familles n'ont pas pu être consultées via les questionnaires et le café partagé n'a pu être organisé
Organiser une co formation avec des professionnels et militants d'ATD Quart Monde	Une co formation a été organisée en 2019 avec des professionnels et des militants d'ATD Quart Monde ; un bilan était prévu en avril 2020 mais a dû être annulé.	Les militants ont été associés ;
Développer une méthodologie et la pratique de co construction des PPEF avec les familles	Le groupe de travail a travaillé le sens à donner avant le support papier ; une proposition de document modifié notamment dans le volet 3 devait soutenir cette proposition auprès du CD ; démarche qui n'a pu être finalisée en 2020 ; néanmoins, il s'agit d'un axe du schéma départemental	Les familles ont été questionnées pour savoir si elles recevaient le PPEF ; ce qui n'est pas souvent le cas.
Retravailler les plaquettes de présentation du service	Un travail est en cours pour la réalisation de plaquettes de présentation du DMO et de chaque secteur avec une matrice de présentation conjointe à chaque service. Le groupe travaille également sur une maquette power point de présentation des missions du DMO lors des présentations aux partenaires	Les familles et enfants vont être associées à la réalisation du visuel sur les plaquettes. Une consultation des stagiaires est reportée en 2021.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2020	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Améliorer le fonctionnement du DALA : continuité des interventions, analyse pluridisciplinaire...	L'allongement de la durée des mesures en DALA en 2020 a obligé à faire des lettres rapports/des évaluations pluridisciplinaires... Un comité de suivi DALA a été remis en place en 2020.	Participation d'un professionnel de chaque secteur à chaque comité DALA trimestriel.

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT (SEMO)



78 Quai Vendœuvre
14000 CAEN

Tél. 02 31 15 67 67

Fax. 02 31 15 67 60

Directeur : Salvatore STELLA

E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Cécile LHERAULT

E-mail : directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

Année de création : 1974

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2014 portant habilitation du SEMO pour 180 garçons et filles de 13 à 21 ans.

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ en date du 6 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de 180 jeunes garçons et filles de 13 à 21 ans.

POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale.

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

ACTIONS

- **MILIEU OUVERT PERMANENT** : 36 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an. Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.
- **RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS** : Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.
- **FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES** : Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors de situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.
- **SCOLARITÉ - FORMATION** : Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.
- **ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** : Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

SECTEURS D'INTERVENTION

- **BAYEUX**
27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 00 22 - fax : 02 31 10 00 25
- **CAEN LEVERRIER**
42 Boulevard Dunois - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 76 - fax : 02 31 38 91 55
- **CAEN VENDEUVRE**
2 Rue Henri Brunet - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 62 30 - fax : 02 31 15 62 35
- **LISIEUX**
30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 31 08 88 - fax : 02 31 31 62 36
- **CÔTE FLEURIE**
2 Rue Frédéric Postel - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 14 16 00 - fax : 02 31 62 43 28

ACTIVITÉ 2020

Nombre de journées prévues	68 650
Nombre de journées réalisées	68 224

MOUVEMENT DE L'EFFECTIF

Jeunes prise en charge au 1 ^{er} Janvier 2020	181	
Jeunes confiés dans l'année	115	(dont 12 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes sortis dans l'année	114	
Jeunes en charge au 31 décembre 2020	182	

TOTAL des jeunes suivis dans l'année	296	(dont 12 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
--------------------------------------	-----	---

ORIGINE DES MESURES DE L'ANNÉE

D.S.S. - M.P.E.	30
Juges pour enfants	85

CHANGEMENT TYPE DE PRISE EN CHARGE INTERNE AU SEMO

Mineur Judiciaire à Mineur Administratif	2
Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire	
Mineur Judiciaire à Majeur Administratif	6
Majeur Judiciaire à Majeur Administratif	
Mineur Administratif à Majeur Administratif	1
Mineur Administratif à Mineur Judiciaire	3

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES SUIVIS DE L'ANNEE

Calvados	295	soit	99,70 %
Autres départements	1	soit	0,30 %

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

en mois	19,5
---------	------

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES

Sexe masculin	158
Sexe féminin	138

Par tranche d'âge

(Jeunes présents au 31/12/20)

• de 10 à moins de 13 ans	0
• de 13 à moins de 16 ans	90
• de 16 à moins de 18 ans	87
• de 18 ans et plus	5

ou au moment de leur sortie

• de 10 à moins de 13 ans	0
• de 13 à moins de 16 ans	30
• de 16 à moins de 18 ans	46
• de 18 ans et plus	38

Le nombre de nuits réalisées à l'interne du service en 2020 est de **149**, avec un accueil de 1 à 6 jeunes en simultané soit **241 nuitées** réalisées.

ANALYSE DES PROBLEMATIKES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour le SEMO cette année, nous notons un très léger déficit d'activité puisque nous avons réalisé 68 224 journées pour 68 650 journées prévues, soit une activité à 99,38% (en 2019 : 65 221 journées pour 65 700 prévues, soit 99,35%).

Cette année le nombre d'utilisateurs a augmenté avec 296 jeunes accueillis.

A noter que l'activité depuis 2015 est en hausse en moyenne de 20% (passage dans le cadre de la fiche action SEMO de la convention PEF de 150 à 180 enfants en 2015).

Nous avons obtenu un poste en renfort (équivalent à 10 mineurs de plus) en janvier 2020 mis en place pendant la première période de confinement. Nous avions à l'époque une liste d'attente assez importante avec 4 à 6 mois d'attente sur certains secteurs.

La durée moyenne de prise en charge est de 19,5 mois (en hausse de 1,3 mois par rapport à l'année précédente en 2019 : 18,2 mois). Une hausse conjoncturelle due à la crise sanitaire après plusieurs années de baisse.

Des rencontres avec les magistrats ont eu lieu courant 2020 afin d'expliquer le projet de service du SEMO aux nouveaux magistrats, de connaître les attentes des juges sur le service rendu aux utilisateurs, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons depuis de nombreuses années déjà (le SEMO a eu en 2020 : 46 ans d'existence). En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour encore une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type (AEMO renforcée, AEMO avec hébergement, PEAD, accueil séquentiel...) renforcé par la Loi réformant la protection de l'enfant du 14 Mars 2016.

Après la visite courant 2018 du Député de Caen, Monsieur Le Vigoureux, nous avons reçu en Mai 2019 la visite au sein du SEMO Venduvre de la commission de travail sénatoriale présidée par le Sénateur des Hauts de Seine Monsieur Iacovelli accompagnée des Sénatrices du Calvados et membres de cette commission : Mesdames De La Provoté et Feret, et de l'attaché parlementaire Monsieur Ingrassi, quelques visites en début d'année 2020 d'associations d'autres départements.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore importante par moment sur certains secteurs, notamment sur Caen. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO a pris en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire) avec pour conséquence dès 2015 un passage à 180 jeunes en année pleine. 3 ans après, une liste d'attente existe de nouveau.

Dans le cadre de la 2ème convention PEF signée en 2017, une fiche action concernant un dispositif d'attente transversal AEMO/SEMO/SPMO est en cours de travail depuis 2019 et a abouti à l'embauche en 2020 d'un travailleur social volant 1ETP en CDD sur les secteurs Caennais (prise en charge de 10 jeunes supplémentaires).

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans d'autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problèmes dans la nature même des prises en charge.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Depuis 2018, deux équipes du SEMO (secteur Venduvre et secteur de Lisieux) ont expérimenté le dossier unique dématérialisé via le logiciel comptabilité de l'association déployé côté activité et dossier de l'utilisateur.

Les professionnels (intervenants éducatifs, secrétaires, chefs de service socio-éducatif, chef de service administratif et financier, direction) ont défini au fur et à mesure de l'expérimentation les besoins d'une équipe (éducative, administrative, comptable...) en protection de l'enfance et d'un service de milieu ouvert, en termes de possibilités et de déploiement que le logiciel devait offrir.

Les professionnels ont pu faire connaître à la Direction des Services d'Informations le bilan de leur expérimentation, leurs besoins et leurs attentes s'agissant du contenu et du fonctionnement du Dossier Unique de l'Usager.

Depuis, cette expérimentation est à l'arrêt et en attente du déploiement du logiciel OGYRYS que l'association souhaite déployer au sein de tous les établissements et services dès 2021.

A la suite d'une co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

Depuis 2018, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO du 24 janvier 2017. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, depuis 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

Un comité de suivi sous l'égide du directeur se réunit tous les 2 mois depuis 2019 (en veille depuis la crise sanitaire) afin de faire le point sur ce changement de philosophie et de pratique et de faire des propositions d'évolution à la Direction Enfance Famille.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Après la réflexion sur les fondamentaux en 2013, après la décision du Conseil Départemental (ex Conseil Général) de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi en 2014 avec le CD du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2015 et la montée en charge progressive de 150 jeunes à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014 puis en année pleine dès 2015. Et ceci après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio éducatifs (remplacés par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 3 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Educatifs de Nuit (EEN).
- Déménagement en décembre 2015 d'un des 2 SEMO de Lisieux à Trouville sur la Côte Fleurie.
- 2015-2016 : réécriture du projet de service du SEMO.

La réflexion sur les postes d'Encadrants Educatifs de nuit au SEMO a abouti en 2014. Elle a abouti par un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation par rapport aux besoins repérés.

Une expérimentation d'une fonction supplémentaire de « Moniteur Educateur » a été mise en place courant de l'année 2015 au SEMO Vendeuvre et a abouti en 2016 sur la pérennisation de cette fonction au sein du SEMO (confirmation par le Conseil Départemental dans les budgets prévisionnels 2016 et transformation de poste allant dans ce sens ; les embauches ont été concrétisées courant 2017).

Le déménagement vers la Côte Fleurie a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plein d'ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité, les SEMO de Lisieux et de Bayeux devront faire des travaux d'emménagement courant 2018. Enfin, pour le SEMO Leverrier, a eu lieu en 2020 en pleine période de pandémie leur déménagement boulevard Dunois à Caen au cœur de son territoire.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisé depuis le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert.

La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 et 2018 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales (notamment la réflexion de la création de 2 appartements semi-autonome à l'horizon 2019/2020 et la réflexion d'un dispositif d'attente transversal AEMO/SEMO/SPMO.

Dans le cadre des délais d'attente en 2020, un 1ETP supplémentaire a été déployé sur les SEMO Caennais Leverrier et Vendeuvre.

LA GPEMC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ une dizaine de départs à la retraite au SEMO et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs-faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été acté et finalisé fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste (remplacée par Cécile LHERAULT en Novembre 2019). Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Le passage à 1 chef de service pour 2 SEMO a démarré courant de l'été 2014 avec les 2 SEMO du Pays d'Auge. Il s'est poursuivi au départ à la retraite d'un chef de service sur le territoire Caennais en 2016.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de deux nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2019/2020.

Grâce à ces embauches, les SEMO de Bayeux et Leverrier ont pu bénéficier de nouveau des apports inhérents à cette fonction.

LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux en décembre 2015.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, Le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux à Caen sur La Folie Couvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO. Le déménagement s'est effectué en juin 2017 sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

En 2018, en rapport à la fois à la mise en conformité PMR ainsi que dans le cadre de la réorganisation territoriale en rapport avec la création du 8ème secteur d'AEMO, le déménagement de l'AEMO de Caen-Ouest de quai Vendeuvre à la FolieCouvrechef s'est réalisé en juin 2018.

En 2019, l'AEMO de Vire a déménagé.

En 2020, le SEMO Caen Leverrier a déménagé boulevard Dunois en plein cœur de son territoire d'intervention. 2021 sera consacré à la dernière tranche de travaux au SEMO Leverrier pour que ces nouveaux locaux soient complètement opérationnels et aux normes PMR.

Pour 2021, 2 autres équipes sont concernées par un éventuel déménagement et/ou une recherche de locaux : l'AEMO de Bayeux et l'ARPE du Bessin (recherches en cours).

LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Cécile LHERAULT, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2020 se sont tenues à TOULOUSE les XXXXèmes Assises dont le thème était « Travail social et numérique : évolution ou révolution ? »

Le SEMO sera engagé en 2021 dans le déploiement du dossier unique dématérialisée de l'utilisateur. Nous allons former l'ensemble des professionnels au nouveau logiciel OGIRYS dès le 1er semestre 2021.

Le SEMO comme les autres services du DMO sera engagé également dans une formation collective autour de la conférence familiale ayant pour but de donner plus de pouvoir d'agir à nos usagers.

POUR CONCLURE

En termes d'activité, le SEMO a totalement rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité) mais nous ne pouvons-nous satisfaire d'une liste d'attente sur certains secteurs du Département du Calvados.

Le SEMO poursuivra en 2021, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

Enfin, 2021 sera consacrée également à la réécriture du projet de service SEMO arrivant à son terme.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'année 2020 aura été marquée une crise sanitaire sans précédent engendrant des périodes de confinement et des périodes de déconfinement nécessitant un renforcement des interventions auprès des familles. Aussi, de janvier à début mars, des réunions dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité se sont tenus, avant une période, de mars à septembre, durant laquelle, le déploiement de la DACQ a été mis en suspend. Puis, à compter de septembre, la démarche s'est remise en marche.

Cette suspension contrainte a permis une mise en réflexion à compter de juin de l'architecture de la DACQ et des modalités de reprise après une période d'arrêt de plus de 6 mois. En effet, mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, la DACQ a pour fonctionnement :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.
- une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique ; les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Cependant après 2 ans de fonctionnement, plusieurs constats ont pu être dressés à savoir :

- une architecture à 3 strates générant un essoufflement des professionnels
- une difficulté de « recrutement » des animateurs pour animer les groupes de travail
- des thématiques travaillées par plusieurs sous groupes
- une juxtaposition des périodes de déploiement du PACQ, d'évaluation interne et de projet de service.

Par conséquent, il a été acté lors des comités de suivis (4 comités se sont réunis en 2020) :

- la mise en place d'un cycle de 5 ans, avec une 1^{ère} année d'élaboration du Projet de service, 3 années de déploiement du PACQ et une année d'évaluation interne
- l'organisation d'une DACQ DMO regroupant et mélangeant l'ensemble des professionnels des 4 services
- la constitution de groupes et de thématiques transversales
- la « sanctuarisation » de dates de septembre à juin permettant une planification des réunions
- l'abandon du blog, avec la mise en place d'une newsletter
- la mise en œuvre d'une phase de transition de septembre 2020 à juin 2021 afin de terminer les travaux en cours, de construire la nouvelle architecture de la DACQ et finaliser les projets de service

En 2020 : 1 seul groupe de travail s'est réuni spécifiquement sur le SEMO :

- développer l'offre globale d'hébergement

Ce groupe finalisera ses travaux en juin 2021.

Le groupe de travail portant sur le dossier unique de l'usage n'a pas démarré du fait du déploiement d'OGIRYS retardé à 2021. Le groupe de travail relatif au développement des connaissances mutuelles entre le SEMO et ses partenaires ne s'est pas mis en œuvre en 2020.

4 autres groupes de travail transversaux au DMO se sont réunis autour des thématiques suivantes :

- le livret d'accueil et outil de la loi 2002-2
- expression-participation des familles
- accueils des stagiaires et livret de bienvenue
- les outils de communication du DMO

Là aussi, les groupes n'ont pu finaliser leurs travaux sur 2020 et s'achèveront en 2021.

L'ÉVALUATION INTERNE :

Les travaux d'évaluation interne du domaine 1 autour de la personne accompagnée et de ses droits engagés en 2019 se sont poursuivis durant 1 réunion en janvier puis suspendus durant la crise sanitaire. De septembre à décembre 2020, il n'a pas été possible de réunir le groupe du fait d'une remobilisation difficile à la rentrée après une longue période d'arrêt de la DACQ et une difficulté à trouver des locaux adaptés au regard des jauges.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Développer l'offre globale d'hébergement : diversifier les modalités d'hébergement sur les secteurs	Le groupe après une difficulté à comprendre la commande du COPIL a poursuivi ses travaux en 2020 afin de lister toutes les possibilités d'hébergement eu SEMO et au SPMO, l'objectif étant une mise en commun des différentes solutions d'hébergement puis une mutualisation en fonction des besoins des usagers. Ce travail se poursuivra en 2021.	
Le dossier unique de l'usager	Ce groupe n'a pas démarré car en attente du déploiement du logiciel OGIRYS en 2021	

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

SERVICE DE PROTECTION EN MILIEU OUVERT (SPMO)



6 Place Boston
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Tél. 02 31 35 83 40
Fax. 02 31 35 83 41

Directeur : Salvatore STELLA

E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Anais HERIN jusqu'au 07/07/2019 puis Cécile LHERAULT à compter du 01/12/2019

E-mail : directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

Année de création : 1967

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 6 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour accueillir 50 jeunes garçons et filles de 16 à 21 ans.

OBJECTIF GENERAL

Le SPMO a pour objectifs le maintien du jeune dans son milieu de vie, et, suivant son âge, en milieu scolaire ou professionnel, en favorisant son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial. Les interventions se situent auprès de l'usager et de son environnement habituel. L'accompagnement proposé recherche prioritairement les services et prestations de droit commun afin de répondre aux besoins des jeunes.

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPMO accompagne 50 jeunes toute l'année, garçons et filles âgés de 16 à 21 ans rencontrant des difficultés familiales et sociales, généralement anciennes et ayant eu des retentissements, importants et toujours prégnants, sur leur capacité à investir leur devenir tant sur les plans de leur maturation personnelle (santé, hygiène, relations aux autres) que sur ceux de leur autonomie et leur participation sociale (scolarité, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail, accès au logement...).

Les accompagnements sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire (Chefs de Service, Médecin Psychiatre, Psychologue, Intervenants Socio-Educatifs, Secrétaire) et pilotés par les intervenants socio-éducatifs intervenant auprès des usagers et de leur environnement. Chaque usager bénéficie de l'appui d'un intervenant socio-éducatif référent, pour aider et soutenir la réalisation de son projet. Ainsi, chaque référent éducatif accompagne neuf jeunes permettant ainsi un suivi de proximité. Cette importante mobilisation permet de mettre en oeuvre des dynamiques favorables et adaptées aux besoins.

En fonction de l'âge du jeune accompagné, le SPMO oriente prioritairement son action en réponse aux besoins :

- de soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion professionnelle,
- de soutien aux démarches vers la santé, le logement, les loisirs,
- de soutien dans le cadre de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- de soutien afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale,
- de soutien dans la vie quotidienne.

L'intervention du SPMO nécessite l'adhésion du jeune et de ses parents (ou représentants légaux) s'il est mineur, à un projet d'accompagnement dont il sera partie prenante et qui ne peut, de ce fait, réussir sans une adhésion. Cependant, les mesures judiciaires sont exécutoires et bien que l'adhésion des justiciables soit prépondérante, pour autant l'intervention conserve son caractère impératif.

PRESCRIPTEURS

Conseil Départemental - Mesures Administratives (mineurs et majeurs) :

- à la demande des Services du Conseil Départemental représentés par la Direction de l'Enfance et de la Famille pour les mineurs sur demande des parents ou représentants légaux (16-18 ans),
- dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur (CASJM) signé avec les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental et le jeune majeur (18 - 21 ans) - Décret 75-96 du 18/02/1975

Magistrats - Mesures Judiciaires (mineurs) :

- suite à un Jugement en Assistance Educative pour les mineurs (16 -18 ans) dans le cadre de l'Article 375 du Code Civil.

FINANCEUR

Conseil Départemental du Calvados, facturation selon un prix de journée, puis dotation globalisée du fait de la Convention « Protection de l'Enfance et de la Famille » entre le Conseil Départemental et l'ACSEA en 2014.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le SPMO intervient auprès des jeunes originaires du Calvados. Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble du département du Calvados.

Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils départementaux limitrophes (Manche-Orne-Eure) dans la mesure où un jeune déciderait de s'installer dans le Calvados. Ceci nécessiterait préalablement l'accord du Conseil Départemental du Calvados.

PARTENAIRES ET RESEAUX

Services sociaux du Conseil Départemental, CCAS, Éducation Nationale, Établissements et Services sociaux habilités, Services du champ de : la santé (CHU, EPSR, CMP, Maison des Adolescents du Calvados, Hébergement Thérapeutique, service de santé scolaire, réseau de santé, planning familial, ...), du logement (CLAJ, FJT, bailleurs sociaux, bailleurs privés...), de la formation, des transports (Twisto, Bus Verts, SNCF...), les organismes de protection sociale : (CAF, CPAM, MSA).

ACTIVITÉ 2020

- Nombre de journées**

prévues	18 300
réalisées	17 859
activité réalisée	97,59 %
- Nombre de situations suivies dans l'année**

Jeunes présents au 1 ^{er} janvier 2020	47
Entrées	44
Sorties	41
Jeunes présents au 31/12/2020	50
Total des jeunes suivis	91
- Durée moyenne des prises en charge**

	1 an 7 mois 8 jours
--	---------------------

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE

CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MAGISTRAT
Bayeux	7	2
Caen	37	27
Lisieux	5	6
Vire	3	4
TOTAL CALVADOS	52	39
TOTAL GÉNÉRAL	91	

ORIGINE DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE ET ÂGE À L'ADMISSION

	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MAGISTRAT
16 < 18	4	25
18 < 21	15	0

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL				MAGISTRAT			
16 - 18 ANS		18 - 21 ANS		16 - 18 ANS		18 - 21 ANS	
GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE
4	4	23	21	25	14	0	0
52				39			

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR)

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR)	MINEURS		MAJEURS	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	15,38 %	8	84,62 %	44
MAGISTRAT	100 %	39	0 %	0

HÉBERGEMENT

HÉBERGEMENT	A L'ADMISSION	AU 31/12 OU À LA SORTIE
Famille naturelle	65	51
Foyer jeunes travailleurs	12	16
Logement indépendant (dont mis à disposition par le Service)	3	11
Famille d'accueil	2	0
Placement en Foyer de l'Enfance / CHRS	1	5
SDF ou SDC	0	3
Hôtel	0	1
Tiers dignes de confiance	5	1
Internat scolaire	1	1
Centre Maternel	0	1
Parents petit(e) ami(e)	2	1

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'activité annuelle est inférieure au prévisionnel à celle prévue, avec 17 859 journées réalisées pour 18 300 attendues (soit - 2,41%).

Cette année, le nombre d'usagers accompagnés a fortement augmenté (soit 91 situations au total cette année et pour rappel 78 jeunes suivis en 2019).

En 2020, 2019 et 2018, la totalité des jeunes accompagnés sont originaires du département du Calvados.

Pour cette année 2020, les usagers Calvadosiens se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 64 pour l'arrondissement de Caen
- 09 pour l'arrondissement de Bayeux
- 11 de l'arrondissement de Lisieux
- 07 de l'arrondissement de Vire,

Parmi les 91 usagers accompagnés cette année 2020, nous observons, sur l'origine de la demande (administrative et judiciaire) :

- 57,14% de l'activité à la demande d'un Conseil Départemental / Rappel pour 2018 : 55,13 %
- 42,86% de l'activité à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen / Rappel pour 2018 : 44,87 %

Ces éléments révèlent que les interventions à caractère judiciaire ont légèrement diminué face à une demande à caractère administrative, en augmentation. Une tendance identique à 2019 et inverse aux années précédentes.

Parmi les 91 usagers accompagnés au total (suivi administratif et suivi judiciaire) cette année 2020, nous observons la répartition suivante entre nombre de mineurs et de majeurs :

- 48,35% de l'activité concernent des majeurs de 18 à 21 ans / Rappel pour 2019 : 28,18%
- 51,65 % de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans / Rappel pour 2019 : 71,82%

Ces éléments mettent en lumière pour 2020 une importante augmentation (après une baisse importante continue depuis plusieurs années) du nombre de jeunes majeurs accompagnés au profit d'une augmentation des mineurs de 16 à 18 ans.

Parmi les 52 situations suivies à la demande du Conseil Départemental du Calvados, nous notons sur la répartition suivante entre les mineurs et les majeurs :

- 44 situations concernent des majeurs / Rappel pour 2019 : 36 situations, 2018 : 33 situations.
- 08 situations concernent des mineurs / Rappel pour 2019 : 07 situations, pour 2018 : 11 situations.

Nous observons une forte augmentation du nombre de majeurs adressés par le Conseil Départemental et une légère augmentation des mineurs orientés par cette même collectivité territoriale.

Tous les Jugements en Assistance Éducative concernent des mineurs, depuis l'arrêt décidé en 2012 par le Conseil d'Administration de l'ACSEA de suivre des Jeunes Majeurs sur Ordonnance Judiciaire, non financés par l'État (via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis 2010. (Pour rappel pour 2012 : 3 situations concernées.).

Il apparaît que le rapport entre le nombre de garçons et de filles accompagnés ne montre pas d'évolution notable.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit, pour cette année 2020, à 1 an 7 mois et 8 jours (en augmentation de 5 mois et 29 jours par rapport à 2019).

Pour rappel :

- 2019 : 1 an 1 mois et 11 jours
- 2018 : 1an 2 mois et 24 jours
- 2017 : 1an 5 mois et 3 jours
- 2016 : 11 mois et 10 jours
- 2015 : 1 an
- 2014 : 1 an 1 mois
- 2013 : 1 an 2 mois et 21 jours
- 2012 : 1 an 4 mois
- 2011 : 1 an 7 mois

Cette augmentation importante après une baisse continue et notable de la durée d'accompagnement, sur ces dernières années passées, montre l'effet conjoncturel de la crise sanitaire due à la covid19 (interdiction de sortie sèche pendant les 2 confinements de 2020). Mais l'application du Service à ne pas inscrire ses interventions d'emblée sur une longue durée, mais à les réduire selon les objectifs à suivre pour chaque projet des jeunes à perdurer hors crise sanitaire. Aussi, le recours, dès que possible, aux dispositifs de droit commun, permet de ne pas maintenir notre intervention plus que nécessaire.

Cependant, nous avons pu parfois observer que le raccourcissement de plusieurs mesures éducatives, par le prescripteur, ne permettait pas pour autant une intervention éducative suffisamment longue pour mener à bien des objectifs durables fixés au début de l'intervention comme l'autonomie et l'inscription dans une insertion durable.

En ce sens, l'importance de prendre soin de chaque situation, dans une approche « sur mesure » évaluable, se révèle un gage de qualité.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif très individualisé exercé par le SPMO s'incarne par la mission dédiée de référent confiée aux éducateurs spécialisés du Service. Notre ratio d'encadrant éducatif (1 intervenant pour 9,09 usagers, du fait de 5,5 ETP éducatifs pour 50 places en file active + 4 afin de tenter de résorber les délais d'attente) permet une action soutenue et une réactivité permanente, le SPMO étant ouvert sur les 52 semaines de l'année. Pour autant, ces derniers ne travaillent pas de manière isolée, mais font reposer le sens de leurs actions sur la qualité du travail pluridisciplinaire.

On constate cette année que les mesures sont plus longue dues à la conjoncture de la crise sanitaire, un turnover des situations toujours aussi importantes et une importante hausse du nombre des accompagnements éducatifs à destination des jeunes majeurs (après une tendance inverse depuis plusieurs années).

De plus, une permanence éducative quotidienne (hors week-end), y compris sur toutes les périodes de vacances scolaires, au sein du Service est assurée par l'un des éducateurs spécialisés, de sorte à être disponible pour les

jeunes désirant être reçus sans rendez-vous préalable.

Mais le SPMO travaille avec un important réseau partenarial diversifié intervenant sur les champs de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs...

Aussi, faisant des dispositifs de droit commun la première ressource mobilisable pour et par les jeunes, le travail soutenu avec les USDA et les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Départemental du Calvados demeure une priorité pour tous les salariés du SPMO.

Depuis 2015, la nouvelle organisation associative a pris forme, avec notamment le rattachement du SPMO au sein d'un nouveau Département Milieu Ouvert (AEMO, SEMO, SIMAP) de l'ACSEA avec une direction unique. Le SPMO a travaillé dès son arrivée au DMO sur un déménagement du Boulevard Lyautey à Caen sur de nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le déménagement s'est concrétisé en juin 2017 dans des locaux au Citis à Hérouville St Clair à proximité du Tram et donc accessibles à tous. Les locaux sont aux normes PMR. Des travaux en 2020 et à venir en 2021 sont en cours afin de changer un grand nombre de fenêtres.

Dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité du service rendu aux personnes accompagnées, l'équipe du SPMO a élaboré un « livret d'apprentissage » destiné aux collègues apprentis recrutés au SPMO. Ce livret a vocation à les accompagner tout au long de leur formation.

A la suite d'une co-formation menée en 2017 et 2018 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018 et 2019, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en depuis fin 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles. Un comité de suivi se réunit tous les 2 mois sous l'égide du Directeur afin d'évaluer sa mise en place et de pouvoir faire remonter à la Direction Enfance Famille des améliorations possibles (instance qui s'est tenue jusqu'en mars 2020 et en veille depuis la crise sanitaire). Le SPMO, au même titre, que les autres services du Département milieu ouvert, y participe.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

RAPPEL

Le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 puis en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

Des salariés du SPMO ont participé à une co-formation professionnels/usagers mise en place en avril 2017 au sein du Département Milieu Ouvert en partenariat avec ATD Quart Monde.

La DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) a été mise en place en fin d'année 2017. Les salariés du SPMO y ont participé activement pendant toute l'année 2018.

Depuis Septembre 2019, l'équipe du SPMO est engagée dans la réécriture de son projet de service qui devait aboutir en 2020 mais du fait de la crise sanitaire, la réécriture se terminera mi-2021.

LA GPEMC

Nous ne prévoyons pas dans l'immédiat de départ à la retraite au SPMO (encore une quinzaine à venir au sein du Département Milieu Ouvert).

Un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche récemment de 2 nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert (sur 6 équipes).

A noter que le SPMO a une psychiatre dans ses effectifs et n'est pas concerné par la carence de ces postes que nous avons ou avons pu avoir sur d'autres services du DMO.

LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux en décembre 2015.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, Le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux à Caen sur La Folie Couvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO. Le déménagement s'est effectué sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

Nous avons en 2018 inauguré le SPMO, 2020 et 2021 seront consacrés à l'amélioration de l'acoustique dans les locaux ainsi qu'aux changements de plusieurs fenêtres.

Depuis fin 2019, nous avons refait entièrement les appartements de Caen et d'Hérouville-St-Clair où les jeunes majeurs peuvent être accueillis. Ces travaux se sont terminés courant du premier semestre 2020.

LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Cécile LHERAULT, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2020 se sont tenues à TOULOUSE les XXXXèmes Assises dont le thème était « Travail Social et numérique : évolution ou révolution ! ».

Le SPMO sera engagé à partir de 2021 dans le déploiement du dossier unique dématérialisé de l'utilisateur. Nous allons former l'ensemble des professionnels au nouveau logiciel OGIRYS dès le 1er semestre 2021.

Le SPMO comme les autres services du DMO seront engagés également dans une formation collective autour de

la conférence familiale ayant pour but de donner plus de pouvoir d'agir à nos usagers.

POUR CONCLURE

En termes d'activité, le SPMO a légèrement été en deçà des objectifs d'activités du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité) tout en prenant beaucoup plus de jeunes en charge en cette année exceptionnelle due à la crise sanitaire toujours en cours et impactant fortement les personnes vulnérables que nous prenons en charge au sein du SPMO.

En 2019 comme en 2016, 2017 et 2018, nous avons pris acte des nouveaux critères imposés par les Services du Conseil Départemental concernant les jeunes majeurs même si nous pouvons noter que chaque situation est analysée au cas par cas par les services du CD du Calvados.

Enfin, le SPMO poursuivra en 2020, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

Le SPMO devra également poursuivre en 2020 la réécriture du projet de service arrivant à terme.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'année 2020 aura été marquée une crise sanitaire sans précédent engendrant des périodes de confinement et des périodes de déconfinement nécessitant un renforcement des interventions auprès des familles. Aussi, de janvier à début mars, des réunions dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité se sont tenues, avant une période, de mars à septembre, durant laquelle, le déploiement de la DACQ a été mis en suspend. Puis, à compter de septembre, la démarche s'est remise en marche.

Cette suspension contrainte a permis une mise en réflexion à compter de juin de l'architecture de la DACQ et des modalités de reprise après une période d'arrêt de plus de 6 mois. En effet, mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, la DACQ a pour fonctionnement :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.
- une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique ; les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Cependant après 2 ans de fonctionnement, plusieurs constats ont pu être dressés à savoir :

- une architecture à 3 strates générant un essoufflement des professionnels
- une difficulté de « recrutement » des animateurs pour animer les groupes de travail
- des thématiques travaillées par plusieurs sous groupes
- une juxtaposition des périodes de déploiement du PACQ, d'évaluation interne et de projet de service.

Par conséquent, il a été acté lors des comités de suivis (4 comités se sont réunis en 2020) :

- la mise en place d'un cycle de 5 ans, avec une 1ère année d'élaboration du Projet de service, 3 années de déploiement du PACQ et une année d'évaluation interne
- l'organisation d'une DACQ DMO regroupant et mélangeant l'ensemble des professionnels des 4 services
- la constitution de groupes et de thématiques transversales
- la « sanctuarisation » de dates de septembre à juin permettant une planification des réunions
- l'abandon du blog, avec la mise en place d'une newsletter
- la mise en œuvre d'une phase de transition de septembre 2020 à juin 2021 afin de terminer les travaux en cours, de construire la nouvelle architecture de la DACQ et finaliser les projets de service

L'ÉVALUATION INTERNE :

Du fait du retard pris dans la réécriture du projet de service, l'évaluation interne a été reportée au 1er semestre 2021, avant la mise en place de la réforme de l'évaluation interne/externe qui interviendra en octobre 2021.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de service du SPMO 2014 – 2019 devait faire l'objet d'une réécriture courant 2020, avec l'arrivée de la nouvelle directrice adjointe du Département Milieu Ouvert. Néanmoins, la crise sanitaire qui a traversé l'année 2020 n'a pas permis une finalisation des travaux mais a fait l'objet d'un report au 1er trimestre 2021.

Il a été élaboré dans une démarche participative tant au niveau des professionnels du SPMO, que des partenaires et des jeunes et de leurs familles, qui ont été consultés via un questionnaire. Par ailleurs, des rencontres avec les magistrats, les responsables territoriaux ou encore les équipes des SEMO, des consultations se sont opérées afin de procéder à un état des lieux de la connaissance des missions et des moyens du SPMO.

9 réunions de travail majoritairement à la journée, avec l'ensemble des salariés du SPMO ont été conduites de novembre 2019 à avril 2021. Différents thèmes ont été abordés et ont permis l'élaboration d'une part des orientations stratégiques, d'autre part du projet de service.

Par ailleurs, des questionnaires ont été adressés aux familles, jeunes et partenaires (101 questionnaires envoyés de façon dématérialisée). Nous avons reçu en retour 13 questionnaires (2 des familles et 11 des jeunes) ainsi que 28 questionnaires partenaires. Il en ressort de cette consultation que :

- L'acronyme et le public accueilli est identifié par les partenaires et les familles ; seule 1 réponse évoque un service de placement en Milieu Ouvert (ancien nom).
- Sont acquis pour les partenaires la compétence départementale à 85 % (certains pensant l'intervention sur le secteur caennais uniquement) et la tranche d'âge à 78% (certaines réponses indiquent à partir de 15 ans et 1 autre jusqu'à 25 ans).
- Le cadre d'intervention en protection de l'enfance et les missions du SPMO sont globalement bien identifiés également avec un travail d'accompagnement de l'adolescent/jeune adulte vers l'autonomie
- Enfin la composition de l'équipe pluridisciplinaire est également connue des partenaires,

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2019	OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Groupe hébergement SEMO/SPMO	Après avoir eu quelques difficultés à comprendre la commande du COPIL, le groupe a travaillé à lister toutes les possibilités d'hébergement au SEMO et au SPMO, l'objectif étant la mise en commun des différentes solutions d'hébergement puis une mutualisation en fonction des besoins des usagers.	
Groupe intervention collective SPMO	Expérimentation des accueils collectifs ? limites et écueils ?	Participation des usagers du SPMO aux expérimentations

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

SERVICE D'INVESTIGATIONS, DE MÉDIATION ET D'ACTIVITÉS PÉNALES (SIMAP)



- Mesures Judiciaires D'investigation Educative
- Mesures De Réparation Pénale
- Espace De Rencontre
- Médiation Familiale

Antenne de CAEN
31 Rue des Compagnons
14000 CAEN

Antenne de Lisieux
19 Rue Paul Doumer
14100 LISIEUX

Directeur : Salvatore STELLA
E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Cécile LHERAULT
E-mail : directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

Année de création : Service Social : 1945
SOMO et COE : 1962
SIS : 1990
SIMAP : 2009

AUTORISATION / HABILITATION

- **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :**
Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles pour des garçons et filles âgés de 0 à 18 ans.
Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2014, portant habilitation du service d'investigation éducative pour l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.
- **Mesures de réparation pénale :**
Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013 portant renouvellement d'habilitation du service de réparation pénale.
Arrêté préfectoral en date du 27 mars 2017 portant autorisation d'extension du service de réparation pénale de 100 à 130 mesures individuelles réalisées à l'année.
- **ARPE - Espace de rencontre :**
Arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2017, portant agrément d'un espace de rencontre Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) à Lisieux.
Arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant agrément d'un espace de rencontre Accueil Relais Parents Enfants du Bessin à Bayeux.
- **Médiation familiale :**
Conventions annuelles de subvention de fonctionnement.

POPULATION

- **Investigation - IOE/MJIE**
Filles et garçons mineurs de 0 à 18 ans.
- **Réparation pénale**
Filles et garçons mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.

- **A.R.P.E . / Accueil Relais Parents Enfants**
Enfants mineurs dont l'un des parents est momentanément privé de droit de visite et d'hébergement.
- **Médiation Familiale**
Conflits conjugaux et intergénérationnels.

FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les mesures d'investigation et les mesures de réparation.
Subventions de fonctionnement pour l'ARPE (DDCS/ Ministère du droit des femmes, Cour d'Appel, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Départemental, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

OBJECTIFS

Le service d'Investigations, de Médiations et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfants-parents-adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés, de leurs potentialités.

ACTIONS

Les mesures d'Investigation (IOE et MJIE) s'appuient sur une action clinique, d'approche pluridisciplinaire, auprès d'un mineur (voire de plusieurs) vivant en général dans son milieu familial.

Grâce à :

- un recueil d'informations, des entretiens tant avec les enfants, la famille qu'avec les partenaires sociaux (écoles, PMI, halte garderie ...)
- une analyse et une interprétation des tests psychologiques
- un bilan médico-psychologique

Elles permettent :

- d'évaluer une situation complexe dans laquelle se trouve exposé un enfant en difficulté
- d'émettre un avis sur l'évolution de cette situation
- d'apprécier les attitudes parentales et les possibilités de changement.

Ce travail d'évaluation fait l'objet d'un compte-rendu écrit dont le magistrat est destinataire. Ce compte-rendu constitué d'un rapport éducatif, et parfois psychologique et/ou psychiatrique, présentera dans ses conclusions une proposition d'orientation, argumentée, qui pourra être reprise par le Juge des Enfants lors de sa décision en audience, au plus tard dans un délai maximum de 6 mois à dater de l'ordonnance prise initialement. Cet espace temps permet d'accompagner les familles dans une démarche de réflexion autour de leur histoire, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

Les mesures de Réparation Pénale pour mineurs : Il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune a priori primo délinquant qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.

L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.

La médiation familiale : Il s'agit « d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

SECTEURS D'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)

ANALYSE QUANTITATIVE DES SITUATIONS SUIVIES

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE	MINEURS ENTRÉS	MESURES TERMINÉES	MINEURS SUIVIS SORTIES + EN COURS AU 31/12
440 mineurs	440	426	440	625

13 Mesures n'ont pas été facturées :

- 1 mesure non effective,
- 5 mesures pour décharge du Juge des Enfants de Caen pour un autre Tribunal,
- 2 mainlevées,
- 3 dessaisissements,
- 2 pour un majeur.

MOUVEMENT DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MINEURS	
Sorties de l'année	440
En cours au 31 décembre 2020	185
Ensemble	625

ACTIVITÉ MINEURS (SORTIES)

Origine des mesures :	TOTAL Mineurs	Mineurs délinquants 2/02/45	Jeunes en danger Art 375 CC	Majeurs 18/02/75	Garçons	Filles
Justice 100%	440	-	440	-	240	200

TRANCHES D'ÂGES

Mineurs sortis

	Filles	Garçons	TOTAL
de 0 à 1 an	19	23	42
de 2 à 3 ans	22	37	59
de 4 à 5 ans	24	22	46
de 6 à 9 ans	45	71	116
10 à 13 ans	51	52	103
14 à 16 ans	34	27	61
17 à 18 ans	05	08	13
TOTAL	200	240	440

MESURES SORTIES PAR CABINET

TEA 1	= 62
TEA 2	= 78
TEA 3	= 91
TEA 4	= 78
TEA 5	= 124

TPE Versailles	= 3
TPE Alençon	= 4

ORIENTATIONS PRÉCONISÉES À L'ISSUE DES MJIE

AEMO	= 175
AEMO Systémique	= 11
Placement / maintien de placement	= 82
Maintien AE	= 23
Non lieu	= 28
SEMO	= 21
Main levée / dessaisissement	= 04
Mesure d'Accompagnement (PEAD)	= 13
SAMO	= 11
SPMO	= 07
SAJE	= 04
ESY	= 02
Délégation de compétence	= 00
Autres	= 26
Majeur(s)	= 01
Sursis à statuer	= 32

LA RÉPARATION PÉNALE (REP)

C'est une année particulière pour l'activité de Réparation Pénale Mineurs.

En effet, en raison de la pandémie liée à la COVID-19, les convocations des mois d'avril, mai, juin et juillet n'ont pas eu lieu. Deux convocations supplémentaires ont eu lieu en novembre qui n'ont pas permis de pallier à ces précédents mois sans convocation.

Impactés eux aussi par la pandémie, nos lieux conventionnés n'ont pas tous ré-ouverts leurs portes à l'accueil de mineurs, suite au premier confinement en lien avec la nécessaire protection des bénévoles des associations caritatives et des personnels des collectivités territoriales.

De ce fait, 76 mesures ont été réalisées en 2020 sur les 130 mesures pour lesquelles le service est habilité.

LES EFFECTIFS

Le solde 2019 équivaut à 22 mesures (20 garçons et 2 filles) qui seront mises en place au cours de l'année 2020.

Pour 2020, 105 jeunes ont été pris en charge sur les 144 convoqués, soit 72,92 % des jeunes convoqués.

24 d'entre eux bénéficient d'un suivi ou d'une prise en charge, que cela soit au titre administratif (Services Sociaux du Département, CDES), de l'Assistance Educative ou de la Délinquance, soit 22,85 %.

Ce sont des garçons à 86,66 % (91) et des filles à 13,34 % (14).

Au total, ce sont 127 jeunes (22 mesures du solde 2019 et 105 réquisitions en 2020) qui ont été pris en charge par notre service.

LA RÉPARTITION DES ÂGES

Age moyen des 127 jeunes reçus en 2020 dans le cadre de la mesure de Réparation Pénale (réquisitions)

AGES	10 ANS	11 ANS	12 ANS	13 ANS	14 ANS	15 ANS	16 ANS	17 ANS	18 ANS
Filles	0	0	0	0	1	6	5	4	0
Garçons	0	0	4	2	9	17	34	25	20

- 6 jeunes sont âgés de 10 à 13 ans, soit 4,72 %,
- 33 mineurs âgés de 14 à 15 ans, soit 25,98 %,
- 68 dont l'âge se situe dans la tranche 16 – 17 ans, soit 53,55 %,
- 20 jeunes devenus majeurs entre la commission des faits et la mise en œuvre de la mesure, soit 15,75 %.

Les jeunes âgés entre 16 et 17 constituent la majeure partie du public accompagné dans le cadre de cette mesure.

LES DÉLITS AYANT MOTIVÉ LES CONVOCATIONS (SUR LES 144 CONVOCATIONS)

Vol	18	12,5 %
Vol en réunion	13	9,03 %
Violence	19	13,19 %
Violence en réunion	13	9,03 %
Dégradation	11	7,63 %
Dégradation en réunion	22	15,29 %
Autres :	48	33,33 %

Menaces, port d'arme, outrage	11	22,92 %
Défaut permis de conduire, CEA	07	14,58 %
Infraction à la Législation aux Stupéfiants	17	35,42 %
Escroquerie, Dénonciation calomnieuse	02	4,16 %
Atteinte sexuelle, harcèlement, détention images pédopornographiques	11	22,92 %

LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue majoritairement sur une durée n'excédant pas six mois (de la date de réquisition à la date de sortie effective ou de facturation).

Sur 76 mesures sorties en 2020 :

- 43 ont été réalisées dans un délai de 1 à 3 mois, soit 56,58 %
- 33 dans un délai de 3 à 6 mois, soit 43,42 %

La moyenne de réalisation s'établit entre 1 et 3 mois.

En fin d'exercice 2020, le solde équivaut à 51 mesures (44 garçons et 7 filles) qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2021.

LA MEDIATION FAMILIALE

ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES SITUATIONS :

Les conflits parentaux avant ou pendant la séparation demeurent les situations les plus fréquentes.

Nous relevons cependant un nombre plus important :

- d'enfants en médiation, en majorité des situations adressées par la Maison des Ados ;
- de médiation familiale à distance, par visioconférence ;
- d'entretiens effectués à Honfleur dans le cadre des médiations judiciaires du TJ de LISIEUX

Cette année de confinement a demandé de la créativité et de l'adaptabilité aux médiateurs : En effet durant la période de télétravail, imposée du fait de la période COVID, en mars 2020, les médiateurs ont établi une permanence téléphonique :

- avec les médiés qui étaient déjà en médiation afin d'apaiser leurs conflits,
- avec les personnes qui subissaient des violences conjugales (tout en considérant que les médiateurs ne pouvaient faire plus que la justice) pour leur offrir un espace d'écoute et leur permettre une prise en compte de la gravité des faits durant le confinement.

Les médiateurs familiaux étaient conscients que ce n'était pas de leur ressort mais n'ont pas pu faire autrement que d'apporter une réponse aux demandes et apporter ainsi une part contributive à la détresse humaine à ce moment précis.

Pour la deuxième période de confinement, les médiateurs ont pu maintenir les entretiens sur leur lieu de travail, afin que les médiations déjà engagées ne soient pas mises à mal.

Les médiations se sont faites principalement à CAEN et LISIEUX et n'ont repris à HONFLEUR qu'en fin d'année 2020.

Nous avons constaté plus de demandes de séparations durant l'année 2020 que lors des précédentes années. Suivant les médiés, ces situations ne sont pas sans lien avec le vécu durant la période du premier confinement.

Nous avons répondu à un nombre significatif de demandes de médiations à l'initiative de pères, privés de relation avec leurs enfants durant la période de confinement sur décision unilatérale des mères.

Pour la fin d'année 2020, les médiateurs ont repris « normalement » leurs activités sur tous les secteurs à la différence de l'obligation du port du masque qui n'a pas été sans conséquence dans l'espace de médiation.

Nous informons de l'arrivée en cette fin d'année 2020 de Madame Linda AOUALI qui a intégré le service dans le cadre de son stage de DEMF (formation à RENNES) auprès de Madame BARREAU, sa référente.

PERSPECTIVES 2021

Les médiateurs familiaux sont toujours en demande de formations sur le thème « de la médiation familiale et les violences conjugales » et sur les problématiques d'addiction (l'alcool en particulier).

Pour 2021, les médiateurs vont continuer leurs actions sur le secteur de HONFLEUR (avec l'équipe socio culturel de la Maison de la Famille) et sur LISIEUX (avec les partenaires de la CAF) , sur des projets encore à réfléchir en équipe sur la parentalité.

Les médiateurs ont commencé à intégrer pour observation les autres services (ARPE pour le SIMAP) dans l'objectif d'établir un module sur « la sensibilisation à la médiation familiale des professionnels de la protection de l'enfance ».

Communes (ou lieux) accueillant une permanence de Médiation Familiale

2019 : Lisieux – Honfleur – Caen

Modifications intervenues en cours d'année (locaux, personnel...)

2020 : Pas de modifications majeures

Nombre de demandes de médiations familiales reçues

* 2020 : 163

- ordonnés : 15

- spontanés : 91

- double-convocation : 57

Nombre d'entretiens d'informations préalables

* 2020 : 127 (à 177 personnes)

- Nombre d'entretiens d'information ordonnés : 18 (26 pers.)

- Nombre d'entretiens d'information spontanés : 75 (100 pers.)

- Nombre d'entretiens d'information issus de la double-convocation : 24 (51 pers.)

(prend en compte le solde 2019 réalisé en 2020)

Nombre de médiations terminées (dont les soldes années N-1)

* 2020 : 31

- Nombre de mesures ordonnées par la justice : 19
- Nombre de médiations civiles conventionnelles : 09
- Nombre de médiations issues de la double-convocation : 03

Nombre de médiations en cours

* 2020 : 15

- Nombre de mesures ordonnées par la justice : 03
- Nombre de médiations civiles conventionnelles : 10
- Nombre de médiations issues de la double-convocation : 02

Nombre de séances effectuées (mesures sorties)

* 2020 : 65

- Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations ordonnées : 18
- Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations spontanées : 44
- Nombre d'entretiens dans le cadre de la double-convocation : 03

Nombre de mesures n'ayant pas donné suite après rendez-vous d'infos

* 2020 : 85

- Nombre de mesures ordonnées par la justice : 07
- Nombre de médiations civiles conventionnelles : 49
- Nombre de médiations issues de la double-convocation : 29

Nombre de mesures n'ayant pas honoré le rendez-vous d'infos

* 2020 : 43

- Nombre de mesures ordonnées par la justice : 04
- Nombre de médiations civiles conventionnelles : 16
- Nombre de médiations issues de la double-convocation : 23

Nombre de mesures en attente au 31/12/20

* 2020 : 07

- Nombre de mesures ordonnées par la justice : 02
- Nombre de médiations civiles conventionnelles : 05
- Nombre de médiations issues de la double-convocation : 00

Nombre d'accords oraux ou écrits (sur les sorties)

* 2020 : 15

- Conclues dans le cadre des médiations ordonnées : 05
- Conclues dans le cadre des médiations spontanées : 08
- Conclues dans le cadre des médiations double-convocation : 02

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS (ARPE) LISIEUX & BESSIN

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS (ARPE) DE LISIEUX

Le service était ouvert trois samedis par mois, de 10h à 17h sans interruption.

5 salariés correspondant à 0,80 équivalent temps plein y opéraient un roulement en binôme.

Depuis le 1er septembre 2020, le service est ouvert 4 samedis par mois et deux équipes y travaillent par roulement en binôme ce qui correspond à 1,05 équivalent temps plein. La particularité des contrats à temps très partiels (0,15%) à durée indéterminée rend les recrutements moins aisés. Ils sont donc toujours en cours au 16 septembre.

Une formation globale des professionnels des équipes de l'ARPE de Lisieux et de l'ARPE du Bessin doit intervenir en début d'année 2021.

D'un point de vue organisationnel, les visites mensuelles et bimensuelles sont dissociées entre les deux équipes. Cette nouvelle organisation en deux équipes permet de limiter le temps passé pour chaque salarié en réunion de régulation.

Ainsi, en moyenne chaque intervenant travaille 11 samedis par mois et prend part à deux régulations par mois, une avant chaque ouverture au public et une après.

La première étape est un entretien avec chacun des parents afin qu'ils comprennent, acceptent et respectent le fonctionnement de l'ARPE. Ces deux entretiens ne sont pas comptabilisés dans le nombre de rencontres mises en place pour chaque situation. Ils constituent la procédure d'accueil des nouvelles situations. Nous privilégions leur déroulé les matinées.

La durée des interventions varie de trois à douze mois, en référence à l'ordonnance du Magistrat prescripteur. La majorité des mandats sont ordonnés pour une durée de six mois.

Les après-midis sont majoritairement réservés aux visites des parents (ou autre personne visiteuse, désignée par le magistrat) à leurs enfants. Les temps de rencontres varient de trois quarts d'heure à deux heures selon l'âge des enfants, avec possibilité de prévoir un déjeuner sur place ou à l'extérieur, en fonction de l'évolution des situations et l'évaluation faite en équipe lors de la réunion de régulation précédant l'ouverture. La durée d'une visite peut être plus longue, en cas de sortie du parent visiteur à l'extérieur des locaux avec son enfant.

Dans certains cas encore, l'Accueil Relais Parents-Enfants peut servir de sas sur indication première du Magistrat prescripteur ou en raison d'une nette amélioration de la situation. Dans ces cas, le consentement du parent qui réside avec l'enfant est bien évidemment toujours recherché.

Une régulation en équipe pluridisciplinaire a lieu le jeudi suivant l'ouverture, soit dorénavant quatre par mois. Sa durée est de deux à trois heures en présence des accueillantes, du Chef de Service et d'une Psychologue.

La fin de prise en charge donne lieu à la rédaction d'un bilan transmis au Magistrat prescripteur, porté à la connaissance des parents.

De façon assez fréquente, en cours de mandat, des échanges téléphoniques ou par mail ont lieu avec les juges aux affaires familiales et la cheffe de service éducatif, sur la forme ou le fond des situations.

Le décalage entre l'audience du magistrat et la mise en œuvre effective des mesures varie jusque maintenant de 5 à 7 mois. Il n'est pas prévisible, car il dépend de la durée des droits de visites en cours.

L'accroissement de l'activité devrait permettre une réduction de ces délais d'attente, permettant non seulement une réponse plus adaptée aux situations familiales mais également une meilleure fluidité dans les procédures judiciaires.

Le magistrat est tenu informé non seulement de la date du démarrage effectif des visites mais également de leur déroulé. Une sorte de bilan intermédiaire, avant l'audience suivant est transmis si sa date précède la fin de l'intervention de l'ARPE.

L'année 2020 a forcément été impactée dans son fonctionnement par la crise sanitaire encore en cours et ayant entraîné un confinement général.

Les visites médiatisées ont été suspendues durant toute la période du premier confinement. Des liens téléphoniques ont été organisés entre les intervenants, les parents et parfois mêmes les enfants, au rythme du calendrier prévu par les visites (par quinzaine ou mensuellement). L'objectif était de soutenir les parents dans l'organisation du maintien du lien entre le parent visiteur et son ou ses enfants malgré l'arrêt provisoire des droits de visite médiatisés.

Dès le samedi 16 mai les visites médiatisées ont pu se mettre à nouveau en place. Les modalités d'accueil ont été modifiées pour répondre aux mesures sanitaires prises par le gouvernement dans le cadre de la période de déconfinement. Le matériel support proposé aux familles a été restreint pour permettre sa désinfection systématique. Une seule famille a été reçue sur chacun des créneaux, pour éviter tout croisement. Les gestes barrières sont évidemment respectés par les intervenants, qui veillent également à leur respect par les familles reçues.

La durée des mandats en cours lors de la mise en place du confinement a été prolongée d'autant à la mise en place du déconfinement.

Lors du second confinement, les visites médiatisées ont pu être maintenues comme prévue initialement. Néanmoins, afin de répondre aux normes sanitaires, nous avons dû limiter le nombre de familles présentes en même temps sur site. De ce fait, l'organisation a été repensée pour éviter les croisements entre familles, ne permettant pas de prendre en charge autant de situations qu'en période normale.

QUELQUES CHIFFRES

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, 54 dossiers ont été traités, dont 23 du solde 2019 (46 JAF – 2 Cour d'Appel – 1 administratif – 5 Juge des Enfants).

Autrement dit, ce sont 31 dossiers qui sont sortis au cours de l'année 2020 :

- Dont 18 ont été renvoyés au Juge aux Affaires Familiales :
- Absence d'appel obligatoire du parent non gardien : 06
- Parent (s) absent à plusieurs rendez-vous : 05
- Refus du père visiteur à brusquer enfant : 01
- Déménagement du parent gardien : 02
- Parent visiteur malade (comas-rééducation) : 02
- Autres : 02

Dont 13 dossiers concernant 19 enfants, pour lesquels 30 visites se sont déroulées.

Au total, en 2020, 85 visites se sont déroulées, soit 105h30 de visite, dont :

- 76 dans les locaux de l'ARPE,
- 9 en SAS.

Au premier janvier 2021, 13 dossiers sont en cours. Ils concernent 22 enfants et d'ores et déjà 55 visites se sont déroulées pour eux sur l'année 2020 et jusqu'au 31 décembre.

Au début de l'année, 9 dossiers sont en attente de mise en place. Ils concernent 13 enfants.

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS DE BAYEUX

Le service de l'ARPE du Bessin est ouvert deux samedis par mois, de 10 h à 17 h sans interruption. Jusqu'en août quatre salariés (correspondant à 0,40 équivalent temps plein au total) y opèrent une présence en roulement et en binôme.

La première étape, avant le début des visites médiatisées entre un parent et son-ses enfant(s) est un entretien avec le parent gardien et son/ses enfant(s) puis un autre rendez-vous avec le parent visiteur afin que le fonctionnement de l'ARPE soit expliqué et ainsi accepté et respecté. Si le parent visiteur habite loin de Bayeux, ces deux rencontres peuvent se dérouler le même jour. Sinon, les deux rendez-vous se déroulent à quinze jours d'intervalles (rythme d'ouverture du service). Entre le premier rendez-vous à l'ARPE avec le parent gardien et son parent visiteur s'écoule un maximum de deux semaines.

Ces deux entretiens constituent la procédure d'accueil des nouvelles situations.

Ensuite les rencontres médiatisées se réalisent. Le parent gardien accompagne le(s) enfant(s) ¼ d'heure avant que le parent visiteur arrive et inversement pour le départ. Ce SAS permet bien sûr que les parents ne se croisent pas mais aussi que l'enfant puisse ainsi avoir un temps de transition ; temps accompagné par les intervenants du point rencontre.

La durée des interventions (mesures terminées au cours de l'année 2020) a varié de quatre à six mois en référence à l'ordonnance du Magistrat prescripteur, ou dans un cadre administratif. Les durées des demandes des parents se décident en fonction de leur souhait.

Les temps des rencontres varient selon les décisions des Magistrats ou l'accord deux parents pour les mesures administratives.

Il est à noter que nous négocions avec les parents des visites progressives dans la durée ; ce qui peut être délicat quand les décisions sont précises, (Pour exemple : visites de 14H à 16H ou 3 heures de visite). En général les parents acceptent cette proposition dans un premier temps, mais le service peut être vite en difficulté puisque notre organisation est complexe. En effet, nous tentons d'être au plus près des impératifs des parents (travail, garde des autres enfants, horaires des transports en commun...). Nous souhaiterions que les Magistrats soient moins précis dans leurs décisions sur la durée des visites.

En 2020, nous avons tenté d'organiser une rencontre avec les Juge aux Affaires Familiales ; rencontre qui ne s'est toujours pas mise en place.

Dans un premier temps les rencontres sont totalement médiatisées. Au fur et à mesure du temps, il est possible d'organiser un déjeuner commun du parent avec son-ses enfant-s, dans les locaux de l'ARPE, en fonction de l'évolution de la situation, de la décision du Magistrat et de l'évaluation faite en équipe lors de la réunion précédant l'ouverture. La durée d'une visite peut être plus longue, en cas de sortie du parent visiteur à l'extérieur des locaux avec son enfant. Le temps des visites peut aussi être augmenté en fonction de la situation et également en lien avec notre organisation.

Dans certains cas encore, l'Accueil Relais Parents-Enfants peut servir de sas sur indication première du Magistrat prescripteur ou en raison d'une nette amélioration de la situation. Dans ces cas, le consentement du parent chez qui réside l'enfant est bien évidemment recherché.

Trois régulations en équipe pluridisciplinaire ont lieu sur un mois. Toutes les situations sont évoquées et c'est au cours de celles-ci que sont décidées de l'organisation des visites suivantes (Augmentation/Réduction de la durée, sortie possible, point d'étape avec les parents...) Leur durée est de deux à trois heures en présence des accueillantes, d'une psychologue et de la cheffe de Service éducatif.

Les accueillantes de l'ARPE du Bessin et la psychologue bénéficient d'une ADPP (8 heures par an).

L'échéance de la mesure donne lieu à la rédaction d'un bilan transmis au Magistrat prescripteur et porté à la connaissance des parents.

Le décalage entre la date d'ordonnance du magistrat et la mise en œuvre effective des droits de visite ont varié en moyenne de 1 à 6 mois pour l'année 2020. Ce délai avant la mise en œuvre n'est pas prévisible. Il dépend de

la durée des droits de visite en cours et donc parfois de leur interruption précoce. Étant donné la variabilité du délai, nous tenons informé le magistrat de la date du démarrage effectif des visites. En fin d'année 2020, du fait de l'arrivée d'une nouvelle intervenante à 0,20ETP, nous avons pu prendre toutes les situations en attente.

Fonctionnement pendant la période du 1^{er} confinement

- En mars 2020 : 1 seule ouverture a été réalisée au lieu de 2 prévues
- En avril 2020 : pas d'ouverture réalisée au lieu de 2 prévues
- En mai 2020 : 1 seule ouverture réalisée au lieu de 2 prévues

Pendant la fermeture de l'ARPE du Bessin (premier confinement) les intervenantes ont pris contact par téléphone avec les familles. Ces dernières pouvaient nous joindre en cas de nécessité. Il n'y a pas eu de rencontre parent/enfant en visioconférence sur cette période entre parents et enfants.

L'équipe pluridisciplinaire s'est aussi « réunie » une fois en conférence téléphonique.

Fonctionnement de l'après 1^{er} confinement :

L'ARPE du Bessin a poursuivi les visites selon les consignes données, à savoir 1 seule visite à la fois (le fonctionnement pouvant être de 2 visites sur le même temps).

Augmentation de l'ARPE du Bessin soit 12 à 24 situations suivies/an et 0,40 ETP à 0,80ETP

La mise en place du doublement de l'activité de l'ARPE du Bessin était prévue pour courant avril 2020. Du fait du 1^{er} confinement, elle a été repoussée à septembre 2020. Nous avons rencontré des difficultés à trouver du personnel à temps partiel.

Une salariée à 0,20 % a d'abord été recrutée. Nous ne trouvions pas d'intervenant malgré nos 2 campagnes de recrutement. Dès septembre 2020, nous avons augmenté le nombre des mesures suivies et sommes restés à 2 ouvertures (au lieu de 3 en lien avec l'augmentation).

Nous avons organisé plus de visites sur les temps d'ouverture et avons pris toutes les mesures en attente. Cela a fonctionné ainsi jusqu'au 31 décembre 2020. Courant février 2021, deux intervenantes qui étaient à 0,10 ETP ont souhaité passer à 0,15 ETP ; ce qui nous a permis, dès février 2021, d'augmenter le nombre des ouvertures à 3.

QUELQUES CHIFFRES

Pour rappel l'activité de l'ARPE du Bessin a débuté en mai 2018. Nous sommes agréés pour 12 situations à l'année. En 2020, nous avons ouvert toute l'année sauf sur la période de confinement (cf organisation pendant cette période) sur un rythme bimensuel (soit 21 samedis au lieu de 24)

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, 14 familles (17 enfants) ont été reçus au titre des mesures judiciaires et 1 en mesure administrative.

Quelle que soit la date à laquelle elles ont débuté, ont été réalisées :

Judiciaires : 4 mesures de moins de 6 mois A revoir
 4 mesures entre 6 et 12 mois

Administratives : 1 moins de 6 mois

En 2020, 8 mesures judiciaires et 1 mesure administrative se sont terminées entre le 1/01/20 et le 31/12/20.

Au 31/12/19, il restait 6 mesures en cours.

Ce sont 9 mesures qui se sont arrêtées au cours de l'année 2020 :

- Incarcération d'un parent : 00
- Parent (s) Absence du parent visiteur : 00
- Interruption à la demande du parent visiteur : 01
- Décès d'un parent : 00
- Visites médiations en cours autre service : 00
- Déménagement du parent gardien : 00
- Parent très agressif (ingérable) : 00

Au total, en 2020, 58 visites se sont déroulées dont

- 55 dans, les locaux de l'ARPE,
- 3 avec sortie,
- 0 passage de bras.

Au 31 décembre 2020, 3 enfants (2 familles) étaient en attente de mise en place (Juge aux Affaires Familiales). Les jugements étant arrivés fin décembre 2020. Ces mesures ont débuté tout début 2021.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SIMAP est un établissement du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA, qui regroupe quatre activités qui touchent le champ de la Protection de l'Enfance et plus largement à la famille et à la parentalité.

En dehors de la Médiation Familiale et de l'ARPE, qui peuvent être spontanées ou ordonnées (par le Juge aux Affaires Familiales ou à titre plus exceptionnel par le Juge pour Enfants), les deux autres mesures sont exclusivement judiciaires.

La durée moyenne de nos interventions varie suivant le type de mesure entre 4 et 6 mois.

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE :

La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'information visant à une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention éducative dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée dans un cadre interdisciplinaire en vue d'une aide à la décision (élaboration de préconisations d'aide).

De manière empirique, nous serions à même de penser à une dégradation des situations des mineurs qui nous sont adressées. Toutefois, nous observons une baisse sensible des préconisations de placements. En l'absence de données portant sur différents critères objectivables, il est difficile de donner une photographie concrète du public accueilli, sauf à attendre les résultats d'une étude statistique à laquelle nous (services publics et associatifs privés) avons collaboré sur le territoire bas normand et qui doit nous être communiquée par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

LA RÉPARATION PÉNALE :

La mesure de Réparation Pénale, proposée par le Substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis. Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la Société.

Depuis de nombreuses années, et de manière presque invariable, le public accueilli en Réparation Pénale est en majeure partie composé de garçons à presque 90% : les faits de vol, et d'atteinte aux personnes sont les motifs les plus communément cités comme motifs de convocation.

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS :

L'ARPE est un espace de rencontre, lieu neutre, dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Concernant la typologie des publics accueillis à l'ARPE, il est à noter la présence chez certains parents de pathologies psychiatriques plus lourdes qui nécessitent une organisation adaptée. En effet, ces situations doivent être reçues seules, sans autre rencontre conjointe afin de permettre une rencontre la plus apaisée possible. Ces situations ne sont pas sans générer une certaine inquiétude chez les professionnels.

LA MÉDIATION FAMILIALE :

La médiation familiale consiste en « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers

l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution

Depuis quelques années, on recense un nombre croissant de médiations familiales liées aux divorces et aux séparations. Par ailleurs se confirme un nouveau profil de public ayant recours à la médiation familiale, les médiations intergénérationnelles mettant en avant des conflits autour des successions. Il est également à relever l'augmentation des médiations familiales ayant trait à des conflits entre des parents et des adolescents, dans une démarche d'aide et de soutien à la parentalité.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

Les équipes du SIMAP ont été très mobilisées par la réécriture du projet de service, par la crise sanitaire due à la covid 19 et également à l'activité complémentaire demandée par la PJJ concernant la MJIE (440 MJIE au lieu de 220).

SUR LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE :

En lien avec une baisse d'activité de ces dernières années qui est liée au comptage de l'activité en MJIE, l'équipe a réfléchi à une autre répartition annuelle de l'activité de chaque professionnel.

Ce travail a conduit à augmenter le nombre de MJIE à réaliser sur l'année (44 MJIE pour 1ETP au lieu de 38).

Pour la première fois depuis plusieurs années, nous avons réalisé notre activité à 100% soit 440 MJIE pour 440 prévues et ce malgré le contexte de la crise sanitaire.

Par ailleurs, nous poursuivons notre collaboration avec l'IRTS en accueillant chaque année 2 stagiaires.

Enfin, nous avons travaillé avec l'école de la magistrature de Bordeaux et le service est agréé lieu de stage depuis 3 ans. Nous accueillons depuis 2018 un auditeur de justice tous les ans pendant 6 semaines, expérience très bénéfique pour le service.

SUR LA RÉPARATION PÉNALE :

Le service a réalisé 76 réparations pénales au lieu de 130. Le contexte sanitaire explique cette baisse conjoncturelle car l'activité a été à l'arrêt pendant 4 mois (avril/juillet) due à la crise sanitaire en cours de la covid19.

SUR L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS :

L'activité de l'ARPE, les mandaterments ainsi que les listes d'attente et le mode dégradé des situations due au contexte sanitaire montrent à quel point cette activité doit être pérennisée et développée pour répondre au mieux aux personnes accompagnées. L'activité a été augmentée en 2020 à Lisieux (1/3) et Bayeux (doublement de l'activité).

Les 2 équipes ont élaboré des procédures concernant le déroulement de la mesure communes aux 2 antennes.

SUR LA MÉDIATION FAMILIALE :

En 2020, l'activité est stable.

Au cours de 2020, dans un souci de rapprochement des personnes sollicitant le service, l'équipe a poursuivi son déploiement de la médiation familiale sur le secteur du Pays d'Auge Nord à Honfleur.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2020 a été consacrée à la mise en place des groupes de travail sur la réécriture du projet de service du SIMAP qui est arrivé à échéance. La crise sanitaire a ralenti ce travail qui devait aboutir fin 2020 et qui aboutira courant le 1er semestre 2021.

2020 a été une année d'augmentation de l'activité de l'ARPE (passage de 12 à 24 situations sur l'ARPE du Bessin et de 24 à 36 situations sur l'ARPE de Lisieux).

2021 sera consacrée également à la formation et au déploiement du logiciel OGIRYS (dossier unique dématérialisé de l'utilisateur) au sein de l'activité ARPE dans un premier temps.

La PJJ renouvelle la possibilité d'augmenter de 420 à 440 MJIE si l'activité reste soutenue pendant l'année 2021.

Enfin concernant la médiation familiale, une campagne d'information sera faite en 2021. L'enjeu est de re-présenter le dispositif de médiation familiale aux JAF et aux avocats.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

DESCRIPTION DE LA OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

L'année 2020 aura été marquée une crise sanitaire sans précédent engendrant des périodes de confinement et des périodes de déconfinement nécessitant un renforcement des interventions auprès des familles. Aussi, de janvier à début mars, des réunions dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité se sont tenues, avant une période, de mars à septembre, durant laquelle, le déploiement de la DACQ a été mis en suspend. Puis, à compter de septembre, la démarche s'est remise en marche.

Cette suspension contrainte a permis une mise en réflexion à compter de juin de l'architecture de la DACQ et des modalités de reprise après une période d'arrêt de plus de 6 mois. En effet, mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, la DACQ a pour fonctionnement :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.
- une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique ; les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Cependant après 2 ans de fonctionnement, plusieurs constats ont pu être dressés à savoir :

- une architecture à 3 strates générant un essoufflement des professionnels
- une difficulté de « recrutement » des animateurs pour animer les groupes de travail
- des thématiques travaillées par plusieurs sous groupes
- une juxtaposition des périodes de déploiement du PACQ, d'évaluation interne et de projet de service.

Par conséquent, il a été acté lors des comités de suivis (4 comités se sont réunis en 2020) :

- la mise en place d'un cycle de 5 ans, avec une 1ère année d'élaboration du Projet de service, 3 années de déploiement du PACQ et une année d'évaluation interne
- l'organisation d'une DACQ DMO regroupant et mélangeant l'ensemble des professionnels des 4 services
- la constitution de groupes et de thématiques transversales
- la « sanctuarisation » de dates de septembre à juin permettant une planification des réunions
- l'abandon du blog, avec la mise en place d'une newsletter
- la mise en œuvre d'une phase de transition de septembre 2020 à juin 2021 afin de terminer les travaux en cours, de construire la nouvelle architecture de la DACQ et finaliser les projets de service

En septembre 2019 et jusqu'à janvier 2020, et dans le prolongement de l'évaluation interne, 3 groupes de travail dans le cadre de la DACQ se sont constitués autour des thèmes suivants :

- Le respect des droits et participation des usagers
- La continuité de service au SIMAP
- Les écrits professionnels

4 autres groupes de travail transversaux au DMO se sont réunis autour des thématiques suivantes :

- le livret d'accueil et outil de la loi 2002-2
- expression-participation des familles
- accueils des stagiaires et livret de bienvenue
- les outils de communication du DMO

Les groupes n'ont pu finaliser leurs travaux sur 2020 et s'achèveront en 2021.

L'ÉVALUATION INTERNE

Après consultation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas une anticipation de l'élaboration de l'évaluation interne avant l'entrée en vigueur de la réforme prévue en octobre 2021. Aussi, l'évaluation interne réalisée en 2017/2018 sera entreprise à nouveau en 2022.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de service du SIMAP 2012 – 2016, actualisé en 2015, devait faire l'objet d'une réécriture courant 2020, avec l'arrivée de la nouvelle directrice adjointe du Département Milieu Ouvert. Néanmoins, la crise sanitaire qui a traversé l'année 2020 n'a pas permis une finalisation des travaux mais a fait l'objet d'un report au 2eme semestre 2021.

Le projet de service est élaboré dans une démarche participative au niveau des professionnels du SIMAP. En 2018, une consultation récente des partenaires, et des jeunes et de leurs familles, via un questionnaire, ayant été effectuée dans le cadre de l'évaluation interne en 2018 et n'a pas été reconduite. Par ailleurs, des échanges avec les magistrats, les financeurs (la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la CAF), le Conseil Départemental ou encore les équipes du DMO, seront réalisés en 2021 afin de procéder à une consultation des partenaires sur déterminer les orientations stratégiques du service pour les 5 prochaines années.

9 réunions de travail ont été conduites de janvier à décembre 2020, certaines regroupant l'ensemble des salariés du SIMAP, ou seulement les acteurs concernés par l'activité.

Une rencontre avec les Juges des Enfants du Tribunal pour Enfants de Caen a eu lieu en décembre 2020, avec l'ensemble de l'équipe de direction du DMO.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Du fait de la réécriture du projet de service, les réunions de travail autour du PACQ ont été suspendues durant l'année 2020 et reprendront en 2021 au sein de la DACQ DMO.

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF FOYERS ÉDUCATIFS ET SPFS



PREAMBULE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU DAFHÉ

Depuis la réorganisation en pôles et en départements de l'ACSEA, en janvier 2015, le Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS) et les Foyers Éducatifs (FE) constituent le DAFHÉ.

Le DAFHÉ exerce ses missions dans le champ de la Protection de l'Enfance. Ses services et établissements accueillent et accompagnent des mineurs en situation de danger ou de risque de danger ; les professionnels interviennent également dans l'environnement du mineur, auprès de ses parents et de ses proches.

Le DAFHÉ participe au dispositif de Protection de l'Enfance du département du Calvados et inscrit son action dans le cadre des lois de 2007 et 2016, relatives à la Protection de l'Enfant. Ses missions s'appuient sur les axes du Schéma Départemental Enfance reconduit depuis 2015 et sur les orientations de la Convention Protection de l'Enfance signée en 2013 puis renouvelée en 2017, entre l'ACSEA et le Conseil Départemental du Calvados.

Depuis le 1er janvier 2018, quatre directeurs/trice se sont succédé-es pour assurer la direction du département avec une dernière prise de fonction de direction en juillet 2019. Le nouveau directeur-adjoint du DAFHÉ a pris son poste en novembre 2019.

Le SPFS et les Foyers Éducatifs prennent en charge des mineurs et des jeunes majeurs confiés au département du Calvados, dans le cadre administratif ou judiciaire.

Les équipes du DAFHE accompagnent ainsi 170 jeunes de 4 à 21 ans et le DAFHÉ comprend près de 150 salariés dont 60 assistant-es familiaux-lles.

L'accompagnement éducatif mis en œuvre par le DAFHÉ s'effectue dans le cadre :

- d'un Contrat en Accueil Social Mineur (CASMI) ou Majeur (CASMA) avec le Conseil Départemental ou d'un placement judiciaire ordonné par le juge des enfants,
- d'un suivi en service extérieur, c'est-à-dire d'une action éducative à partir du lieu de vie du mineur ou du jeune majeur, décidée par le Conseil Départemental en accord avec les parents ou le jeune majeur, ou une action éducative en milieu ouvert ordonnée par un Juge des Enfants.

Les enfants confiés au DAFHÉ ont des parcours de vie émaillés de difficultés qui nécessitent une protection, une assistance, une surveillance, une éducation qui peut comprendre, lorsque l'aide et le conseil à domicile n'est pas suffisant, le retrait temporaire ou continu d'un mineur de son milieu de vie habituel, lorsque ses besoins, sa sécurité ou les conditions de son éducation n'y sont pas garantis.

La caractéristique des enfants et adolescents accueillis au DAFHÉ, quel que soit le modèle d'accompagnement proposé, est souvent une altération des liens familiaux, voire une absence totale dans certains cas ; le DAFHÉ accueille aussi des jeunes ayant subi des violences graves intrafamiliales, présentant une grande désaffection du système scolaire, ayant besoin de repères éducatifs ; ils peuvent présenter un état de santé et du développement global défaillant, nécessitant souvent du fait de handicaps ou déficiences repérées, une prise en charge médico-sociale et/ou médico-psychologique ou pédopsychiatrique en sus de l'accompagnement en protection de l'enfance. La nécessité pour tous les services d'intervenir en complémentarité les uns des autres, au bénéfice du jeune, donne tout son sens au projet pour l'enfant et sa famille (PPEF).

La mission du DAFHÉ vise donc à répondre aux besoins de l'enfant, à le sécuriser, à favoriser son développement, son autonomie, son insertion sociale et professionnelle et à restaurer les liens familiaux. L'action du DAFHE auprès des mineurs s'articule avec un accompagnement des familles, des parents pour les soutenir dans leur parentalité

et leur apporter des conseils éducatifs en tenant compte de leur environnement, de leurs points d'appui et des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Le DAFHÉ s'attache à mettre en place :

- Une intervention éducative de proximité avec l'équipe pluri-professionnelle : chef-fes de service socio-éducatifs, éducateur-trices spécialisé-es, assistant-es de service social, moniteur-trices, éducateur-trices, assistant-es familiaux, psychologues, psychiatre, maître-ses de maison, encadrant-es éducatifs de nuit, secrétaires et comptables, dans une démarche de « prendre soin ».
- Un projet personnalisé (PPEF) élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini, qu'il soit judiciaire ou administratif.
- Une intervention et un accompagnement forts avec le réseau et l'environnement familial, scolaire, professionnel, sanitaire...

L'ANNÉE 2020

Cette année a été caractérisée par la crise sanitaire mondiale à laquelle le DAFHÉ, ses professionnels, les jeunes accompagnés et leurs familles ont fait face.

Pour la majorité des mineurs confiés au DAFHÉ, dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, les foyers ou le domicile des assistants familiaux ont constitué le lieu de vie et de confinement, pour plusieurs semaines, entre mars et mai 2020.

Durant le premier confinement, le DAFHÉ a ainsi maintenu « ouverts » 3 foyers sur 6 habituellement et recomposé les groupes d'adolescents. Ces mutualisations de groupe et de maisons ont permis de « disposer » de deux équipes éducatives pour chaque foyer, et permis de faire face aux absences de professionnels que la crise sanitaire avait généré.

Les assistants familiaux du SPFS ont accueilli les enfants en continu, y compris les week-ends et les vacances.

Chaque maison, chaque groupe accompagné de maître-ses de maison, d'éducateur-trices et moniteur-trices éducateur-trices d'internat, encadrant-es éducatifs de nuit, épaulés par les chef-fes de service, les psychologues et le psychiatre, a réinventé un quotidien sans sortie autorisée, sans scolarité en présentiel, sans accueil de jour. Dans ce contexte inédit et anxiogène de l'épidémie, les équipes ont poursuivi leur mission de protection, ont pris soin des mineurs confiés.

Au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire, des consignes de protection des mineurs et des professionnels, des plans de continuité de l'activité et de reprise l'activité, le DAFHÉ s'est organisé, réorganisé et adapté : sens de circulation, distanciation physique, nettoyage accru des surfaces et des espaces de travail, aération des salles, port du masque et autres équipements de protection individuelle, travail à domicile, campagnes de dépistage...

LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)

Le SPFS répond aux besoins des enfants en difficultés familiales, personnelles et sociales dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistants familiaux, préalablement agréés par le Conseil Départemental. Le SPFS accompagne 60 enfants, de 4 à 18 ans, accueillis en familles d'accueil réparties sur le département du Calvados et accompagnés par des travailleurs sociaux et psychologues.

Les enfants suivis par le SPFS ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives et sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social...) des enfants nécessitent le recours à une prise en charge spécialisée pluridisciplinaire ainsi qu'à un accueil quotidien au domicile d'un assistant familial.

Le service est spécialisé dans l'accompagnement de tous les temps de passages entre deux lieux de vie, deux environnements, à savoir de la famille de l'enfant à la famille d'accueil. C'est pourquoi le SAS, lieu de transition entre la famille et les professionnels mais aussi entre les parents parfois, permet de médiatiser les relations interpersonnelles et de sécuriser et respecter l'espace de chacun.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein de la famille d'accueil, de la scolarité, du soin, des loisirs... Les enfants sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement.

LES FOYERS EDUCATIFS

Les Foyers Educatifs accompagnent des jeunes de 11 à 21 ans en difficultés familiales, personnelles et sociales, au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance de 1945.

L'objectif des Foyers Educatifs est d'accompagner les enfants dans leur globalité en leur apportant un cadre contenant et sécurisant avec des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives et de soutenir leurs parents dans leur fonction parentale et faire ainsi cesser la situation de danger ou de risque de danger.

Ces différentes modalités de suivis éducatifs priorisent l'apaisement de la situation familiale, la protection et la sécurisation du quotidien du jeune, la prise en compte de ses besoins et de sa santé et la recherche de solutions de scolarisation, de formations adaptées ou de parcours de préparation au travail.

Selon les situations des jeunes, ces derniers bénéficient d'un soutien à domicile, d'un accompagnement dans le cadre d'un accueil individualisé, d'un accompagnement au sein d'un collectif de jeunes ; certains d'entre eux peuvent bénéficier en même temps de l'accueil sur l'espace de jour (Boost'Ado).

- 42 enfants accueillis dans le cadre d'un placement en hébergement collectif (35 enfants de 14 à 18 ans répartis sur 5 maisons, et 7 enfants de 11 à 14 ans sur 1 maison). L'accompagnement en hébergement collectif permet d'inscrire les mineurs dans une vie quotidienne de groupe, d'organiser et de partager des activités, de travailler les projets de scolarité, de formation et d'insertion professionnelle.
- 15 enfants de 16 à 18 ans accueillis dans le cadre d'un placement en hébergement individualisé (studios ou foyers de jeunes travailleurs) dit « internat externé ». Ces jeunes bénéficient d'un fort accompagnement dans l'apprentissage de la gestion du temps, de l'autonomie et du budget, et peuvent participer selon leurs besoins aux activités du collectif.
- 10 enfants (puis 24 à partir du 1er juillet 2020) de 11 à 18 ans dans le cadre d'un Placement Educatif À Domicile (PEAD). Le PEAD s'appuie sur les potentialités des familles et des enfants pour faire évoluer le mode relationnel, et privilégie l'exercice de la mesure de placement au domicile familial.
- 42 enfants de 11 à 18 ans, accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative de suivi éducatif en Service Extérieur (milieu ouvert). La démarche s'appuie sur une aide et conseil à l'enfant et à sa famille afin de leur permettre de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Parmi ces 109 places, une dizaine d'enfants de 16 à 18 ans (sauf exceptions) « décrochés » scolaires et en recherche de projets, confiés par ailleurs sur un des autres dispositifs des Foyers Educatifs, bénéficient chaque jour, d'un accompagnement spécifique sur l'espace de jour. Cet espace « Boost'Ado » remobilise les jeunes sur un projet scolaire ou professionnel à partir d'activités sportives, pédagogiques, artistiques et culturelles.

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

FOYERS ÉDUCATIFS



33 rue des écoles
14123 CORMELLES LE ROYAL
Tél. 02 31 35 24 45
Fax. 02 31 35 24 46

Directeurs : Didier WUSTNER, Omar AYAD (jusqu'au 7 juillet 2019)
Directrice : Anaïs HÉRIN (à compter du 8 juillet 2019)
E-mail : directeur.DAFHÉ@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Véronique COUSIN
Directeur-adjoint : Aymerick DUROY (à compter du 14 novembre 2019)
E-mail : directeur-adjoint.DAFHÉ@acsea.asso.fr

Année de création : Foyer Henri Guibé : 1956
Foyers Jean Eudes : 1976
Département des Foyers Éducatifs : 1999
Département Accueil Familial et Hébergement Éducatif : 2015

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et Conseil Général du Calvados en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement pour l'accueil de jeunes de 14 à 21 ans pour une capacité de 109 places (67 places d'hébergement et 42 places de service de suite).
Arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014, portant renouvellement de l'habilitation pour une capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 places d'internat et 21 places d'internat externé) et 42 places de service extérieur.

POPULATION

Pré-adolescents, adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les responsables territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les Magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés familiales et personnelles, nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire soit par le biais d'un accueil en placement en foyer ou à domicile ou d'un suivi éducatif en service extérieur.

FINANCEMENT

Conseil Départemental.
Ministère de la Justice.

OBJECTIFS / MISSIONS

Les Foyers Éducatifs inscrivent leurs actions dans le champ de la Protection de l'Enfance et s'appuient sur les axes du Schéma départemental de l'enfance définis dans le cadre de la *Convention Protection Enfance Famille* signée avec le Conseil Départemental. La mission des Foyers Éducatifs vise à apaiser la situation de risque de danger ou de danger vécue par le jeune et le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle. L'action des professionnels doit contribuer à satisfaire les besoins fondamentaux du jeune en tenant compte de son environnement et de sa famille, associés à la construction de son projet et à la résolution des difficultés rencontrées.

ACTIONS

Elles se développent à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant et sécurisant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (accueil collectif pré-adolescent et accueil collectif adolescent (internat), accueil individualisé (internat externe), suivi éducatif en Placement Educatif A Domicile (PEAD), en milieu ouvert soutenu : Service Extérieur (SE) , en espace de jour (Boost'Ado),
- une intervention éducative de proximité, inscrite dans la continuité y compris lors des changements de modalités de suivis entre le placement en hébergement collectif, individuel ou le suivi en service extérieur avec une équipe pluridisciplinaire (chef(fe)s de service éducatifs, éducateur(trice)s, psychologues, maître(sse)s de maison, encadrant(e)s éducatifs de nuit, secrétaires),
- un projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini, qu'il soit judiciaire ou administratif,
- une intervention forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire, professionnel...) .

et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner...),
- travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille s'organise autour de la compréhension des enjeux relationnels au sein du système familial, de la place de l'enfant, du respect de l'exercice de l'autorité parentale et la prise en compte des difficultés sociales, économiques, d'insertion... éventuellement rencontrées par la famille.
- mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaire, d'apprentissage, professionnel...) et d'autonomie.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Capacité d'accompagnement de 42 jeunes mineurs en hébergement collectif (internat) répartis sur 6 unités d'hébergement.
- Capacité d'accompagnement de 15 jeunes mineurs ou majeurs en hébergement individualisé (internat externe).
- Capacité d'accompagnement de 10 jeunes mineurs dans le cadre du Placement Educatif A domicile (PEAD).
- Capacité d'accueil de 42 jeunes mineurs ou majeurs en suivi éducatif en Service Extérieur (SE)

SECTEURS D'INTERVENTION

Les Foyers Educatifs accueillent prioritairement des jeunes du Calvados en raison de l'importance du travail de proximité avec les familles.

DAFHÉ - DIRECTION

33 rue des Ecoles
14123 Cormelles le Royal

LA MAISON TROUVILLE (adolescent-e-s)

54, route de Trouville
14000 Caen

LA MAISON ARDENNE (adolescent-e-s)

5-7, Rue du Commandant A. de Touchet
14000 Caen

LA MAISON PRÉAMBULE (pré-adolescent-e-s)

37, Rue Hébert
14200 Hérouville St Clair

LA MAISON FLEURI (adolescent-e-s)

6 route de Giberville
14120 Mondeville

LE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE (pré-adolescent-e-s et adolescent-e-s)

7 rue Jean-Paul Marat
14120 Mondeville

LA MAISON BEAUSOLEIL (adolescent-e-s)

9, Rue Beausoleil
14000 Caen

LE BOOST'ADO

(accompagnement de jour - adolescent-e-s)

42 route de Rocquancourt
14123 Ifs

LA MAISON VILLEY / BRETAGNE (adolescent-e-s)

39, rue de Bretagne
14000 Caen

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2020	2019	2018	2017	2016
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	83	104	65	83	118
Demandes sans suite	20	26	26	19	48
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	19	18	4	14	15
Admissions Totales	43	60	35	50	55
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
retour en famille	4	10	14	23	21
suivi éducatif en milieu ouvert	5	3	3	4	3
orientation secteur médico-social	8	7	11		1
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	7	10	9		
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	20	15	13	7	3
autre (déménagement, décès...)	8	5	9	8	7
Emploi - Formation	15	4	5	13	13
TOTAUX	67	54	64	55	48
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA					
Conseil Départemental	100	103	99	99	99
Formation					
Justice		1	1	1	1
MDPH / Justice					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	1	1	1	1	1
En mois	11	11	2	8	8
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	30 051	28 383	28 383	28 383	28 460
Total Réalisé - Journées	30 456	28 147	26 550	27 865	27 896
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	405	-236	-1 833	-518	-564

ACTIVITÉ 2020

PLACEMENT FOYERS ADOS

2020	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
INTERNAT	12 298	10 024	-2274
INTERNAT EXTERNÉ	5 270	7 249	1979
TOTAL	17 568	17 273	-295

PLACEMENT PEAD

2020	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
SERVICE PEAD	5 104	6 451	1 347

PLACEMENT PRÉ-ADO

2020	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
INTERNAT	2 460	2 132	-328

SERVICE EXTÉRIEUR FOYERS ÉDUCATIFS

2020	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
SE	14 757	13 801	-956

TOTAL FOYERS ÉDUCATIFS

2020	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
PLACEMENT INTERNAT	19 862	18 607	-1255
PLACEMENT INTERNAT EXTERNÉ	5 270	7 249	1979
SERVICE EXTÉRIEUR (EN JOURNÉES)	14 757	13 801	-956
TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN	30 051	30 456	405

Une journée de service extérieur équivaut à 1/3 de temps plein d'internat.

Une jeune est accompagnée dans le cadre d'un dispositif spécifique en internat externé depuis le mois de novembre 2020.

L'activité se décompose **en mesures d'internat** (les mineurs sont accueillis en collectif), **en mesures d'internat-externé** (les mineurs confiés ou les jeunes majeurs sont logés dans des appartements autonomes ou en FJT), **en mesures de service extérieur** (les mineurs ne sont pas confiés au service et bénéficient d'un accompagnement en milieu ouvert à partir de leur lieu de vie) et **en mesures de PEAD** (les mineurs sont placés et demeurent au domicile familial).

Les Foyers Educatifs **dépassent (+ 405 journées) en 2020 les objectifs d'activité fixés par la Convention Protection Enfance Famille** signée avec le Conseil Départemental du Calvados (CD 14), avec 30 456 journées réalisées sur 30 051 journées prévues, soit un taux d'activité de 101 %.

En juillet 2020, l'effectif des mesures de PEAD a été augmenté de 9 mesures supplémentaires, d'où une augmentation globale de l'activité à réaliser par les Foyers Educatifs (28 383 journées en 2019 contre 30 051 en 2020).

L'activité d'accueil et d'accompagnement réalisée par les Foyers Educatifs s'est trouvée bousculée cette année

puisque la crise sanitaire et le premier confinement **ont ralenti les demandes d'admission vers les internats, les internats-externés, les services extérieurs et le PEAD**. La mutualisation des unités d'hébergement, l'accueil au domicile d'assistants familiaux du CAFS de l'ACSEA des mineurs de Préambule (plutôt que de maintenir ouvert l'internat de Préambule), ont diminué pendant quelques semaines nos possibilités d'accueillir de nouvelles situations.

Comparativement à 2019, nous avons réalisé moins de journées d'internat foyers-ados et l'activité internat prévue n'est pas atteinte (- 2 274 journées) mais **l'activité internat-externé est bien au-dessus de nos objectifs** avec 1 979 journées d'activité réalisées en plus. En 2019, l'activité était déficitaire s'agissant de ces deux modalités d'accompagnement. Au total, (internat et internat-externé), l'activité réalisée affiche un déficit de 295 journées en 2020 contre 1 249 en 2019.

S'agissant de l'internat pré-ado, **l'activité réalisée est moindre qu'en 2019** ; l'accueil en famille d'accueil des mineurs de l'unité pendant le premier confinement et la fermeture du foyer pendant ces semaines expliquent en partie l'activité déficitaire.

En ce qui concerne le PEAD, **on retrouve en 2020 une activité excédentaire** malgré l'augmentation, à partir de juillet 2020, du nombre de mesures à réaliser. Initialement prévu pour exercer 10 mesures, le PEAD du DAFHE exerçait 15 mesures depuis plusieurs années. En 2020, nous avons convenu avec le Conseil Départemental que le PEAD, renforcé de moyens supplémentaires, **exercerait 9 mesures en plus**. En 2020, le PEAD a réalisé 1 347 journées en plus de l'activité prévue.

Pour le service extérieur, si l'activité prévue n'est pas réalisée, **l'année 2020 confirme la baisse du nombre de journées non réalisées** déjà initiée en 2019 : 3 573 journées non réalisées en 2018, 1 428 en 2019 et 956 en 2020.

Depuis novembre 2020, le DAFHE participe à l'accompagnement d'un jeune confié au Conseil Départemental pour lequel un dispositif associatif s'est mis en place. Au carrefour du médico-social, du soin et de la protection de l'enfance, le dispositif construit au plus près des besoins du jeune mobilise une équipe de professionnels ad-hoc et des moyens d'encadrement et administratifs du DAFHE.

ACTIVITÉ PAR BLOCS DE COMPÉTENCE ET PAR TYPE DE MESURE

FOYERS ÉDUCATIFS

	2020	2019	2018	2017	2016
CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DEF					
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	20	23	20	20	27
CONTRATS JEUNES MAJEURS	25	15	18	38	39
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	82	81	81	67	63
SOUS-TOTAL	127	119	119	125	129
ASSISTANCE ÉDUCATIVE	29	32	28	26	23
MESURES JUDICIAIRES	156				
TOTAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL	156	151	147	151	152
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE					
ORDONNANCE DU 2/02/45	0		0	1	1
PROTECTION JUDICIAIRE J.M.	0	0			
TOTAL PJJ	0	0	0	1	1
TOTAL GÉNÉRAL	156	151	147	152	153

Entre mesures de placement et mesures de milieu ouvert (assistance éducative), ce sont 155 mineurs qui ont été accompagnés par les Foyers Educatifs au cours de l'année 2020.

Cette année encore, les placements ordonnés par le Juge des Enfants restent les plus nombreux (82 placements judiciaires en 2020 et 20 contrats d'accueil social mineur (placement dans le cadre administratif)). La part respective

des placements administratifs et celle des placements judiciaires reste stable depuis 2014.

Nous constatons, à l'inverse des années passées, une hausse significative du nombre de contrats jeunes majeurs : 25 en 2020 contre 15 en 2019 et 18 en 2018 et 35 en 2017. Le dispositif de protection de l'enfance prévoyait en effet le maintien des contrats jeunes majeurs pendant la crise sanitaire.

RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

FOYERS ADOS 14 - 18 ANS

	MESURES JUDICIAIRES				DOUBLE COMPÉTENCE (PLACEMENT VIA LA DEF)				DEF				JEUNES MAJEURS DEF				TOTAL
	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR	INTERNAT	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	
FILLES	2,3	14,6		16,9	17,5	5,8		23,3	1,7	1,3	3,9	6,9		4,1	5,9	10	57,1
GARÇONS	0,1	9,3		9,4	22,3	4,2	2,2	28,7	0,5	1,1	3,5	5,1	0,9	4,9	6,9	12,7	55,9
TOTAL FOYERS ADOS	2,4	23,9	0	26,3	39,8	10	2,2	52	2,2	2,4	7,4	12	0,9	9	12,8	22,7	113

SERVICE PEAD

	MESURES JUDICIAIRES			DEF			DOUBLE COMPETENCE (PLACEMENT VIA DEF)			JEUNES MAJEURS DEF		
	INTERNAT	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	TOTAL
FILLES		0,7	0,7	1	1,5	2,5	9,9		9,9	0,5	0,5	13,1
GARÇONS			0	3,2	1,9	5,1	12,6		12,6	1,5	1,5	19,2
TOTAL PEAD	0	0,7	0,7	4,2	3,4	7,6	22,5	0	22,5	2	2	32,3

FOYERS PRÉ-ADOS 11 - 14 ANS

	MESURES JUDICIAIRES			DEF			DOUBLE COMPÉTENCE (PLACEMENT VIA DEF)			TOTAL
	INTERNAT	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	
FILLES		2	2			0	3,5		3,5	5,5
GARÇONS			0			0	4		4	4
TOTAL PRE ADOS	0	2	2	0	0	0	7,5	0	7,5	9,5

Au global, concernant les adolescents et hors PEAD, le nombre de filles et de garçons est équivalent (57 filles et 56 garçons). Si on regarde par modalité d'accompagnement, les filles sont plus nombreuses s'agissant des mesures de milieu ouvert (17 filles et 10 garçons) ; les garçons sont plus nombreux en internat, ce qui s'explique par le fait qu'une unité adolescente sur les 5 n'accueille que des garçons alors que les autres sont mixtes.

Concernant le foyer Préambule, les garçons ont été plus nombreux en 2020 (à l'inverse de 2019). Au PEAD, comme l'an dernier, on observe une sur-représentation des garçons.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRISES EN CHARGE JEUNES MAJEURS

ANNÉE	NOMBRE DE JEUNES SUIVIS	NOMBRE J.M. SUIVIS DANS L'ANNÉE	%
2015	152	37	24,34%
2016	153	39	25,49%
2017	152	38	25,00%
2018	147	18	12,24%
2019	151	23	15,23%
2020	155	25	16,13%

Alors qu'ils ont pu représenter près de 30 % des jeunes accompagnés par le DAFHE, en 2011, les jeunes majeurs représentent, en 2020, 16 % des accompagnements. On peut ainsi parler d'un « rajeunissement » de la population accueillie par les Foyers Educatifs. Ce basculement nous a amenés à repenser notre mode d'accompagnement et à une remise en question de nos pratiques. Nous avons en effet pour habitude d'accompagner une population plus âgée, plus autonome, demandant une présence moins soutenue de professionnels lorsqu'ils étaient logés en appartement autonome ou en FJT. Dès lors, il nous faut penser différemment notre accompagnement, notamment en terme de nombre de visites sur le lieu de vie des jeunes et d'accompagnements des jeunes, s'agissant de leurs démarches, par les professionnels.

La baisse, dans nos effectifs, du nombre de jeunes majeurs accompagnés, laisse également supposer que le nombre de sorties du dispositif ASE, à 18 ans, est en augmentation.

ORIGINE DES DEMANDES

	CALVADOS	AUTRES DÉPARTEMENTS	MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS	TOTAL
FOYERS ADOS	109		2	111
SERVICE PEAD	33			33
FOYER PRE ADOS	11			11
TOTAL	153	0	2	155

L'ensemble des demandes provient quasi exclusivement du Calvados, mise à part deux situations.

MOUVEMENT ET SITUATION DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE

MOUVEMENT DES EFFECTIFS

FOYERS ÉDUCATIFS	2020	2019	2018	2017	2016
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 1 ^{ER} JANVIER	112	90	96	103	98
JEUNES ADMIS DANS L'ANNÉE	43	60	52	50	55
JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE	46	38	58	57	50
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE	109	112	90	96	103
JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE	155	150	147	153	153

Les Foyers Educatifs ont accompagné 155 jeunes au cours de l'année ; ce chiffre est relativement stable d'année en année. En 2020, on compte 43 entrées et 46 sorties, ce qui est un peu plus que l'année passée (+ 8 sorties) ; l'activité entre le début et la fin de 2020 est restée stable (112 jeunes présents au 1er janvier et 109 au 31 décembre) laissant supposer une activité continue et homogène au cours de l'année 2020. .

MODALITÉS D'ACCUEIL DES JEUNES PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

FOYERS ÉDUCATIFS	EFFECTIF AU 31/12/20	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/19	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/18	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE
INTERNAT	31	35	32	35	34	35
INTERNAT EXTERNÉ	16	15	16	15	14	15
TOTAL	47	50	48	50	48	50
PRÉ ADOS	7	7	7	7	5	7
PEAD	21	24	15	10	13	10
TOTAL	28	31	22	17	18	17
SERVICE EXTÉRIEUR	34	42	42	42	24	42

Au 31 décembre 2020, l'effectif théorique de 50 places pour les internats adolescents et l'internat-externé est quasi atteint (47 places occupées) ; les places en internat-externé sont toutes occupées (+ 1 mesure par rapport à l'effectif de 15 attendues). Toutes les places pré-adolescents sont occupées au 31 décembre 2020 et le PEAD exerce 21 mesures dans un contexte d'augmentation, en 2020, de l'activité à réaliser (+ 9 mesures à l'effectif). A noter que les Foyers Educatifs accompagnent 34 jeunes en service extérieur au 31 décembre 2020, contre 42 attendues.

DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE POUR CHAQUE SORTIE (EN MOIS)

FOYERS ADOS	2020	2019	2018	2017
	23.3	25	26,66	21,58
	SORTIS			
	35	30	49	54

SERVICE PEAD	2020	2019	2018	2017
	25.2	15,9	17,3	8
	SORTIS			
	8	8	8	3

PRÉ-ADOS	2020	2019	2018	2017
	27.5	0	23.24	2
	SORTIS			
	3		1	11.6

La durée moyenne d'accompagnement a baissé de 2 mois en 2020 par rapport à 2019 pour atteindre 23,3 mois. Nous constatons plus de sorties de jeunes en 2020 qu'en 2019. Pour autant, les sorties au cours de l'année 2020 (35) sont bien moins importantes qu'en 2018 (49) et 2017 (54).

Cela est à mettre en corrélation avec le rajeunissement des jeunes accueillis et le rattrapage de l'activité en 2019 ; en effet, 60 jeunes avaient été admis en 2019. Pour certains, l'accompagnement est toujours en cours.

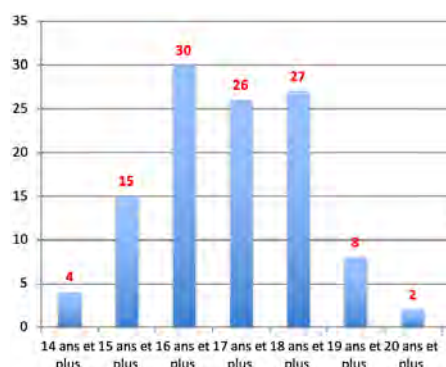
Cet allongement de la durée de l'accompagnement constaté depuis 2018 laisse entrevoir une plus grande stabilité des parcours des mineurs accueillis en internat.

Pour le PEAD, la durée moyenne de l'accompagnement a grandement augmenté passant de 15,9 mois à 25,2. La complexité des situations familiales accompagnées par le PEAD, doublée d'une vulnérabilité accrue des familles générée par le contexte sanitaire anxiogène, peuvent expliquer l'allongement de la durée des accompagnements pour cette année.

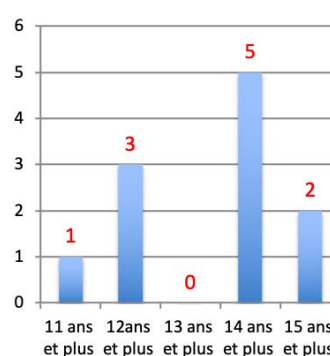
Alors que nous n'avions pas eu de sorties en 2019, Préambule en a connu 3 en 2020. La durée moyenne de l'accompagnement a augmenté de 4 mois en 2020.

PYRAMIDE DES ÂGES

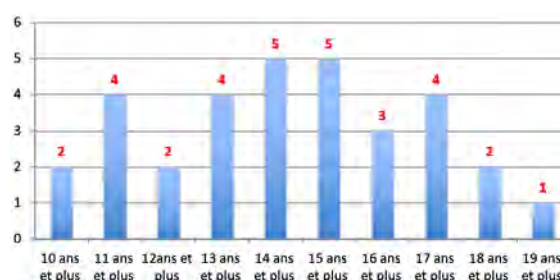
PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS ADOS



PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS PRÉ-ADOS



PYRAMIDE DES ÂGES PEAD



LES FOYERS ADOLESCENTS :

On observe que les mineurs accueillis et accompagnés de 16 ans et plus constituent la part la plus conséquente des effectifs : 75 jeunes sur 112 mineurs comptabilisés soit 66 %. Ainsi, si les Foyers Educatifs accompagnent moins de jeunes majeurs que par le passé, les équipes des foyers pour adolescents accueillent essentiellement des mineurs entre 16 ans et 18 ans, souvent en décrochage scolaire et en difficulté pour construire un projet d'insertion professionnelle et d'autonomie. On constate ainsi également que l'accompagnement par les Foyers Educatifs intervient, pour beaucoup, au terme d'un parcours en protection de l'enfance.

LE FOYER PRÉ-ADOLESCENT(E)S :

On observe une répartition des âges des enfants moins hétérogène en 2019 avec une représentation forte des mineurs de 14 ans et plus (5 sur un effectif 11 au total), 14 ans révolus étant la limite d'âge d'accueil de la structure.

PEAD :

Sur le PEAD, on note que l'âge est assez hétérogène mais 14 jeunes sur 28 accompagnés au cours de l'année, avaient entre 13 et 15 ans.

LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les problématiques des mineurs accueillis par les Foyers Educatifs sont variées, diverses, plus ou moins aiguës et parfois cumulées : maltraitances psychologiques, inceste, rupture familiale, reconfiguration des familles, maltraitance physique ; abus sexuels, démission parentale, déscolarisation, absence de projet à court et à moyen termes, errance et mise en danger.

Ces jeunes ont vécu des difficultés familiales diverses accompagnées de carences éducatives et pour certains de violences psychologiques, physiques, sexuelles qui entravent très fortement leurs capacités à s'investir dans des projets d'avenir.

Ils présentent souvent un comportement marqué par l'immaturité psychoaffective, sont généralement en difficulté relationnelle et souvent en déficit de repères par rapport au cadre de la loi.

Au-delà des difficultés propres à l'adolescence, ils ont une image d'eux-mêmes dévalorisée et fonctionnent sur un mode de défi permanent à l'adulte, récusé continuellement dans son autorité, et se présentent « tout puissant ».

Pour certains, ils expriment leur mal-être à travers des passages à l'acte qui sont de véritables conduites autodestructrices : absentéisme scolaire massif, tentative d'autolyse, automutilation, violence, fugues, consommation de produits toxiques.

Ces passages à l'acte accentuent les réactions de rejet à leur égard et les renforcent dans une identité négative, ce qui présente le risque de bloquer leur développement par « auto-sabotage » de leurs potentialités.

Les accueils au sein du notre établissement se déroulent dans des contextes souvent difficiles et les mineurs arrivent souvent :

- lors d'une situation de crise aiguë en milieu familial,
- après un passage à l'acte important,
- à la suite d'une réorientation de placement d'urgence (MDEF) vers un lieu d'accueil plus pérenne et adapté à la prise en charge d'adolescents,
- après l'échec d'un précédent placement en institution ou en famille d'accueil.

Les évolutions des profils des jeunes accueillis ou accompagnés par les Foyers Educatifs reflètent les tendances observées plus généralement en protection de l'enfance :

- Un recours au placement plus tardif dans le parcours des publics accueillis et par une dégradation des relations entre ces jeunes et leurs parents ;
- La prégnance de difficultés de protection de l'enfance voisinant avec des difficultés dans le champ du handicap et/ou dans le champ sanitaire.

En 2019, le DAFHE a instauré un partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Caen pour mener une étude sur l'évolution des publics accueillis par les Foyers Educatifs. En effet, le profil sociologique des jeunes n'est pas précisément connu, si ce n'est par une vision plutôt subjective des professionnels, liée parfois à l'historique de l'établissement, de l'ACSEA ou à l'idée que se font les professionnels des jeunes accueillis dans les Foyers Educatifs.

Évaluer si le profil des jeunes évolue est aussi un moyen d'adapter les réponses institutionnelles, revisiter les projets construits pour et avec les jeunes.

Intitulée « Regards sociologiques sur les jeunes accueillis au DAFHE » l'étude a été menée par trois étudiants (Aurélien GILLETTE, Aurélien LAUNAY et Muriel LE PETIT) et devait apporter les éléments de réponses aux questions suivantes :

- Qui sont les jeunes accueillis au moment de leur prise en charge (caractéristiques sociodémographiques des jeunes et de leur famille, conditions de vie, nature du danger, type de mesures, scolarité, loisirs, sortie du dispositif) ?
- Quelles sont les représentations qu'ont les divers professionnels des jeunes accueillis ?
- Comment faire émerger des indicateurs sur les profils de ces jeunes ?

L'étude a porté sur les jeunes anciennement accueillis au DAFHE sur une période de 5 ans (2011-2015) ayant été présents au moins 6 mois.

EN VOICI LES ÉLÉMENTS SAILLANTS :

Éléments d'informations concernant les jeunes à leur entrée au DAFHE

- Une moyenne d'âge des jeunes à leur entrée de 16 ans
- Une dominance de suivi auprès du sexe féminin avec 60 % des suivis, contre 40 % pour les garçons.
- Une durée minimale d'accompagnement de 6 mois (durée maximale de 86 mois, pour un accompagnement moyen de 22 mois et 13 jours par jeune).
- Sur la période observée, un quart des placements relève d'une mesure administrative contre 75 % d'une mesure judiciaire. Judiciaire ou administrative, une décision de placement pour laquelle le jeune ne serait pas à l'initiative peut altérer son adhésion à la mesure. Cette information apparaît le plus souvent en filigrane dans presque deux tiers des dossiers et laisse observer une adhésion du jeune dans près de 40% des situations.
- 80 % des mesures de placement se font en internat dans des foyers d'accueil et 15 % en hébergement autonome.
- 80% des jeunes ont déjà bénéficié d'action éducative et/ou de mesure de placement (en moyenne deux et la durée de cinq ans et demi). Les situations de placement antérieures concernent 70 % des jeunes, dont 37 % ont connus deux types d'accueils différents (40% ont été accueilli au moins une fois en famille d'accueil et 60 % en foyer). La part des jeunes ayant connu un établissement PJJ type CER représente 5 %.

Critères socio-démographiques et socio-économiques des parents

Les jeunes accompagnés semblent, pour une majorité, issus de milieux populaires.

Situation des jeunes à leur entrée au DAFHE

- La scolarité : près de 85 % des jeunes sont en difficulté scolaire (identiques aux études françaises et internationales), difficulté le plus souvent associée à des problèmes de comportement.
- Un quart des jeunes placés au DAFHÉ arrive avec un projet scolaire ou professionnel, 53 % d'entre eux maintiennent ce type de projet au cours de l'accompagnement. Parallèlement, concernant les jeunes arrivant sans projet scolaire ou professionnel, 52 % d'entre eux réussissent à dessiner un projet au cours de l'accompagnement. Par maintien ou développement, un peu plus de la moitié des jeunes accueillis au DAFHÉ sont inscrits dans un projet de formation ou professionnel au cours de leur accompagnement.

Lien entre les jeunes et leurs parents

- Pour la population des jeunes placés « l'absence totale de lien avec les parents est très fortement marquée (...) soit parce que le parent est inconnu, soit parce qu'ils sont sans lien, soit parce que le ou les parents sont décédés. ». Pour un peu plus de 40 % de ces dossiers, la relation est qualifiée de « conflictuelle », autant qu'« inadaptée » ; pour 25 % il est dit que le jeune se place en « toute-puissance » vis-à-vis de son ou ses parents. La qualification de relation « destructrice » ou « maltraitante » du parent envers l'enfant apparaît dans 14 % des dossiers.
- Les modalités de rencontre du jeune avec son ou ses parents sont mentionnées dans ¾ des dossiers ; 1/4 des jeunes accueillis peut rencontrer ses deux parents dans le cadre de Droits de Visite et d'Hébergement (DVH), un autre quart rencontre seulement leur mère dans ce cadre et seulement leur père dans 4 % des situations. Pour près d'1/4 de la population étudiée, aucun DVH n'est accordé.

Environnement des jeunes

- Dans 68,5 % des situations les jeunes ont été soumis à au moins une maltraitance au sens de la définition posée de l'OMS. Deux provenances de maltraitance relevées, celles intrafamiliales et celles extra-familiales. Une troisième catégorie regroupe les jeunes ayant été exposés aux deux sortes de maltraitance (24 % des violences subies).
- Quatre types de maltraitements sont apparues : les violences physiques (35,8 %), les violences psychologiques (21 %), les violences sexuelles (19,4 %) et l'exposition à la violence conjugale (27 %).

Éléments de santé

- Les conduites addictives sont les problèmes de santé le plus souvent évoqués (37,3 % des dossiers concernés). Elles concernent 40 % des filles et 33,3 % des garçons.
- Les troubles du comportement concernent environ 19 % des filles contre 10 % des garçons, quand les états dépressifs et/ou d'angoisse massive concernent 12,5 % des filles et 8,3 % des garçons.

Accompagnement socio-éducatif et son aboutissement

- La notion de violence pendant le placement au foyer est régulièrement rapportée. Il s'agit de violence par ou sur autrui, d'insultes, de dégradations qui ont lieu au sein et en extérieur du foyer.
- Un lien avec la santé des parents dans 40% des situations, avec mention d'instabilité psychologique ou psychique et/ou de conduite addictive à l'alcool et/ou aux stupéfiants.
- 12 % des jeunes sont concernés par une grossesse sans savoir s'il s'agit d'une situation en amont ou durant le placement.
- 35,5 % des accompagnements ont eu une évolution favorable.

L'étude a porté sur 67 jeunes pour une moyenne d'âge de 16 ans. Il est mis en évidence que les mesures de placement judiciaire sont les plus fréquentes et qu'une majorité des jeunes ont déjà bénéficié d'une cumulation de deux mesures avant leur arrivée dans les services du DAFHÉ. Présenté dans cette étude mais aussi décrit dans le rapport de l'ONPES du 27 janvier 2016, les jeunes placés sont issus de milieux où les parents accumulent diverses formes de précarités (logement, vie familiale, emploi, santé). Concernant les jeunes et leur scolarité, elle reste difficile pour plus de la moitié d'entre eux. La notion de violence et de maltraitance (physiques, psychologiques, sexuelles, ou le fait d'être exposé aux violences conjugales) est également très prégnante dans leur vie pour la majorité des 67 jeunes. Pour la majorité des situations elle provient de la sphère familiale. L'importante fragilité de leur santé psychologique et psychique ainsi que les addictions liées à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants sont aussi mis en évidence au travers de ces résultats. À contrario, les éléments sous représentés concernent la santé des jeunes, leurs conditions de vie, et la pratique ou non d'activités socio-culturelles et/ou sportives.

Les éléments de l'histoire personnelle du jeune, contenus dans les écrits professionnels, viennent apporter des précisions sur leur parcours. Ainsi, la moitié des jeunes ont maintenu ou dessiné un projet scolaire. La violence est une caractéristique qui reste très présente lors du placement et s'y ajoute celle des fugues qui semble être un élément important à cette notion de placement et à ce que le cadre peut renvoyer pour les jeunes. L'accompagnement à la santé durant cette période de la vie des jeunes se fait principalement au niveau de la santé psychologique et psychique ou en ce qui concerne les addictions. Les relations des jeunes à leurs parents semblent peu s'apaiser en comparaison à leur situation à l'entrée des jeunes.

Est ressortie une esquisse de typologie : les incasables, les instables, les explosifs, les atypiques.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2020 ET POUR L'AVENIR

EN TOUT PREMIER LIEU QUELQUES PROJETS MARQUANTS EN 2020 :

- **La réorganisation du fonctionnement du DAFHE** et notamment des Foyers Educatifs concernant l'accompagnement des mineurs et de leurs familles mais aussi de nouvelles modalités de travail (distanciation physique, augmentation des séquences de ménage au sein des unités d'hébergement, port du masque, limitation des réunions et de leurs participants, réunions en visio, limitation des activités extérieures et des rencontres entre professionnels, travail à domicile...) dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19.
- A la faveur du premier confinement et de situations complexes de jeunes ne pouvant rester confinés en famille d'accueil, **les Foyers Educatifs et le SPFS ont construit des réponses éducatives et d'accompagnement au carrefour des deux établissements et services**. La capacité des Foyers Educatifs et du SPFS à répondre en urgence et à inventer de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement constitue une expérience positive à poursuivre et à enrichir.
- La poursuite des **travaux de mises aux normes sécurité incendie et accessibilité PMR** concernant les 6 foyers, le temps de jour et le bâtiment de Cormelles-Le-Royal, en attente depuis juillet 2017. Les demandes d'autorisation de travaux ont été déposées en mairies. Les devis ont été finalisés et le dossier a été transmis au Conseil Départemental au cours du premier semestre 2020 ; le calendrier des travaux a été établi au cours du dernier trimestre 2020 avec un démarrage des travaux prévu en mars 2021.
- Le déploiement d'**Octime**, logiciel associatif de gestion du temps de travail des professionnels, démarré en 2019 avec notamment la formation des professionnels du DAFHE à ce nouvel outil ;
- Le démarrage de la mise en place du **Dossier Unique Dématérialisé Ogirys** et les premières formations des professionnels.
- Un groupe de réflexion et d'action avec les élus de la CSSCT **sur la prévention de la violence et les réponses aux professionnels, aux mineurs et à leurs familles, aux actes de violence** (insultes, menaces, passages à l'acte...) commis par les jeunes ou leurs familles à l'endroit des professionnels du DAFHE.
- **L'augmentation du nombre de mesures confiées au PEAD** (plus 9 mesures) pour participer à la réduction des mesures de placements en attente au niveau départemental.
- **L'élaboration**, aux côtés de l'ITEP Champ Goubert, de l'IMPRO et de la Maison des Adolescents de l'ACSEA, **d'un projet d'accompagnement spécifique et répondant aux besoins d'un jeune** confié par le Conseil Départemental au DAFHE, amenant le DAFHE à constitué une nouvelle équipe de travail encadré par le chef de service socio-éducatif, en renfort sur le DAFHE.

EN SECOND LIEU DES ÉCHÉANCES ET DES PROJETS IMPORTANTS EN 2021 :

- La mise en œuvre des préconisations de **l'évaluation externe des Foyers Educatifs** ;
- La réécriture en 2021 du **Projet d'Etablissement des Foyers Educatifs** déjà repoussée à plusieurs reprises ;
- Le **réaménagement des locaux de Cormelles-le-Royal** car, au-delà des mises aux normes (incendie et accessibilité), seul le rez-de-chaussée peut accueillir du public ce qui nécessite de repenser l'utilisation des 3 étages du bâtiment et le partage des espaces de travail et d'accueil du public du SPFS et des Foyers Educatifs.
- La **poursuite du bilan de fonctionnement du service administratif et comptable du DAFHE et des équipes éducatives des Foyers Educatifs** pour mettre en évidence nos besoins en termes d'effectifs et nos réorganisations possibles et/ou nécessaires. Le DAFHE dispose en effet depuis 2018 de moyens supplémentaires non pérennes à l'organigramme et recourt de façon non négligeable aux remplacements en CDD.
- Le **développement des Projets pour l'Enfant et sa Famille** pour tous les mineurs et jeunes majeurs accompagnés les Foyers Educatifs sous l'angle des besoins fondamentaux, de la protection, du développement des capacités du jeune et de son autonomie et du soutien à la fonction parentale.
- Une **réflexion sur les situations complexes** au carrefour de prises en charge dans les de la protection de l'enfance, du médico-social, du soin...
- **Poursuivre la collaboration des deux entités du DAFHE, SPFS et Foyers Educatifs** pour la création d'un département qui mutualise ses outils, ses locaux, intervient en complémentarité sur des situations, envisage les passerelles entre les deux entités SPFS.
- Le **déploiement** au sein du DAFHE, du **Dossier Unique Dématérialisé Ogirys**.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Afin d'organiser et de suivre la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au sein du DAFHE, un comité de pilotage a été créé en janvier 2017.

Pour sa première année de fonctionnement et dans l'optique de dynamiser le Département, le comité de pilotage DACQ DAFHE regroupait des représentants des Foyers Educatifs et du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS). Afin de permettre la parole la plus libre possible, le directeur et la directrice-adjointe avaient fait le choix de ne pas prendre part au comité de pilotage DACQ. Ils restaient néanmoins garants de l'aspect organisationnel et fonctionnel de l'instance. Le comité de pilotage se réunissait en moyenne une fois par trimestre. Sur la période septembre 2017 – juin 2018, cela a permis notamment de suivre l'avancée des travaux d'évaluation interne des Foyers Educatifs, d'établir un PACQ 2018.

Depuis septembre 2018, le comité de pilotage est scindé en deux pour une meilleure appropriation de la démarche par les professionnels et une meilleure déclinaison des travaux à mener, chaque structure s'impliquant ainsi dans les actions lui incombant et dans des temporalités spécifiques :

- un comité de pilotage DACQ SPFS
- un comité de pilotage DACQ Foyers Educatifs.

La crise sanitaire et les restrictions n'ont pas permis de réunir le Copil ou de constituer de nouveaux groupes de travail.

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Evolution du projet personnalisé au regard de la mise en place du PPEF (Projet Pour l'Enfant et sa Famille)	Mise en conformité	Participation des usagers, des professionnels, des partenaires
Travaux sur l'immobilier sur les unités	Mise en conformité	Socotec, GCI, DG, Direction
Organisation de la dématérialisation des documents	Structurer le serveur DAFHE	Groupe administratif
Réorganisation de la nature des tâches administratives et de leurs répartitions	Adapter l'organisation aux besoins internes et externes	DG, équipe de direction, pôle administratif, IRP
Expérimentation d'une nouvelle organisation du travail au sein des unités éducatives	Adéquation des moyens humains et des besoins des unités pour limiter le recours à de multiples remplaçants.	DG, l'ensemble du personnel, les IRP
Expérimentation d'un renfort de l'équipe de direction	Permettre de réinvestir du temps de cadre auprès des équipes de terrain et des enfants et leurs familles	DG, l'ensemble du personnel, les IRP

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2020	OBJECTIFS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Généralisation des réunions de jeunes sur les unités éducatives	Renforcer la participation et l'expression des jeunes	Jeunes et éducateurs
Groupe de travail sur les mutualisations	Améliorer les temps de mutualisation	Jeunes associés avec les éducateurs sur des temps de réunions
Mise en place de groupes transversaux d'analyse de pratique associant les professionnels d'unités différentes	Réviser les instances de soutien aux équipes	Educateurs, EEN, Maître(sse)s de maison
Réécriture du projet d'établissement des Foyers Educatifs	Mise à jour du projet d'établissement de 2013	Professionnels du DAFHE, partenaires des Foyers Educatifs, jeunes et famille accompagnés
Actualisation en continu du document unique	Mettre en place un plan de gestion des risques	Direction
Accueil d'un service civique sur le Boost'Ado	Développer des médiations autour du numérique	Equipe pluridisciplinaire, jeunes
Audit administratif	Poser un diagnostic permettant de penser une organisation plus efficiente	DG, Direction des FE et équipe administrative

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)



33 rue des Écoles
14123 CORMELLES LE ROYAL

Tél. 02 31 85 01 11
Fax. 02 31 35 24 46

Directrice : Anaïs HÉRIN
E-mail : directeur.dafhe@acsea.asso.fr
Directeur-adjoint : Aymerick DUROY
E-mail : directeur-adjoint.dafhe@acsea.asso.fr

Année de création : 1966 (création du SRE)
SPFS : 2007
Intégration au DAFHÉ : 1^{er} janvier 2015

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons de 4 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CASF, avec dérogations possibles pour les jeunes de moins de 4 ans dans le cadre d'accueil de fratrie et pour des situations exceptionnelles pour les moins de 4 ans et plus de 18 ans.

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Enfants de 4 à 18 ans confié(s) au service par les Responsables Territoriaux de la Direction Enfance Famille du Conseil Départemental du Calvados, en situation de risque de danger ou de danger et rencontrant des difficultés familiales et personnelles, accueilli(e)s en placement, au domicile d'assistant(e)s familiaux(-ales) et nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.

Les enfants accompagné(e)s par le SPFS ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives, sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social...) de l'enfant nécessitent le recours à un accompagnement spécialisé pluridisciplinaire ainsi qu'un accueil quotidien au domicile d'un(e) assistant(e) familial(e).

FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le SPFS inscrit son action dans le champ de la Protection de l'Enfance et s'appuie sur les axes du Schéma départemental de l'enfance définis dans le cadre de la Convention Protection Enfance Famille signée avec le Conseil Départemental.

Le SPFS répond au besoin des enfants en difficultés familiales, personnelles et sociales au titre de l'Article L112-3 du CASF dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistant(e)s familiaux(-liales), préalablement agréé(e)s par le Conseil Départemental.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein d'une famille d'accueil, de sa scolarité, de son suivi sanitaire, de ses loisirs... Les enfants sont soutenu(e)s par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement.

L'équipe du SPFS travaille le lien des enfants avec leurs parents ainsi qu'avec la fratrie en s'appuyant sur le dispositif du SAS. Ce dernier permet de faciliter les conditions de transition de l'enfant d'un espace (physique et psychique) à l'autre afin de minimiser les conflits de loyauté, de médiatiser les relations interpersonnelles dans le respect de chacun.

ACTIONS

Le Service de Placement Familial Spécialisé :

- Protège l'enfant par son accueil au sein d'une famille d'accueil et garantit la réponse à ses besoins fondamentaux, sa sécurité et la pertinence des réponses éducatives qui lui sont apportées.
- Encourage l'expression de sa personnalité, veillant à son bon développement psycho-affectif, social, physique, moral et intellectuel.
- Évalue, prépare et gère la séparation parents/enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Travaille à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale afin qu'il puisse construire son identité.
- Contribue, par un ensemble de dispositions, à soutenir la stabilité du parcours de l'enfant et la construction d'un projet de vie pérenne qui tienne compte au mieux de ses besoins, des ressources de son environnement et des compétences parentales.
- Construit un projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement, qu'il soit judiciaire ou administratif,

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le service sont originaires du Calvados. Ils peuvent exceptionnellement venir d'autres départements, en raison d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent, suite au déménagement du parent sur un autre département ou plus rarement, sur indication d'un éloignement indispensable.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2020	2019	2018	2017	2016
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	11		12	9	14
Demandes sans suite	6		2	3	8
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	2		4		6
Admissions Totales	6	10	6	6	
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
retour en famille	5	4	1	3	
suivi éducatif en milieu ouvert	1	2		2	3
orientation secteur médico-social	2	3	4	1	3
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	1				
autre (déménagement, décès...)		1	1	1	1
Emploi - Formation					
TOTAUX	9	10	6	6	7
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA					
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	6	7	6	5	8
En mois	7,5	4	6	60	97
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	21 960	21 900	21 900	21 900	21 960
Total Réalisé - Journées 1016	22 743	22 013	21 929	22 119	22 167
Total Réalisé - Journées 1017	21 425	21 550	21 929	22 119	22 167
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS 1016	783	113	29	219	207
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS 1017	-535	-350			

ACTIVITÉ 2020

SERVICES	ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE	VARIATION ANNUELLE	MINEURS ENTRÉS	MINEURS SORTIS
SPFS				6	8
FONCTIONNEMENT	21 960	22 743	783		
HÉBERGEMENT	21 960	21 425	-535		

D'une manière globale, on constate une activité supérieure à ce qui est prévu sur le prévisionnel, soit + 783 journées en fonctionnement et une activité moindre en hébergement (- 535 journées). Le SPFS accompagne, à la demande du Conseil Départemental des mineurs, dans le cadre d'un accompagnement « fil rouge », sans hébergement ; il s'agit souvent de mineurs accueillis dans des structures relais (hôpital, lieu de vie...) pour lesquels la DEF demande au SPFS de poursuivre l'accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance. En 2020, le SPFS a accueilli 6 nouveaux jeunes et 8 ont quitté le dispositif.

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

SERVICE	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
SPFS	1		1			1	1	4

La durée des placements au SPFS est généralement assez longue eu égard aux difficultés familiales et aux raisons qui ont motivé le placement.

Sur les 8 enfants qui ont quitté le service en 2020, 4 ont bénéficié d'un accompagnement de 7 ans et plus.

ORIGINE DES PRISES EN CHARGE : PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

	2020	
CONSEIL GÉNÉRAL - DEF	FILLES	GARÇONS
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	1	4
CONTRATS JEUNES MAJEURS	3	8
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	17	34
	21	46
TOTAL	67	

Les décisions d'orientation sur le SPFS sont essentiellement d'ordre judiciaire. De ce fait, le SPFS accueille des jeunes sur des situations souvent complexes.

Quant aux décisions administratives (5 en 2020 sur l'effectif de 67 mesures accompagnées au cours de l'année), celles-ci concernent principalement les jeunes pupilles d'Etat et les jeunes majeurs en grandes difficultés ou dont le projet nécessite un accompagnement au-delà des 18 ans par CASMA. En 2020, 11 jeunes majeurs ont été accompagnés par le SPFS en 2020 (8 garçons et 3 filles).

RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	MOINS DE 6 ANS	ENTRE 6 ET 10 ANS	ENTRE 10 ET 13 ANS	ENTRE 13 ET 16 ANS	ENTRE 16 ET 18 ANS	ENTRE 18 ET 21 ANS	TOTAL
GARÇONS	5	8	11	7	8	7	41
FILLES	1	4	5	4	4	3	21
TOTAL	6	12	16	11	12	10	67
%	9%	18%	24%	16%	18%	15%	
% CUMULÉS	9%	27%	51%	67%	85%	100%	

Le SPFS accueille plus de garçons que de filles, 41 contre 21.

27 % des jeunes accueillis ont entre 6 et 10 ans, 40 % entre 13 et 16 ans. On note aussi un nombre non négligeable, comparé à l'effectif total du service, de jeunes majeurs (10 jeunes majeurs sur 67 enfants accompagnés au cours de l'année, ce qui représente 15% de l'effectif.)

CANDIDATURES ÉTUDIÉES EN 2020

	P.F.S.
CANDIDATURES PROPOSÉES	11
ADMISES	5

Nous avons donc accueilli 5 nouveaux jeunes sur 11 demandes d'accueil.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

EURE	2
CALVADOS	60
MAYENNE	2
ORNE	2
SOMME	1

A l'image de l'année précédente, les jeunes accompagnés par le service sont majoritairement originaires du Calvados.

LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SPFS accueille 60 enfants de 4 à 18 ans, présentant, en réaction à une situation familiale gravement perturbée, des difficultés de type comportementales, affectives, sociales, qui nécessitent une prise en charge soutenue dans le cadre d'un placement familial avec un important appui à la parentalité.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales nécessitent des moyens qu'un placement familial classique ne peut apporter (pluridisciplinarité, dispositif de SAS, effectif de jeunes par référent éducatif permettant un accompagnement soutenu...). Les accueils sur le SPFS s'étendent sur du long terme tant les problématiques compliquées ne permettent pas, très souvent, d'envisager un retour au domicile des parents.

Sur un plan clinique, la majorité des jeunes présente des troubles importants qui conduisent à la mise en place d'un accompagnement spécifique des enfants. Ces derniers peuvent parfois cumuler des accueils chez différents assistants familiaux, sous la forme de relais pour permettre à chacun de pouvoir se ressourcer. Nous organisons également des séjours adaptés sur les temps de vacances, impliquant un coût considérable, pour les enfants qui ne peuvent pas relever de séjours en centre de loisirs avec hébergement classique.

L'étude réalisée à l'automne 2018 et renouvelée en 2019, sur l'ensemble des jeunes accueillis, met en évidence que plus de 60% des enfants bénéficient d'une orientation médico-sociale MDPH. Pour certains, les accueils effectifs au sein de structures médico-sociales ne concernent que quelques heures par semaine. La charge quotidienne de l'enfant, parfois non scolarisé, pèse alors fortement sur les assistants familiaux.

En sus de ces caractéristiques, beaucoup de jeunes souffrent de problématiques d'ordre psychiatrique avec ou sans traitement adapté, et mettent souvent, par leurs crises clastiques régulières, les professionnels et leur famille dans des situations limites.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2021 OU POUR L'AVENIR

EN TOUT PREMIER LIEU QUELQUES PROJETS MARQUANTS EN 2020 :

- La réorganisation du fonctionnement du DAFHE, et notamment du SPFS, concernant l'accompagnement des mineurs et de leurs familles mais aussi de nouvelles modalités de travail (distanciation physique, maintien des mineurs au domicile des assistants familiaux, arrêts des droits de visite et d'hébergement des parents à l'égard de leurs enfants lors du premier confinement, la scolarité en distanciel, la limitation des activités extérieures, des séjours de vacances et des rencontres entre professionnels, les réunions d'équipe en distanciel, la limitation des rendez-vous et des réunions au sein du SPFS, les visites à domicile des référents privilégiées, le travail à domicile pour les référents, le port du masque...) dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19.
- A la faveur du premier confinement et de situations complexes de jeunes ne pouvant rester confinés en famille d'accueil, les Foyers Educatifs et le SPFS ont construit des réponses éducatives et d'accompagnement au carrefour des deux établissement et service. La capacité des Foyers Educatifs et du SPFS à répondre en urgence et à inventer de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement constitue une expérience positive à poursuivre et à enrichir.
- La poursuite des **travaux de mises aux normes sécurité incendie et accessibilité PMR** concernant les locaux du SPFS et le bâtiment de Cormelles-Le-Royal, en attente depuis juillet 2017. Les demandes d'autorisation de travaux ont été déposées en mairies. Les devis ont été finalisés et le dossier a été transmis au Conseil Départemental au cours du premier semestre 2020 ; le calendrier des travaux a été établi au cours du dernier trimestre 2020 avec un démarrage des travaux prévu en mars 2021.
- Le SPFS a poursuivi sur 2019 son **évaluation interne** dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité du service rendu aux personnes accompagnées à laquelle sont également associés des professionnels des Foyers Educatifs, autre composante du DAFHE pour une approche de la DACQ, à l'échelle de ce département de l'ACSEA. Stoppée du fait du contexte sanitaire, l'évaluation interne est en cours de finalisation.
- Le déploiement d'**Octime**, logiciel associatif de gestion du temps de travail des professionnels, démarré en 2019 avec notamment la formation des professionnels du SPFS à ce nouvel outil.
- Le démarrage de la mise en place du **Dossier Unique Dématérialisé** Ogyris.
- En 2019, le **service avait encouragé la participation des assistants familiaux aux diverses réunions de travail du service (DACQ, etc...)**, et en améliorant la communication du service avec chaque professionnel (une boîte mail pour chaque AF) afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'être des professionnels comme les autres. La réduction des réunions en présentiel, les contraintes sanitaires d'utilisation des locaux de l'ensemble des professionnels du DAFHE et notamment du SPFS ont ralenti cet élan.
- Le maintien d'accueils **relais** afin de soulager autant que faire se peut les familles d'accueil qui risquent la saturation et la rupture du fait de comportements difficiles de certains enfants/adolescents. En anticipant les crises, en permettant aux familles d'accueil de prendre des vacances, le service tend à se professionnaliser en terme de GRH adaptée à ce métier si singulier.

EN SECOND LIEU DES ÉCHÉANCES ET DES PROJETS IMPORTANTS EN 2021 :

- La finalisation de l'**évaluation interne** du SPFS ;
- Le **réaménagement des locaux du SPFS et de Cormelles-le-Royal** car, au-delà des mises aux normes (incendie et accessibilité), seul le rez-de-chaussée peut accueillir du public et nécessite de repenser l'utilisation des 3 étages du bâtiment, dont l'étage occupé par le SPFS.
- Un **bilan de fonctionnement du service administratif et comptable du DAFHE et des moyens alloués notamment au SPFS** pour mettre en évidence nos besoins de fonctionnement, en termes d'effectifs. Le DAFHE dispose en effet depuis 2018 de moyens supplémentaires non pérennes à l'organigramme et recourt de façon non négligeable aux remplacements en CDD.
- Le **développement des Projets pour l'Enfant et sa Famille** pour tous les mineurs et jeunes majeurs accompagnés par le SPFS sous l'angle des besoins fondamentaux, de la protection, du développement des capacités du mineur et de son autonomie et du soutien à la fonction parentale.
- Une **réflexion sur les situations complexes** au carrefour de prises en charge dans les de la protection de l'enfance, du médico-social, du soin...
- Le SPFS doit intégrer le **SAS** comme un service singulier, professionnalisé, adapté aux besoins des familles et des enfants, installé dans des locaux mieux configurés (problématique des accueils en second étage d'enfants de moins de 6 ans, interdit en ERP).
- **Impliquer davantage les enfants et les familles dans l'exercice des droits des personnes**, avec l'ensemble des professionnels.
- **Poursuivre les partenariats** avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, du médico-social et de la santé mentale.
- **Poursuivre la collaboration des deux entités du DAFHE, SPFS et Foyers Educatifs** pour la création d'un département qui mutualise ses outils, ses locaux, intervient en complémentarité sur des situations, envisage les passerelles entre les deux entités SPFS.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Afin d'organiser et de suivre la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au sein du DAFHE, un comité de pilotage a été créé en janvier 2017.

Pour sa première année de fonctionnement et dans l'optique de dynamiser le Département, le comité de pilotage DACQ DAFHE regroupait des représentants des Foyers Educatifs et du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS). Afin de permettre la parole la plus libre possible, le directeur et la directrice-adjointe avaient fait le choix de ne pas prendre part au comité de pilotage DACQ. Ils restaient néanmoins garants de l'aspect organisationnel et fonctionnel de l'instance. Le comité de pilotage se réunissait en moyenne une fois par trimestre. Sur la période septembre 2017 – juin 2018, cela a permis notamment de suivre l'avancée des travaux d'évaluation interne des Foyers Educatifs, d'établir un PACQ 2018.

Depuis septembre 2018, le comité de pilotage est scindé en deux pour une meilleure appropriation de la démarche par les professionnels et une meilleure déclinaison des travaux à mener, chaque structure s'impliquant ainsi dans les actions lui incombant et dans des temporalités spécifiques :

- un comité de pilotage DACQ SPFS
- un comité de pilotage DACQ Foyers Educatifs.

S'agissant du SPFS, le Comité de pilotage du SPFS a néanmoins mené l'évaluation interne du service à remettre en 2021.

L'évaluation interne s'inscrit dans la démarche associative d'amélioration continue de la qualité du service rendu à la personne accompagnée mise en œuvre au sein de l'ACSEA depuis 2016 et utilise le référentiel d'évaluation interne qui y est défini ; nous avons réfléchi à la méthodologie la plus adaptée pour répondre à la démarche associative en tenant compte de la spécificité du service. Nous avons pensé dans un premier temps à bénéficier de la formation de la DRD relative à l'écriture des critères évaluatifs, finalement, fort de l'expérience positive et efficiente menée sur les Foyers Educatifs, il a été convenu d'associer l'ensemble les professionnels avec une méthodologie simplifiée.

Une enquête à destination des parents a également été conduite afin de recueillir leurs points de vue sur le fonctionnement du service et la réalisation de la mission confiée. Les partenaires n'ont pu être sollicités au cours de l'année 2020 du fait du contexte sanitaire.

LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE SERVICE DU SPFS

La mise en œuvre du projet de service du SPFS s'est poursuivie en 2020 selon les orientations stratégiques définies à savoir :

- fluidifier les parcours des situations complexes,
- optimiser le fonctionnement du SAS,
- rajeunir la population,
- améliorer la mise en œuvre des droits des usagers,
- améliorer le suivi administratif des dossiers.

Afin de permettre une meilleure lisibilité et une vision synthétique de nos travaux en continu, nous nous appuyons sur un tableau synthétique relatant les actions et les acteurs concernés, les indicateurs et les résultats. La configuration spécifique du service (un chef de service pour 70 salarié(e)s avec la particularité du travail à domicile pour les assistant(e)s familiaux(-ales)) réduit le nombre de groupes de travail. Le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques est organisé à la fois sur des temps lors des réunions de service et sur des temps de travail spécifiques.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'année 2020 a permis au SPFS d'élaborer son premier plan annuel d'amélioration continue de la qualité puisque le précédent était commun aux deux entités juridiques du DAFHE sans suffisamment tenir compte de la spécificité du SPFS.

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION (NON FINALISÉES AU 31 DÉCEMBRE)	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Evolution du projet personnalisé au regard de la mise en place du PPEF (Projet pour l'enfant et sa famille)	Mise en conformité	Participation des usagers, des professionnels, des partenaires
Organisation de la dématérialisation des documents éducatifs.	Structurer le serveur DAFHÉ	Direction, pôle administratif.
Réorganisation de la nature des tâches administratives et de leurs répartitions avec un poste supplémentaire expérimental	Adapter l'organisation aux besoins internes et externes. Veiller à assurer un accueil physique du public.	DG, équipe de direction, pôle administratif, IRP

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE	OBJECTIFS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Mise en place de l'ADPP pour les assistants familiaux	Favoriser le partage d'expériences et apporter un soutien clinique	L'ensemble des assistants familiaux en CDI + 1 groupe d'assistants familiaux « relais »
Création d'adresses mail professionnelles pour les assistants familiaux	Développer la communication avec les Assistants Familiaux et mieux les associer à la vie institutionnelle	DG, équipe de direction, secrétariat, AF
Audit administratif	Poser un diagnostic permettant de penser une organisation plus efficiente	DG, direction du SPFS et équipe administrative



PÔLE HANDICAP
AUTONOMIE
ET DÉPENDANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL (IMPRO)



11 rue du Château
14840 DEMOUVILLE

Tél. 02 31 72 37 17
Fax. 02 31 72 81 65

Directeur : Christophe CORNET
E-mail : directeur.impro@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Fabienne MILET
E-mail : directeur-adjoint.impro@acsea.asso.fr

Année de création : 1962

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 12 à 20 ans :

- 38 places internat et 50 places semi-internat en Section IME,
- 17 places internat et 21 places semi-internat en Section ITEP.

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Internat – Semi-internat

- Section IME (38 internes - 50 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés à la demande des parents, suite à une notification d'orientation de la MDPH.
- Section ITEPpro (17 internes - 21 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation pré-professionnelle. Les jeunes sont accueillis suivant leur situation sur nos unités :
 - 4 Pavillons (sur le site démouvillais) : Internat séquentiel modulé ou Semi-Internat
 - 1 Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPPro) : sur le site démouvillais
 - Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion (EDAI) : à Hérouville Saint Clair
 - Section d'Initiation et de Première Formation PROFESSIONNELLE (SIPFpro) : sur le site démouvillais
 - Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT) : sur le site démouvillais
 - Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale (SERAS) à Caen
 - Unité de Soutien à l'Inclusion (USI) à Caen

FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie et Caisses spécifiques. Dotation Globale de Financement dans le cadre du CPOMM 2008 – 2013 signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM 2014 – 2018 signé avec l'ARS Basse Normandie le 26/06/2013. Ensuite, troisième CPOM 2019 – 2023, signé avec l'ARS Normandie et le Conseil Départemental du Calvados le 19/06/2019.

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur inclusion socio-professionnelle ultérieures. L'Établissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, co-élaborés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants :

- Dispenser une formation pré-professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'une centaine d'entreprises et notre réseau de formation ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Soutenir des capacités d'autodétermination et valoriser les rôles sociaux ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au « suivi » d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se fabrique en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

ACTIONS

- Les activités éducatives et les soins (somatiques et psychiques) :

Chaque usager bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) correspondant à sa situation et, co-élaboré avec ses parents. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, les rééducations, le suivi médico-psychologique, la pré-formation. L'IMPro n'a pas vocation à se substituer aux ressources de la personne accompagnée et à celles de son environnement mais plutôt à s'appuyer sur ces compétences et à éclairer ses choix grâce à nos actions diverses.

- Les activités pré-professionnelles :

La formation pré-professionnelle polyvalente (horticulture, cuisine-restauration, menuiserie, peinture, décoration intérieure, maçonnerie polybâtiment, petit électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, petite mécanique auto, magasinage) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels. Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques, mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise. La formation pré-professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs.

- Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'approprier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages. Les programmes scolaires sont définis et contrôlés par les services de l'Education Nationale.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

Les actions pédagogiques sont déterminées par la MDPH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation

(PPS). L'externalisation des Unités d'Enseignement en établissements scolaires ordinaires correspond à la politique publique ouvrant l'école pour toutes et tous.

- L'éducation physique et sportive :

Des temps spécifiques d'activités physiques et sportives sont effectifs, auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. Les activités physiques et sportives offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

- Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, le graphisme, la musique, ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, en relation de proximité avec une intervenante spécifique, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accompagné(e)s sont issu(e)s majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes des autres départements normands (Manche, Orne, Eure, Seine Maritime) ainsi que de la région limitrophe (Ile de France).

La quasi majorité des adolescent(e)s accompagnés par l'IMPro utilise les transports collectifs publics (bus, train) ou individuel (vélo, scooter).

LIEUX D'IMPLANTATION

Direction et Unités sur site 11 rue du Château 14840 DEMOUVILLE 02 31 72 37 17	Unité de Soutien à l'Inclusion - USI 2 rue Armand Marie 14000 CAEN 02 31 72 70 77
Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion - EDAI 16.04 Le Bois 14200 HEROUVILLE ST CLAIR 02 31 85 23 97	Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale - SERAS 8 rue Mauvis 14000 CAEN 02 31 80 48 92
Unité d'Accompagnement vers le Travail - UAT 13 rue du Château 14840 DEMOUVILLE 02 31 43 90 69	La Cave à Huîtres (en partenariat avec l'EAC -ACSEA « La Calvadosienne ») 24 bis Quai Vendeuvre 14000 CAEN 02 31 75 58 65

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	135	128	177	165	159
Demandes sans suite	46	41	34	28	13
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	89	87	143	137	146
Admissions Totales	40	29	45	34	43
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
Retour en famille	2	2	1	9	17
Suivi éducatif en milieu ouvert	10	1	10	1	-
Orientation secteur médico-social	3	11	1	8	5
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	9	5	12	2	3
Non adhésion de la famille ou du jeune au projet	4		2	6	3
Autre (déménagement, décès...)	10	13	11	1	4
Emploi - Formation		4	3	4	12
TOTAUX	38	36	40	31	44
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	84	83	78	71	58
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice	16	17	23	29	42
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	1	3	2	2	2
En mois	11	3	4	3	3
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	23 478	23 478	23 478	25 704	25 704
Total Réalisé - Journées	23 570	23 610	23 274	25 561	24 713
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	92	132	-204	143	-991

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020 ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'année 2020 est la deuxième année du CPOM 3.

Il s'agit d'une année singulière compte tenu de la crise pandémique déclarée en début d'année qui a eu globalement des conséquences considérables sur l'établissement.

Durant toute cette période qui a débuté courant mars 2020, et qui a dépassé la fin de l'année civile, l'IMPro est resté ouvert, selon des modalités permettant les meilleurs accompagnements possibles, dans les respects de mesures barrières qui ont beaucoup varié au fil du temps et au gré des confinements, déconfinements, reconfinements, chacun avec son lot de mesures spécifiques.

Ainsi, l'établissement est resté en proximité avec les jeunes, avec leurs parents, avec leurs familles.

Une grande mobilisation des professionnels (équipe de Direction, cadres techniques, intervenants, encadrants, ouvriers et agents de service...) toutes disciplines et tous métiers confondus, a permis de répondre dans des conditions favorables de sécurité à la hauteur des enjeux et des besoins. Plusieurs salariés de l'IMPro, ont tenu à se mettre à disposition, au sein de l'association, d'autres ESMS (MAS, Foyer de Vie, accueil d'urgence de personnes vulnérables...) montrant ainsi la force de leur engagement.

Dans ce contexte, l'IMPro, l'IMPro présente une activité réalisée à hauteur de 24 713 journées, soit un déficit de 3,86 %, représentant un manque de 991 journées en regard de l'activité prévisionnelle attendue.

Les journées d'activités réalisées (24 713) se décomposent ainsi (cf. tableau global activités) :

23 051 journées facturables

1 662 journées non facturables se décomposant ainsi :

- Conventions avec des IME et SESSAD DI : 630
- DITEP (ITEP et SESSAD TCC) : 393
- Dispositifs de prévention avec l'Éducation Nationale (Conventions d'Évaluation Partagées) : 190
- Stages à caractère pré-professionnel : 449

Notons qu'en 2020, 161 journées d'hospitalisation ont été décomptées, suite à des prises en charges hospitalières.

Par ailleurs, l'IMPro a accompagné 13 jeunes au titre de l'amendement CRETON, représentant un total de 1 599 journées.

L'établissement qui comporte 126 places, a connu une file active de 244 personnes accompagnées, quasi-stable avec l'an passé. Il est donc observé que la singularité de l'année 2020 n'a pas eu de conséquence négative sur la file active.

Selon les éléments inscrits au CPOM, le ratio attendu concernant la file active à l'IMPro est le même que celui des ITEP de l'ACSEA, soit 1,3 fois la capacité d'accueil ($1,3 \times 126 = 164$ personnes)

C'est ainsi que nous observons que la file active réalisée est nettement supérieure à celle attendue. L'analyse chiffrée précise que la file active (244 personnes) se décompose ainsi :

223 jeunes notifiées dont :

- 172 jeunes notifiés et inscrits à l'IMPro
- 51 jeunes notifiés, non-inscrits à l'IMPro, mais bénéficiant de prestations délivrées par l'IMPro en fonction de leurs besoins évalués par un autre ESMS (DITEP, Convention IME, SESSAD...)

21 jeunes sans notification, mais accompagnés au titre de la prévention via des prestations délivrées par l'IMPro, sur demande de l'Éducation Nationale

CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT

La capacité d'accueil de l'IMPro, telle qu'autorisée par l'ARS le 01/12/2014, n'a pas varié en 2020, et aucune typologie n'a été modifiée.

Nombre de places par mode d'accompagnement (internat / semi-internat) :

INTERNAT (modulable et séquentiel selon les besoins) :

- 55 places (soit 44 % de la capacité totale de l'établissement)

SEMI-INTERNAT (activités en journée sans hébergement, selon les besoins) :

- 71 places (soit 56 % de la capacité totale de l'établissement)

Nombre de places par type de handicap (Déficience Intellectuelle/Troubles du Comportement et de la Conduite) :

Déficience Intellectuelle (IME) :

- 88 places (soit 70 % de la capacité de l'établissement)

Troubles du Comportement et de la Conduite (section ITEPpro) :

- 38 places (soit 30 % de la capacité de l'établissement)

LES DEMANDES D'ADMISSION

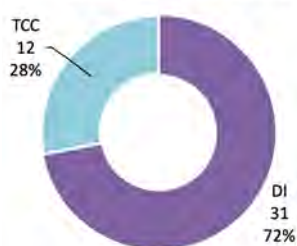
Comme nous le constatons depuis 3 ans, le nombre de demandes d'admission à l'IMPro demeurent très important. Cette année 2020, ce sont 162 demandes d'admission qui ont été recensées (rappel en 2019 : 165 situations ; rappel en 2018 : 177 situations).

Aussi, nous constatons que le nombre de demandes restées sans suite a considérablement chuté en 2020 (rappel en 2019 : 28 situations ; rappel en 2018 : 34 situations).

Paradoxalement, le nombre de demandes restant à l'étude en fin d'année augmente nettement avec 159 situations.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS ENTREES ET SORTIES

0 - Répartition des jeunes admis en 2020 par type de handicap



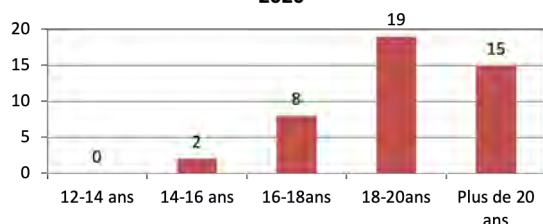
En 2020, nous avons admis à l'IMPro 31 personnes (soit 72 % des admissions) avec un Trouble du Développement Intellectuel (TDI) et 12 personnes (soit 28 % des admissions) avec un Troubles du Comportement et de la Conduite. Cette répartition est conforme à notre autorisation délivrée par l'ARS Normandie.

L'âge moyen des jeunes à leur arrivée cette année s'établit à 15 ans.

Le nombre de jeunes ayant quitté l'IMPro en 2020 s'élève à 44.

L'âge moyen des jeunes à leur sortie durant l'année 2020 en 2019 s'établit à 18 ans et 8 mois.

7 - Répartition par âge des jeunes sortis en 2020



1 - Evolution du flux entrées/sorties depuis 2016



2 - Evolution de la durée moyenne d'accompagnement depuis 2016

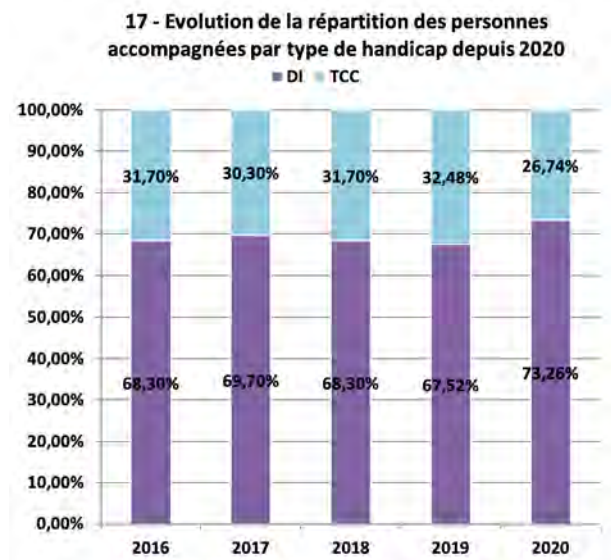


LA DUREE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

Comme nous l'avons déjà constaté les deux années antérieures, la durée moyenne d'accompagnement par l'IMPro varie peu, s'établissant à 2 ans 2 mois en 2020.

Le graphique sur ce thème illustre les tendances. Ces données s'occulter l'influence des années où nous connaissons beaucoup de sorties pour des jeunes arrivés il y a plusieurs années.

LA REPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP



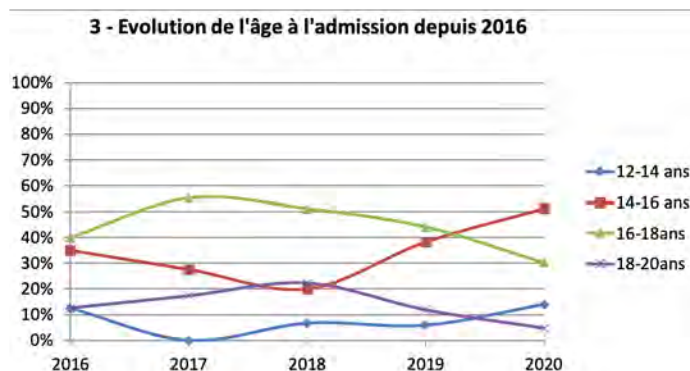
Il s'agit là de l'ensemble de jeunes accompagnés dans l'année, pas seulement de ceux arrivés courant 2020. Comparativement aux années antérieures, le pourcentage de jeunes présentant un Trouble du Développement Intellectuel diminue clairement tandis que celui des jeunes avec des Troubles du Comportement et de la Conduite augmente, comme le tableau ci-dessous le montre.

Cette évolution reste à proximité de notre autorisation d'ouverture délivrée par l'ARS Normandie 70 % au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) et 30 % au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

L'ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES JEUNES À L'ADMISSION

Ces données révèlent une inflexion sur les tranches d'âges les plus âgées avec une nette remontée sur la tranche intermédiaire (de 14 à 16 ans).

Le schéma ci-dessous permet d'observer les tendances.



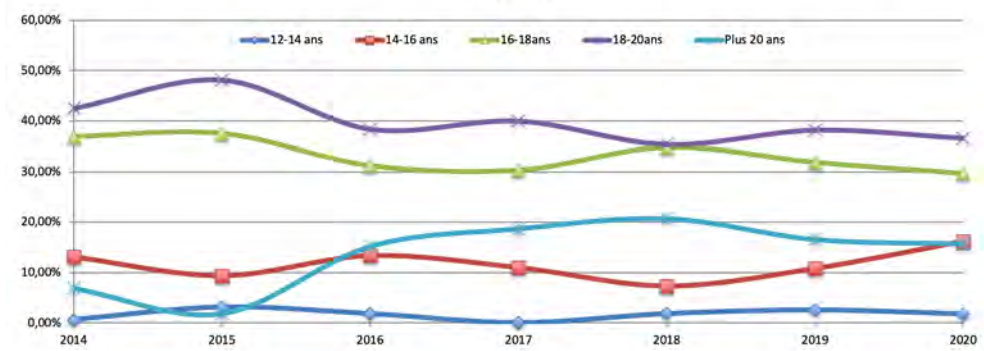
L'étude des tranches d'âge à l'admission révèle d'importantes variations cette année. En effet, afin de juguler un vieillissement inexorable de l'âge des jeunes, en raison de la durée d'attente avant l'admission, nous avons décidé cette année, de procéder à l'admission des plus jeunes, évitant ainsi des ruptures dans leur parcours. Ainsi, comme cela apparaît clairement sur le graphique ci-dessus, de nettes évolutions sont présentes :

- de 12 à 14 ans : nous observons là une forte augmentation avec 14 %, suite logique des décisions de rajeunissement prises. Pour rappel, les données des années précédentes sont 6 % en 2019, 7 % en 2018, 0 % en 2017.
- de 14 à 16 ans : là encore, les données montrent un accroissement notable sur cette tranche d'âge plus présente cette année, avec 51 %. Pour rappel, les données des années précédentes sont 38 % en 2019, 20 % en 2018, 28 % en 2017.
- de 16 à 18 ans : après une baisse entamée l'an passé, le nombre d'entrées sur cette tranche d'âge est en forte baisse avec 30 %. Pour rappel, les données des années précédentes sont 44 % en 2019, 51 % en 2018, 55 % en 2017.
- de 18 à 20 ans : notre volonté d'admettre des jeunes moins âgés, se traduit fortement par la baisse du nombre de jeunes admis sur cette tranche d'âge s'établissant à 5 %. Pour rappel, les données des années précédentes sont 12 % en 2019, 22 % en 2018, 17 % en 2017.

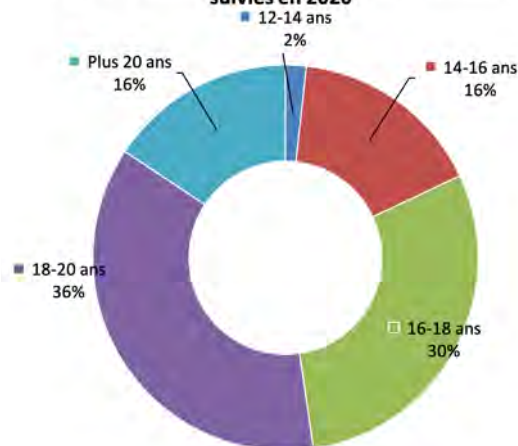
L'ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS DANS L'ANNÉE

Au-delà des éléments concernant l'âge à l'admission, les données suivantes concernent l'âge de tous les jeunes présents dans l'année 2020. Les graphiques ci-dessous permettent d'observer d'une part, les évolutions tendanciennes sur plusieurs années, et d'autre part, la répartition par tranche d'âge sur l'année 2020.

16 - Evolution de l'âge des personnes accompagnées sur l'année depuis 2014 (en %)



15 - Répartition par tranche d'âges des personnes suivies en 2020

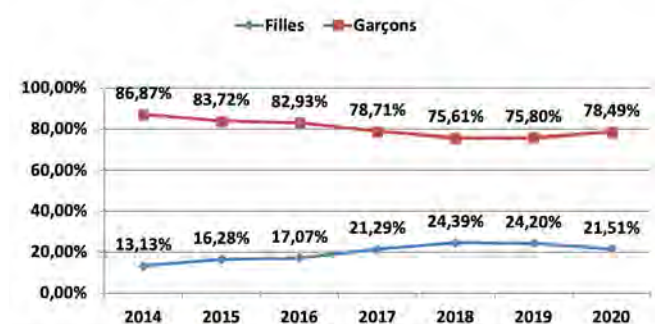


L'étude des tranches d'âge des jeunes présents en cours d'année amène les commentaires suivants :

- de 12 à 14 ans : avec 1,74 % en 2020, nous constatons une légère diminution malgré les admissions effectuées sur ces âge, (2019 : 2,55 %).
- de 14 à 16 ans : avec 16,28 %, nous atteignons un pourcentage jamais obtenu depuis le CPOMM2. Ces données illustrent nos actions visant à admettre davantage d'adolescents plus jeunes (10,83 % en 2019). La volonté, exprimée l'an passé, de confirmer cette évolution, a été traduite cette année.
- de 16 à 18 ans : avec 29,63 %, les données de cette année montrent une stabilité par rapport à l'an passé (31,85 % en 2019).
- de 18 à 20 ans : avec 36,32 %, là encore, peu de variation sur 2020 (38,22 % en 2019).
- 20 ans et + : avec 15,70 %, cette tranche d'âge est quasi stable cette année. (16,56 % en 2019).

LA REPARTITION PAR GENRE

14 - Evolution de la répartition par genre depuis 2014



Malgré une légère inflexion cette année 2020, la tendance observée sur les années passées reste stable quant à la proportion de filles (21,5 %) et de garçons (78,5 %). L'IMPro était historiquement un établissement réservé exclusivement aux garçons. La mixité à l'IMPro, permet aux jeunes d'évoluer dans un environnement identique à celui de toute la société.

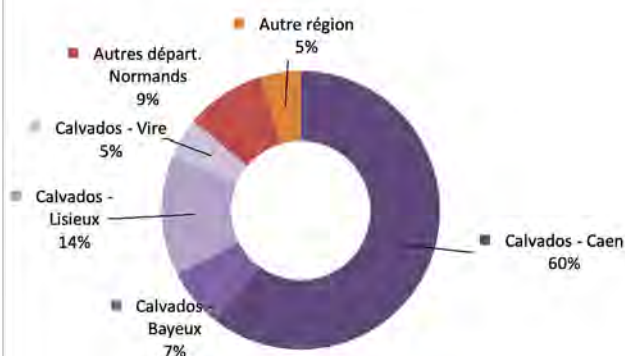
L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DU LIEU D'HABITATION DES JEUNES

La notoriété de l'IMPro est très forte au sein du département du Calvados qui reste principalement le territoire d'où sont originaires la plupart des jeunes admis en 2020 (86 %). De plus, 9 % viennent des autres départements normands. Et enfin, 5 % de régions limitrophes à la Normandie.

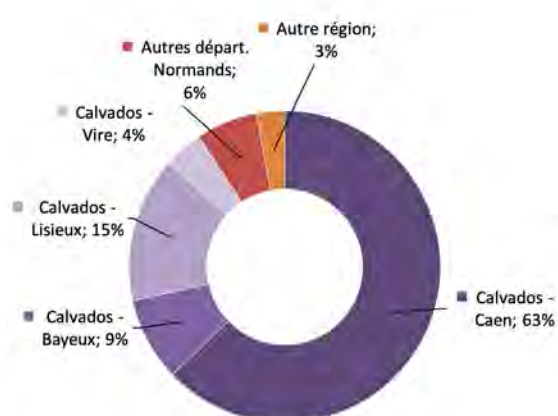
Parmi les jeunes admis en 2020, 60 % sont de Caen et arrondissement.

Les données concernant les jeunes présents tout au long de l'année 2020, sont semblables avec 91 % de calvadosien(ne)s, 3 % venant des autres départements normands et enfin 3 % des régions limitrophes à la Normandie. Parmi les jeunes accompagnés courant en 2020, 63 % sont de Caen et arrondissement.

4 - Répartition de l'origine géographique des jeunes admis en 2020

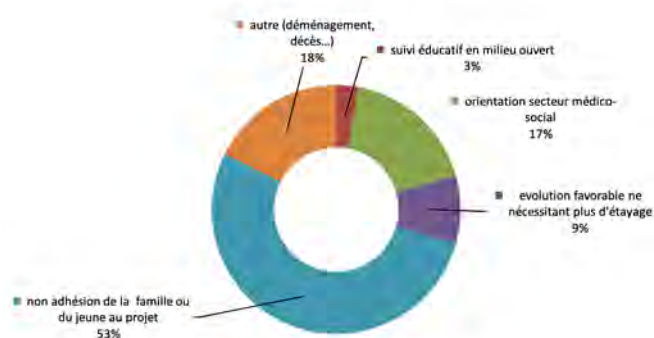


18 - Répartition par zone géographique des personnes suivies en 2020



LES ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE LEUR ACCOMPAGNEMENT

6 - Répartition par orientation des jeunes sortis en 2020



Les données suivantes indiquent les orientations pour les jeunes ayant quitté l'IMPro en 2020. Ainsi, 53 % des jeunes sortis n'ont pas souhaité poursuivre leur accompagnement avec l'IMPro. De plus, 18 % des jeunes ont changé de localité et ont mis un terme à leur suivi pour cette raison. Ensuite, 17 % d'entre eux ont pu être réorientés vers un autre établissement ou service médico-social. Aussi, 9 % des jeunes sortant n'avaient plus besoin d'un accompagnement médico-social. Enfin, pour 3 % des jeunes sortants, c'est un suivi éducatif en milieu ouvert qui a pris le relais.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2020 restera comme une année singulière à de nombreux égards. La pandémie mondiale est venue bouleverser notre quotidien fortement et durablement.

La mi-mars aura marqué le début d'une période où beaucoup de nos repères ont été bousculés, d'abord avec la soudaineté du premier confinement de plusieurs semaines. Faute de pouvoir le préparer, nous avons dû en quelques heures organiser, en lien avec les familles, le retour anticipé de leur enfant à leur côté, pour une période alors annoncée de deux semaines, ignorant à ce moment, comme tout le monde qu'elle durerait deux mois.

Les équipes de l'IMPro se sont d'emblée fortement investies pour assurer au mieux leur mission, tant durant ce moment spécifique, que tout au long de l'année 2020.

C'est ainsi que la crise sanitaire a bousculé nos repères au travail. Le travail à domicile, l'utilisation prépondérante des outils téléphoniques et numériques, tant pour entrer en contact avec les jeunes, que pour continuer à travailler en équipe, le développement de visites au domicile parental par des éducateurs habituellement peu amenés à les pratiquer, le partenariat plus aléatoire, la mise en place de mesures barrières tout à fait nouvelles, bref la force de l'engagement de chacun a été convoquée, au-delà de sa propre situation personnelle, pour servir la poursuite de la mission d'accompagnement des jeunes.

A la demande de l'ARS Normandie et en lien étroit avec la Direction Générale de l'ACSEA, l'IMPro de Démouville en dynamique avec le SESSAD - ACSEA et l'ITEP Champ Goubert, a mobilisé ses professionnels afin de construire un dispositif provisoire destiné à pouvoir accueillir 7 jours sur 7 et 24 heures/24, des jeunes dont les parents ne pourraient plus assumer l'accueil pour des raisons médicales. A l'époque, la MDPH évoquait de nombreux dossiers

en l'attente d'un tel dispositif, mais aucune demande d'admission ne nous est parvenue. Pour autant, la force du montage de ce dispositif n'a pas été vaine, au-delà de montrer nos capacités réactives, elle a fondé des méthodes de travail transversales au sein de l'association, qu'il nous revient de conserver.

Au quotidien, quel que soit leur métier et leur mission, les professionnels se sont considérablement investis. Soulignons la mobilisation continue des personnels dédiés à l'entretien et la maintenance de nos structures. Les ouvriers qualifiés, agents de service intérieur, les maîtresses de maison, ont été formés aux méthodes de nettoyage et désinfection renforcées et sont restés sur les sites de sorte à pouvoir assurer la maintenance nous permettra d'accueillir sur site à tout moment.

Les personnels para-médicaux, notamment les infirmières, ont été en première ligne pour assurer la formation interne des collègues, participer à la réorganisation des locaux, rester en veille sur les mesures sanitaires, prévoir les équipements de protection des jeunes et des personnels, organiser les dépistages.

Les capacités des intervenants éducatifs et pédagogiques à imaginer des supports pour que les jeunes conservent leurs compétences malgré des conditions difficiles, ont été déterminantes pour mobiliser les jeunes et rassurer leurs parents.

Les personnels médicaux et psychologiques ont dû faire preuve d'adaptation pour participer activement à la poursuite des soins à fournir.

Il faut souligner la mobilisation de l'équipe de Direction sur l'année 2020, devant orchestrer des questions nouvelles, et très sollicitée par de multiples sujets au quotidien. Elle a su conserver le cap des engagements tout en restant à l'écoute des équipiers mobilisés.

Au gré des périodes de ré-ouverture des ESMS, l'IMPro a aussitôt, en lien avec les parents et leurs représentants, réagi pour accueillir sur ses sites les jeunes en ayant le plus besoin. Tout au long des différentes séquences des multiples confinements, l'IMPro n'a jamais fermé, mais a adapté ses modes d'intervention pour conserver la confiance et le contact avec tous les jeunes.

Les admissions ont pu se poursuivre tout au long de l'année, dans des conditions de strict respect des mesures sanitaires.

Dans le même esprit, les accompagnements ponctuels au titre du Dispositif ITEP, des Conventions avec les IME et les SESSAD se sont poursuivis. Les interventions initiées par l'Education Nationale ont diminué sur la période de confinement, mais ont largement augmenté ensuite, du fait des risques de décrochage scolaire rencontrés.

Toutes ces interventions pour fabriquer des réponses correspondant aux besoins évalués, se sont toujours mises en œuvre en lien avec les familles concernées, pour assurer la continuité des parcours. Nous avons un travail important en direction des familles sur la période, renforçant le soutien indispensable dans cette période de fragilisation. Pour cela, les professionnels ont su faire preuve d'adaptabilité continue.

Aussi, pour conserver la progression du travail effectué, nous avons mis en place un outil numérique nouveau. Compte tenu que certains professionnels ont dû rester plus longtemps en situation de travail à domicile pour protéger leur santé, à la demande des médecins du travail, la mise en place d'un outil numérique de suivi des interventions a permis de tracer le travail effectué. Ainsi, où qu'ils se trouvent, les professionnels concernés se connectant au WIKI, pouvaient inscrire leurs observations, tracer les échanges, bref conserver les données quant à l'avancée du travail. L'équipe chargée des systèmes d'information au sein de la Direction Générale de l'ACSEA a apporté ici un concours technique indispensable et apprécié pour la mise en œuvre d'un tel outil. Compte tenu de l'incertitude de la période, nous avons fait perdurer l'utilisation générale de cet outil sur l'ensemble du périmètre de l'IMPro. En 2021, la mise en place du dossier numérique des personnes accompagnées viendra remplacer le WIKI, dont nous atteignons désormais les limites techniques. Néanmoins, l'utilisation de ce support dématérialisé a favorisé l'acculturation des professionnels sur un support numérique partagé.

Tout au long de l'année 2020, nous sommes restés en lien avec les services de l'Education Nationale. Bien entendu, nous avons accompagné le principe de l'école à la maison lorsque les établissements scolaires ont fermé. De belles concertations entre enseignants et intervenants médico-sociaux ont permis de limiter les risques évidents de décrochages scolaires. Des interventions innovantes ont trouvé place grâce à l'engagement des enseignants spécialisés en poste à l'IMPro, au profit des élèves.

Les classes externalisées de l'IMPro présentent sur les lycées professionnels (lycée Victor Lépine à Caen, Lycée François Rabelais à Iffs) ont été contraintes de fermer sur une partie de l'année dans le cadre du confinement. Les mesures sanitaires spécifiques à l'Education Nationale ont été rigoureusement respectées par tous et nos partenaires ont tenu à maintenir la présence de l'IMPro dans ces lycées chaque fois que la réglementation le permettait, de sorte à ne pas pénaliser les élèves en situation de handicap.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons en début d'année 2020, poursuivi notre projet partenarial avec le Collège « Emile Zola » à Giberville, lancé à la rentrée 2019. Ce collège de secteur se trouve à proximité et permet aux élèves de l'IMPro d'être scolarisés en milieu scolaire ordinaire. Au gré des possibilités de se réunir, en présentiel et en distanciel, nous avons maintenu nos échanges soutenus avec la Direction et les enseignants du collège. Des visites réciproques ont été mises en place. Un COPIL a permis de structurer les travaux menant à un Convention partenariale où le secteur médico-social vient positionner ses ressources, ses réseaux, ses partenaires, en appui

du collège, au profit de tous les élèves. La mobilisation sur l'année 2020 liée à la pandémie et aux mesures à mettre en œuvre, ne nous a pas permis de finir ce chantier pour la rentrée 2020 / 2021 comme nous l'aurions souhaité. Mais nous avons conservé la meilleure dynamique possible avec le collège, très engagé également, afin de conclure nos travaux courant 2021. C'est donc un décalage dans le temps qui a été retenu, préférant ne pas bousculer les parties prenantes à marche forcée dans un environnement déjà anxieux pour beaucoup. Conclure les travaux sur 2021, permettant surtout de continuer à mobiliser durablement tous les acteurs, dont les parents d'élèves bien entendu.

Sur l'année 2021, la **Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle** (SIPFpro) a éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre de partenariat, en raison de la crise sanitaire. Beaucoup de structures partenariales ont en effet durant cette année, soit stoppé leur activité, soit baissé leur plan de charge, ne pouvant plus accueillir des jeunes stagiaires. Ainsi, les professionnels ont fait preuve d'inventivité pour envoyer, par mail, par courrier, des supports permettant d'entretenir les compétences pré-professionnelles de jeunes. Dans le même esprit, des contacts, téléphonique, par visio, par entretien en présentiel, ont permis de palier en attendant la possibilité de ré-accueillir physiquement tous les jeunes.

L'Unité de Soutien à l'Inclusion (USI) dont le projet consiste à accompagner, des jeunes élèves (à partir de 12 ans), scolarisés ou en formation en milieu ordinaire, a modifié son approche tout au long de l'année 2020. Le partenariat déjà fort avec les établissements scolaires compte tenu de la nature de nos activités sur cette Unité, s'est trouvé encore renforcé au regard des risques en pertes de compétences des jeunes scolarisés. Si le bilan global permet de pointer que certains jeunes ont éprouvé de gros soucis durant l'année 2020, on mesure néanmoins que nos actions ont contribué à en limiter nettement les effets. Les partenariats avec les ITEP, IME, SESSAD, ont pu se poursuivre durant l'année, comme nous le pratiquons habituellement.

Le Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPpro) a été très mobilisé durant l'année 2020. En effet, la souplesse et l'agilité des réponses proposées correspondaient aux nécessités de la période. Les nombreux aléas liés aux fermetures des établissements scolaires ont été compensés par des interventions renforcées tout au long de l'année. Aussi, le nombre de visites à domicile, pour poursuivre la sollicitation des jeunes et les rééducations, a considérablement augmenté cette année. Les contacts avec les parents ont été très réguliers et soutenus. Certains banalisant les risques sanitaires, d'autres les dramatisant, les professionnels ont beaucoup écouté les peurs et souffrances parentales sur la période, tentant de ramener de la raison autant que de besoin.

Les Unités de l'IMPro dédiées aux jeunes les plus âgés (de 17 à 20 ans), et le **Soutien en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale** (SERAS) et l'**Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion** (EDAI), ont veillé particulièrement à l'évolution de la santé mentale des jeunes. La période fut propice au renforcement des troubles chez nombre d'entre eux. A cela, s'ajoutait pour certains, des conditions de vie plus précaires dans cette période de fragilité. Les professionnels ont là encore fait preuve d'adaptation pour répondre aux besoins de chacun, en lien avec les partenaires encore disponibles sur la période.

L'outil logement, développé en partenariat avec INOLYA, bailleur social calvadosien, a été mobilisé pour éviter des ruptures et des exclusions. Pour rappel, nous mobilisons l'axe dévolu à l'ARS au sein du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDALHPD) porté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados (DDCS - 14).

En ce sens, l'IMPro intervient conformément aux axes stratégiques et actions prioritaires décidées par les autorités publiques locales, dans lesquelles l'ARS est noté comme partenaire pour la mise en œuvre. Pour rappel, Axe 2 Adapter les modalités d'accompagnement aux besoins :

Fiche action 1 : Adapter les dispositifs d'accompagnement existants :

- aux problématiques des publics spécifiques
- aux besoins des territoires

Fiche action 2 : Développer le partenariat et la coordination entre le secteur social et le secteur de la santé dans un cadre déontologique

L'IMPro comporte 4 Unités pavillonnaires situées sur le site démouvillais qui permet pour chacune l'accompagnement de 8 internes et de 6 semi-internes sans différenciation d'approche. La mixité est la réalité de la vie de ces jeunes hors de l'IMPro. Elle l'est aussi dans l'établissement. C'est ainsi que chacun des 4 Pavillons accueille sans distinction de type de handicap, sans distinction d'âge, des garçons et des filles. Nous travaillons ainsi, sur la différence, sur l'apport des uns aux autres, sur la diversité, plutôt que de concentrer, à l'identique sur un même lieu des jeunes

par similitudes d'âges, de genre, de problématiques.

Durant l'année 2020, cet outil a été fortement mobilisé. Des nombreuses adaptations ont été portées par les professionnels qui, tout en maintenant leur mission essentielle à l'endroit des jeunes, ont su adapter les conditions d'accueil (nombre de jeunes présents, mesures barrières, écoute renforcée, liens soutenus avec les parents, travail sur « se protéger », « prendre soin de soi », les « fake news et les réseaux sociaux »...)

Les professionnels en charge des **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** (APS) ont éprouvé des difficultés au regard de leur mission, car du fait de la nature des activités, le port du masque, l'accès réduit aux piscines et autres installations sportives, la distanciation... ont rendu l'exercice difficile. Cependant, une nouvelle fois, l'innovation a été présente. Les professionnels se sont considérablement engagés pour aménager, créer, inventer, de nouveaux supports, de nouvelles activités. Durant les périodes de confinement, les supports numériques avec des exercices et des jeux à réaliser chez soi, ont été proposés aux jeunes qui ont répondu présent.

Dans un environnement contraint, souvent replié sur soi voire fermé, ce type d'activité a pris une place essentielle parmi les réponses de l'IMPro.

Les **ATELIERS RESSOURCES ET MÉDIATION**, ont travaillé en distanciel sur une période où le présentiel était proscrit. La salle des Musiques Actuelles « Le Cargö » à Caen, ayant été fermée dès la mi-mars pour toute l'année, l'activité dédiée à l'expression vocale et musicale a été internalisée sur le site demouvillais, faute de pouvoir procéder autrement. Leur maintien nous parut important pour les jeunes dans cette période. Ici encore, l'utilisation de support vidéo a été très utilisée pour maintenir des liens et des soins auprès des jeunes. Les deux autres activités liées au graphisme et à l'utilisation de support vidéo ont su répondre aux enjeux pour les jeunes, y compris dans le maintien des liens sur la période d'éloignement.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Nous avons pour but de boucler nos travaux liés au Projet d'Etablissement. Toutefois, très occupés et préoccupés par la gestion de la crise sanitaire tout au long de l'année, nous regrettons de n'avoir pu conclure ses travaux qui pour autant, ont avancé peu à peu. Les professionnels étant très mobilisés par ailleurs, nous avons fait le choix de ralentir le rythme de ses travaux, comme évoqué en instance dédiée aux représentants du personnel.

Ces orientations stratégiques de l'IMPro, demeurent au travail en fin 2020 et en lien étroit avec

la Direction Recherche et Développement de l'ACSEA, il est envisagé de conclure les travaux liés au Projet d'Etablissement courant 2021.

Aussi, nous rappelons ici sur les points principaux :

ACCOMPAGNER LES PARENTS ET LEUR ENFANT DANS LEUR PILOTAGE DU PROJET PERSONNALISÉ

Action personnalisée au bénéfice du pilotage des personnes accompagnées de leur PPA :

- Situer les moyens médico-sociaux en soutien au projet de la personne accompagnée et de ses parents
- Se joindre aux parents pour la co-élaboration du projet de leur enfant
- Considérer les compétences des personnes et de leur environnement
- Soutenir leur autodétermination

Action à visée collective favorisant la participation sociale des personnes accompagnées au Projet d'établissement :

- Actualiser avec les personnes accompagnées :

Les modalités d'association au fonctionnement de l'établissement

Les outils de la loi 2002-2 en les rendant compréhensibles pour chacun

AIDER CHAQUE PERSONNE À CONSTRUIRE DES RÉPONSES ADAPTÉES À SON PARCOURS, PRÉVENIR LES RUPTURES

- Adopter l'approche « 0 sans solution » et construire avec les personnes des « Réponses Accompagnées Pour Tous » modulaires, souples, adaptées.
- Tirer profit des politiques régionales et schémas Emploi/formation
- Valoriser le bénévolat d'action : 105 entreprises et collectivités partenaires
- Fabriquer des réponses collaboratives dynamiques complémentaires avec les ESMS, le sanitaire, l'éducation nationale, et autres champs
- Placer la culture comme un élément majeur de l'inclusion et de compréhension du monde

INSCRIRE L'IMPRO EN APPUI DU DROIT COMMUN DANS UNE VISÉE INCLUSIVE

- Externaliser l'Unité d'Enseignement au sein d'écoles ordinaires (collèges, lycées) : l'école inclusive
- Inscrire les actions préprofessionnelles dans les dispositifs de formation d'emploi accompagné, en lien avec le PRITH
- Adapter les outils pédagogiques et d'apprentissage via le numérique
- S'ouvrir aux politiques publiques pertinentes : logement (inclusion des personnes accompagnées)
- Renforcer les apprentissages sur les compétences sociales via les gestes du quotidien
- Inscrire « le parcours de soins », selon un principe de subsidiarité, en s'appuyant sur le « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées et les dispositifs de droit commun

L'année 2021 nous permettra par ailleurs :

- De renforcer l'externalisation des Unités d'Enseignement, notamment avec le collège de Secteur à Giberville.
- De renforcer le fonctionnement de la SIPFpro, comme ressource sur le territoire
- De mettre en place la dématérialisation du dossier des personnes accompagnées
- De placer des ressources en direction des parents dont les enfants sont situés sur liste d'attente avant intervention
- De simplifier le process d'accueil pour fluidifier les fabrications de réponses avec les parents sur le territoire de leur choix

LA RESTITUTION DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La DACQ, compte tenu de la diversité des activités de l'IMPro, est une démarche essentielle à l'IMPro, requérant un fort investissement et une organisation rigoureuse.

Aussi, c'est une démarche très investie par les salariés qui, malgré le contexte pandémique de 2020, a su perdurer même s'il a été nécessaire d'aménager les temps de travail et réduire l'ambition du PACQ 2020.

DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

La démarche DACQ a été fortement impactée par le contexte pandémique en cette année 2020. Malgré cette crise sanitaire, il est apparu important de poursuivre la dynamique d'amélioration continue de la qualité, en tenant compte des aménagement nécessaires, en réduisant le nombre de thèmes du PACQ.

Les équipes ont su être force de propositions, de dynamisme quant à la démarche.

MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

Un CODIR s'est tenu, en présentiel, le 24/09/2020 dans le respect des gestes barrières.

Les différents thèmes travaillés en 2020 ont été présentés au CODIR par les membres du COPIL investis.

Pour respecter l'état de fatigue et d'anxiété des membres des équipes, seuls 2 thèmes ont été raisonnablement retenus, les autres ont été reportés.

Le CODIR a travaillé sur la préparation de la démarche d'évaluation interne à mettre en place en 2021.

Les COPIL se sont tenus tous les 2 mois sur toute l'année 2020 en adaptant les conditions de réunions.

DYNAMIQUE INTERNE

La dynamique de la DACQ reste active à l'IMPro avec énergie. Les acteurs, malgré le contexte ont su faire preuve d'adaptation et de créativité permettant à la démarche de perdurer.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Description de la méthodologie :

Le projet d'établissement est en cours de réécriture cette année. L'objectif est de présenter dans le document, la dynamique existante ainsi que les axes stratégiques de l'établissement.

Il est important de noter que ce projet d'établissement a pour visée de présenter une évolution de l'accompagnement au fil du temps et non une présentation figée pour les 5 prochaines années.

L'ÉVALUATION INTERNE : mise en place de la démarche d'évaluation interne en 2021

L'ÉVALUATION EXTERNE (le cas échéant) => abrégé (démarche non inscrite en 2020)

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2019/2020	Objectifs atteints avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Diversifier les actions de participation des familles à la vie de l'établissement (réunions à thèmes, rencontres parents enseignants ...)	Présentée en septembre 2020 lors du CODIR IMPro, retenue malgré le contexte pandémique. En cours de déploiement depuis novembre 2020 dans chaque unité avec des points d'étapes lors de chaque COPIL (tous les 2 mois)	Pas de sollicitation dans le cadre du travail de préparation du fait du contexte. Les familles, usagers et partenaires seront sollicités dans le cadre de l'évaluation du travail mis en place
Réinterroger la dynamique PPA au bénéfice des personnes accompagnées et les outils attenants	Présentée reportée contexte pandémique	
Faciliter la mobilité des personnes accompagnées, des partenaires et des personnels au sein de l'IMPro	2 objectifs ont été atteints : - Revoir l'organisation et l'utilisation des parkings pour les véhicules de service et privés - Sécuriser le chemin d'accès au pavillon des professionnels médico-psychologiques	Les partenaires familles et jeunes ont été sollicités. Une évaluation sera effectuée avec ces différents acteurs en juin 2021.
Optimiser, renforcer, actualiser, redéfinir les moyens au bénéfice du parcours de soins des personnes accompagnées	Présentée reportée contexte pandémique	

Développer la communication interne et externe autour du Projet d'établissement (offre de service) et des projets d'unité => création de supports ...	Présentée reportée contexte pandémie	
Développer les pratiques autour du Développement Durable	Présentée en septembre 2020 lors du CODIR IMPro, retenue malgré le contexte pandémique. En cours de déploiement depuis novembre 2020 dans chaque unité avec des points d'étapes lors de chaque COPIIL (tous les 2 mois)	Les usagers sont inclus dans la démarche dans le cadre de chaque unité d'accompagnement.

Actions en cours de réalisation	Objectifs visés	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Diversifier les actions de participation des familles à la vie de l'établissement (réunions à thèmes, rencontres parents enseignants ...)	Travailler sur la place des familles dans la vie de l'établissement au travers des unités d'accompagnement. Mettre des actions en place permettant aux familles d'investir leur place dans l'établissement.	Consultation des familles quant à des thématiques de travail et à les événements proposés.
Proposer et accompagner des récoltes à chaque unité de l'IMPRO	Travailler avec chaque unité sur une récolte éco-citoyenne ou sur des démarches de consommation éco-citoyenne	Consultations des usagers quant aux thèmes des récoltes. Mise en place avec les usagers de chaque unité.

Actions mises en œuvre durant l'année 2020	Objectifs	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Faciliter la mobilité des personnes accompagnées, des partenaires et des personnels au sein de l'IMPro	2 objectifs ont été atteints : - Revoir l'organisation et l'utilisation des parkings pour les véhicules de service et privés. - Sécuriser le chemin d'accès au pavillon des professionnels médico-psychologiques.	Les partenaires familles et jeunes ont été sollicités.

Le contexte pandémique a fortement impacté notre organisation et notamment la DACQ. En effet, cette démarche requiert un grand nombre de rencontres à l'interne comme avec les partenaires et les familles. Enfin, nous soulignons l'investissement et le dynamisme des professionnels dans un contexte au combien difficile, en raison de la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020.

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)



EQUIPE à Caen (3 unités)
10 rue de la Cotonnière
14000 CAEN

Tél. 02 31 06 10 91

Fax. 02 31 56 21 66

Directeur : Christophe CORNET

E-mail : directeur.sessad@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Fabienne MILET

E-mail : directeur-adjoint.sessad@acsea.asso.fr

Equipe à LISIEUX (1 unité)

2 rue Docteur Degrenne

14100 LISIEUX

Tél. 02 31 62 40 09

Fax. 02 31 62 83 00

Année de création : 2002

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 27 janvier 2020, portant renouvellement d'autorisation à compter du 23 avril 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 4 à 20 ans, sur Caen, son agglomération et Lisieux :

- 98 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI),
- 42 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Enfants, adolescents et jeunes majeurs présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du comportement et de la conduite et orientés sur notification de la MDPH et admis à la demande de leurs parents (sauf pour les majeurs).

FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Dotation Globale de Financement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS Basse Normandie le 26/06/2013. Ensuite, troisième CPOM 2019 – 2023, signé avec l'ARS Normandie et le Conseil Départemental du Calvados le 19/06/2019.

OBJECTIF GENERAL

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inscription du ou de la jeune dans son environnement en s'appuyant sur ses potentialités et sur les compétences et attentes des parents.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, et sur l'ensemble des dispositifs de Droit Commun pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune, au domicile parental, dans son environnement ou au SESSAD.

SECTEURS D'INTERVENTION

Dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu d'implantation des équipes du SESSAD à Caen et à Lisieux.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	99	113	98	92	91
Demandes sans suite					
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	354	357	378	214	324
Admissions Totales	38	35	27	61	19
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert	1		5	1	2
orientation secteur médico-social	13	6	9	18	15
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	13	14	13	15	13
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	5	4	3	7	6
autre (déménagement, décès...)	6	6	4	4	1
non renseigné					
TOTAUX	38	30	34	45	37
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	3		4	3	3
En mois	4			8	-
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	51 240	51 100	51 100	51 100	51 240
Total Réalisé - Journées	51 471	51 377	51 146	51 295	53 707
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	231	277	46	195	2 467

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020 ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'année 2020 restera comme une année singulière pour le SESSAD.

Les repères de toutes et tous, enfants, parents, partenaires, professionnels, acteurs du SESSAD... ont été chamboulés par la pandémie mondiale liée à l'apparition de la COVID-19.

Malgré cela, le SESSAD – ACSEA s'est inscrit dans la dynamique du CPOM 3 signé avec l'ARS Normandie et le Conseil Départemental du Calvados, poursuivant son activité sans fermeture comme d'habitude, tout au long de l'année 2020.

L'ensemble des professionnels du SESSAD – ACSEA s'est considérablement mobilisé pour mener à bien la mission du Service, dans un environnement complexe. Tous les enfants ont pu continuer à bénéficier des soins qui leur étaient indispensables, dans des conditions de sécurité maximales.

Il est rappelé que le Service est installé sur le Calvados, organisé sur 4 Unités : 3 sur Caen regroupées dans les mêmes locaux au Nord Est de Caen, et 1 est installée à Lisieux, en centre- ville.

Ce découpage permet un travail pluridisciplinaire par équipe comprenant 6 à 8 professionnels, favorisant un travail de qualité à cette échelle. Rappelons que les 3 Unités caennaises interviennent sur le même territoire couvrant principalement la communauté urbaine de Caen la Mer et légèrement au-delà. La zone couverte par l'Unité 4 située à Lisieux est plus vaste, car elle couvre l'ensemble du Pays d'Auge, du Nord (au voisinage de l'Eure) au Sud (au voisinage de l'Orne et de l'Eure).

ÉLÉMENTS SAILLANTS RELATIFS A LA PERIODE PANDEMIQUE

- Une ouverture conforme aux prévisions sur les 52 semaines de l'année,
- Un engagement important des professionnels pour maintenir des accompagnements indispensables malgré la pandémie COVID-19, dans des conditions de sécurité sanitaire
- La création d'un dispositif temporaire avec hébergement fonctionnant 7j/7j pour accueillir des jeunes TCC touchés par la COVID (réponses plurielles avec l'ITEP Champ-Goubert et l'IMPro)
- Le renforcement qualitatif de l'évaluation continue des besoins pour chaque situation
- Des opportunités de mise en œuvre de formes nouvelles de travail dans le respect des mesures sanitaires à l'endroit des jeunes et de leurs familles :

des entretiens en visio et au téléphone pour maintenir des liens

l'utilisation des médias dématérialisés quant aux écrits professionnels (système WIKI)

le recours à des innovations éducatives utiles en distanciel

LES JOURNEES REALISEES

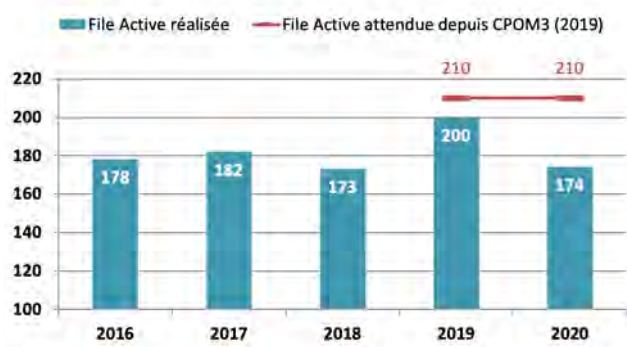
12 - Evolution du nombre de journées réalisées depuis 2016



Le SESSAD via, ses 4 Unités, a réalisé une activité de 53 707 journées, soit + 2 467 journées représentant un excédent de + 4,81 % en regard de l'activité prévisionnelle attendue.

LA FILE ACTIVE

11 - Evolution du nombre de personnes accompagnées par an depuis 2016



Le nombre de personnes accompagnées dans l'année est égal à 174 (200 en 2019), contre 210 prévues au sein du CPOM3. La période pandémique n'a pas rendu favorable l'atteinte de notre objectif en la matière, réduisant le nombre d'entrées/sorties.

ANALYSES DES DONNÉES 2020

Il a été observé 19 entrées et 37 sorties dont près de 35 % reliaient à des évolutions favorables ne nécessitant plus d'étayages médico-sociaux et 41% correspondant à des orientations vers d'autres structures médico-sociales.

La durée moyenne des accompagnements est de près de 3 ans, soit 1 an de moins qu'en 2019.

En complément, il est important de présenter les éléments qualitatifs suivants :

- Une suractivité (+ 9,7 %) sur les 3 Unités caennaises (100 places prévues) et une sous-activité (- 7,3 %) sur l'Unité lexovienne (40 places prévues), du fait d'absences de professionnels pour raisons de santé / temps partiels thérapeutiques.
- Une répartition par type de handicap sur l'activité globale du SESSAD qui présente une augmentation de la proportion de jeunes présentant une Déficience Intellectuelle (DI).

ACTIVITÉ SESSAD - CAEN / LISIEUX EN JOURNÉES							
ANNÉES	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ	ÉCART	DI		TCC	
2018	51100	51146	+ 0,09%	28541	55,8%	22605	44,2%
2019	51100	51507	+ 0,80%	30758	60%	20749	40%
2020	51100	53707	+ 4,81%	33091	62%	20616	38%

- Une répartition nettement différenciée par handicap et par territoire qui présente les données suivantes :

LISIEUX	2018	2019	2020
DI	33%	35%	42%
TCC	67%	65%	58%

- Concernant les autres indicateurs d'activité, nous relevons qu'en proportion, le nombre de situations accompagnées, les origines géographiques ainsi que les âges du public demeurent globalement équivalents à ceux constatés depuis 2017.

CAEN	2018	2019	2020
DI	62%	67%	68%
TCC	38%	33%	32%

LES ACTIONS MENÉES AU PROFIT DES SITUATIONS INSCRITES AU SEIN DE LA LISTE D'ATTENTE

Comme l'an passé, le nombre de demandes reçues, via la MDPH reste stable avec 91 situations en 2020.

Le nombre d'admissions est peu élevé (19) cette année en raison du très grand nombre d'admissions l'an passé (61) pour des enfants encore présents sur nos effectifs (rappels : 27 en 2018, 35 en 2017 et 2015, 38 en 2016).

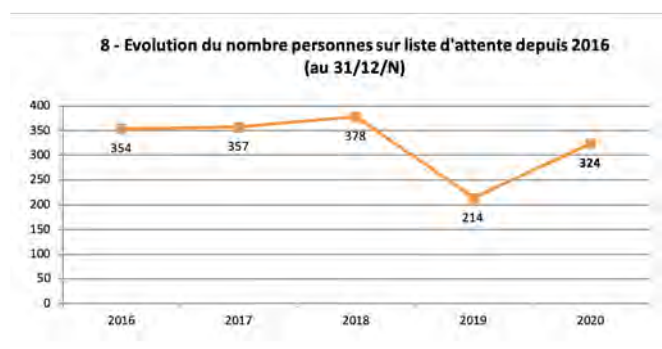
En complément de notre activité pour les enfants admis au SESSAD, nous avons poursuivi sur l'exercice 2020, l'engagement de moyens dans notre dispositif lié à la liste d'attente et 91 familles ont bénéficié de prestations.

Il est observé une augmentation de la liste d'attente à hauteur de 51% passant à 324 jeunes (214 jeunes en 2019 et 357 jeunes en 2018).

L'analyse chiffrée se présente ainsi :

- 91 familles/enfants ont bénéficié du dispositif, à leur demande (contre 162 en 2019, 148 en 2018 et 149 en 2017)
- 201 interventions directes et indirectes (contre 299 en 2019 et contre 273 en 2018)

INTERVENTIONS DISPOSITIF LISTE D'ATTENTE	DI	TCC	TOTAL
Nombre de situations accompagnées	61	30	91
Nombres d'interventions auprès des familles (directes)	21	11	32
Nombres d'interventions auprès des partenaires (indirectes)	110	59	169
TOTAL	131	70	201
NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS MOYEN PAR HANDICAP (RATIO)	2,14	2,33	

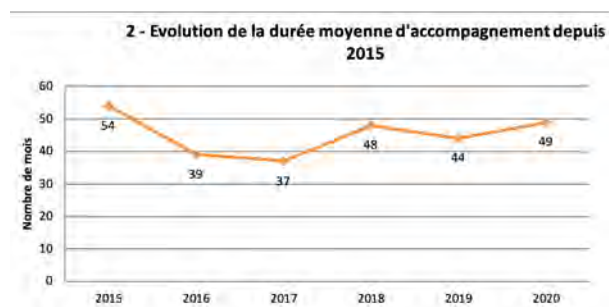


Depuis 2017, il ressort que les engagements de moyens médico-sociaux demeurent plus importants pour les enfants/adolescents présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite soit 2,33 actions (1,89 actions en 2019, 2,14 en 2018 et 2,49 en 2017) contre 2,14 à l'endroit des jeunes présentant une Déficience Intellectuelle (1,76 en 2019, 1,63 en 2018 et 1,59 en 2017).

Par ailleurs, nous pouvons considérer qu'en proportion, le nombre d'interventions indirectes se révèle également plus important à l'endroit des enfants/adolescents présentant des TCC, comme

nous l'avions déjà observé depuis 2017 (le travail sur et auprès de l'environnement des jeunes avec « TCC » demeurent plus important eu égard aux manifestations des troubles).

DURÉE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

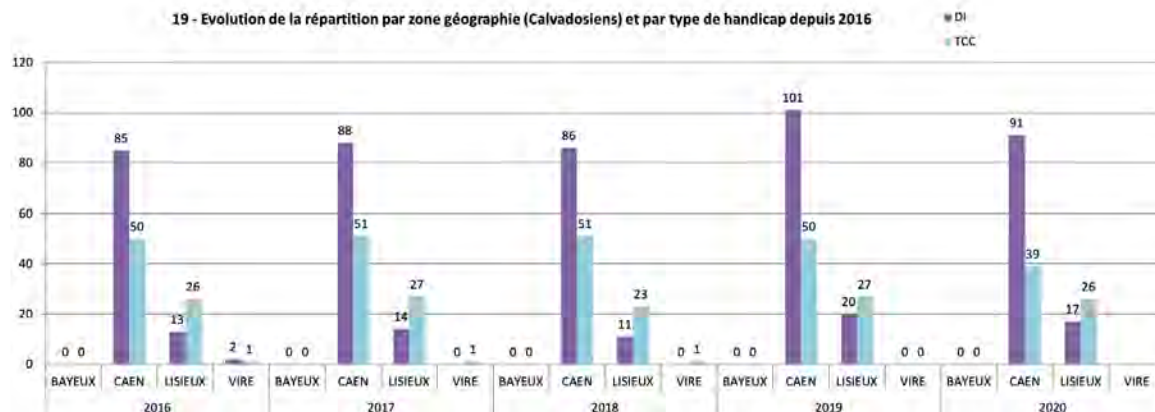


La durée moyenne d'accompagnement varie peu, s'établissant cette année à 3 ans, notant une légère inflexion.

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE HANDICAP

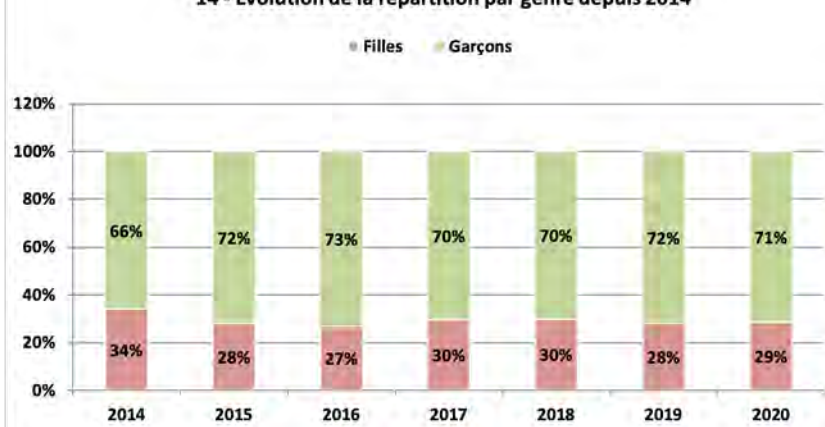
Comme nous l'observons sur ces 5 dernières années, ces données sont globalement. Les enfants déficients intellectuels représentent la grande majorité des accompagnements globalement au niveau du SESSAD, bien que cette donnée s'inverse sur le Pays d'Auge (Lisieux) où l'offre ITEP est moindre que sur le territoire de Caen-la-Mer. L'arrondissement de Caen amène la nette majorité des interventions, suivi par celui de Lisieux, alors que les arrondissements de Bayeux et Vire ne sont plus concernés.

19 - Evolution de la répartition par zone géographique (Calvadosiens) et par type de handicap depuis 2016



RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ENTRE FILLES ET GARÇONS

14 - Evolution de la répartition par genre depuis 2014

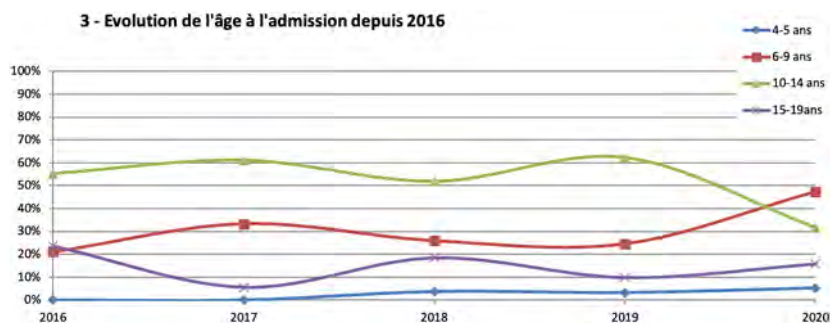


L'illustration permet d'observer une grande stabilité d'année en année quant à la répartition par genres des enfants et adolescents accompagnés.

L'année 2020 montre avec 71 % de garçons et 29 % de filles sont effectivement semblables chaque année.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE À L'ADMISSION

3 - Evolution de l'âge à l'admission depuis 2016

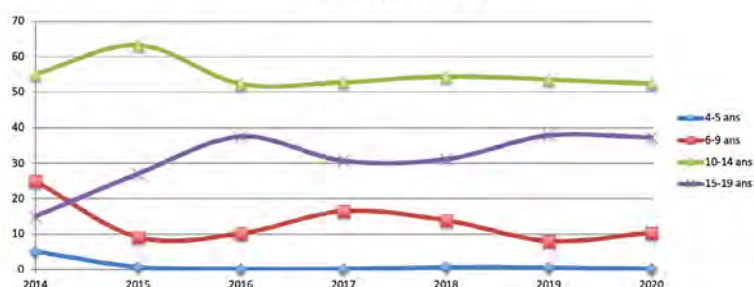


Les données révèlent des changements pour l'année 2020 comme l'illustre le graphique.

- Sur la tranche d'âge de 4 à 5 ans, les données sont stables par rapport aux années antérieures
- Sur la tranche d'âge de 6 à 9 ans, on note une très forte augmentation
- Sur la tranche d'âge de 10 à 14 ans, on observe une très nette baisse
- Sur la tranche d'âge de 15 à 19 ans, on remarque une situation plutôt stable

ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCOMPAGNÉS

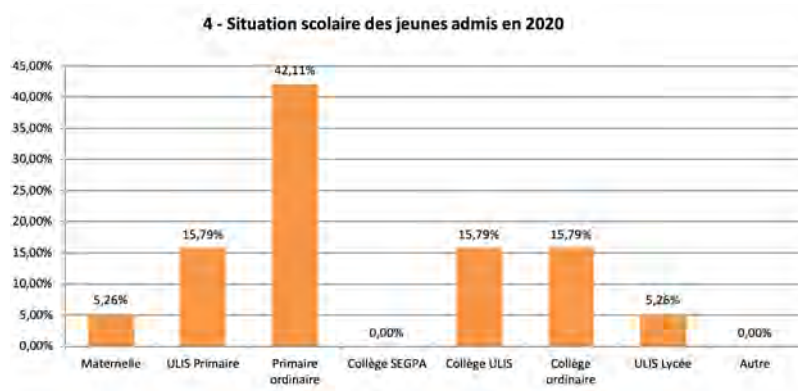
16 - Evolution de l'âge des personnes accompagnées sur l'année depuis 2014 (en %)



Ainsi que le montre l'illustration ci-dessous, les données tendanciellées sont assez stables.

SITUATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES À L'ADMISSION

Voici la situation scolaire connue, des enfants et adolescents à leur arrivée au SESSAD en 2019. Comme le met en exergue le graphique ci-dessous : nous notons les points saillants suivants :



- 15,79 % étaient scolarisés en ULIS primaire (34,5 % en 2019)
- 15,79 % étaient scolarisés en ULIS collège (26,5 % en 2019)
- 42,11 % étaient scolarisés en primaire ordinaire (18 % en 2019)
- 15,79 % étaient scolarisés en collège ordinaire (11,5 % en 2019)
- 5,26 % étaient scolarisés en maternelle (5 % en 2019)
- 5,26 % étaient scolarisés en ULIS lycée (3 % en 2019)
- 0 % en SEGPA (1 % en 2019)

Les données montrent des variations cohérentes avec l'âge des enfants admis au SESSAD cette année.

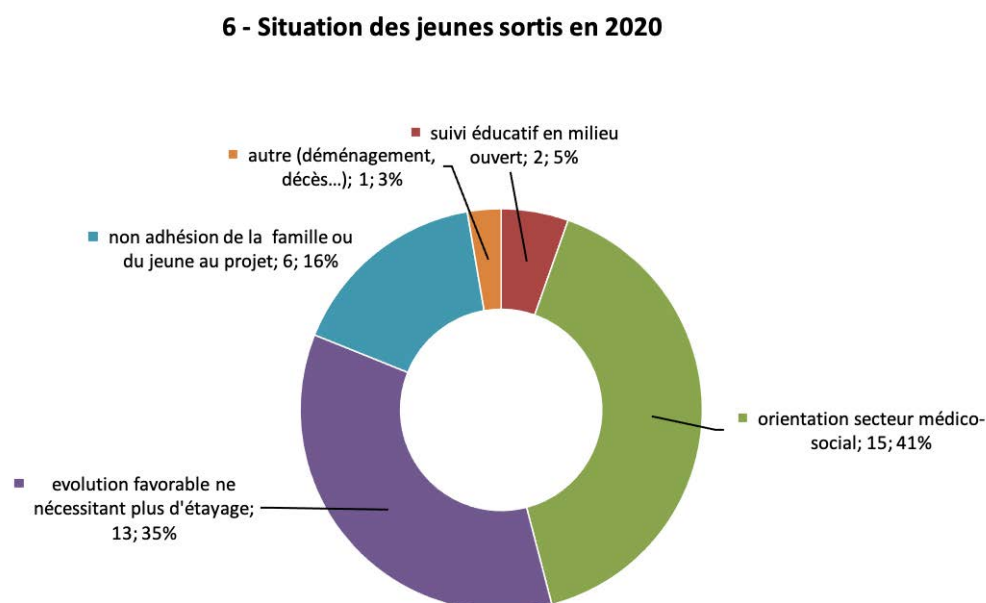
ORIENTATION DES JEUNES A LA SORTIE DU SESSAD

Les données suivantes indiquent les orientations pour les jeunes ayant quitté le SESSAD en 2020.

Ainsi, 16 % des enfants sortis n'ont pas souhaité poursuivre leur accompagnement avec l'IMPro.

De plus, 3 % des jeunes ont changé de localité et ont mis un terme à leur suivi pour cette raison. Ensuite, 41 % d'entre eux ont pu être réorientés vers un autre établissement ou service médico-social. Aussi, 35 % des jeunes sortant n'avaient plus besoin d'un accompagnement médico-social. Enfin, pour 5 % des jeunes sortants, c'est un suivi éducatif en milieu ouvert qui a pris le relais.

Le diagramme circulaire, ci-dessous, présente ces résultats :



ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2020 se caractérise par une grande adaptation au contexte pandémique.

Depuis mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année, au rythme des mesures gouvernementales prises (confinement, déconfinement, reconfinement), le SESSAD a continuellement adapté ses modes opératoires de sorte à maintenir la qualité de ses accompagnements, en liens étroits avec les parents.

L'innovation et la créativité des professionnels du Service ont permis d'activer ses soins continus pour les enfants et les adolescents. La variété des supports proposés a favorisé le maintien des acquis et des compétences des enfants.

Durant cette période, l'écoute des parents, de leur détresse, de leur angoisse face à ce qui pouvait les déborder a constitué une partie importante de notre travail.

Les équipes sur les territoires caennais et lexovien se sont mobilisées auprès des partenaires restés ouverts pour compléter les réponses correspondant aux besoins des enfants.

Enfin, dans la mesure où le travail à domicile a été développé cette année, nous avons mis en place un outil permettant le traçage à distance de nos interventions. Ainsi, chaque intervenant du Service auprès de l'enfant, de connaître l'avancée des actions et des soins.

L'équipe chargée des systèmes d'information à la Direction Générale s'est mobilisée à nos côtés pour mettre en place cet outil : le WIKI. Il s'agit d'une dématérialisation des données sur un support préservé et sécurisé. Ce support provisoire est limité dans ses potentialités et d'une ergonomie peu facilitante. Mais dans l'urgence qui nous avons géré, il a constitué une plus-value importante.

Il sera bientôt remplacé par un système beaucoup plus adapté, le logiciel OGIRYS se mettre en place à partir de 2021, comme outil fiable de dématérialisation du dossier des enfants et adolescents accompagnés.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Les pistes de travail en cours à fin 2020 sont les suivantes :

- Le renforcement du partenariat avec le champ de la Protection de l'Enfance et de la Famille
- Les travaux sur la liste d'attente au SESSAD, comme évoqué précédemment, permettant d'inscrire « la Réponse Accompagnée Pour Tous » et le « Zéro sans solution » comme des axes à poursuivre, après nos expériences en la matière
- La dématérialisation du dossier de la personne accompagnée, dans le cadre d'un vaste chantier associatif
- Le renforcement du travail coopératif sur le territoire du Pays d'Auge où l'ACSEA détient l'exclusivité des réponses pour les enfants et adolescents avec Troubles du Comportement et de la Conduite. Dans le même esprit, l'engagement du SESSAD dans l'accroissement des coopérations au sein du CPOM3 est fixé
- La ré-écriture du Projet de Service est prévue à partir de Septembre 2021

LA RESTITUTION DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La DACQ est une démarche importante au SESSAD requérant un fort investissement et une organisation rigoureuse.

Malgré tout, la dynamique au Service n'a pas permis, auparavant à la Démarche DACQ d'être totalement investie.

L'année 2020 était annoncée comme l'année de redynamisation de la démarche au sein du SESSAD. Et malgré le contexte pandémique de 2020, la DACQ a su se réinventer même s'il a été nécessaire d'aménager les temps de travail et réduire l'ambition du PACQ 2020-2021, au regard de la crise sanitaire.

DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

La démarche DACQ a été fortement impactée par le contexte pandémique en cette année 2020. Malgré cela, il est apparu important de poursuivre la dynamique d'amélioration continue de la qualité tout en tenant compte de ce contexte et donc en réduisant le nombre de thèmes du PACQ.

Les professionnels des équipes ont cependant adhérer à la démarche qui doit encore être solidifiée.

MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

Un CODIR s'est tenu en juin 2020, en présentiel, dans le respect des gestes barrières.

Les thèmes travaillés les années précédentes ont été alors présentés par les salariés engagés.

Afin de respecter l'état des forces mobilisables dans la période de crise pandémique, seuls 2 thèmes ont été retenus.

Le CODIR a travaillé sur la préparation de la démarche d'évaluation interne à lancer au SESSAD en 2021.

Les COPIL se sont tenus tous les 2 mois sur toute l'année 2020 en adaptant les conditions de réunions.

DYNAMIQUE INTERNE

La dynamique de la DACQ est à solidifier dans le temps au SESSAD. Les acteurs, malgré le contexte, sont motivés pour lui permettre de se réenclencher.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Les orientations stratégiques sont en cours de mise en place selon calendrier (cf Fiche repère précédente).

Les travaux portant sur le nouveau projet de service seront lancés en 2021.

L'ÉVALUATION INTERNE : mise en place de la démarche d'évaluation interne en 2021

L'ÉVALUATION EXTERNE (le cas échéant) => abrégé (démarche non inscrite en 2020)

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2019/2020	Objectifs atteints avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
CHANTIER 1 « Livret d'Accueil »	Présentée en septembre 2020 lors du CODIR IMPro, retenue malgré le contexte pandémique. En cours de travail depuis novembre 2020 dans le cadre des COPIL (tous les 2 mois)	Pas de sollicitation dans le cadre du travail de préparation du fait du contexte. Les familles, usagers et partenaires seront sollicités dans le cadre de l'évaluation du livret d'accueil mis en expérimentation jusqu'en juin 2021 au moins.
CHANTIER 2, « Plaquette et Flyers »	Présentée en septembre 2020 lors du CODIR IMPro, retenue malgré le contexte pandémique. En cours de travail depuis novembre 2020 dans le cadre des COPIL (tous les 2 mois)	Pas de sollicitation dans le cadre du travail de préparation du fait du contexte. Les familles, usagers et partenaires seront sollicités dans le cadre de l'évaluation du livret d'accueil mis en expérimentation jusqu'en juin 2021 au moins.
CHANTIER 3, « Aménagement de la Salle d'Attente » .	Présentée non retenue par le CODIR	Sans objet

Actions en cours de réalisation	Objectifs visés	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
« Livret d'Accueil »	Proposer une distribution du nouveau livret d'accueil jusqu'en juin 2021 (expérimentation).	Consultation des familles des usagers et des partenaires à chaque distribution du livret d'accueil afin d'améliorer l'outil de communication.
« Plaquette et Flyers »	Proposer une distribution du nouveau livret d'accueil jusqu'en juin 2021 (expérimentation).	Consultation des familles des usagers et des partenaires à chaque distribution du livret d'accueil afin d'améliorer l'outil de communication.

Le contexte pandémique a fortement impacté le SESSAD et particulièrement la DACQ, qui aurait nécessité davantage de temps de travail partagés. En effet, cette démarche requiert un grand nombre de rencontres à l'interne comme avec les partenaires et les familles.

Pour autant, nous soulignons ici l'investissement et le dynamisme du COPIL SESSAD dans un contexte au combien anxiogène.

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE CHAMP GOUBERT (ITEP)



5 rue des Frères Wilkin
14460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 80 51 06
Fax. 02 31 80 50 47

Directeur : Didier MARGUERITE
E-mail : directeur.itepcg@acsea.asso.fr
Directeur adjoint : Claude BABILLON
E-mail : directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

Année de création : 1949

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 6 à 16 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 :

- Sur Evreux : 16 places internat et 18 places semi-internat
- Sur le Bessin : 6 places internat et 14 places semi-internat

Décision de l'ARS en date XX portant modification d'autorisation à compter du XX pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 4 à 20 ans :

- Sur Caen Est : 15 places internat et 24 places semi-internat
- Sur le Bessin : 8 places internat et 15 places semi-internat

SESSAD (dispositif ITEP Bessin) :

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 0 à 20 ans sur le territoire du Bessin, pour une capacité de 24 places.

Décision de l'ARS en date du XX portant modification à compter du XX de la capacité, de 26 à 30 places.

POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent des troubles du langage et de la communication, des troubles du comportement, des états psychotiques, des troubles névrotiques évolutifs, des pathologies de la personnalité.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIF / MISSION

La mission essentielle de l'ITEP consiste à pouvoir :

- Répondre sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés,
- Favoriser le maintien de l'enfant dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. Selon le projet parental, il met en place des interventions prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

ACTIONS

Dans le cadre de ces missions, l'ITEP en fonctionnement dispositif sur un territoire donné doit pouvoir proposer des modalités diversifiées d'accompagnement selon un principe de subsidiarité. L'objectif étant, dans un souci de prévention des ruptures de parcours, de mettre en synergie des ressources de droit commun et des accompagnements adaptés dans un dispositif qui permet de répondre aux besoins des personnes en fonction de l'évolution de leur problématique.

Il est ainsi possible de combiner les ressources d'enseignements, de culture, de soins, etc... de droit commun et des modes d'accompagnement de type soin spécialisé ambulatoire, éducation spécialisée individuelle en milieu ouvert, éducation spécialisée en collectif de jour, avec ou sans hébergement.

Cette dynamique prend appui sur les objectifs suivants :

- Garantir et valoriser la dimension institutionnelle de notre action d'accompagnement par la structuration du travail interdisciplinaire (triptyque Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).
- Affirmer nos savoirs faire en ce qui concerne notre expertise au diagnostic de la situation de handicap.
- S'inscrire dans une co construction des projets personnalisés d'accompagnement avec l'ensemble des partenaires à partir d'une méthodologie repérante.
- Agir toute possibilité d'externaliser les prestations d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur inclusion dans les dispositifs de droit commun.
- Privilégier la logique de l'expérimentation et de valorisation progressive des jeunes accueillis.
- Mobiliser et s'associer au projet des parents dans le processus d'accompagnement de leur enfant.

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté. Les actions supposent la mise en œuvre :

- D'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune.
- D'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- D'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant en accord avec sa famille.
- Du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille/institution.
- D'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.
- De structures contenant à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité
- Développer les capacités d'expression et de communication
- Accroître les capacités cognitives
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation.

SECTEURS D'INTERVENTION

Secteur du Bessin / Caen Est.

ACTIVITÉ 2020

DEMANDES D'ADMISSION

26 dossiers ont été étudiés en 2020 (5 pour l'Hébergement – 5 pour le Collectif Jour – 16 pour le SESSAD).

1 dossier n'a pas eu de suite.

- soit après l'étude et en raison de la situation géographique.
- soit parce que les enfants ont été orientés dans une autre institution (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.)
- soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles

Sur 72 dossiers en attente, 37 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2020.

18 enfants ont été admis en 2020.

MOUVEMENT DES ENFANTS

Au 31/12/2020, nous terminions avec un effectif global de 93 enfants.

Ainsi les enfants présents au 01/01/2020 :	94	(76 garçons – 18 filles)
Enfants admis en 2020 :	18	(16 garçons – 2 filles)
Enfants partis en 2020 :	19	(17 garçons – 2 filles)
Enfants présents au 31/12/2020	93	(79 garçons – 14 filles)
Enfants accompagnés en 2020	112	(96 garçons – 16 filles)

ADMISSIONS

18 enfants ont été admis en 2020 :

- 1 en Hébergement sur l'USI.
- 8 en Collectif Jour (8 garçons – 0 filles) :
3 admissions en collectif jour sur le dispositif ITEP Bessin (3 garçons)
5 admissions sur le dispositif ITEP Champ Goubert
- 9 en SESSAD (8 garçons, 1 fille) sur le dispositif ITEP Bessin

DÉPARTS – ORIENTATIONS

19 enfants ont quitté l'institution en 2020 :

- 4 enfants ont été orientés en établissement médico-social (CJ – hébt – USI)
- 1 enfants sont accompagnés par un SESSAD avec retour au domicile ou maintien en famille d'accueil
- 4 retours au domicile avec scolarité ordinaire
- 3 fin d'accompagnement à la majorité du jeune
- 5 fin d'accompagnement à l'initiative du jeune et de sa famille
- 2 pour orientation professionnelle (EPIDE et CIFA)

DURÉE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS SORTIS EN 2020

	HÉBERGEMENT	COLLECTIF JOUR	SESSAD
Séjours de moins d'1 an	0	1	2
Séjours de 1 à 5 ans	2	5	6
Séjours de plus de 5 ans	0	3	0
Durée moyenne des séjours	5 ans	5,25 ans	2,86 ans

Si nous avons maintenu notre baisse de la durée d'accueil en hébergement, il n'en est pas de même sur l'accueil de jour. Cette réalité est à mettre en perspective avec la modification de notre autorisation qui est passée d'un accompagnement initialement jusqu'à 16 ans à aujourd'hui 20 ans.

Quant à l'accueil de jour et au SESSAD, nous sommes sur une tendance légèrement à la hausse.

Tous les enfants admis en 2020 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que sur les 112 situations accompagnées sur 2020, les jeunes relèvent des mesures suivantes :

MESURES	CDA	CDA/ DEF MESURE ADMINISTRATIVE	CDA/JE/DEF	CDA/JE	TOTAL
DISPOSITIF BESSIN					
Hébergement	3	5	0	0	8
Collectif Jour	12	6	0	0	18
SESSAD	31	7	2	0	40
DISPOSITIF CHAMP GOUBERT					
Hébergement	8	0	1	0	9
Collectif Jour	20	4	4	0	28
Accompagnement extérieur	5	3	1	0	9
Total	79	25	8	0	112

A partir de ce tableau récapitulatif, 33 jeunes soit 29,46 % de l'effectif global, sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Précisément sur l'ensemble des dispositifs Bessin et Champ Goubert :

- Pour l'hébergement, 6 jeunes soit 18,18 %
- Pour le collectif jour, 14 jeunes soit 43,75%
- Pour le SESSAD, 9 jeunes soit 27,27 %
- Pour les accompagnements extérieurs, 4 jeunes soit 12,5%

7,27 % ou 8 enfants accompagnés en 2020 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Tous les enfants accompagnés en 2020 (file active), habitent dans le Calvados sauf pour 1 enfant : les parents résident dans la Manche.

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- 53 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 48 sur l'arrondissement de CAEN

- 3 sur l'arrondissement de LISIEUX
- 7 sur l'arrondissement de VIRE
- 1 en Basse-Normandie

Pour le dispositif BESSIN (SESSAD compris) :

Sur les 51 jeunes accompagnés (file active) par le Dispositif ITEP Bessin :

- 35 résident majoritairement sur l'arrondissement de BAYEUX soit 66,66 %.
- 11 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de CAEN soit 21,56 %.
- 4 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de VIRE soit 7,84 %.
- 1 jeune réside sur l'arrondissement de Lisieux et 1 jeune réside dans la Manche.

Pour le dispositif CAEN EST (USI compris) :

Sur les 44 jeunes accompagnés par le Dispositif Caen Est :

- 10 résident sur l'arrondissement de BAYEUX soit 22,72 %
- 30 résident sur l'arrondissement de CAEN soit 68,18 %
- 2 sont domiciliés sur l'arrondissement de LISEUX soit 4,55 %
- 2 résident sur l'arrondissement de VIRE soit 4,55 %

Les régions où les demandes sont les plus importantes se situent bien là où l'ITEP Champ Goubert a décidé de se redéployer.

SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS L'ÉTABLISSEMENT AU 31/12/2020 : 63 ÉLÈVES (HORS SESSAD)

Les deux faits marquants de l'année ont été : L'aménagement du suivi des jeunes dans le cadre de la prévention et la continuité pédagogique lors du confinement de mars avril.

Sur le DICE, le départ d'un professeur des écoles, plus le départ en formation CAPPEI d'un autre enseignant (absences régulières), nous ont obligé à repenser l'organisation de la prévention sur le DICE. Le binôme travaillant au collège Pasteur, s'est proposé pour reprendre cette action.

Sur le DIB, le changement annuel d'enseignant sur l'EEU de Reine Mathilde, ne leur permet pas d'investir cette fonction. De ce fait, les actions de prévention sont réalisées par le binôme collège.

Les dispositifs de prévention nous ont permis de suivre plus de 35 jeunes avec des actions variées :

- Observations en classe,
- Participations aux équipes éducatives, ESS
- Conseils d'aménagement de scolarité auprès des équipes pédagogiques élargies et bien sûr, les familles.
- Des formations en direction du personnel éducatif du milieu ordinaire et para scolaire (personnel de cantine de la ville de Caen). Actuellement, nous élaborons un outil pour avoir des chiffres précis.

L'année a été marquée par le confinement et les restrictions sanitaires qui ne nous ont pas permis de mettre en place les activités pédagogiques de fin d'année. De ce fait, plusieurs projets ont dû être abandonnés. Malgré tout, tous les élèves ont pu bénéficier d'une continuité pédagogique par le biais d'outils numériques (JITSY, ma classe virtuel, MONECOLE, MATHEROS,...)

La scolarisation à temps plein ou à temps partiel avec les professeurs des écoles spécialisés, mis à disposition par l'Éducation Nationale, se décline de la manière suivante pour 59 enfants : 37

- Classe externalisée école élémentaire Victor HUGO 1er degré de COLOMBELLES : 8 dont 2 élèves de l'USI.
- Classe externalisée école primaire Reine Mathilde 1er degré à BAYEUX : 6.
- Dispositif avec l'UEE Michel TRÉGORE de l'ICB : 1

- Classe externalisée collège PASTEUR 2nd degré : 7.
- Classe ouverte collège 2nd degré à BAYEUX : 12 (compte tenu de la dynamique du projet classe ouverte qui consiste à maintenir les enfants dans l'école ordinaire, nous les retrouvons dans la comptabilisation des inclusions scolaires à temps complet ou partiel).
- Classe Préprofessionnelle: 3 (1 élève de l'USI et 2 élèves des accompagnements extérieurs). Les inclusions scolaires à temps partiel ou à temps complet concernent 26 enfants selon les modalités suivantes :
- En école primaire : 6
- Au collège de la classe de 6ème à la 3ème : 18
- Au lycée ou en formation professionnelle : 2 jeunes
- Jeunes bénéficiant d'un suivi pré-professionnel : 2 (lycée ou MFR)
- Jeunes accompagnés par l'ISEMA : 1
- Certains jeunes en âge d'obligation scolaire sont déscolarisés: 4

REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE (ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12/20)

[illegible]

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES	55	56	74	64	26
DEMANDES SANS SUITE	11	8	5	5	1
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12	20	33	53	67	37
ADMISSIONS TOTALES	21	24	15	24	18
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE	6	3	1	-	5
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	3	3	-	2	
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	6	7	4	13	4
EVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE					
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET					5
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)					3
EMPLOI - FORMATION					2
TOTAUX					19
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	79	55	56	70	55
CONSEIL DEPARTEMENTAL					
FORMATION					
JUSTICE					
MDPH / JUSTICE					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	4	4	5	3	4
EN MOIS	5	-			
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	13 690	13 690	13 690	23 598	23 598
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	14 313	13 364	14 606	23 433	23 640
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	-	-	-	-	+ 42

CONTRAT DE JOURNÉES

C.P.A.M.	Hébergement	Collectif Jour	SESSAD	TOTAL
Prévisionnel - BP 2020	4 692	7 956	10 950	23 598
Réel	4 752	8 112	10 776	23 640
			ECART	42
EN 2020				
JOURNÉES NEIGE	0			
JOURNÉES GREVE	26			
JOURNÉES HOSPITALISATION	77			
TOTAL ABSENCES	103			
JOURNÉES PRÉVENTION	311			
JOURNÉES DISPOSITIF ITEP	21			

Concernant l'âge des jeunes nous notons comparativement aux autres années une tendance à l'augmentation sur la tranche 12-16 et l'augmentation progressive sur la tranche 16-20.

La tranche 6-12 ne correspond qu'à un tiers de notre effectif global. Ce constat est à mettre en perspective avec l'effet de notre nouvelle autorisation : les jeunes sont accompagnés jusqu'à 20 ans, donc le principe de vase communicant fait que les nouvelles admissions sont moins nombreuses.

Concernant l'activité sur 2020, au niveau de l'équilibre global nous affichons un excédent de journées de **42** soit + 0,18% par rapport au prévisionnel. Soit une activité au delà, de 100% malgré -103 journées liées aux grèves et à l'hospitalisation.

Bien sûr ces données doivent être mise en perspective avec le confinement durant les vacances de Pâques de 2020, périodes où nous sommes restés dans une dynamique d'accompagnement à la demande de l'ARS.

Les journées non facturables (prévention-dispositif) représentent 311 journées (+ 1,31 au contrat journées). Pour la seconde année consécutive, nous avons maintenu une forte intervention sur cette action de prévention. Cette dynamique d'intervention au sein des écoles avec l'appui du plateau technique de l'ITEP est effective sur le Bassin caennais et le Bessin.

File active sur la partie ITEP est de 75 pour un prévisionnel CPOMM 3 2019 de 81.

Malgré une légère progression de notre file active, nous restons en deçà du contrat CPOMM 3. Précisons que ce nombre ne prend pas en compte l'ensemble des situations pour lesquelles nous intervenons au titre de la prévention.

Par ailleurs notre accompagnement récent jusqu'à 20 ans des jeunes, a pour incidence un moindre mouvement d'entrées et de sorties qui impacte donc notre file active.

La file active sur le SESSAD est de 39 pour un prévisionnel CPOMM3 en 2020 de 36.

Ce chiffre ne prend pas en compte les interventions du SESSAD dans le cadre de la gestion de la liste d'attente.

Sur les hébergements nous assistons pour la première fois depuis plusieurs années à une véritable augmentation de l'activité (+1,28%). Bien sûr ce chiffre est à modérer avec l'ouverture 12 jours supplémentaires aux vacances de Pâques 2020 durant le confinement. Il est à noter qu'en janvier 2020 nous avions un déficit de 7 enfants (16 pour 23 accueils) sur les 3 hébergements et qu'au 31 décembre de cette même année nous avons un enfant en sur effectif (24 pour un accueil de 23). Dans ces 8 accompagnements entre janvier et décembre 2020, 5 enfants sont en accueil direct et 3 enfants arrivés par glissement dans le cadre du fonctionnement en dispositif. Par ailleurs la liste d'attente actuelle (1 seul enfant sur la liste d'attente hébergement pour les deux dispositifs) témoigne du maintien de la baisse des demandes sur cette prestation.

LISTE D'ATTENTE

Nos listes d'attentes étant communes et étant pour partie sur un territoire commun, nous maintenons nos points admission avec l'ITEP Camille Blaisot (8 dossiers en commun) pour plus de cohérence et d'efficacité dans le traitement des demandes.

Au 31 décembre 2020, nous sommes à 72 dossiers en attente se répartissant ainsi :

SECTEUR CAEN EST		
PRIMAIRE - Nombre de dossiers total : 19	Hébergement	Collectif jour
	1	18
SECONDAIRE - Nombre de dossiers total : 15	3	12
SECTEUR BAYEUX		
PRIMAIRE - Nombre de dossiers total : 2	0	2
SECONDAIRE - Nombre de dossiers total : 6	0	6
SESSAD		
PRIMAIRE	SECONDAIRE	
16	14	

ANALYSE DES PROBLEMATQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS EVOLUTIONS

TRANCHES D'ÂGE

	2020	2019	2018
âge < 10 ans	40,00%	22,00%	64,20%
10 ans < âge > 12 ans	26,6%	50,0%	28,50%
âge > 12 ans	33,3%	27,0%	7,10%

Reprise du mouvement de rajeunissement de la population entrante (<10 ans : 40 %) mais également légère augmentation des admissions au delà de 12 ans.

L'évolution de l'agrément de l'ITEP jusqu'à 20 ans est susceptible de faire évoluer progressivement à la hausse les âges d'admission chez les pré-ados / ados.

Par ailleurs, les interventions des différentes équipes de l'ITEP sur les 2 sites (Bessin et Caen Est) dans les établissements scolaires au titre de la prévention vont favoriser un repérage plus précoce des situations nécessitant une orientation MDPH.

Les différents critères et paramètres d'évaluation qualitative de la population entrante sont stables globalement.

Seul celui de la rupture scolaire avant admission est dans une hausse significative (10 => 40 %).

D'une manière générale, sur le plan clinique, les situations de refus / phobie scolaire, d'étiologie et contexte socio familiale diverses, sont très nettement en augmentation et amènent donc à une augmentation des ruptures de scolarité avec une orientation MDPH vers un DITEP.

Il est également à noter que les admissions dans un contexte initial de travailler en dispositif interne ou externe (partenariales) sont en augmentation.

Une réflexion institutionnelle afin de permettre une optimisation de ces modalités de travail est à soutenir. L'accompagnement en dispositif doit permettre aussi une souplesse et une évolutivité du projet dans une individualisation maximale aux indications repérées et élaborées dans le cadre du travail pluridisciplinaire à visée soignante.

Le sens du « tissage » entre les professionnels globalement du thérapeutique et le chef de service est à renforcer et conforter.

		HOSPITALISATION															
NOM	AGE	HTC temps complet		H. de jour		Suivi amb. CMPEA/ CMPP		Rupture scolarité		SESSAD/ MDA		DEF		JUGE			
RM	12					x						x		x			
HD	7					x											
HE	9	x				x								x			
BBA	9						x										
GA	11							x		x							
LT	8					x				x							
BT	12			x		x								x (AEMO)			
DM	13					x											
AMY	14				x	x		x				x		x			
WK	15							x				x		x			
LDK	8		x		x			x				x		x			
LS	14					x		x				x		x			
PE	12					x				x							
LMY	13					x						x		x			
CW	6						x	x		x							
15 admissions		Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG		
2020		5			12			6		4		6		8			
		26,60%			80%			40%		26,60%		40%		53,30%			
		2019		2018		2019		2018		2019		2018		2019		2018	
		31%		50%		84,20%		78%		10%		14,20%		26,30%		0%	
		36,80%		28,50%		47%		35,70%									

ANALYSE QUALITATIVE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

CONCERNANT L'USI

L'Unité d'Inclusion Scolaire accueille 11 jeunes, dont 9 sont en hébergement temps plein ou séquentiel.

Entre 2018 et 2019, le taux d'accueil était passé de 0,31 à 0,24 en journée (hors repas du midi et hébergement) ; ce taux a de nouveau diminué cette année et est de 0,23.

En effet, malgré la crise sanitaire et les tensions générées, le travail partenarial se poursuit et permet plus d'interventions au sein des établissements scolaires de la part des professionnels de l'USI. Ainsi, certains jeunes bénéficient de plus de temps scolaires de qualité et/ou de médiations, au sein des écoles et collèges, lors des temps d'allègement de cours ou de permanences.

De même, la majeure partie des médiations se font sur le milieu ordinaire (aux Jardins d'Arlette, ludothèque, activités de plein air, le Refuge,...).

Perdurent tout de même des ateliers de médiations au sein de l'USI (Pâtisserie et bricolage principalement).

Cette année, les professionnels de l'USI ont institué une réunion hebdomadaire avec les jeunes de l'USI afin de favoriser l'expression de chacun dans un collectif (préparation des CVS, doléances...).

Afin de répondre au plus près au projet des jeunes accueillis à l'USI (évaluation du projet, des besoins, des difficultés, orientations...) et toujours malgré la crise sanitaire, nous avons pu travailler en dispositif avec le SESSAD de la Vallée de l'Odon, les ateliers de l'ICB (situés au Chemin Vert) et l'IMPRO de Démouville (SITP-PRO, USI).

De même, deux jeunes de l'USI bénéficient, pour l'un de temps de scolarité dans la classe primaire externalisée de l'ITEP ; pour l'autre, d'un temps de classe le préparant au CFG tous les jeudis après-midis.

Toujours dans le cadre du dispositif, une jeune du M2 est accueillie en hébergement séquentiel au titre du dispositif, une jeune du service des Accompagnements Extérieurs bénéficie de temps de repas et de médiation à l'USI et deux jeunes du M1 ont bénéficié de temps d'accueil (collectif jour – hébergement), d'observations et d'évaluation en classe primaire milieu ordinaire.

Le principe de rentrée anticipée (fin août) est pérennisé et même élargi à l'ensemble des services de l'ITEP de Champ Goubert.

En effet, le bilan est resté positif encore cette année en terme de préparation de la rentrée scolaire avec les partenaires (Protection de l'Enfance, établissements scolaires...), les familles et les enfants.

CONCERNANT LE DISPOSITIF ITEP CAEN EST

MODULE 1 (6-11 ANS)

2020 a vu la consolidation de notre partenariat avec l'école primaire Victor Hugo appuyé par la réécriture du projet Module 1. Mais nous avons aussi été impacté par la crise sanitaire et un autre déménagement temporaire de l'unité des petits.

La réécriture du projet du Module 1 et la dynamique impulsée par l'équipe a permis au groupe de s'apaiser et de mettre en place :

- des inclusions en classe ordinaire et sur des temps périscolaires,
- l'accueil d'enfants du milieu ordinaire avec des jeunes du module 1 sur des clubs méridiens mis en place par l'éducatrice binôme classe,
- des ateliers éducatifs sur l'espace classe par les professionnels du temps de jour,
- des médiations éducatives sur le temps de jour répondant à des objectifs du PPA,
- des rendez-vous thérapeutique au sein de l'école.

Le binôme classe composé d'un enseignant et d'une éducatrice spécialisée a pu développer des temps spécifiques de prévention. Ces créneaux sont inscrits dans leur emploi du temps. Les actions de prévention se font auprès de l'équipe pédagogique de l'école Victor Hugo, de même qu'auprès des équipes pédagogiques des écoles d'enfants accueillis en séquentiel sur le temps de jour. Des temps de co-intervention ont aussi pu être organisés.

L'épidémie du Covid-19 a bouleversé les accompagnements. Nous avons dû adapter ceux-ci en fonction de la constante évolution des protocoles sanitaires. Un projet de séjour à Londres n'a pu se faire. Si l'ensemble des accompagnements à distance que nous avons dû mener du fait du confinement a fragilisé certaines situations, il est cependant intéressant de constater que pour d'autres cela a généré une certaine forme d'apaisement, du fait d'une sollicitation moins importante et d'une moindre distance avec les parents.

Devant l'obligation de quitter le collège de Colombelles pour la rentrée 2020, Le module 1 a dû aménager dans un des pavillons du DAFHE situé dans Caen, et ceci pour une période de 6 mois. Ce déménagement supplémentaire et temporaire a eu pour effet une instabilité de la dynamique collective des enfants.

D'autre part, deux situations complexes sur le groupe ont nécessité depuis septembre un accompagnement renforcé et individualisé nécessitant des moyens supplémentaires (renfort éducatif).

MODULE 2 (12-20 ANS)

Le temps de jour se trouve dans un pavillon à Caen et l'unité d'enseignement externalisé au sein du collège Pasteur.

Les jeunes bénéficient d'un emploi du temps adapté à leurs besoins et profitent à la fois de temps thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Les temps thérapeutiques ont essentiellement lieu en individuel. Un jeune est accompagné une semaine par mois à l'HTC de Bayeux.

Les médiations éducatives s'appuient sur des partenaires extérieurs (refuge, jardin d'Arlette...). Elles sont un support à la relation, à la valorisation. Elles permettent à l'enfant/l'adolescent de se découvrir et d'évoluer.

Les temps scolaires ont lieu sur le collège Pasteur avec le soutien d'un binôme enseignante/éducatrice spécialisée. Toutefois, un second binôme permet un temps pédagogique en interne pour des jeunes ne pouvant accéder à l'environnement d'un collège.

Depuis la rentrée 2020, nous soutenons deux projets scolaires à l'externe. Le premier est scolarisé dans son collège de secteur avec un aménagement spécifique à ses compétences. Le second bénéficie de temps d'immersion dans un collège de Caen.

L'accompagnement des plus grands se fait essentiellement par une professionnelle qui tisse un réseau auprès des partenaires de la formation, du travail protégé, des missions locales pour évoquer un avenir professionnel lorsque cela est possible et souhaité. Des contacts sont également pris avec les foyers habitats jeunes de la région pour travailler l'autonomie de vie. Afin de sécuriser ces parcours, des liens sont établis avec les mesures de protection pour adultes. Enfin, la MDPH est sollicitée pour octroyer des notifications permettant certaines orientations préprofessionnelles ou professionnelles, mais également pour envisager une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou pour obtenir une allocation aux adultes handicapés.

Actuellement, une scolarité est proposée en interne pour les + de 16 ans. Cette classe interne profite à l'ensemble des plus grands de l'ITEP Champ Goubert.

Malgré le travail d'accompagnement cité plus haut, un travail important doit être poursuivi pour permettre aux professionnels de retrouver la dimension collective d'équipe nécessaire à la cohérence des actions et indispensable à la contenance des enfants. Ainsi, un professionnel de l'ACSEA intervient afin de mener cette action de formation.

Durant le confinement, les professionnels du module 2 sont restés mobilisés auprès des jeunes et de leurs familles. Les propositions d'accompagnements ont été innovantes et majoritairement individuels. Un jeune a dû être accompagné par deux professionnels du lundi au vendredi tant la situation était très dégradée.

CONCERNANT L'HÉBERGEMENT DE BLAINVILLE

Positionné comme un outil du dispositif Caen Est (DICE), l'hébergement de Blainville sur Orne accueille les jeunes des temps de jours du Module 1 et 2.

Ce lieu a plusieurs visées. En effet, il permet aux jeunes de continuer à travailler leur socialisation sur ce type de collectif, à développer une certaine autonomie de vie.

Cet hébergement a une capacité d'accueil de 8 jeunes. L'année passée nous faisons le constat que cet outil était sous-utilisé et qu'il ne répondait pas au dispositif. Depuis septembre 2020, l'hébergement est complet et accueille deux enfants dans le cadre du dispositif.

En lien avec la problématique de locaux évoquée précédemment pour le module des petits, fin 2020 nous avons travaillé avec les équipes sur un aménagement architectural de cet hébergement pour adapter une partie du rez de jardin à l'accueil en journée des petits.

CONCERNANT LES ACCOMPAGNEMENTS EXTERIEURS (6-20 ANS)

Ce service accompagne des jeunes en situation de rupture avec leur environnement social, familial et scolaire. Certains bénéficiant d'un PAG au niveau de la MDPH.

Durant l'année, nous avons toujours élaboré et proposé un plan d'action modulable imbriquant les dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Nos champs d'actions sont :

- des médiations en milieu ordinaire ou dans des lieux ressources de l'ITEP,
- l'activation et la gestion du réseau partenarial,
- l'accompagnement de l'environnement familial,
- le soutien à une scolarisation en milieu ordinaire ou une reprise de scolarité via des médiations spécifiques,
- toutes nos interventions sont faites en individuel.

Les chiffres des Accompagnements Extérieurs :

- Nombres de jeunes accompagnés en 2020 : 12 (5 filles, 7 garçons) entre 11 et 20 ans.
- Nombre de jeunes en scolarité ordinaire : 3
- Nombres de jeune suivi en ambulatoire : 3
- Nombre de jeune suivi en hôpital de jour : 1
- Nombre de jeune suivi à la MDA/SESSAD : 2
- Nombre de jeune hospitalisé à temps complet sur une période : 3
- Nombre de jeunes accompagnés par la DEF : 5 situations judiciairisées.
- Nombres de jeune suivi dans le cadre du dispositif ITEP Champ Goubert : 5
- Nombres de jeunes avec un partenariat extérieur : 10

Dans l'année 2020, quatre jeunes ont quitté les AE pour :

- Une orientation SAMSAH,
- Un projet professionnel (EPIDE),
- Un apprentissage,
- Un sur le service de suite de par son âge.

Cette année nous avons accompagné 4 jeunes vers une autonomie d'adulte (logement, emploi, santé). Nous avons renforcé notre travail partenarial pour l'ensemble des jeunes afin d'améliorer leur accompagnement. Nous avons travaillé en dispositif avec Champ Goubert de manière plus accentuée permettant ainsi une continuité du parcours avec d'autres modalités d'accompagnement (comme par exemple, le collectif).

Situations complexes :

Depuis le 2 novembre 2020, l'accompagnement d'une jeune des AE dite « situation complexe » a nécessité une réorganisation et le recrutement spécifique d'une équipe afin d'accompagner de façon plus permanente et en proximité cette personne.

Cet accompagnement s'exerce de manière évolutive et selon un mode séquentiel et coordonné entre différents établissements et services de l'ACSEA. Cette modalité d'accompagnement vient répondre au caractère « complexe » d'un l'accueil à temps plein de cette jeune au sein d'un unique lieu de vie.

Il est important de rappeler que l'élaboration de ce projet spécifique d'accueil de cette jeune « situation complexe » émane de l'engagement de l'association ACSEA à co-construire avec l'ensemble de ses établissements et services (DAFHE, IMPRO, MDA, l'ITEP Champ Goubert...) et en lien avec la DEF du Conseil Départemental du Calvados et l'ARS Normandie, une réponse coordonnée d'accompagnement pour des enfants de 10 à 18 ans présentant des difficultés cumulées dans les domaines psychiatrique, éducatif, scolaire, familial et social. La finalité est de construire, au bénéfice des jeunes et de leurs familles, un parcours de soins, d'accompagnement éducatif et social

grâce à une approche renforcée, innovante et simultanée de diverses disciplines après des échecs des dispositifs « ordinaires » de prise en charge.

La prévention :

La prévention apporte un regard spécialisé aux enseignants, familles et jeunes afin de proposer des adaptations pédagogiques, éducatives, thérapeutiques pour éviter le décrochage scolaire.

Après une évaluation réalisée par l'enseignant spécialisé du dispositif, en fonction de la situation, 3 types d'actions peuvent être engagées par l'équipe pluridisciplinaire :

- Conseils professionnels : échange avec l'enseignant de l'élève (l'équipe pédagogique si besoin) sur les adaptations nécessaires, observation en classe, séances pédagogiques avec l'élève de soutien aux apprentissages, recherches de conditions favorables au maintien en milieu ordinaire...
- Conseil à l'orientation : accompagnement des familles dans l'élaboration d'une éventuelle demande de reconnaissance de handicap, participation aux ESS, rencontre des familles par la CAPP, bilan éducatif...
- Gestion de la liste d'attente : lien entre ESMS et école, évaluation des besoins d'accompagnement spécialisé de l'élève, conseils professionnels...

Les élèves concernés sont prioritairement ceux de CP, CE1 et CE2 – années correspondant au cycle 2 lors duquel se structurent les apprentissages fondamentaux – dont la conduite ou le comportement perturbe les apprentissages. Un étayage préventif pouvant alors permettre d'éviter le décrochage scolaire.

Pour la gestion de la liste d'attente, les actions sont menées en fonction des besoins repérés en réunion d'équipe.

Cette année l'équipe éducative a rencontré 5 jeunes dans le cadre de la prévention scolaire.

Depuis la rentrée 2020 un binôme rencontre aussi les professionnels de l'éducation et du périscolaire afin de les informer sur les troubles du comportement et proposer des adaptations organisationnelles. La demande de soutien est croissante et nécessite une aide pluridisciplinaire (CAPP, enseignant, éducatif, psychologique) qui mobilise l'ensemble de l'équipe des AE lors d'une réunion hebdomadaire d'une heure.

Pendant le confinement, l'équipe des AE à continuer de mener deux à trois médiations éducatives par semaine auprès de 4 jeunes en situations dites complexes. Auprès des autres jeunes et de leurs familles nous avons maintenu des contacts téléphoniques réguliers. Lors de ces échanges, nos objectifs étaient un soutien à la parentalité, un soutien scolaire et un apaisement psychique.

Dès la levée du premier confinement, l'ensemble des accompagnements a pu reprendre. De nombreuses médiations ont lieu dans la structure centrale de Colombelles en raison de la fermeture des lieux publics utilisés habituellement. Cette période a complexifié une partie de notre travail, notamment l'accès à l'autonomie et à la socialisation. Cela a impacté grandement l'accompagnement d'un jeune particulièrement angoissé par la présence du virus.

CONCERNANT LE DISPOSITIF ITEP BESSIN

Historiquement, l'implantation du DIB sur le même territoire que la pédopsychiatrie de Bayeux puis la construction d'un partenariat a favorisé les orientations de jeunes en sortie d'hospitalisation ou en consultations externes vers notre ITEP.

Le départ d'un des pédopsychiatres, fin 2019 et la restructuration des services a interrompu cette tendance pour cette année. Parmi les jeunes accompagnés 2 fréquentent l'hôpital de jour, 3 poursuivent un suivi psychothérapeutique en secteur pédopsychiatrique et 1 bénéficie d'hospitalisations programmées sur chaque période de vacances scolaires. C'est sur module de petits que se retrouve la concentration des 4 suivis les plus lourds, qui représentent 80% de l'effectif total du groupe. Cette configuration n'est pas sans impacter fortement la dynamique du groupe et les modalités des médiations éducatives. Sur les 9 jeunes du M1, 3 nécessitent des temps d'accompagnements individuels dont 1 avec un besoin accru de vigilance pour des mises en danger répétées. L'accueil de jeunes bénéficiant par ailleurs d'une mesure de placement judiciaire totalise 39% du total des situations, parmi lesquelles 4 présentent des troubles majeurs de l'attachement et 2 sont pupilles de l'Etat.

Un jeune a été orienté vers l'ISEMA.

Le binôme collège et l'éducateur ressource lui ont proposé un temps de rencontre mensuel pour maintenir le lien, dans l'objectif d'un retour travaillé vers le DIB.

1. LE CONTEXTE DU CONFINEMENT :

L'instauration d'un confinement à partir du 17 mars a profondément bousculé le fonctionnement du DIB.

L'accueil des jeunes a été interrompu et l'accompagnement a dû être pensé autrement. Nous avons également dû revoir notre manière de travailler en équipe pluridisciplinaire.

A) L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES :

Dès la première semaine nous avons instauré un protocole, communiqué et expliqué aux familles. Il a été prévu un appel hebdomadaire pour chaque jeune et chacun de ses parents afin de faire un point et accompagner d'éventuelles difficultés en lien avec les troubles du comportement.

Un autre appel hebdomadaire était également passé par l'enseignant spécialisé, centré sur le pédagogique.

En fonction des profils et des compétences, un programme de travail individualisé était envoyé chaque semaine. L'objectif était d'éviter la rupture de l'entraînement cognitif.

Pour venir soutenir les apprentissages, des visio-conférences bi hebdomadaires ont été proposées aux collégiens.

Pour les primaires, l'éducatrice a envoyé chaque semaine un module de production artistique dont les réalisations étaient exposées sur une plateforme consultable par chaque famille.

Cela a permis aux jeunes concernés de rester en contact, à distance, par le biais de leurs réalisations.

Chaque jeune, chaque parent a répondu favorablement aux propositions et s'est emparé des outils mis à disposition.

Parallèlement nous avons procédé à une évaluation et une classification des situations :

- Niveau 1 : mise en veille. MAIS attention après 14 jours maximum, reprise d'un lien virtuel obligatoire !
- Niveau 2 : nous entretenons un lien virtuel obligatoire + possibilité d'intervenir à domicile si urgence validée par le chef de service et la mise en place de mesures de protection.
- Niveau 3 : très à risque, nous devons intervenir à domicile après accord du chef de service et la mise en place de mesures de protection.

Toutes les situations du DIB relevaient du niveau 2.

Certains parents ou familles d'accueil ont refusé nos interventions à partir du domicile, malgré les difficultés énoncées.

Dès la semaine suivant le début du confinement deux jeunes ont bénéficié d'un accompagnement hebdomadaire à partir de leur lieu de vie.

Des entretiens thérapeutiques, sur le même rythme, ont également été mis en place pour l'un d'eux.

Au fil du temps, les accompagnements éducatifs se sont étendus à la totalité des jeunes.

Des entretiens téléphoniques avec les psychologues se sont mis en place, en direction des jeunes mais également de certaines familles d'accueil.

La psychomotricienne est intervenue, ponctuellement, à partir de la mi-avril.

B) LE TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

Les réunions se sont déroulées sous forme de conférences téléphoniques. La situation de chaque jeune était étudiée au regard des éléments recueillis lors des contacts téléphoniques ou des visites à partir du domicile.

A partir de ce matériau nous procédions à l'évaluation de la situation et redéfinissions les objectifs de travail et les modalités d'accompagnement.

Outre la diffusion des comptes-rendus de réunions, des temps de coordination quotidiens se sont mis en place pour garantir la transmission des informations et permettre une réactivité.

Les services de la protection de l'enfance étant en veille et sans autorisation de se déplacer au domicile des familles d'accueil nous avons été amenés de facto à assurer l'accompagnement des assistants familiaux.

C) BILAN :

La période du confinement a profondément modifié les pratiques professionnelles. Pendant cette période, le mode de fonctionnement sur un modèle de milieu ouvert est venu percuter les pratiques des professionnels.

Il est apparu à l'équipe que ce mode d'intervention atypique permettait de répondre au plus près des besoins de certains jeunes, sur un mode d'accompagnement des plus individualisés avec des réponses ciblées.

En termes de management, il a été primordial de poser le cadre de cette nouvelle organisation du travail :

- Planification des réunions, des temps de coordination ;
- Diffusion des compte-rendu de réunions ;
- Diffusion des plannings des visites à partir du domicile des jeunes.
- Un appel individuel hebdomadaire (de manière à identifier les professionnels ayant le plus besoin de soutien)

Ainsi a-t-il fallu épauler une professionnelle qui avait pu exprimer un fort sentiment d'inutilité et de désœuvrement.

2. LA MÉDIATION ANIMALE :

Suite à la formation de deux éducateurs à la médiation animale en 2018, l'équipe des professionnels du DIB a été associée au projet d'accueil d'un chien médiateur.

Dans un premier temps le projet a été mis en place sur l'hébergement, lieu principal d'exercice du référent de l'animal, pour aboutir à un exercice sur les différents espaces du dispositif, dont les collèges.

Depuis 2019, dix-huit jeunes ont pu bénéficier des apports de la médiation animale.

En fonction des espaces, des jeunes ou du collectif, le travail mis en place diffère en lien avec des objectifs spécifiques du lieu et du jeune ou du collectif concerné. On y retrouve cependant des thématiques récurrentes : responsabilisation, sport, relation aux autres, cohésion de groupe, motivation pour aller dans l'activité, tiers dans la relation entre jeunes et adultes, facilitation de l'entrée en relation avec le monde extérieur, congruence du message émis par le(s) jeune(s). Sur l'hébergement, dix jeunes ont pu évoluer auprès du chien, que ce soit de manière collective ou individuelle.

Sur le collectif jour, les jeunes ont aussi expérimenté la médiation animale, que ce soit en individuel ou sur des temps collectifs et en allant dans un refuge canin et une ferme pédagogique.

Dans le cadre du dispositif, certains jeunes accompagnés par le SESSAD ont pu partager du temps avec le chien formé.

Depuis le début de l'année scolaire, le chien intervient au sein du collège CHARTIER.

Les jeunes l'attendent en classe, chacun a son rituel avec lui.

Il permet aussi d'extraire de façon plus douce un jeune si besoin.

De façon globale il confère un aspect positif au groupe classe ITEP auprès des autres élèves de l'établissement.

3. LE TRAVAIL DE PRÉVENTION :

Sur l'année 2020, en raison changement d'enseignant sur la classe externalisé, le travail de prévention a uniquement concerné le binôme collège, sur les établissements de CHARTIER et LETOT.

Les professionnels répondent régulièrement aux sollicitations de l'équipe pédagogique en donnant des éléments de compréhension et des conseils d'adaptation pour tout élève posant des problèmes de comportement envahissants.

Présents sur les temps de récréation et le midi au self, ils sont également en lien avec le personnel de la vie scolaire

Six jeunes du collège LETOT et sept de CHARTIER ont bénéficié au total de 318 heures.

4. LE TRAVAIL EN DISPOSITIF /SESSAD :

Entre la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020, le SESSAD a de nouveau été très sollicité par les établissements scolaires et le secteur de la Protection de l'Enfance pour des périodes d'évaluation auprès de jeunes présentant des troubles mais n'ayant pas de notification MDPH.

Ainsi, nous avons pu organiser des réunions de présentation de notre action prévention dans les établissements scolaires concernés, en présence des parents demandeurs.

Cependant, du fait de la crise sanitaire, toutes nos actions ont été interrompues et les demandes ont cessé. Depuis, nous n'avons eu qu'une seule demande de prévention, à laquelle nous avons répondu.

Concernant la gestion de la liste d'attente du SESSAD et afin d'éviter que les situations ne se dégradent en attendant une admission, nous envoyons dès le mois de septembre de chaque année un courrier aux parents dont l'enfant est sur la liste d'attente. Nous proposons ainsi un RDV de présentation du service et de nos actions ainsi qu'un accompagnement (à raison d'un RDV hebdomadaire) aux parents qui le souhaitent, en attendant une admission future.

Depuis la mise en place de ce service (septembre 2019), seulement deux familles nous ont sollicitées.

Actuellement, nous avons 12 jeunes inscrits sur la liste d'attente dont les parents ont pris contact avec le service et 12 notifications reçues via trajectoire sans sollicitation de la part des parents.

Cette année encore nous avons pu travailler en dispositif avec l'EDAI et les ATE de l'ICB (services d'accompagnement insertion des 18-20 ans).

2019 et 2020 (malgré le contexte sanitaire) ont vu s'accroître la logique dispositif au service des accompagnements des enfants. Le SESSAD du dispositif s'inscrit de plus en plus dans la sollicitation des outils de l'hébergement et des médiations de jour pour une réponse plus adaptée aux besoins des enfants.

Dans la même logique, le SESSAD est utilisé par le collectif de jour ou de l'Hébergement pour des accompagnements plus distancés pour des enfants accueillis initialement sur une modalité ITEP.

De même, le travail en dispositif avec le collectif jour et l'hébergement de BAYEUX perdure et s'est intensifié cette année grâce à une meilleure connaissance de ce que fait chaque service mais aussi du fait de la dégradation de certaines situations en lien avec le confinement.

Cette modalité d'accompagnement a permis de répondre au plus près aux besoins et au projet des jeunes.

Ainsi, cette année nous constatons :

1 jeune du SESSAD a pu bénéficier de temps de scolarité sur la classe primaire externalisée.

1 jeune du SESSAD a pu bénéficier de temps d'accueil sur l'hébergement.

3 jeunes du SESSAD ont pu bénéficier de temps de médiation sur le collectif jour.

1 jeune de l'ICB a bénéficié d'un accompagnement éducatif de l'ITEP.

2 jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'un accompagnement par le SESSAD.

3 jeunes de l'ITEP ont été admis au SESSAD.

2 jeunes du SESSAD ont été admis à l'ITEP.

1 jeune de l'ITEPP a été admis à l'USI.

Il a fallu être réactif pour adapter les modalités d'accompagnement sur un laps de temps court (trois mois) et les procédures qui étaient jusque-là opérantes ont montré leurs limites.

Les étapes de présentation du jeune et de son projet, les attendus et l'intégration dans un collectif doivent faire l'objet d'une réunion identifiée en présence de l'ensemble des protagonistes. Il apparaît maintenant essentiel de formaliser ces étapes avec le thérapeutique sous la forme d'une procédure écrite.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

La dynamique globale du déploiement des travaux engagés dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité a été perturbée par la crise du Covid-19 durant l'année 2020. Cette crise sanitaire nous a amené à faire preuve d'agilité, ainsi, repenser et restructurer nos espaces et temps d'élaboration dans le cadre de la DACQ, essentiellement sur le deuxième semestre 2020.

Dans ce contexte, le COPIL a poursuivi ses travaux principalement axés, sur le suivi des orientations stratégiques du projet d'établissement, sur l'orchestration de l'évaluation interne au sein des groupes de travail, et enfin sur l'élaboration du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ). A noter que le COPIL a renouvelé d'un tiers, une partie de ses membres. Pour rappel ce comité de pilotage, est constitué d'un panel représentatif de salariés volontaires des différents modules du dispositif.

DYNAMIQUE INTERNE

Le renouvellement des membres du COPIL a insufflé une nouvelle dynamique collaborative et positive au sein de cette instance. La mise en route de la nouvelle méthodologie d'évaluation interne, qui dégage les équipes de la construction des critères a permis de recentrer les participants des groupes de travail sur les débats, facilitant ainsi les échanges. Malgré le contexte particulier, les membres du COPIL et des groupes de travail sont restés mobilisés et investis dans la démarche.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques :

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (2020)	OBJECTIFS	BILAN
S'inscrire comme un dispositif permettant des réponses contenant et coordonnées avec les acteurs du parcours en lien avec les partenaires de droit commun	Travailler conjointement avec les dispositifs de l'Education Nationale	Poursuite de travail de partenariat avec l'Education : conventionnement, unités d'enseignements, temps de travail sur les problématiques scolaires.
S'inscrire dans une logique de prévention	Développer nos actions de prévention	Consolidation du déploiement des actions préventives portées par les binômes classe (enseignant/éducateur spécialisé)
Appréhender les nouvelles méthodologies d'intervention et de coopération dans le cadre de l'accompagnement des situations complexes	S'associer autant que de besoin aux PAG.	Poursuite du travail de partenariat avec la MDPH + participation active dans l'élaboration.
Développer une offre d'accompagnement professionnel des jeunes jusqu'à 20 ans	Développer une offre d'accompagnement à l'âge adulte	Constitution d'un Copil (accompagnement des grands) + mise en place de groupes de travail réflexifs transversaux.

L'ÉVALUATION INTERNE

L'année 2020 a permis au COPIL de poursuivre la structuration et la planification de l'évaluation interne au sein du dispositif. Compte tenu du contexte sanitaire, l'évaluation interne a repris sur le dernier semestre 2020, accompagnée par la chargée qualité qui a assuré l'animation des séances de travail. Nous avons finalisé l'évaluation des thèmes commencés en 2019 et engageons la formulation des constats et préconisations.

Pour rappel les thèmes abordés sur cette période sont :

- la personnalisation de l'intervention
- l'articulation avec les partenaires au bénéfice des missions
- la politique de communication

DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
Droit des usagers, personnalisation	Droits	Non évalué	Groupes de travail transversaux
	Participation	Terminé	Groupes de travail transversaux
	Personnalisation	Terminé (formalisation + préconisations en cours d'élaboration)	Groupes de travail transversaux
	Sécurité	Non évalué	Groupes de travail transversaux
	Territoire	Terminé	Groupes de travail transversaux
Environnement	Partenariat	Terminé (formalisation + préconisations en cours d'élaboration)	Groupes de travail transversaux
	Association	Non évalué	Groupes de travail transversaux

Projet de la structure	Conception	Non évalué	Groupes de travail transversaux
	Suivi	Non évalué	Groupes de travail transversaux
	Adaptation	Terminé	Groupes de travail transversaux
	Ressources humaines	Non évalué	Groupes de travail transversaux
	Organisation du travail	Terminé	Groupes de travail transversaux
Organisation	Communication	Terminé (formalisation + préconisations en cours d'élaboration)	Groupes de travail transversaux
	Système d'information	Non évalué	Groupes de travail transversaux
	Gestion administrative, budgétaire, financière	Non évalué	Groupes de travail transversaux

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2020	OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Favoriser l'assimilation du règlement de fonctionnement	Non évalué	Equipes éducatives, personnes accompagnées, responsables légaux
Ajuster nos fonctionnements aux besoins observés	A permis de proposer des temps de médiations adaptées au rythme des enfants.	Equipes éducatives, thérapeutiques et fonctions supports

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Harmonisation des fiches chronos (prévention)	Faire un état des lieux des fiches chronos (prévention), questionner la pertinence des éléments recueillis, objectiver les données recueillies	Equipe Educative.
Rencontre entre inter services	Améliorer le fonctionnement en dispositif interne et favoriser l'interconnaissance entre professionnels des différents modules.	Equipes éducatives, thérapeutiques et fonctions supports

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Le confinement qui a eu lieu en Mars 2020 nous a permis d'observer que la transformation de notre accompagnement dans ce cadre spécifique d'une intervention plus distancée et dans le milieu familial a permis :

- Un apaisement de bon nombre d'enfants, qui s'explique par une moindre sollicitation collective et pour certains une proximité des parents
- Aux parents de réinvestir leur place de parent
- Aux professionnels de porter un autre regard sur les compétences parentales et de s'appuyer sur ces dernières
- Aux professionnels d'innover par le biais de nouveaux supports de médiation

Cette dynamique positive est en partie liée à une temporalité restreinte et au fait que le confinement total a permis aux parents de rester chez eux, donc d'accueillir leur enfant.

Le reconfinement d'octobre et l'application des mesures sanitaires ont eu pour effet de reprendre l'ensemble des accompagnements dans un contexte de réduction considérable des possibilités d'accueil des enfants sur l'environnement ordinaire. Cet état de fait a réduit nos capacités d'adaptation dans les accompagnements. De fait, il faut rappeler que le projet de l'ITEP champ Goubert dans son fonctionnement en dispositif prend prioritairement appui sur l'environnement pour construire les réponses aux besoins des enfants dans une visée inclusive, et que la taille et la configuration des locaux actuels ont été pensés en ce sens.

Nous avons donc dû en partie, exercer un ensemble de médiations dans les locaux des dispositifs alors qu'ils n'ont pas été prévus à la base pour concentrer un grand nombre d'enfants, encore moins dans un contexte où l'on doit éviter le brassage.

Au regard des difficultés d'adaptation de l'environnement, des problématiques psychologiques des enfants et de nos possibilités en moyen humain d'accompagnement sécurisé, la dynamique inclusive aussi adaptée soit elle, nécessite des espaces de répit, d'apaisement qui permettent :

- Aux enfants de se ressourcer dans un espace moins sollicitant
- A l'environnement d'appréhender la logique inclusive dans des conditions favorables à son évolution.
- Aux professionnels de garder sens à leur pratique au regard des troubles perçus chez l'enfant et de cheminer progressivement vers de nouvelles compétences à acquérir et à mettre en œuvre en direction de l'environnement.

Depuis 2019, l'ITEP Champ Goubert a changé d'autorisation. Nous sommes passés d'un accueil de 6-16 ans à 4-20 ans. Cette modification a eu lieu alors que nous avions redéployé l'ensemble de l'ITEP sur deux territoires distincts. Les outils techniques nécessaires à l'accompagnement pré professionnel et professionnel des jeunes n'ont pu être anticipés. Aujourd'hui il n'existe aucun atelier technique sur le dispositif de Caen comme sur celui de Bayeux qui nous permettrait de sensibiliser de manière progressive les jeunes sur cette dimension de l'accompagnement pré professionnel. Le travail en direct au sein des entreprises locales est pour beaucoup une marche trop haute.

Les stages, négociés çà et là avec nos collègues de l'IMPRO de Démouville, de l'ICB ou des collègues hors ACSEA constituent une réponse ponctuelle, mais ne permettent pas :

- D'inscrire le jeune dans une dynamique plus structurée en matière de préparation pré professionnelle
- De l'accompagner dans le développement d'axes d'autonomie qui y sont associés.

En résumé, la question du parcours et la prévention de sa rupture doit se penser et se construire dans un contexte de territorialisation. A ce titre il est primordial que l'ensemble des outils associatifs sur le territoire soit appréhendé comme étant au service des besoins des usagers. Il importe donc que nous ayons une lecture plus décentrée de nos organisations pour une mise à disposition de ces outils au service du plus grand nombre.

Il nous faut mettre en perspective les besoins que nous constatons avec les capacités des plateaux techniques (médiation pré pro, professionnels, médiations éducatives, thérapeutiques...) à couvrir l'ensemble de ces besoins et évaluer ce qui sera nécessaire de créer.

La problématique de locaux adaptés, de variété d'outils de médiation nécessaires à l'accompagnement de qualité pour les jeunes sont une préoccupation majeure pour les deux dispositifs de l'ITEP champ GOUBERT. Le travail actuellement engagé dans le cadre du CPOMM3 associé à un diagnostic patrimonial de l'association doit nous permettre d'apporter des éléments de réponse à cette problématique.

CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ (CAFS)



1 rue Sophia Antipolis
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél. 02 31 80 97 97

Directeur : Didier MARGUERITE

E-mail : directeur.itepcg@acsea.asso.fr

Directeur adjoint : Claude BABILLON

E-mail : directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

Année de création : 2017

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 24 février 2017 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017 :

- pour l'accompagnement de jeunes garçons et filles âgés de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère et du comportement sur le département pour une capacité de 35 places.
- pour des fonctions de « service ressource » auprès des professionnels accueillants spécialisés et des assistants familiaux agréés.

POPULATION

Jeunes garçons et filles âgés de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIF / MISSION

Articles D312-41 à D 312-54 du CASF (code action sociale et des familles) : « Le CAFS a pour but de mettre à disposition des enfants ou adolescents un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage. »

Sollicitée par un établissement médico-social pilote et garant du projet global de compensation de l'enfant ou jeune accompagné, la mission du CAFS-ACSEA est envisagée comme un hébergement familial spécialisé complémentaire, visant à offrir un environnement propice au développement de l'enfant et prenant en compte les

spécificités liées à la situation de handicap reconnue par la MDPH.

Ainsi et en fonction des besoins exprimés ou repérés par le jeune, sa famille et/ou l'établissement médico-social de rattachement, le CAFS-ACSEA contribue :

- À l'apaisement des tensions
- Au développement de l'autonomie dans la vie quotidienne
- A l'expérimentation de nouveaux modes de relation

ACTIONS PROPOSÉES

- Co-définir avec les parents, le jeune et l'établissement médico-social de rattachement, un lieu, un rythme d'accueil et des caractéristiques d'environnement familial spécialisé, les plus à même de répondre aux besoins et de contribuer dans sa dimension d'hébergement spécialisé, au projet global du jeune et de sa famille.
- S'associer à la réflexion et à l'évolution du projet personnalisé global défini et piloté par l'établissement médico-social de rattachement et en lien avec le projet parental.
- Concevoir et mettre en oeuvre un Projet Educatif d'Accueil Familial spécialisé, déclinaison opérationnelle dans sa dimension d'hébergement, du projet personnalisé global. Il y explicite notamment les modalités d'accueil, les attitudes, stratégies, techniques et médiations éducatives, susceptibles de favoriser le mieux être et le processus d'autonomie du jeune. Il est ensuite évalué et ajusté en fonction du chemin parcouru par le jeune.

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Travail et réflexion pluridisciplinaire relatif aux modalités d'hébergement familial spécialisé.
- Accompagnement des assistants familiaux dans l'intégration et l'appropriation des missions afférentes à celles d'accueillants familiaux, ces derniers se saisissant plus spécifiquement d'une situation de handicap à travailler, pour à terme, permettre aux jeunes accueillis, une vie la plus ordinaire possible.
- Processus continu de spécialisation des éducateurs référents d'accueil et des accueillants familiaux.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados.

ACTIVITÉ 2020

Le travail éducatif mené dans le cadre des accueils individualisés au CAFS contribue au développement des compétences sociales et cognitives mais aussi au développement d'un projet d'autonomie des jeunes. Il permet également dans bon nombre de situations de ré équilibrer la vie familiale de l'enfant ou du jeune en lui offrant un espace de distanciation. Il offre un ressourcement à des parents souvent seuls dans un quotidien compliqué avec un jeune présentant des difficultés. L'accueil au CAFS peut apporter également un soutien à la fratrie en permettant qu'elle retrouve l'attention parentale.

L'importance des accueils individualisés des enfants et des jeunes avec handicap et l'appui que cela permet à leurs familles ont plus que jamais été mis en lumière sur cette année 2020 particulière.

En effet, pour bon nombre de jeunes et de parents, la perte d'un rythme régulier d'accueil et d'accompagnement dans les établissements du fait des mesures liées à la pandémie, des différents confinements nationaux ou internes aux établissements en fonction de leurs situations sanitaires, ont mis en lumière des fragilités, des épuisements, des besoins de soutien et d'accueil.

En dehors des relais nécessaires sur cette période pour les familles, un certain nombre de jeunes et d'enfants ont manifesté des réactions de repli et d'anxiété liées à un contexte de perte de repères et d'inquiétude qui ont nécessité des accompagnements spécifiques auprès des accueillants familiaux et des parents. Pour d'autres enfants par contre, sur des accueils à temps complet chez des accueillants familiaux ou chez leurs parents, on a pu observer une diminution des troubles.

Le CAFS a répondu de manière individualisée à tous les besoins exprimés et identifiés, soit par des accueils réguliers, soit par des accueils ponctuels, soit par des suspensions provisoires d'accueil à la demande des parents, soit par des modifications des rythmes d'accueil, soit également par du soutien à distance pour construire des aménagements nécessaires dans la vie quotidienne de l'enfant ou du jeune chez ses parents.

D'autre part, sur la fin d'année 2020, un travail important autour d'axes d'évolution du projet a été engagé pour ré impulser des évolutions nécessaires au déploiement du projet du CAFS. En dehors des questions de fonctionnement interne, la réflexion a porté sur les types d'accueil possibles pouvant répondre à différents besoins repérés dans l'environnement, ainsi que sur la nécessité du travail auprès des parents, sur les besoins à prendre en compte pendant le processus d'admission, sur les actions ressource qui pourraient être proposées.

Des pistes ont également été dégagées autour d'un fonctionnement du service sur un mode plus participatif.

Enfin, au cours de cette année, le service a également connu un changement dans la composition de son équipe avec le départ de la cheffe de service, d'une éducatrice ainsi que d'une psychologue.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	SORTIES EN 2020	ENTRÉES EN 2020	AU 31 DÉCEMBRE 2020	TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2020
25	6	11	30	36

Trente-six jeunes ont été accueillis au CAFS dans l'année. La situation sanitaire a eu pour conséquence de freiner les admissions du fait des différents confinements qui ont empêché les temps de rencontres nécessaires aux préparations des admissions, que ce soit avec le jeune, les parents et les établissements.

En plus de ces jeunes accueillis sur l'année, huit accueils d'urgence à temps plein sur la période de confinement ont été organisés entre le 17 mars et le 11 mai. L'un d'entre eux est entré ensuite en accueil régulier sur le CAFS.

Six jeunes sont sortis dans l'année : Deux jeunes en raison de leur âge et parce qu'ils partaient sur d'autres projets, une jeune suite à un RIP, une jeune orientée sur la DEF, un jeune suite à un renoncement de l'accueillante familiale aux vues de la violence et des troubles massifs, un jeune en raison de la situation sanitaire. Onze admissions ont donc été réalisées au cours de l'année, sans compter les huit accueils durant le confinement.

Dix demandes sont en cours de travail en fin d'année 2020. Six enfants relèvent de la protection de l'enfance avec pour certains, pas encore d'accompagnement d'établissements et pas d'accueil familial pérenne au titre de la protection de l'enfance. Certains d'entre eux sont hospitalisés en attente d'une place en protection de l'enfance.

Pour certaines demandes, nous sommes arrêtés par la corrélation entre la zone géographique demandée et nos places disponibles.

D'autres nécessitent le temps des cheminements des parents ou du jeune. Nous avons par exemple un jeune très en repli qui n'adhère pour le moment pas au projet d'accueil. Il faut dans ce cas prendre le temps nécessaire pour le rassurer en lien avec l'établissement qui l'accompagne.

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

ACSEA	APAEI DE CAEN	AUTRES ESMS	GLOBAL CAFS
4,34	2,54	1,32	3,13

La moyenne est légèrement supérieure à trois ans mais elle n'est pas encore significative tant que les jeunes qui relevaient des anciens CAFS rattachés aux établissements de l'ACSEA ne sont pas encore tous sortis. Certains enfants bénéficient d'accueils de plus de 10 ans ce qui vient perturber les moyennes pour un service récent.

ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

ORIGINE DE LA DEMANDE	ACCUEIL EN COURS D'ANNÉE	DEMANDE EN COURS	SANS SUITE
DEF	5	2	1
IME	2	1	1
ITEP	2	3	
IMPRO			
CMPEA	1	1	
SESSAD	1	2	
PARENTS		1	
TOTAL	11	10	2
DONT HORS ACSEA			
APAEI	1		1
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT		1	
ASS. JEAN BOSCO			
AAJB	1	1	
DEF	5	2	1
CMPEA	1	1	
PARENTS			
TOTAL HORS ACSEA	8	6	2

On observe une augmentation importante des demandes extérieures aux établissements de l'ACSEA. Quatorze demandes d'accueil (dont six en cours de traitement en fin d'année) émanent d'établissements extérieurs à l'ACSEA. Six demandes viennent des établissements de l'ACSEA.

Cette augmentation de la sollicitation d'établissements et services d'autres associations, correspond à des partenariats qui se sont mis en œuvre et dont l'évaluation a été très positive mais est également la conséquence de plusieurs PAG.

La connaissance progressive de notre projet a permis des demandes plus ajustées au projet du CAFS. Toutefois, certaines confusions demeurent encore entre service CAFS et service d'accueil protection de l'enfance. Un travail de communication est à poursuivre.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

CAEN	11
AGGLO CAEN	13
BESSIN	2
BOCAGE	4
PAYS D'AUGE	5
HORS DÉPARTEMENT	1

Vingt-quatre jeunes accueillis au CAFS sont domiciliés sur Caen et son agglomération, ce qui n'est pas sans poser régulièrement des problèmes du fait de nos places disponibles chez des accueillants familiaux de ce territoire.

En effet, sur dix-neuf accueillants familiaux, nous n'avons que huit accueillants familiaux en activité résidant sur l'agglomération de Caen.

Nous n'avons qu'un jeune originaire de la Manche suite au déménagement de ses parents de la ceinture caennaise.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

	6 - 10 ANS	11 - 14 ANS	15 - 17 ANS	18 ANS ET +
GARÇONS	6	8	8	5
FILLES	2	2	5	
TOTAL	8	10	13	5

Le nombre de filles accueillies au CAFS-ACSEA se maintient à 25% de l'effectif global. Le nombre de garçons accueilli demeure stable.

L'âge moyen d'entrée en CAFS en 2020 a connu un léger fléchissement avec l'accueil en fin d'année d'enfants plus jeunes, ce qui correspond bien à notre volonté de pouvoir répondre à des besoins d'accompagnement plus précoce. En effet, pour de grands adolescents, on observe assez régulièrement qu'envisager un accueil familial n'est pas forcément pertinent pour des jeunes qui ont parfois besoin de s'émanciper d'une vie familiale.

L'âge moyen de sortie du CAFS se situe autour de 15 ans pour cette année 2020.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES ENTRE 2017 ET 2020

TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2017	TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2018	TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2019	TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2020
34	39	34	36

Le tableau comparatif des situations suivies entre 2016 et 2020 montre la capacité du service à remplir les objectifs du CPOM 3 pour 2020 (36).

Pour autant, la situation sanitaire a pu freiner en grande partie les demandes d'orientation vers le CAFS et les préparations d'admission du côté des parents, qui, dans ce contexte, pouvaient apparaître comme non prioritaires. Sur le dernier trimestre de l'année, l'activité autour des présentations de situations et des préparations d'accueil s'est beaucoup densifiée. Les effets devraient être visibles en 2021.

Pour ce faire, nous avons retravaillé sur la communication de notre projet et la valorisation du travail éducatif dans le cadre des accueils familiaux, sur le processus d'admission et sur nos partenariats avec les établissements médico sociaux et avec la protection de l'enfance

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE ENTRE 2017 ET 2020

2017	2018	2019	2020
3,75	3,43	4,13	3,13

Nous avons décidé de réévaluer annuellement avec le jeune, ses parents, les partenaires la pertinence de poursuivre l'accueil CAFS et de pouvoir déterminer des nouveaux objectifs d'accueil. Une synthèse annuelle avec un bilan de l'accueil est donc proposée ce qui permet aux parents de prendre les décisions de poursuite ou de fin de CAFS et de bien évaluer avec eux les effets des accueils. Il peut également être envisagé de modifier les rythmes d'accueil si besoin.

L'objectif est que parents et jeunes puissent renouveler leur adhésion au projet d'accueil et puissent s'engager sur un projet qui les concerne en première ligne, que le travail éducatif proposé soit discuté et concerté, et que les effets s'en trouvent renforcés.

La durée de prise en charge des jeunes n'est pas en elle-même un gage de qualité de l'accueil. Les situations étant extrêmement variées et les besoins d'intervention très différents d'une situation à l'autre, les durées doivent

s'adapter à chaque projet.

Nous pourrions imaginer des accueils répétés de courtes durées dont l'effet serait de remobiliser des parents épuisés ou de permettre au jeune de s'extraire de tensions familiales sur un temps donné. Ils pourraient également servir de support à une phase d'évaluation permettant de construire un autre projet pour le jeune.

ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

	2017	2108	2019	2020
INTRA ACSEA	11	6	11	7
HORS ACSEA	16	15	10	16

La forte sollicitation des établissements extérieurs à l'ACSEA montre la pertinence de la création d'un CAFS départemental. Les besoins isolés par établissement ne leur permettraient pas de répondre de manière autonome, avec la même qualité de déploiement d'accompagnement et de formation aux accueillants familiaux ainsi que la mise en réseau nécessaire au travail en équipe.

En décembre 2020, nous travaillons avec seize établissements différents, dont dix sont hors ACSEA. Au niveau des demandes d'accueil en décembre, six demandes sur liste d'attente sont des demandes d'établissements hors ACSEA. Le développement des partenariats et les évolutions des enfants et jeunes accueillis permettent au service une reconnaissance de son utilité comme acteur dans la démarche de compensation du handicap.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

	2017	2108	2019	2020
CAEN	9	12	11	11
AGGLO CAEN	10	10	9	13
BESSIN	6	4	4	2
BOCAGE	4	5	5	4
PAYS D'AUGE	3	6	4	5
HORS DPT	1	1	1	1

On observe depuis la création du CAFS une très forte proportion de jeunes domiciliés sur Caen et son agglomération.

Il serait intéressant de vérifier si les besoins sont moins importants dans le cas d'enfants résidant en milieu plus rural ou si les propositions et l'accompagnement à un projet CAFS sont moins fréquents pour des questions d'information et d'accessibilité au projet.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES ENTRE 2016 ET 2019

	2016	2017	2108	2019
GARÇONS 6-10 ANS	4	5	3	6
GARÇONS 11-14 ANS	8	8	7	8
GARÇONS 15-17 ANS	13	11	8	8
GARÇONS 18 ANS ET +	4	7	9	5
TOTAL GARÇONS	29	31	27	27
FILLES 6-10 ANS		1	1	2
FILLES 11-14 ANS	1	1	1	2
FILLES 15-17 ANS	4	5	3	5
FILLES 18 ANS ET +		1	2	
TOTAL FILLES	5	8	7	9

Le rajeunissement des enfants accueillis par le CAFS se poursuit, ce qui donne lieu à un travail ouvrant davantage de possibles. L'accueil peut se lancer dans le cadre d'une vraie dynamique dans le temps avec des étapes envisagées.

Ceci dit, on peut observer que, quand les demandes concernent des enfants plus jeunes, elles sont la plupart du temps liées à des problèmes psychiques importants avec des troubles du comportement très conséquents qui nécessitent un travail rapproché avec la pédopsychiatrie.

L'étape de la pré adolescence entraîne également des demandes d'accueil aux vues de situations familiales tendues avec un remaniement des modes relationnels.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La répartition entre les jeunes suivis par des dispositifs ITEP et des dispositifs IME est à peu près équivalente dans l'année. Ce qui est en augmentation, c'est le nombre d'enfants suivis en pédopsychiatrie et le nombre de demandes directes d'accueil par la pédopsychiatrie.

Les demandes d'accueil concernent de plus en plus des enfants et des jeunes qui ont besoin de s'appuyer sur un quotidien bien structuré et repérant et des parents en demande de relai et de soutien.

Nous observons le même phénomène quand la demande émane de la protection de l'enfance. Les réponses aux troubles du comportement dans les collectifs des MECS sont difficiles à mettre en œuvre. Elles le sont également dans les familles d'accueil de la DEF.

C'est la raison pour laquelle les mises en place de conventions d'actions ressources pour soutenir les familles d'accueil DEF qui accueillent conjointement des enfants accueillis au CAFS prennent tout leur sens et sont à développer. Nos missions ont chacune leurs spécificités.

Les partenariats mis en œuvre avec plusieurs services de la DEF autour de l'accueil d'enfants et de jeunes permettent d'affiner nos complémentarités. Toutefois, nous notons encore la nécessité de rappeler dans certaines situations que nous ne pouvons pas accueillir au CAFS un enfant qui n'a pas de lieu de domiciliation. L'ancrage est un besoin fondamental auquel le CAFS ne peut répondre.

D'une manière générale, il nous paraît essentiel de pouvoir développer des accueils qui viseraient la prévention de l'aggravation des troubles. Des demandes tardives arrivent pour de grands adolescents dont le projet ne relève plus d'un accueil familial mais qui auraient pu en bénéficier plus jeune de façon préventive.

C'est la raison pour laquelle il nous semble important de sensibiliser nos partenaires à l'intérêt de penser un projet CAFS pour de jeunes enfants sur une période qui permettrait d'engager un travail éducatif dans la vie quotidienne, de mettre en place des adaptations spécifiques qui puissent étayer également les parents dans le quotidien avec leur enfant. Le CAFS peut être un appui à la fonction parentale sur une période de vie de l'enfant.

Les demandes directes de la pédopsychiatrie pour des enfants qui sont en attente d'établissements médico sociaux ont souvent ce sens. La pédopsychiatrie voit dans le CAFS une possibilité de première intervention dans le cadre de la compensation du handicap et des risques d'aggravation. De plus en plus fréquemment, nous sommes interpellés pour des enfants avec TSA.

D'autre part, le CAFS a régulièrement été associé à la gestion de situations complexes à travers des PAG (plan d'accompagnement global), des GOS (groupe opérationnel de synthèse) et/ou des DOP (dispositif d'orientation permanent) en lien direct avec la MDPH. Le nombre de partenaires impliqués dans ces situations complexes permet des regards croisés et des accompagnements adaptés mais augmente considérablement le travail partenarial autour de la situation de ces jeunes.

Cela nécessite une bonne connaissance de l'environnement et des missions de chaque structure par les accueillants familiaux spécialisés afin qu'ils puissent eux-mêmes aider au repérage pour l'enfant ou le jeune.

D'autre part, la MDPH adresse également aujourd'hui des notifications CAFS à des parents en attente d'établissements, ce qui nous amène à travailler en direct auprès de parents parfois désorientés et méconnaissants les dispositifs et les services et à accompagner et travailler sur leurs demandes.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Chaque accueil fait l'objet d'un travail sur des objectifs d'accompagnement spécifiques qui s'articule en fonction de la demande des parents, du jeune lui-même parfois, de l'établissement médico social, des autres partenaires (DEF, pédopsychiatrie,...) et de la phase d'observation du jeune au cours de l'accueil.

Ce projet éducatif d'accueil familial est travaillé et réajusté en équipe à partir d'évaluations régulières qui se font de plusieurs façons complémentaires :

- Visite par l'éducateur référent d'accueil au domicile de l'accueillant familial
- Temps d'écoute de l'enfant et du jeune
- Rendez-vous au service pour les accueillants familiaux avec une des psychologues et éducateurs
- Concertation avec les parents en lien avec les établissements
- Travail avec l'établissement médico social et les autres partenaires entre autres autour de synthèses
- Synthèses au CAFS

Au cours de l'année, nous avons mis en place de nouvelles modalités permettant de favoriser la place des jeunes et des familles dans les décisions qui les concernent et de permettre de formaliser le partenariat avec les établissements médico sociaux. Pour ce faire, deux synthèses par enfant accueilli sont donc organisées dans l'année.

Une première synthèse permet de croiser les observations, de faire un bilan sur les évolutions, de définir des orientations à l'accueil.

Une seconde permet de faire le point avec le jeune (quand c'est possible) et ses parents ainsi qu'avec l'établissement médico-social et de dégager des pistes d'évolution du projet d'accueil au CAFS.

La participation du CAFS à l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement au sein des établissements médico-sociaux est en évolution. Le travail régulier de concertation entre les éducateurs du CAFS et les établissements, la précision de cette nécessité dans nos conventions et les présentations du projet de service du CAFS dans les établissements ont contribué d'une part à cette évolution. Mais elle est également liée à la reconnaissance progressive de la qualité du travail éducatif mené au quotidien par les accueillants familiaux du CAFS et à la reconnaissance des bénéfices que ces accueils apportent aux jeunes.

Le CAFS pouvait être considéré parfois comme un lieu d'hébergement mais le travail accompli durant ces dernières années a mis en évidence les apports de cet outil complémentaire à l'établissement dans le travail de compensation du handicap.

En effet, les différentes expériences d'accueil nous permettent d'affiner le travail en accueil familial des jeunes en travaillant sur des outils adaptés au quotidien en fonction des différentes problématiques rencontrées.

Chaque accueil est l'occasion de réfléchir en équipe et de créer des adaptations en fonction des troubles de l'enfant ou de jeune.

L'objectif est en premier lieu de parvenir à sécuriser le jeune (travail sur la phase d'adaptation, outils de repérage dans le temps, mise en place de rituels, appuis visuels, ...). Ensuite, à partir des objectifs de l'accueil exprimés par l'enfant, ses parents, son établissement, et suite aux observations réalisées dans la phase d'accueil, l'équipe met en œuvre des outils et des démarches qui visent à l'acquisition de nouvelles compétences. L'accueillant familial peut travailler par exemple sur la communication avec des temps spécifiques de langage, avec l'acquisition de nouveaux

signes quand le langage gestuel est utilisé, avec des pictogrammes supports aux récits ou aux demandes.

L'accueil familial est également souvent centré sur la gestion des émotions, des frustrations, sur l'acceptation des règles de vie. Un travail autour de stratégies de gestion des débordements émotionnels est souvent nécessaire.

Un autre axe souvent demandé par les parents et l'établissement est de développer des capacités d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne pour le jeune, que ce soit autour de l'hygiène (apprendre à se laver, etc...), du lever, des repas, etc... Nous observons souvent pour bon nombre de jeunes ou d'enfants accueillis les difficultés de repérage dans le temps. L'appui sur des temps structurés, repérants, ritualisés, la mise en place de routines permettent souvent une réassurance.

Pour tous ces objectifs de travail mis en œuvre dans le cadre des accueils, il nous faut réfléchir avec les parents et les différents partenaires comment on peut aider le jeune à transférer dans ses autres lieux de vie ses acquisitions à l'aide parfois des outils d'appui.

Tous ces axes de travail avec les accueillants familiaux font l'objet de temps de formation réguliers dont la programmation a été cette année perturbée par les mesures sanitaires.

Les objectifs de ces temps sont de renforcer les compétences des accueillants familiaux en leur permettant de bien identifier les spécificités de l'accueil au CAFS, de poursuivre un travail et une réflexion autour du positionnement professionnel, d'ouvrir des questionnements qui permettent une distanciation.

Enfin, il est essentiel que les accueillants familiaux puissent avoir des temps de rencontre avec des collègues et puissent développer un sentiment d'appartenance à une équipe.

La situation sanitaire a entraîné un enfermement dans les lieux de vie qui sont aussi les lieux de travail des accueillants familiaux cette année. Nous avons augmenté le nombre de propositions de rendez-vous individuels au service afin d'éviter un trop grand isolement de l'équipe d'accueillants familiaux.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'année 2020, a été une année de transition au CAFS dans le déploiement de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Année de transition en effet, au regard du contexte sanitaire contraignant, rendant difficile le maintien de l'organisation et la mobilisation des salariés autour de la démarche. Année de transition, aussi, en relation avec la mobilité en cours d'année 2020, de la cheffe de Service, au sein de l'association.

Pour autant, le travail de réflexion mené par les équipes et la cheffe de service assurant l'intérim, s'est poursuivi. La transformation de l'offre d'accueil des enfants au titre du handicap, en lien avec des besoins repérés, a nourri des échanges. Une mise en réflexion qui a également concerné d'autres sujets fondamentaux. Les professionnels ont pu élaborer autour de :

- La collaboration avec les parents,
- La revisite du processus d'admission
- L'élaboration et la mise en place des actions ressources
- Et enfin, sur la place des assistants familiaux au sein de certaines instances et commissions

Une dynamique de questionnement et d'élaboration, qui vient s'inscrire dans une logique d'amélioration continue, et dont les éléments objectivés viendront constituer des orientations stratégiques servant de bases à la réécriture du projet de service planifiée pour 2021, après validation.

Les travaux et groupes de DACQ, reprendront leurs cours dès le début d'année 2021, en lien avec l'arrivée de la nouvelle cheffe de service et bien entendu si le contexte sanitaire nous le permet.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

2021 est l'année de réécriture du projet du CAFS. À ce titre, le travail de réécriture devra s'appuyer sur l'ensemble des constats et des pistes d'amélioration réfléchi par l'ensemble des professionnels du CAFS

La mission de prévention est à développer davantage pour éviter le « sur handicap ». Il serait souhaitable de pouvoir accueillir des enfants plus jeunes pour pouvoir commencer à travailler plus tôt sur les difficultés rencontrées dans le quotidien.

De même, une collaboration avec des services AEMO pourrait permettre d'offrir un « outil » d'accompagnement supplémentaire aux difficultés parentales face aux situations de handicap de leurs enfants.

De même, une réflexion est engagée pour des enfants scolarisés mais en attente de structures, pour lesquels :

- les parents sont souvent seuls et peu soutenus
- un projet éducatif d'accueil séquentiel pourrait être pertinent.

Cela pose le problème de la communication en amont aux parents pour qu'ils puissent être à même de faire la demande.

Au niveau de l'environnement institutionnel, le CAFS doit consolider et développer un réseau, ce qui nécessite un tissage de liens. La confusion « accueil CAFS » et « placement » demeure et il nous faut souvent repositionner le projet du CAFS. La communication du projet sous forme de plaquettes pour des partenaires, pour des parents, de rencontres avec des équipes d'établissements est en cours. Ces rencontres avec nos partenaires permettent de valoriser le travail éducatif sur le quotidien de l'enfant, qui est complémentaire des objectifs d'accompagnement sur les temps de jour. La mission du service n'est pas d'offrir des « répits » aux établissements pour des enfants souvent compliqués dans les collectifs.

Il semblerait également important de pouvoir développer des accueils ponctuels correspondant à un besoin de répit tout en étant vigilant au respect des besoins de sécurité affective de l'enfant.

Le répit permet parfois aux parents de se repositionner différemment et de pouvoir bénéficier d'un autre regard sur leur enfant. Mais il ne peut être proposé sans accompagner l'épuisement des parents. L'étayage est absolument nécessaire auprès d'eux pour permettre un apaisement constructif qui soutienne la relation. Cette approche nécessite de créer du lien avec les plateformes répits qui interviennent sur des temps de jours pour construire une offre complémentaire.

Au niveau du développement des actions ressource du CAFS, une proposition sera faite à la DEF et au SPFS d'ouvrir les temps internes de sensibilisation et de formation aux assistants familiaux qui accueillent des enfants porteurs de handicap dans le champ de la protection de l'enfance. Une programmation spécifique sera également proposée.

Au regard des besoins que nous pouvons identifier sur les difficultés que traversent les assistants familiaux dans l'accueil d'enfants aux problématiques souvent complexes, il apparaît vraiment opportun de réfléchir à la co construction avec le CD et autres partenaires d'un lieu ressource sur le département qui permettrait aux assistants familiaux accueillant un enfant en situation de handicap de bénéficier :

- de rencontres et d'échanges avec des homologues
- de formations
- d'expositions et de documentation
- d'une ludothèque

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA)



6 rue des Vaux-de-la-Folie
CS 85012
14076 CAEN CEDEX 5

Tél. 02 31 53 40 20
Fax. 02 31 43 96 40

Directeur : Eric KNAUS
E-mail : directeur.icb@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Aline BEAURUEL
E-mail : directrice-adjointe.icb@acsea.asso.fr

Année de création : 1966

AUTORISATION / HABILITATION

POUR L'ITEP

Arrêté de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant sur l'autorisation de l'ITEP Camille Blaisot pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 ; arrêté modifié le 27 janvier 2020 et fixant la capacité d'accompagnement de l'ITEP à 120 places de garçons et filles de 4 à 20 ans, au titre de difficultés psychologiques avec troubles du comportement et réparties en :

- 87 places en accueil de jour
- 33 places en hébergement

POUR LE DAIA

Arrêté du Conseil Départemental en date du 22 juillet 2019, portant autorisation à titre expérimental pour 5 ans, pour l'accueil de jeunes de 10 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CAFS, pour une capacité de 17 places :

- 12 places en hébergement collectif,
- 2 places en hébergement individuel,
- 3 places en accompagnement en service extérieur

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Départemental.

POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. L'enfant ou l'adolescent est donc accueilli et/ou accompagné par l'établissement parce qu'il est en difficulté dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement ou qu'il ne peut pas, ou ne peut plus y être momentanément maintenu.

MISSIONS

Au regard de ses autorisations, la mission principale de l'ICB relève de la compensation du handicap lié aux troubles du comportement et de la conduite. L'accompagnement des jeunes s'exerce dans le cadre d'une notification décidée par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Face aux situations particulièrement difficiles de certains jeunes, l'ACSEA a décidé de proposer au Conseil Départemental du Calvados que l'ICB assure, pour une capacité d'accueil de 17 jeunes, une mission de protection de l'enfance. L'accueil de ces jeunes s'exerce à partir d'une demande de la Direction Enfance Famille (service d'Aide Sociale à l'Enfance) dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative (placement judiciaire) ou d'une mesure administrative (accueil provisoire).

Une mission de « compensation du handicap » dans le cadre de l'ITEP

Cette mission se décline telle que définie dans le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005. Elle permet ainsi d'accompagner au moyen d'une intervention interdisciplinaire, le développement d'enfants d'adolescents ou de jeunes adultes qui « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé... ».

Cet accompagnement :

- a « pour finalité, le maintien ou le retour des jeunes concernés dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle, de socialisation (visée inclusive).
- et doit « permettre d'amener ces jeunes à prendre conscience de leurs ressources, leurs capacités et leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ».

Cette mission est assurée en lien constant avec les parents (ou représentants légaux), ces derniers restant les premiers éducateurs de leur enfant, ainsi qu'avec leur milieu familial et social.

Une mission de « protection de l'enfance » dans le cadre du DAIA

Cette mission vise à :

- « protéger les mineurs et jeunes majeurs des risques auxquels ils sont exposés dans leur milieu familial, dans leur environnement ou de par leur état, tout en préservant les liens familiaux,
- garantir la prise en compte de leurs besoins fondamentaux, à soutenir leur développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur éducation ».

Dans le respect de la mesure de placement, cette mission est assurée en lien avec les représentants légaux de ces jeunes, d'autant lorsqu'ils sont à même de continuer à répondre à certains de leurs besoins fondamentaux. La mise en œuvre de la mesure de placement s'appuie donc sur les ressources de la famille et de l'environnement de l'enfant, prend en compte les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et favorise la mise en place d'actions de soutien adaptées.

Dans ce cadre :

- Les équipes pluridisciplinaires de l'ITEP articulent les différentes modalités d'intervention disponibles ainsi que les différents volets de l'accompagnement (thérapeutique, socio-éducatif et pédagogique) au regard des besoins de chaque jeune et au service de son parcours.
- Les équipes du DAIA garantissent la mise en œuvre de la mission de protection de l'enfance ; les jeunes de ce dispositif bénéficiant, en fonction de leurs besoins et de leur âge, de l'apport du plateau technique des différents dispositifs ITEP.

ORGANISATION

L'ITEP est organisé autour de 4 dispositifs offrant une palette élargie de modalités d'intervention (activités de jour, hébergement, unités d'enseignement,...).

3 se trouvent sur CAEN et son agglomération :

- le Dispositif ITEP « Petits » (4 à 12 ans) ;
- le Dispositif ITEP « Moyens » (12 à 15 ans)
- le Dispositif ITEP « Grands » (15 ans et plus)

Le Dispositif ITEP Pays d'Auge (DIPA) intervient sur Lisieux et Pont l'Evêque.

Le DAIA est structuré autour de deux foyers d'hébergement collectif de 6 places chacun (Prévert et FREIA) et de modalités d'accueil individuel diversifiées.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados avec une implantation des équipes ITEP sur 2 territoires : Caen et son agglomération et Pays d'Auge

Département dans le cadre du DAIA

LIEUX D'IMPLANTATION

SITE PRINCIPAL DE L'ICB

6 RUE DES VAUX-DE-LA-FOLIE 14076 CAEN CEDEX 5

- **DISPOSITIF ITEP «PETITS» (4 - 12 ans)**
- Temps de jour et hébergement
- **DISPOSITIF ITEP «MOYENS» (12 - 15 ans)**
- Temps de jour et hébergement
- **Classes internes**

DES LIEUX DÉCENTRALISÉS

ITEP

- **DISPOSITIF ITEP «GRANDS» (15 - 20 ans)**
- Temps de jour Grands Chemin des Carreaux 14111 LOUVIGNY
- Ateliers de Médiation par le Travail du Chemin Vert Route de Villons les Buissons 14000 CAEN
- Foyer Albatros (hébergement grands) 6 Rue du Calvaire 14123 CORMELLES LE ROYAL
- Classe hors les murs CITIS - 2 rue d'Atalante, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
- **CLASSES EXTERNALISÉES**
- Ecole primaire Michel TREGORE 11 Allée du Bosphore 14000 CAEN
- Collège LECHANTEUR 17 Avenue Nicolas Copernic 14000 CAEN
- Collège Jacques MONOD 1 Rue Jacques Prévert 14000 CAEN
- **DISPOSITIF PAYS D'AUGE (4 - 20 ans)**
- Temps de jour 20 Rue de la Chaussée Nival 14130 PONT L'EVEQUE
- Temps de jour Rue Pompidou 14100 LISIEUX
- Hébergement Espace Relais 20 Boulevard Duchesne Fournet 14100 LISIEUX

DAIA (10 - 18 ANS)

- Foyer Prévert 5 Route de Creully 14610 CAIRON
- Foyer FREIA 4 Place de l'église 14790 VERNON

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En février 2020, nous avons conclu l'introduction de notre rapport d'activité 2019 de la manière suivante :

« Cette année 2019 est donc une année charnière pour l'établissement qui a vu, à travers l'écriture de son projet et sa réorganisation structurelle et financière, la finalisation du plan d'action élaboré et validé en juin 2017 par le conseil d'administration, l'ARS et le Conseil Départemental du Calvados suite à la crise institutionnelle qu'il avait traversée en 2016.

Le dernier trimestre 2019 a également permis la mise en place de la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au sein de l'établissement, avec l'enjeu de créer une organisation systémique avec des liens entre les différentes instances que sont le Comité de pilotage de la DACQ, les groupes de travail, le staff de direction et le staff technique, le conseil de réflexion des cadres, le Conseil de Vie Sociale et les Instances Représentatives du Personnel.

C'est donc sur une période de mise en œuvre et de développement de son projet que l'ICB ouvre l'année 2020 »

En mars 2020, la pandémie de la COVID 19 et les décisions prises par le président de la république et par le gouvernement pour y faire face sont venues bouleverser la vie de tous, et naturellement celle de nos établissements. Elles sont venues remettre en cause nos objectifs de développement du projet.

Pour les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ITEP, il a été nécessaire d'organiser l'action des professionnels tout au long des différentes phases qui ont structurées cette année si particulière.

Dans le cadre du confinement nous avons été contraints de fermer les lieux d'accueil avec comme objectif principal de poursuivre au mieux nos missions et d'éviter les risques de rupture grâce à un accompagnement personnalisé des enfants confinés à domicile. Durant deux mois, nous avons dû nous organiser pour conserver un lien avec les enfants, les parents ou familles d'accueil par des échanges téléphoniques très réguliers. Les professionnels ont trouvé des solutions innovantes tout en tenant compte du contexte singulier de chaque situation. Après 3 semaines de confinement, nous avons eu la possibilité de mettre en place des visites à domicile, d'organiser des sorties avec les enfants dans leur quartier ou faire de l'aide aux devoirs ce dont les familles ont pu peu à peu se saisir. Toutefois, il convient de souligner que ces conditions d'accompagnement ne sauraient remplacer totalement le travail en présentiel réalisé habituellement sur nos lieux d'accueil. Ceci est d'autant plus vrai pour les familles qui étaient déjà en situation de grande fragilité avant le confinement.

Lors du déconfinement, il a fallu mettre en œuvre les conditions de travail et d'accueil des jeunes dans le respect des recommandations sanitaires. Le retour s'est fait « petit à petit » par nécessité. Le premier objectif a donc été de rassurer les parents et enfants en leur expliquant que les mesures sanitaires exigées étaient mises en œuvre pour un retour progressif dans l'établissement. Conjointement à ce processus de retour, nous avons voulu nous assurer que les enfants et jeunes réinvestissaient avec sérénité les lieux et qu'ils avaient bien intégré les gestes barrières. Ainsi, l'ITEP a repris progressivement son activité, avec un retour de l'ensemble des enfants et jeunes sur l'établissement fin juin.

Pour les jeunes du DAIA, et au regard de sa mission de protection de l'enfance, le maintien de l'accueil en hébergement pendant le confinement, ainsi que sa sécurisation, ont été organisés et ont été possible grâce à l'engagement des deux équipes, aux professionnels de l'ITEP et d'autres établissements de l'association et à quelques remplaçants qui sont venus en renfort.

Toutes ces préoccupations ont été au cœur de notre action quotidienne. Elles le sont encore aujourd'hui. Elles ont structuré l'année 2020 et ont mobilisé tous les professionnels de l'établissement.

Malgré ce contexte, nous avons tenté de ne pas perdre de vue nos objectifs liés au développement du projet d'établissement et de notre démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre et dans le respect des gestes barrière, nous avons organisé des temps de réflexion et d'échange qui nous ont permis de maintenir une capacité collective de nous projeter dans l'avenir.

Les éléments constituant ce rapport d'activité témoignent de cette année particulière, dominée par la gestion de la crise sanitaire et de ses impacts, mais pendant laquelle, nous avons maintenu et organisé notre accompagnement avec le souci de soutenir les jeunes et les familles, et d'inscrire nos actions dans le respect des principes et des objectifs définis dans notre projet.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES	71	75	79	84	65
DEMANDES SANS SUITE	29	24	26	20	15
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12	24	27	20	28	39
ADMISSIONS TOTALES	18	24	33	36	11
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE	12	14	10	3	3
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	1			5	1
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	10	4	8	2	1
ÉVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE	3	6		1	2
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET			4	3	6
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)	3	4	8	4	
EMPLOI - FORMATION	1		2	2	4
TOTAUX	30	28	32	20	17
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	66,66%	67,79%	82,19%	83,33%	90,91%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	20,00%	25,00%	11,64%	15,33%	9,09%
FORMATION				0,66%	
JUSTICE	13,33%	7,14%	6,16%		/
MDPH / JUSTICE					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	3,90	4,35	4,14	3,87	5,73
EN MOIS	46,70	52,24	49,68	46,52	68,80
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	24 587	24 782	24 797	24 480	24 480
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	22 717	21 279	21 683	23 089	24 218
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	-1 870	-3 503	-3 114	-1 391	-262

COMPTE RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

JOURNÉES	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ	ÉCART	TAUX D'OCCUPATION
Hébergement	6 732	4 523	- 2 209	67,19 %
<i>Immersion</i>	-	17	-	-
Sous-total Hébergement	6 732	4 540	- 2 192	67,44 %
Accueil de jour	17 748	18 662	914	105,15 %
<i>Immersion</i>	-	1 016	-	-
Sous-total Accueil de jour	17 748	19 678	1 930	110,87 %
TOTAL ITEP	24 480	24 218	- 262	98,93 %

Malgré le contexte particulier et dans le prolongement de la dynamique de retour de l'activité attendue engagée en 2019, notre taux d'occupation pour 2020 est en légère augmentation (98,93% contre 94,32% en 2019).

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

MOUVEMENT DES JEUNES	ITEP
Présents au 1 ^{er} janvier 2020	116
Entrés dans l'année	10
Sortis dans l'année	15
Présents au 31 décembre 2020	111
JEUNES SUIVIS	126

Au final, cette activité représente l'accueil et l'accompagnement de **126 jeunes** (activité notifiée) pour une capacité de 120 places avec **10 entrées** et 15 sorties, et dont les faits marquants sont :

Une activité hébergement moins importante (liée à la dynamique d'adaptation aux besoins de chaque jeune déterminés dans le PPA – accueil séquentiel) ;

Une activité « accueil de jour » plus importante ;

Une dynamique d'immersion en augmentation qui représente 1 033 journées et qui correspond à l'accueil de **20 jeunes**, dont principalement :

- 7 jeunes accueillis au DAIA qui ont bénéficié du projet conjoint d'accompagnement ITEP-DAIA conformément aux engagements pris dans le cadre du projet et qui représentent plus de la moitié de cette activité d'immersion avec 684 journées ;
- 1 jeune qui a été accueilli dans le cadre du projet du Dispositif d'Accompagnement Précoce ;
- 1 jeune qui était accompagné par le SESSAD de Démouville et qui a bénéficié d'un accueil en hébergement au sein de l'Espace relais dans le cadre de notre dynamique de collaboration territoriale au service des parcours des jeunes originaires du Pays d'Auge.

Nous pouvons également noter que les équipes se sont engagées sur **19 autres situations** de jeunes qui n'ont pas débouché sur un accueil effectif :

L'ensemble représente une file active globale de **150 jeunes**.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE		CAEN	DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE	S/TOTAL
CALVADOS		93	30	123
AUTRES DÉPARTEMENTS	MANCHE	1	/	1
	ORNE	1	/	1
	EURE	1	/	1
	AUTRE	/	/	/
TOTAL		126		

Seuls 3 jeunes sur les 126 accompagnés ne sont pas originaires du Calvados. A noter que ces jeunes étaient déjà présents en 2019.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	ENTRE 4 ET 6 ANS	ENTRE 7 ET 9 ANS	ENTRE 10 ET 12 ANS	ENTRE 13 ET 15 ANS	ENTRE 16 ET 17 ANS	ENTRE 18 ANS ET +	TOTAL
GARÇONS	/	5	23	37	22	26	113
FILLES	/	1	2	2	4	4	13
TOTAL	/	6	25	39	26	30	126

Malgré une autorisation qui nous permet un accueil mixte dès l'âge de 4 ans, nous observons que peu de filles sont accueillies. Toutefois, nous pouvons souligner que le nombre de filles a toutefois augmenté progressivement depuis 2016 : 7 en 2016 ; 9 en 2017 et 2018 ; et 13 en 2019 et 2020.

La majorité des jeunes rentre dans la tranche d'âge 13 -18 ans et + (95 jeunes sur 126).

DURÉE DES ACCUEILS DES 15 JEUNES SORTIS EN 2020

	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
NOMBRE	1	1	3	1	1	/	2	6

La durée moyenne des séjours des 15 jeunes qui ont quitté nos dispositifs ITEP est d'environ 5,73 ans, ce qui correspond à une légère augmentation par rapport à 2019 puisque nous étions à une moyenne d'environ 4 ans. Cependant, la lecture de ce tableau nous montre que cette moyenne n'est absolument pas significative. En effet, le temps d'accompagnement est très lié au parcours individuel de chaque jeune, à sa situation familiale et aux dynamiques d'inclusion ou d'orientation qui ont pu se réaliser.

DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA)

NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

FINANCEUR	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ	ÉCART	TAUX D'OCCUPATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	5 365	5 126	- 239	95,55 %

L'activité « hébergement » (collectif et individuel) a été réalisée. Le léger déficit de journées constaté est lié à une faible activité en Service Extérieur. En effet, un seul jeune s'est montré suffisamment autonome pour permettre la mise en place d'un accompagnement de ce type sur une période de deux mois avant sa fin de prise en charge.

A noter que nous avons déjà observé la même situation l'année précédente. Il nous a donc semblé pertinent de proposer la **transformation des 3 places de suivis extérieurs, en une place d'hébergement individuel**. Cette adaptation qui répond aujourd'hui aux besoins que nous percevons a été validée par la Direction Enfance Famille mais n'empêcherait naturellement pas la possibilité de mettre en œuvre un suivi extérieur si nécessaire.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

MOUVEMENT DES JEUNES	NOMBRE
Présents au 1 ^{er} janvier 2020	14
Entrés dans l'année	2
Sortis dans l'année	2
Présents au 31 décembre 2020	14
JEUNES SUIVIS	16

Au final, cette activité représente l'accueil et l'accompagnement de 16 jeunes. Il y a eu 2 entrées et 2 sorties.

ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL DES 16 JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE

CADRES DES DEMANDES	GARÇONS	FILLES	EFFECTIFS CUMULÉS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / DEF	3	1	4
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES			
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENT VIA LA DEF)	11	1	12
TOTAL	14	2	16

Concernant les jeunes accueillis au titre de la protection de l'enfance, 12 d'entre eux le sont dans le cadre d'une décision judiciaire. Les 4 autres le sont dans le cadre d'un CASJMA.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

STRUCTURES SOLLICITÉES	DAIA			TOTAL
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	CD14		PJJ	
	PRÉVERT	FREIA	FREIA	
CALVADOS	7	9	/	16

Tous les jeunes sont originaires du Calvados.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	MOINS DE 10 ANS	ENTRE 10 ET 12 ANS	ENTRE 13 ET 15 ANS	ENTRE 16 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET +	TOTAL
GARÇONS		2	4	5	3	14
FILLES		1			1	2
TOTAL		3	4	5	4	16

Seules 2 filles ont été accueillies sur le DAIA (Une sur FREIA, une sur PRÉVERT)

DURÉE DES ACCUEILS DES 2 JEUNES SORTIS EN 2020

	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
NOMBRE	/	/	1	1	/	/	/	/
TOTAL	/	/	1	1	/	/	/	/

Les 2 sorties se sont faites, une à partir de PREVERT vers le SPMO, et une à partir de FREIA dans le cadre d'une fin de CASJM (rupture de lien).

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Au regard de ces missions, mais aussi de son expérience reconnue, l'institut est sollicité pour accompagner des enfants, adolescents et jeunes majeurs manifestant des troubles du comportement importants. Ceux-ci se traduisent de diverses manières :

- auto agressivité
- violence
- agitation motrice/instabilité en différents lieux
- intolérance à la frustration
- difficultés dans la relation à l'autre
- difficultés à intégrer les codes sociaux
- manifestations d'angoisse sous différentes forme (cris, pleurs, crises de nerfs, fuite ou errance,...).
- mutisme
- ...

Toutes ces manifestations viennent indiquer que nous accompagnons des enfants et des adolescents en grande difficulté de mentalisation et de verbalisation, de leurs émotions, de leurs difficultés familiales, sociales, scolaires et de leur manque de confiance en eux. La seule voie de dégagement et d'expression que ces jeunes connaissent est souvent l'«agir» sous ses différentes facettes. Ce sont aussi des enfants et des adolescents qui peuvent présenter de véritables souffrances psychiques et une grande vulnérabilité, et qui ont pu vivre une conjonction de difficultés affectives, éducatives, sociales et d'accès à la culture.

Concernant l'ITER, nous constatons que plus de la moitié des jeunes accompagnés par les équipes, ont des mesures de protection de l'enfance exercées par d'autres structures.

Par ailleurs, si leur orientation est liée au fait que les troubles du comportement sont au premier plan et suffisamment bruyants, ces manifestations peuvent faire écran à d'autres problématiques.

En effet, nous constatons qu'un nombre important d'enfants et d'adolescents souffrent de troubles relevant du registre de la psychiatrie et certains présentent une déficience intellectuelle, voire des symptômes autistiques. »

Ces évolutions des caractéristiques sociales, psychologiques et sanitaires des enfants accueillis, que nous constatons déjà depuis plusieurs années, nécessitent un recours, ponctuel ou régulier, à la psychiatrie (infanto juvénile ou adulte). Or, les équipes se confrontent aux difficultés d'accès aux soins psychiatriques, en raison de l'engorgement des structures sanitaires, d'une articulation insatisfaisante ou d'un manque de fluidité des relations entre le sanitaire et le médico-social.

Concernant les contextes familiaux, nous pouvons également relever que, dans plus de la moitié des situations des jeunes accompagnés par l'ITEP, les pères sont peu présents voir totalement absents. Les jeunes résident le plus souvent au domicile maternel.

Au niveau du DAIA, les jeunes accueillis sont confrontés à des difficultés familiales ancrées depuis bien avant leur naissance. Leurs troubles de l'attachement sont massifs et entraînent un déficit de confiance profond en eux-mêmes et en l'adulte.

Les soins fondamentaux dont ils ont manqué, associés pour beaucoup à de la violence et pour certains à des traumatismes sexuels graves, entravent durablement leur capacité à se penser comme sujets.

Certains jeunes sont sur des logiques de replis psychiques inquiétants et se voient engagés sur des problématiques de type troubles de la personnalité, voire de maladie mentale.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

SUR LE DISPOSITIF ITEP « PETITS » (4 - 12 ANS)

Les faits marquants de cette année sont liés aux répercussions de cette crise sanitaire sur les jeunes et les familles. En effet, si nous avons estimé que la période de confinement s'était bien passée pour l'ensemble des enfants accompagnés, nous en mesurons après coup des effets secondaires :

- o un retour difficile en milieu scolaire (difficultés propres à l'aménagement particulier des apprentissages avec plus ou moins d'exigence le temps du confinement).
- o l'adoption d'habitudes et de comportements acquis pendant le confinement concernant la sédentarité, l'activité physique ou encore l'utilisation des écrans sans limite (utilisation des consoles de jeux).

Par ailleurs, les conditions de vie précaires de certaines familles et donc des enfants (manque alimentaire, manques matériels - ordinateurs pour rester connecté avec les autres) ou encore vie en vase clos dans de petits logement (jusqu'à 8 personnes dans le même logement), n'ont fait qu'accentuer les troubles du comportement chez certains.

Les visites médiatisées, les droits de visites et nuitées pour les enfants en famille d'accueil ont été annulés et ceci a été difficilement vécu pour ces enfants. Sans compter les droits de garde pour d'autres qui n'ont pas pu voir leur père pendant plus de deux mois.

En lien ou pas avec ces différents points, nous constatons une forte augmentation des actes d'agressivité de la part des enfants envers les adultes depuis leur retour sur l'ICB. Ces actes sont de plus en plus violents et impulsifs à la moindre frustration.

Le confinement a également mis en lumière les difficultés financières que vivent certaines familles. C'est pourquoi les équipes en lien avec l'assistante sociale ont mis rapidement en place différentes actions sur le plan de l'aide à la parentalité, dont l'orientation de 5 familles vers les partenaires pour une ouverture de droits ou demande d'aides financières : Conseil départemental, CAF, Associations caritatives. Une famille a été orientée vers un dispositif répit. Trois familles ont bénéficié d'une aide alimentaire sous forme de colis alimentaires ou de tickets services (hebdomadaire ou bihebdomadaire). Pour deux familles, les tickets ont été livrés au domicile au mois de Mars et Avril. Dans la même période, une famille sans ressources financières a été orientée vers le Conseil Départemental pour une ouverture de droits.

Ces interventions ont nécessité la mise en place d'un partenariat externe, sur une orientation soit par courrier, mail ou appel téléphonique.

Au 31 décembre 2020, un suivi régulier en cours pour quatre familles afin de favoriser un équilibre financier.

SUR LE DISPOSITIF ITEP « MOYENS » (12 - 15 ANS)

Les problématiques et les comportements « offensifs » des jeunes du Dispositif moyen positionnent parfois les professionnels dans le faire, l'agir, l'immédiateté. Bien que nous bénéficions de lieux dédiés à cette question, l'équipe pluridisciplinaire éprouve parfois des difficultés à aborder la question des pratiques professionnelles.

Au regard de ce constat partagé et avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé à ces jeunes, il est paru nécessaire en septembre 2020 et avant de s'engager dans l'écriture du dispositif, de reprendre la démarche de redéfinition des outils de travail (commencée fin 2019 et mis en suspend au regard de la situation sanitaire), et de les mettre en œuvre, afin d'en faire des socles structurant l'action des professionnels :

- **L'Analyse Des Pratiques Professionnelles** reste un temps nécessaire et pertinent pour l'équipe pluridisciplinaire.
- **Un livret de médiation** a été mis en place au cours de cette année. Il permet aux professionnels d'évaluer la pertinence des médiations proposées au regard des besoins du jeune, et favorisent le lien et l'échange avec le jeune et la famille. Il permet à la famille de poser un regard beaucoup plus concret sur le contenu de nos interventions au sein de l'ITEP
- **Les Projets Personnalisé d'Accompagnement** se veulent un temps interactif et d'échange avec le jeune et ses parents. Tous les objectifs de travail, ainsi que les moyens de leur exécution sont élaborés dans le cadre restreint d'un échange avec le jeune et ses parents. Ce temps reste central dans notre accompagnement et ponctue l'année.
- **Les temps de réflexion** collective (institutionnels, pluridisciplinaire et organisationnels). Les suivis et accompagnements étant de plus en plus individualisés, et en lien avec différents partenaires, il est nécessaire que l'équipe pluridisciplinaire se garantisse des temps d'échange réguliers, afin de veiller au projet de chaque jeune.

SUR LE DISPOSITIF ITEP « GRANDS » (15 - 20 ANS)

Pour préparer au mieux l'entrée au DITEP grands, une procédure d'accueil avait été redéfinie et modélisée en 2019. Malgré le contexte particulier de cette année, cette procédure a pu s'éprouver tout au long de cette année 2020. Cette modélisation a donc pu permettre de collecter les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement adapté aux besoins et demandes des jeunes et de leur famille. Ceci a pu aussi permettre que le dispositif grand soit reconnu dans sa capacité d'adaptation aux besoins spécifiques et individuels.

Ainsi, l'individualisation des parcours est la notion la plus flagrante de cette année 2020. La matérialisation en a été la preuve avec la situation de confinement. En effet, très rapidement, les référents éducatifs ont dû modéliser un accompagnement particulier en lien avec les jeunes et leurs familles, les partenaires, les professionnels du dispositif afin de maintenir une continuité éducative malgré un arrêt de l'accueil physique des jeunes.

Le décroisement entre les équipes qui avait été au cœur du travail réflexif durant l'année 2019 s'est poursuivi et le mouvement vers un fonctionnement en dispositif s'est matérialisé. Chacun des jeunes a donc pu bénéficier de cette attention des professionnels, dans leur champ respectif de compétences pour proposer un accompagnement au plus près des demandes du jeune et de sa famille ainsi que des besoins repérés.

Le travail avec les familles a été, de fait, au cœur de cette année particulière. Avec le confinement, les professionnels sont allés vers les jeunes et leurs familles, à leur domicile, et ont pu de part cette modalité d'accompagnement observer les jeunes dans leur environnement familial, et apporter soutien et conseils quand cela le nécessitait. Il est donc à noter que cette forme d'accompagnement a pu au moins permettre à chaque jeune de traverser au mieux cette période si particulière. Un seul d'entre eux a dû bénéficier d'une réponse adaptée dans un hébergement ouvert uniquement pour lui au regard de sa situation particulière. Ce qui montre alors que le travail en proximité des familles et des jeunes sous cette forme doit être présente dans la pensée.

Cette année 2020, l'hébergement séquentiel en collectif a pu aussi se concrétiser. Mis au travail avec le fonctionnement en dispositif, l'hébergement séquentiel a pu permettre à quatre jeunes bénéficiant d'un accompagnement initial uniquement en temps de jour de pouvoir travailler à de nouveaux axes de leur projet personnalisé via cette modalité.

Pour trois d'entre eux, l'objectif premier est de travailler à une autonomie dans le quotidien, et pour le quatrième jeune, c'est dans une perspective de vie en hébergement collectif adulte que cette modalité a été mise à profit. Cette forme d'accompagnement a donc renforcé le travail en dispositif puisque les référents éducatifs ont dû élaborer des modes de communication opérant avec l'équipe d'hébergement. Le lien entre les professionnels, la participation à des bilans intermédiaires a permis d'avoir une vision plus globale sur l'accompagnement proposé.

Cette vision plus globale et partagée de l'accompagnement s'est aussi renforcée avec les jeunes bénéficiant des espaces du dispositif grand au titre de la file active. C'est donc par un renforcement de la notion de dispositif élargi que le rôle du professionnel repère a pris une ampleur durant cette année.

Ainsi, les quatre jeunes venant du DAIA et la jeune bénéficiant du dispositif ITEP élargi avec un autre établissement médico-social ont pu voir leur accompagnement s'étoffer avec les espaces de médiations du dispositif grand. Au DITEP grands, le professionnel repère devient l'intervenant privilégié pour un jeune et les partenaires qui au préalable accompagnent de par leur mission ce jeune dans un autre cadre d'intervention.

Son rôle, au-delà d'être présent physiquement auprès du jeune, induit la présence aux synthèses, le maintien du lien partenarial entre autres.

SUR L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Malgré le premier confinement particulièrement strict, un temps de classe a été maintenu avec des enseignants volontaires de l'ICB ainsi qu'avec un enseignant de Champ Goubert. Ces temps de classe ont pu avoir lieu tous les matins et ont permis de soutenir l'accompagnement effectué par les groupes d'internat.

Par ailleurs, le suivi en distanciel a été effectif. Grâce à la mobilisation de chacun : enseignants, éducateurs du binôme, éducateurs référents, des réponses ont pu être apportées aux situations de chaque élève. Parfois le travail demandé n'était pas effectué mais uniquement parce que les élèves ne répondaient pas aux sollicitations. Aucun élève n'a été perdu de vue pendant cette période, ce qui a favorisé la reprise de l'activité scolaire habituelle.

Dans ce contexte particulier, nous pouvons également et tout particulièrement souligner qu'une dynamique de réflexion a été mise en œuvre pour répondre aux besoins des éducateurs des binômes qui découvrent parfois un univers scolaire éloigné de leur formation initiale, avec l'objectif de tendre vers une professionnalisation du poste d'intervenant socio-éducatif de « binôme scolaire ».

Dans ce cadre, il a été envisagé une action de formation qui aurait pour objectif de fournir des outils « clef-en-main » pour répondre au besoin de remédiation cognitive qui passe par un apprentissage réflexif.

Cette formation sur les fonctions exécutives qui devrait être dispensée par l'UFR de psychologie de Caen a aussi pour vocation de lier les pratiques de classe, les remédiations aux bilans neuropsychologiques réalisés en interne. En effet, ces bilans mettant en avant le profil cognitif spécifique des élèves, les outils apportés par cette formation permettraient de travailler certaines fonctions qui faciliteraient ensuite les apprentissages (mémoire à court terme, planification...)

Il y a aussi la volonté de construire un outil d'observation/évaluation spécifiquement pour les éducateurs afin de valoriser leur travail et pour que les élèves qu'ils accompagnent puissent connaître leur niveau et ce qu'ils travaillent (compétences transversales, autonomie...)

Des temps de travail réguliers sont organisés afin de réaliser ces grilles d'évaluation. Il est possible que ces grilles soient terminées cette année.

Un temps de travail spécifique est également proposé aux éducateurs du binôme afin qu'un échange d'expérience puisse se faire et créer peut-être une dynamique qui leur soit propre.

SUR LE DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE (4 - 20 ANS)

Si, comme toutes les autres équipes, les professionnels du DIPA ont été confrontés à la gestion des impacts de la crise sanitaire sur l'accompagnement des jeunes, le dispositif a également vécu une conjonction de difficultés RH très singulières (absences de titulaires).

En effet, l'équipe de l'Espace Relais a fonctionné, tout au long de cette année, avec deux professionnels titulaires et plusieurs remplaçants (sur 4 titulaires, nous comptons un congé maternité et un arrêt maladie long). La difficulté des recrutements sur le pays d'auge ne nous a pas permis de stabiliser l'équipe sur une longue période. En 2020, la cheffe de service a également été remplacée.

Le temps de jour de Lisieux a fonctionné sur plusieurs mois à 2,5 temps plein au lieu de 3. Alors que nous avons procédé à un recrutement sur le mi-temps restant, une professionnelle s'est retrouvée en arrêt avant son congé maternité.

L'ensemble de ces arrêts liés à des congés maternité ou maladie et la difficulté de recrutement sur le Pays d'Auge ont coïncidé avec l'impossibilité d'organiser les réunions avec les 3 services au regard des normes sanitaires à respecter.

Compte tenu de cette situation, la poursuite de la réflexion autour du projet de dispositif engagé l'année précédente et qui devait permettre de clarifier et d'élaborer les nouvelles modalités de travail et d'articulations entre les temps de jour de Lisieux et de Pont-l'Evêque et l'Espace Relais, a malheureusement été ajournée pendant une bonne partie de l'année.

Ce travail de fond sera donc relancé en cette année 2021.

SUR LE DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (10 - 18 ANS)

L'objectif de l'année 2020 était de consolider ce dispositif naissant afin d'améliorer la qualité de son accueil et de son accompagnement des jeunes aux problématiques difficiles, le premier enjeu étant de mettre fin aux ruptures successives connue par la grande majorité d'entre eux.

L'ambition est tout d'abord de mettre en œuvre une logique de dispositif coordonnée entre les deux équipes composant le DAIA et dont les modalités d'intervention peuvent être différentes mais complémentaires :

- o La 1ère situe son action auprès des 10/14 ans sur des axes de travail visant principalement à apprendre le « vivre ensemble », le respect de l'autre, les enjeux du parcours scolaire et la compréhension de l'histoire familiale, avec lorsque c'est possible, la réappropriation des relations parents/enfant.
- o La 2ème vise, avec les plus âgés, de travailler sur l'autonomie sociale et l'inclusion à la vie professionnelle, en milieu ordinaire ou protégé, sans oublier le travail de réflexion sur la place singulière du grand adolescent et du jeune adulte dans sa famille.

Dans la majorité des cas, pour les jeunes accompagnés par les deux structures, un travail de soutien par les services sanitaires est engagé.

L'ensemble de ces actions est fortement soutenu par les dispositifs ITEP, dont nous expérimentons et enrichissons des protocoles de collaboration efficiente, dont le but est d'apporter un cadre global apaisant, dans lequel les jeunes peuvent percevoir l'intérêt que les équipes portent à leur réussite.

Le soutien de l'ITEP, notamment par son psychiatre, nous permet aussi d'envisager le développement d'actions coordonnées avec le secteur sanitaire, actions qui ont pour vocation à s'inscrire durablement dans le parcours des jeunes, plus que de répondre à des situations de crises.

Ainsi 2020 a permis au DAIA de poser les bases de sa collaboration avec le secteur médicosocial, qui fait sa raison d'être au regard de l'arrêté d'autorisation signée en juillet 2019.

La qualité de cette collaboration a d'ailleurs été particulièrement active lors du premier confinement. Les équipes de l'ITEP sont venues renforcer le DAIA et ont mis à profit leurs compétences pour contribuer à permettre aux jeunes, malgré leurs troubles, de supporter la mise à l'arrêt de leur projet et les deux mois de promiscuité imposée.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Après une année 2020 qui restera profondément marquée par la crise sanitaire et par, la nécessaire adaptation continue de nos modalités d'action et de nos organisations pour lutter contre la propagation de la Covid 19, l'année 2021 s'organisera principalement autour de la poursuite :

- o du développement de la DACQ au sein de l'établissement (voir chapitre précédent) ;
- o de la déclinaison du projet d'établissement au sein de chaque dispositif à travers l'écriture des projets de dispositif. En effet, ceux ci constituent le prolongement naturel du projet de l'ICB dans la mesure où ils permettent, dans le respect des grandes orientations et des principes fondateurs énoncés, d'adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement à la réalité et au contexte singulier de chaque dispositif et aux tranches d'âge des populations accueillies.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite qui a demandé à ce que nous fassions preuve de réactivité pour adapter nos organisations aux défis qui se présentaient à nous et, ainsi, permettre un fonctionnement en mode dégradé de la structure, puis un retour à la normale progressif et encadré.

C'est dans ce contexte que les travaux liés à la démarche d'amélioration continue de la qualité ont été menés sur l'année 2020.

C'est grâce à l'implication et la mobilisation des professionnels, la cohésion de groupe et la solidarité collective que l'établissement a pu assurer la continuité d'accompagnement dans des conditions difficiles et très évolutives, tout en s'impliquant également dans la dynamique projet.

DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

Suite à la finalisation, en août 2019, du projet d'établissement 2019 – 2023 qui a clôturé une démarche de 15 mois de travaux collectifs qui s'est voulue la plus collaborative possible, la rentrée scolaire 2019 – 2020 s'est donc ouverte sur deux chantiers :

- le lancement de la DACQ au sein de l'établissement, avec, pour ambition, la mise en œuvre du projet d'établissement.
- la déclinaison du projet d'établissement au sein de chaque dispositif, avec l'écriture des projets de dispositif qui constitue un moyen propice pour les professionnels d'incarner le projet d'établissement et assurer sa mise en œuvre opérationnelle et son développement, en interaction dynamique avec les dispositifs existants.

Sur la base de la proposition du Comité de pilotage de la DACQ et après validation en février 2020 par la Direction de l'établissement, le premier Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) de l'Institut Camille BLAISOT prévoyait sur 2020 les quatre actions d'amélioration suivantes :

- ① Adapter la procédure d'accueil et de fin d'accompagnement
- ② Adapter et harmoniser la procédure de construction et de mise en œuvre du PPA / PPEF
- ③ Clarifier les articulations DAIA / ITEP
- ④ Construire des réponses aux besoins spécifiques des adolescents âgés entre 14 et 16 ans

Les travaux ont été lancés sur le premier trimestre 2020, mais la gestion de la crise sanitaire nous a contraint à mettre en suspend leur mise en œuvre, à l'annonce du premier confinement en mars 2020. Ils n'ont repris qu'en septembre suivant, après avoir remis en perspective la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Cette reprise s'est appuyée sur un **travail de capitalisation, issu des retours d'expérience menés au sein des Dispositifs et du CVS** sur les pratiques et organisations innovantes développées pendant la crise.

La rentrée 2020 ayant pu se faire selon un fonctionnement plus normalisé, suite à la levée de l'état d'urgence sanitaire en juillet, l'impulsion donnée au sein de l'établissement pour relancer les différentes dynamiques de projet s'est accompagnée par l'**organisation en septembre de deux temps de sensibilisation et d'information** :

- **sur la thématique des pathologies psychiques et psychiatriques des enfants et adolescents**, avec l'intervention du Dr EGLER
- **et sur celle de la prévention des addictions et du développement des compétences psycho-sociales**, avec l'intervention de Jessica MANGE

S'en est suivi la **reprise des travaux inscrits au PACQ 2020**, dans le cadre des groupes de réflexion organisés d'octobre à décembre 2020. Ils ont été clôturés par une **restitution fin décembre** à tous les professionnels des travaux menés par chaque groupe.

Dans l'optique d'engager l'élaboration du plan d'action (PACQ 2021), le Comité de pilotage DACQ a proposé de mobiliser les groupes de réflexion au cours du premier semestre 2021 sur la poursuite de l'écriture des projets de dispositif et sur les actions d'amélioration suivantes :

- ① Construire des réponses aux besoins spécifiques des adolescents âgés entre 14 et 16 ans (poursuite des travaux du PACQ 2019 - 2020)
- ② Structurer la communication interne en vue de favoriser l'expression et la communication interne entre professionnels
- ③ Structurer une gestion institutionnelle des partenariats
- ④ Renforcer les capacités d'autodétermination et de participation à la vie sociale des jeunes accompagnés et de leurs parents
- ⑤ Accompagner l'évolution des pratiques et postures professionnelles
- ⑥ Définir une méthodologie commune des écrits professionnels

Plusieurs autres actions d'amélioration seront menées dans des cadres et espaces de travail différents que celui des groupes de réflexion. Ainsi, sous des formes diverses (formation, espaces de travail ou d'échange, instances représentatives, etc.), l'établissement est engagé ou projette de s'engager dans des actions d'amélioration en lien avec les thématiques suivantes :

- **La prévention et la gestion de la violence**, en lien avec une animation repensée du conseil de réflexion des cadres, la mobilisation du CSE, l'apport de ressources, notamment sous forme d'interventions de partenaires, auprès des équipes, ainsi qu'une formation / action (mutualisée avec l'ITEP et le CAFS de Champ Goubert), portant sur le socle de management et le renforcement des capacités de l'établissement à sécuriser les professionnels dans leur accompagnement auprès des jeunes accueillis
- **L'adaptation des apprentissages scolaires**, au moyen d'une formation à l'attention des binômes scolaires sur les **pratiques et outils de remédiation des fonctions exécutives**, de l'attention et de la mémoire de travail
- **La clarification et le développement de l'offre de soin au sein de l'établissement**, notamment par le biais de travaux et de réflexion sur le projet médico-psychologique, en vue de faciliter et renforcer l'accès aux soins somatiques et psychiques
- **L'amélioration de la procédure d'intégration des nouveaux professionnels**, notamment via la création d'un livret d'accueil professionnel et de la définition d'un protocole d'accueil
- Etc. (Cf. PACQ 2021 dans l'onglet Actions en cours)

MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

La mise en œuvre de la démarche vise à s'inscrire dans une organisation systémique. L'enjeu est de créer un ensemble d'instances et d'espaces de travail, en interaction dynamique, organisé en fonction d'une finalité commune : la mise en œuvre du projet d'établissement.

Les moyens sont ainsi mobilisés dans une logique d'échanges de compétences, de partage d'expérience, et d'entraide, un esprit d'ouverture et une dynamique collaborative.

Les espaces de travail dédiés spécifiquement à la DACQ sont :

○ LE COMITÉ DE PILOTAGE DACQ

Constitué en septembre 2019, il est l'espace organisationnel de la démarche projet, représentatif des fonctions et des dispositifs de l'ICB.

Le comité de pilotage apporte une vigilance particulière dans l'organisation de la DACQ sur :

- les moyens pour intégrer la DACQ au quotidien,
- les liens entre les différentes instances et espaces de travail (COPIL, groupes de réflexion, réunions de dispositif, réunions pluridisciplinaires et organisationnelles au sein de chaque dispositif, staff de direction, conseil de réflexion des cadres, réunions médico-psychologiques, CSE, CVS, etc.),
- la manière de recueillir les constats et propositions des acteurs (et notamment des professionnels) pour les intégrer au PACQ.

Il a proposé un premier Plan d'Amélioration Continue de la Qualité portant sur l'année scolaire 2019-2020 qui a été validé par la Direction de l'établissement en janvier 2020.

En raison de la crise sanitaire, le calendrier de mise en œuvre a été aménagé, avec une suspension des travaux de la mi-mars jusqu'à la fin de l'été et un prolongement du plan d'action jusqu'à fin décembre 2020. Le comité de pilotage a ainsi ajusté le suivi du PACQ 2019-2020.

Concomitamment à la reprise des travaux à la rentrée scolaire 2020-2021, le comité de pilotage s'est mobilisé autour de l'élaboration du PACQ 2021.

Il a pu engager également une évaluation des actions inscrites au PACQ 2019-2020.

A contrario, les adaptations aux bouleversements induits par la crise sanitaire n'ont pas permis au comité de pilotage DACQ de mener l'évaluation de la démarche comme prévu initialement. Cette dernière a été reportée à 2021 pour réajustement nécessaire, dans la perspective du lancement de la démarche d'évaluation interne, prévu pour septembre 2021.

Le comité de pilotage a néanmoins mis en exergue certains points de vigilance portant, notamment, sur les enjeux suivants :

- Trouver le bon équilibre en termes de rythme de travail, suffisamment soutenu pour avoir une dynamique

de projet qui permette des avancées concrètes, mais néanmoins compatible avec la charge de travail des professionnels. Cette difficulté pourrait être majorée avec la nécessité d'organiser plusieurs petits groupes de travail (avec autant d'actions d'amélioration à mener par groupe) pour pouvoir respecter les jauges maximales des salles (restreintes en raison des mesures de sécurité sanitaire) ;

- Clôturer les actions en cours et prévoir une période d'expérimentation des nouvelles procédures (d'une durée approximative de 6 mois), suivie d'une période d'évaluation au cours de laquelle les observations des différents acteurs remontées tout au long de la période d'expérimentation seront analysées collectivement en vue d'apporter les adaptations et ajustements nécessaires ;
- Veiller à une meilleure représentativité au sein des groupes de réflexion.

o LES GROUPES DE RÉFLEXIONS

Hormis la période de suspension des travaux de mars à juillet 2020, la mobilisation des groupes de réflexion bimensuels s'est poursuivie, réunissant l'ensemble des professionnels de l'établissement, un vendredi après-midi tous les 15 jours en périodes scolaires, autour de la mise en œuvre du PACQ. En fonction des thématiques traitées, des représentants des jeunes accompagnés et de leurs parents, des partenaires et des représentants de l'association peuvent y participer également.

o LES RÉUNIONS DE DISPOSITIF

Le choix a été effectué d'alterner, dans l'organisation des groupes de réflexion, des groupes de travail qui portent sur les actions d'amélioration prioritaires sur l'année en cours et des réunions de dispositif qui rassemblent, pour chaque dispositif de l'établissement, les professionnels qui y sont rattachés.

Ces réunions de dispositifs permettent à chaque équipe concernée d'analyser l'évolution des besoins d'accompagnement des jeunes et de leurs parents et de déterminer les évolutions de l'offre qui apparaissent nécessaires de soutenir pour pouvoir adapter l'accompagnement proposé au sein de chaque dispositif, ainsi que leurs modalités d'organisation et de fonctionnement.

L'enjeu est de consolider la capacité de pensée collective en élaborant, dans la lignée du projet d'établissement, le projet spécifique à chaque dispositif, au plus près des besoins des jeunes accompagnés en son sein.

o DES INSTANCES ET ESPACES DE TRAVAIL EN INTERACTION DYNAMIQUE

Ces espaces de travail se trouvent en interaction avec d'autres espaces et instances, telles que le staff de direction et le staff technique, le conseil de réflexion des cadres, le Conseil de Vie Sociale et les Instances Représentatives du Personnel, les commissions, les réunions de service (notamment les réunions pluridisciplinaires ou organisationnelles) ou encore les réunions par catégorie professionnelle (Encadrants Educatifs de Nuit, Infirmières, Coordinateurs, etc.).

DYNAMIQUE INTERNE

2020 étant marqué par une pandémie mondiale, c'est dans un contexte de crise sanitaire majeure qu'il convient d'aborder la question de la dynamique interne.

La gestion de cette crise a exigé d'accompagner de profonds bouleversements dans l'organisation de l'établissement puisqu'il a fallu imaginer un fonctionnement habituel mis en difficulté par un fort absentéisme et un respect de mesures sanitaires draconiennes et assurer la continuité d'accompagnement dans des conditions difficiles et très évolutives.

Toutes les ressources de l'établissement se sont mobilisées en urgence, avec cohésion et de manière solidaire, pour permettre à l'établissement de fonctionner dans un contexte de crise sanitaire majeure, en répondant à une triple exigence :

- celle de maintenir un accueil de qualité pour les jeunes accueillis au sein du DAIA dans le cadre de la Protection de l'Enfance (continuité d'accueil 365 jours/an) ;
- de réorganiser des modalités d'accompagnement à distance pour les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ITEP, avec des solutions adaptées pour chaque jeune, en suivant une graduation allant du maintien de l'accompagnement pédagogique, éducatif et médico-psychologique à distance, aux interventions à partir du domicile des jeunes dont les situations étaient évaluées « à risque » pour les accompagner en présentiel, à des accueils physiques séquentiels au sein de l'établissement (en individuel ou, à défaut, en très petits groupes) pour les jeunes dont les situations étaient évaluées « critiques », jusqu'à un accueil en internat 5 jours /7, hors week-end, dans le cas d'une dégradation sévère d'une situation d'accompagnement ;
- et de garantir la sécurité des personnels et jeunes accompagnés.

Considérant important, qu'au delà de la crise, nous puissions en tirer les enseignements pour améliorer le fonctionnement habituel de l'établissement, celui-ci a mobilisé les équipes dans l'identification des expériences positives et des écueils rencontrés, en vue de capitaliser les pratiques et modalités d'organisation innovantes (nouvelles solidarités mises en œuvre, collaborations fructueuses, , etc.). Il s'agissait également de valoriser l'expérience acquise au cours de l'année 2020. Ce temps de réflexion et d'échange a effectivement permis de cerner les pratiques et organisations sortant du cadre habituel ayant permis de faire front dans la poursuite de nos missions d'intérêt général et d'imaginer des moyens de les faire perdurer.

Les équipes de l'ICB ont réussi à s'adapter à ces bouleversements inédits, tout en se mobilisant dans la mise en œuvre du projet d'établissement. La possibilité pour les équipes de s'appuyer sur un socle commun de principes d'intervention et d'orientations stratégiques les a soutenu dans leur capacité à interroger continuellement le sens et l'utilité à l'action menée avec les jeunes et leurs parents.

A l'approche de la mi-parcours du développement du projet d'établissement, l'ICB se réinscrit dans une culture de l'évaluation et les professionnels contribuent à sa transformation en « organisation apprenante » par leur travail d'équipe, leur qualité de dialogue et leur capacité de confiance.

Il reste néanmoins à améliorer l'intégration de la DACQ par les équipes, en termes de sens et d'utilité. Le comité de pilotage DACQ pose le constat que les liens entre les travaux menés dans les différents espaces ne sont pas toujours identifiés par les professionnels. Il met également en avant que la participation des groupes de réflexion peut varier d'un groupe à l'autre et, dans le cadre de son analyse des problèmes et des solutions possibles, a proposé que la constitution des groupes de réflexion prévus en 2021 permette aux professionnels de choisir, dans la mesure du possible, parmi les actions proposées, sur quel groupe il souhaite s'investir. Le comité de pilotage s'interroge également sur la manière de permettre aux professionnels d'évoluer en responsabilité dans les travaux d'amélioration continue de la qualité de l'offre d'accompagnement.

Enfin, il a été partagé au sein du comité de pilotage que les bouleversements de l'année 2020 ont retardé notre objectif de rendre les plus propices possibles les conditions permettant l'implication dans la démarche de l'ensemble des acteurs, et tout particulièrement des jeunes accompagnés et de leurs parents ou/et représentants légaux et des partenaires. La volonté de s'inscrire dans une logique de co-élaboration et de co-évaluation de la DACQ avec l'ensemble des acteurs a été réaffirmée.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'ICB est résolument engagé, à travers son projet, à soutenir et accompagner les évolutions des pratiques professionnelles et les transformations structurelles et organisationnelles nécessaires pour répondre, de manière adaptée, aux besoins des jeunes accompagnés et de leurs parents.

Forte de son expérience, il déploie de nombreux chantiers qui concourent au développement de l'établissement sur la base de ses orientations stratégiques, déclinées de la manière suivante :

Orientations stratégiques	Exemples d'actions engagées ou réalisées
① Développer la fluidité et les dynamiques de parcours personnalisés et adaptés aux besoins co-évalués des jeunes	• Accompagnement en dispositif intégré et fluidité des parcours : état des lieux mené dans le cadre des réunions de dispositif, adaptation du fonctionnement et de l'organisation de chaque dispositif • Repérage et outils d'évaluation des besoins : développement des bilans neuropsychologiques avec le recrutement en CDD d'une neuropsychologue • Evaluation interdisciplinaire : élaboration d'outils d'évaluation des compétences et d'observation • Articulation DAIA / ITEP : clarification et formalisation des modalités d'articulation et de concertation entre les équipes du DAIA et les équipes de l'ITEP • Prévention et Promotion de la santé : programme d'éducation à la santé avec l'intervention des infirmières et des intervenants éducatifs au sein des dispositifs

② Maintenir et développer les dynamiques inclusives des accompagnements	- Dynamiques inclusives promues dans toutes les étapes de l'accompagnement - Ecole inclusive : projet de création d'un Unité d'Enseignement Externalisé dans un centre de formation ou un lycée professionnel - Accès aux soins psychiques et somatiques : recrutement d'un psychiatre à mi-temps - Prévention précoce des TCC : Gestion du Dispositif d'Accompagnement Précoce (DAP)
③ Accompagner le processus de renforcement des capacités d'autodétermination et d'agir des jeunes accueillis et de leurs parents,	- Adaptation et harmonisation de la procédure de construction et de mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) / Projet Pour l'Enfant (PPE) (action finalisée avec des travaux complémentaires à mener) - Refonte des outils de la loi du 2 janvier 2002-2 (action finalisée avec des travaux complémentaires à mener) - Participation à la vie collective : animation de commissions (menu, animation, ...), organisation de temps forts institutionnels - Animation du CVS
④ Maintenir et renforcer l'esprit d'innovation et d'adaptation aux mutations du secteur social et médico-social et aux évolutions des besoins et attentes du public	- Valorisation des compétences professionnelles - Modalités du travail interdisciplinaire - Adaptation et innovation : projet de création d'un dispositif adapté spécifiquement aux besoins des jeunes âgés entre 14-16 ans dans le cadre d'une organisation en transformation - Transformation numérique et dématérialisation : Pilotage du déploiement du logiciel Ogyris, lancement des formations Ogyris, ...)

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions mises en œuvre durant l'année 2019 / 2020	Objectifs	Participations des professionnels
Refondre l'ensemble des outils de la loi du 2 janvier 2002-2 permettant de mettre en œuvre et garantir le droit des usagers	- Adapter les documents et outils de la loi du 2 janvier 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour) en vue de garantir l'exercice des droits et libertés individuels et les conditions propices à la co-construction des projets d'accompagnement - Renforcer l'information des jeunes et de leurs parents sur leurs droits	Groupes de réflexions (vendredi après-midi) : 4 et 18 octobre 2019 22 novembre 2019 6 décembre 2019
Adapter et harmoniser la procédure d'accueil et de fin d'accompagnement	- Formaliser la procédure d'accueil (du premier rendez-vous jusqu'à la signature du contrat de séjour) de sorte à favoriser l'expression et la participation du jeune et de ses parents et de les étayer dans la co-construction de leur projet - Créer les outils adaptés en vue d'assurer la traçabilité - Penser dès les premiers temps d'accueil et tout au long de l'accompagnement le maintien ou le retour dans l'environnement social et territorial de l'enfant en vue d'anticiper et d'éviter les ruptures - Formaliser la procédure de fin d'accompagnement	Groupes de réflexions (vendredi après-midi) : 6 mars 2020 9 octobre 2020 20 novembre 2020 4 décembre 2020 Restitution collective : vendredi 18 décembre après-midi
Adapter et harmoniser la procédure de construction et de mise en œuvre du PPA / PPEF	- Définir les éléments qui constituent le projet personnalisé d'accompagnement - Adapter et harmoniser la procédure de co-construction, de mise en œuvre et co-évaluation du PPA / PPEF	Idem

Clarifier les articulations DAIA / ITEP	• Formaliser les modalités d'articulation et de concertation entre les équipes du DAIA et les équipes de l'ITEP et préciser quelle est la place de chaque professionnel et notamment celle du professionnel repère dans cette articulation • Créer des instances formelles dédiées et renforcer les espaces d'échange et de partage entre les deux équipes • Adapter les outils de sorte à favoriser les articulations entre professionnels	Idem
Construire des réponses aux besoins spécifiques des adolescents âgés entre 14 et 16 ans	• Identifier et analyser les besoins spécifiques des jeunes âgés entre 14 et 16 ans • Déterminer l'offre d'accompagnement à construire pour répondre aux besoins identifiés • Définir l'organisation permettant la mise en œuvre des réponses aux besoins spécifiques des jeunes âgés entre 14 et 16 ans	Idem

L'ÉVALUATION INTERNE

Le choix avait été fait de ne pas lancer l'évaluation interne sur l'année scolaire 2019-2020, en réponse au souhait partagé de s'engager, après 15 mois de travaux d'élaboration du projet, dans une phase de mise en œuvre. Les ajustements calendaires nécessités par la gestion de la crise sanitaire au cours de l'année 2020 ont reporté d'autant l'évaluation interne.

Le lancement de la démarche est prévue à la rentrée scolaire 2021-2022, avec, dans le cadre du renouvellement partiel du comité de pilotage DACQ, un appel à candidatures pour participer aux travaux d'évaluation.

INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF (IME)

« L'ESPOIR »



3, rue des Cordeliers
14402 BAYEUX

Tél. 02 31 51 66 10
Fax. 02 31 51 66 20

Directrice : Ludovic BOURDON
E-mail: directeur.ime@acsea.asso.fr

Année de création : 1962

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour des garçons et filles de 6 à 20 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 transférant les activités du CAFS à l'ITEP Champ Goubert :

- 25 places en internat DI, 69 places en semi-internat DI, 6 places en semi-internat autistes, 2 places en semi-internat déficience du psychisme.

POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles de la personnalité, de troubles comitiaux, de troubles moteurs et sensoriels, de troubles de communication de toutes origines, et de maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Et depuis le 9 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique, avec ou sans troubles associés, et dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

FINANCEMENT

Organisme de Sécurité Sociale

OBJECTIFS

L'IME exerce sa mission conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La personne en situation de handicap, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne ordinaire et singulière.

Ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que les autres. Elle dispose des mêmes droits et accomplit ses devoirs.

Singulière, notamment parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre un accompagnement adapté aux difficultés des jeunes accueillis. Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement doit favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

Il a pour objectifs :

- De préparer et anticiper la sortie que ce soit l'orientation vers le milieu ordinaire ou spécialisé,
- D'ouvrir des possibilités d'accompagnement et de projet, y compris à l'extérieur de l'établissement, dès lors qu'elles pourraient mieux répondre à la situation ou aux attentes du jeune et de ses parents.

L'IME se doit également d'assurer l'insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ainsi que de faciliter l'intégration des jeunes accompagnés, par la prise en compte des dimensions suivantes :

- Accompanyer chacun pour faire valoir ses motivations et ses choix,
- Favoriser sa participation active et citoyenne ainsi que son expression en qualité de sujet à part entière, sans être réduit à son handicap,
- Lui permettre d'être acteur de son parcours de vie et mieux répondre à ses besoins tout en lui assurant son droit à la sécurité et son intégrité tant physique que morale et affective,
- Lui permettre de vivre dignement avec et parmi les autres,
- Faciliter son accès aux droits dans une logique inclusive : droit à la santé, la prévention, l'éducation, à la scolarité, aux apprentissages, au travail, à la culture, au sport, aux loisirs,
- Exiger que les droits des personnes soient effectifs (notamment pour les besoins non pourvus dans l'établissement,
- Demeurer proche des familles, veiller à leur implication. Promouvoir et dynamiser toutes les formes d'actions familiales.

LIEUX D'IMPLANTATION

• SITES DU BESSIN

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ○ Unité Autisme : | 3, rue des Cordeliers 14400 BAYEUX |
| ○ Semi-internats et temps de jour : | 24, avenue de la Drome 14400 VAUCELLES |
| ○ Hébergements et D.A.S.A. : | 18, bd Sadi Carnot 14400 BAYEUX |
| ○ Ateliers techniques : | Hameau Quesnay 14400 VAUX-SUR-AURE |

• SITES DE CAEN

- | | |
|------------------------------------|--|
| ○ Semi-internat et temps de jour : | 8 rue des vaux de la folie 14000 CAEN |
| ○ D.A.S.A. : | Le Trifide - 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN |

ACTIVITE 2020

L'activité de l'établissement a été fortement altérée par la pandémie de Covid.

Quantitativement, la période de confinement et de déconfinement progressif a complexifié l'intégration de jeunes bénéficiaires dans nos effectifs pendant tout le second et le troisième trimestre. Néanmoins, sur l'année, le nombre de sorties des effectifs, 8, a été plus que compensé à hauteur de 12 admissions. Malgré le contexte, cela a permis de recenser 102 jeunes accompagnés au 31 décembre 2020 conformément à notre capacité autorisée.

Il s'ensuit que l'effectif en file active est équivalent à celui attendu selon les critères complémentaires du CPOM, soit 110 jeunes accompagnés sur 2020.

Toutefois, le nombre de journées d'accompagnement effectif témoigne d'une activité incomplète. En effet, seuls 95 % du nombre des journées prévisionnelles ont été réalisées soit un déficit de 1040 journées. Les éléments explicatifs sont les suivants :

- Hospitalisations : 43 journées
- Fermeture partielle de l'unité EQUINOXE en raison de journées de formation des professionnels encadrants : 15 journées.
- Un sous-effectif récurrent sur l'ensemble de l'année concernant les unités du site de VAUCELLES accompagnant les enfants de 6 à 14 ans.

Qualitativement, l'activité a été contrainte par la limitation drastique de l'accès aux ressources socio-éducatives et préprofessionnelles des territoires. De fait, qu'elles soient de droit commun ou relevant du périmètre social et médico-social, la quasi-totalité des structures a restreint ses capacités d'accueil du fait de la pandémie. Ceci a surtout constitué un frein puissant à l'avancée des projets d'insertion des plus âgés parmi les jeunes accompagnés. Les stages à caractère professionnel représentent le secteur d'activité le plus touché par l'insuffisance des disponibilités de l'environnement partenarial. Toutefois, la limitation des liens sociaux et les contingences sanitaires ont également minoré les expérimentations en matière de logement, de sport et de culture. En conséquence, le report du développement de certains projets personnalisés alimentera sans doute le processus de « vieillissement » de notre public en 2021 du fait d'une moindre mise en œuvre des orientations « post-IME ».

Par ailleurs, les adaptations permanentes induites par les précautions supplémentaires apportées au fonctionnement, ont démultiplié les temps de concertations, les transmissions d'information et les circuits de validation. Les chefs de service sont demeurés hautement mobilisés, tout comme leurs équipes, et ont accompagné en proximité les modifications d'organisation de l'activité imposées à ces dernières ainsi qu'aux personnes accompagnées à un rythme soutenu. Globalement, l'ensemble des compétences est demeuré accessible aux bénéficiaires sur les sites de l'IME. Pourtant, nous constatons que la dynamique de bon nombre de PPA a pâti de l'adaptation au contexte qui s'est imposé à chacun ; moins d'actions transversales inter-unités, limitation de l'accès aux espaces éducatifs du fait des « jauges » en vigueur.

Enfin, l'année 2020 a vu aboutir la démarche d'élaboration du projet « transport » à l'échelle du CPOM et sa mise en œuvre. Après une étude approfondie des tarifs et des prestations proposées par les différentes compagnies de transport desservant les territoires de CAEN et du BESSIN, l'IME, avec l'aval associatif, a mis en œuvre les dispositions suivantes :

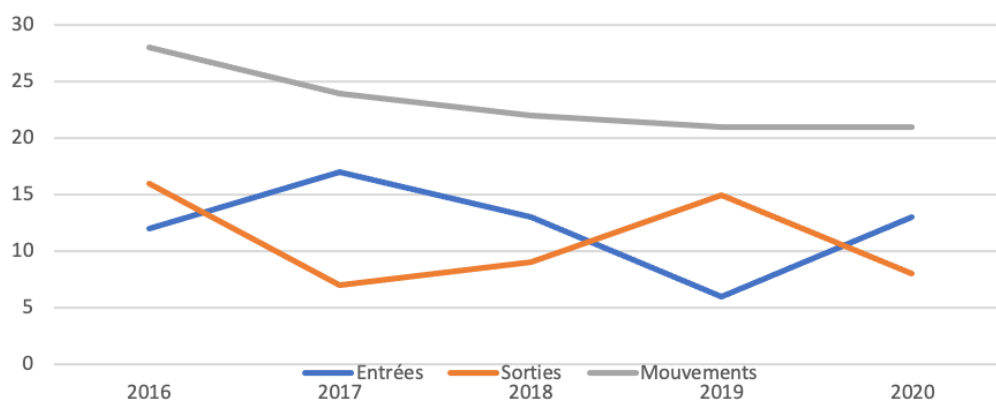
- De nouveaux contrats ont été formalisés avec chacun des prestataires de transport travaillant déjà avec l'établissement pour une durée de trois ans. Outre la rationalisation budgétaire, cette étape a permis de sécuriser et de pérenniser la qualité des transports proposés aux jeunes accompagnés par l'IME.
- Maintien de l'organisation de la coordination des transports exercée par un prestataire référent sur le territoire Caennais et celui du Bessin.
- Déploiement d'un progiciel de suivi de l'activité transport au sein de l'établissement.
- Mobilité interne au CPOM d'un professionnel dont un temps de travail partiel sera dédié au pilotage technique de cette activité de suivi. Ces deux dernières dispositions sont effectives à compter du 4 janvier 2021.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNEE

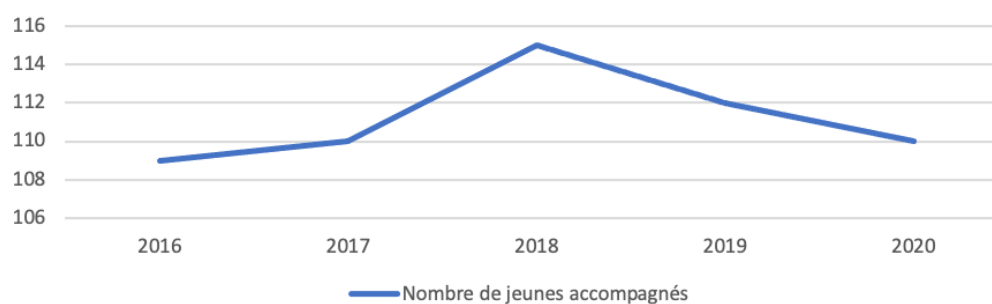
EFFECTIF AU 01/01/2020	98
ADMISSIONS AU COURS DE L'ANNÉE	12
SORTIES	8
EFFECTIF AU 31/12/2020	102
ECART	-
FILE ACTIVE	110

LA FILE ACTIVE HORS NOTIFICATION PAG	109
LA FILE ACTIVE PAG	1
LE NOMBRE DE JEUNES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS HORS NOTIFICATION (DONT AVEC ÉDUCATION NATIONALES, DONT À LA DEMANDE DE LA MDPH...)	23
LE NOMBRE DE JOURNÉES HORS NOTIFICATION (DONT AVEC ÉDUCATION NATIONALES, DONT À LA DEMANDE DE LA MDPH...)	131
LE NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN LISTE D'ATTENTE / LISTE ATTENTE AU 31/12/2020	CAEN : 133 VAUCELLES 18 Section autisme : CAEN : 13 VAUCELLES : 1
LE NOMBRE DE JEUNES MAJEURS SOUS AMENDEMENT CRETON PAR ORIENTATION (FILE ACTIVE)	CPAM : 8 CD : 6

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS ENTREES ET SORTIES



L'EVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES DEPUIS 2016



Les personnes accompagnées sous aménagement CRETON sur les 5 dernières années

- 2016 : 13 (9 ou 69,23 % CPAM et 4 ou 30,76% Conseil Départemental)
- 2017 : 10 (4 ou 40 % CPAM et 6 ou 60 % Conseil Départemental)
- 2018 : 13 (6 ou 46,15 % CPAM et 7 ou 53,84 % Conseil Départemental)
- 2019 : 10 (4 ou 40 % CPAM et 6 ou 60 % Conseil Départemental)
- 2020 : 14 (8 ou 57,14% CPAM et 6 ou 42,85 % Conseil Départemental)

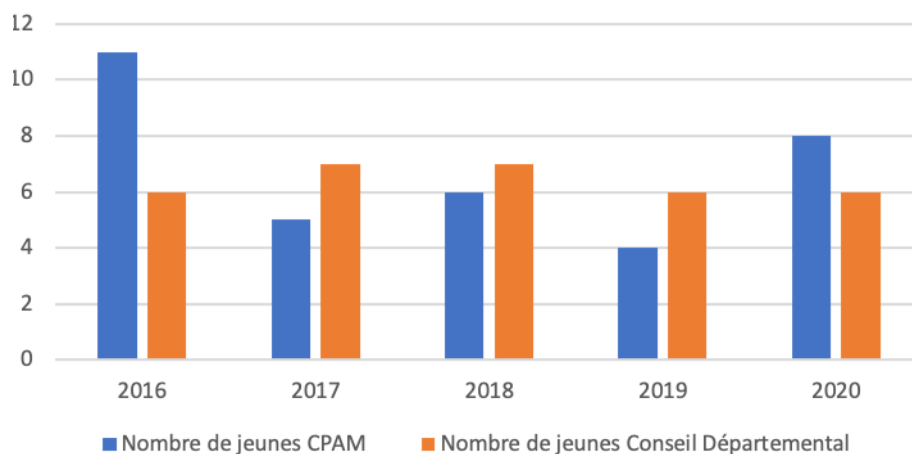
Fin décembre 2020, 13 personnes accompagnées étaient sous Amendements CRETON ; tous en semi internat dont 8 CPAM et 5 Conseil Départemental.

UNITE AUTISME EQUINOXE :

TABEAU DES ÂGES

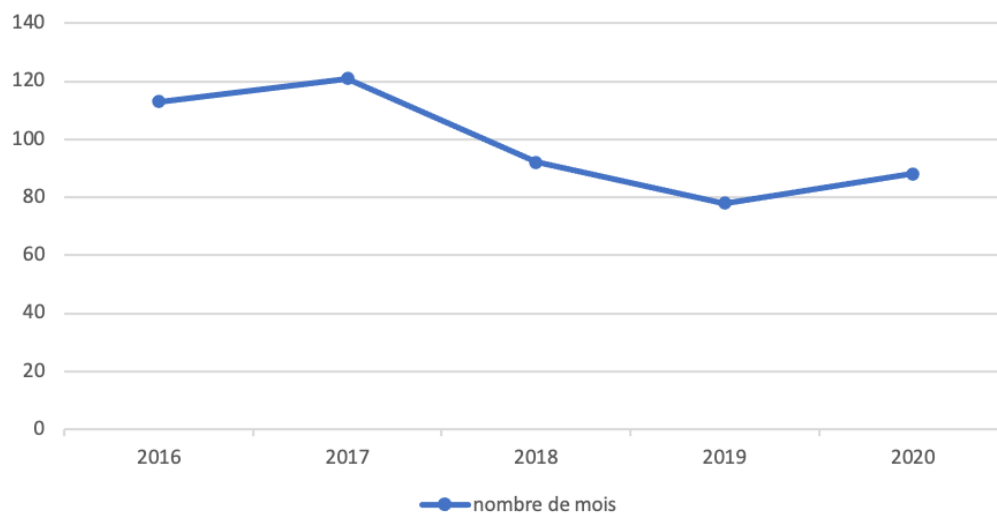
9 / 11 ANS	18 / 20 ANS
2	4

GRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DEPUIS 2016 DES JEUNES SOUS AMENDEMENT CRETON
AVEC VENTILATION CPAM ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL



DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE DEPUIS 2016 (EN ANNÉES ET EN MOIS)

Durée moyenne d'accompagnement



La durée moyenne de séjour en 2020 : 7 ans et 4 mois.

ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

CDAPH
12

ÂGE	9	10	11	12	13	14	17	TOTAL
GARÇONS		1	3	2	1	1	1	9
FILLES	1	1		1				3
TOTAL	1	2	3	3	1	1	1	12

Moyenne d'âge 11 ans et 8 mois

SITUATION ANTÉRIEURE DES 12 JEUNES ADMIS EN 2020

Pôle petits/moyens site de Vaucelles – 9 jeunes admis

- 3 jeunes scolarisés en ULIS primaire
- 1 jeune scolarisé en ULIS avec suivi en hôpital de jour
- 1 jeune scolarisé en ULIS collège
- 2 jeunes avec suivi en hôpital de jour
- 1 jeune scolarisé en milieu ordinaire
- 1 jeune au domicile auparavant accompagné par un ESMS d'un autre département

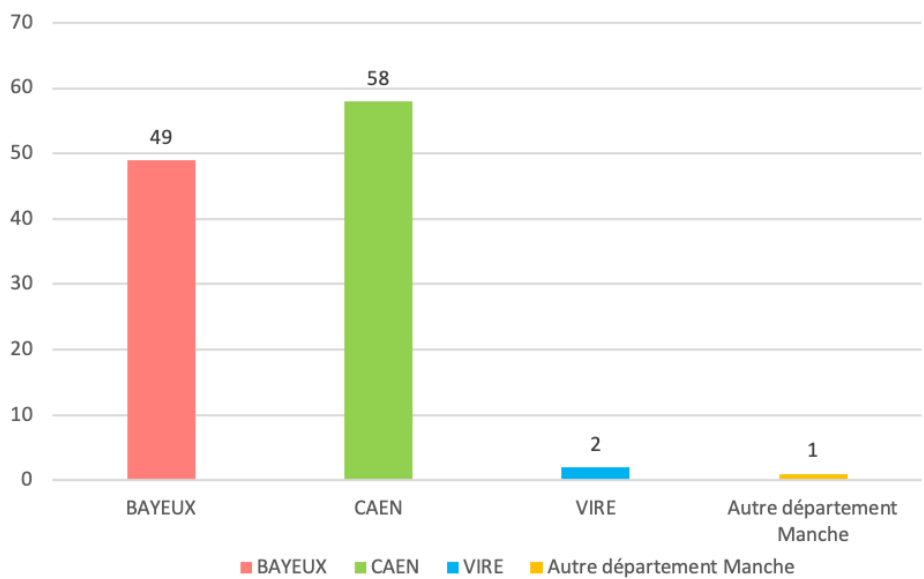
Pôle moyens/grands site de Vaucelles – 2 jeunes admis

- 1 jeune scolarisé en ULIS primaire
- 1 jeune scolarisé en ULIS Collège de la 6ème à la 3ème et déscolarisé pendant une année avant son admission au sein de l'IME

Pôle petits/moyens site de Caen – 1 jeune admis

- 1 jeune scolarisé en ULIS temps plein au Collège

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS



BAYEUX	49
CAEN	58

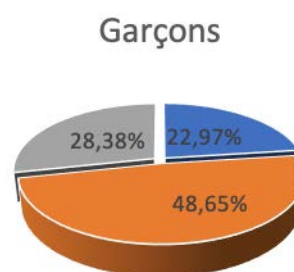
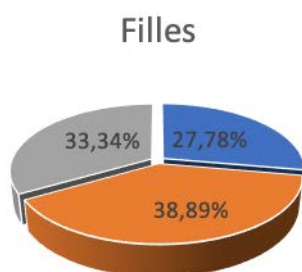
VIRE	2
AUTRES DÉPARTEMENTS NORMANDIE (MANCHE)	1

REPARTITION DES 110 SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNEE

	6-13 ANS	14-17 ANS	18 ANS ET PLUS	TOTAL
FILLES	10	14	12	36
GARÇONS	17	36	21	74
TOTAL	27	50	33	110

REPARTITION DES TRANCHES D'ÂGE PAR SEXE

REPARTITION GLOBALE PAR TRANCHES D'ÂGE

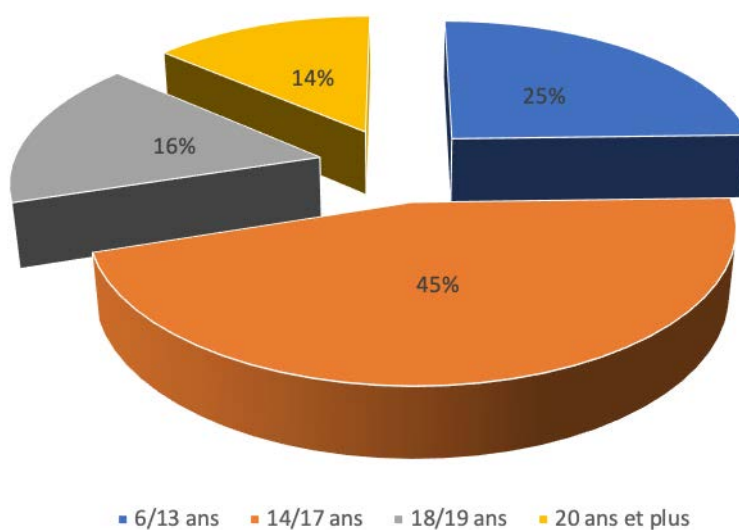


■ 6/13 ans ■ 14/17 ans ■ 18 ans et plus

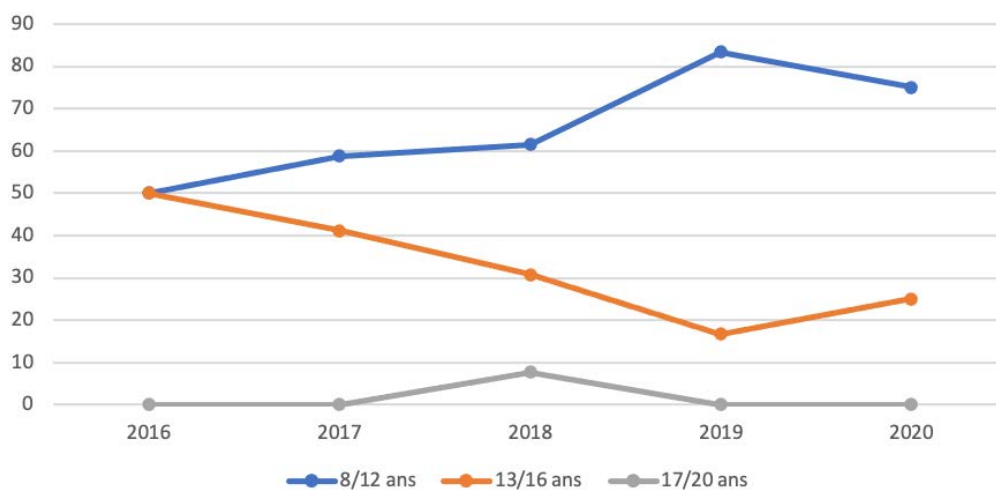
■ 6/13 ans ■ 14/17 ans ■ 18 ans et plus

6 – 13 ans	27
14 – 17 ans	50
18 – 19 ans	18
20 ans et plus	15

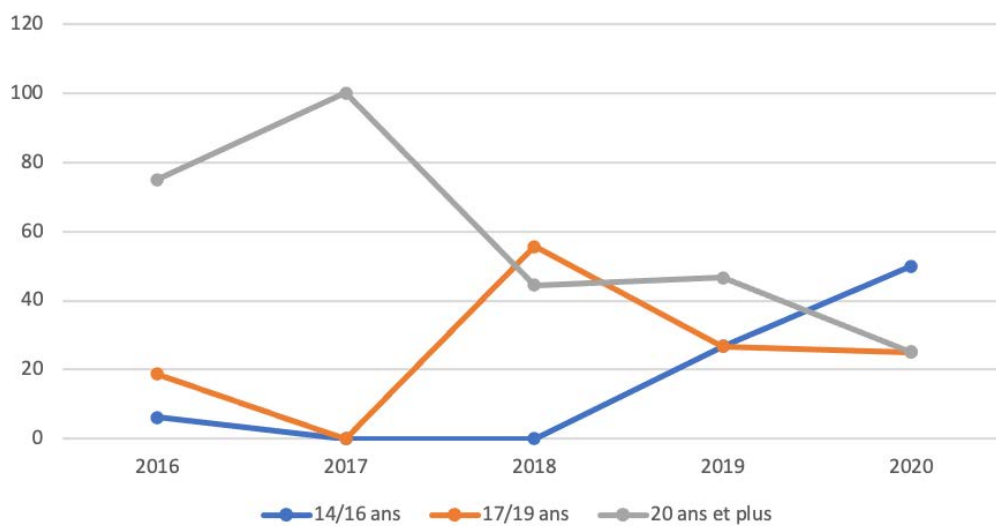
REPARTITION GLOBALE PAR TRANCHES D'ÂGE DES 110 JEUNES SUIVIS EVOLUTION DE L'ÂGE À L'ADMISSION PAR TRANCHE D'ÂGE EN % DEPUIS 2016



■ 6/13 ans ■ 14/17 ans ■ 18/19 ans ■ 20 ans et plus



EVOLUTION DE L'ÂGE DE SORTIE PAR TRANCHE D'ÂGE EN % DEPUIS 2016



TRANCHE D'ÂGE DES 8 JEUNES SORTIS EN 2020

	14 ANS	16 ANS	17 ANS	19 ANS	20 ANS	TOTAL
GARÇONS	0	2	1	1	2	6
FILLES	2	0	0	0	0	2
TOTAL	2	2	1	1	2	8

ORIENTATIONS

ESAT - AIT	2
IME	2
FAMILLE	1
Milieu ordinaire	1
IMPro	2

12 départs du secteur Bessin

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Ainsi que nous l'avons relevé dans le propos introductif, nous constatons que la tendance au « vieillissement » du public de l'IME. En effet, la proportion des jeunes majeurs dans nos effectifs demeure importante et a encore augmenté cette année à hauteur de 32,35 % pour 31,37 % en 2019. Plus spécifiquement, le nombre de situations accompagnées dans le cadre de l'amendement Creton atteint en 2020 son indice le plus élevé depuis 5 ans ; 14 jeunes majeurs ont été concernés pendant cet exercice.

Au regard des capacités restreintes dont nous disposons actuellement en termes d'orientation « post-IME » il nous faut craindre que cette problématique croisse encore en 2021. Une première estimation réalisée fin 2020 projette que le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de l'amendement Creton s'élèvera à 20 pendant l'exercice actuel.

Cette tendance générale se concentre avec une acuité particulièrement préoccupante dans le périmètre de l'unité EQUINOXE qui accompagne les jeunes autistes sur le site de la rue des Cordeliers à BAYEUX. En effet, 2 des six bénéficiaires relèvent de l'amendement Creton en 2020. Un troisième viendra gonfler cet effectif en 2021. Au-delà d'une proportion qui excède celle de l'ensemble de l'établissement, ce chiffre exprime le peu de possibilités offertes à ces jeunes majeurs en termes d'orientation vers des structures médico-sociales adaptées.

En 2021, nous misons sur une évolution positive du contexte sanitaire qui permettra à notre environnement partenarial de restaurer des capacités d'accueil plus fluides. Néanmoins, au regard de listes d'attente conséquentes, cette ouverture ne pourra rétablir une dynamique d'admission suffisante pour compenser la tendance croissante de la pyramide des âges de notre public.

Faute d'orientations concrètes, il nous faudra diversifier nos modalités d'accompagnement afin de proposer à ces jeunes adultes une dynamique éducative en réponse à leurs besoins, fut-elle partielle. Au demeurant, le confinement nous a contraint et a permis de développer des collaborations partenariales centrées sur le domicile des jeunes autistes et de leur famille. De fait, l'équipe de l'unité EQUINOXE a développé un lien renforcé avec les services accompagnant les personnes autistes (CRA, RSVA, EPSM, Vitalliance, E.T.R.E...). Cette collaboration a permis d' étoffer le travail clinique et d'accompagnement des familles pendant cette période particulièrement délicate.

Ce levier, qui reste à consolider pourrait représenter un support intéressant pour moduler des accompagnements au sujet desquels certains jeunes majeurs expriment leur lassitude. De ce fait, il nous revient également de mobiliser les ressources internes de l'IME afin de favoriser les activités associant les « plus grands » des autres unités du Bessin et les jeunes majeurs de l'unité EQUINOXE.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

CONCERNANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT :

4 CVS ont eu lieu en 2020.

- 2 en visio-conférence le 26 mai et le 12 novembre 2020
- 2 en présentiel le 10 février et le 14 septembre 2020. Seuls ces derniers ont vu les représentants des jeunes s'associer aux réunions du fait de la difficulté technique à mettre en place une visio-conférence à leur endroit.

La période de confinement, du 16 mars au 11 mai et la première phase de notre reprise d'activité sur site, du 11 mai au 02 juin ont vu éclore de nouvelles modalités de communication et de sollicitation entre les personnes accompagnées et les professionnels de l'IME.

Globalement, les outils téléphoniques et numériques ont permis d'améliorer la constance du lien et ont favorisé de nouvelles modalités de dialogue avec les familles.

Paradoxalement, Le contexte fortement dégradé qui a tenu les jeunes et les professionnels « à distance » a placé l'établissement en situation concrète d'action subsidiaire, tributaire et en soutien de l'organisation et des choix

familiaux. Bien entendu, la période de confinement s'est avérée pénible, voire douloureuse pour bon nombre de personnes accompagnées et nul ne souhaite, à ma connaissance, y être confronté à nouveau. Toutefois, je peux témoigner que certains professionnels ont été impressionnés par les compétences et la capacité de résilience de parents qu'ils pensaient beaucoup plus dépendants des accompagnements proposés par l'établissement. Le contexte, bien que délétaire, nous a contraint à une écoute des personnes accompagnées encore plus active et soutenue qu'à l'accoutumée. En ce sens, nos équipes ont dû s'acculturer à une posture qu'il convient de cultiver dans le cadre de nos fonctionnements ordinaires.

CONCERNANT LE DROIT DES USAGERS :

L'année 2020 restera comme celle qui initie concrètement l'entrée du Dossier Unique de l'Usager (DUU) dématérialisé dans l'environnement interne de l'IME et du CPOM. Porté par le logiciel OGIRYS, le DUU devrait devenir progressivement un outil fonctionnel pendant l'année 2021. Des formations ont d'ores et déjà eu lieu au bénéfice des cadres hiérarchiques et des personnels administratifs. Elles seront étendues aux personnels médicaux, paramédicaux, thérapeutiques, pédagogiques et éducatifs pendant l'exercice 2021. Le renseignement des éléments administratifs concernant les personnes accompagnées a débuté et sera complété progressivement en 2021.

En 2020, nous avons fait évoluer plusieurs de nos modalités d'accompagnement. Certaines de ces adaptations sont le fruit de choix et d'opportunités qui se sont offerts. D'autres nous ont été imposés par le contexte.

Comme indiqué dans le rapport d'activité de 2019, depuis la rentrée de septembre 2020, de nouveaux locaux ont été investis au bénéfice des jeunes majeurs ou approchant la majorité, accompagnés par le Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie (DASA). Les locaux loués au sein du TRIFIDE, à CAEN, ont été restitués. Les personnes accompagnées par le dispositif disposent désormais d'un espace entièrement réaménagé au 1er étage d'une unité créée en 2019 (JADE) sur le site de la rue des Vaux de la Folie. Néanmoins, le contexte ne permet pas encore de déployer le dispositif à hauteur de son potentiel. Dès que possible, nous pourrions mesurer si la proximité des jeunes accompagnés par le DASA et des équipes qui accompagnent « les plus grands » sur le site de CAEN favorisera le développement de compétences transversales aux unités, résolument tournées vers l'environnement et le territoire de vie de chacune des personnes accompagnées. Pour l'heure, l'évaluation du projet DASA est en cours et sera achevée à l'été 2021.

CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT PARTENARIAL DE L'IME :

Pendant cette année placée sous le sceau de la « distanciation sociale », les liens partenariaux de l'établissements ont été fragilisés à bien des égards. C'est ainsi que nous avons dû renoncer à concrétiser ou à renouveler plusieurs projets collaboratifs avec des structures médico-sociales adultes : ESAT de CARENTAN, AIT « les compagnons » à Bayeux par exemple.

De même, nous n'avons pas pu déployer nos partenariats associatifs internes à hauteur des ambitions que nous avions avant l'extension de la pandémie. Nous avons ainsi renoncé à un temps de dialogue avec l'équipe de direction du SESSAD ACSEA pour le reporter en 2021. Une activité préprofessionnelle co-construite avec l'IMPro concernant 4 jeunes a également été mise en stand-by. Enfin, le lien collaboratif que nous souhaitions renforcer avec l'ITEP Champ Goubert dès 2020 devra attendre un ambiant sanitaire plus favorable.

Pourtant, l'énergie déployée par l'équipe de Direction de l'IME n'est pas restée vaine et nous constatons un ensemble de réussites en matière partenariale.

AESIO Mutuelle a tenu à confirmer son soutien à l'établissement en le dotant de deux tricycles adaptés permettant de soutenir l'activité « mobilité » proposée par l'IME.

Un projet ERASMUS a été co-construit avec le collège LETOT sur BAYEUX. Sa mise en œuvre permettra à des jeunes accompagnés par nos équipes de s'associer à des élèves du collège bayeusain et à d'autres scolarisés en Grèce. L'aboutissement de cette réalisation permettra un séjour d'une semaine en Grèce qui rassemblera l'ensemble des bénéficiaires de ce projet sportif et culturel.

Les objectifs sont les suivants :

- Faire du projet un temps privilégié dans le développement de l'inclusion dans les 4 établissements : travailler tous ensemble, pour apprendre à vivre tous ensemble.
- Donner l'opportunité à chaque élève français et grec, quelle que soit son origine sociale, géographique ou sa situation de handicap, de vivre une mobilité à l'étranger et des moments de rencontres avec d'autres jeunes européens.

- Faire du sport un vecteur d'ouverture et d'inclusion.
- Construire avec les partenaires de nouvelles pratiques pédagogiques et éducatives autour de l'inclusion scolaire et tisser des liens durables de coopération.

Les projets « culture-santé », portés et financés partiellement par l'ARS, même s'ils ont été freinés par la pandémie ont été maintenus dans leur dynamique ; 2 nouveaux projets culture santé ont été montés et validés par la DRAC permettant ainsi d'associer de nouveaux partenaires (projets débutés en 2021).

De belles réalisations en matière d'apprentissages et de formation ont également abouti :

- Avec l'EPE de Bayeux et Caen : Ce partenariat a permis à un jeune CRETON, en fin de parcours avec l'IME et dans l'attente de son orientation ESAT, de s'engager dans une formation pour adulte.
- Avec le GRETA de Bayeux : Projet de formation pré-qualifiante en restauration pour une jeune fille de 17 ans
- Avec le lycée Lemonnier (EPH) dans le cadre d'une scolarité en lycée pro pour une jeune majeure.

Enfin, le secteur privé-marchand a répondu présent autant que faire se pouvait et a permis à plusieurs jeunes de poursuivre le développement de leur projet d'insertion socioprofessionnelle en maintenant leur capacité d'accueil de stagiaires ; Carrefour, boulangerie de proximité, Flash Destock.

Par exemple :

- Mise en œuvre du projet individualisé
- Mise en œuvre du droit des usagers
- Recentrage sur telle forme de prise en charge
- Action spécifique mise en place durant l'année
- Développement d'une nouvelle offre de service

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS

DROIT DES USAGERS : AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CVS.

Constat : les jeunes ne disposent pas d'assez de temps pour exprimer leurs attentes vis-à-vis du fonctionnement de l'établissement. Le CVS est trop largement consacré aux dossiers qui doivent y être présentés et débattus ; PRA, PCA, modifications structurelles (déménagement de locaux, projets d'été, dossier unique de l'utilisateur etc.)

Pistes d'amélioration : Créations de réunions des représentants des jeunes au CVS, intercalaires à ces derniers. Ces réunions, organisées sur chacun des sites, permettront de mieux prendre en compte et de répondre plus largement aux préoccupations et aux questions des jeunes bénéficiaires des accompagnements de l'IME. Le constat d'insatisfaction et les pistes d'amélioration ont été partagés et mis au travail lors de deux temps d'échange animé par le directeur avec les représentants des jeunes le 15 février 2021 (site de Vaucelles) et le 19 (site de Caen).

Un groupe de travail a été créé par le COPIL DACQ : Évaluation interne, domaine 1 thème 2 « l'expression et la participation collective des jeunes et de leurs familles au sein de l'IME ». Temps de travail dédié pendant les séances des Collectifs de Réflexion d'Évaluation et d'Amélioration (CREA). Plusieurs réunions sont planifiées en 2021.

L'IME ACTEUR DE L'ANIMATION TERRITORIALE :

En 2021, L'établissement prendra sa place dans l'animation territoriale déployée par l'ACSEA appuyée sur le périmètre CPOM. Actif sur le territoire de Caen la Mer, l'ancrage historique de l'IME demeure le Bessin. C'est à ce titre que le Directeur s'associera à la Directrice du Département d'Accompagnement Handicap Adulte et Dépendance (DAHAD) pour réunir les conditions de la réussite de ce projet associatif.

Une réunion de l'ensemble des cadres hiérarchiques du territoire, pilotée par le Directeur Général, permettra de lancer le processus d'animation. Conformément à la feuille de route établie par le Comité de Pilotage (COPIL) du

CPOM, les principaux objectifs de l'animation territoriale sont les suivants :

- Positionner l'offre ACSEA comme ressource sur le territoire.
- Proposer des modalités de coordination de parcours sur le territoire en fonction du public.
- Dégager des axes de mutualisation

DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DU DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (RAE) :

Porté par le réseau « Différent et compétent », la RAE constitue, à l'origine, un outil de promotion et de valorisation des compétences professionnelles des travailleurs d'ESAT. Étendue aux IME il y a quelques années puis aux ITEP, la RAE permet à la personne bénéficiaire de démontrer des savoir-faire techniques partiels, reconnus dans des référentiels de CAP, sans pour autant se confronter à la sanction d'un examen. En ce sens, les professionnels les plus à même d'accompagner des jeunes de 16 à 20 ans dans la RAE sont les Éducateurs Techniques Spécialisés (ETS).

L'année 2021 verra deux chefs de service se former au management de la démarche afin d'accompagner son déploiement au sein de l'IME en 2022.

Relancer les actions collaboratives élaborées et mises en œuvre en 2019 et 2020 dès que le contexte sanitaire le permettra.

L'ACTIVITÉ DE L'IME EN LIEN AVEC L'APPROCHE TERRITORIALISÉE PRÔNÉE PAR L'ACSEA :

- En 2019, nous avons constaté que le nombre de situations en attente, 168 au 31 décembre, portait un déséquilibre territorial que nous devons prendre en compte : 20 situations en attente pour les sites Bayeusains à rapporter aux 148 situations d'attente sur l'agglomération Caennaise. Ce déséquilibre est demeuré très marqué pendant l'exercice 2020.

C'est pourquoi, depuis le mois de septembre, l'équipe de Direction de l'IME travaille à un transfert de capacité d'accompagnement du site de VAUCELLES vers celui de CAEN. Les six places créées sur CAEN permettront de mieux prendre en compte un niveau d'attente toujours très élevé à l'attention des ESMS de l'agglomération Caennaise. A contrario, la diminution de la capacité du site de VAUCELLES viendra libérer de l'espace d'accompagnement qui fait régulièrement défaut du fait de la relative exigüité des locaux. Ce projet, présenté au CSE lors de la séance du 22 octobre 2020 trouvera son échéance en juin 2021.

- Lancement du chantier de déplacement de l'unité EQUINOXE (section autistes) :

Depuis plusieurs années, nous constatons que l'équipe d'EQUINOXE, créée en 2009, accompagne sur le site de la rue des Cordeliers à BAYEUX des bénéficiaires qui vivent sur l'agglomération Caennaise. Cela a pour conséquence :

D'accroître les temps de transport en taxi

D'accroître la tension psychique des jeunes transportés sur des temps relativement longs ; passages à l'acte réguliers entre des jeunes transportés dans le même véhicule.

De ne pas ménager la grande fatigabilité des personnes accompagnées du fait de l'augmentation de l'amplitude de la journée dont ils bénéficient à l'IME.

D'engager des ressources financières au titre du transport qui pourraient être mobilisées avec plus de pertinence.

Nous débuterons en 2021 les concertations indispensables à l'élaboration d'un projet de déplacement de l'unité. L'échéance de ce projet de moyen terme n'a pas encore été consolidée.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

L'année 2020 a été fortement perturbée en ce qui concerne le déploiement de la DACQ au sein de l'IME.

Concrètement, une seule réunion (RET) s'est tenue début janvier pour travailler institutionnellement en équipes sur les questions d'évaluation interne et sur le plan d'amélioration continue de la qualité. Ce fût le seul temps où l'ensemble des salariés a pu travailler collégialement sur les questions de la DACQ.

Suite au confinement, un nouveau calendrier a été mis en place pour une reprise du travail en équipes pour le mois d'octobre avec une suite en novembre. Le contexte sanitaire ainsi que des choix de priorisation de la Direction ont contraint à annuler ces 2 réunions. Le déploiement de la DACQ via les réunions pluridisciplinaires s'en est donc tenu à une réunion en janvier 2020.

Le Copil IME a pu maintenir davantage ses temps de réunions et ses travaux. Cela s'est concrétisé par 6 réunions du COPIL en 2020.

MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

Le format est resté inchangé en début d'année en utilisant les RET comme instances de réflexions. Le COPIL a décidé de renommer ces instances CREA (Collectifs de Réflexions d'Évaluation et d'Amélioration). Malgré l'impossibilité de les tenir, le terme de CREA a été institué et son format similaire à celui de RET demeure l'outil préférentiel de travail institutionnel autour de ces questions.

DYNAMIQUE INTERNE

Le Copil a repris un rythme régulier après l'été et s'est réuni de manière mensuelle lorsque le contexte sanitaire l'a permis.

Il a été décidé par le Directeur de la création d'un CODIR, niveau décisionnel manquant dans la mise en œuvre de notre DACQ. Le Copil a proposé que le CODIR soit ainsi composé : le directeur, la chef de service administratif et financier, 1 chef de service socio-éducatif, 2 membres du Copil par roulement, 2 salariés hors Copil, la chargée qualité de l'association sur sollicitation. Cette composition sera effective à titre expérimental sur un an en 2021. Le Codir se réunira 2 fois par an, en juin et en décembre.

L'ÉVALUATION INTERNE

DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION	DROITS	Terminé, à remettre dans le livret évaluatif	Groupe d'une quinzaine de salariés
	PARTICIPATION	Non évalué	
	PERSONNALISATION	Non évalué	
	SÉCURITÉ	Non évalué	

ENVIRONNEMENT	TERRITOIRE	Terminé	
	PARTENARIAT	Terminé	
	ASSOCIATION	Terminé	
PROJET DE LA STRUCTURE	CONCEPTION	Non évalué	
	SUIVI	Non évalué	
	ADAPTATION	Non évalué	
ORGANISATION	RESSOURCES HUMAINES	En cours d'évaluation	
	ORGANISATION DU TRAVAIL	En cours d'évaluation	
	COMMUNICATION	Non évalué	
	SYSTÈME D'INFORMATION	Non évalué	
	GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE	Non évalué	

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN OEUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE	OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Pas d'action évaluée durant cette année		

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Classe externalisée	Partage d'outils d'évaluation Constituer un projet et le soumettre au Dsden Ouverture d'une classe à la rentrée 2021	Groupe d'une vingtaine de salariés avec les enseignantes Sollicitation des collègues de l'IMPRO de Démouville pour partage d'expériences
Vie affective et sexuelle	Harmoniser les pratiques d'accompagnement au sein de l'IME et Créer des outils communs à partager	Groupe d'une vingtaine de salariés Intervention d'une personne de l'IREPS programmée en 2020 pour référencer les outils

DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP

AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)

« MICHEL DELACOUR »



Hameau «La Vallière»
14250 ELLON
Tél. 02 31 92 80 83
Fax. 02 31 92 32 92

Directeur : Samia HADOUN
E-mail : directrice.dahad@acsea.asso.fr

Année de création : 1983

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 :

- 33 places en internat
- 2 places en semi-internat
- 1 place d'hébergement temporaire

CONVENTION

- C.R.A.M. 1^{er} juillet 1983
- Avenant 1^{er} juillet 2000

PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit à la demande des représentants des adultes et sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes à partir de 20 ans en situation de handicap complexe (déficience intellectuelle et handicaps associés) ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

FINANCEMENT

- Prix de Journée Sécurité Sociale : hébergement ou accueil de jour.
- Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux, à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- En 2013, la MAS « Michel DELACOUR » a intégré le CPOMM contractualisé entre l'ARS et l'ACSEA.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap complexe (déficience intellectuelle et handicaps associés) dans les actes de la vie quotidienne et leur permettre de développer ou de maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance,

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être,
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés,
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles,
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie,
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale,
- En préservant les liens familiaux,
- En favorisant la participation de leurs familles et/ou des tuteurs à leur projet de vie.

SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)					
Demandes sans suite					
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	6	5	1	5	-
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
retour en famille		1	1		
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social		1	1	1	1
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
autre (déménagement, décès...)	2	2	2	1	-
emploi - formation					
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	22,3	21,2	21,4	23,2	23,8
En mois					
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	12 211	12 211	12 211	12 089	12 089
Total Réalisé - Journées	11 835	11 993	11 867	11 746	11 866
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	-376	-218	-344	-343	-223

COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

L'activité du DAHAD a été fortement impactée par la gestion de la crise sanitaire.

Cette gestion s'est faite durant toute la crise COVID en lien étroit avec la Direction Générale de l'ACSEA, tant sur la gestion de nos obligations en tant qu'ESMS, que de celles liées au matériel, aux mesures de prévention et d'adaptation, aux ressources humaines et obligations employeurs.

Nous avons travaillé en collaboration avec la médecine du travail, les IRP, le CVS, l'ARS, et le CPIAS pour les questions de risques infectieux.

Les premières mesures gouvernementales de confinement ont été anticipées dès le 12 MARS 2020, au regard de la fragilité du public accompagné sur le département, conjugué avec l'incapacité à respecter les mesures barrières.

Ce premier confinement a suspendu les sorties, visites familiales, et vie sociale habituelle ; cela n'a pas été sans impact pour les résidents, leurs familles et les professionnels.

Les familles ont fait preuve d'une grande compréhension des enjeux qui nous impliquent tous de notre place, dans la protection des personnes.

Toutes les périodes de cette crise sanitaire ont été gérées avec la plus grande prudence, tenant compte des recommandations gouvernementales, adaptées à notre environnement spécifique.

Malgré le contexte très anxiogène majoré par la proximité nécessaire dans l'accompagnement de la dépendance, les professionnels ont su s'adapter et tenir collectivement pour faire face et protéger au maximum les personnes accompagnées, tout en essayant de dynamiser le quotidien avec les moyens dont nous disposions et faire preuve de créativité.

Nous avons fait face à des tensions en Ressources Humaines, de nombreux professionnels ayant été isolés car fragile, ou en arrêt en raison de symptômes.

Des difficultés matérielles, liées aux locaux et à la mauvaise couverture internet du territoire ont complexifié nos possibilités de travail.

Nous avons pu maintenir une organisation ad hoc et une qualité d'accompagnement à l'appui de l'engagement et investissement de tous, dont les mairies de Ellon, Saint Loup Hors, et la mutualisation de ressources associatives.

ACTIVITÉ

Les critères d'activité prévisionnelle intégrés au CPOM prévoit un indicateurs socle de taux d'occupation à 92 %.

Nous devons tenir compte d'une année particulière en lien avec la crise sanitaire qui a impactée notre activité.

Pour l'année 2020, nous n'avons pas atteint notre objectif : 11 866 journées ont été réalisées, soit un déficit de 223 journées.

L'activité réalisée est en hausse par rapport à 2019, en raison du premier confinement. L'ensemble des résidents de l'hébergement est resté à la MAS.

Nous notons également une baisse des journées d'hospitalisation : 41 journées

L'activité de l'accueil de jour et accueil temporaire a également été impactée :

- 85 journées d'accueil temporaire
- 123 journées d'accueil, de jour

Cette baisse s'explique par la suspension de l'accueil de jour d'une personne accompagnée et de l'accueil temporaire durant le confinement, et périodes en tension, afin de réduire les risques de contagion, au regard de la fragilité du public et incapacité à respecter les mesures barrières.

Nous avons proposé à la famille de l'accueil de jour, du soutien à domicile et balluchonnage ; la famille n'a pas éprouvé le besoin être soutenue en ce sens.

- Une place d'accueil de jour n'est pas pourvue, les demandes sur le territoire ne correspondent pas à ce besoin.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

Nombre de situations suivies	39	42	39	40	38
------------------------------	----	----	----	----	----

38 personnes ont été suivies au cours de l'année. Il n'y a pas eu de mouvement d'entrée-sorties. Moins de personnes ont été hébergées sur l'accueil temporaire.

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

Elle est de 23,8 ans, tendance à l'augmentation, avec un public vieillissant présent pour beaucoup depuis l'ouverture.

Les besoins des personnes accompagnées nécessitent une prise en charge durable, en raison de problématiques qui aujourd'hui évoluent vers plus de dépendances.

Le projet d'établissement prévoit d'accompagner jusqu'au bout de la vie des personnes que nous accueillons, si besoin.

Nous n'avons pas à ce jour de situation de personne qui pourrait être accueillie de manière transitoire, avant retour vers plus d'autonomie.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Origine géographique					
Caen	9	12	10	13	12
Bayeux	27	27	27	24	24
Lisieux					
Vire	1	1			
50	2	2	2	3	2
61					
Autres					
TOTAL	39	42	39	40	38

La MAS répond aux besoins de son territoire et la majorité des personnes sont originaires du Bessin (24 personnes) ou de l'agglomération Caennaise (12)

Les demandes sont des orientations via la CDAPH, portées par les familles ou représentants légaux. Nous observons que nous sommes également très sollicités pour l'accueil de situations complexes, en lien avec la MDPH.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE (PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE)

Répartition situations suivies / sexe					
Homme	26	28	25	26	24
Femme	13	14	14	14	14
TOTAL	39	42	39	40	38

Répartition situations suivies / tranche d'âge					
- de 20 ans	1				
20 - 24 ans	1	2	2	2	2
25 - 29 ans	1	2	2	2	
30 - 34 ans				1	1
35 - 39 ans	3	3	3	2	3

40 - 44 ans	5	4	3	3	2
45 - 49 ans	5	5	3	5	5
50 - 54 ans	13	12	8	5	5
55 - 59 ans	7	10	9	9	8
60 - 74 ans	3	4	9	11	12
75 - 84 ans					
85 - 95 ans					
95 ans et +					
TOTAL	39	42	39	40	38

Le vieillissement de la population de la MAS se poursuit, avec 12 personnes de plus de 60 ans et 8 de plus de 55 ans.

La moyenne d'âge reste de 52 ans.

La population est majoritairement masculine avec 24 hommes et 14 femmes.

Ce constat semble être une tendance dans les MAS, bien que des disparités puissent exister selon les départements (CF étude ORS CREAL Haute Normandie de 2012).

Il serait intéressant de disposer d'étude sur ses causes.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Les observations de ces dernières années confirment la tendance au vieillissement de la population de la MAS, avec une moyenne d'âge à 52 ans.

Les personnes accompagnées sont plus dépendantes et nécessitent plus de soins de nursing et de suivi et soin médicaux.

Une grande partie d'entre eux bénéficient également des soins spécialisés :

- La totalité des personnes suivent un traitement médical
- Tous bénéficie du suivi du médecin psychiatre de l'établissement
- Un tiers d'entre elles sont atteintes d'épilepsie
- 2 personnes sont porteuses de maladies dégénératives
- 14 présentent des poly pathologies
- La moitié des adultes a une alimentation adaptée (moulignée, mixée, sonde gastrique, eau gélifiée régimes ...) ; 25 personnes nécessitent une aide partielle pour le repas, et 3 une aide totale
- 13 n'ont pas accès à la parole
- 20 nécessitent une protection pour les fonctions d'élimination
- 22 personnes ont besoin d'une aide totale pour la toilette et 10 d'une aide partielle
- 5 personnes nécessitent une aide totale pour leur mobilité, et 6 une aide matérielle

Les troubles de la conduite et du comportement sont également majorés et s'expriment de plus en plus par de la violence.

Ces situations sont signalées par le biais de fiche d'évènements indésirables, traitées par les cadres et en CSST.

Cette fiche fait l'objet d'une refonte afin d'y traiter les actions correctives et évaluations.

Néanmoins, un travail de fond est nécessaire afin de réduire les situations de violences et leurs impacts.

Les formations prévues ont été reportées sur 2021.

Nous recevons des demandes d'admissions plus atypiques, maladies rares, toxicomanie, hospitalisations par faute d'évaluation en établissement ainsi que des demandes hors département.

Nous souhaitons porter une attention particulière aux situations complexes, ou leur anticipation, ainsi qu'aux personnes en aménagement Cretton, sans solution.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Les projets personnalisés d'accompagnement sont bien repérés par les parents et les professionnels. Les réunions de groupe permettent en permanence l'adaptation des actions en fonctions de l'évaluation des actions mises en place et l'adaptation de notre réponse.

Le questionnaire et l'individualisation de l'accompagnement sont toujours favorisés, dans toutes les « petites choses » du quotidien, permettant d'améliorer la qualité de l'accueil des adultes et de respecter leurs choix : des produits de toilette, de ses vêtements, vacances différenciées, emploi du temps journalier différencié, matériel adapté à la personne, etc.

Nous organisons également de l'accueil temporaire dans d'autres structures médico-sociales : un adulte bénéficie d'un accueil temporaire au foyer Odette RABO à CAEN. Cette année n'a pas permis de développer ces temps de coupure vers un ailleurs ressourçant.

De nombreuses activités extérieures sont habituellement proposées : patinoire adaptée, Snoezelen, équithérapie, sorties diverses culturelles, de loisirs, etc.

Toutefois en raison de la crise sanitaire, nous avons eu peu de propositions de loisirs et activités extérieures socialisantes.

Le festival M & MAS, sur lequel est grandement investi les professionnels et résidents, a été annulé, tout comme les festivités de fin d'année.

L'équipe a su cependant trouver les ressources afin de continuer à proposer des activités diverses, en interne et externe, dans le respect des mesures barrières et de distanciation.

Les professionnels sont en recherche permanente de confort pour les adultes, et objectif de prendre soin, avec bienveillance et humanité.

La protection des personnes a été la priorité l'année 2020, aucun cas de contamination à la COVID-19 n'a été déplorée. L'objectif était de ne pas faire entrer le virus à la MAS.

Le ralentissement des rythmes de vie, déjà existant s'accroît. Les personnes sont impactées par une fatigabilité physique et psychique, voir un risque de repli sur soi, auquel nous devons être attentifs.

Les résidents sortent moins en famille, celles-ci étant également vieillissantes, ce qui nécessite de rester force de proposition en termes de loisirs et vacances, et de modalités de maintien de liens, par le biais de communication à distance.

Cette année, quelques personnes ont pu tout de même partir en séjour adapté.

La MAS n'a cependant pas organisé de petit séjour comme à son habitude, au regard des obligations sanitaires inhérentes à l'organisation de séjours vacances et la tension relative aux ressources humaines.

Les professionnels sont peu formés aux questions spécifiques du vieillissement qui viennent transformer d'année en année l'accompagnement, et pour lequel nous devons nous adapter, par notamment :

- Une montée en compétences
- Une adaptation du matériel et recherche du meilleur confort pour tous
- Une poursuite du travail mené sur les TMS

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Le bilan de l'année 2020 fait apparaître beaucoup de contraintes conjuguées qui ont bousculé les pratiques en les diversifiant positivement dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Toutefois, beaucoup ont mal vécu le peu de lien avec l'extérieur.

Nous sommes dans l'attente d'une possibilité d'allègement des mesures et d'une réouverture des espaces sportifs, culturels, de restauration, de rencontres et liens sociaux.

Les personnes accompagnées ont pour beaucoup envie de retrouver plaisirs et insouciance, comme tout un chacun :

Aller au restaurant, aller boire un café, faire un tour en ville, se faire plaisir, ...

Du fait du report lié à la crise sanitaire, nous prévoyons de poursuivre sur la mise en œuvre des orientations définies pour 2020 :

- L'avancée en âge des personnes accompagnées et des professionnels présents depuis l'ouverture de la MAS, l'augmentation du soin et du médical nécessitent de projeter une stratégie de GPEC, en lien avec ces évolutions du terrain.

En terme de recrutement, nous avons favorisé les fonction d'Aides-Soignantes : notre effectif compte à ce jour 3 aides-soignantes supplémentaires. Nous poursuivons en ce sens.

Accompagner les projets de formation tout au long de la vie et la mobilité

Inscrire des actions de formation sur la prise en charge du vieillissement au plan de développement des compétences

Reprendre les travaux des TMS, former une professionnelle supplémentaire comme référent PRAP-TMS : acté en 2021

Mieux accompagner l'intégration des nouveaux salariés titulaires et remplaçants (en lien avec les travaux du groupe action associatif)

L'évolution et l'adaptation de l'organisation du travail doit se poursuivre à l'appui d'une démarche engagée en 2019, sur la promotion de la qualité de vie au travail, accompagnée par le cabinet AD CONSEIL, en lien avec la DRH : nous avons travaillé à une nouvelle organisation qui sera présentée en 2021.

En lien avec la majoration des troubles de la conduite et du comportement, nous projetons de questionner la gestion des situations de violence :

Poursuivre la formation sur la gestion des situations de violence : inscrit au PDC 2020)

Revoir les fiches des événements indésirables, intégrer une partie actions correctives et évaluations : fait en 2021, à évaluer

- **Prestations proposées :**

Poursuivre la réflexion avec le RSVA sur les réponses séquentielles à apporter au domicile où au sein de l'établissement dans une diversification des modalités de réponses, et ce, en lien avec les orientations du CPOM et l'expertise spécifique de la MAS comme ressource attendue à l'appui des besoins du territoire

Se positionner comme ressource pour les situations complexes

Questionner la pertinence des modalités existantes d'accueil de jour, réfléchir à plus de séquentiel

- **NTIC : Outils adaptés**

Du fait des handicaps, les résidents disposent de capacités langagières de communication limitées. L'accompagnement sur la longue durée et la stabilité des équipes professionnelles ont permis toutefois l'établissement d'une communication avec l'ensemble des résidents selon leurs capacités d'expression, verbales ou non verbales (gestuels, attitudes, mimiques, regards, etc.).

Un logiciel de communication adaptée et augmentée sur tablette, présenté lors de la journée institutionnelle en octobre, serait un support intéressant afin de mieux communiquer avec les résidents.

Nous nous sommes muni en 2020 de tablettes à cet effet, et allons relancer ce projet

- **Accompagnement jusqu'à la fin de la vie**

Le vieillissement des personnes accompagnées, la majoration des problématiques de santé, nécessitent de poursuivre le travail engagé en 2018, autour de l'accompagnement jusqu'à la fin de la vie, et s'inscrire dans des partenariats renforcés avec les équipes de soins palliatifs du territoire afin de permettre la meilleure prise en compte et accompagnement de chacun, résidents et professionnels.

- Une formation est prévue au PDC 2021
- Finaliser le jardin sensoriel, outil thérapeutique attendu
- Financer par le biais de mécénat et dons du matériel adapté, type vélo-fauteuil

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

La démarche de déploiement de la DACQ n'a pas connu de développement spécifique cette année en raison de la crise sanitaire.

Des actions d'amélioration ont cependant été conduites

Les réunions du CVS ont pris plus d'importance en termes de fréquence et de contenu des échanges cette année au regard de la crise sanitaire et des adaptations nécessaires de notre fonctionnement.

Les familles ont été régulièrement destinataires de courriers d'information, de propositions d'accompagnement et de formation.

Les personnes accompagnées ont fait l'objet d'informations relatives à la situation sanitaire, en fonction des capacités de compréhension.

Un travail de plus grande concertation avec toutes les parties prenantes a été mis en œuvre, mobilisant l'intelligence collective.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2020	Objectifs atteints avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Réflexion autour de l'organisation du travail Toute l'équipe éducative : Mise en place d'un nouveau planning début 2020	Permettre une meilleure qualité de la prise en charge Faire évoluer l'organisation en tenant compte de la QVT Lancement retardé en raison des besoins humains sur le premier confinement Objectif non atteint au regard de l'attente de QVT Nouvelle organisation à l'étude 2021	Professionnels

Actions précédemment mises en œuvre, devant être évaluées durant l'année 2020	Report 2021 Objectifs atteints avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Evaluation des nouvelles modalités de l'ADPP Changement d'intervenant et de mode d'intervention	Favoriser son appropriation par l'équipe Les premiers retours sont très positifs.	Equipe éducative directrice
Participation des services administratifs, généraux aux réunions éducatives	Favoriser l'implication des professionnels au cœur de l'accompagnement et du projet	Professionnels

Mise en place de réunion des services administratifs et des services généraux	Penser et construire l'organisation collectivement Traiter les difficultés et apporter des réponses Les premiers retours ont été positifs	Professionnels
Mise en place d'un compte rendu réunion direction	Mieux communiquer sur les politiques, l'Association, l'organisation, les informations générales et spécifiques par services, les décisions, etc. Les premiers retours ont été positifs	Professionnels
Sécuriser le circuit du médicament et sa dispensation : Réécriture des protocoles , Formation théorique et pratique des professionnels Validation par l'IDE	Limiter le risque d'erreur et d'interruption des tâches : Moins d'erreur constatées en 2020 (2 dont une nécessitant une fin de collaboration)	Professionnels , Omedit

Actions mises en œuvre durant l'année 2020	Objectifs	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Evolution de la fiche des habitudes de vie	Transfert de compétences et savoirs des professionnels dans la gestion des crises, et accompagnement des résidents	Equipe d'accompagnement
Mise en œuvre des actions de la démarche QVT	Améliorer la QVT, l'autonomie et l'implication des professionnels	Tous professionnels

Actions mises en œuvre durant l'année 2020	Objectifs	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Mise en œuvre de modalités de communication à distance en VISIO, via SKYPE Pour les usagers et leurs familles	Adaptation des modes de communication Maintien des liens familiaux	Usagers, personnel, familles
Elaboration de Plan de Continuité d'activité	Anticipation de gestion de crise	Professionnels, IRP, familles via le CVS, DG, Médecine du travail
Mise en oeuvre de mesures de prévention des risques infectieux	Anticipation d'autres risques infectieux et meilleure gestion des épidémie hivernales	Tous
Implication et communication auprès des familles Courriers d'information, appels et suivis réguliers, plus grande implication du CVS	Meilleure communication et implication des familles	Adultes, familles, IDE, coordinatrices, CSSE, directrice
Mutualisation de ressources humaines et matérielles au sein de l'association	Maintenir les besoins humains d'accompagnement Répondre à un objectif CPOM	Professionnels DAHAD, IME , IMPRO, DMO, DITEP, CG

DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP

AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

FOYER DE VIE « LE MONTMIREL »



14400 ST LOUP HORS

Tél. 02 31 92 37 66

Fax. 02 31 92 90 68

Directeur : Samia HADOUN

E-mail : directrice.dahad@acsea.asso.fr

Année de création : 1993

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Conseil Départemental du Calvados en date du 19 décembre 2016, portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour une capacité de 31 lits et places :

- 20 lits en hébergement permanent
- 10 places en accueil de jour
- 1 lit d'accueil d'urgence

PUBLIC

Le Foyer de Vie « Le Montmirel » reçoit à la demande des adultes, des tuteurs familiaux et des mandataires judiciaires, sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes dont la situation de handicap intellectuel ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail ordinaire au moment de leur admission. Ils ont besoin par ailleurs d'être accompagnés dans les actes de la vie quotidienne.

FINANCEMENT

- Prix de Journée Atelier Conseil Départemental
- Prix de Journée Hébergement Conseil Départemental
- Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction des modalités de leur hébergement (continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale et accompagner leur parcours de vie en :

- Proposant des activités stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,
- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences leur permettant d'être si possible réorientés vers le travail adapté,
- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement et en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la cité favorisant leur inclusion sociale,
- Favorisant les liens familiaux,

- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques adaptés à leur situation et à leurs besoins,
- Accompagnant leur réorientation vers des établissements et services plus adaptés à leur situation et à l'évolution de celle-ci (ESAT, AIT, entreprise adaptée, FAM, MAS, Foyer de Vie pour adultes vieillissants, EHPAD...).

SECTEURS D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)					
Demandes sans suite					
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	2	4	6	2	1
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social	2				1
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
autre (déménagement, décès...)	3	4	1		1
emploi - formation					
TOTAUX	5	4	1	-	
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	14,50	13,95	13,19	14,57	15,18
En mois					
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	6 516	6 458	6 458	8 402	8 429
Total Réalisé - Journées	7 083	6 935	7 108	8 504	8 460
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	567	477	650	102	31

COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

L'activité du DAHAD a été fortement impactée par la gestion de la crise sanitaire.

Cette gestion s'est faite durant tout la crise COVID en lien étroit avec la Direction Générale de l'Association, tant sur la gestion de nos obligations en tant qu'ESMS, que de celles liées aux besoins de matériel, aux mesures de prévention et d'adaptation, aux ressources humaines et obligations employeurs.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la médecine du travail, les IRP, le CVS, l'ARS, le Conseil Départemental, et le CPIAS pour les questions de risques infectieux.

Les premières mesures gouvernementales de confinement ont été anticipées dès le 12 MARS 2020, au regard de la fragilité du public accompagné sur le département, conjugué avec l'incapacité à respecter les mesures barrières.

Le premier confinement a suspendu les sorties, visites familiales, et vie sociale habituelle ; cela n'a pas été sans impact pour les résidents, leurs familles et les professionnels. Les familles ont fait preuve d'une grande compréhension des enjeux qui nous impliquent tous, de notre place, dans la protection des personnes.

Toutes les périodes de cette crise sanitaire ont été gérées avec la plus grande prudence, tenant compte des recommandations gouvernementales, adaptées à notre environnement spécifique.

Malgré le contexte très anxiogène majoré par la proximité nécessaire dans l'accompagnement de la dépendance, les professionnels ont su s'adapter et tenir collectivement pour faire face et protéger au maximum les personnes accompagnées, tout en essayant de dynamiser le quotidien avec les moyens dont nous disposons et faire preuve de créativité.

Nous avons fait face à des tensions en Ressources Humaines, de nombreux professionnels ayant été isolés car fragile, ou en arrêt en raison de symptômes.

Des difficultés matérielles, liées aux locaux et à la mauvaise couverture internet du territoire ont complexifié nos possibilités de travail.

Nous avons pu maintenir une organisation ad hoc et le meilleur accompagnement au regard du contexte, à l'appui de l'engagement et investissement de tous, dont les mairies de Ellon, Saint Loup Hors, et la mutualisation de ressources associatives.

Notre organisation a été également fortement impactée par les travaux d'un bâtiment du Foyer de Vie.

Les travaux commencés en janvier ont été suspendus de mars à fin août 2020. Ils ont repris mais le calendrier d'intervention des entreprises a été bousculé par l'impact de la crise sur le BTP.

Le délai de livraison du chantier a été repoussé à 2021.

Cela a fortement perturbé :

- L'organisation de l'accueil de Jour
- Les modalités d'organisation de réunions
- L'organisation d'activités à destination des personnes accompagnées

Cet état de fait a majoré la difficulté de gestion en raison des obligations de distanciation physique pour tous et restriction de mixage des groupes d'accueil de jour et hébergement

Certaines familles ont fait connaître leur insatisfaction quant à la qualité de l'accompagnement proposé dans le contexte de crise que nous avons traversé.

ACTIVITÉ

Le CPOM est venu modifier les critères d'activité prévisionnelle, en incluant un indicateur socle, un taux d'occupation à 85 %.

Ainsi, l'activité prévisionnelle pour l'hébergement et l'accueil temporaire se décline sur le nombre de jours théorique d'ouverture, soit 365 jours par place ; et 222 par place pour l'accueil de jour.

L'année 2020 étant une année particulière, elle ne permet pas de comparaison.

Toutefois nous notons :

- Une atteinte de l'objectif de 85% d'occupation, objectif fixé au CPOM, avec 8460 journées, en baisse par rapport à 2019 :
- Une baisse de l'hébergement :

Des personnes hébergées sont restées au domicile familial pendant le confinement et lors du Cluster

Une baisse sensible de l'accueil temporaire, suspendu durant le confinement et périodes de tension

Une baisse sensible de l'accueil de jour, à 1937 journées, modalité d'accueil suspendue dans cette forme durant le confinement et lors du cluster.

Lors du confinement, le foyer de vie a dû s'adapter et proposer de nouvelles modalités d'accompagnement à domicile.

8 personnes hébergées sur 20 sont restées au domicile familial, ainsi que 11 personnes de l'accueil de jour

1 personne en accueil temporaire (situation complexe en lien avec la DEF) est restée à temps plein. Elle a par ailleurs intégré l'hébergement en novembre 2020.

La baisse du taux d'occupation des places en hébergement est également en lien avec le confinement et ses conséquences sur le long terme.

Pour les personnes restées confinées en famille, il leur a parfois été difficile de réintégrer le collectif et de reprendre distance avec leurs proches.

Les retours se sont faits de manière progressive et certains adultes ont conservé une difficulté à revenir 5 jours par semaine en hébergement.

Une adulte de la région parisienne n'est d'ailleurs jamais revenue, la famille différant toujours dans l'attente d'une amélioration de la situation sanitaire.

La période cluster débuté mi-décembre a également impacté l'activité, des personnes étant retournées au domicile familial.

Nous n'avons pu poursuivre intégralement l'accueil de jour sur site des 11 personnes (file active), lors de périodes du premier confinement, et durant l'épisode de cluster mi -décembre.

De même, nous étions dans l'impossibilité structurelle d'accueillir 2 groupes d'accueil de jour le lundi.

De nouvelles modalités d'intervention se sont mises en place en direction des 19 personnes accompagnées et de leurs familles :

Soutien à distance, intervention à domicile, ou activités en extérieur, relai aux aidants, et proposition de baluchonnage.

- L'accueil de jour a repris en juin, dans des locaux séparés, et en deux groupes distincts

Nous avons fait appel à la Mairie de Saint Loup Hors qui a pu nous mettre à disposition une salle au sein de la mairie, pour un groupe d'accueil de jour à partir du mois de juin 2020.

Ces aménagements ont également impacté l'organisation du travail, nécessitant des moyens complémentaires.

- Nous avons poursuivi avec prudence l'accueil temporaire en nous adaptant selon les phases de la crise sanitaire.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

Nombre de situations suivies	33	33	34	35	35
------------------------------	----	----	----	----	----

35 personnes ont été accompagnées en 2020, dont une admission sur l'accueil temporaire, et un passage du temporaire à de l'hébergement permanent pour une situation complexe.

Cette modalité d'accueil, répond à des besoins diversifiés, dont du soutien et répit aux aidants familiaux.

Les demandes d'admission reçues émanent essentiellement de personnes vivant en familles vieillissantes ou rencontrant des problèmes de santé, préparant l'avenir sans eux. Cette modalité est également utilisée pour les familles de l'accueil de jour.

L'accueil temporaire doit permettre de répondre à plus de demandes hors accueil de jour, notamment à des besoins du territoire et possiblement anticiper des situations complexes.

Cette modalité est également très sollicitée pour des évaluations de personnes actuellement hospitalisée à l'EPSM, nous espérons pouvoir y répondre en 2021.

Il n'y a eu 2 de sorties dans l'année, une pour décès suite à longue maladie, et une réorientation en MAS pour une personne de l'accueil de jour vivant en famille.

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

Elle s'allonge, avec 15,18 années de moyenne, avec des écarts importants, entre un public jeune, et un groupe de personnes vieillissantes qui sont au foyer de vie depuis son ouverture en 1993.

Le public accueilli se distingue en deux groupes :

- 15 personnes de moins de 30 ans
- 15 de plus de 45 ans
- Un groupe intermédiaire de 5 personnes

La moyenne d'âge est de 39 ans, moyenne évoluant avec l'arrivée de personnes plus jeunes sur les dernières entrées.

Cela nécessite une adaptation de l'accompagnement et la prise en compte des besoins des personnes vieillissantes, notamment de rester sur le foyer d'hébergement pour se reposer le matin, modalité mise en place mais bousculé par les besoins de la crise sanitaire.

L'accompagnement intergénérationnel sur certaines activités est également moteur de dynamisme et maintien des acquis.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Origine géographique					
Caen	10	12	12	13	7
Bayeux	22	20	19	19	16
Lisieux			1	1	1
Vire					5
50	1	1	1	1	4
61					
Autres			1	1	2
TOTAL	33	33	34	35	35

Nous répondons en majorité à des demandes du territoire, avec des origines situées sur le Bessin (16) et l'agglomération Caennaise (7), et certaines de la manche (4) département limitrophe.

Les demandes d'orientation vers le Foyer de vie sont proposées par la CDAPH, puis portées par les familles, représentants légaux, ou institutions pour des situations complexe, en lien avec la MDPH.

Nous notons une augmentation de celles-ci, pour des personnes actuellement hospitalisées.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE (PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE)

Répartition situations suivies / sexe					
Homme	19	19	22	22	21
Femme	14	14	12	13	14
TOTAL	33	33	34	35	35

Répartition situations suivies / tranche d'âge					
- de 20 ans				1	1
20 - 24 ans	6	7	6	6	5
25 - 29 ans	6	5	9	8	9
30 - 34 ans	1	2	2	2	2
35 - 39 ans	3	3	2	2	1
40 - 44 ans	5	3	1	2	2
45 - 49 ans	5	5	6	6	4
50 - 54 ans	2	3	5	5	6
55 - 59 ans	4	4	3	3	3
60 - 74 ans	1	1			2
75 - 84 ans					
85 - 95 ans					
95 ans et +					
TOTAL	33	33	34	35	35

La répartition montre toujours un déséquilibre homme/ femme, avec une majorité d'hommes : 21 / 35 personnes accueillies.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Une partie des adultes hébergés est vieillissante. Leur handicap pour certains, leurs maladies pour d'autres accélèrent leur vieillissement et la diminution de leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne et leur capacité ou envie à se mobiliser sur des activités.

Nous notons :

- 10 personnes nécessitant une aide totale à la toilette
- 5 personnes ayant besoin d'une aide pour les fonctions d'élimination, totale ou partielle
- 8 personnes nécessitent une aide pour le repas, totale ou partielle
- 7 personnes ont besoin d'une aide pour l'habillage, totale ou partielle

Les adultes sont de plus en plus demandeurs de pouvoir quitter le foyer de vie soit temporairement en bénéficiant de séjours d'accueil temporaire dans d'autres structures, soit de manière définitive en changeant d'établissement, et voir d'autres horizons.

La liste d'attente a considérablement augmenté cette année avec plusieurs demandes d'admission qui s'inscrivent dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation à l'EPSM, pour des situations nécessitant évaluation.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2020 a débuté au foyer de Vie par le démarrage des travaux tant attendus devant permettre de disposer de locaux plus adaptés, fonctionnels et agréables sur le plan phonique et esthétique avec :

- La création d'une nouvelle salle à manger,
- La création de vestiaires à destination des adultes pour l'atelier cuisine
- L'aménagement d'un véritable hall d'accueil des visiteurs accédant à un secrétariat d'accueil réaménagé
- La réorganisation et la rénovation des bureaux et de la salle de repos du personnel
- L'agrandissement de la salle de réunion
- La mise en lien des deux parties du bâtiment ancien par la création d'une ouverture en rez de chaussée.
- La livraison du chantier était programmée pour Mai 2020, livraison repoussée à 2021, en raison de la crise sanitaire qui a également impacté le secteur du BTP.

Le début d'année a vu la concrétisation des projets partenariaux initiés en 2019 :

D'une activité hebdomadaire à la médiathèque avec le soutien d'une bénévole

- D'une activité piscine dans le nouveau centre aquatique de Bayeux Intercom dans le cadre d'un créneau réservé
- D'une activité musique à l'école de musique de l'Intercom Isigny située au Molay Littry avec une professeure de musique formée musique et handicap.

Hélas, en raison de la crise sanitaire, ces activités inclusives n'ont pas pu être maintenues tout au long de l'année. Elles ont cependant repris à chaque période possible avec les aménagements nécessaires.

L'immobilisation durable d'une partie importante des locaux a incité l'ensemble de l'équipe à engager des transformations dans l'organisation du travail et dans les modalités d'accueil.

Ainsi, afin de garantir l'accueil en journée des 10 adultes, il a fallu réaménager l'existant et trouver un nouvel espace afin de constituer deux groupes distincts. La Mairie de St Loup Hors a été d'un très grand soutien puisque dès Juin 2020, elle a mis à disposition du Foyer la salle des fêtes communale. L'IME l'Espoir a également offert aux adultes de l'accueil de jour un espace de respiration et de détente en leur donnant accès à l'Hébergement l'Escale durant tout le mois d'Août et favorisé les déplacements de l'ensemble des adultes en prêtant un véhicule collectif.

Le redéploiement de l'équipe entre l'encadrement du groupe d'adultes de l'hébergement et les 2 groupes d'accueil de jour n'a pas été suffisant pour assurer l'encadrement nécessaire. De 4 professionnels initialement prévus en journée, il a fallu passer à 5 encadrants. Dans le cadre de ce surcroît d'activité lié à la Covid, l'équipe s'est étoffée depuis Septembre, 2 jours par semaine, d'une intervenant art- thérapeute . Cela a constitué un véritable bénéfice artistique et culturel pour les adultes.

L'élaboration et la mise en œuvre des Projets Personnalisés d'Accompagnement ont été impactées par les périodes de la crise sanitaire, et les restrictions d'activités extérieures, sociales, de loisirs, culturelles et sportives. Le contexte a bien évidemment freiné voire mis un coup d'arrêt à certains axes des projets définis.

La stabilité de l'équipe du Foyer de Vie a elle aussi été très entamée cette année avec plus d'un tiers de l'équipe de titulaires absent quasiment en continu de Mars à Décembre 2020, pour raison médicale, en lien avec des fragilités (le recours à l'embauche en CDD de professionnels remplaçants n'a jamais été aussi important que cette année).

Fin 2020, restent encore à aboutir des projets d'évolution vers d'autres ESMS :

- Un projet d'orientation vers une MAS
- Deux demandes d'orientation vers un foyer de vie pour personnes vieillissantes
- Deux projets d'orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé.
- Un projet d'admission dans un autre Foyer de Vie.

La diversité des supports à l'épanouissement personnel et social des adultes a été très largement impactée :

- La suspension provisoire ou durable des activités internes (jardin, cuisine, apprentissage déplacements, théâtre) et externes (sport adapté, musique, médiathèque) manifestations sportives ou culturelles, a également constitué une perte de support à la réalisation de certains axes de PPA : exercice de la citoyenneté, accès aux structures sportives et culturelles, soutien à une vie sociale.
- Les séjours en Accueil temporaire pour les adultes résidents permanents du Foyer de Vie ont également été suspendus soit par les structures accueillantes soit en raison du contexte sanitaire du moment au Foyer de Vie.
- Les séjours de vacances adaptées ont été souvent annulés par les organismes.

Comme chaque citoyen, les usagers ont inévitablement subi la crise Covid avec des restrictions plus importantes, en raison de l'impossibilité pour certains de tenir les gestes barrières.

Afin de limiter les effets négatifs de cette crise sur les adultes, l'équipe du foyer a dû s'adapter continuellement au mieux pour :

- Préserver la santé de chacun en développant et maintenant les mesures barrières auprès d'adultes qui y sont assez peu accessibles.
- Réaménager les espaces de vie quotidienne et d'activité en tenant compte des évolutions permanentes des recommandations de l'ARS.
- Soutenir le maintien des liens affectifs et familiaux en développant l'utilisation de Skype et en organisant des rencontres familles sécurisées
- Soutenir les familles dans la situation de confinement en proposant des temps d'accompagnement individuel à domicile afin d'offrir aux aidants des temps de répit dans un contexte inhabituel de présence continue de leur enfant à domicile.
- Diversifier les modalités d'accueil en permettant aux adultes de l'hébergement et hébergés durant la crise durablement en famille de bénéficier d'un accueil de jour.
- Soutenir la famille d'une adulte de l'accueil de jour en participant aux transports entre l'établissement et le domicile compte tenu des restrictions de brassage de groupe et des contraintes horaires de la famille
- Favoriser l'inscription de 7 adultes de l'hébergement à des séjours vacances « Last Minute ».
- Tenter de développer de nouvelles activités dans des conditions contraintes en terme : d'espace, de distanciation à maintenir, de matériel, de dynamique de groupe et de compétences spécifiques non détenues ou à sans cesse renouveler.
- Adapter le rythme et l'organisation de vie de différents collectifs qui ne pouvaient plus être constitués autour de leurs appétences, compétences et préférences.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Le bilan de l'année 2020 fait apparaître beaucoup de contraintes conjuguées qui ont bousculé les pratiques en les diversifiant positivement dans l'intérêt des adultes accompagnés.

Toutefois, certains ont mal vécu le peu de lien avec l'extérieur.

Le foyer va prochainement disposer de ses nouveaux locaux et réinvestir tous les espaces. A minima, les deux groupes de l'accueil de jour vont pouvoir être réunis et se voir proposer des activités et relations plus diversifiées.

L'équipe va pouvoir se mobiliser sur de nouveaux projets :

- Répondre à l'appel à projet culture et santé 2021 pour accompagner les adultes accompagnés vers la culture au travers de visites d'expositions, de rencontres d'artistes, de réalisations artistiques.
- Participer à la construction et la mise en œuvre d'une convention autour d'un projet de réalisation d'une forêt-jardin avec une association locale, avec à terme la possibilité d'inscrire un rapprochement de bénévoles de la cité pouvant y intervenir.
- Etendre la diversité d'activités proposées dans une démarche inclusive et citoyenne

Nous sommes dans l'attente d'une possibilité d'allègement des mesures et d'une réouverture des espaces sportifs, culturels, de restauration, de rencontres et liens sociaux.

Les personnes accompagnées ont pour beaucoup envie de retrouver plaisirs et insouciance, comme tout un chacun :

Aller au restaurant, aller boire un café, faire un tour en ville, se faire plaisir, ...

L'évaluation interne ayant été suspendue en 2020, nous projetons sa poursuite en 2021.

En parallèle, nous devons faire engager les axes prévus en 2020 et faire évoluer l'accompagnement et les pratiques dans l'objectif de répondre aux évolutions attendues du projet d'établissement :

- Apprentissages à la gestion des repas : menus, courses, cuisine,
- Apprentissages à la gestion de l'hygiène : hygiène de soi, du linge, de l'espace de vie,
- Apprentissages à la santé et au bien-être : prendre soin de soi, se faire plaisir, connaître l'équilibre alimentaire, avoir une activité sportive,
- Apprentissages à la vie d'adulte : alerter, savoir dire non, connaître et faire respecter ses droits, connaître la loi, se faire confiance, faire des choix, gérer ses relations, sa vie affective et sexuelle, assumer ses actes...
- Apprentissage à la vie sociale : se déplacer, communiquer, téléphoner, s'inscrire dans des activités, participer à la vie locale et citoyenne, etc.

Ainsi, des projets d'autonomie vers des modalités de logements accompagnés plus inclusives et autonomes pourraient émerger des besoins des personnes que nous accompagnons.

En parallèle, nous devons mener une réflexion sur les modalités de prévention et d'accompagnement du vieillissement, et de maintien des acquis ; et sur la diversité des besoins et publics accueillis.

Pour se faire :

- Inscrire des actions de formation sur la prise en charge spécifique du vieillissement au plan de développement des compétences
- Nous prévoyons également de monter en compétences sur l'animation de la vie quotidienne
- Reprendre les travaux des TMS, former une professionnelle supplémentaire comme référent PRAP-TMS sur le DAHAD et anticiper les besoins en matériel adapté : acté en 2021
- En lien avec la majoration des troubles de la conduite et du comportement, nous projetons de questionner la gestion des situations de violence :
- Poursuivre la formation sur la gestion des situations de violence (inscrit au PDC 2020 mais non réalisée au regard de la crise sanitaire) : acté en 2021
- Revoir les fiches des événements indésirables, intégrer une partie actions correctives et évaluations : acté en 2021
- Mieux accompagner l'intégration des nouveaux salariés titulaires et remplaçants (en lien avec les travaux du groupe action associatif)

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

La démarche de déploiement de la DACQ n'a pas connu de développement spécifique cette année en raison de la crise sanitaire.

Des actions d'amélioration ont cependant été conduites

Les réunions du CVS ont pris plus d'importance en terme de fréquence et de contenu des échanges cette année au regard de la crise sanitaire et des adaptations nécessaires de notre fonctionnement.

Les familles ont été régulièrement destinataires de courriers d'information, de propositions d'accompagnement et de formation.

Les réunions d'expression des adultes n'ont pu être maintenue à l'existant. Des temps d'information et formation quant à la situation sanitaire ont été organisés.

Un travail de plus grande concertation avec toutes les parties prenantes a été mis en œuvre, mobilisant l'intelligence collective.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'évaluation Interne sera finalisée en 2021, support à partir duquel nous travaillerons à l'évolution et réécriture du projet d'établissement

L'ÉVALUATION INTERNE

Cette année, l'équipe du foyer de vie a été arrêtée en plein élan dans sa démarche d'évaluation interne. Les réunions ont été stoppées dès mars et n'ont pu reprendre faute de salle et de ressources de personnel stables.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le plan d'amélioration continue de la qualité 2019 n'avait pas été arrêté. Toutefois, l'équipe du foyer de vie s'est appuyée sur ses réflexions menées dans les réunions hebdomadaires et sur l'évaluation interne pour identifier des axes d'amélioration et certaines préconisations ont déjà été mises en œuvre.

Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2020	Objectifs atteints avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Diversification des activités extérieures de loisirs	Cette année, le manque d'activités culturelles sportives et sociales a impacté considérablement le moral et le dynamisme des adultes Toutefois, des adaptations ont pu se faire, en interne	
Etablissement d'une convention avec l'école de musique du Molay littry pour des cours de musique adaptés Développer des activités sur les dispositifs de droit commun et sur le territoire	Satisfaction des adultes, bien être personnel, échanges positifs dans le groupe. Forte demande de participation Projet inclusif	Projet très soutenu par l'école de musique et financièrement, par l'Intercom Isigny. Implication de l'équipe éducative et de la coordinatrice Nouveau partenariat
Accompagnement des adultes dans le repérage en ville et le soutien à l'autonomie sociale seulement en début 2020	Satisfaction des adultes. Développement de prise d'initiative. Acquisition de repères dans l'environnement.	Implication de l'équipe et des adultes
Adaptation du rythme au regard de l'avancée en âge d'une partie des adultes	Mieux être des adultes vieillissants . Difficulté pour les autres adultes à se maintenir dans un rythme plus dynamique surtout du fait de la présence continue cette année à l'hébergement.	Equipe éducative

Actions en cours de réalisation	Objectifs visés	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Soutenir la dynamique inclusive en développant l'accès à la culture en répondant au prochain appel à projet culture et santé en lien avec « L'encrage »	L'épanouissement des adultes, le développement de leur implication dans leur environnement culturel	Coordinatrice et CSSE Médiathèque et association l'encrage
Redéfinir les objectifs et moyens de l'atelier jardin qui ne correspondent plus qu'à une minorité d'adultes . Développement d'un partenariat avec une association en rapport avec la nature	Adaptation des activités proposée à l'évolution des adultes accueillis et à leurs attentes. Développer de nouveaux liens sociaux	Equipe éducative, coordinatrice, CSSE, association « le danube »
Continuer de diversifier les supports à l'épanouissement, l'expression et l'autonomie des adultes dans une démarche inclusive	Dynamisme et satisfaction des adultes. Interactions sociales positives	Equipe éducative

Actions mises en œuvre durant l'année 2020	Objectifs	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Inscription dans le fonctionnement hebdomadaire des activités d'un temps d'apprentissages des déplacements en ville et du développement des habilités sociales	Développement et soutien à l'autonomie dans l'environnement de proximité. Meilleur repérage des adultes dans la cité.	Equipe éducative et adultes
Aménagement de l'espace à l'hébergement pour mieux organiser et sécuriser tout ce qui concerne le soin	Réduire le risque d'erreur dans la distribution Offrir aux adultes un espace plus respectueux de leur vie privée	Equipe médico-éducative
Inscription des activités sportives sur les dispositifs de droits commun et dans la cité Temps d'activité au centre aquatique Bayeux Intercom via une convention	Epanouissement des adultes, préservation de leur santé et mobilité	Equipe éducative, coordinatrice
Mise en œuvre de modalités de communication à distance en VISIO, via SKYPE Pour les usagers et leurs familles	Adaptation des modes de communication Maintien des liens familiaux	Usagers, personnel, familles
Elaboration de Plan de Continuité d'activité	Anticipation de gestion de crise	Professionnels, IRP, familles via le CVS, DG, Medecine du travail
Mise en oeuvre de mesures de prévention des risques infectieux	Anticipation d'autres risques infectieux et meilleure gestion des épidémies hivernales	Tous
Implication et communication auprès des familles Courriers d'information, appels et suivis réguliers, plus grande implication du CVS	Meilleure communication et implication	Adultes, familles, IDE, coordinatrices, CSSE, directrice
Diversification des modalités d'accompagnement, notamment au domicile	Satisfaction des familles malgré la longueur du confinement	Adultes, équipe, familles
Mutualisation de ressources humaines et matérielles au sein de l'association	Maintenir les besoins humains d'accompagnement Répondre à un objectif CPOM	Professionnels DAHAD, IME, IMPRO, DMO, DITEP, CG



PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DEPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJD)



10 rue Frémentel
14000 CAEN
Tél. 02 31 82 56 00
Fax. 02 31 84 80 50

ÉQUIPE 18 - 25 ANS

ÉQUIPE DES NEETS 16 - 29 ANS

Directrice : Fabienne FORVEILLE
E-mail : directrice.dip@acsea.asso.fr

Année de création : 1972

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.
- Convention pluriannuelle (2020 - 2022) Ministère du Travail sur le projet « Repérer et mobiliser les invisibles »

POPULATION

Le SAJD accompagne des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un travail de prévention et d'insertion :

- des jeunes majeurs de 18 à 25 ans,
- des jeunes de 16 à 29 ans, équipe des NEETS.

FINANCEMENT

- Conseil Départemental du Calvados - Direction de l'Insertion et du Logement
- Fonds Social Européen
- DIRECCTE

OBJECTIFS

La finalité de la mission du service est d'aider chaque jeune à trouver sa place dans la société tant sur le plan social, que scolaire et/ou professionnel, ou encore de la vie citoyenne.

L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement...

- Prévention : Les jeunes adultes, accompagnés présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.
- Insertion : Pour d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des accompagnements classiques et institutionnels.

L'équipe des NEETS (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé, en rupture, dits les « invisibles ») a pour mission d'aller vers les jeunes de 16 à 29 ans dans la rue ou sur leur lieu de vie (squat, abri précaire, centre d'hébergement d'urgence) afin de les repérer, pour ensuite les « accrocher », créer du lien, diagnostiquer, partager, proposer, réorienter et accompagner.

ACTIONS

Le SAJD favorise l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, les 2 équipes du service accompagnent la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans (ou aux jeunes de 16 – 29 ans pour l'équipe des NEETs) qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en œuvre de l'accompagnement. Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale et/ou professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.

La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous, au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne.

Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à la scolarité, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne,
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

L'équipe des NEETS, s'appuyant sur la modalité d'intervention spécifique qui est « l'aller vers » dispose de moyens spécifiques (grâce aux partenaires du consortium) pour proposer un accès rapide et facilité à un hébergement, à la santé, à des stages de découverte de métiers, à de l'activité rémunérée au pécule, à une reprise de scolarité ou de formation...

SECTEURS D'INTERVENTION

Le SAJD accompagne majoritairement des jeunes originaires de l'agglomération caennaise et du Calvados. Cependant, les jeunes originaires d'un autre département et les jeunes de passage peuvent également bénéficier du soutien et de l'accompagnement proposé par les équipes du SAJD.

L'équipe des NEETS, intervient sur la ville de Caen et plus particulièrement en centre ville et gare ferroviaire et routière. L'équipe peut étendre son intervention à l'agglomération caennaise afin de suivre les jeunes sur les différents lieux de leur parcours d'errance.

INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par l'avis favorable de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Normandie pour le SAJD en réponse à l'appel à projet du Plan Investir dans vos Compétences « Repérer et mobiliser les publics invisibles » (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé, en rupture avec les institutions, dénommé avec l'acronyme NEETs) et en priorité les plus jeunes d'entre eux ».

Ce projet NEETs a pour objet d'**aller vers** les jeunes de 16 à 29 ans dans la rue afin de les repérer, pour ensuite les « accrocher », créer un lien, diagnostiquer, partager, proposer, réorienter et accompagner.

A noter : l'objectif premier de cette équipe est d'accompagner les jeunes à « raccrocher » les services de droits communs.

Le territoire d'intervention est principalement situé sur Caen en centre ville et gare de Caen. Cependant, et de manière exceptionnelle afin de suivre les jeunes dans leur errance, l'équipe est amenée à intervenir sur l'ensemble de l'agglomération caennaise.

Il s'agit de proposer aux personnes rencontrées un accès rapide et facilité à un hébergement, à la santé, à des stages de découverte de métiers, à de l'activité rémunérée au pécule, à une reprise de scolarité ou de formation... Le but est de travailler à l'émergence et la mise en place d'un projet de vie et d'insertion.

Ainsi, une nouvelle équipe composée de 3 travailleurs sociaux a été recrutée. L'action a démarré le 4 mai 2020.

Cette nouvelle action du SAJD permet de :

- étendre la tranche d'âge d'intervention auprès des jeunes, en effet, habituellement le SAJD accompagne des jeunes 18-25 ans,
- approcher des jeunes en rupture et en voie de marginalisation, sans accompagnement,
- diversifier les modalités d'intervention avec « l'aller vers » dans la rue et les lieux de vie des jeunes (type squat, centre d'hébergement d'urgence, abri précaire...),
- diversifier les sources de financement du service,
- élargir et dynamiser les partenariats déjà existants, en créer de nouveaux.

Le SAJD se présente donc comme le service socio-éducatif à mission de prévention et d'insertion incontournable auprès des jeunes sur l'agglomération caennaise.

Cette mission de prévention et d'insertion nécessite, dans un premier temps, la prise en charge de l'urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif. L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement...

En second lieu, l'année 2020 a été marquée par la pandémie liée à la COVID 19. L'ensemble des professionnels du SAJD est resté mobilisé autant pendant les 2 confinements que durant les phases de couvre-feu. L'objectif premier était de garder le lien avec les jeunes et de les accompagner dans ce moment particulier qui les a impactés, comme l'ensemble des citoyens.

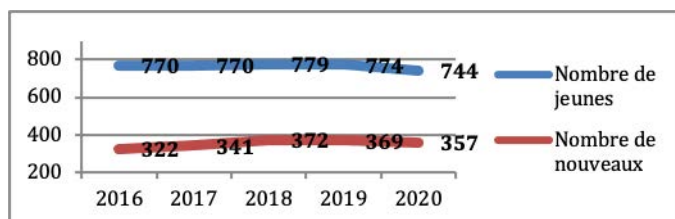
Ainsi de nouvelles pratiques professionnelles ont été mise en place et d'autres renforcées :

- le télétravail, avec un lien gardé par téléphone, pratique non satisfaisante sur le long terme et qui n'a été mise en place que durant le premier confinement,
- la mise en place en 2020 du lien via la page Facebook des Promeneurs du Net qui est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet. L'objectif est de créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir. 4 éducateurs du SAJD (dont 2 de l'équipe des NEETs) sont acteurs de cette présence éducative via Internet. Les 2 éducateurs intervenant auprès des 18 – 25 ans sont en lien avec 100 jeunes et 30 partenaires pour l'un et 50 jeunes et 29 partenaires pour l'autre. Les 2 intervenants sociaux des NEETs sont en lien avec 40 jeunes dont un de moins de 17 ans et 4 de plus de 30 ans et 30 professionnels, pour l'un et 45 jeunes, dont 3 de moins de 17 ans et 30 professionnels, pour l'autre.

L'année 2020 a été riche en évolutions pour le SAJD, dans un contexte particulier. Cette belle dynamique contribue à la reconnaissance de ce service par l'ensemble des partenaires et des financeurs, pour la qualité de l'accompagnement socio-éducatif proposé.

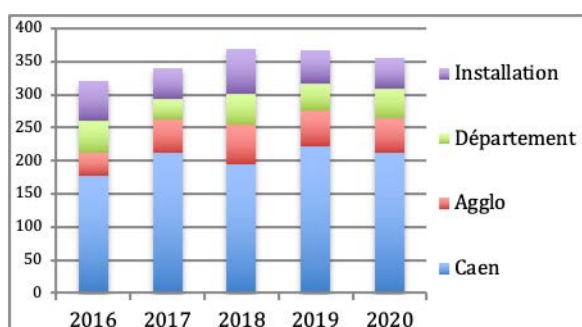
ACTIVITÉ 2020 AUPRÈS DES JEUNES DE 18 À 25 ANS

ACTIVITÉ 2020



La fréquentation du public est stable par rapport à l'année 2019. Le nombre de jeunes venus au service est de **744**. Le nombre de nouveaux jeunes reçus est également stable puisqu'il passe de 369 à **357** en 2020, malgré la crise sanitaire.

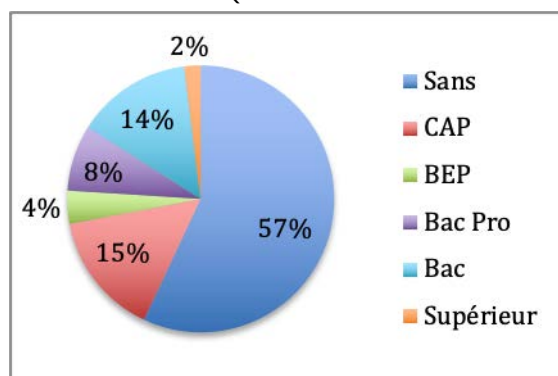
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD



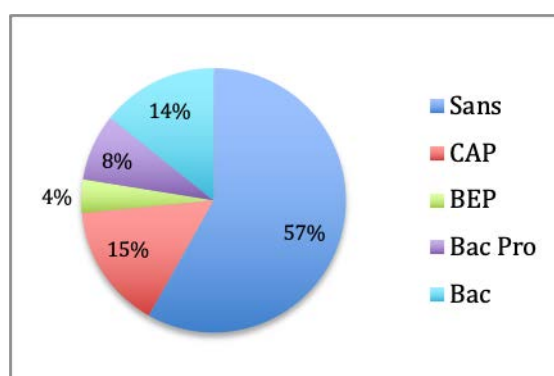
Sur 357 nouveaux jeunes, 267 sont issus de Caen et de l'agglomération caennaise. Cela représente 74 % des jeunes. Ce chiffre est stable par rapport à 2019. Le nombre de jeunes venant du département augmente : 12,6% contre 11% en 2019. Le nombre de jeunes en situation d'installation dans le département est en diminution. Cela concerne 12,6 % des personnes.

QUALIFICATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD

QUALIFICATION



NIVEAU SCOLAIRE

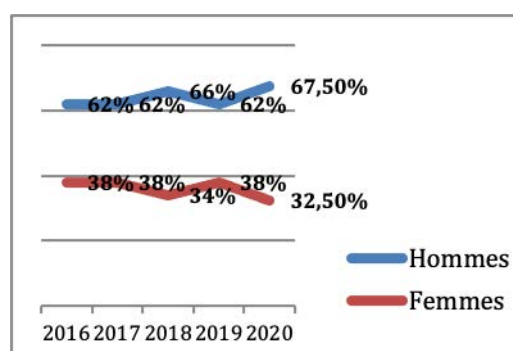


Majoritairement (57 %), les personnes reçues pour la première fois au SAJD en 2020 sont sans qualification avec, pour 98 % d'entre eux, un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau lycée.

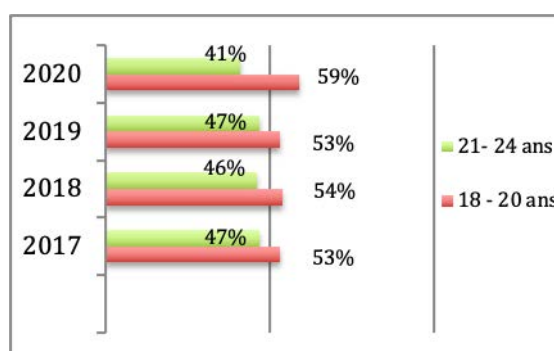
L'insertion professionnelle est d'autant plus difficile que le niveau de qualification des jeunes reçus est bas. Le nombre de jeunes avec un niveau « primaire » évolue nettement par rapport à 2019. Cela s'explique par une évolution du public « migrant ».

AGE ET SEXE

RÉPARTITION FEMME - HOMME

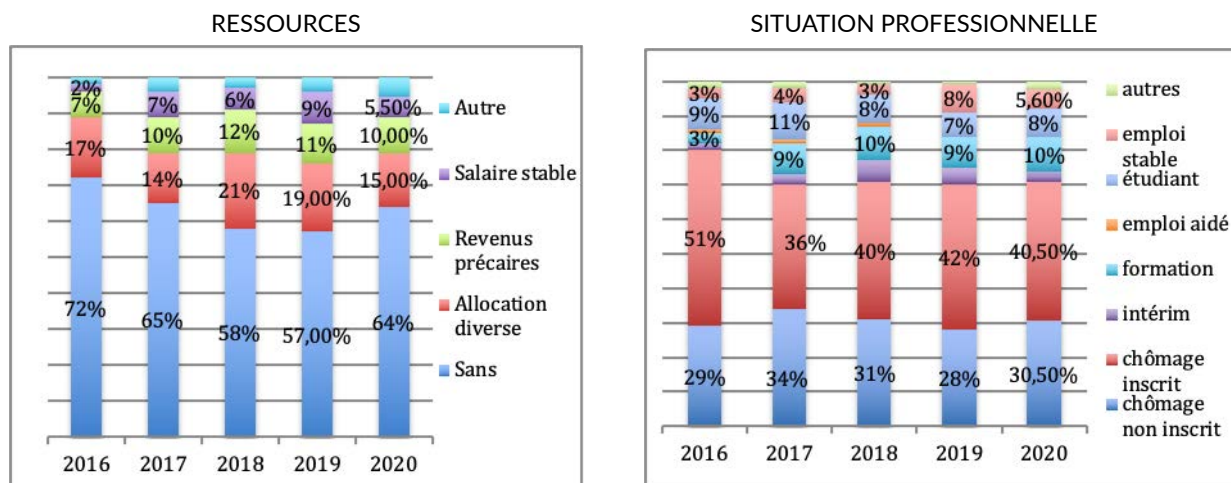


AGE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



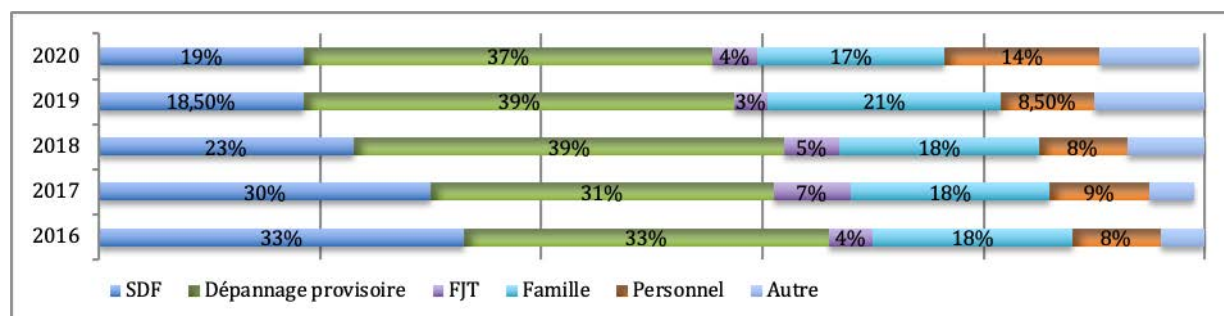
Le nombre d'hommes accueillis est supérieur à celui des femmes, et augmente par rapport à 2019. Il correspond à 67,5% des personnes accueillies. La situation des hommes seuls est, en effet, particulièrement difficile. De plus, le public « migrant » est constitué très majoritairement d'hommes seuls. La tranche d'âge des 18-20 ans augmente en 2020.

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE LORS DU PREMIER ENTRETIEN



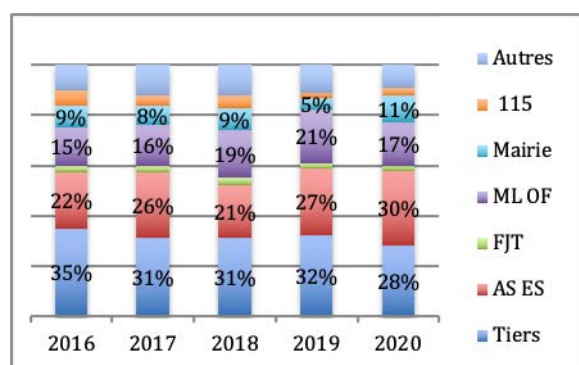
La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que se soit au regard de l'emploi ou des ressources reste toujours aussi précaire. 64 % des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, 15 % des jeunes reçus au service vivent avec des allocations diverses. 71 % des jeunes sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est stable par rapport 2019. La mobilité reste un frein important à l'insertion sociale et professionnelle. Seuls 8 % des jeunes nouvellement accueillis en 2020 sont titulaires du permis de conduire, comme l'an passé.

LE LOGEMENT



Le nombre de jeunes sans logement est stable par rapport à l'an passé. La précarité du logement concerne 56% des personnes : SDF, dépannage provisoire. Sans emploi et sans ressources, les jeunes accèdent difficilement au logement. Le nombre de jeunes en logement personnel augmente en 2020 et concerne des jeunes ayant perdu leur emploi en raison de la crise sanitaire.

ORIENTATION VERS LE SERVICE



72 % des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale...

28 % des jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre est en baisse par rapport à l'année 2019.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

LE TRAITEMENT DE L'URGENCE

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous amène à consacrer un temps important au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement. Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire.

La situation au regard de l'hébergement d'urgence des jeunes reste problématique. Il est difficile de capter ces jeunes sans solution d'hébergement et de travailler avec eux des solutions d'insertion, en l'absence de réponse sécurisante à cette situation. Un certain nombre de jeunes se retrouvent dans un parcours de marginalisation, emprunt de problématiques de délinquance et d'addiction.

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INSERTION

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission locale. Tous les jeunes suivis au service sont orientés, s'ils en relèvent, vers la Mission Locale. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune majeur dans son parcours d'insertion professionnelle. Nous avons également un partenariat avec une épicerie sociale qui embauche chaque année trois jeunes en CAE, et ce, depuis plus de dix ans. Cela permet de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.

Malgré la disparition des CASJMA (Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur), le service accueille et accompagne des jeunes en rupture familiale et travaille également avec les familles.

L'ACCÈS AUX SOINS

Cet axe est travaillé en partenariat avec différents partenaires de droits communs ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence.

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychique, ce qui constitue un frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, avec et en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficace l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entraînent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences. En lien avec l'accompagnement éducatif, l'accompagnement psychologique permettrait un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel. Les difficultés liées à la crise sanitaire ne nous ont pas permis de mettre en place cet accompagnement psychologique par l'intervention d'une psychologue extérieure au service.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.

Le dispositif de l'ALT (Allocation Logement Temporaire) permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte de droit commun, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Les 34 logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l'emploi.

97 personnes (110 en 2019) ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont jeunes 44 en FJT. (43 en 2019)

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des bailleurs sociaux sont déposées. Un dossier SYPLO, est également constitué. 29% des jeunes logés par le service ont intégré un logement stable à la sortie de l'ALT, contre 55% en 2019. L'accès au FJT (22%) a diminué en 2020. La location auprès de bailleurs privés à la sortie de l'ALT représente 15% des sorties. L'accès au logement public représente 7%. Nous constatons une augmentation du nombre de jeunes qui retournent en famille ou chez un tiers après un passage en ALT. L'accès au logement a été particulièrement difficile en 2020, période au cours de laquelle tout s'est figé y compris l'accès au logement.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Malgré cet ensemble de dispositifs, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logement et surtout de petits logements, le manque de places en FJT, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant... sont autant de freins à l'accès au logement.

La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.

L'accès au logement ne concerne plus majoritairement des entrées en FJT, solution de logement pourtant la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public reste également très difficile.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer au cours de l'année des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de personnes accédant à un logement personnel ou logées dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier...

L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

Une des orientations stratégiques du Projet de Service concerne les actions collectives, dont les objectifs sont de disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel et de réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget...)

En 2020, les activités proposées ont été peu nombreuses en raison du contexte sanitaire: une randonnée pédestre un pique nique et un laser game. 12 jeunes ont participé à ces activités.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'hypothèse d'une augmentation du nombre de logement ALT sera explorée, en partenariat avec la DDCS, en 2021. En l'absence de mise à l'abri à l'hôtel via le 115, l'objectif serait de mettre en œuvre une organisation pour pourrait permettre de répondre à la mise en sécurité de jeunes sans domicile, sollicitant le SAJD. Cela suppose un fonctionnement différent, qui pourrait répondre à la question de l'urgence, préalable à tout accompagnement. En effet, la mission du SAJD n'est pas la réponse à l'urgence en tant que telle, mais bien de répondre aux besoins primaires afin de permettre la mise en place d'un projet d'insertion. Cette évolution sera à réfléchir en équipe.

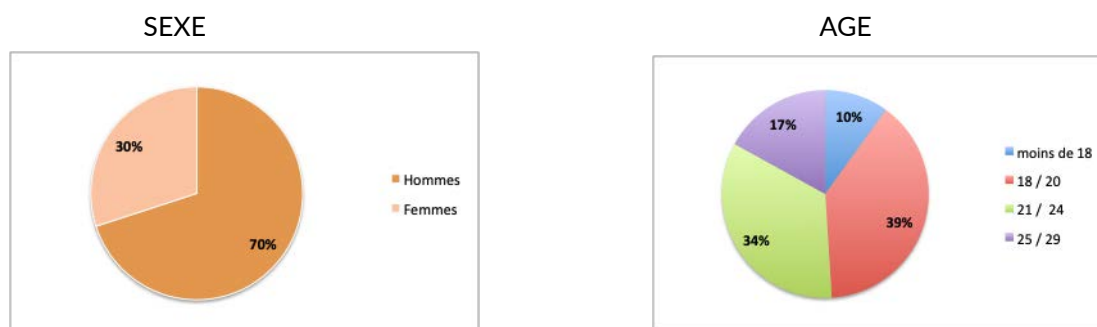
ACTIVITÉ 2020 AUPRÈS DES JEUNES DE 16 À 29 ANS - ÉQUIPE NEETS «ALLER VERS VERS POUR ACCÉDER À...»

L'équipe crée un lien avec des personnes âgées de 16 à 29 ans, marginalisées ou en voie de l'être, stationnant ou errant sur l'espace public, le plus souvent en rupture avec les institutions. L'action a démarré le 04 mai 2020. Ainsi, 76 jeunes ont été repérés en 2020, majoritairement rencontrés grâce aux maraudes quotidiennes en centre ville et à la gare de Caen.

La crise sanitaire a eu un impact sur la mise en place de l'action. Une partie du public, notamment les décrocheurs scolaires, n'ont pu être rencontrés. Le travail partenarial fonctionne bien, mais n'a pu se développer autant que souhaité : rencontres difficiles à organiser et certaines activités n'ont pu se mettre en place.

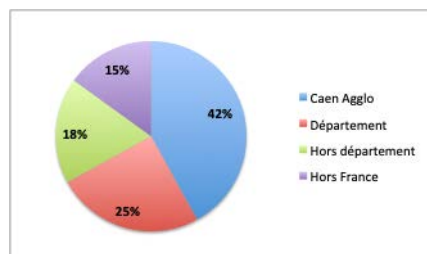
LE PUBLIC

Il s'agit majoritairement de jeunes hommes isolés. Ils représentent, en effet, 70 % du public rencontré.



Les personnes rencontrées âgées de 18 à 25 ans sont les plus nombreuses et représentent 73 %. Seulement 7 mineurs ont été rencontrés et réorientés vers les institutions dont elles dépendaient, (Handicap ou Protection de l'Enfance).

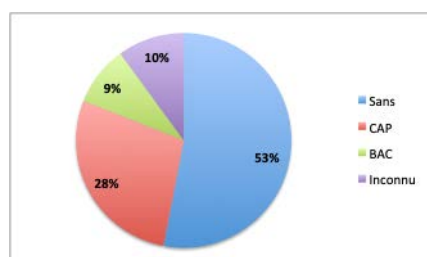
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



67% du public est originaire du Calvados, dont 42% de l'agglomération caennaise.

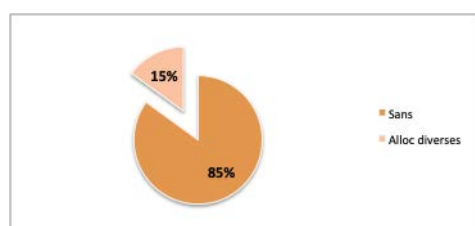
Le public « étranger » est également présent à la rue, puisqu'il correspond à 15% des personnes.

NIVEAU SCOLAIRE



Le niveau de qualification des personnes rencontrées est très bas puisque 53 % d'entre elles sont en deçà du niveau CAP.

RESSOURCES

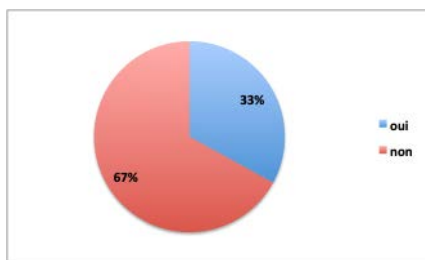


Les jeunes dits « invisibles » sont majoritairement sans ressources. Eloignés de l'insertion, ils ne disposent d'aucun revenu. Les plus de 25 ans ont parfois le RSA, à condition d'avoir fait les démarches nécessaires. Pour d'autres, une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé leur permet de percevoir l'Allocation Adulte Handicapé.

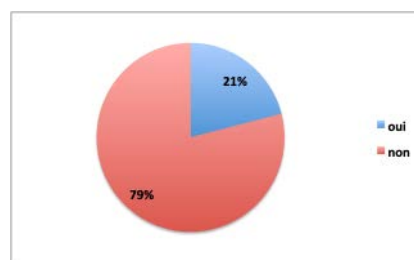
En effet, 30 % des jeunes sont porteurs de handicap, alors que les jeunes issus des services de Protection de l'Enfance représentent 60%

du public rencontré. 10% ont une mesure de protection.

EMPLOI DANS LES 12 DERNIERS MOIS

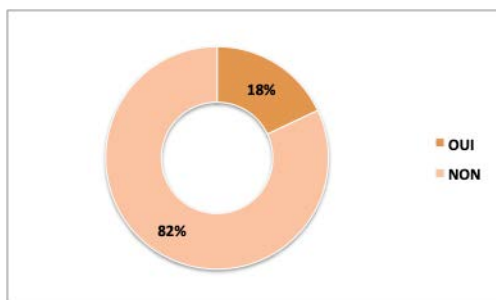


FORMATION DANS LES 12 DERNIERS MOIS



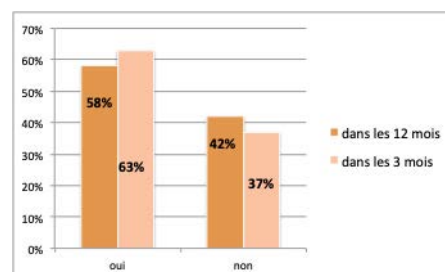
67 % des personnes n'ont pas occupé un emploi dans les 12 derniers mois, ce qui confirme la précarité des situations et l'éloignement du monde du travail. 21 % ont suivi des études ou une formation dans les 12 derniers mois. Ces chiffres sont très bas.

INSCRIPTION PÔLE EMPLOI OU MISSION LOCALE

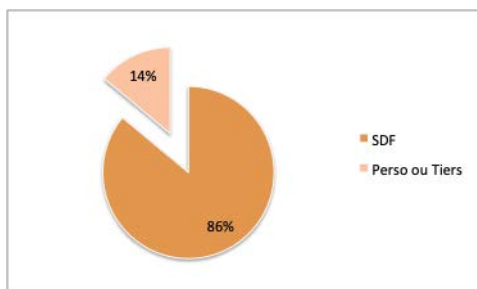


Seulement 18 % des personnes sont inscrites à Pôle Emploi ou à la Mission Locale, au moment de la première rencontre.

De plus, 42 % n'ont eu aucun contact avec un professionnel du social, de la santé.... Dans les 12 mois précédents la première rencontre.



LOGEMENT



Sans emploi et sans ressources, l'accès au logement n'est pas possible. 86 % des personnes sont SDF. Ils sont parfois hébergés en extrême urgence, parfois en squat ou à la rue. Certains ne demandent plus d'hébergement.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Après la phase de rencontre, un accompagnement est proposé aux personnes. Il s'agit de travailler les besoins et faire émerger des projets pour ces jeunes en rupture. L'accompagnement est intense, au regard du manque d'autonomie de ce public : difficultés à respecter des horaires, à se déplacer, à faire des démarches...

- **Vers les services socio éducatifs** : Les jeunes 18-25 sont orientés ou réorientés vers le SAJD, le SAO, la Boussole, les USDA..., selon l'âge et la situation. Mais ce retour vers les services a besoin d'être accompagné et prend parfois du temps. L'équipe reste partenaires des services pour favoriser cette reprise de lien et surtout son maintien dans le temps. L'équipe est un relais entre les jeunes et les services. Bien repérés dans la rue, ils sont régulièrement sollicités par des jeunes ou par des personnes de la rue.
- **Vers les services mandataires** : nous avons vu que 10% des jeunes sont sous mesure de protection, parfois dans un autre département. L'accompagnement par l'équipe permet la reprise de contact et un travail sur la situation des jeunes : demandes RQTH, mise en place de l'AAH, logement...
- **Vers les services administratifs** : les jeunes sont accompagnés dans la mise à jour de leur situation : carte d'identité, carte de séjour, carte de transport....
- **Vers le soin** : Le partenariat avec la Boussole est important et avec l'Association Médicale Contre l'Exclusion (AMCE). Le travail vers le soin concerne aussi bien la mise en place des droits : CMU..., que l'accès aux soins. Les problèmes de santé sont, en effet, récurrents. Les addictions sont très prégnantes. Les difficultés psychologiques ou psychiatriques sont également très importantes. L'ensemble des partenaires sont sollicités dans ce cadre. Il est, en effet, primordial de travailler cet axe santé avant de pouvoir envisager une insertion socio professionnelle.

LES ACTIONS COLLECTIVES

La mise en place d'actions collectives est un axe important du projet. Le « faire ensemble » constitue, en effet, une méthodologie d'intervention importante pour créer une relation de confiance. De plus, cela permet de travailler à la revalorisation des personnes et leur permet de sortir de leur quotidien à la rue, de créer un temps d'échange particulier, de tenir dans une activité sur plusieurs heures.

Les demandes des jeunes étaient de sortir du centre ville de Caen, de voir la mer, et de faire des activités, comme, par exemple, de faire du pédalo. Ainsi, 6 sorties ont été organisées en 2020 : Arromanches-les-Bains (1), Ouistreham (3), Clécy (2). 4 jeunes, en moyenne, étaient présents à chaque sortie.

LES MOYENS SPÉCIFIQUES DÉDIÉS À CETTE ACTION

- **Place Cap Horn** : Une place d'urgence du Centre d'Hébergement « Le Cap Horn » peut être sollicitée pour les jeunes de 18 à 29 ans. L'objectif est de permettre à des personnes de se « poser » ou se reposer et de construire un projet à court, moyen ou long terme via des objectifs : 2 jeunes ont été ainsi accueillis en 2020.
- Un des jeunes a été hébergé 3 mois. Sorti d'une institution du champ du Handicap, il était à la rue depuis 4 ans. Un travail sur l'hygiène, le comportement en collectif, le lien avec la mandataire... a été mené avec lui. Il a pu également effectuer un stage et du bénévolat dans une association. Un travail également a été mené sur le logement, qui a abouti à un projet de logement autonome ; projet qui se réalisera début 2021.
- **La mutualisation d'un véhicule venant du Service d'Action Préventive**, a été réalisée, comme prévu dans le projet, soutenu par le Conseil Départemental du Calvados.
- **L'achat d'ordinateur** a été réalisé, grâce au soutien financier de la Mairie de Caen.
- **Stages à la Chiffo** : Des jeunes ont la possibilité d'être accueillis pour une période d'immersion professionnelle dans cette structure. Le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en œuvre cet outil.
- **Pécule au Cap Revivre** : De la même façon, le contexte n'a pas permis de travailler cet axe.
- **Utilisation des ressources du SAJD** (douche, machine à laver, domiciliation...) Les jeunes 18-25 ans rencontrés ont pu être domiciliés au SAJD. Cela est un préalable à toutes démarches, même celle de soin. Ils peuvent également venir se laver ou laver leur linge gratuitement.
- **Promeneurs du Net** : Les travailleurs sociaux de l'équipe sont en lien avec les personnes également via internet. Cet outil est intéressant et permet de garder des contacts avec certains jeunes.

PERSPECTIVES D'AVENIR - ÉQUIPE NEETS

En 2021, il s'agira de :

- Mettre en œuvre les différents outils qui n'ont pu être activés en 2020 et solliciter les partenaires du consortium : pécule sur le pôle Insertion par l'Activité Économique de l'Association Revivre, stages sur l'Atelier Chantier d'Insertion La Chiffo, sollicitation des commerçants partenaires des Vitrites de Caen,
- Développer le travail partenarial,
- Mettre en place un projet « je nettoie ma ville » en lien avec la Mairie de Caen,
- Développer un projet « d'espace partagé » avec la Boussole et le restaurant social,
- Réaliser des Chantiers éducatifs via la remise en état des logements ALT du SAJD,
- Développer les actions collectives.
- Mettre en place un/des groupes d'expression des usagers.

De plus, l'équipe occupe aujourd'hui un bureau dans les locaux du SAJD mais ne peut y accueillir de jeune. L'accompagnement éducatif réalisé dans la rue a ses limites et ne permet pas de réaliser toutes les démarches en garantissant la confidentialité des échanges.

D'autre part, certains jeunes sont en rupture avec le SAJD équipe 18 – 25 ans qui les a précédemment accompagnés.. Il s'alors difficile pour eux d'y revenir, pour solliciter l'équipe des NEETS.

Le projet est donc de louer un local, à proximité du SAJD et en centre ville (territoire d'intervention de l'équipe) afin d'y recevoir les jeunes de 16 à 29 ans, tant en individuel qu'en collectif.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COPIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Cheffe de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé du Samu Social 14 et un Accueillant du CHU le Cap Horn, Service Trait d'Union,
- Une Comptable du service administratif et financier du DIP,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale, une fois par an.

La composition du COPIL a été modifiée en 2020. Le salarié éducatif représentant le SAP n'a pas été remplacé en 2020, faute de volontaire.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'instance ne s'est réunie qu'à 2 reprises les 01/10 et le 16/12/2020.

DYNAMIQUE INTERNE

L'instance est bien repérée par les professionnels qui y participent, il y a peu d'absentéisme.

Un point est fait en réunion de direction DIP, une à deux fois par an.

Le flyer DACQ est remis à tous les nouveaux salariés. Cependant, la DACQ reste encore trop confidentielle. Une information continue à l'ensemble des salariés du DIP doit pouvoir se mettre en place pour continuer l'acculturation et la prise en compte de cette démarche au quotidien.

Pour le Département Insertion Prévention, un PACQ comprenant deux actions avait été défini :

- « Réaliser une plaquette DIP avec une fiche par service à destination des partenaires ». Cette action a été clôturée, la plaquette est maintenant diffusée à l'interne du DIP comme à l'externe en fonction des besoins.
- « Evaluer et améliorer le fonctionnement de l'équipe de direction du DIP » : au regard du contexte lié à la crise sanitaire cette action sera reportée en 2021.

LE PROJET DE SERVICE DU SAJD

Ce projet est validé pour les années 2018 à 2022.

En 2020, il était prévu de :

- Structurer et sécuriser les partenariats existants
Cette orientation est en cours. Plusieurs conventions existent : PACTE 14, FJT Robert Rème pour 4 logements, HHAJ pour 10 logements FJT, Consortium NEETs, CHU Cap Horn pour la place NEETs, Maison du vélo, La Chiffo (pour les chèques Chiffo et la place NEETs), Revivre (pour la place NEETs). Il reste à lister les différents partenaires qui pourraient encore être sollicités pour des conventions.
- Développer les partenariats avec des associations proposant des modes d'apprentissage du français
La mise en place de l'intervention de bénévoles est en cours.

Orientations stratégiques	Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022
Réintroduire les actions collectives comme mode d'accompagnement	Disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel.					
	Réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du <u>budget...</u>)					
Développer et formaliser le partenariat	Structurer et sécuriser les partenariats existants					
	Développer un partenariat spécifique avec les professionnels du champ psychiatrique					
	Développer des partenariats sur de nouvelles thématiques en lien avec les besoins des jeunes sur le sport, la culture notamment					
Adapter le service à l'évolution du public avec l'augmentation des jeunes non francophones	Développer un outil collectif permettant l'apprentissage du français					
	Développer les partenariats avec des associations proposant des modes d'apprentissage du français					

Les travaux de l'évaluation interne engagés sur 2019 seront terminés en février 2021. Il restera à relire le livret évaluatif et déterminer la forme la plus adaptée pour associer les jeunes à cette évaluation.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (PACQ)

Pour le SAJD, le Plan annuel comprenait 3 actions :

Action 1 : Repenser les modalités d'association, d'implication et de mobilisation pour la participation des jeunes au fonctionnement du service.

Pas d'avancée sur cet axe, qui sera à reprendre en 2021

Action 2 : Mettre en œuvre la formalisation de l'accompagnement.

Cela s'est fait au cours de l'année, en lien avec les obligations liées au financement FSE, notamment. L'action est clôturée.

Action 3 : Présenter le projet de service à l'interne et à l'externe, avec des jeunes.

A l'occasion de la présentation de la mission des NEETs, présentation aux partenaires rencontrés du SAJD dans son ensemble. L'action est donc en cours de réalisation. Mais cela est rendu compliqué en raison de la crise sanitaire. Il en est de même pour la participation des jeunes, déjà compliquée à mettre en œuvre en dehors de la situation actuelle.

DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

SERVICE D'ACTION PRÉVENTIVE (SAP)



31 rue des Compagnons
14000 CAEN

Tél. 02 31 34 30 31

Fax. 02 31 34 49 18

Directrice : Fabienne FORVEILLE

E-mail : directrice.dip@acsea.asso.fr

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.

Conventions avec les Municipalités :

- Convention entre le Conseil Départemental du Calvados, la Ville de Caen et l'ACSEA en date du 20 octobre 2015, à compter du 1er juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015, reconduite annuellement par tacite reconduction.
- Convention avec la ville de Lisieux à compter du 1er janvier 2014.

POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (11-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados dans le Cadre de la Convention triennale de Protection Enfance Famille entre le Conseil Départemental du Calvados et l'ACSEA en date du 1^{er} Janvier 2014. Plusieurs villes où le SAP intervient participent en atténuation auprès du Conseil Départemental.

OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental.

Elle s'adresse aux jeunes (11-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures.

Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation.

La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

- « Faire avec » le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.
- « Agir avec le milieu » et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants et des associations de quartier.

PRINCIPES D'INTERVENTION

L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :

- s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
- prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social.

L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.

L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de libre adhésion.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien interpersonnel.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau individuel que collectif.
- La démarche éducative se base sur une relation de confiance qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la confidentialité des échanges et des informations est formellement garantie.

LA PRATIQUE

Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée travail de rue. Il s'agit d'aller vers les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'événements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un local situé au coeur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de faire avec : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'autonomie et l'insertion sociale.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

Travail en réseau

- L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les partenaires sur le territoire. Elle apporte ainsi sa contribution à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

Création et innovation

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à soutenir :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression...),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges...),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des études et diagnostics partagés.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Caen :
 - Caen Sud (Guérinière, Grâce-de-Dieu),
 - Caen Nord Ouest (Chemin-Vert, Folie-Couvrechef),
 - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes, Calvaire St Pierre)
- Bayeux
- Colombelles - Giberville - Mondeville
- Lisieux

INTRODUCTION

L'année 2020 a été une année particulière, marquée par la pandémie de COVID 19. Cet évènement, auquel nous n'étions pas préparé, a modifié soudainement et fortement les pratiques professionnelles, les relations sociales et l'environnement de manière générale.

Dans un premier temps, avec le confinement de mars à mai, le télétravail a été mis en place. L'objectif était de maintenir le lien avec les jeunes. Cependant, cette modalité de travail s'est vite avérée insatisfaisante tant pour les éducateurs que pour les jeunes. Toutefois, les accompagnements individuels urgents et indispensables ont pu être maintenus.

Sur cette période, plusieurs éducateurs - éducatrices ont été sollicités afin d'apporter leur contribution éducative auprès des personnes sans domicile, hébergées par le Service Trait d'Union. Cette solidarité associative a été riche et a permis aux professionnels de rencontrer un nouveau public avec des problématiques différentes de celles des jeunes accompagnés en Prévention Spécialisée.

Toujours, dans le cadre de la solidarité associative sur le Département Insertion Prévention, les jeunes et leurs familles, accompagnés par le SAP, ont pu bénéficier des tickets services octroyés par l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Ces tickets ont permis aux éducateurs de soutenir financièrement les familles les plus fragilisées et en grande précarité.

Début mai, avant la fin du confinement, les équipes ont souhaité retourner sur le terrain, afin de renouer les relations avec les jeunes.

Dans le même temps et craignant fortement des débordements sur les quartiers de Caen durant l'été, la Mairie de Caen a été sollicitée. Ainsi une subvention conséquente de 10 000 euros a été attribuée au SAP afin de proposer des chantiers éducatifs sur tout l'été 2020. Les équipes se sont fortement mobilisées afin de renouer le contact avec les jeunes et leur proposer des accompagnements éducatifs individuels et collectifs.

Cependant, nombre de partenaires sont restés fermés ou ont modifié leur fonctionnement. Les manifestations et activités habituellement proposées ont été annulées. Ces éléments ont complexifié l'accompagnement des jeunes, les éducateurs ne pouvant s'appuyer sur les partenariats habituels. Ainsi les accompagnements sur les projets de formation, d'orientation, de recherche d'emploi n'ont pas pu se faire.

Les jeunes accompagnés en Prévention Spécialisée sont des jeunes en voie de marginalisation, d'exclusion, ou risquant de l'être, en difficulté, en souffrance, en rupture de dialogue avec les adultes et les institutions. L'épidémie de COVID 19, avec les confinements successifs alternés de couvre-feux, n'a fait que renforcer ces difficultés. Ainsi, les équipes ont pu observer les effets du confinement du début d'année avec des jeunes qui ont complètement décrochés du système scolaire. Les ruptures, souvent pré-existantes, ont été renforcées et amplifiées par les effets de la pandémie.

Le second trimestre, avec un nouveau confinement, puis le couvre-feu s'est déroulé différemment. L'ensemble des activités a été maintenu autant que possible. Le Plan de Continuité d'Activité a été revu à plusieurs reprises afin d'adapter les modalités de travail à l'évolution de l'épidémie. Les chantiers éducatifs ont pu être maintenus en extérieur, les accompagnements individuels ont été réalisés, l'accueil dans les locaux des équipes a pu reprendre soit en petit groupe soit sur rendez-vous, ainsi que le travail de rue.

2020 a, malgré tout, été une année de projet et d'innovation avec :

- La mise en place de la médiation canine et équine à Bayeux.
- A Colombelles - Giberville - Mondeville : un partenariat s'est noué avec une nouvelle association pour réaliser une activité boxe avec des jeunes entre 11 et 13 ans. Il a également été mis en place des activités de médiation : horticulture, création de meubles en bois.
- A Lisieux : des vélos électriques ont été mis à disposition de jeunes afin de favoriser leur mobilité. L'équipe dispose également d'un vélo électrique.
- A Caen, l'équipe de la Guérinière continue son travail avec l'association « Choppe ta mouette » : pêche en mer et ateliers cuisine.

Le SAP a également répondu à de nombreux appels à projet (quartier d'été et quartiers d'automne sur Caen, QPV pour Lisieux...).

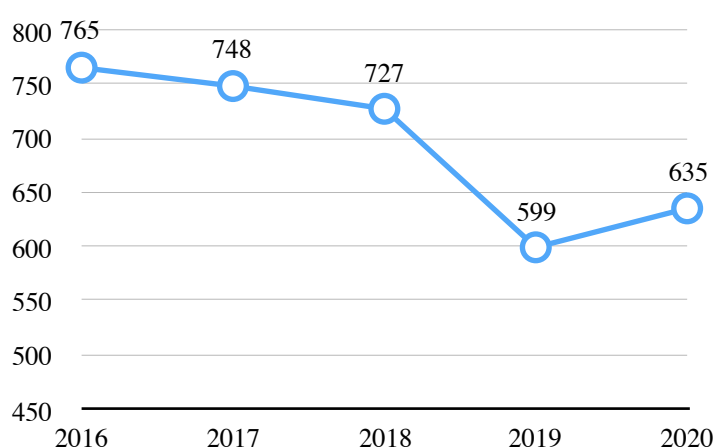
La fin d'année 2020 a été marquée par une nouvelle alerte du Conseil Social Economique du DIP pour Danger Grave et Imminent concernant l'équipe Caen Nord Est. Ce DGI a conduit à trois mobilités, dont une contrainte, qui ont concernées les équipes de Colombelles - Giberville - Mondeville, Caen Nord Est, Caen Sud Grâce de Dieu. Les équipes ont ensuite retrouvé une stabilité propice à un travail d'équipe riche et de qualité au bénéfice des jeunes.

Enfin, demandée depuis plusieurs années par les équipes du SAP, l'Analyse Des Pratiques Professionnelles a été mise en place à compter de septembre 2020. Les 23 éducateurs sont répartis en 2 groupes. En 2020, quatre séances ont pu avoir lieu, financée via le plan de Développement et d'Adaptation des Compétences du DIP.

En conclusion, cette année 2020 a été, tout à la fois, bouleversante et riche d'adaptations, avec une activité en augmentation.

COMPTE-RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES RENCONTRÉS

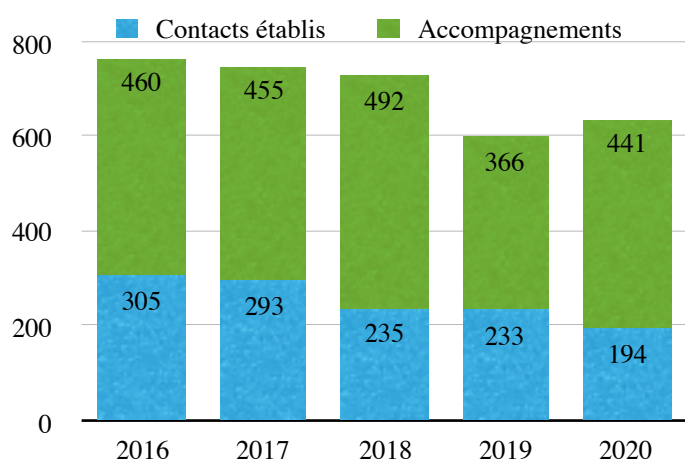


Le nombre de jeunes rencontrés en 2019 est très bas. Malgré une année particulière, le nombre de jeune rencontré et/ou accompagné a été plus important qu'en 2019 (+ 36).

L'augmentation du nombre de jeune est :

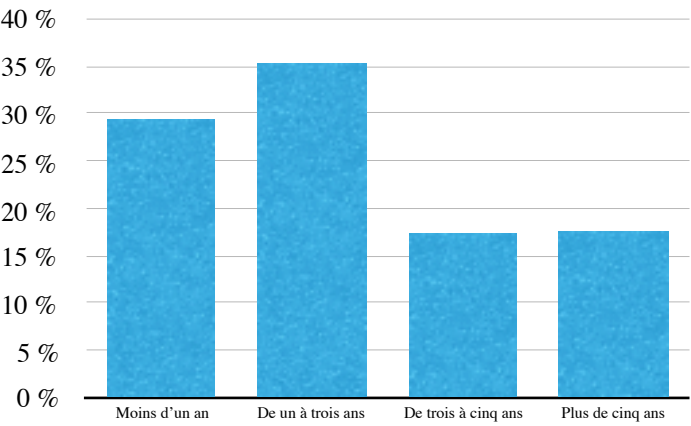
- Importante sur 2 territoires (Caen Nord Ouest + 17 jeunes et Colombelles-Giberville-Mondeville + 11)
- Modérée sur 2 autres territoires (Caen Sud Guérinière + 6 et Caen Nord Est + 5 jeunes)
- Stable ou en léger recul sur 3 territoires : Bayeux + 1, Lisieux et Caen Sud Grâce de Dieu - 2 jeunes).

NOMBRE DES JEUNES RENCONTRÉS EN CONTACTS ÉTABLIS ET ACCOMPAGNÉS DEPUIS 5 ANS



Sur quasiment l'ensemble des équipes, il est constaté une diminution des contacts établis et une augmentation des accompagnements. Avec les confinements et couvre-feux, les jeunes ont été moins visibles sur l'espace public (en début d'année), le travail de rue a été moins intense, et donc logiquement la rencontre de nouveaux jeunes a été moins importante. Cependant, le temps dédié à l'accompagnement individuel a permis de répondre aux demandes et besoins d'un plus grand nombre de jeune.

CONNUS PAR LE SAP DEPUIS

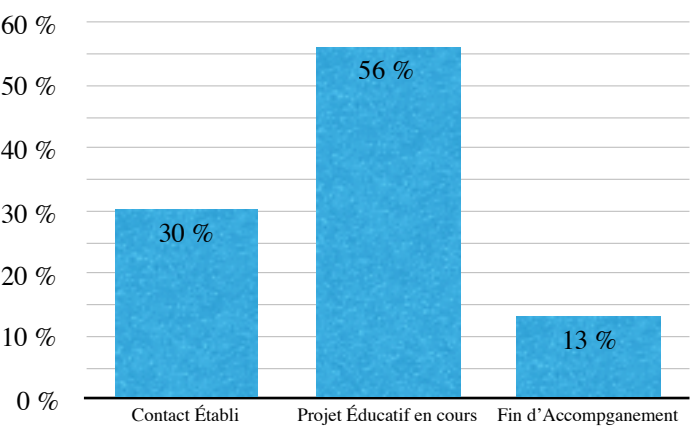


64 % des jeunes sont connus du SAP depuis moins d'un an à 3 ans et 36 % depuis 3 à 5 ans.

Il est à noter de légères variations :

- Une augmentation du nombre de jeunes connus depuis 1 à 3 ans (35 % contre 32 % en 2019). Cela s'explique par la diminution du nombre de contact établi (nouveaux jeunes rencontrés dans l'année) et la poursuite des accompagnements des jeunes connus antérieurement.
- Une diminution du nombre de jeunes connus depuis plus de 5 ans (17 % en 2020 contre 20,5 % en 2019).

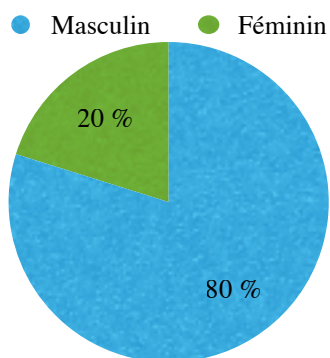
ÉTAT DE LA RELATION ÉDUCATIVE



Le pourcentage de projet éducatif en cours est supérieur de 10 % par rapport à 2019. Le nombre de fin d'accompagnement diminue très légèrement.

TERRITOIRE	NOMBRE DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT	MOTIFS
LISIEUX	3	AGE : 2 PLUS DE CONTACT : 1
COLOMBELLES GIBERVILLE MONDEVILLE	11	AGE : 3 PLUS DE CONTACT : 1 PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 7 (4 ACCÈS À L'EMPLOI, 1 FORMATION, 2 DÉCROCHAGE SCOLAIRE)
BAYEUX	29	AGE : 1 PLUS DE CONTACT : 21 PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 5 (2 ACCÈS À L'EMPLOI, 2 FORMATION, 1 DÉCROCHAGE SCOLAIRE) AUTRE : 2
CAEN NORD EST CAEN NORD OUEST	0	/
CAEN SUD GUÉRINIÈRE	23	AGE : 6 PLUS DE CONTACT : 10 PROBLÉMATIQUE RÉSOLU : 5 (1 ACCÈS À L'EMPLOI, 4 DÉCROCHAGE SCOLAIRE) AUTRE : 2 (DÉMÉNAGEMENT)
CAEN SUD GRACE DE DIEU	18	AGE : 1 PROBLÉMATIQUE RÉSOLU : 16 (ACCÈS À L'EMPLOI, FORMATION AUTRE : 1
	5	AGE : 1 PLUS DE CONTACT : 2 PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 2 (1 FORMATION, 1 ACCÈS CULTURE ET LOISIRS)

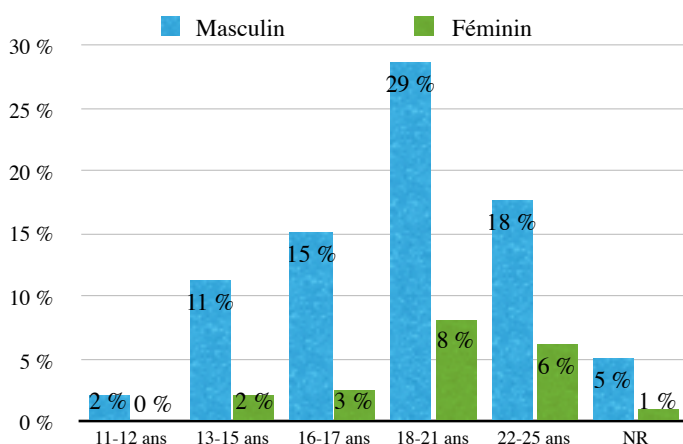
RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ EN 2020



Cette répartition reste identique au fil des années.

Historiquement le public de Prévention Spécialisée est un public masculin, les filles et jeunes femmes étant moins présentes sur l'espace public.

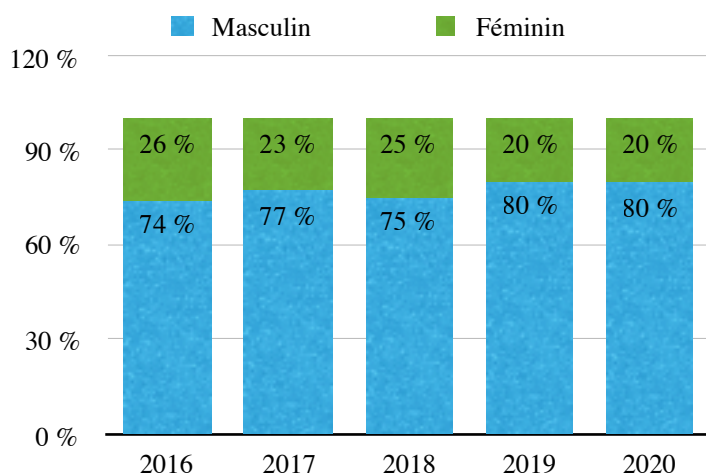
RÉPARTITION MASCULIN/FÉMININ EN FONCTION DE L'ÂGE



La répartition par âge et par sexe ne montre pas de variation significative par rapport à 2019.

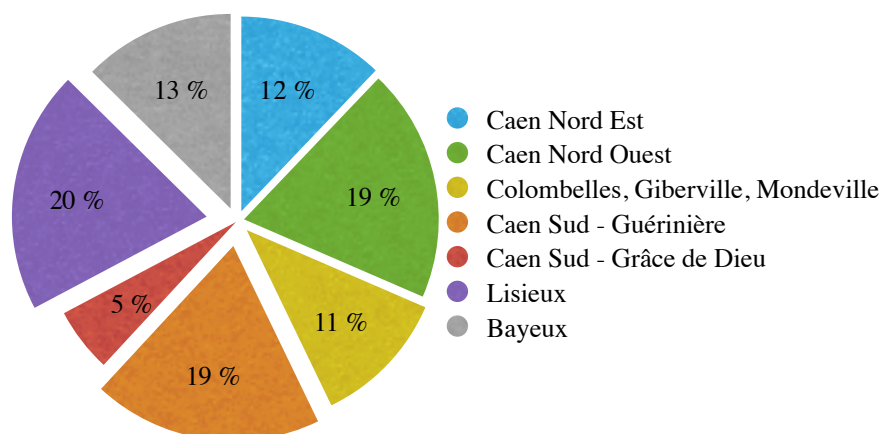
1/3 des jeunes accompagnés sont mineurs et 2/3 sont majeurs.

ÉVOLUTION DE LA MIXITÉ SUR 5 ANS



La répartition femme/homme est identique à celle de 2019.

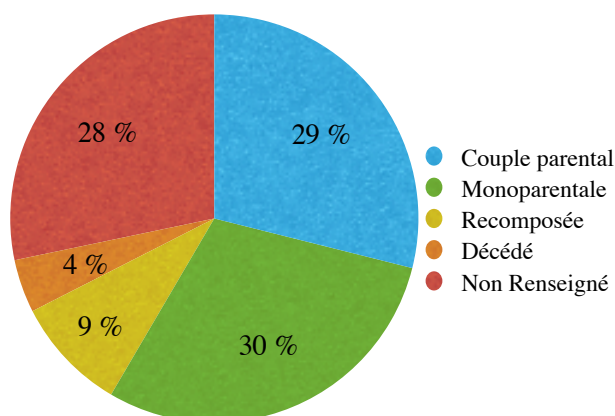
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



La répartition géographique des jeunes accompagnés est sensiblement la même qu'en 2019.

55 % des jeunes sont rencontrés sur Caen (66 % sur l'agglomération caennaise).

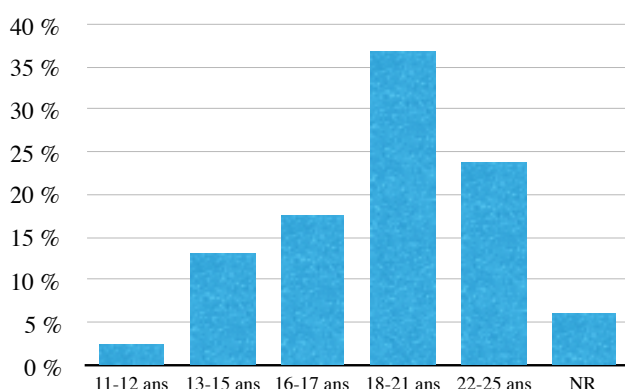
STRUCTURE DE LA FAMILLE DES JEUNES



Ce graphique est un ajout au Rapport d'Activité 2020, conformément aux indicateurs en annexe de la convention ACSEA - Conseil Départemental - Mairie de Caen.

Pour plus d'un quart des jeunes, l'information n'est pas connue. Les jeunes évoluent soit dans des familles ayant un couple parental (29 %) ou recomposées (9 %) soit dans des familles monoparentales (30 %).

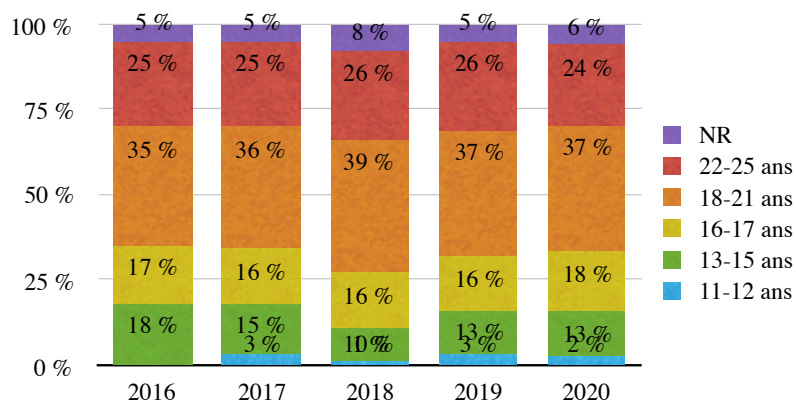
RÉPARTITION DES ÂGES POUR L'ANNÉE 2020



Cette répartition varie peu en 2020 par rapport aux années antérieures.

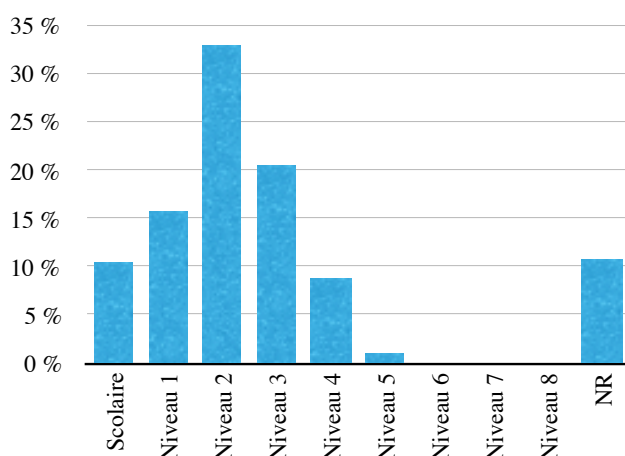
Il est logique que la tranche d'âge 11 - 13 ans ne soit que peu représentée dans ce graphique qui quantifie les accompagnements individuels. Concernant cette tranche d'âge, il est plutôt attendu des équipes éducatives, des actions collectives de prévention permettant de se faire connaître pour que les jeunes puissent re-solliciter les équipes, s'ils rencontrent des difficultés dans la suite de leur parcours de vie.

RÉPARTITION PAR ÂGES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Il est observé une légère augmentation de la tranche d'âge 16 - 17 ans et une légère diminution de la tranche d'âge 22 - 25 ans.

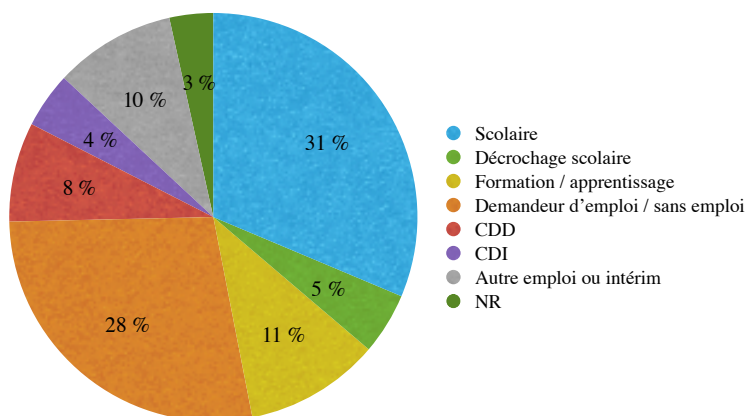
NIVEAU SCOLAIRE CONNU



La répartition des niveaux scolaires est légèrement modifiée en 2020 :

- Diminution du pourcentage de jeune ayant pas ou peu de qualification claire et niveau 1 (33 % des jeunes en 2019 contre 26 % en 2020),
- Augmentation des jeunes ayant un niveau scolaire allant de 2 et 3 de 42 % en 2019 à 52 % en 2020).
- Le niveau scolaire des jeunes accompagnés a donc augmenté en 2020.

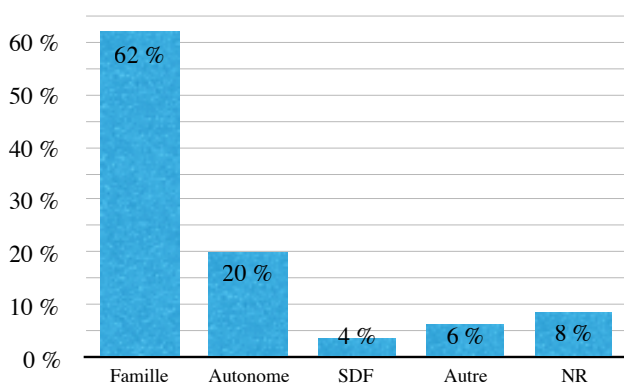
SITUATION DU PUBLIC RENCONTRÉ



La répartition est modifiée en 2020 avec une augmentation importante des jeunes scolarisés (+ 6 %) et une légère augmentation des jeunes en autres emploi ou intérim (+ 3 %).

Étonnamment la catégorie « décrocheurs scolaires » n'augmente pas.

LOGEMENT DES JEUNES RENCONTRÉS



Ce graphique a été modifié en 2020, avec l'ajout de la catégorie « Sans Domicile Fixe ». A noter + 4 % pour les jeunes en logement autonome.

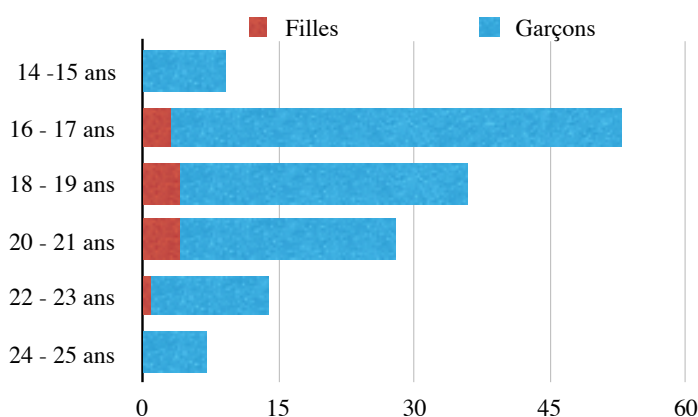
L'ACTIVITÉ CHANTIERS EDUCATIFS

En 2020, 50 chantiers éducatifs ont été réalisés pour 147 jeunes âgés de 14 à 25 ans (12 filles et 135 garçons).

Les partenaires de ces chantiers éducatifs ont été très divers : MJC Chemin Vert, la Brigade Verte de Colombelles - Giberville - Mondeville, le Pôle de Vie Caen Nord Ouest, l'association l'Unique, le Comité Social Économique Central de l'ACSEA, la Mairie de Parfouru sur Odon... Cette liste non exhaustive témoigne de la richesse des partenariats développés par le SAP.

Les activités proposées sont diverses : entretien d'espaces verts, peinture de cages d'escaliers, de caves ou de murs d'école, réalisation de meubles en bois de récupération, installation d'une clôture.... L'intérêt de ces activités, qui est un espace de « faire ensemble », est de valoriser les compétences des jeunes tout en les mobilisant sur une dynamique de projet.

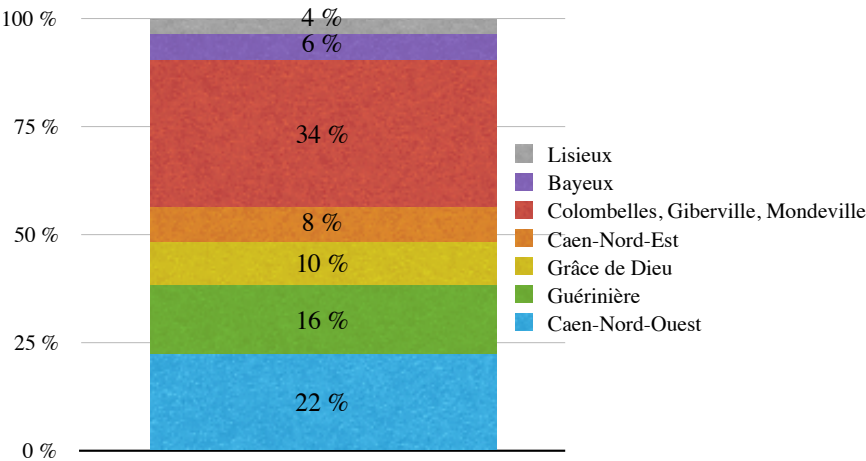
Ces chantiers éducatifs sont encadrés soit par l'encadrant technique qui intervient en transversalité sur tous les territoires du SAP soit par les éducateurs spécialisés des équipes du territoire concerné. Le nombre de chantier encadré par les équipes a augmenté cette année, permettant la réalisation d'un plus grand nombre de chantier éducatif.



RÉPARTITION GARÇONS / FILLES PAR TRANCHES D'ÂGE

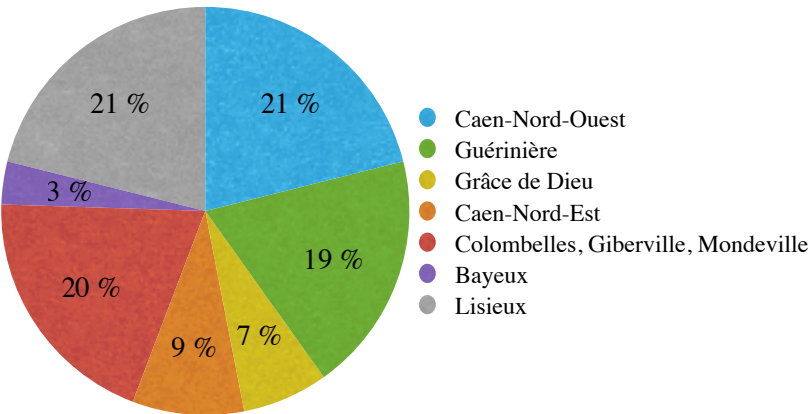
Les chantiers éducatifs sont majoritairement réalisés par un public masculin, correspondant logiquement au profil accompagné globalement par le SAP (80 % d'hommes et 20 % de femmes).

RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPARTITION DU NOMBRE DE CHANTIER PAR SECTEUR



Pour le rapport d'activité de 2020, les modalités de rendu compte ont été modifiées. Les années passées, ce graphique n'intégrait que les chantiers encadrés par l'encadrant technique. Sur le graphique ci-dessus apparaissent tous les chantiers, y compris ceux encadrés par les équipes éducatives. Il n'est donc pas possible de comparer les graphiques et de montrer l'évolution de cette activité éducative essentielle auprès des jeunes.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JEUNES PAR SECTEUR



Le secteur de Lisieux a réalisé un petit nombre de chantier mais a pu positionné un nombre important de jeune.

Le territoire de Bayeux est, comme chaque année défavorisé sur la possibilité de réaliser des chantiers éducatifs. En effet, les partenaires du territoire comme la Mairie ne sont malheureusement pas promoteurs de cet outil éducatif, malgré nos sollicitations.

Cependant quelques jeunes ont pu participé à des chantiers éducatifs réalisés en transversalité (entretien des gîtes de St Pair et entretien des espaces verts du Département Insertion Prévention).

Les trois territoires Caen Nord Ouest, Guérinière et Colombelles-Giberville-Mondeville sont comme chaque année très impliqués dans la réalisation des chantiers éducatifs.

LES CHANTIERS CAEN LA MER HABITAT

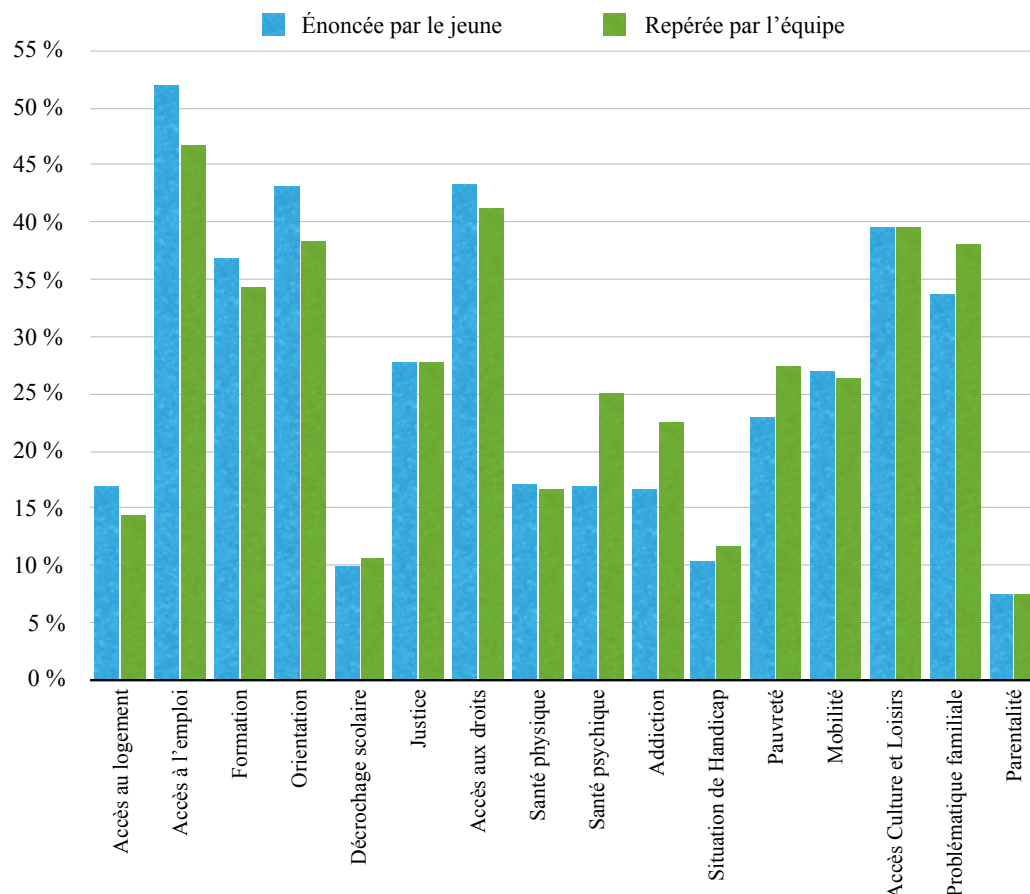
Caen-Nord-Ouest	1 semaine	2 garçons de 16 ans et 1 garçon de 17 ans
Guérinière	1 semaine	1 fille de 19 ans et 1 garçon de 18 ans
Grâce de Dieu	1 semaine	2 garçons de 18 ans

L'année 2020 n'a pas permis de mettre en oeuvre l'ensemble des semaines de chantier éducatif prévu avec le bailleur social Caen La Mer Habitat (CLMH) sur Caen. Seules 3 semaines ont pu être réalisées sur les 8 initialement prévues dans la convention.

Les 5 semaines non réalisées en 2020 n'ont pas pu être reportées sur l'année 2021 malgré nos demandes pressantes auprès du bailleur. Il est très regrettable que le partenariat avec Caen La Mer Habitat se dégrade d'année en année. Pourtant, l'intérêt des chantiers éducatifs réalisés dans les quartiers est tout à fait bien repéré par les Responsables Territoriaux, tout comme la qualité du travail réalisé est reconnue à chaque remise de fin de chantier.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

LES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES JEUNES / REPÉRÉES PAR L'ÉQUIPE



Comme chaque année, la demande des jeunes portent souvent (pour plus de 50 %, en baisse cependant de 4% par rapport à 2019) sur un accompagnement à l'accès à l'emploi, thématique « point de départ » de la relation éducative.

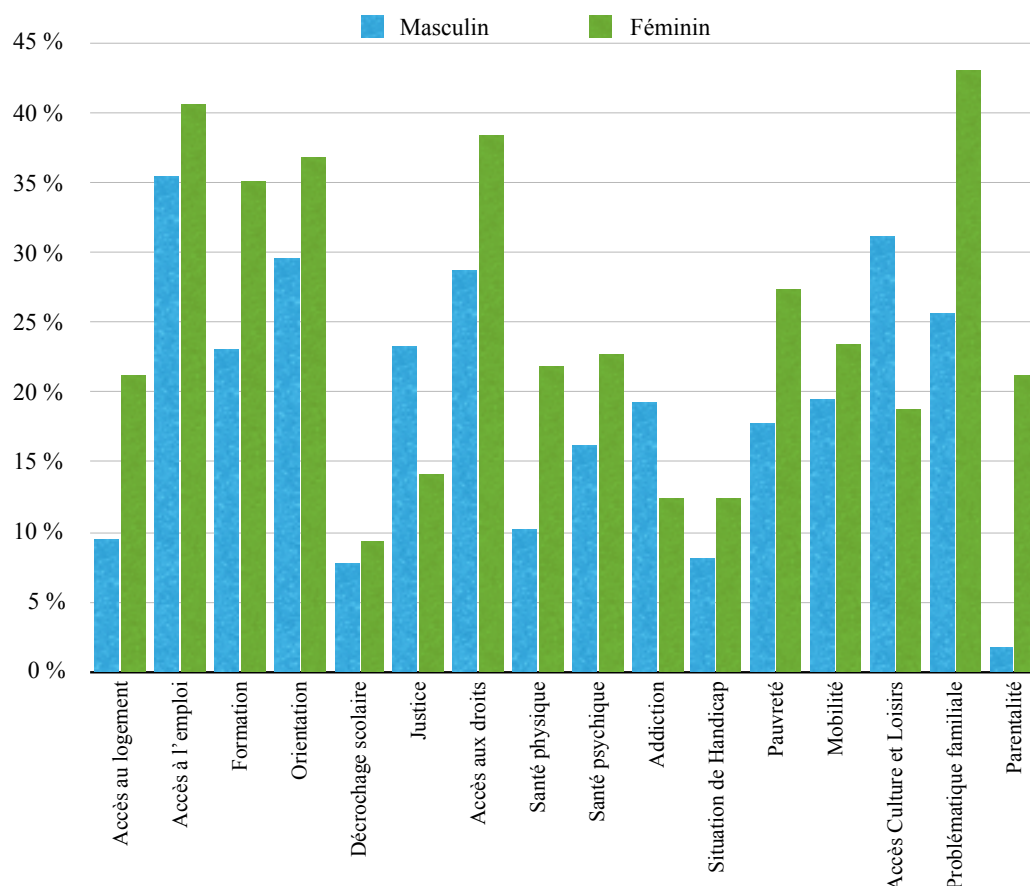
Il est à noter en 2020, une baisse de 15 % de la demande des jeunes sur la thématique accès à la culture et aux loisirs. La pandémie de COVID ayant eu pour conséquence la fermeture de tous les lieux de cultures et de loisirs collectifs, les jeunes, tenant compte de ces éléments, n'ont pas porter leurs demandes sur cet axe spécifique.

Les demandes des jeunes ont été moins importantes sur l'accès à l'emploi (- 7 %), probablement en raison d'une situation économique dégradée ainsi que d'un marché de l'emploi à l'arrêt pendant plusieurs mois.

Les demandes des jeunes, en cohérence avec les besoins repérés par les équipes, ont été plus importantes sur l'axe justice (+ 4 %) et santé physique (+ 3 %). Pour mémoire, afin de maintenir les liens et préparer la sortie, les éducateurs se rendent régulièrement en Maison d'Arrêt ou Centre de Détention afin d'y rencontrer les jeunes qui le souhaitent.

Enfin, de manière globale sur le SAP, les jeunes ont sollicité plus fortement les équipes sur la thématique « situation de handicap » soit + 6 %. L'écart entre l'expression des besoins par les jeunes et le repérage des équipes est quasi nul en 2020 alors qu'en 2019 les jeunes exprimaient beaucoup moins de demande en lien avec le Handicap alors que les équipes repéraient un réel besoin d'accompagnement.

LES PROBLÉMATIQUES PAR GENRE



En comparaison avec 2019, nous observons une évolution nette dans les thématiques abordées avec le public féminin :

- Forte augmentation sur les thématiques d'accès à l'emploi (+ 6 %), formation (+ 10 %), orientation (+ 8 %), accès aux droits (+ 5 %),
- Diminution sur les thématiques santé psychique (- 8 %), et parentalité (- 5 %) et les problématiques familiales (- 9 %).

Les thématiques abordées avec le public masculin sont stables en proportion sauf sur la mobilité (- 5 %) et l'accès à la culture et les loisirs (- 14 %).

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Comme pour l'année 2019, ce rapport d'activité est l'occasion de réaliser un point spécifique sur la prise en compte des jeunes de 11 à 13 ans.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance.

La prévention, à caractère éducatif et social, s'adresse à de larges publics de jeunes, et intervient en amont de tout risque de rupture, de marginalisation et de désocialisation. Elle se traduit par des actions de sensibilisation, d'éducation, d'accompagnement complétant des actions déployées en milieu scolaire, des activités culturelles et de loisirs.

Pour mémoire, le rajeunissement de l'intervention des éducateurs auprès des plus jeunes est une demande forte du Conseil Départemental et des Mairies, notamment la Mairie de Caen.

Voici, ci-après, un point par territoire :

BAYEUX

16 jeunes entre 11 et 13 ans ont été accompagnés au cours de l'année dont 5 de 11 ans. Des accompagnements individuels et collectifs ont été menés :

- Sorties collectives : pêche, bowling, plage, équitation, Escape Game, mini golf, des soirées « jeux de société pizza », leurs ont été proposés. Ces temps de « faire ensemble » et « d'être ensemble » permettent de tisser un lien de confiance avec les éducateurs. Ce lien existant est un facteur facilitant par la suite la sollicitation de l'équipe éducative, si le jeune rencontre des difficultés. 6 jeunes ont participé aux activités collectives.
- Accompagnements individuels :
4 accompagnements éducatifs renforcés : ont été réalisés : soutien scolaire, médiation, guidance parentale, activités (dont un accompagnement au sein du collège Letot).
2 jeunes ont bénéficié de la médiation équine.

LISIEUX :

Du fait de la situation sanitaire, l'équipe éducative n'a pas pu développer d'actions spécifiques et collectives en direction du public 11/13 ans en 2020.

La présence des professionnels au sein de l'équipe pluri-disciplinaire de soutien du P.R.E et sa participation au S.A.S permet toutefois au SAP d'être en veille sur des situations qui pourraient relever de sa mission de protection de l'enfance.

La proposition du principal du collège Pierre-Simon de Laplace de nommer un membre de l'équipe éducative au Conseil d'Administration du collège témoigne du professionnalisme des éducateurs auprès du public 11/13 ans. Le Principal salue les coopérations éducatives entretenues avec le Service d'Action Préventive depuis 4 ans et témoigne de sa volonté d'entretenir ce partenariat de proximité qui bénéficie amplement aux jeunes.

COLOMBELLES, GIBERVILLE, MONDEVILLE :

Comme évoqué dans le rapport 2019, une activité de boxe éducative s'est mise en place dans la salle de sport et d'expression, place des tilleuls à Colombelles. Cette activité a lieu le samedi matin et après-midi, encadrée par un éducateur diplômé par la Fédération Française de Boxe.

Cette activité regroupe environ 12 jeunes âgés de 9 à 13 ans. L'objectif, tout en étant sportif, est d'intégrer des règles strictes qui, par opposition aux bagarres de rue dans lesquelles il s'agit de faire mal à l'adversaire, l'activité encadrée et ses règles permettant de limiter les contacts en touchant son opposant. La crise sanitaire a brisé l'élan enclenché dans la mise en place de cette nouvelle activité.

Par ailleurs, fidèle à ses modalités d'intervention, et en sus d'être présente chaque mardi midi sur l'espace du collège, l'équipe éducative est allée se présenter à l'ensemble des classes de 6ème du collège Guillemot, les autres sections ayant bénéficié de cette intervention l'année précédente.

Cette nouvelle posture éducative a déjà permis à deux jeunes de solliciter les éducateurs pour leur faire part des problèmes qu'ils rencontraient au sein du collège. Les problématiques évoquées par ces jeunes peuvent s'assimiler à du harcèlement sans toutefois relever de situations préoccupantes. Les faits abordés dans le cadre d'un dispositif de médiation partenariale (SAP/Collège), s'apparentent à des conflits inter personnels entre collégiens n'allant pas encore jusqu'à des conduites de harcèlement. L'intervention des éducateurs du SAP a permis d'apaiser les 2 situations et d'éviter qu'elles ne se dégradent vers du harcèlement.

Toujours en lien avec le collège et le service d'animation jeunesse de la ville de Mondeville, deux jeunes ont pu bénéficier d'activité diverses.

Compte tenu de la crise sanitaire, aucune action collective n'a pu être véritablement organisée, hormis la projection d'un film cet été qui a permis à des jeunes et leurs familles de passer un agréable moment culturel et convivial.

CAEN NORD OUEST :

Les 11/13 ans ne sollicitent pas l'équipe, qui les connaît par le biais de leurs grands frères, grandes sœurs, ou par le biais de structures sportives telle que l'ASLCV. L'équipe éducative est plus en lien avec les 14/25 ans. Il n'y pas de 11-13 ans en difficulté repérés sur l'espace public ou faisant l'objet d'alerte par les partenaires.

L'équipe éducative considère que cette tranche d'âge est déjà prise en charge par des structures adaptées avec lesquelles elle travaille en partenariat comme la MJC, le relais scolaire, les collèges. Les partenaires la sollicitent d'avantage pour des jeunes de 14-15 ans.

L'équipe a participé, en partenariat avec le Centre Municipal d'Animation pour clôturer l'été, à l'animation « les rendez-vous d'la place » de la Folie Couvrechef. Deux éducatrices étaient présentes sur les différents jeux proposés et ont rencontré des enfants entre 4 et 13 ans et leurs familles.

CAEN SUD :

Guérinière

Dans l'optique de rajeunir le public avec lequel l'équipe travaille, il a été envisagé en 2020 un projet avec l'US Guérinière qui n'a pu aboutir au vu de la crise de la Covid. Par la suite, il a été proposé au cours de l'année des sorties de loisirs : Festyland ou encore pêche.

Ces supports ont permis une première accroche avec les plus jeunes et ont permis de créer un temps de « vivre ensemble », indispensable à l'instauration d'une relation.

La réflexion autour d'une intervention auprès des plus jeunes se poursuit. En 2021, l'équipe souhaite changer de local afin de faciliter l'accueil des plus jeunes et des propositions d'actions (sorties mercredis ou weekend, vacances ; poursuite du travail avec le collège), tout en les préservant de la rencontre avec les plus grands du quartier dont l'influence pourrait avoir un impact négatif sur eux.

Grâce de Dieu

Après plusieurs mois de sollicitations, l'équipe de la GDD a pu rencontrer Mesdames VERRIER (Principale) et JARRY (Principale Adjointe) du collège Hawking afin de présenter les missions et actions du Service d'Action Préventive. A la suite, une convention a été signée. La collaboration avec l'établissement a pour objet d'accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés liées à l'orientation, la scolarité ou encore les liens sociaux, en complémentarité de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Il s'agit pour l'équipe éducative de la GDD d'avoir un support et une entrée différente de celle qu'elle peut avoir au quotidien pour rencontrer et travailler avec un public plus jeune.

Il est à noter que l'équipe est en veille permanente sur le territoire. Ce qui a permis d'identifier et d'orienter un jeune repéré dans le cadre de la cellule de veille du CLSPD.

Par ailleurs, l'équipe envisage de solliciter la Mairie de Caen afin de bénéficier d'un créneau au gymnase de la Pomme d'Or pour proposer des séances de futsal aux jeunes qui ne fréquentent pas les clubs de sport ou les structures d'animation du quartier. Il s'agira par la même occasion de proposer des temps en partenariat avec ces dernières permettant ainsi l'identification des structures et une certaine complémentarité.

CAEN NORD EST

Aucune action n'a été spécifiquement orientée et mise en place en vue d'une intervention auprès d'un public âgé de 11-13 ans. Les éducateurs intervenant sur le secteur de Caen Nord Est ne sont pas sollicités par ces jeunes qui sont identifiés comme étant soit accompagnés par des parents sur l'espace public ou pris en charge par des structures telles que le Centre Socio Culturel ou l'AMVD.

En 2020, l'équipe a mené tout un travail autour du partenariat au travers des rencontres avec la MDA et la tenue du groupe de travail jeunesse. Cela a favorisé les temps de travail en commun qui déboucheront sur des actions concrètes, pour le public « jeunesse », en 2021.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Si la crise sanitaire s'estompe voire est résorbée en 2021, les perspectives de travail sont les suivantes :

1. La mise en place d'une formation - action accompagnée par un tiers dont l'objectif est d'entreprendre une réflexion stratégique pour élaborer la contribution du SAP à la nouvelle convention Protection Enfance Famille devant être signée avec le Conseil Départemental du Calvados pour la période 2022-2026. Cette convention fixera les orientations, actions, et projets proposés par l'ACSEA en complémentarité des dispositifs au sein des missions de protection de l'enfance et de la famille.

Cette formation - action utilisera l'opportunité de cette échéance pour développer la transversalité dans le service et renforcer la culture commune autour de la Prévention Spécialisée et de la Protection de l'Enfance. Ainsi les

différents professionnels participeront réellement à la proposition du service à la convention.

Cette action sera la force motrice du travail entre les différents professionnels (31 personnes) issus des différentes équipes (territoriales, fonctionnelles) du service. Elle devra se conclure par une proposition concrète d'orientations stratégiques sur lesquelles l'association s'appuiera dans les négociations avec le Conseil Départemental pour adopter la convention.

La démarche de formation tractée par l'action, consistera à identifier, mobiliser et le cas échéant acquérir collectivement des connaissances et des aptitudes directement ancrées dans :

- Les pratiques professionnelles,
- L'analyse des besoins et des demandes des publics,
- La lecture du fonctionnement des territoires d'intervention,
- La compréhension des commandes et attentes institutionnelles des différents niveaux (collectivités, partenaires, services de l'Etat),
- Les nécessités de l'organisation.

2. Poursuivre les réunions transversales avec un accompagnement au pilotage

Ces réunions sont mises en place à la demande de l'ensemble des éducateurs(trices) du SAP, constatant un manque de connaissance du travail réalisé entre les équipes et des besoins repérés sur chaque territoire.

Les objectifs de ces réunions sont les suivants :

- Partage d'expériences autour d'actions réalisées ou en cours,
- Échanges de pratiques entre les équipes, à travers les différents territoires,
- Réflexion sur des projets à mener en fonction des besoins repérés par territoires ou en transversalité.

3. Soutenir les projets des équipes en lien avec les besoins des jeunes

La force de la Prévention Spécialisée est de développer des projets, parfois innovants, répondant aux besoins des jeunes.

Comme chaque année, le SAP répond à de nombreux Appels à Projet (FIPD, Quartier d'Été, Quartiers d'Automne...) afin de développer des actions spécifiques avec les jeunes.

Les séjours d'été sont toujours un moment éducatif privilégié se déroulant dans un ailleurs qui permet de sortir du quartier et de vivre un quotidien différent.

Ainsi l'équipe de la Guérinière travaille avec un groupe de 6 jeunes de 15 à 18 ans sur un projet de séjour accompagné dans le Sud de la France pour l'été 2021 et d'un séjour en autonomie pour un groupe de majeurs. Cette même équipe souhaite travailler tout au long de l'année 2021, avec un groupe de jeune sur un projet de séjour à l'international (au Sénégal), en lien avec la Mairie de Caen, comme il a pu être fait en 2013, et envisager un départ en 2022.

Cette même équipe chemine autour d'un changement de local. En effet, l'équipe étant très sollicitée, le local ne semble plus adapté à l'accueil du public. Cette réflexion se fait par ailleurs dans l'idée de favoriser l'accueil et l'accompagnement de jeunes filles et d'un public plus jeune (11-13 ans).

L'équipe de Colombelles - Giberville - Mondeville travaille avec la Mairie de Colombelles à la rénovation du pignon de la salle d'expression. Ce travail se fait en partenariat avec le collège dont les élèves proposeront le visuel.

Cette même équipe souhaite implanter un nouveau local au centre ville de Colombelles. En effet, l'actuel local, sis place des tilleuls est quelque peu excentré et ne peut pas, de ce fait répondre à une intention spontanée des jeunes qui souhaitent solliciter le SAP. La Mairie de Colombelles a été sollicitée pour accompagner le SAP dans son projet d'être au plus près du bassin de vie des jeunes en occupant un local au cœur du centre ville.

L'équipe de la Grâce de Dieu souhaite la mise en place d'un créneau futsal sur le gymnase de la Pomme d'Or, les mercredis de 14h à 16h pour des jeunes du quartier de 11 à 16 ans. L'équipe communiquera auprès des partenaires ainsi que dans le quartier afin qu'un maximum de jeunes puissent y participer.

L'équipe de Bayeux poursuivra l'action spécifique de médiation équine et le travail de rue avec un chien (Pancake) facilitateur de la relation avec les jeunes.

Les équipes Caen Nord Ouest et Caen Nord Est poursuivront leur présence quotidienne, l'aide et l'accompagnement des jeunes dans un processus d'amélioration de leur situation sociale et professionnelle, le soutien de leurs projets tels que les départs en séjour autonome ainsi que le travail en partenariat.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COPIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Cheffe de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé du Samu Social 14 et un Accueillant du CHU le Cap Horn, Service Trait d'Union,
- Une Comptable du service administratif et financier du DIP,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale, une fois par an.

La composition du COPIL a été modifiée en 2020. Le salarié éducatif représentant le SAP n'a pas été remplacé en 2020, faute de volontaire.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'instance ne s'est réunie qu'à 2 reprises les 01/10 et le 16/12/2020.

DYNAMIQUE INTERNE

L'instance est bien repérée par les professionnels qui y participent, il y a peu d'absentéisme.

Un point est fait en réunion de direction DIP, une à deux fois par an.

Le flyer DACQ est remis à tous les nouveaux salariés. Cependant, la DACQ reste encore trop confidentielle. Une information continue à l'ensemble des salariés du DIP doit pouvoir se mettre en place pour continuer l'acculturation et la prise en compte de cette démarche au quotidien.

Pour le Département Insertion Prévention, un PACQ comprenant deux actions avait été défini :

- « Réaliser une plaquette DIP avec une fiche par service à destination des partenaires ». Cette action a été clôturée, la plaquette est maintenant diffusée à l'interne du DIP comme à l'externe en fonction des besoins.
- « Evaluer et améliorer le fonctionnement de l'équipe de direction du DIP » : au regard du contexte lié à la crise sanitaire cette action sera reportée en 2021.

LE PROJET DE SERVICE

Le Projet de Service du SAP est validé de 2018 à 2022. Son actualisation sera réalisée en 2022, en prenant appui sur la démarche de formation action actuellement en cours. Cette formation vise à une élaboration collective des propositions à réaliser au Conseil Départemental du Calvados pour la prochaine convention Protection Enfance Famille.

Orientations stratégiques	Objectifs	2017	2018	2019	2020	2021
Repositionner l'intervention du service auprès des jeunes de 11 à 25 ans, à travers :	Le développement de l'accompagnement des jeunes de 11 à 13 ans					
	Le développement de transversalités des intervenants sur les territoires et des équipes du SAP					
Affirmer le SAP comme un acteur de la Protection de l'Enfance, en lien avec la Politique de la Ville et les besoins territoriaux sur le Calvados, à travers :	- Créer une dynamique inter-équipe SAP					
	- Mutualiser les actions					
	- Favoriser les échanges de pratiques entre les équipes et les services partenaires					
	- Permettre, selon les projets individuels, des transversalités par action					
Agir sur et avec l'environnement, à travers le développement de :	- Continuer à développer le travail en réseau					
	La proposition de projets s'appuyant sur un diagnostic de territoire, l'innovation et la créativité, en lien avec les partenaires et les jeunes					
	La participation aux instances et réseaux nationaux, régionaux, départementaux et locaux					
Agir sur et avec l'environnement, à travers le développement de :	L'observation des publics et des besoins par territoire					
	L'intervention socio-éducative en lien avec les besoins repérés					
	La communication avec les partenaires					

En 2020, il était prévu :

La proposition de projets s'appuyant sur un diagnostic de territoire, l'innovation et la créativité, en lien avec les partenaires et les jeunes

Il y a eu beaucoup d'initiatives et de projets en 2020, malgré une année particulière liée à la COVID 19 :

- La mise en place de la médiation canine et équine à Bayeux.
- A Colombelles - Giberville – Mondeville : un partenariat s'est noué avec une nouvelle association pour faire une activité boxe avec des jeunes entre 11 et 13 ans. Il a également été mis en place des activités de médiation : horticulture, création de meubles en bois.
- A Lisieux : des vélos électriques ont été mis à disposition de jeunes afin de favoriser leur mobilité. L'équipe dispose également d'un vélo électrique.
- A Caen, l'équipe de La Guerinière continue son travail avec l'association « Choppe ta mouette » : pêche en mer et ateliers cuisine.

Compte tenu du contexte, la Direction du SAP a sollicité une subvention auprès de la Mairie de Caen. Celle-ci a ainsi attribué une subvention exceptionnnelle et importante pour la réalisation de chantiers d'été (10 000 euros).

Le SAP répond à beaucoup d'appels à projet (quartier d'été, quartiers d'automne, QPV pour Lisieux...).

L'observation des publics et des besoins par territoire.

C'est l'activité quasi permanente des équipes. C'est à partir de là que se déploient les actions. Pour autant, le diagnostic de territoire n'est pas formalisé à ce jour.

L'ÉVALUATION INTERNE

La démarche a été interrompue en 2020 :

- Le 1^{er} domaine « Droit des usagers, personnalisation » a été finalisé en 2019.
- Le 2^{ème} domaine « environnement » : le service dans son environnement devrait être finalisé d'ici juin 2021.

L'année 2020 n'a pas permis de poursuivre les travaux collectifs et collaboratifs autour de cette thématique.

La poursuite du travail est programmée à partir du 12 mars 2021 jusqu'en juillet. Sachant que les derniers travaux datent de 2019, et qu'ils ont été effectués sous l'ancienne méthode (hors référentiel et accompagnement) et que cette évaluation n'est pas obligatoire pour ce service, la question se pose de maintenir la fin de cette évaluation sur l'année 2021 ou de la différer au regard du contexte et de repousser celle-ci à 2022 avec la nouvelle procédure nationale.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le Plan annuel comprenait 2 actions :

Action 1 « Poursuivre les réunions transversales avec un accompagnement au pilotage »

En l'absence de mobilisation des équipes, un Chef de Service a tenté de relancer la dynamique en début d'année 2020. Une réunion a eu lieu sous son pilotage. Y ont participé 4 éducateurs. Un compte rendu de réunion a été rédigé et distribué. Mais les équipes ne se saisissent pas/plus de cette possibilité.

Un éducateur de l'une des équipes a sollicité de nouveau ses collègues en fin d'année 2020. Un nouveau COPIL s'est constitué. Cependant, l'actualité n'a pas permis la mobilisation des équipes pour la mise en place d'une réunion transversale. Une réunion devrait être organisée en 2021.

A noter : deux éducateurs participent à des réunions transversales sur la Prévention Spécialisée des associations du « grand ouest » au sein du CNLAPS.

Action 2 « Améliorer le rendu-compte de l'activité : travailler le recueil de données (forme et fond) et la forme et le contenu du rapport d'activité »

Lors de la réunion de service de janvier 2020, le sujet a été évoqué. Un éducateur avait fait des propositions de modification.

L'objectif était de modifier le recueil de données pour 2021. Mais la crise sanitaire n'a pas permis d'avancer sur le sujet.

Les indicateurs demandés par les financeurs (Conseil Départemental et Mairie de Caen) : profession des parents, fratrie, rang dans la fratrie, familles monoparentales interrogent quant à leur pertinence en Prévention Spécialisée.

Ce travail sur le rapport d'activité représente un gros chantier. Il va falloir réfléchir à la façon de le faire évoluer, en tenant compte des résistances liées au rendu compte, même si les éducateurs sont conscients que l'actuel rapport d'activité n'est pas satisfaisant.

Rappel : la convention tri partite Mairie de Caen – ACSEA – Conseil Départemental, prévoit des remontées mensuelles, qui sont réalisées à l'occasion des différents points mairies (mensuelles à Lisieux, trimestrielles à Caen et Mondeville, en cours de mise en place avec Colombelles).

DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

SERVICE TRAIT D'UNION (STDU)



Siège service Trait d'Union :

31 rue des Compagnons - 14000 CAEN

Tél. 02 31 34 30 31

Fax. 02 31 34 49 18

Directrice : Fabienne FORVEILLE

E-mail : directrice.dip@acsea.asso.fr

Année d'intégration à l'ACSEA : 2010

Centre d'Hébergement d'Urgence
Le Cap Horn

Centre d'Hébergement d'Urgence
La Charité

Hébergement d'Urgence
pour Demandeurs d'Asile

Samu Social 14 (dont la maraude
Enfance Famille)

Dispositif d'Accompagnement et de
Soutien à l'Autonomie

Plan Hiver

AUTORISATION / HABILITATION

Convention avec le Conseil Général du Calvados en date du 29 avril 1997 pour l'accompagnement social de proximité.

Arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, portant transfert de l'autorisation de fonctionnement de la structure d'extrême urgence du « Cap Horn » à l'ACSEA et regroupement avec le Centre d'hébergement d'Urgence « la Charité » [et par extraction, le fonctionnement des ISR comme dispositif mobile] à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- La Charité : 64 places pour l'hébergement d'urgence adulte, familles en difficulté.
- Le Cap Horn : 36 places pour l'hébergement d'urgence adulte, famille en difficulté.

Arrêté préfectoral en date du XX, portant modification des capacités des Centres d'hébergement d'Urgence « Cap Horn » et « la Charité » à compter du XX :

- La Charité : 20 places pour l'hébergement d'urgence adulte, familles en difficulté
50 places pour l'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA)
- Le Cap Horn : 60 places pour l'hébergement d'urgence adulte, famille en difficulté.

Convention annuelle Conseil Départemental et État (DDCS) pour la Maraude Enfance Famille (2020 – 2021).

Convention annuelle avec la CARSAT pour le DASA.

POPULATION

- Population majeure ou mineure, isolée ou en famille, en grande vulnérabilité et présente dans les espaces publics, pour l'équipe d'Intervention Sociale de Rue.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples (familles dans le cadre du Plan Hiver) bénéficiant d'une mise à l'abri, pour les équipes d'accueil du Centre d'Hébergement d'Urgence « La Charité » 20 places et du Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn, 60 places.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples, demandeurs d'asile ayant une procédure en cours, pour l'équipe d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA – 50 places).

FINANCEMENT

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Conseil Départemental du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).
- Communauté urbaine de Caen la Mer
- Conférence des financeurs pour l'action expérimentale DASA (ARS et Conseil Départemental)
- CARSAT pour le DASA

OBJECTIFS

Le Service Trait d'Union assume en les distinguant et en les reliant, les missions de rencontre, d'accueil, d'accompagnement des populations vulnérables à la rue. Il s'agit de procurer de manière adaptée un appui, une aide, répondant à la reconnaissance de la personne dans sa réalité, et de ses besoins à satisfaire sur le plan alimentaire, d'hygiène, de mise à l'abri, de lien social, de santé, d'accès aux droits,...sans se substituer aux services publics et privés couvrant ces champs et en collaboration avec eux.

Le Service Trait d'Union se caractérise par son haut seuil de tolérance et son bas seuil d'exigence.

L'accomplissement de sa mission fait appel aux valeurs et principes suivants :

- L'inconditionnalité de l'accueil, le non jugement et la non discrimination garantissent un engagement identique quel que soit le parcours de la personne accueillie.
- La patience, la persévérance, ainsi que le refus du fatalisme et du déterminisme portent à reconnaître les capacités des personnes à faire face aux difficultés rencontrées, leurs démarches d'insertion et leur évolution.
- La congruence, la sincérité, le respect du choix, du rythme et de la temporalité des personnes ainsi que la bienveillance et le droit à l'oubli participent à instaurer un rapport de confiance, indispensable à la compréhension de la situation de la personne et de la relation d'aide.
- La réactivité, la créativité et l'adaptabilité pour saisir les opportunités qui se présentent et en tirer parti pour et avec la personne, sont inhérentes à l'action des équipes du Service Trait d'Union.

ACTIONS

Le Service Trait d'Union est organisé autour de **six équipes** :

- Le Samu Social 14 « Généraliste » qui va vers les personnes lors de maraudes, évalue leur situation, oriente vers le 115 pour une mise à l'abri et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social. L'équipe du Samu Social réalise un accompagnement social global vers les services sociaux ou de soin en lien avec les différents partenaires, pour garantir la continuité du suivi des personnes. Une action Spécifique du Samu Social 14 est développée via une maraude Enfant famille.
- Une action d'accueil et d'hébergement d'urgence, via le 115 pour des personnes vulnérables à la rue :
 - sur le CHU Le Cap Horn, 60 places
 - sur le CHU La Charité, 20 places
- Une action d'hébergement pour Demandeurs d'Asile (HUDA – 50 places)
- Une action expérimentale dite Dispositif Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie – DASA, afin d'aller à la rencontre des personnes vulnérables de 60 ans et plus, à la rue ou en Centre d'Hébergement d'Urgence afin de les orienter et les accompagner vers des dispositifs adaptés.
- La gestion du Plan Hiver de novembre à mars de l'année suivante, permettant l'hébergement des personnes ou familles vulnérables à la rue.

Le Service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24.

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

LIEUX D'IMPLANTATION

Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile
7 allée Henry Beaufils
14 000 CAEN

Samu Social 14
7 Place de la Demi Lune
14000 CAEN

Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité
7 allée Henry Beaufils
14 000 CAEN

Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn
7 Place de la Demi Lune
14000 CAEN

Plan Hiver
2 Boulevard du Général Vanier
14000 CAEN

Dispositif d'Accompagnement et de soutien à l'Autonomie
7 Place de la Demi Lune
14000 CAEN

ACTIVITE GLOBALE DU SERVICE TRAIT D'UNION

Pour mémoire, le Service Trait d'Union est maintenant composé de 6 équipes :

- Le Samu Social 14,
- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) La Charité, 20 places,
- L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile - HUDA, 50 places,
- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Le Cap Horn, 60 places,
- Le Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie - DASA,
- Le Plan Hiver (40 à 100 places de novembre à fin mars de l'année suivante).

L'année 2020 a été faite de solidarités et d'adaptations... sur l'ensemble de ces structures avec une activité soutenue, comme chaque année. Quelques éléments sont à relever plus particulièrement :

Pendant le 1er confinement (mars à mai 2020), sur les trois structures d'hébergement :

- Maintien des mêmes personnes hébergées sur les 3 structures avec possibilité de rester en journée (arrêt des rotations et hébergement H24).
- Soutien actif de plusieurs bénévoles pour réaliser tous les achats des personnes (cigarettes, alcool, produits d'hygiène, nourriture...) qui ne pouvaient pas sortir des centres d'hébergement, afin de respecter le confinement,
- Renfort de salariés d'autres équipes, services ou établissements de l'ACSEA (Samu Social, DASA, SAP, SAJD, IMPro...),
- Consommation encadrée d'alcool sur site dans une salle « alcool ». Plus de 25 personnes au Cap Horn ont ainsi pu consommer quotidiennement, à leur rythme. Un dialogue s'est alors engagé avec chaque personne sur sa consommation afin de respecter au mieux sa réalité,
- Présence de partenaires : l'AMCE est intervenue sur sollicitation au Cap Horn afin de rencontrer les personnes ayant besoin de renouveler un traitement.
- Sensibilisation des personnes hébergées aux gestes barrières par plusieurs infirmiers de l'ACSEA

Pour le Samu Social et la Maraude Enfance Famille :

- 2020 : première année de fonctionnement sur une année complète de la Maraude Enfance Famille, co-financée par l'État et le Conseil Départemental,
- Distribution de tickets service à la demande de la DDCS 14 en 3 vagues : dans les squats, hôtels, rue, avec l'aide de bénévoles, de façon conjointe avec le Secours Catholique, et avec le renfort des Chefs de service du SAP,
- Distribution ponctuelle de nourriture en squats auprès de publics malades de la COVID à la demande de la DDCS,
- Distribution de denrées alimentaires en squats auprès des familles et des personnes isolées en relais des associations caritatives dont l'activité s'est adaptée à la diminution ponctuelle du nombre de bénévole, avec le soutien de la Banque Alimentaire,
- Distribution de masques auprès des personnes à la rue, en squats (remis par la DDCS),
- Prévention et sensibilisation aux gestes barrières dans la rue : distribution de documents traduits et explications,
- Poursuite de l'Analyse Des Pratiques Professionnelles,
- Poursuite de notre partenariat avec l'Association REVIVRE pour les Lits Halte Soins Santé en vue de la signature de la convention. 9 personnes ont pu bénéficier d'un accueil allant de 24/48 heures à 2 semaines sur une place LHSS/STDU. 1 personne a été maintenue pendant 5 mois durant la crise sanitaire.

Pour le Cap Horn :

- Modification du mode d'accueil des personnes (7 mois sur 12). A la demande de la DDCS, suspension des rotations, maintien des personnes sur la structure en H24. Les personnes ont pu rester en journée, ce qui a induit des changements de pratiques pour l'équipe,

- Réalisation d'une enquête par l'INSEE en janvier pour les 60 personnes hébergées à cette période,
- Travail sur le Protocole de Mise en sureté sur lie CHU Le Cap Horn,
- Fiches de tâches des salariés réalisées en collaboration avec l'équipe.

Pour le DASA : (poursuite de l'expérimentation sur 3 ans 2020 à 2022)

- Dans l'attente de la réponse de la Conférence des Financeurs, et pendant 6 mois, une seule salariée a poursuivi son activité pour le DASA. Elle a été amenée à recentrer ses interventions auprès du public vieillissant qui était hébergé sur le CHU Cap Horn.
- La Conférence des Financeurs ayant répondu positivement, un second poste a été activé en mai sur l'action.
- Puis la CARSAT a également répondu positivement et a financé un 3ème poste sur la fin de l'année 2020. A noter, que c'est la première fois que la CARSAT finance une action pour le Service Trait d'Union.

Le Service Trait d'Union reste un lieu de formation et accueille régulièrement des stagiaires :

- Etudiants en médecine (4ème ou 5ème année)
- Elève éducatrice spécialisée (2ème année)
- Elève éducatrice spécialisée (1ère année)

L'ACLS (Association Culture et Lien Social) n'a pu réalisé qu'un seul concert sur le CHU Le Cap Horn cette année avec la crise sanitaire.

Les équipes et Chefs de Service ont participé :

- A la Commission Urgence (COU du SIAO14)
- Au groupe de travail national « Maraudes et Samu Sociaux » de la Fédération Nationale des Samu Sociaux.

L'équipe de Direction du Service Trait d'Union composée de 2 Chefs de Service à temps pleins et d'une directrice pour 0,15 ETP s'est vue temporairement modifiée sur cette année 2020. En effet, une Cheffe de Service a souhaité bénéficier de son Compte Épargne Temps et s'est absentée du 29 juin au 6 octobre 2020. Elle a été remplacée par une Cheffe de Service en CDD sur une nouvelle répartition de l'encadrement des équipes.

D'un point de vue institutionnelle, l'année 2020 a été marquée par :

- La mise en place du Conseil Social et Économique du DIP, nouvelle instance remplaçant trois instances (CE - DP - CHSCT),
- Une enquête de la Commission Santé, Sécurité et Condition de Travail pour l'une des équipes du Service Trait d'Union après l'évocation de faits de harcèlement,
- L'élaboration des Plans de Continuité de l'Activité en lien avec la crise sanitaire,
- L'élaboration des Documents Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques, pour chaque équipe du Service Trait d'Union,
- La finalisation des fiches de tâches pour les Hébergements.

COMPTE-RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020

LE SAMU SOCIAL 14

NOMBRE DE PERSONNES RENCONTRÉES ET NOMBRE DE RENCONTRES

	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart 2019 - 2020
Nombre total de personnes rencontrées	2 913	2 407	2 445	1 722	1 521	-201
Nombre de personnes isolées	2 139	1 709	1 842	1 100	1 096	-4
Dont nombre de mineurs isolées	79	87	76	52	24	-28
Nombre de personnes en famille	695 (182 familles)	611 (163 familles)	527 (147 familles)	622 (151 familles)	425 (116 familles)	-197 (-97 familles)
Dont nombre d'enfants	460	472	332	327	221	-106
Nombres total de rencontres	30 536	31 072	15 204	8 968	7 152	-1 816

Si le nombre de personnes isolées est sensiblement le même entre 2019 et 2020, il est à noter que le nombre de personnes rencontrées composant les familles a baissé en 2020.

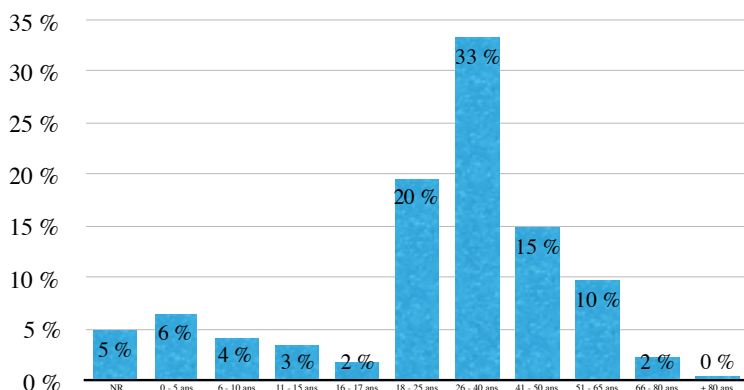
Avec la création de l'équipe Maraude Enfant Famille, un relais spécifique d'« aller-vers » les enfants et les familles s'est constitué. Le Samu Social reste néanmoins l'interlocuteur des enfants et de leur famille en soirée et/ou en week-end.

REPARTITION FÉMININ / MASCULIN

	2016	2017	2018	2019	2020
Hommes / mineurs	2 266	1 753	1 827	1 171	1 050
Femmes / mineures	647	583	618	551	471
Total	2 913	2 336	2 445	1 722	1 521

La répartition Féminin / Masculin pour l'année 2020 est toujours d'un tiers Féminin pour deux tiers Masculin.

REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

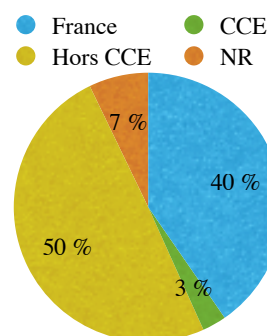


Le pourcentage d'enfant mineur (0 à 17 ans) rencontré dans la rue reste stable en 2020 (20%).

Il est à noter en 2020, une augmentation sensible des personnes de 41 ans et plus rencontrées dans la rue (+ 4 %). C'est la 2ème année consécutive de hausse pour les personnes ayant entre 41 et 80 ans.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	2016	2017	2018	2019	2020
France	563	527	577	579	614
CCE	63	853	318	69	44
Hors CCE	2 209	893	1 103	967	754
NR	78	132	447	107	109
Total	2 913	2 407	2 445	1 722	1 521



Le nombre de personnes se déclarant française rencontré par le Samu Social a augmenté cette année (+ 6 % par rapport à 2019).

Le nombre de personnes rencontrées venant d'un autre pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne a diminué.

LA MARAUDE ENFANT FAMILLE

La Maraude Enfant Famille (MEF) est un dispositif expérimental, d'un an reconductible, co-financé par la DDCS et le Conseil Départemental et piloté par ce dernier. Ce dispositif, appelé généralement « Maraude Mixte » sur l'ensemble du territoire, a débuté dans l'agglomération Caennaise le 1er Janvier 2020.

Les maraudes mixtes ont été mises en place à partir de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui s'articule autour de cinq engagements et particulièrement le second : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

Une des mesures phares du 2ème engagement est le déploiement de maraudes mixtes Etat-Département afin de venir en aide aux enfants et familles en situation de forte précarité.

La Maraude Enfant Famille (MEF) est un binôme d'éducateurs spécialisés qui, au sein de l'équipe du SAMU Social 14, pratique « l'aller vers » les familles avec enfants mineurs en situation de sans-abris, en habitat/abri de fortune, hébergements d'urgence 115 ...

Le binôme étant déjà constitué au mois de décembre 2019, des temps de rencontres avec les familles avaient déjà été mis en place.

L'équipe a rencontré 126 familles en 2020. Elle avait rencontré 22 familles en 2019.

NOMBRE DE PERSONNES RENCONTREES

Nombre de familles	148
Dont familles biparentales	92
Dont familles monoparentales	56
Nombre de personnes composant les familles	554
Dont nombre d'adultes	239
Dont nombre d'enfants	315

ORIGINE DE LA RENCONTRE

	DÉCEMBRE 2019	ANNÉE 2020
Signalement / 115	1	49
Rue	1	10
Squat	16	50
Foyer extrême d'Urgence	4	13
Signalement Tiers	0	1
AJF	0	3
Total	22	126

AJF : Accueil de Jour Famille de l'Association ITINERAIRES

LIEU DE LA RENCONTRE

Rue	97
Squat	423
Hébergement d'urgence	140
AJF	40
Hôtel	139
Logement	6
Total de rencontres en 2020	845

Les 3 premiers mois (y compris pendant le confinement) ont été fortement marqués par des temps d'aller-vers dans les squats dans le but de rencontrer les familles et cartographier/repérer leurs lieux de vie. Le restant de l'année 2020, les rencontres ont eu lieu suite à des signalements sur les foyers d'extrême urgences et grâce à l'aller vers en squat.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES RENCONTRÉES

FRANCE	CCE	HORS CCE
4	2	142

La majorité des familles rencontrées venaient de pays hors Union Européenne.

Le territoire d'intervention de la MEF s'étend sur l'agglomération Caennaise et le territoire des USDA, selon la convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Durant cette période de crise sanitaire, certains ménages ont été orientés par le 115 vers des hôtels situés à Bayeux ou Lisieux. La MEF n'intervient sur ces territoires que de manière exceptionnelle et souvent en lien avec l'équipe du Samu Social 14. Un relais a alors été fait avec les acteurs du territoire qui peuvent accompagner les familles : Circonscriptions d'Action Sociale, PASS, Croix Rouge...

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

	0 - 8 mois	9 mois - 3 ans	4 - 17 ans	18 - 25 ans	26 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 65 ans	TOTAL
NOMBRE	8	72	217	39	157	51	10	554

La MEF a rencontré 297 enfants mineurs et 18 enfants majeurs et 239 adultes composants les familles;

Les accompagnements de la MEF ont portés sur :

- L'accès à l'hébergement et au logement,
- L'accès aux droits,
- La scolarité des enfants,
- La réponse aux besoins fondamentaux (se nourrir, être en sécurité, se laver...),
- La santé.

Pour mémoire, l'accompagnement proposé par la MEF a pour enjeu de prévenir, repérer et remédier aux situations attentatoires aux droits de l'enfant, à travers la construction d'un réel projet de sortie de la rue pour l'ensemble de la famille.

	Nombre d'acte
Santé	66
Scolarité	86
Domiciliation	11
Besoins fondamentaux	77
Insertion Socio-professionnelle	6
Loisirs / Temps périscolaire	14
Accès aux droits	154
Hébergement / Logement	176
Judicaire	7

Au 31 décembre 2020, 86 familles sont sorties du dispositif :

Accueil demande d'asile	18
Droit commun	8
Préconisations SIAO	15
Hôtels CD*	1
Réquisition	8
Changement de Département / de Pays / ARV**	7
Perdu de vue	29
Total de Familles sorties	86

*Hôtel CD : Hôtel pris en charge par le Conseil Départemental

**ARV : Aide au Retour Volontaire

Au 31 décembre 2020, il restait 62 familles connues par la MEF et présentes sur l'agglomération caennaise. Toutes n'étaient pas en demande d'accompagnements, d'aides ou d'orientation.

DURÉE MOYENNE DE PRISES EN CHARGE :

La durée moyenne de prise en charge des familles rencontrées dépend directement du statut administratif de ces dernières. N'étant pas référent social des personnes rencontrées et n'ayant aucun mandat qui régit l'activité, il semble plus opportun de parler de « temps d'accompagnement moyen ».

DROIT COMMUN :

Pour les familles étant déjà de droit commun au moment de la rencontre, la durée de prise en charge par la MEF est très brève. Dès qu'un rendez-vous avec un service social référent est pris et que la MEF est assurée que la famille puisse accéder à la satisfaction de ses besoins fondamentaux, un relai est rapidement enclenché vers un dispositif adapté. La durée de prise en charge peut alors varier de 1 jour / 1 nuit à une semaine maximum.

ASILE :

Les familles ou ménages en procédure de demande d'asile peuvent accéder plus ou moins rapidement à des hébergements dédiés. Lors d'une demande d'asile en procédure normale/accélérée/Dublin, les délais d'attente varient principalement en fonction de la vulnérabilité des personnes qui composent la famille. En effet, après avoir honoré tous les rendez-vous Préfecture, OFII, plateforme de premier accueil, domiciliation... le délai d'obtention d'un hébergement dédié peut aller de 2 jours à environ 1 mois en fonction des places disponibles.

Lorsqu'un ménage enclenche une demande de réexamen de sa demande d'asile, bien souvent ce dernier ne peut bénéficier des conditions matérielles d'accueil (sauf cas particuliers : problèmes médicaux importants). Elle ne peut pas non plus solliciter une prise en charge stable ou pérenne via des préconisations SIAO urgence ou insertion car relevant du droit d'asile. L'accompagnement est alors toujours actif.

SITUATION IRRÉGULIÈRE :

En ce qui concerne les personnes en situations irrégulières, à savoir la grande majorité des rencontres faites, les temps d'accompagnements sont longs. Certains ménages sont connus du Samu Social depuis plusieurs années (avant la création de la MEF).

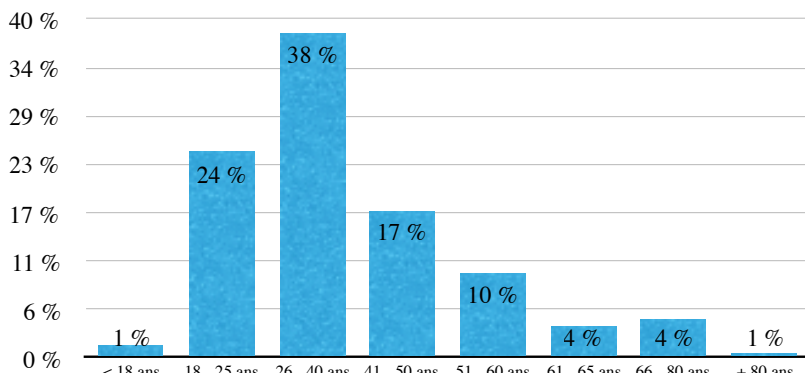
Les conditions d'obtention d'un titre de séjour / régularisation sont complexes et relèvent d'une certaine stratégie administrative qui fait que ces personnes attendent que les années passent, que les enfants deviennent majeurs, espèrent trouver un travail, une promesse d'embauche...

Quelques situations (à la marge) se retrouvent en situation irrégulière après avoir été de droit commun pendant de nombreuses années.

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LE CAP HORN »

672 personnes différentes ont été hébergées en 2020, soit 542 hommes et 130 femmes. Ce nombre a diminué par rapport à 2019 (873 personnes) du fait du gel des rotations, ce qui n'a pas permis à autant de personnes d'accéder à l'hébergement d'urgence.

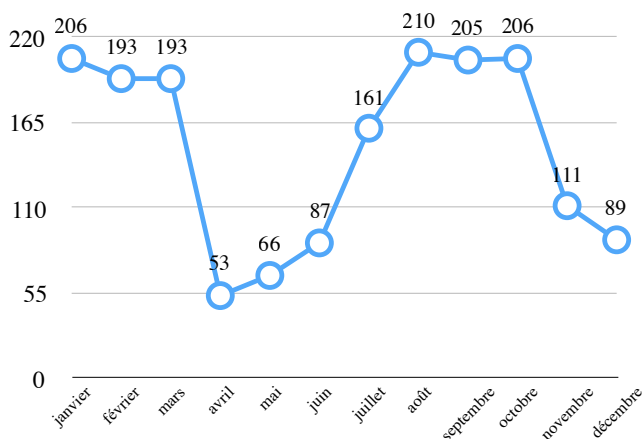
RÉPARTITION DES PERSONNES HÉBERGÉES PAR TRANCHES D'ÂGE



En 2020, 3 légères variations sont à observer par rapport à 2019 :

- + 3 % de jeunes de 18 à 25 ans,
- - 4 % de personnes de 26 à 40 ans
- + 3 % de personnes de 61 ans à 80 ans et plus.

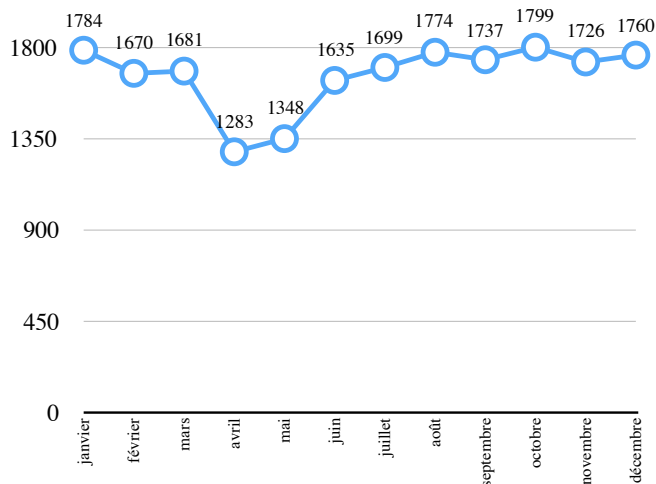
NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES EN 2020, PAR MOIS



Sur la période d'avril à juillet, il est à noter la suspension des rotations 115.

Le nombre de personnes hébergées par la structure a donc fortement diminué. Les personnes ont pu se maintenir au Cap Horn en continu pendant plusieurs semaines. Afin de sécuriser le collectif comme les salariés, il a été décidé que toute personne qui sortait du Centre d'hébergement ne pourrait revenir et que sa place n'était pas attribuée.

NOMBRE DE NUITÉES RÉALISÉES PAR MOIS



Sur la période du confinement (16 mars au 11 mai 2020), les places d'hébergement laissées vacantes n'ont pas été ré-attribuées.

Le taux d'occupation sur cette période a chuté de 19 points sur cette période.

Le taux d'occupation moyen pour l'année 2020 est donc seulement de 91%. En neutralisant les mois de mars, avril et mai, période particulière, le taux d'occupation moyen est de 95,2 %.

Les durées moyennes de séjour sont quasiment identiques à celles de 2019. Il est possible d'en déduire que les personnes qui sont restées pendant le confinement sont les personnes hébergées habituellement sur le Cap Horn sur de longues durées.

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN 2020

Durée moyenne du séjour	1 nuit	2 à 6 nuits (moins d'une semaine)	7 à 30 nuits (d'une semaine à un mois)	31 à 90 nuits (d'1 à 3 mois)	91 à 180 nuits (3 à 6 mois)	> 181 nuits (+ de 6 mois)	Total des séjours
Nombre de séjours	145	212	158	96	33	28	672
Répartition en %	22 %	32 %	24 %	14 %	5 %	4 %	100 %

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LA CHARITÉ »

Le CHU La Charité propose 20 places d'hébergement au titre du 115.

391 personnes différentes ont été hébergées en 2020, soit 315 hommes et 76 femmes (542 en 2019).

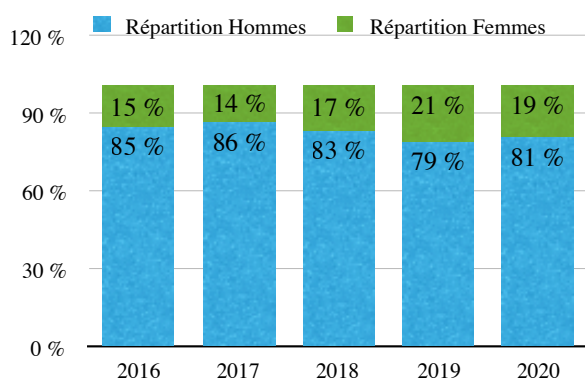
NOMBRE DE PERSONNES DIFFÉRENTES HÉBERGÉES SUR 5 ANS

2016	2017	2018	2019	2020
1 253	1 078	899	542	391

NB : pour les années 2016 et 2017, ainsi qu'une partie de l'année 2018, le CHU La Charité proposait 64 places d'hébergement d'urgence (et 70 sur la période hivernale).

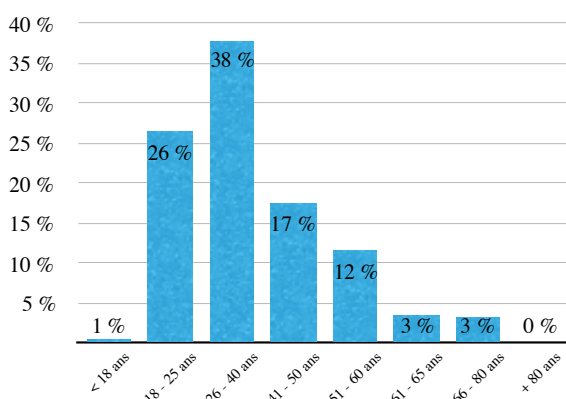
Les deux périodes d'Etat d'urgence sanitaire (mars-juillet puis octobre-décembre) ont été accompagnées d'un gel des rotations sur les centres d'hébergement d'urgence. Cela a eu pour conséquence une diminution du nombre de personnes différentes accueillies que les années précédentes.

RÉPARTITION FÉMININ / MASCULIN SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



La proportion femme/homme reste relativement stable au fil des années, avec une majorité d'homme hébergé.

RÉPARTITION DES PERSONNES HÉBERGÉES PAR TRANCHES D'ÂGE

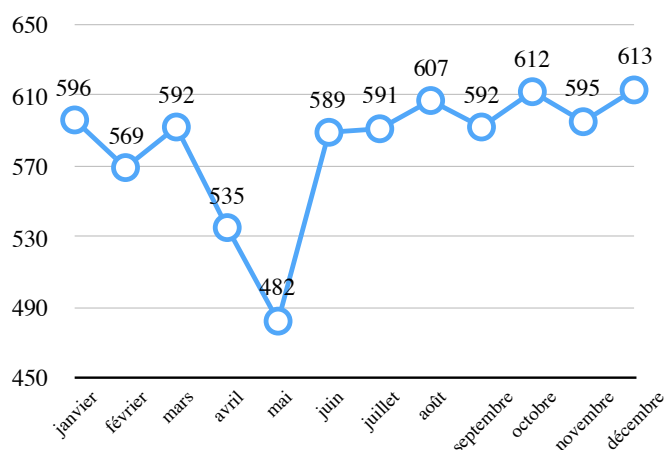


RÉPARTITION DES ÂGES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

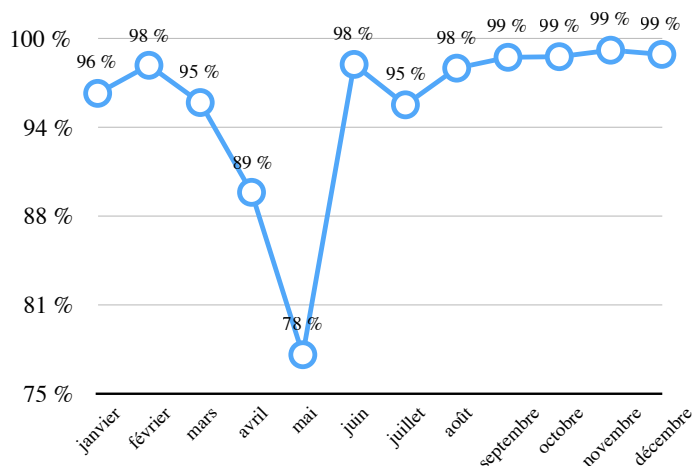
	NR	< 18 ans	18-25 ans	26-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-65 ans	66-80 ans	+80 ans
2016	101	0	396	487	150	74	21	22	2
2017	103	0	340	395	119	83	15	23	0
2018	122	0	232	348	109	62	11	15	0
2019	0	13	108	225	103	64	13	16	0
2020	0	2	103	148	68	45	13	12	0

- La proportion de -25 ans et + 60 ans augmente (même nombre que l'année précédente mais en rapport avec un nombre de personnes différentes inférieur).
- Les -25 ans représentent 26 % des personnes accueillies (+ 6 % par rapport à 2019)
- 6 % ont + 60 ans

NOMBRE DE NUITÉES EN 2020, PAR MOIS



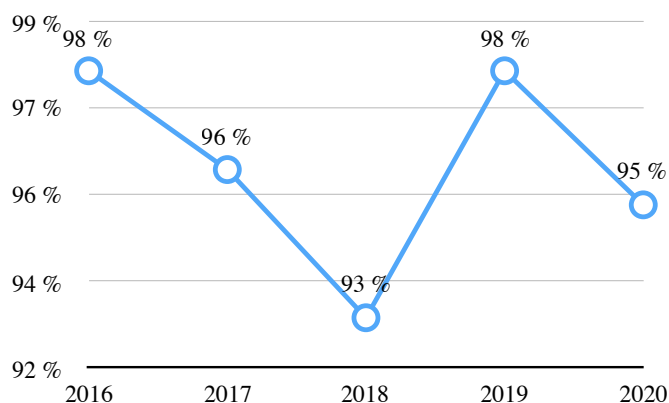
TAUX D'OCCUPATION SUR L'ANNÉE 2020, PAR MOIS



Avec le gel des rotations, le collectif a été stable dans la première partie du confinement jusque courant avril. Les premiers départs et/ou exclusions ont eu lieu en avril - début mai.

Le fait de procéder à des ré-accueils uniquement sur les mercredis, a entraîné de la « vacance » temporaire de certaines places.

TAUX D'OCCUPATION SUR 5 ANS



2016 et 2017: 64 places (70 en période hivernale)

2018 : diminution progressive courant septembre à 20 places

2019 : première année pleine à 20 places

2020 : année marquée par la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

Durée moyenne du séjour	1 nuit	2 à 6 nuits (moins d'une semaine)	7 à 30 nuits (d'une semaine à un mois)	31 à 90 nuits (d'1 à 3 mois)	91 à 180 nuits (3 à 6 mois)	> 181 nuits (+ de 6 mois)
2016	32 %	27 %	25 %	11 %	3 %	2 %
2017	23 %	27 %	26 %	19 %	4 %	1 %
2018	22 %	33 %	24 %	16 %	5 %	0 %
2019	23 %	35 %	31 %	9 %	2 %	0 %
2020	20 %	37 %	28 %	9 %	4 %	1 %
Nombre de séjours 2020	80	146	108	37	17	3

Le contexte sanitaire particulier de cette année 2020 a conduit à expérimenter un fonctionnement complètement inédit pour le centre d'hébergement d'urgence La Charité, et ce du jour au lendemain :

- Le gel des rotations sur une grande partie de l'année,
- Un accueil H24, c'est-à-dire en journée également
- La décision de ne pas ré-accueillir les personnes décidant de sortir de la structure : fonctionnement de type « vase clos » pour les personnes hébergées afin de protéger le collectif et notamment les personnes les plus vulnérables ;
- La mise en place d'une organisation permettant de pallier à l'absence de sortie des personnes hébergées : les courses des personnes hébergées réalisées par des personnes bénévoles
- Un renforcement de l'équipe d'hébergement pour pouvoir encadrer le collectif sur la journée ;
- La consommation d'alcool encadrée pour les personnes alcoololo-dépendantes ;
- Un travail avec le CAARUD pour les personnes dépendantes à d'autres substances dans un but de réduction des risques ;
- La mise en place d'activités et l'accent la vie quotidienne du collectif ;
- Une participation accrue des personnes hébergées à la vie de la structure ;
- Des ré-accueils possibles les mercredis sur les places laissées vacantes ;
- Un renfort de professionnels d'autres services de l'ACSEA : SAP, SAJD, Institut de Démouville ;
- Un partenariat « Alimentation » renforcé (banque Alimentaire, Agoraé, Dons...)

Les ajustements ont été nombreux au fil des jours et les professionnels ont répondu présents et ont su adapter voire bouleverser leurs pratiques.

Cependant, malgré la bonne volonté des uns et des autres, la période a été particulièrement longue et sur les deux dernières semaines de mai 2020, un mouvement de repli sur soi (dans les chambres) a pu être observé, s'accompagnant d'une diminution de la vie en collectif et de tensions qui sont évitées en temps « normal ».

Si le déconfinement a pu être synonyme d'un retour de la liberté de mouvement, cela a pu être déstabilisant pour de nombreuses personnes qui s'étaient stabilisées sur la structure. La réouverture progressive des services référents n'a pas permis aux personnes de transformer cette stabilisation en véritable projet d'insertion. Pour certaines personnes les efforts réalisés pendant le confinement avec par exemple la diminution ou la maîtrise de la consommation d'alcool ou autres substances se sont soldés par un retour à la rue avec une surconsommation, faute de projet travaillé en amont du déconfinement.

La deuxième période de confinement décrétée fin octobre, suivi du couvre-feu n'ont pas été appréhendés de la même manière. Le contexte différent avec le maintien ouvert des commerces, des services sociaux référents a permis aux personnes de garder une certaine liberté de mouvement dans la journée, tout en ayant la possibilité de se maintenir sur structure.

Sur demande de la DDCS, l'accueil en journée, a de nouveau été en vigueur, en fin d'année 2020 dans le souci de protéger les personnes vulnérables. Chaque personne était responsable de respecter ou non les règles et recommandations du gouvernement quand au confinement et au couvre-feu.

A noter que sur cette période, chaque place libérée était aussitôt ré-attribuée par le 115.

Afin d'éviter les écueils rencontrés à la fin du premier confinement et de préserver les collectifs pouvant devenir explosifs, une « mise en mouvement » (transferts) entre les différents centres d'hébergement d'urgence du Service Trait d'Union a été mise en place sur la fin d'année.

En effet, certaines personnes pouvaient avoir « l'illusion » qu'une installation de longue durée sur les centres d'hébergement d'urgence était possible. Il était donc nécessaire de rappeler qu'un CHU n'a pas vocation à héberger durablement les personnes et doit rester un passage vers une autre solution plus pérenne.

Il est rappelé régulièrement aux différentes personnes de mettre à profit ce temps où les places d'hébergement leur sont attribuées pour intensifier le travail entrepris avec leurs référents sociaux.

A la fin 2020, et peut-être plus encore qu'à l'accoutumée, les fêtes de fin d'année ont été émotionnellement intenses, les personnes présentes (professionnels et personnes hébergées) ayant tout mis en oeuvre pour profiter au mieux de celles-ci.

Remercions IKEA pour ses dons de fin d'année qui ont su égayer les lieux d'hébergement.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEUR D'ASILE (HUDA)

L'HUDA héberge un public adulte : hommes, femmes, couples, et familles composées d'adultes, orientés par l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration). Un équilibre homme-femme dans l'occupation des places est mis en oeuvre.

Au cours de l'année, ont eu lieu :

- 33 entrées (27 foyers, 21 personnes seules - 12 personnes en familles)
- 34 sorties (27 foyers, 20 personnes seules - 14 personnes en familles)

47 personnes étaient présentes au 31/12/2020 (42 foyers)

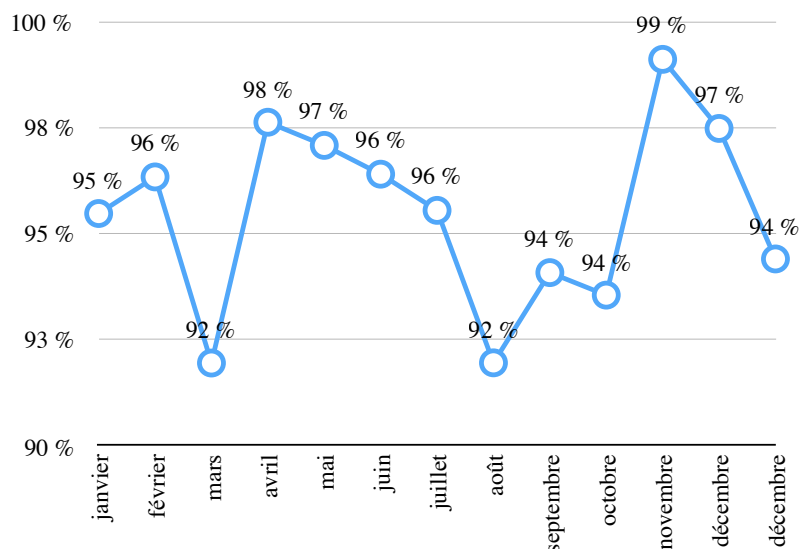
Répartition Hommes / Femmes : Hommes : 54% et Femmes 46%

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR SEXE

	18-25 ans	26-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-65 ans	66-80 ans	+80 ans	Total 2020
Hommes	13	26	2	3	0	0	0	44
Femmes	12	15	5	3	2	0	0	37
Total	25	41	7	6	2	0	0	81

94 % des personnes ont moins de 40 ans. 30 % ont même moins de 25 ans (soit 3 personnes hébergées de plus qu'en 2019 malgré un contexte sanitaire ne facilitant pas les mouvements).

TAUX D'OCCUPATION



Le taux d'occupation moyen sur l'année 2020 est de 95 %

Quelques explications sur les « baisses » observées à différents moments de l'année :

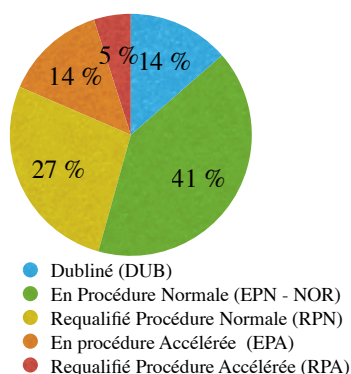
Mars : Le confinement a été prononcé le 17 mars 2021. Les sorties programmées ont pu être réalisées (sorties positives) mais il y a eu un ralentissement des orientations et des accueils.

Avril : Malgré le contexte sanitaire, des personnes en demande d'asile et hébergées dans le cadre du Plan Hiver à Vanier ont été identifiées et ont été orientées par l'OFIL vers l'HUDA (hébergement dédié).

Août - septembre - octobre :

- 3 phénomènes pour expliquer les variations de l'après-confinement : tant que l'Etat d'urgence était décrétée, la Préfecture a affiché sa volonté de ne procéder à aucune sortie sèche (sans solution) des hébergements. Les sorties se sont déroulées progressivement à compter du 10 juillet pour les personnes déboutées de l'asile et avec un délai supplémentaire pour celles ayant obtenu une protection.
- A la fin de l'été, l'OFIL a organisé des transferts vers des structures de la Manche et de l'Orne pour libérer de la place à des personnes en procédure Dublin. En effet, ces dernières doivent être hébergées à moins d'1h30 du PRD (Pôle Régional Dublin) qui se situe à Rouen pour la Région Normandie.
- Le niveau national de l'OFIL a fléchi des places dans différents départements pour participer au desserrement de l'Île de France. Dans ce cas de figure, les orientations prennent davantage de temps.

TYPES DE PROCÉDURES À L'ENTRÉE



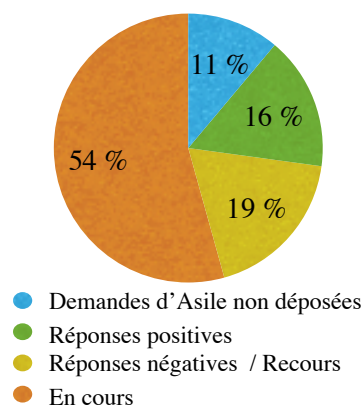
De nettes variations sont observées par rapport à 2019 :

- Le pourcentage de personnes « dublinées » c'est à dire dont la demande d'asile est susceptible de relever d'un autre pays a augmenté de 9 %,
- Le pourcentage de personnes en procédure normale a augmenté de 8 %,
- Les procédures requalifiées ont augmenté de 12 %,
- Les procédures accélérées ont chuté de 32 %.

STATUTS DES PERSONNES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le nombre de Demande d'Asile non déposées passe de 5 à 11 %. A l'arrivée des personnes sur l' HUDA, les dossiers vont donc devoir être constitués. C'est un travail important pour l'équipe qui n'est composée que d'1,5 ETP de travailleurs sociaux.

En 2020, il y a eu 2 % de plus de réponses positives et 14 % de moins de réponses négatives. Cependant, 54 % des demandes sont en cours de traitement contre 47 % en 2019.

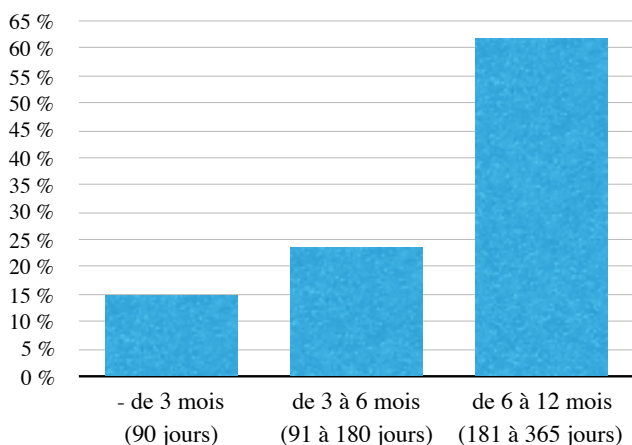


La catégorie « Demandes d'asiles non déposées » correspond :

- Soit aux personnes qui ont été orientées vers l'hébergement rapidement après leur passage au GUDA (Guichet Unique de la préfecture qui qualifie le début de la procédure asile);
- Soit aux personnes qui sont en procédure Dublin et qui, de fait, ne peuvent pas déposer leur demande d'asile en France, étant sous la responsabilité d'un autre Etat.

Fin 2020, plusieurs personnes dites « Dublin » ont obtenu l'autorisation de déposer leur demande d'Asile en France.

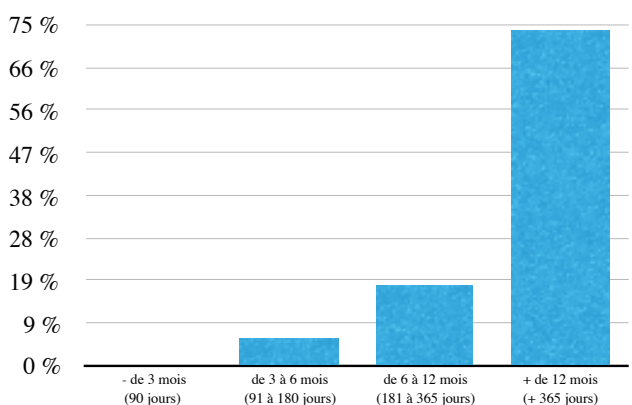
DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DE L'ANNÉE 2020



Les périodes d'Etat d'urgence sanitaire ont eu pour effet de rallonger certaines durée de séjour. En effet, la consigne était qu'il ne devait pas y avoir de « sorties sèches ».

Les personnes déclarées sortantes ont pu bénéficier d'une solution d'hébergement plus longtemps. A titre d'exemple, une personne déboutée de sa demande d'asile fin mars et qui aurait dû quitter l'hébergement au plus tard fin avril, pouvait rester à minima jusqu'au 10 juillet avec en plus le délai supplémentaire accordé par l'OFII pour étaler les sorties des différents hébergements dédiés à l'asile.

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DEMANDE D'ASILE



Certaines procédures ont été allongées du fait de nombreux reports d'audiences OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile).

34 sorties sur l'année 2020 :

	- de 3 mois (90 jours)	de 3 à 6 mois (91 à 180 jours)	de 6 à 12 mois (181 à 365 jours)	+ de 12 mois (+ 365 jours)	
Afghane	0	0	2	3	5
Angolaise	0	0	0	2	2
Arménienne	0	0	2	0	2
Centrafricaine	0	0	0	1	1
Egyptienne	0	0	0	2	2
Erythréenne	0	0	0	1	1
Gambienne	0	0	2	0	2
Kazakhstanaise	0	2	0	0	2
Malienne	0	0	0	2	2
Nigériane	0	0	0	4	4

Pakistanaise	0	0	0	1	1
Russe	0	0	0	2	2
Sénégalaise	0	0	0	1	1
Somalienne	0	0	0	1	1
Soudanaise	0	0	0	2	2
Tchadienne	0	0	0	1	1
Turque	0	0	0	2	2
Vénézuélienne	0	0	0	1	1
TOTAL	0	2	6	25	34

MOTIFS DE SORTIE :

Sorties « positives » suite à l'obtention d'un statut : 10

- 2 vers les Lits d'Accueil Médicalisés
- 3 vers un logement autonome
- 4 vers une résidence sociale
- 1 vers le circuit 115 / solution inconnue

Sorties suite à une demande d'asile n'ayant pas abouti : 12 sans solution

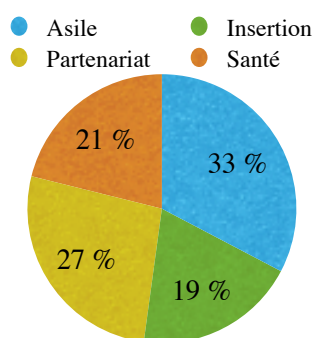
Transferts : 12

4 cas de figure :

- Grossesse (2 couples soit 4 personnes),
- À la demande de l'OFII pour libérer de la place pour des personnes en procédure Dublin (4 personnes),
- Du fait d'un projet sur un autre territoire (1 couple soit 2 personnes),
- Du fait de problèmes de santé (1 couple soit 2 personnes).

Pour information, au 31/12/2020, sur les 47 personnes hébergées, 10 sont de nationalité Afghane

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL RÉALISÉ



Plus de 1 100 démarches différentes ont été réalisées en 2020 que ce soit en accompagnements physiques, mails, courriers, rendez-vous médicaux ou avocats, relations avec la Préfecture, des temps d'entretien et de soutien, les contacts de partenariat... pour accompagner au mieux les personnes hébergées sur l'HUDA du Service Trait d'Union.

La thématique santé représente 21 % des démarches effectuées et 33 % des accompagnements physiques réalisés. Plusieurs personnes hébergées présentent des pathologies multiples pour lesquelles il est nécessaire d'être présent à certains rendez-vous pour aider à la compréhension et à la mise en place de coordination de soins le cas échéant.

Les demandes de soutien d'ordre psychologique ont été nombreuses pendant et suivant le confinement.

La thématique insertion présente comme difficulté (connue sur le territoire) de trouver des solutions d'hébergement / logement pour des personnes isolées, et a fortiori pour les moins de 25 ans ne bénéficiant pas du RSA.

Il s'avère également peu aisé de trouver des places dans des structures adaptées lorsque les personnes ne sont

pas encore pleinement autonomes dans leur quotidien.

La fermeture de nombreux services sociaux et le ralentissement voire l'arrêt de certaines possibilités de démarches ont été des freins supplémentaires, heureusement sans conséquence, l'OFII ayant pu accorder des délais supplémentaires.

Dans cette période si particulière du premier confinement, l'intervenante sociale de l'HUDA a également eu une attention particulière portée aux personnes en demande d'asile hébergées sur l'espace Vanier et au Cap Horn (explications de la situation et lien avec les services publics, distribution de courrier).

La thématique Partenariat s'étoffe au fil de la singularité des situations des personnes hébergées.

Il est également à noter le bon fonctionnement de coopération les différentes structures asile du département du Calvados, en termes de conseils, soutiens, aide aux transferts. La très grande majorité d'entre elles participe à la Commission Départementale FAS Réfugiés/Migrants (y compris pour les non adhérents). Y sont notamment présents l'AAJB, FTDA, Itinéraires, Althéa, Adoma, 2Choselune et Revivre (pour la plateforme FAIR) et le Service Trait d'Union pour l'HUDA.

La thématique Asile représente une part significative des démarches effectuées (Préfecture, préparation OFPRA et CNDA, liens avec les avocats, demandes d'aide juridictionnelle) mais certainement plus encore en terme de temps passé. Les liens créés avec l'équipe éducative, au quotidien, sont de nature à rassurer les personnes dans le fait de pouvoir livrer de manière la plus précise possible leur récit de vie, qui est l'élément central de la demande d'asile.

Par ailleurs, il est important de souligner que les échanges sont fluides avec l'OFII au niveau local. A titre d'exemple, il est intéressant de pouvoir illustrer par un accueil singulier travaillé en lien avec l'OFII et le Centre Esquirol pour un jeune homme en demande d'asile qui y était hospitalisé depuis plusieurs mois.

Focus : travail partenarial OFII - Esquirol - HUDA Charité

Demande de la part de l'OFII de pouvoir accueillir un jeune homme hospitalisé pour des troubles psychiatriques depuis plusieurs mois à Esquirol. Il est sortant d'hospitalisation et le Centre Hospitalier Esquirol le « maintient » le temps de lui trouver une solution adaptée.

Faute de solution, le risque est que le jeune homme se retrouve dans un squat où aucune condition ne lui permettra de suivre son traitement assidument et de se stabiliser. La solution d'un hébergement en collectif à la Charité avec du personnel présent en permanence serait de nature à rassurer le jeune homme.

L'OFII a accordé le temps suffisant pour que la situation soit travaillée en amont de l'orientation, avec la possibilité de pouvoir refuser l'orientation si toutes les conditions (notamment de sécurité) ne sont pas réunies pour accueillir Monsieur sur un collectif.

Différents temps de rencontre avec les professionnels d'Esquirol et avec le jeune homme, auront permis de définir le cadre d'accueil ensuite validée par l'OFII. Monsieur a donc pu venir passer des demi-journées, puis une journée, puis une nuit sur la structure pour se familiariser avec les lieux et l'équipe. Des points réguliers ont été organisés avec le jeune homme, l'équipe médicale et de service social d'Esquirol. Tout s'est bien passé et, aujourd'hui, le jeune homme est pleinement installé sur le collectif.

Enfin, pour l'HUDA, il est à noter :

- L'accueil de 2 stagiaires de 2ème et 3ème année d'Assistante de Service Social,
- Le départ début mars d'une intervenante sociale à mi-temps,
- Le recrutement d'un intervenant social à mi-temps en juin.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, 36 personnes ont été accompagnées par le DASA (30 personnes en 2019 soit 20 % d'activité supplémentaire).

SITUATION LORS DE LA PREMIÈRE RENCONTRE

Foyers d'urgence	22
Rue	1
EHPA	8
Hôpital	1
Logement	2
LHSS / LAM	1
Foyer stabilisation	1

Le DASA a rencontré pour la première fois les personnes majoritairement en foyer d'extrême urgence (22 personnes sur 36), pour seulement 1 seule personne dans la rue. En 2019, la répartition Rue / Foyers était de 10 et 10.

Le confinement a permis à la salariée en poste à ce moment-là de rencontrer plus facilement les personnes dans les 2 Centres d'Hébergement d'Urgence du Service Trait d'Union.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Logement autonome	4
EPHA	8
EPHAD	1
Hôpital	2
Foyer d'urgence	12
Hôtel (115)	1
Rue	1

Au 31 décembre, 29 personnes étaient encore accompagnées par le DASA

ORIGINE DES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

Orientation STDU Samu Social 14	13
Orientation STDU CHU Le Cap Horn	10
Orientation STDU CHU La Charité	1
Orientation Caen Boussole	2
Orientation CCAS Caen	9
Orientation SATC	1

Le Samu Social dans sa mission d'aller vers rencontre des personnes qui pourrait bénéficier d'un accompagnement du DASA.

Les personnes vieillissantes orientées vers le Cap Horn par le 115 peuvent rencontrer rapidement et facilement le DASA qui se situe dans les mêmes locaux.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Calvados	Autres départements	CCE	NR
21	4	3	8

La majorité des personnes accompagnées sont originaires du Calvados.

ÂGE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

	49	52	56	59	60	61	62	63	64	65	66	68	69
Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Hommes	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1	2	2	2

	70	72	73	75	76	77	79	82	83	89	94	Total
Femmes	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	5
Hommes	1	2	1	1	2	1	2	1	0	0	0	31

EN LIEN AVEC L'HÉBERGEMENT :

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
P10	31	29	29	30	31	29	31	31	30	31	30	31	363
P3	31	29	29	30	30	28	29	31	30	31	30	31	359
P2	31	29	31	19	19	30	31	31	30	31	30	31	343
P4	26	18	29	30	31	24	30	30	30	29	30	35	342
P15	28	29	17	0	19	30	30	30	29	31	30	31	304
P5	4	7	23	18	18	29	30	25	14	23	30	23	244
P1	31	29	31	30	31	30	15	Fin d'accompagnement					197
P8	31	29	29	30	31	17	Fin d'accompagnement						167

Cette année encore il a pu être observé que des personnes ont pu se poser durablement sur le Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn. Cette proposition a permis de créer un lien avec la personne et de travailler avec elle, son référent social, le mandataire parfois, sur son projet de vie.

EN LIEN AVEC LA SANTÉ :

Partenaires et établissements médicaux et paramédicaux	Nombre d'accompagnements
Médecin généraliste	83
Médecin spécialiste	79
PASS miséricorde	43
CHU	37
Aide à Domicile	29
Infirmière	22
Pharmacie	20
Laboratoire d'Analyse	11

Pédicure	8
LHSS	6
Clinique Miséricorde	3
PTA	3
Clinique Saint Martin	2
CPAM/Cellule	1
EPSM	1
CELLULE DETRES	1
Pass CHU	0
EMPP	0
MDA	0
Opticien	0
Médecin Bénévole AMCE	0

En lien avec le référent de chaque personne, le DASA facilite l'accès aux soins des personnes. Cela peut se traduire par la prise de rendez-vous, l'accompagnement physique.

La perte d'autonomie des personnes, leurs difficultés à se mobiliser pour leur santé, sont autant d'éléments à prendre en compte dans les premiers temps de l'accompagnement et qui peuvent parfois freiner la mise en place des soins. Une fois que la relation de confiance est établie, la personne accepte plus simplement d'aborder sa santé, les soins à réaliser (a titre d'exemple : 83 accompagnements vers un médecin généraliste).

EN LIEN AVEC L'ACCÈS À L'HYGIÈNE ET AU BIEN ÊTRE :

Activités de mieux-être	Nombre d'actions
Accès à l'hygiène	94
Douche (aide/réalisation complète)	54
Coupe de cheveux	19
Taille de barbe	18
Soins des mains	3
Soins des pieds	2
Pose de vernis	0

Le DASA va intervenir tous les jours dans des activités de mieux être en faveur des personnes (aide à la douche, taille de barbe, etc). L'objectif est de permettre à chacun de se sentir mieux, « bien dans son corps » et parfois redécouvrir une sensation de bien-être.

C'est une première étape qui peut parfois durer plusieurs mois. Lorsqu'il est possible qu'un tiers puisse intervenir ensuite, auprès de la personne, le relais est passé auprès d'un service d'aide la personne. Le DASA ne se substitue pas à l'existant.

EN LIEN AVEC L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS :

Partenaires sociaux et administratifs	Nombre d'actions
Mandataire UDAF/SATC/ATMP	149
Boussole	67
CCAS	60
SAO	44
Autres	20
Banque	17
115	8
Mairie	8
Autres foyers d'Hébergement	8
Restaurant Social	7
Twisto	2
Centre médico Social	2
Commisariat	1
Tribunal	1

Avec la période de confinement puis la crise sanitaire, le DASA a été en contact très régulièrement avec les services et association tutélaires. Les personnes vieillissantes ont su solliciter leur délégué à la tutelle par le biais des salariées du DASA.

ATELIERS PRÉVENTION

Malgré une année de crise sanitaire avec plusieurs restrictions dans les déplacements soit via les confinements soit via les couvre-feux :

- 13 actions ont été réalisées en 2020 sur l'extérieur (contre 43 actions proposées en 2019)
- 11 participants différents pour un total de 42 participations

Le DASA très présent au Cap Horn pendant le confinement, a proposé plusieurs temps récréatifs (jeux, bricolage, animation, atelier crêpes...)

			THÈMES ABORDÉS AVEC LES PARTICIPANTS LORS DE CHAQUE ACTION COLLECTIVE					
ACTIONS COLLECTIVES	Nombre de professionnels	Nombre de participants	Nutrition	Mémoire	Sommeil	Activités physiques	Sécurité	Lien social
Château de Crèvecoeur en Auge	2	4	4	4	0	4	4	4
Foire de Caen	2	2	2	2	0	2	2	2
Crêpe party	1	3	3	3	0	0	3	3
Barbecue Charité	2	4	4	4	0	0	4	4

Repas partagé	2	4	4	4	0	0	4	4
Repas partagé	2	2	2	2	0	0	2	2
Repas partagé	2	3	3	3	0	0	3	3
Repas partagé	2	3	3	3	0	0	3	3
Repas partagé	3	3	3	3	0	0	3	3
Bricolage de Noël	3	2	0	2	0	0	2	2
Goûter de Noël	2	3	3	0	0	0	3	0
Repas de Noël et Guitare	4	7	7	7	0	0	7	7
Sortie Honfleur	2	2	2	2	0	2	2	2
		42	40	39	0	8	42	39

LE DISPOSITIF « PLAN HIVER »

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	NOV.	DEC.	TOTAL 2020
Nombre de jours d'ouverture	31	29	31	30	31	30	9	27	31	246 jours d'ouv.
Nombre de nuitées	2 036	1 978	2 062	996	1 135	1 340	360	1 064	1 522	12 493 nuitées
Personnes isolées	1 022	699	904	696	571	432	102	806	1 028	6 260
Personnes en familles	1 011	1 274	1 158	300	564	908	258	387	494	6 354
Nombre de nuitées théoriques	2 170	2 030	2 100	996	1 135	1 340	360	1 350	1 550	13 031
Taux d'occupation réel	94%	97%	98%	100%	100%	100%	100%	79%	98%	

2 périodes sont à distinguer :

- La fin du plan Hiver 2019 - 2020 (T1)
- Le début de celui 2020 - 2021 (T2)

Période T1 de janvier 2020 à juillet 2020 : une campagne hivernale doublement inédite qui s'est terminée en juillet... avec une solution d'hébergement pour chaque ménage.

De janvier à mi-mars, Vanier est en « vitesse de croisière » avec une capacité de 70 places, majoritairement occupées par des familles.

A partir du 17 mars, les mêmes règles que pour les CHU Charité et Cap Horn sont applicables à Vanier. La seule différence majeure réside dans le fait que les places laissées vacantes ne sont pas remplacées et qu'il n'y pas de ré-accueils possibles. La configuration des lieux (en dortoirs) ne le permet pas. De ce fait, jusqu'au 11 mai, il y a une diminution de places « occupables » à Vanier.

Une opération de desserrement vers un centre dédié a été réalisée suite à la détection de plusieurs personnes positives au COVID sur l'espace Vanier. 9 personnes ont donc été placées à l'isolement pendant une durée allant jusqu'à 14 jours sur un centre ouvert pour les malades atteints de forme non grave (du 9 au 22 avril).

De nouveaux accueils ont pu avoir lieu à compter du 11 mai 2020 : 50 personnes maximum pour une capacité maximale estimée (au cas où), et en « respectant » la distanciation recommandée, de 60.

Cette période a été l'occasion, avec la participation de l'HUDA STDU, de faire le point de certaines situations de personnes en demande d'asile et de favoriser leur transfert vers des HUDA ou CADA via une mise en lien avec l'OFII.

Le temps a été long, empli d'inconnues, mais peut-être plus que sur un autre Centre d'Hébergement Urgence, un esprit de solidarité s'est développé à Vanier. L'équipe a fourni un gros travail en direction des enfants dont les effets se sont également propagés aux adultes, permettant de faire passer peut-être plus sereinement cette période si incertaine.

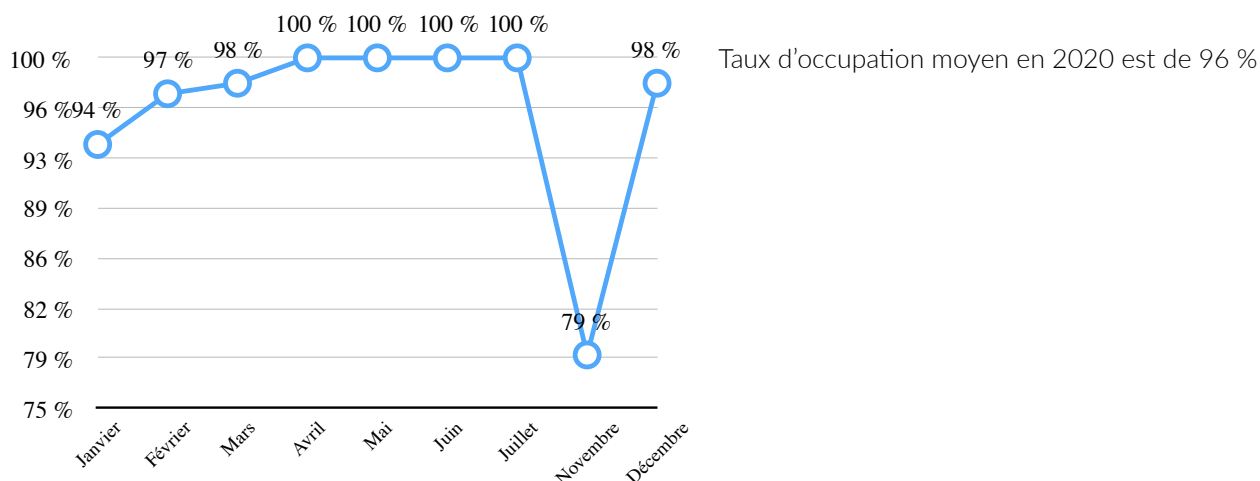
La fin de cette période T1 le 10 juillet a été marquée par le maintien de la consigne de la Préfecture de ne procéder à aucune « sortie sèche ». Ainsi, une solution d'hébergement a été trouvée pour chaque ménage dans les jours qui ont précédé la fermeture de Vanier.

Période T2 du 4 novembre au 31 décembre. 2020 : très différent et un peu inédite aussi

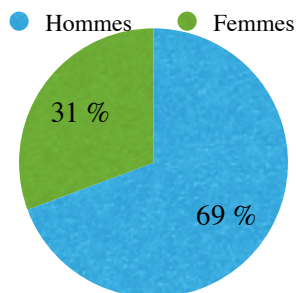
- Peu de familles et beaucoup de personnes isolées comparativement aux années précédentes,
- Premier Plan Hiver à ouvrir en période de confinement avec une ouverture H24 (c'est-à-dire permettant aux personnes de pouvoir rester en journée) et sans rotation,
- En décalage avec le gel des rotations prononcées pour les structures d'hébergement pérennes 2 jours auparavant.

Sur cette période T2, celle de la ré-ouverture du Plan Hiver, la cohabitation entre une majorité de personnes isolées (majoritairement des hommes) et une minorité de familles a été compliquée à se mettre en place. De nombreuses exclusions ont dû être prononcées pour préserver le collectif au sein duquel sont présents des enfants.

TAUX D'OCCUPATION DE « L'ESPACE VANIER » EN 2020

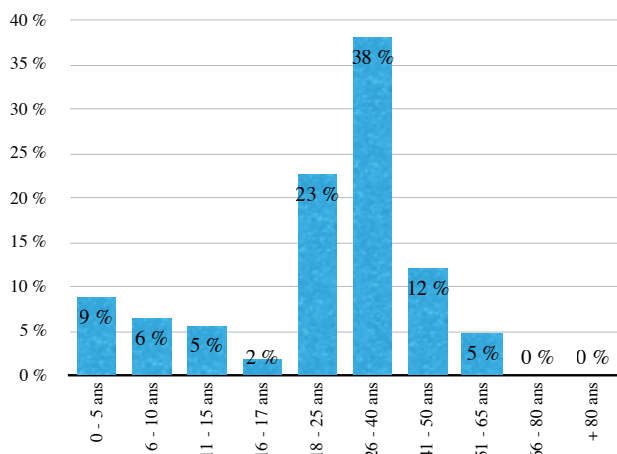


RÉPARTITION HOMMES / FEMMES EN 2020



La répartition femme/homme est quasiment la même qu'en 2019.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE



Les tranches d'âge ont variées entre 2019 et 2020 :

- Diminution des pourcentages concernant les mineurs qui représentaient 28 % en 2019 contre 22 % en 2020. Cela s'explique par la diminution du nombre de familles hébergées sur Vanier,
- Augmentation de tranches d'âge 41 à 65 ans soit + 5 %.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Le Rapport d'Activité de l'année 2019 avait été l'occasion de réaliser un focus sur la question de la santé des personnes sans domicile et sur le refus de soin. L'année 2020 a malheureusement commencé par un fait illustrant cette situation.

En effet, en début d'année, Monsieur G. H. est décédé, dans sa chambre, sur le CHU Le Cap Horn. Ce Monsieur très vulnérable avait effectivement une santé dégradée et était dans le refus / l'impossibilité de prendre soin de sa santé. Malgré toute l'implication et le soutien de l'équipe du Samu Social 14 et des équipes d'hébergement Cap Horn et Charité, cette issue fatale n'a pu être évitée. La seule satisfaction est que le décès de ce Monsieur soit intervenu sur une structure d'hébergement et non pas dans la rue.

Toujours en lien avec la thématique santé, les équipes ont pu constater le peu de conscience ou d'attention des personnes de la rue à la question du COVID 19. La rue est « un monde à part » où même les faits de société les plus importants n'ont que peu ou pas de répercussion. Il a fallu à l'ensemble des salariés du Service Trait d'Union de la persévérance afin de sensibiliser les personnes hébergées ou rencontrées sur l'espace public ou en squat pour que le COVID 19 soit pris en compte et que les gestes barrières soient mis en place.

Comme évoqué à plusieurs reprises, l'année 2020 a été très particulière en raison de la pandémie de COVID 19. Les modalités d'hébergement ont été repensées et transformées pour s'adapter à l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, un nombre conséquent de personnes a pu se voir stabiliser sur les CHU, sur plusieurs mois, avec la fin des rotations, les confinements et la mise en place de l'hébergement H24.

Cette perspective d'hébergement à plus long terme et sur 24 heures (au-delà des 2 ou 3 nuits habituelles de 17h le soir à 9h le lendemain) ont modifié les comportements des personnes. Habituellement les personnes sont focalisées sur une question essentielle (où vais-je dormir ce soir ?) qui empêche les réflexions et projections sur des projets à courts et moyens termes (projet de soins, projet d'accès à de l'hébergement long voire en logement autonome, projet de formation ou professionnel). La stabilisation sur l'hébergement a permis de tisser des liens différents avec les encadrants, d'aborder les questions du soins, des projets...

L'espoir de mise en place de projet positif et de sortie de l'hébergement d'extrême urgence aura été de courte durée. Les projets des personnes n'ont pas pu, pour la plupart, se concrétiser par des orientations adaptées à la fin du confinement, en mai 2020.

Après la fin du confinement au printemps 2020, il a été observé des comportements excessifs avec une surconsommation d'alcool et de divers produits, engendrant de la violence dans la rue, comme au sein des

hébergements d'urgence. Ces comportements ont, hélas, mis à mal tous les efforts que les personnes avaient réalisés pendant le confinement.

Le paroxysme de cette situation de violence a été atteint le 11 décembre 2020 sur le CHU le Cap Horn, lorsqu'un homme hébergé a agressé 7 salariés et une femme hébergée. Une salariée a été blessée à l'arme blanche au visage et a molesté un autre salarié (l'auteur des faits a été condamné en 2021 à 5 mois de prison ferme). Cette situation extrême a interrogé la collaboration des services de Police avec l'encadrement du CHU Le Cap Horn. En effet, la Police Nationale appelée, a, dans un premier temps refusé, de sortir l'agresseur du site. La situation s'est ensuite aggravée avec les conséquences évoquées ci-dessus. La Direction du Service Trait d'Union a donc sollicité la DDCS afin qu'une rencontre avec les services de Police, du Samu et des Pompiers soient organisée afin de développer des modalités de travail respectant les missions de chacun et garantissant la sécurité de tous. À ce jour (avril 2021) cette demande n'a toujours pas aboutie.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le partenariat est incontournable et le Service Trait d'Union le met en oeuvre au bénéfice des personnes. Le territoire caennais est depuis longtemps un lieu où de nombreux squats sont ouverts par des collectifs de militants. Ces squats sont des lieux de vie plus ou moins sécurisés pour nombre de familles et de personnes isolées.

A la fin de la trêve hivernale et de la crise sanitaire au 10 juillet 2020, neuf lieux de vie ont été expulsés. 280 à 320 personnes (dont 105 enfants) ont été concernés.

En fonction de leurs situations administratives, certaines personnes ont fait le choix de rester sur place lors des évacuations, d'autres ont décidé de quitter les lieux par anticipation. Les personnes présentes lors de l'expulsion se sont vues proposer une solution temporaire à l'hôtel et parfois assignées à résidence.

Certaines personnes / familles ont été emmenées dans un CRA (Centre de Rétention Administrative). Les personnes qui quittaient les lieux avant l'expulsion le faisaient de peur d'être également emmenées vers un CRA ou de se voir remettre une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) à laquelle pouvait s'ajouter une IRTF (Interdiction de Retour sur le Territoire Français). Avec une IRTF, les personnes/familles se retrouvent dans l'impossibilité de pouvoir déposer une demande de titre de séjour.

Les familles ont alors été rencontrées dans les espaces publics, le jour et la nuit, ou par l'équipe de l'Accueil de Jour Familles (Association Itinéraires). Ces familles se sont retrouvées à la rue, dans des parcs, sur plusieurs nuits... En effet, le dispositif de l'urgence sociale sur le Calvados ne propose que trois solutions d'urgence fléchées « familles ».

Le risque majeur était que les personnes expulsées des squats créent des bidonvilles, solutions tout aussi insatisfaisantes tant sur le plan de la sécurité publique que sur la prise en compte de l'état sanitaire des personnes dont les enfants ainsi que de leur accès à l'hygiène et à l'alimentation.

Cette situation a fortement inquiété la Maraude Enfance Famille et le Samu Social 14 sur la période de l'été 2020.

La fin d'année 2020 a été consacrée à travailler avec l'Association REVIVRE à une réponse conjointe à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective ».

Les enjeux repérés quant à l'accompagnement des personnes dites grands marginaux étaient les suivants :

- Proposer aux personnes une alternative à l'errance et pour ce faire innover en matière de lieu de vie permettant plusieurs modalités d'habiter répondant aux attentes spécifiques de ce public (petits collectifs, logement

diffus et abris mobiles),

- Limiter le phénomène de stigmatisation et de rejet en associant les élus et les habitants pour un habitat intégré et inclusif,
- Maintenir les personnes dans le dispositif en acceptant une période longue d'accompagnement centrée sur le soin et la valorisation des personnes dans un contexte de fonctionnement sécurisant reposant sur un cadre souple et adaptatif,
- Dans un processus de reconstruction acceptant les victoires et les échecs et parfois les allers et retours entre la rue et l'habitat, leur permettre de construire un projet (sentiment d'exister en tant que citoyen, glissement du bail, accès à un logement, insertion professionnelle).

Le projet présenté par l'ACSEA et l'Association Revivre n'a malheureusement pas été soutenu par la DDSC du Calvados.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Pour le Samu Social 14, les projets de l'année 2021 sont les suivants :

- La mise en place d'un logiciel spécifique nommé EVASOFT

Les tableaux Excel « à rallonge » utilisés jusqu'à présent par l'équipe du Samu Social pour les comptes rendus sont chronophage, non ergonomiques et non intuitifs et font perdre un temps très long consacré aux reports d'informations entre les cahiers de liaison, les mails, les tableaux (jusqu'à 2h chaque soir). Il était donc urgent d'utiliser un outil adapté.

Grâce aux échanges d'informations et de pratiques lors des Conseils d'Administration de la Fédération Nationale des Samu Sociaux, le logiciel a été sélectionné. Cet outil est utilisé depuis 15 ans par le Samu Social de Lyon (Association Alinéa). Cet outil a été fait « sur mesure » pour ce service puis développé selon l'évolution des besoins.

Son fonctionnement :

Une fiche par personne rencontrée va être créée. Lors de chaque rencontre, le Samu Social pourra y noter ses observations, les besoins exprimés ou repérés, les partenaires sollicités, à solliciter...

Si la personne est hébergée sur le Cap Horn et/ou suivie par le DASA, ces 2 équipes pourront abonder la fiche de la personne avec les observations, les besoins exprimés ou repérés, les partenaires à solliciter, les actions réalisées (exemple sollicitation du 15, de SOS médecin...).

L'ensemble de ces éléments permettra au Samu Social d'avoir une vision d'ensemble de la situation pour chaque personne accompagnée.

Une note d'ambiance pourra être envoyée à la DDSC chaque semaine ou tous les 15 jours (temporalité qui reste à définir).

- La Maraude Enfance Famille est reconduite pour une année :

Le diagnostic travaillé avec deux étudiants de l'IAE sera finalisé et présenté aux co-financeurs (DDTES et Conseil Départemental)

Il nous faudra également déterminer avec si cette action est pérennisée.

Pour le CHU Le Cap Horn : une réorganisation des locaux avec :

- L'installation d'une laverie dans la salle actuellement occupée par le Samu Social 14,
- L'installation du Samu Social 14 dans des locaux mobiles type Algeco dans l'enceinte du CHU Le Cap Horn

Pour La Charité CHU/HUDA :

- Le CPOM travaillé en début d'année 2020, n'étant plus d'actualité, l'avenir du site sera étudié avec un possible de redéploiement de place soit vers des opérateurs autres que l'ACSEA soit à l'interne notamment pour quelques places de CHU sur le Cap Horn.

Pour le DASA, il s'agira de :

- Demander à la CARSAT le financement d'un 3ème poste d'AES,
- Reprendre les activités en collectif et avec les partenaires, si la situation sanitaire le permet.

Pour le Plan Hiver :

- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS ex DDCS) va peut-être lancer un appel à projet afin de désigner le porteur du Plan Hiver 2021-2022. Le site actuellement occupé (Vanier) ne sera plus disponible car repris par un autre service de l'État. Si l'ACSEA répond à cet AAP et si l'association est retenue, il faudra de nouveau réinventer une organisation sur un nouveau site.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COPIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Cheffe de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé du Samu Social 14 et un Accueillant du CHU le Cap Horn, Service Trait d'Union,
- Une Comptable du service administratif et financier du DIP,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale, une fois par an.

La composition du COPIL a été modifiée en 2020. Le salarié éducatif représentant le SAP n'a pas été remplacé en 2020, faute de volontaire.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'instance ne s'est réunie qu'à 2 reprises les 01/10 et le 16/12/2020.

DYNAMIQUE INTERNE

L'instance est bien repérée par les professionnels qui y participent, il y a peu d'absentéisme.

Un point est fait en réunion de direction DIP, une à deux fois par an.

Le flyer DACQ est remis à tous les nouveaux salariés. Cependant, la DACQ reste encore trop confidentielle. Une information continue à l'ensemble des salariés du DIP doit pouvoir se mettre en place pour continuer l'acculturation et la prise en compte de cette démarche au quotidien.

Pour le Département Insertion Prévention, un PACQ comprenant deux actions avait été défini :

- « Réaliser une plaquette DIP avec une fiche par service à destination des partenaires ». Cette action a été clôturée, la plaquette est maintenant diffusée à l'interne du DIP comme à l'externe en fonction des besoins.
- « Evaluer et améliorer le fonctionnement de l'équipe de direction du DIP » : au regard du contexte lié à la crise sanitaire cette action sera reportée en 2021.

LE PROJET DE SERVICE DU SERVICE TRAIT D'UNION

Ce projet est validé pour les années 2018 à 2022.

Orientations stratégiques	Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022
Mettre en œuvre un accueil et un accompagnement différenciés en fonction des besoins des différents publics	Accueillir et accompagner en journée sur l'hébergement					
	Orienter et faciliter le lien avec les référents sociaux					
	Accueillir des personnes vieillissantes dites « grands marginaux » ayant une addiction sévère, sur une petite structure spécifique et particulière avec des règles de fonctionnement souples et adaptées					
	Préparer l'opportunité d'une ouverture de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), ou de Lits Halte Soins Santé					
	Ouvrir l'hébergement aux familles dans le cadre de l'extrême urgence					
Elaborer et mettre en œuvre un projet architectural, qui permette un accueil adapté et différencié en fonction de l'évolution du public	Améliorer les conditions d'accueil au Centre d'Hébergement d'Urgence					
	Héberger les personnes dans un lieu sécurisé et respectant leur intimité					
	Créer un sas sécurisé pour les personnes alcoolisées					
	Créer un espace dédié aux soins					
	Permettre aux salariés de travailler dans un lieu sécurisé et sécurisant					
Élaborer des outils de la Loi 2002-2 adaptés aux différents publics	Elaborer des outils compréhensibles en fonction de l'origine et des compétences des publics					
	Garantir la participation des personnes accompagnées à la démarche d'évolution de la structure d'hébergement					
	Favoriser l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement en lien avec l'intervention sociale de rue et l'accueil-hébergement					

Pour mémoire ce projet de service avait été rédigé en 2017, alors que la gestion du CHU Le Cap Horn n'avait pas été reprise par l'ACSEA et que La Charité n'avait pas été transformée en HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) pour 50 places et 20 places d'Hébergement d'Urgence généraliste. Ce projet n'a pas été réactualisé au regard des incertitudes pesant sur l'avenir de La Charité.

CONCERNANT LES ACTIONS PROGRAMMÉES SUR 2019 – 2020 :

- **Accueillir et accompagner en journée sur l'hébergement**

Cet axe a été mis en œuvre à la demande de la DDCS, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19, afin de permettre aux personnes sans domicile de pouvoir se confiner. Le passage en H24 et la fin des rotations (orientation des personnes sur les CHU pour 2 ou 3 nuits) a provoqué une adaptation très forte des pratiques professionnelles des salariés, dans un temps contraint.

Ainsi les personnes ont pu être accueillies toute la journée sur les Centres d'Hébergement d'Urgence.

Cependant, l'accompagnement des personnes dans leurs projets reste difficile à mettre en œuvre, sans professionnel socio-éducatif dédié. Ce sont les Chefs de Service et l'équipe du Samu Social 14 qui tentent de pallier à cette absence afin d'aider les personnes à se mobiliser sur un projet et pour éviter qu'elles ne passent des années dans le circuit de l'urgence sociale.

- **Héberger les personnes dans un lieu sécurisé et respectant leur intimité**

Cette thématique est très liée à l'agencement des locaux dédiés à l'hébergement.

Lorsque le CHU le Cap Horn, géré par la Communauté Urbaine Caen la Mer hébergeait 36 personnes, chacune d'entre elle disposait d'une chambre individuelle équipée d'une salle de bain. Avec l'augmentation du nombre de place à 60, demandée par la DDSCS, un certain nombre de chambre sont devenues doubles. Il est alors difficile de respecter l'intimité des personnes hébergées.

Sur le bâtiment La Charité, que ce soit pour le CHU ou pour l'HUDA les chambres sont doubles, avec des blocs sanitaires collectifs. Il est alors encore plus difficile de respecter l'intimité des personnes.

Concernant la sécurité des locaux :

- les périmètres des bâtiments sont tous clôturés et fermés en permanence,
- la vidéo surveillance, sur les 2 sites, permet de sécuriser les parties collectives des bâtiments,
- toutes les mesures pour assurer la sécurité des biens et des personnes sont prises (contrats de maintenance des différents équipements, taux d'encadrement adapté, astreinte cadre mobilisable en cas de difficulté...)

- **Garantir la participation des personnes accompagnées à la démarche d'évolution de la structure d'hébergement**

En 2019, un questionnaire de satisfaction avait été diffusé sur les 2 centres d'hébergement. Cela n'a pas été fait de nouveau en 2020. Cependant, durant les confinements successifs, les personnes hébergées ont pu réaliser une participation active à la vie de la structure avec la participation à l'entretien des locaux, la préparation des repas, barbecues et gouters, la réalisation d'activités collectives (jeux de société en intérieur et extérieur, création de jardinières sur le Cap Horn, aménagement d'un jardin potager sur La Charité...)

Concernant l'action programmée pour 2020 : Favoriser l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement en lien avec l'intervention sociale de rue et l'accueil-hébergement

Cet axe a été mis en œuvre avec la formalisation de « contrat » pour les places du CHU Le Cap Horn. Ainsi des objectifs sont co-élaborés avec les personnes hébergées (exemple : prendre RV avec un médecin généraliste ou spécialiste, honorer un RV avec son référent social ou sa mandataire, adapter son comportement à la vie collective, gérer sa consommation d'alcool...). Certains contrats sont passés chaque jour avec la personne, d'autres pour 15 jours selon les objectifs.

LES ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2022 ONT ÉTÉ COMMENCÉES.

- **Accueillir des personnes vieillissantes dites « grands marginaux » ayant une addiction sévère, sur une petite structure spécifique et particulière avec des règles de fonctionnement souples et adaptées**

En 2020, le Service Trait d'Union a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » co-porté par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP).

Le projet, co-porté par l'Association REVIVRE et l'ACSEA, n'a malheureusement pas été retenu. Cependant, ce projet va voir le jour sur le Calvados, porté par un autre opérateur, avec l'ouverture de 50 places dont 20 sur Caen. Il est à espérer que les personnes hébergées sur les CHU ou rencontrées par le Samu Social, ayant le profil « grands marginaux » puissent accéder à l'hébergement ou le logement proposé dans ce projet.

- **Ouvrir l'hébergement aux familles dans le cadre de l'extrême urgence**

Cet axe est mis en œuvre depuis 2017, avec l'hébergement de familles dans le cadre du Plan Hiver. Cependant, le dispositif n'est pas pérenne et l'hébergement de familles sur toute l'année reste une préoccupation.

Il est à noter que toutes les structures du Service Trait d'Union ont fait face à la crise sanitaire en 2020. Elles ont ainsi prouvé leurs grandes capacités d'adaptation. Les salariés ont exprimé leur volonté de travailler sur des thématiques telles que l'encadrement de la consommation d'alcool dans les structures d'hébergement.

L'ÉVALUATION INTERNE

La démarche d'évaluation interne du Service Trait d'Union, s'est poursuivie en 2020, sur le CHU Le Cap Horn. Le livret évaluatif reste à relire pour être finalisé.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (PACQ)

Pour le Service Trait d'Union, le Plan annuel comprenait 4 actions :

- **Action 1 : Améliorer les conditions d'accueil des personnes hébergées sur les Centres d'hébergement**

Mise en place des trousseaux de secours : en cours. Les autres points restent à réaliser.

Il est à noter qu'avec les 2 confinements de 2020, les pratiques professionnelles et les conditions d'accueil des personnes ont considérablement évolué pour s'adapter au contexte et aux besoins des personnes (hébergement en H24, consommation encadrée d'alcool sur site...).

- **Action 2 : Rédiger le Plan de mise en sureté du CHU Le Cap Horn et réaliser un exercice de mise en sureté sur chaque CHU/HUDA** : le document est rédigé en lien avec l'équipe, les exercices restent à faire.

- **Action 3 : Finaliser les fiches de tâches et les diffuser** : action réalisée

- **Action 4 : Réaliser les fiches de procédure en lien avec les fiches de tâches** : reste à faire

- **Action 5 : Poursuivre la mise en place des outils Loi 2002 - 2**

Réaliser un questionnaire de satisfaction à destination des personnes rencontrées par le Samu Social 14 : le travail a été commencé mais il est difficile de formaliser un questionnaire. Ainsi, l'outil questionnaire ne paraît ni pertinent ni adapté au recueil de l'expression des personnes rencontrées par le Samu Social sur l'espace public ou dans les squats. Un lien avec la Fédération Nationale des Samu Sociaux est à faire pour connaître les outils utilisés par les autres Samu Sociaux.

Traduire les livrets d'accueil et voir pour leur adaptation sous format numérique interactif : reste à faire

Élaborer le document de formalisation pour les places contrats du CHU Le Cap Horn

- Un contrat a été rédigé pour les personnes hébergées,
- Le contrat d'hébergement pour la place NEETs est fait.

Cette action est close.

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE

CALVADOSIEN (SATC)



Chemin aux Bœufs
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
Tél. 02 31 29 43 43
Fax. 02 31 29 43 30

61 route de Port en Bessin
14400 BAYEUX

Tél. 02 31 51 14 14
Fax. 02 31 51 75 75

Directrice : Valérie PATRIX
E-mail : directrice.atc@acsea.asso.fr

Année de création : ATB : 8 octobre 1976
ATC : 13 décembre 1985
SATC : 1er janvier 2010

AUTORISATION / HABILITATION

Convention d'habilitation pour les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le Conseil Général, en date du 2 novembre 2010.

Arrêté préfectoral en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans et à exercer des mesures de protection des majeurs.

Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, modifiant l'arrêté du 23 février 2011 portant autorisation de fonctionnement et portant extension de la capacité à 2670 mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Arrêté préfectoral en date du 11 février 2014, portant fixation de la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales.

POPULATION

- **Mesure judiciaire :** toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.
- **Mesure administrative :** toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

FINANCEMENT

Dotation globale de financement versée par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle pour les mesures judiciaires. Rémunération à la mesure par le Conseil Départemental pour les mesures administratives.

OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Départemental, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

ACTIONS

- **Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Départemental :** La Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisé d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Départemental, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

- **Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles**
 - Sauvegarde de justice : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.
 - Curatelle : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.
 - Curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.
 - Curatelle renforcée : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.
 - Tutelle : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.
 - Mesure d'Accompagnement Judiciaire : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

SOUTIEN INFO TUTELLES

Engagement à promouvoir l'aide et le soutien aux tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanences hebdomadaires selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados.
- Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
NOUVELLES MESURES					
Mesures civiles	268	259	281	195	166
Mesures administratives	43	31	28	38	21
TOTAL	311	290	309	233	187
FIN DE MESURES					
Mesures civiles	225	234	251	191	208
Mesures administratives	42	41	35	35	28
TOTAL	267	275	286	226	236
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
Justice	86%	89%	91%	84%	89%
Conseil Départemental	14%	11%	9%	16%	11%

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS DE L'ACTIVITÉ 2020

ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

En dehors de toutes actions réalisées ou de l'aboutissement de tous projets, l'élément majeur de l'année 2020 est la pandémie de la Covid-19 et la crise sanitaire associée ayant conduit à un état d'urgence et à des périodes de confinements. Face à cette situation exceptionnelle et inédite, et à ce contexte difficile, les équipes du service ATC ont, par leur adaptation, permis la continuité de service et le maintien des missions au profit des personnes protégées ou accompagnées.

Cette continuité de service a été facilitée par le développement informatique engagé dans le service au cours des deux dernières années, le nomadisme, la gestion électronique des données et plus généralement la politique de dématérialisation.

Malgré le contexte, le champ de la protection judiciaire a été mis en avant par l'inter-fédération FNAT, UNAF, UNAPEI qui a réalisé en 2020 la première étude sur les gains socio-économiques de la protection juridique des majeurs. Le résultat de cette étude laisse apparaître que l'action tutélaire permet une économie de plus d'un milliard d'euros et met en avant le besoin de davantage de reconnaissances et de moyens pour ceux qui assument l'accompagnement et le soutien des majeurs les plus vulnérables.

Par ailleurs, en 2020, le montant de la participation financière des personnes protégées à leur mesure de protection, a été modifié. En effet, par un arrêt du 12 février 2020, le Conseil d'Etat a censuré partiellement le décret du 31 août 2018 et a consacré l'exclusion de l'AAH dans le calcul de la participation de la personne protégée. Le prélèvement de « 0,6% applicable à l'intégralité de la tranche de revenu correspondant au montant de l'allocation adulte handicapée, dès que les ressources du majeur excède ce montant » a été supprimé.

2020 a également été l'année de l'élaboration du Schéma régional MJPM de Normandie 2020-2024, schéma de troisième génération défini pour la première, au niveau régional, qui se substitue aux schémas 2015-2019 de l'ex région Haute Normandie et de l'ex région Basse-Normandie, auquel le SATC a participé.

Pendant cette même année, l'environnement judiciaire du champ des personnes protégées a également été impacté par des changements. En effet, le 1er janvier 2020, en application de la loi du 23 mars 2019, de programmation pour 2019/2022 et de réforme de la justice, s'est opéré la fusion des tribunaux d'instance et des tribunaux de grande instance pour devenir Tribunal Judiciaire. Par cette réforme, le juge en charge des mesures de protection devient Juge du Contentieux de la protection.

Globalement, dans cet environnement, l'activité du SATC en 2020 se traduit :

- Pour les mesures judiciaires, en très légère baisse en solde mais aussi en flux d'entrée, et en une augmentation des sorties de mesure.
- Pour les mesures administratives, activité également en baisse.
- Pour le dispositif d'aide aux tuteurs familiaux développement de l'activité.

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

NOMBRE DE MESURES SUIVIES EN 2020



L'activité 2020 accuse une baisse de près de 2%.

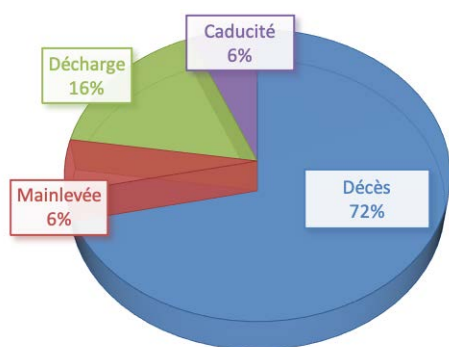
Au 31 décembre 2020, l'activité, toutes mesures judiciaires confondues, s'élève à 2463, soit 42 mesures de moins qu'au 31 décembre 2019.

La moyenne mensuelle sur cette année 2020 est de 14 nouveaux dossiers confiés au SATC par les Juges des tutelles contre 16 en 2019.

Les mois d'août et de septembre sont ceux qui ont enregistré l'arrivée du plus important nombre de mesures avec 19 et 18 dossiers, ce qui est assez inhabituel.

Au-delà du solde des mesures au 31 décembre, il est toujours essentiel de relever l'important flux d'entrées et de sorties des mesures, générant une forte activité. Ce flux, de 374, est néanmoins en baisse.

NOMBRE DE SITUATIONS SORTIES EN 2020 PAR MOTIFS



Le nombre de situations sorties en 2020 est de 208 (191 en 2019).

Les différents motifs de sorties des mesures sont le décès, la mainlevée (le majeur a récupéré ses capacités ou la mesure est inopérante), la décharge (changement de mandataire) ou la caducité (la mesure est arrivée à son terme et n'a pas été renouvelée).

De manière constante, les motifs de sortie sont essentiellement liés aux décès, 71% des motifs pour cette année (75 % en 2019). Néanmoins, malgré la crise sanitaire, il n'y a pas eu à regretter une augmentation massive de décès puisque leur nombre est passé de 143 en 2019 à 146 en 2020. Cependant, il est constaté une variation dans le nombre de décès par tranches d'âges, avec une augmentation chez les personnes de plus de 80 ans, de 43 % à 53 %, et une baisse chez les 60/80 ans

de 43% à 29%.

Paradoxalement ce n'est pas en EHPAD que ce taux a le plus augmenté, mais chez les personnes à domicile.

Le nombre de sorties pour mainlevée est stable et le nombre de sorties pour caducité est en augmentation, 13 en 2020 et 7 en 2019.

En ce qui concerne les décharges, la baisse enregistrée ces dernières années se confirme.

Elles sont le résultat d'un déménagement hors département (23), d'une demande de transmission vers un autre service suite à des difficultés relationnelles avec le protégé (3) (en l'occurrence dépôt de plainte pour violence), à des demandes du majeur ou de sa famille pour que la mesure soit exercée dans le cadre familial (5) ou de la voir confiée à un mandataire privé (3).

Parallèlement, le service a été désigné suite à un déménagement dans notre département (4), à la décharge d'un autre service MJPM du département (6), à la décharge des familles (7), à la décharge de mandataire privé (4) et suite à l'échec des MASP pour 14 mesures.

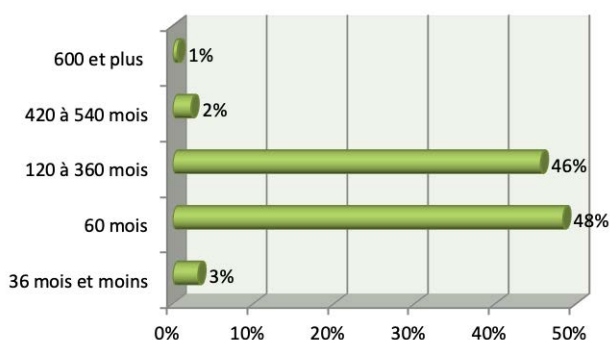
Il est à relever au regard de ces chiffres qu'il y a plus de sorties du département par les majeurs protégés que d'entrées, essentiellement des départements limitrophes.

Les mouvements entre notre service et les familles restent, malgré la réforme, à l'équilibre, ceux avec les mandataires exerçant à titre libéral montrent que nous sommes toujours peu déchargés à leur profit. L'impact de l'augmentation, sur le département, du nombre de mandataires exerçant à titre individuel, est plus sensible sur le nombre de nouveaux dossiers confié à l'association.

Il est indiqué dans le schéma régional MJPM de Normandie 2020-2024, sur la question de l'évolution de l'offre, que la part des mesures confiées aux mandataires individuels représente un peu moins de 11% dans le Calvados et que le taux de référence retenu est de 15%. Pour atteindre ce taux de référence est ouvert la possibilité de 4 nouveaux agréments, soit étendre de 25 à 29 le nombre de mandataires individuels.

Il convient également de noter l'augmentation du nombre de mesures judiciaires prononcées suite à l'échec des MASP, 8 en 2019 et 14 en 2020, évolution à mettre en perspective avec la baisse d'activité en matière de mesures administratives.

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE



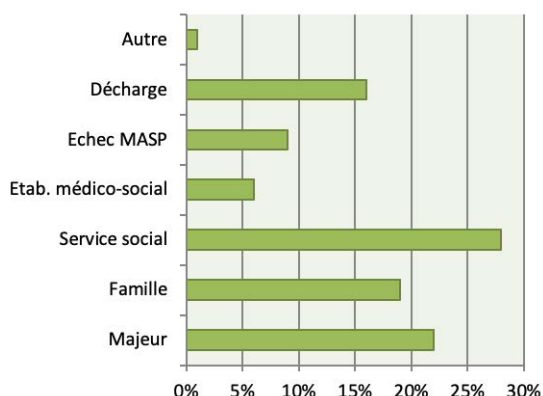
La loi du 16 février 2015 a modifié l'alinéa 2 de l'article 442 du code civil en réduisant à 20 ans la durée maximale de renouvellement d'une mesure de protection. Avec la réforme du 23 mars 2019, l'obligation de demander le renouvellement d'une mesure prononcée avant le 16 février 2025 et dont la durée était comprise entre 10 et 20 ans, n'est plus nécessaire à la condition qu'un certificat médical atteste qu'aucune amélioration de l'état de santé de la personne n'est envisageable a été produit. Néanmoins, les mesures prononcées pour une durée supérieure à 20 ans restent soumises à une obligation de révision avant le 16 février 2025.

La répartition des mesures en fonction de leur durée est quasi identique d'une année sur l'autre, la révision des mesures de plus de 20 ans s'est poursuivie en 2020 avec 65 révisions, 195 en 2019, soit un solde d'environ 70.

Majoritairement l'ancienneté des mesures est de moins de 10 ans.

Il est précisé qu'en dehors de ces prises en charge longues, les mesures de sauvegardes de justice ne peuvent excéder un an renouvelable une fois. En raison du contexte sanitaire, les magistrats y ont eu recours de manière importante.

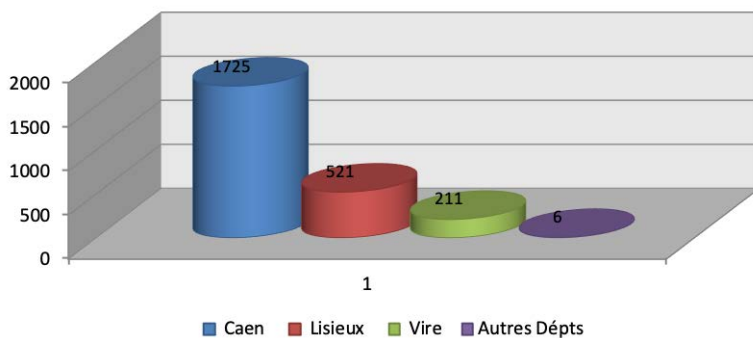
ORIGINE DES DEMANDES DE MISE SOUS PROTECTION DES NOUVELLES MESURES DE 2020



Un écart notable est à relever par rapport aux années précédentes, seulement 19% des familles sont à l'origine de la demande de protection contre 31% en 2019. Parallèlement, les demandes émanant d'un signalement d'un service social et donc d'une saisine du procureur, augmente de 16 à 28 %.

Il peut être émise l'hypothèse que, dans le cadre des orientations législatives, lorsque les familles sont à l'origine de la demande, elles sont dorénavant plus directement désignées, ainsi que les mandataires individuels. Mais que, lorsque la mesure fait suite à un signalement, le mandatement s'oriente vers les mandataires associatifs. A titre indicatif, la proportion de mesure confiée aux familles dans la région serait de 36%.

NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRIBUNAUX



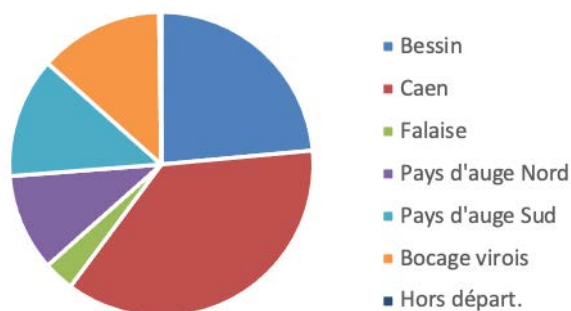
La répartition globale des mesures judiciaires par Tribunaux d'Instance reste stable d'un exercice à l'autre avec une forte proportion de mesures qui relèvent du Tribunal de Caen.

L'élément prégnant est la poursuite de la baisse, engagée en 2019, de mandatement par le tribunal de Lisieux soit seulement 20 nouvelles mesures et 65 en 2019.

Le contexte sanitaire et l'arrivée de nouveaux magistrats, sont des éléments

d'explication partielle.

NOMBRE DE MESURES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



La répartition des mesures de protection par territoire est stable d'une année sur l'autre.

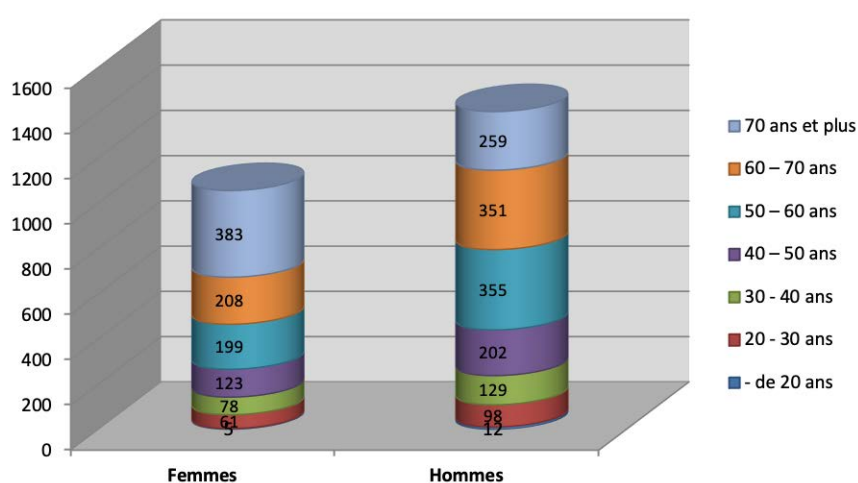
L'implantation sur le territoire de Caen du nombre de majeurs protégés suivis par le SATC est importante puisqu'elle représente, comme les années précédentes 36 % des mesures exercées.

Le second territoire d'implantation est le Bessin. On peut rappeler que le Bessin est le secteur historique d'activité du SATC.

Le secteur Virois reste stable et le secteur du pays d'auge est en légère baisse.

Deux personnes protégées accueillies en établissement médico-social en Belgique sont toujours suivies par le SATC.

NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRANCHES D'ÂGES ET PAR SEXE



Les répartitions par sexe et âge, sur l'effectif global au 31 décembre 2020, restent identiques d'une année sur l'autre.

- La majorité des bénéficiaires sont des hommes pour 57% et les plus de 50 ans représentent 68%.

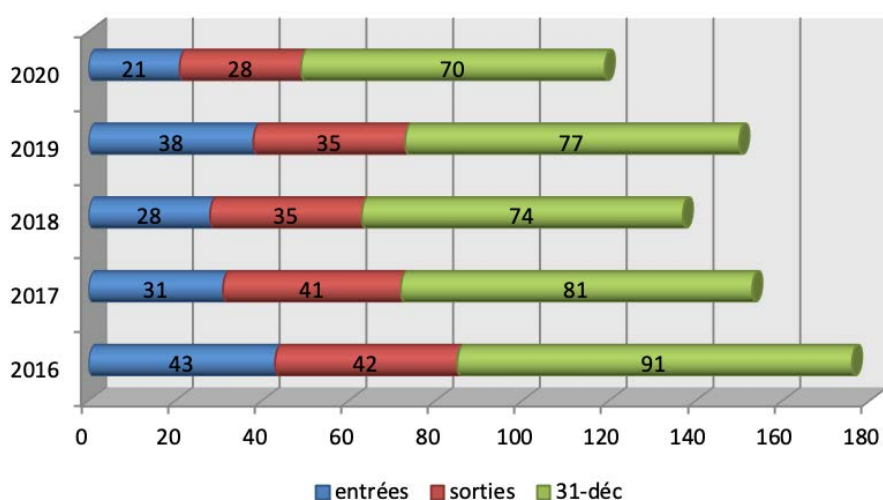
- Concernant le public féminin, l'élément prégnant reste la proportion de femmes de plus de 70 ans qui reste, comme au cours des deux dernières années, à 36 % (18% pour les hommes)

- Le nombre de personnes accompagnées de plus de 95 ans est stable, 34 en 2020, dont la plus âgée a 108 ans.

- Le nombre d'hommes de moins de 20 ans a légèrement augmenté, pour passer de 8 à 12.

L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE - MASP

NOMBRE DE MESURES ADMINISTRATIVES SUIVIES EN 2020



Les MASP sont des mesures contractuelles entre le Conseil Départemental et une personne titulaire de prestations sociales. Dans le Calvados, le Conseil Départemental, a délégué l'accompagnement et la gestion budgétaire de ces mesures aux Associations tutélaires.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement social et budgétaire, en faveur de personnes dont la santé et/ ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales

(innovation de la loi de 2007).

L'année 2020 s'achève avec une activité MASP de 70 mesures, modalité d'accompagnement qui accuse une nouvelle baisse, avec 21 nouvelles mesures contre 38 en 2019. Ces données peuvent en partie s'expliquer par la crise sanitaire et la difficulté d'orienter vers ce dispositif durant le confinement et le télétravail.

En août 2020, est parue une étude de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) qui indique que le dispositif enregistre au niveau national une « baisse depuis 2014, année où il a atteint son niveau le plus élevé. »

Le nombre de fin de sorties de mesures est de 28 (33 en 2019)

La MASP est une mesure courte, les principaux motifs de sorties sont :

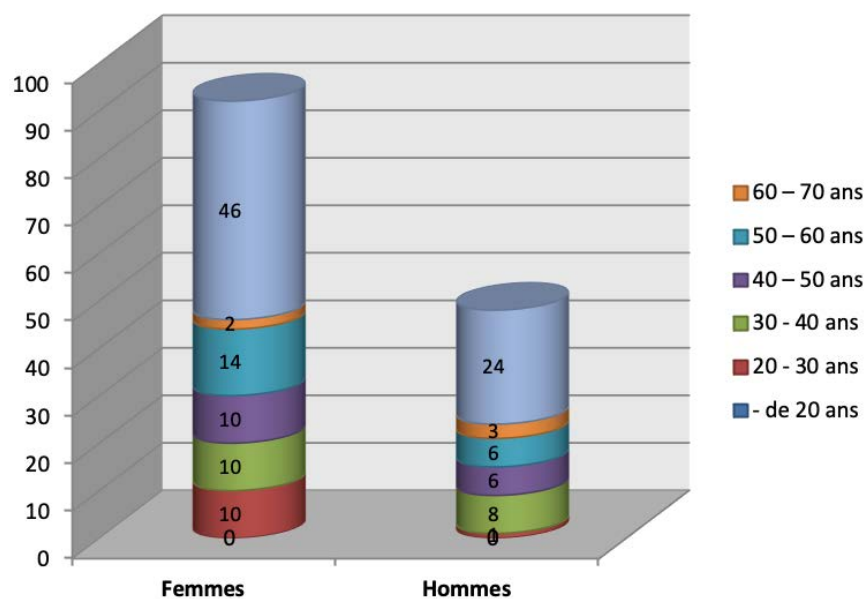
- Arrivée à échéance et retour à l'autonomie : 42 %
- Absence de coopération : Aucune
- Prononcé d'une mesure judiciaire : 42 %

Pour bénéficier d'une MASP il est nécessaire de percevoir une prestation sociale.

Les bénéficiaires MASP, suivi par le SATC, ont pour 86% d'entre eux, un niveau de ressources inférieur ou égal au montant maximum de l'AAH pour une personne seule. Plus précisément, le RSA socle est la ressource principale du public bénéficiaire des MASP.

Les impayés de loyer et autres impayés liés au logement sont des motifs majoritaires de mise en œuvre d'une MASP.

NOMBRE DE MASP PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE



Les mesures d'accompagnement social personnalisé sont majoritairement exercées auprès de femmes (66%). La tranche d'âge la plus importante est les 40-60 ans (52%) pour les femmes et les 30-50 ans chez les hommes.

Les personnes seules (64%) ou seules avec un mineur (25%) constituent la majorité des profils des foyers suivis.

LE SOUTIEN INFO TUTELLE

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection juridique des majeurs, a remis la personne protégée au cœur du dispositif et sa famille comme l'interlocuteur privilégié. Cette priorité familiale confirme le principe de subsidiarité de la solidarité publique par rapport à la solidarité privée dans la sphère familiale. Par décret du 30 décembre 2008, relatif à l'information et au soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs, a été prévu une information et un soutien technique pour les tuteurs et curateurs familiaux.

Le SIT est une activité qui relève de ce dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF), il trouve son origine dans la volonté des associations du département, ACSEA pour le SATC, l'UDAF et l'ATMP, de développer, formaliser et mutualiser ce qui existait déjà au sein de chacune d'entre elles, à savoir une aide spontanée aux tuteurs familiaux. Une convention en 2012 a formalisé l'engagement des trois associations de promouvoir l'aide et le soutien en direction des tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados sur le rythme de permanences hebdomadaires.

Suite à la réponse à un appel à projet en 2017, l'obtention de subventions annuelles permet le développement progressif de l'activité.

Le 10 février 2020 a été signé une convention entre la Présidente du Tribunal Judiciaire de Caen et les Présidents des trois associations avec pour objet de formaliser le partenariat entre les parties concernant les modalités d'intervention des associations dans les locaux du tribunal judiciaire de Caen et du tribunal de Proximité de Vire aux fins d'informer les familles convoquées, sur les différentes mesures de protections juridiques.

Ces permanences judiciaires sont organisées en parallèle des rendez-vous hebdomadaires déjà existants.

Depuis le 1er septembre 2018, le secrétariat du SIT est assuré par notre service, après que cette fonction ait été assurée par l'ATMP puis l'UDAF.

La crise sanitaire et la fermeture des locaux nous a conduit à aménager notre fonctionnement et à développer les rendez-vous téléphoniques.

- NOMBRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES :

Sur l'année 2020, le SIT a reçu 289 appels (236 en 2019) et a donné 200 rendez-vous.

- NOMBRE D'ENTRETIENS ET D'ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

Entretiens téléphoniques : 143 dont 52 par le SATC

Entretiens physiques : 47 dont 22 par le SATC

Permanences TJ : 38 dont 7 par le SATC.

Les personnes rencontrées sont majoritairement les enfants des personnes à protéger ou leurs parents.

- THÈMES ABORDÉS :

Les demandes portent sur des questions en amont de la mesure mais aussi sur des points spécifiques liés à l'exercice des mesures, comme les comptes rendus de gestion annuels.

Concernant les rencontres dans les tribunaux, la question de l'habilitation familiale, alternative aux mesures de protection judiciaire, est souvent abordée.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

L'année 2020, marquée sous le sceau de la crise sanitaire et de l'état d'urgence n'a pas permis d'exploiter convenablement les outils statistiques mis en place dans le service pour permettre une meilleure connaissance des problématiques des nouvelles mesures qui sont confiées au SATC. L'outil est alimenté par des fiches statistiques complétées lors de la consultation du dossier au tribunal, consultations qui ont dû être aménagées avec le confinement.

Néanmoins, les différents éléments de vulnérabilité ayant conduits au prononcé de la mesure de protection restent les suivants :

- L'altération : par la déficience intellectuelle, le handicap psychique, le handicap physique et le vieillissement/ le grand âge.
- Le contexte : médico-social, environnemental, financier.
- La problématique dominante : logement, administratif, santé.

Répondre à l'urgence a été le maître mot de l'organisation du service pendant cette période.

Deux actions majeures illustrent les modalités déployées pour répondre dans l'urgence aux problématiques des personnes accompagnées.

La première démarche a consisté à mettre en place un outil de repérage des situations les plus précaires et fragiles afin de pouvoir transférer le suivi des situations les plus sensibles et assurer la continuité de prise en charge, en cas d'indisponibilité de la chaîne en interne des professionnels en charge des situations.

Trois niveaux ont été établis :

NIVEAU 1 : Situation ordinaire, relative autonomie ou environnement présent, accès à l'argent alimentaire fluide...

- Appel minimum une fois par quinzaine à la personne ou à défaut à un tiers en lien.

NIVEAU 2 : Situation dégradée, faible autonomie, peu d'environnement, accès à l'argent alimentaire tendu, mise en place de dispositifs alternatifs.

- Appel minimum une fois par semaine à la personne ou à défaut à un tiers en lien – Veille renforcée – possible nécessité d'intervenir à domicile si urgence.

NIVEAU 3 : situation très dégradée et très à risque, relais épuisés ou inexistants, accès à l'argent alimentaire très difficile.

- Pas de contact téléphonique possible. Vigilance renforcée. Visites pouvant être nécessaires.

En dehors de l'utilité dans le contexte de mars 2020 de l'outil, son analyse aujourd'hui permet de mettre en perspective la proportion des situations pour lesquelles la problématique sociale et l'altération sont d'une telle importance que le maillage de l'accompagnement déployé dans le cadre de l'opérationnalité de la mesure de protection n'est pas abouti ou ne peut l'être.

Il est question ici, essentiellement d'incurie, d'isolement, de gros troubles du comportement avec rupture ou absence de soins psychiatriques.

Les chiffres laissent apparaître qu'environ 86 % des personnes protégées, avec l'accompagnement de la mesure, ont vécu comme tout à chacun cette période difficile, et ont même développés ressources et autonomie. Que pour 12 %, la crise sanitaire a renforcé les fragilités. Et enfin, que pour environ 2% des personnes la crise sanitaire mais surtout le confinement, ont été source de dégradation et a renforcé le risque.

La seconde démarche a été de répondre aux mandatements des tribunaux judiciaires, qui ont prononcé des mesures de sauvegarde de justice, là aussi pour répondre à des situations d'urgence. En effet, si le juge place en urgence une personne sous sauvegarde de justice, il peut l'entendre postérieurement à sa décision, ce qui n'est pas le cas pour les autres mesures, d'où un recours plus prononcé à cette mesure pendant le confinement.

Au delà, des obligations légales liées aux mandats, il a été nécessaire de traiter des situations d'urgence sociale, parfois même sans pouvoir rencontrer les personnes, plus de 20 situations entre mars et avril, entre autres des personnes à domicile dont l'état de santé ou les conditions d'hébergement ne permettaient pas ce maintien à domicile.

Hors contexte, l'évolution des problématiques des publics accompagnés peut toujours s'aborder sous l'angle de l'adhésion à la mesure prononcée ou plus spécifiquement à l'absence d'adhésion et au refus de l'intervention du professionnel se traduisant par un comportement agressif, voire violent.

L'atteinte à l'intégrité des professionnels et des biens fait l'objet d'une déclaration d'évènement indésirable. Début 2020 des dégradations matérielles, une irruption avec violence d'un majeur dans les locaux et les menaces aux professionnels ont nécessité dépôts de plainte et une demande de décharge des dossiers.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Durant la période de confinement liée à la crise sanitaire, les personnes protégées ou accompagnées ont été contactées par téléphone en moyenne une fois par semaine. Dans le cadre de ces contacts, les professionnels ont veillé à garantir l'accès des personnes à leurs argent pour l'alimentation et les besoins courants, à contrôler les conditions de leur sécurité matérielle et de leur santé. Ce qui a impliqué de les informer et de leur rappeler régulièrement les règles de respect du confinement et de consigne de sécurité. Il a dans un second temps été procédé à la distribution de masques adressés par la DDSCS.

Au Service ATC, la qualité de l'accompagnement passe entre autres :

- **Par des professionnels bien formés.** En 2020, trois mandataires ont obtenu le Certificat de Compétence National MJPM, bien qu'une grande partie des cours a été suivie à distance.
- **Par la connaissance et la compétence en matière de gestion mobilière et financière,** qui reste une priorité récurrente au regard des masses financières gérées par le service. Les placement et déplacements de fonds sont l'objet de contrôles par les chefs de service et la directrice en fonction de seuils d'habilitation des ordonnancements.

o En 2020, la masse financière globale toutes banques confondues s'élève à 48 049 940 euros (46 866 632 euros en 2019), soit une augmentation de près d'un million deux.

- **Par le renforcement de l'accompagnement juridique en interne et le développement d'une expertise en matière immobilière et successorale.** Cette compétence juridique est nécessaire pour valider les meilleurs choix patrimoniaux ou judiciaires dans l'intérêt des majeurs protégés, mais aussi leur apporter explication et conseil. Au cours de l'année 2020, la mission des cadres juridiques s'est poursuivie sur l'amélioration de la réalisation des inventaires, de leur actualisation et de leur suivi par la rédaction d'une procédure, la mise en place d'outils et l'accompagnement des professionnels.

o Intervention dans le règlement de 40 successions, signatures de 42 actes authentiques de ventes immobilières et 2 d'achats immobiliers.

o Soutien juridique renforcé sur les questions de contentieux judiciaire, au civil comme au pénal, avec la préparation de certaines correspondances ou rendez-vous avec les avocats dans l'intérêt de la défense des droits des personnes protégées.

o Contrôle sur les honoraires libres et les conventions d'honoraires

- **Par une réactivité dans l'ouverture des mesures.** Depuis 2014 une professionnelle est en charge de l'ouverture des sauvegardes de justice, ce a permis d'améliorer les conditions d'ouverture de ces mesures. Depuis novembre 2020, dans le cadre de la mise en place expérimentale d'un pôle « Ouverture mesure – Information aux tuteurs familiaux », deux mandataires sont en charge de cette mission, étendue à toutes mesures pour les situations en établissement. Les procédures mises en place permettent d'effectuer la consultation du dossier au tribunal sous 8 jours maximum et une première visite au majeur dans le mois de notre nomination.

o En 2020, 91 sauvegardes ont été ouvertes (73 en 2019).

- **Par l'utilisation d'un progiciel métier** permettant le dossier unique et le partage d'informations nécessaires mais aussi des alertes sur les échéances. Outils qui ont permis une continuité du service pendant le confinement.
- **Par des procédures** instituant des regards croisés et sécurisant les process au bénéfice des personnes protégées.
- **Par des contrôles internes et externes.** Utilisation de tableaux de bord de suivi des inventaires, DIPM et assurances ; écritures de procédures bancaires ; respect de niveaux d'ordonnancement pour les paiements.
- **Par une implication en qualité de représentant légal au sein des conseils de vie sociale** des établissements médico-sociaux où sont accueillis les majeurs protégés, même si tous n'ont pas pu être honoré cette année.
- **Par une prise en compte et un suivi des plaintes des majeurs.**

o En 2020, le nombre de plaintes s'élève à 22 courriers ou mails (52 en 2019), la baisse est sans doute liée au contexte et au contact renforcé du service avec les personnes protégées, même si en partie téléphonique.

o Les caractéristiques des plaintes sont identiques à celles des années précédentes :

Les plaintes émanent du majeur ou de la famille, directement ou via le Juge des tutelles mais aussi des bailleurs ou du voisinage en lien avec le comportement de la personne protégée ou des missions du mandataire.

Quand elles émanent de la personne protégée, les plaintes portent principalement sur des questionnements ou insatisfactions sur la gestion budgétaire.

Les réponses sont en moyenne apportées dans le mois.

RÉFLEXIONS EN COURS - PERSPECTIVES 2021

Les perspectives 2021 seront identiques à celles de 2020, tous les projets n'ayant pu aboutir compte tenu des perturbations rencontrées. Globalement, elles s'inscrivent donc dans une démarche continue et progressive d'évolution et de sécurisation de :

- Notre système et de nos outils informatiques.
- Nos locaux.
- Nos procédures et garanties du bon exercice des mesures de protection en particulier sur la question des placements financiers mais aussi par une meilleure formalisation de nos contrôles internes.
- Notre organisation pour une parfaite continuité de service.
- Du respect des droits et libertés des personnes protégées.

Par ailleurs, concernant plus spécifiquement l'activité des MASP, en 2020 les équipes ont finalisé un outil de communication à destination des travailleurs sociaux sur le dispositif, une vidéo « draw motion » à but pédagogique d'une durée de 2mn30s. La crise sanitaire n'ayant pas permis sa présentation, pour 2021 un plan de communication est à prévoir.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

Le comité de pilotage dont la composition a été revue afin de permettre la présence d'un représentant de chaque corps de métier (ce qui s'était un peu délitée depuis la création en 2016), s'est réuni deux fois en 2020. Une réunion permet de faire le bilan des actions réalisées et l'autre de décliner le plan d'action de l'année N.

Les groupes de travail se sont réunis essentiellement sur les domaines de la participation des majeurs et de l'établissement au service de l'usagers.

LE PROJET DE SERVICE

Le Projet d'établissement du SATC a été rédigé et validé en 2015 pour 5 ans soit 2020, les orientations stratégiques sont mises en œuvre progressivement par le déploiement de la démarche DACQ et les plans d'actions qui en découlent.

La réécriture du prochain projet est projetée sur 2021 à l'issue de la seconde évaluation.

L'ÉVALUATION INTERNE

La deuxième évaluation interne du service, dont le rapport devait être rendu avant le 21 février 2021, a été préparée en 2019 et lancée dès janvier 2020 avec le démarrage des groupes de travail. La planification initiale prévoyait une réunion par mois dans le périmètre des cinq équipes du service en y intégrant les professionnels n'appartenant pas à ces équipes ainsi que ponctuellement des personnes protégées et des partenaires. La démarche a été accompagnée et animée par la chargée de qualité de l'ACSEA.

Une majorité des réunions ont pu se tenir ou être aménagées, néanmoins d'autres priorités ne nous ont pas permis de finaliser la rédaction de cette évaluation. Compte tenu de l'octroi par le ministère des solidarités et de la santé d'un délai supplémentaire, lié à la crise, jusqu'au 31 octobre 2021 pour adresser les rapports d'évaluation, celui du SATC sera finalisé premier semestre 2021.

L'ÉVALUATION EXTERNE

Le rapport de cette évaluation externe a été rendu en février 2018 mais l'évaluation a été menée sur fin 2017. Elle a été réalisée par le cabinet EQR-MAZARD, domicilié à PARIS, sur appel d'offre.

Dans ses conclusions, l'évaluateur externe pose en appréciation globale que « le service a mis en place un haut niveau d'organisation et pris en compte de manière particulièrement qualitative les missions qui lui sont confiées »

BILAN 2020 DU PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020	OBJECTIFS ATTEINTS	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Traitement des appels entrants - revoir le projet de procédure accueil physique et téléphonique	Les modifications d'organisation liées à la crise sanitaire COVID n'ont pas permis de traiter cette action	

Participation des majeurs = Création Calendrier à distribuer aux personnes protégées Enquête de satisfaction à faire auprès d'un tiers des personnes protégées Groupe de parole Création Pochette pour remise des documents Visite des locaux	Calendrier 2020 : action réalisée néanmoins ils n'ont pas pu être tous distribués en raison du contexte sanitaire ; Retour positif de la part des MP – action à pérenniser Enq.Satisfaction : Crise sanitaire n'a pas permis de traiter l'action Groupe de parole : deux réunions en 2020 – nom retenu pour ce groupe : Conseil d'Expression Collective – Bonne participation et adhésion des MP – solliciter plus de MP pour avoir un groupe plus représentatif Pochette : maquette validée par le groupe CEC – mise en application début 2021 Visite des locaux : Crise sanitaire n'a pas permis de traiter l'action	Calendrier : 7 professionnels Groupe parole : 5 professionnels et 5 personnes protégées Pochette : 7 professionnels - 3 personnes protégées pour avis
Déploiement Démarches et projets dans le cadre du Nomadisme - continuité de formation auprès des DPM	Déploiement fait auprès de tous les DPM, favorisé par le contexte COVID. Principe de bilan régulier et formation continue arrêté. Formation intégrée dans la procédure accueil Nouveau salarié	Tous les DPM Groupe pilote : 17 professionnels
Amélioration des CRG/CRD Envoi des CRG aux personnes protégées	Action démarrée, recueil de l'attente des Magistrats Evolution des outils début 2021	2 professionnels Magistrats Tribunal judiciaire Caen
Communication sur la loi de programmation - information adaptée aux personnes protégées sur leurs droits (droit de vote...)	Action démarrée – poursuite sur 2021 avec projet de création d'un support et communication	4 professionnels
Développement des relations avec les magistrats	Rencontres régulières avec les magistrats pour adapter nos actions aux attentes communes. Travail en partenariat sur le projet de contrôle externe des comptes des personnes protégées	Juges du Tribunal judiciaire Caen Directrice SATC
Développement du dispositif ISTF en partenariat avec les deux autres associations tutélaires du Département	Signature d'une convention entre le Président de la Cour d'Appel de Caen et les Présidents des associations (UDAF, ATMP, ACSEA) pour mise en place de permanences au TJ Caen et TP Vire Structuration du pôle ISTF SATC et mise en place d'actions collectives de présentation du dispositif	Président Cour appel Caen Présidents des 3 associations Directeurs des 3 services tutélaires Référents ISTF de chaque association
Mise en place d'un groupe projet sur la continuité de service Expérimentation de la suppléance DPM	Action réalisée par une suppléance organisée sur les congés d'été Bilan à établir début 2021	13 professionnels
Développement d'une démarche de sécurisation des locaux et des professionnels	Engagé début 2020 : établissement de diagnostics externes – stoppé du fait de la crise sanitaire et la fermeture des locaux au public Report des travaux et projet de formation des agents d'accueil et CDS sur 2021	Directrice CSSCT Partenaires externes (MAIF, police, entreprises d'aménagement)
Sécurisation informatique	Diagnostic établi avec un prestataire externe en lien avec SIGMA et le service informatique ACSEA Investissements sur 2021	4 professionnels SATC Service informatique ACSEA Prestataire externe

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ACSEA FORMATION



57 Bd Herbet Fournet - BP 72 060

14102 LISIEUX cedex

Tél. 02 31 62 62 00

Fax. 02 31 62 08 13

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE

E-mail : directeur.defi@acsea.asso.fr

Directrice Adjointe : Dominique BORDET

E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

Année de création : 1982

AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture en date du 26 novembre 2003, sous le numéro 25140027514.

POPULATION

- Les Demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes / Les Salariés / Les Salariés en reconversion.
- Les Bénéficiaires de minima sociaux.

FINANCEMENT

- Tarification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.
- Subventions globales par action, en fonctionnement.

OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA FORMATION développe des parcours de formation ou des accompagnements dont les finalités sont d'amener les personnes à la qualification professionnelle ou l'emploi. Les personnes accueillies sont placées au centre de nos interventions. Nos principaux objectifs sont :

- Accompagner et/ou former les personnes au regard de leur projet professionnel.
- Inscrire nos actions de formation au sein d'un territoire et agir en interaction avec l'environnement local.
- Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.
- Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.
- Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et des formations ouvertes et à distance.

PARTENAIRES

La Région Normandie / Pôle Emploi / le Conseil Départemental du Calvados / LADOM / Mission Locale / Comités Locaux d'Insertion / PLIE CALMEC / PLIE Honfleur / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi / OPCO / UMIH.

ACTIVITÉS

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : des formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires qui nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics) et qui contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, pour une meilleure réactivité de notre offre de formation publique et privée.

Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement (amont de la qualification)

- # AVENIR, dispositif d'orientation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi.
- Accompagnement personnalisé à l'emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel.
- Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles.
- Compétences Clés.
- Certification CLEA.
- Savoirs Langue Française, action du dispositif régional SOCLE.
- Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés.
- Savoirs essentiels, action du dispositif régional SOCLE.
- Bilans professionnels.

Actions qualifiantes et certifiantes professionnelles :

- Bâtiment : Gros œuvre, Second Œuvre, Plaquiste, Menuisier.ère, Maçon.ne, Peintre, Agent.e d'entretien du bâtiment, HOB0.
- Commerce et Distribution : Employé.e de Commerce, Vendeur.euse Conseil en Magasin, Employé.e Commercial.e en Magasin et Manager d'Univers Marchand.
- Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste, Gouvernant.e, Assistant.e d'Exploitation, Services Hôteliers, Employé.e d'Etages, Cuisinier.ère, Serveur.euse en salle, Anglais.
- HACCP, PRAP, Permis de former, VAE, Sauveteur.euse Secouriste du Travail.
- Tertiaire, Social, Assistant.e de vie et aux familles et Agent.e d'Hygiène et de Propreté.

SECTEURS D'INTERVENTION

- | | |
|--|---|
| • 4 Rue de la Résistance 14400 BAYEUX
02 31 22 29 29 | • 10 Place Fournet 14100 LISIEUX
02 31 31 14 16 |
| • 10 Rue de la Cotonnière 14000 CAEN
02 31 83 23 44 | • 33 Rue Rose Harel 14100 LISIEUX
02 31 62 62 00 |
| • 4 Rue Alexandre Dubourg 14600 HONFLEUR
02 31 88 85 90 | • Allée des Vikings Z.E. de Hennequeville
14350 TROUVILLE - 02 31 14 83 88 |
| • 57 Bd Herbet Fournet 14100 LISIEUX
02 31 62 62 00 | |

Département du Calvados.

ACTIVITÉ 2020

Au cours de l'année 2019, l'organisme a accueilli 2 728 personnes et réalisé 352 032 heures de formation.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

BILAN PEDAGOGIQUE	2018		2019		2020	
	Nbre de stagiaires	Nbre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires	Nbre de stagiaires	Nbre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires	Nbre de stagiaires	Nbre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
1. Type de stagiaires de l'organisme						
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur, par un OPCA ou un OPACIF	363	40 837	268	30 818	366	28 373
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	1 542	273 764	1 788	312 927	2 066	361 685
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA	12	2 076	-	-	-	-
Particuliers à leurs propres frais	2	28	-	-	-	-
Autres stagiaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 919	316 705	2 056	343 745	2 432	390 058
2. Activité en propre de l'organisme						
Formés par votre organisme pour son propre compte	1 690	280 430	1 804	324 770	2 044	355 698
Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme	229	36 275	122	18 975	388	34 360
TOTAL	1 919	316 705	1 926	343 745	2 432	390 058
3. Objectif général des prestations dispensées						
Formations visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle (hors certificat de qualification professionnelle) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	366	111 317	414	126 345	365	108 129
dont de niveau I et II (Licence, maîtrise, master, DEA, DES, diplôme d'ingénieur)	-	-	-	-	-	-
dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...)	5	1 267	-	-	-	-
dont de niveau IV (BAC professionnel, BT, BP, BM...)	35	10 577	36	10 898	-	-
dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1er degré...)	326	99 473	408	124 800	365	108 129
Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP)	176	38 548	173	37 899	-	-
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP	-	-	-	-	-	-
Autres formations professionnelles continues	1 377	166 840	1 406	170 148	2 067	281 929
Bilans de compétence	-	-	-	-	-	-
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 919	316 705	2 023	343 745	2 432	390 058
4. Spécialités de formation						
5 principales spécialités de formation						
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	890	87 553	1 149	112 644	1 467	152 534
Enseignement, formation	-	-	-	-	-	-
Accueil, hôtellerie, tourisme	259	58 654	294	66 475	128	42 507
Développement des capacités mentales et apprentissages de base	153	34 447	145	32 538	257	56 167
Formations générales	-	-	-	-	-	-
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	115	38 665	118	39 546	57	29 204
spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois	-	-	-	-	-	-
Commerce, vente	120	27 972	145	33 769	114	28 574
Autres spécialités	382	69 414	325	58 773	409	81 072
TOTAL	1 919	316 705	2 176	343 745	2 432	390 058
ACCOMPAGNEMENT	489	7 350	552	8 287	279	4 188
TOTAUX	2 408	324 055	2 728	352 032	2 711	394 246

LA DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

L'approche mathématique nombre d'heures/nombre d'individus ne reflète pas la réalité des différentes actions.

Les actions de définition de projet, de bilan et d'accompagnement se situent dans une fourchette de 8 à 20 heures, celles de l'orientation et de l'insertion de 420 à 1 260 heures, celles de l'apprentissage des savoirs de base de 200 à 800 heures et celles de la qualification peuvent aller à plus de 1 000 heures.

Les personnes sont accueillies pour des actions de quelques semaines à deux ans, nécessitant à chaque fois la rédaction d'un plan individuel de formation, d'un contrat de formation et d'évaluation.

L'ORIGINE DES DEMANDES DES PRISES EN CHARGE

Les personnes accueillies sont orientées par les services de l'Emploi et de l'Orientation (Pôle Emploi – Mission Locales – Cap Emploi – LADOM), par les entreprises et/ou par certaines personnes ayant exprimé en amont leur souhait d'intégrer une mesure de formation.

On constate l'importance de l'activité en lien avec le Conseil Régional et les Entreprises, via les OPCO.

De plus en plus de personnes s'adressent à notre centre directement, suite à notre communication par Le Bon

Coin, des affiches, les réseaux sociaux, les salons, les portes ouvertes ou le bouche à oreille.

Les demandes d'informations et de formation arrivent également via le réseau partenarial développé par les équipes sur les territoires sur lesquels elles sont implantées : Associations caritatives, Structures de l'Insertion par l'Economique (SIAE), autres associations comme le CIDFF, réseaux d'échanges de savoirs, etc..., mais également les circonscriptions d'actions sociales par le biais des référents sociaux.

L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

2 711 personnes accueillies sont originaires de la Normandie.

LA RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

La répartition hommes/femmes reste stable au fil des années, soit environ 60 % de femmes accueillies et 40 % d'hommes, sur l'ensemble des sites.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La principale demande des personnes accueillies est liée à leur projet de formation et/ou de qualification.

Suivant les situations personnelles et professionnelles des publics, cette demande sera plus ou moins importante, allant de l'aide à l'orientation, à la construction d'un projet, en passant par le (ré)apprentissage de connaissances fondamentales ou bien l'accès à la qualification et/ou l'obtention d'un diplôme.

Les situations des personnes formées sont extrêmement variées : âge, condition familiale, expérience professionnelle, durée de chômage. Cependant les personnes doivent répondre aux critères déterminés par le financeur de la formation qui définissent les publics ciblés. En illustration de cela, les personnes intégrant une formation financée par la Région Normandie doivent être âgées de 16 ans minimum, être sorties du système scolaire depuis au moins 9 mois. Chaque formation proposée présente les pré requis nécessaires pour entrer en formation.

Les formations auprès des demandeurs d'emploi nécessitent souvent un accompagnement individualisé qui prend en compte les problématiques personnelles et installe les relais nécessaires pour lever les freins éventuels à la formation. Logement, santé, mobilité, sont autant de situations qu'il convient d'appréhender avec empathie, en prenant en compte les parcours individuels à travers un partenariat constructif et en valorisant les expériences tant personnelles que professionnelles pour réactiver une confiance dans des compétences et connaissances réelles parfois oubliées.

L'augmentation des accès numériques aux services publics (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, ...) nous amène à accompagner toutes les personnes en formation vers une compétence numérique socle, permettant à chaque bénéficiaire de formation de tendre vers ce que l'on pourrait qualifier « d'autonomie numérique ».

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS DES ACTIONS

Les formations ainsi que les stages en entreprise ont été maintenus malgré le confinement. La méthode pédagogique a été modifiée pour permettre de proposer les formations à distance. Des interventions de professionnels ont été organisées pour expliquer les protocoles sanitaires mis en place dans les structures susceptibles d'accueillir des stagiaires.

NOS ACTIONS DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT »

- **#AVENIR**
 - **Spécificité de l'action** : La finalité du dispositif est l'accès à la qualification pour un emploi durable. Il s'adresse à des personnes souhaitant obtenir une qualification ou un emploi. Les trois étapes du dispositif :

Information (une demi-journée) - Vérification de la pertinence de la formation au regard du parcours du candidat et des objectifs visés.

Diagnostic (11 heures) – 4 rendez-vous individuels et 2 ateliers collectifs, pour identifier les problématiques nécessitant des relais hors formation ou un accompagnement individuel au cours de la formation. A l'issue de cette phase, le candidat et son référent, décident d'une entrée ou non sur le parcours.

Parcours - Formation avec alternance, possible à temps partiel. Le parcours de chaque candidat est co construit avec son référent pédagogique.

- **Sites** : Bayeux, Caen et le Pays d'Auge.
- **Financement** : Conseil Régional de Normandie.
- **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi

• SAVOIRS LANGUE FRANÇAISE - DISPOSITIF SOCLE :

- **Spécificité de l'action** : Cette action de formation modulaire de 400 heures à raison de quatre jours par semaine et 105 heures en entreprise, doit permettre à des demandeurs d'emploi de langue étrangère d'améliorer leur autonomie vis-à-vis de la langue française au bénéfice d'une insertion professionnelle durable.
- **Sites** : Lisieux et Honfleur
- **Financement** : Conseil Régional de Normandie.
- **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi

• LIRE ECRIRE COMPTER – SAVOIRS ESSENTIELS

- **Spécificité de l'action** : L'action « Lire Ecrire Compter » lutte contre l'illettrisme en travaillant les apprentissages ou (ré) apprentissage des connaissances fondamentales au service d'une insertion professionnelle. L'action accentue son activité en s'appuyant sur un large partenariat en direction des salariés d'entreprise avec un double but de promotion des personnes et de prévention du risque d'exclusion.
- **FOAD** (formation ouverte et à distance)
- **Sites** : Lisieux
- **Financement** : Conseil Régional de Normandie et Entreprises.
- **Prescription** : toutes structures associatives ou institutionnelles : prescription et accompagnement individuel du bénéficiaire, organismes de formation.

• ACCOMPAGNEMENTS

Accompagnement de parcours professionnels :

- **Spécificité de l'action** : Accompagnement renforcé pour des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs d'accompagnement ou de suivi de droit commun.
- **Site** : Honfleur , Caen la mer
- **Financement** : Financement FSE
- **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, ALI

Chargé de relation entreprise :

- **Spécificité de l'action** : Favoriser l'insertion du public accompagné et accompagner les entreprises dans leur recherche de personnel, un nouveau poste a été créé depuis avril 2019 dans le cadre du PLIE du Pays de Caen.
- **Site** : l'Agglomération Caennaise
- **Financement** : Financement FSE
- **Prescription** : accompagnateurs PLIE

Accompagnement Individualisé Vers l'Emploi :

- **Spécificité de l'action** : Accompagnement de 4 mois pour la mise en place d'un projet de formation et/ou d'emploi. Cette prestation permet de travailler sur le volet social et le volet emploi du parcours du bénéficiaire du RSA.
- **Site** : Lisieux et Honfleur, permanence sur CMS de Cabourg, Touques.
- **Financement** : Département et Fonds Social Européen
- **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi

Action de Promotion Sociale :

- **Spécificité de l'action** : Action collective permettant de mobiliser sur un projet créatif un groupe de 10 personnes en difficulté d'insertion sociale et ce sur une période de 12 mois. Les objectifs visés sont tout d'abord du domaine du développement personnel au service du lien et des capacités sociales retrouvées et nécessaires à toutes démarches d'insertion. Dans le cadre de cette action, le groupe 2020 a choisi de travailler sur la réalisation de masques. Une exposition prévue en décembre 2020 a dû être annulée, reportée en mars 2021 et repensée en extérieur.
- **Site** : Lisieux.
- **Financement** : Conseil Départemental – FSE sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental
- **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi

NOS ACTIONS DE FORMATION QUALifiantES ET CERTIFIANTES

• BÂTIMENT

- **Spécificités des actions** : Actions qualifiantes et certifiantes.
Pour l'action certifiante : 4 métiers préparés « Peintre », « Plaquiste », « Maçon.ne » et « Agent.e d'entretien du bâtiment ».
Pour l'action qualifiante : Les métiers du bois et « Efficacité Energétique ».
- **Titres préparés** : Titre Professionnel « Plaquiste », Titre Professionnel « AEB ».
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Entreprises, Contrat de professionnalisation et apprentissage.
- **Sites** : Lisieux.
- **Partenariat** : AFPA, Pôle Emploi et Missions Locales (prescription), Entreprises et OPCO.

• SANITAIRE ET SOCIAL

- **Spécificités des actions** : Actions certifiantes, actions sectorielles liées à la découverte des métiers
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie, formation de salariés OPCO, Pôle emploi.
- **Titres préparés** : Titre Professionnel « Assistant(e) de vie aux familles »
- **Sites** : Trouville, Bayeux, Lisieux.

• COMMERCE ET DISTRIBUTION

- **Spécificités de l'action** : Actions certifiantes.
- **Titres et diplômes préparés** : CAP Employé.e de Commerce Option A « Produits alimentaires », CAP Employé.e de Commerce Option B « Produits d'équipement », CAP « Employé.e Commercial.e en Magasin », Titre professionnel « Employé.e Commercial.e en Magasin », Titre professionnel « Vendeur.se Conseil en Magasin », Titre Professionnel « Manager d'Univers Marchand ».
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie, CPIR, OPCO, Contrat de professionnalisation et apprentissage.
- **Sites** : Lisieux, Honfleur, Bayeux.

• HÔTELLERIE/RESTAURATION

- **Spécificités des actions** : Actions qualifiantes et certifiantes sur les métiers Réceptionniste d'Hôtel,

Gouvernant.e, Assistant.e d'Exploitation, Employé.e d'Etages, Cuisinier.ère, Serveur.se en salle, HACCP, Anglais, Actions sectorielles sur la découverte des métiers de l'hôtellerie.

- **Titres et diplômes préparés :** CQPIH « Serveur.se en restauration », CQPIH « Commis de cuisine », CQPIH « Gouvernant.e », CQPIH « Réceptionniste », CQPIH « Assistant.e d'Exploitation », CQPIH « Employé.e d'Etages », Titre Professionnel « Réceptionniste d'Hôtel », Titre Professionnel « Réceptionniste Cuisinier.ère », Titre Professionnel « Réceptionniste serveur.se », Titre Professionnel « Réceptionniste gouvernant.e » et Titre Professionnel « Employé.e d'étages ».
- **Financements :** Conseil Régional de Normandie, LADOM, CPIR, OPCO, Employeurs, Pôle Emploi, Contrat de professionnalisation et apprentissage.
- **Sites :** Lisieux, Caen, Honfleur, Bayeux et Trouville.

Ce secteur a été particulièrement touché par la crise sanitaire. Nous avons maintenu les formations en mettant en place de la formation à distance. La recherche de stage en entreprise s'est avérée très compliquée à cause de la fermeture des restaurants et des hôtels. Dans certains cas, des plateaux techniques ont été organisés pour pallier aux manques de stages en entreprise.

• LES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ

- **Spécificités des actions :** Actions qualifiantes et certifiantes sur le métier d'agent.e de propreté et d'hygiène, Actions sectorielles sur la découverte des métiers de la propreté.
- **Titres et diplômes préparés :** Titre professionnel « Agent.e de propreté et d'hygiène » ou une attestation de compétences professionnelles.
- **Financement :** Conseil Régional de Normandie
- **Sites :** Bayeux, Caen et Honfleur

Nos actions s'appuient sur une stratégie pédagogique reposant sur plusieurs points :

- Faire vivre le principe de « la formation tout au long de la vie » suppose la prise en compte et la reconnaissance des compétences des personnes au-delà de leur formation initiale et de leur diplôme.
- Identifier et reconnaître ses savoir-faire, savoir-être et connaissances lors des phases de bilan, c'est construire avec les personnes une première phase d'orientation voire de formalisation dans le cadre de la VAE.

Le formateur accompagne la personne dans la définition d'un parcours réaliste de formation ou d'emploi direct à partir d'une connaissance partagée des filières et des possibilités repérées.

Particulièrement sollicité pendant la crise sanitaire, le secteur de la propreté était particulièrement en recherche de compétences.

Les formations mises en place ont adapté leur programme pour laisser plus de temps à la connaissance des nouveaux protocoles liés à la crise sanitaire et au bionettoyage.

	Nombre de candidats inscrits	% Nombre de candidats présentés	Nombre de candidats absents	Nombre de réussites totales	Nombre de réussites partielles (CCP)	Nombre d'échecs	Nombre réussite totale et partielle par action présentés	% de réussite totale et partielle par action présentés
Agent de propreté et d'hygiène	34	34	0	33	0	1	33	97,06%
Assistant(e) de vie aux familles	33	32	1	23	7	2	30	93,75%
Employé(e) commercial(e) en magasin	34	30	4	28	1	1	29	96,67%
Plaquiste-plâtrier	6	6	0	6	0	0	6	100,00%
Réceptionniste en hôtellerie	14	12	2	10	1	1	11	91,67%
Cumul	121	114	7	100	9	5	109	95,61%

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Le maintien et le développement de notre activité passe par la capacité des équipes sur les territoires à tisser des liens partenariaux forts, afin de faire reconnaître ACSEA Formation comme l'acteur incontournable pour répondre aux besoins en formation des demandeurs d'emploi, mais aussi des entreprises. Connaître et se faire connaître sont des enjeux forts que nous tentons collectivement et quotidiennement de relever. A ce titre, nous déployons nos habilitations PRAP, CLEA, mais aussi nous développons des badges numériques, pour répondre aux attentes de notre environnement en évolution constante.

En 2020, nous aurons défini deux nouvelles missions dont la mise en place se fait en 2021 :

- **Les référentes handicap** : Au nombre de deux actuellement, l'une sur les sites de Caen et Bayeux, l'autre sur le territoire du pays d'Auge. Formées par le CARIF OREF de Normandie et soutenues dans leur mission par le réseau régional des référents handicap des organismes de formation, elles sont personnes ressources sur le handicap auprès de leurs pairs et en cas de besoin des stagiaires de la formation professionnelle.
- **Les référentes numériques** : Au nombre de trois, elles sont personnes ressources auprès des équipes pour le déploiement de la compétence numérique au sein des équipes.

En juillet 2020, nous avons pu développer la formation par la voie de l'apprentissage . Il s'agissait à la fois de répondre à une réelle demande du territoire et à diversifier notre modèle économique. A ce jour, nous avons signé une cinquantaine de contrats d'apprentissage avec majoritairement des entreprises du Pays d'Auge.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

ACSEA Formation a continué sa démarche vers la certification NF 214 et QUALIOPi.

Le référentiel national de la qualité appliqué aux organismes de formation (Qualiopi) porte sur 23 indicateurs répartis dans 7 critères :

- o La communication : C1
- o L'ingénierie de formation : C2
- o La mise en œuvre : C3
- o L'adéquation des moyens : C4
- o La gestion des compétences : C5
- o L'inscription et l'investissement dans l'environnement : C6
- o La gestion des appréciations et des réclamations : C7

Les actions d'amélioration continue mises en place ont porté particulièrement sur les C2, C5 et C6, actions d'amélioration continue les plus représentatives :

C2 : L'ingénierie de formation :

- o La mise en place d'une harmonisation des documents administratifs et pédagogiques sur les différents sites.
- o La rédaction de procédures administratives et pédagogiques.
- o La traçabilité des actions de formation.

C5 : la gestion des compétences.

- o Les fiches de postes ont été retravaillées.
- o Récapitulatif des domaines de compétences pédagogiques par formateur.
- o Mise en œuvre du plan de formation concernant l'évolution en compétences de l'équipe pédagogique sur la multimodalité.
- o Mise en œuvre d'un plan de formation concernant l'évolution des compétences sur la démarche qualité.

C6 : L'inscription et l'investissement dans l'environnement

- o Identification et formation de 2 référents « handicap » pour favoriser l'intégration en formation des stagiaires en situation de handicap.

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE (ESAT)



« HORS LES MURS »

10 Rue de la Cotonnière
14000 CAEN

Tél. 02 31 08 23 21
Fax. 02 31 53 09 94

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.defi@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Dominique BORDET
E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

Année de création : 2008

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007, autorisant la création de l'ESAT pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés.
- Arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2012, portant extension de la capacité de 14 places, soit 38 au total à compter du 1er décembre 2012.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

« Les personnes accueillies au sein de l'ESAT sont des adultes en situation de handicap, orientées par la CDAPH ayant une capacité de travail inférieure à 1/3 d'une personne valide », tel que le prévoit l'article R.243-1 du CASF issu du décret n° 2006-703 du 16 juin 2006.

Selon l'article 2 de l'autorisation délivrée par l'ARS pour l'établissement, « les bénéficiaires sont des adultes déficients intellectuels moyens ou légers, en situation de handicap psychique ou de trouble comportemental ». Ils sont capables d'autonomie personnelle, dont l'évolution permet d'envisager non seulement un parcours de vie, mais aussi un parcours professionnel dans un environnement se rapprochant du milieu ordinaire.

FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

OBJECTIFS

Les objectifs visent à :

- Accompagner les parcours d'insertion des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou leur permettre de poursuivre leur parcours professionnel en ESAT, en favorisant le développement des capacités sociales et professionnelles.
- Offrir une palette de travail protégé directement en milieu ordinaire de travail, afin de préparer au mieux l'inclusion professionnelle.
- Permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2018-2022 visent à :

- Placer le projet de vie du travailleur au centre de l'accompagnement.
- Créer les conditions d'une organisation apprenante.
- Sécuriser les parcours des travailleurs.
- Développer des outils d'évaluation au service des personnes en phase de construction de projet professionnel.

ACTIONS

L'E.S.A.T. est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 10 rue de la Cotonnière - 14000 CAEN.

Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion Professionnelle, l'Assistante de Service Social et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

RÉSEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Pour les actions menées en direction des entreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T., il a été privilégié la recherche d'activités diversifiées offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mises en situation de travail. Il s'agit également de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter à terme une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T.

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur quatre entreprises de l'agglomération caennaise, intervenant dans des domaines d'activités différents :

- **Entreprise U-LOG plateforme Logistique système U Nord-Ouest à Ifs** / Activité de logistique.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes.
Métiers et compétences développés : Agent logistique/Préparateur de commandes/Réceptionnaire.
- **Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne** / Activité de fabrication de poids lourds.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.
Métiers et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, soudure Mag, petits travaux de maintenance.
- **Entreprise Legallais** / Activité de conditionnement et d'expédition de produits de quincaillerie industrielle.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.
Métiers et compétences développés : Conditionnement/Préparation de kits.
- **Entreprise Hamelin SAS** / Activité de conditionnement, transformation de produits de papeterie et préparation de commandes.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes.
Métiers et compétences développés : Agent de logistique, Conditionnement, Préparateur de commandes, Cariste, Agent de Quai.
- **Autres Entreprises** / Personnes en détachement sous forme de stage d'évaluation et de mise en situation ou sous forme de contrat de mise à disposition individuelle en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes.
Postes de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les usagers sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, les accompagne dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité permet de développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises sont sollicitées pour accueillir à terme ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation dans le but d'une intégration définitive dans leurs effectifs salariés.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'origine géographique des 38 travailleurs handicapés est exclusivement le département du Calvados.

ACTIVITÉ 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensemble demandes reçues)	11	10	7	16	10
Demandes sans suite		2	-	8	5
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	2	2	3	2	2
Admissions Totales	9	8	4	8	3
Départs et orientations					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social		2		1	1
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet		4	3	4	1
autre (déménagement, décès...)		1	1		1
Emploi - Formation					2
TOTAUX					
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
Durée moyenne de prise en charge					
En années	3	3	4	4	5
En mois					
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées				271	
Total Réalisé - Journées				271	
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures	61 857	59 630	61 219	61 048	61 914
Total Réalisé - En heures	46 312	53 132	55 525	55 295	45 865
Suivi d'activité - Ecart	-	-	-	-	-

NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP (EFFECTIFS AU 31/12/2020) : 36

U LOGISTIQUE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2020	11	1
Entrées	0	0
Sorties	1	1
Changement de site	1 (MAD)	0
Effectifs au 31/12/2020	9	0
Nombre de stagiaires accueillis en 2020	5	0

RENAULTS TRUCKS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2020	8	0
Entrées	1	0
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2020	9	0
Nombre de stagiaires accueillis en 2020	4	0

LEGALLAIS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2020	4	6
Entrées	1	0
Sorties	0	0
Changement de site	0	0
Effectifs au 31/12/2020	5	6
Nombre de stagiaires accueillis en 2020	3	2

HAMELIN

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2020	5	2
Entrées	0	1
Sorties	1	0
Changement de site	0	0
Effectifs au 31/12/2020	4	3
Nombre de stagiaires accueillis en 2020	5	1

DÉTACHEMENT, CONTRAT DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2020	1	0
Entrées	1	0
Sorties	2 (emploi en MOT)	0
Effectifs au 31/12/2020	0	0
Nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2020	5	1
Nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2020	1	1

AGE	HOMME	FEMME
de 18 à 25 ans	12	4
de 26 à 30 ans	13	4
de 31 à 35 ans	5	1
+ de 35 ans	1	1
TOTAL	31	10

Ce tableau concerne l'ensemble des 41 personnes accompagnées sur l'année

TYPES DE HANDICAPS DES SALARIÉS ESAT (EFFECTIFS AU 31/12/2020)

SEXE	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA COMMUNICATION	DÉFICIENCE PSYCHIQUE
HOMMES	22	4	1
FEMMES	3	4	2
TOTAL	25	8	3

SUR LE PLAN DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ PENDANT LA PÉRIODE DU PREMIER CONFINEMENT

Durant cette période, du « travail à domicile » a été mis en place pour tous les professionnels de l'ESAT. L'ensemble de l'équipe de professionnels a contacté leur équipe tous les jours, afin d'apporter un soutien, garder du lien social, de l'information, des occupations ceci afin d'éviter des situations d'isolement. Des activités leur ont été proposées par le biais d'applications à télécharger, d'exercices à réaliser, d'entretiens de connaissance via le groupe fermé Facebook créé pour l'occasion, afin de faciliter la diffusion d'informations. Certaines situations ont nécessité la mise en relation avec des structures ou des professionnels (exemple : intervention d'un psychologue, mobilisation de l'EPE, accès à une épicerie sociale, rencontre à domicile...). Les retours des usagers ont été globalement positifs sur l'accompagnement proposé, durant cette période.

L'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » a accompagné 41 parcours en contrat de soutien et d'aide par le travail, dont trois nouvelles personnes admises sur l'année 2020. Il est à noter que ces trois admissions concernent des personnes de moins de trente ans, orientées par la MDPH (Via Trajectoire).

Concernant les sorties, une période d'essai renouvelée a été interrompue avant son terme d'un commun accord, une personne a quitté l'ESAT pour se rapprocher de sa famille (déménagement) et une personne a fait aboutir son projet d'admission en ESAT dit « traditionnel » accompagné par L'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ».

Deux usagers inscrits sur un parcours visant une sortie en milieu ordinaire de travail ont pu conclure un CDI en entreprise à l'issue d'une période de stage et de mise à disposition individuelle (Transports Nicolle du Groupe Chatel pour un poste d'agent d'entretien / cariste, Mondial Relay pour un poste d'agent d'entrepasage).

La grande majorité du public accueilli vit sur la région caennaise, sauf deux situations hors secteur (Livarot, Villers Bocage). La durée moyenne de l'accompagnement par l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » se situe autour de cinq ans, une durée, qui pour le plus ancien, approche les 11 ans.

L'ensemble des usagers évolue sur nos ateliers hors murs en entreprise, réparti comme suit au 31/12/2020 :

9 sur l'atelier Produits de La Mer de U-LOG, 9 sur l'atelier maintenance de Renault Trucks, 11 sur l'atelier conditionnement de Legallais, 7 sur l'atelier conditionnement de Hamelin SAS.

L'activité professionnelle exercée en milieu d'entreprise par l'ESAT est plus faible au regard de 2019 (55 299 heures), elle représente 45 865 heures facturées pour l'ensemble de l'année. Cette baisse de volume d'heures réalisées est liée à la fermeture de l'ensemble des ateliers hors murs pendant le 1er confinement (du 17 mars au 18 mai 2020).

L'accueil de personnes en stage de découverte et d'évaluation dans le cadre de conventions avec les établissements médico-sociaux ou des organismes de droits communs (MISPE) s'est poursuivi à hauteur de 20 personnes accueillies sur 2020, réparties sur les quatre sites de production externalisés (12 issues d'établissements médico-sociaux et 8 issues d'un dispositif de droit commun en MISPE). Les trois personnes admises sur l'année 2020 ont découvert l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » dans ce cadre et obtenu ensuite une orientation par la MDPH permettant leur admission.

L'établissement utilise l'outil « Via Trajectoire » déployé sur le département courant 2019, en lien avec la MDPH du Calvados et Normand de Santé. Aujourd'hui, l'ensemble des notifications d'orientation vers notre établissement est reçu et traité administrativement avec ce logiciel dédié. Nous avons traité 11 nouvelles notifications envoyées par Via Trajectoire sur l'année. Trois se sont concrétisées par une admission en période d'essai sur 2020 et une pour une admission en janvier 2021. Sept personnes n'ont pas donné suite, soit à notre demande de contact ou suite à une présentation en entretien individuel de l'établissement. Nous recevons également des demandes d'accueil en MISPE via le logiciel afin de nourrir l'équipe d'évaluations pluridisciplinaires de la CDAPH pour répondre à une demande d'orientation professionnelle en ESAT.

LE SITE DE PRODUCTION DU GROUPE HAMELIN

Le premier confinement, lié à l'épidémie de la COVID-19 au printemps 2020, a suspendu l'activité HLM durant près de trois mois et provoqué une baisse de l'activité de sous-traitance faite par l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », dans les locaux d'Hamelin. La quantité de produits traités, ainsi que le volume des cartons sont en recul de -38%, celui des présentoirs de -40% et plus globalement le nombre des palettes a chuté de -56%. La continuité de l'activité a pu être maintenue par le groupe Hamelin par l'embauche de travailleurs intérimaires sur cette période. Le suivi des usagers a été maintenu en « travail à domicile » et la reprise de l'activité a été différée des autres sites pour assurer la conformité des protocoles sanitaires au sein de l'atelier. Ces dispositifs ont nécessité d'intégrer des temps spécifiques consacrés à la désinfection du matériel ainsi que des outils de manutention et modifier les règles de travail. L'atelier a intégré un nouvel usager au mois de novembre, ainsi qu'une personne en charge de la gestion des flux et des stocks mis à disposition par Hamelin pour favoriser la production de l'équipe et soulager le moniteur de cette tâche. Un usager a démissionné suite au premier confinement, pour se rapprocher de sa mère qui avait déménagé en début d'année dans le Sud de la France.

La prévision de la charge de travail pour la saison « Rentrée des Classes 2021 » présage d'une charge de travail conséquente et stable de mars à fin août.

LE SITE DE PRODUCTION U LOG

L'équipe PLM constituée de 12 personnes a vu 5 usagers de l'équipe quitter l'ESAT cette année. Ces sorties sont réparties de la manière suivante : 2 pour un emploi en milieu ordinaire de travail, 2 pour un autre emploi en ESAT dit « traditionnel » et un départ pour démission en cours de période d'essai. Nous avons travaillé à l'admission de trois nouveaux usagers, l'un pour une admission en janvier 2021 et pour les deux autres, la poursuite de leur parcours en stage avant une admission une fois que l'ORP en ESAT sera validée par La MDPH.

Cette année, nous avons dû suspendre l'activité PLM pour la première fois depuis notre partenariat, lors du 1er confinement, sur décision de l'ARS, en rapport avec la progression de la COVID-19.

Un relais a eu lieu entre une des monitrices d'atelier de l'ESAT et le personnel de U-logistique pour assurer une continuité de préparations et de livraisons des points de ventes pendant cette période d'absence.

La reprise du travail sur l'atelier a été effective en mai une fois le déconfinement acté par les autorités. Après avoir sondé les usagers sur leur volonté de reprise, et une fois avoir mis en place un protocole sanitaire interne à l'établissement et à l'entreprise partenaire tels que le port du masque obligatoire, le lavage et désinfection des mains, la distanciation..... l'activité PLM a pu reprendre sur l'entrepôt U-LOG.

Concernant l'équipe, trois usagers ont effectué une formation à la conduite d'un chariot autoporté 1A sur le site de CAMPUS Formation, afin d'obtenir une autorisation de conduite sur le site U-LOG et développer leurs compétences de préparateur de commandes. Nous avons développé des activités annexes à la prestation de préparations de commandes sur l'année : conduite de l'auto laveuse, gestion et tri des palettes, nettoyage des U-BOX.

Pour faire suite à cette demande, trois personnes ont été formées à la conduite de l'auto laveuse et d'autres y seront formées sur 2021. Cette compétence supplémentaire mise en place sur la PLM a pour but de répondre à un besoin d'U-LOG sur le nettoyage de deux zones de travail, comme les fruits et légumes et la dalle du BCVTS convenu avec U-LOG dans le cadre de nos réunions régulières de suivis de prestations.

Par ailleurs, un usager de l'équipe a commencé à être formé sur l'année sur le poste de réceptionnaire sur la PLM, au regard du niveau de compétences acquis en préparation de commandes et de ses aptitudes identifiées pour être en capacité à occuper ce poste à terme.

Sur cette année, onze nouveaux points de vente ont rallié la plateforme logistique U-LOG sur l'activité PLM. Nous n'avons pas constaté de baisse de volumes traités sur l'année par le service PLM. Cependant, l'ESAT a traité moins de colis que les autres années, du fait de notre absence sur site pendant le premier confinement.

La période de Noël s'est mieux déroulée que les années précédentes avec une variation d'activité moins marquée avec deux grosses journées à 16 000 colis sur Noël et deux journées à 12 000 colis sur le jour de l'an. Sur cette période de forts volumes à traiter, l'équipe de l'ESAT est renforcée de personnels intérimaires mis à disposition par U-Logistique. Cette équipe intérimaire de renfort est formée sur le terrain en amont par les moniteurs d'atelier de l'ESAT et encadrée sur l'atelier également par l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », par délégation comme chaque année.

Trois réunions de suivis de prestations ont été réalisées sur l'année entre l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » et l'entreprise U-LOG dans le cadre de notre partenariat.

LE SITE DE PRODUCTION LEGALLAIS

L'atelier packaging (atelier de conditionnement de produit de quincaillerie industrielle) a admis un nouvel usager sur l'année, au 1er décembre 2020 en période d'essai de 6 mois. Ceci porte le nombre d'usagers rattachés à l'atelier sur des postes d'agent de conditionnement à onze personnes pour un effectif prévu à huit sur l'atelier. Cependant, sur l'année 2020, un usager a été absent pour congé maternité suivi d'un congé parental renouvelé, un usager a été absent toute l'année pour un arrêt longue maladie, un usager est revenu de congé parental en septembre dernier et un autre est en arrêt avant congé maternité depuis novembre. Nous avons accueilli sur l'année cinq personnes en stage d'évaluation et de mise en situation, afin de répondre aux demandes de nos partenaires. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets individuels, un usager de l'atelier a pu expérimenter pendant un mois le service réception de l'entrepôt, sous couvert d'une convention de stage en conditions réelles du milieu ordinaire, dans un environnement connu avec un retour de bilan positif. Deux autres usagers de l'atelier ont pu réaliser un stage d'évaluation et de mise en situation en milieu ordinaire de travail sur l'année.

Cette année, nous avons suspendu l'activité packaging au sein de l'entrepôt suite à la COVID-19, du 17 mars au 15 mai, avec une reprise au 18 mai, avec les usagers volontaires dans un premier temps. L'activité de l'atelier packaging a été assurée en partie par du personnel de l'entrepôt pendant cette période. La reprise a été effectuée une fois les protocoles sanitaires approuvés par l'ESAT, l'entreprise Legallais et les usagers sensibilisés aux mesures barrières (distanciation, port du masque, désinfection des postes de travail, nouvelles règles d'utilisation du matériel).

Pendant ce temps de confinement, un contact journalier des usagers a été réalisé par téléphone, avec comme but principal de leur apporter un soutien personnalisé durant cette période.

De nouveaux EPI rendus obligatoires sur le site, ont également été intégrés par l'ensemble de l'équipe packaging sur l'année 2020 (port de protections auditives sur poste de travail et port d'un gilet fluo spécifique « prestataire » nominatif).

Concernant la production de l'atelier par l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » sur l'année 2020, nous avons traité 637 612 produits, soit moins que l'année 2019 (767 372 conditionnements réalisés). Cette diminution de volumes est due essentiellement à l'arrêt de 2 mois ½ lié au confinement. L'activité packaging a été cette année plus fluctuante, du fait de la logistique et du transport, impactés par la crise sanitaire.

L'entrepôt Legallais a détaché du renfort de personnel interne ou intérimaire à certains moments de l'année, pour faire face à la production à notre demande.

Trois réunions de suivis de prestations ont été réalisées sur l'année 2020, avec la responsable d'exploitation et le responsable du service réception de l'entrepôt auquel l'atelier est rattaché.

LE SITE DE PRODUCTION RENAULT TRUCKS

Sur le site de Renault Trucks à Blainville sur Orne, l'atelier de métalliers-soudeurs de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » a, au travers des réfections, des créations ou des modifications de contenants, réalisé plus de 2 133 interventions sur l'année. Ceci représente 1 295 contenants réparés (61%), 747 conceptions et réalisations de structures d'après plans (35%), 90 modifications de contenants (4%), nettoyage (0%) (car tous les contenants réparés quittent l'atelier, fonctionnels et nettoyés) et enfin, manutention (0%).

L'équipe a toujours la capacité de réaliser du travail à partir de plans, de réaliser des conceptions et créations de contenants, ce qui permet à l'usine Renault Trucks, une fois les prototypes validés en interne, avec les services liés à la sécurité et l'ergonomie, de lancer la fabrication en séries au sein de l'atelier de l'ESAT, ainsi qu'avec des entreprises extérieures. Cette activité est en baisse cette année de 11% à cause des trois mois de confinement liés à la COVID-19.

Nous travaillons toujours avec les services tels que l'UD ou l'UC (usine unique), ainsi que le service méthode.

L'atelier ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » est de plus en plus sollicité par d'autres services, notamment afin d'être force de propositions, quant à la conception et la modification de contenants les rendant conformes aux services qualité et ergonomie. Ces activités représentent 54% de nos interventions.

Les usagers sont toujours responsabilisés sur des missions tournantes, à savoir : sécurité, organisation/gestion de l'atelier, gestion des sapins (stockage du métal), ménage et hygiène, gestion de la peinture, gestion des stocks et des commandes.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Nous proposons une « photographie » sous forme d'un tableau, des dix dernières personnes admises sur l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » sur le plan administratif et social. Cette photographie vise à donner un éclairage partiel du public admis entre avril 2018 et janvier 2021 sur l'établissement au moment de l'admission :

SEXE	AGE	ORIGINE DE L'ORIENTATION	DÉFICIENCE PRINCIPALE (Classification ANAP)	HEBERGEMENT A L'ADMISSION	SCOLARITÉ ANTERIEURE	EXPERIENCE PROF. ANTERIEURE (HORS STAGE)	MESURE DE PROTECTION	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EXTERNE
M	28 ans	MDPH – Via Trajectoire	Troubles du comportement et de la communication	Autonome	Section spécialisée en MO (SEGPA) + interne en IMPRO	Six mois au travers de trois missions intérim	Non	Suivi socio-judiciaire. En attente admission SAVS
M	22 ans	IMPRO Démouville	Déficiência intellectuelle	Foyer Habitat Jeunes	Section spécialisée MO (CLIS) + interne IME et IMPRO	Sans	Curatelle simple	Non
M	27 ans	Cap Emploi	Troubles du comportement et de la communication	Famille	Section spécialisée MO (CLIS et ULIS)	Six mois de contrat saisonnier l'été	Non	Non
F	29 ans	SAVS et chantier insertion à la Chiffo	Déficiência intellectuelle	Autonome	Section spécialisée MO (ULIS)	Trois ans en chantier d'insertion à temps partiel	Curatelle simple	SAVS
F	30 ans	Cap Emploi	Troubles du psychisme	Autonome	Scolarité classique en MO avec aménagement temps d'examen	Sans	Curatelle renforcée	Non
F	26 ans	Cap Emploi	Troubles du comportement et de la communication	Autonome	Section spécialisée MO (ULIS)	Trois semaines	Non	SAVS
M	20 ans	IME AJB Saint Vigor Le Grand	Déficiência Intellectuelle	Foyer Habitat Jeunes	Scolarité interne à l'IME de 10 à 20 ans	Sans	Non	Non
M	22 ans	Cap Emploi	Troubles du comportement et de la communication	Famille	Scolarité classique (CAP agent polyvalent restauration)	Sans	Non	SAVS
M	20 ans	Section ULIS / Lycée Oasis	Déficiência Intellectuelle	Famille	Section spécialisée MO (ULIS)	Sans	Non	Non
M	21 ans	SPMO	Déficiência intellectuelle	Chez un tiers	Section spécialisée MO (CLIS, UPI, ULIS)	Sans	Non	Non

Sur les dix dernières personnes admises, nous pouvons confirmer que nous accueillons toujours un public « jeunes adultes » (moyenne d'âge 24 ans), majoritairement sans expérience professionnelle préalable et issu de l'éducation spécialisée (jeunes reconnus en situation de handicap pour la scolarité).

L'autonomie personnelle et sociale n'est pas toujours suffisamment présente à l'admission et devient donc pour l'ESAT un sujet d'évaluation de début de parcours, pour éventuellement mobiliser des partenaires externes à l'ESAT, en fonction du besoin repéré.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Sur l'année 2020, 33 projets personnalisés d'accompagnement ont été réalisés ou renouvelés en cohérence avec la procédure décrite dans notre projet d'établissement. L'écart avec les 36 usagers présents au 31/12/2020 s'explique par les entrées et les sorties sur l'année, ainsi que par certaines absences de longue durée, liées à quelques arrêts maladie de longue durée, congé maternité ou congé parental en cours. Le premier PPA est contractualisé à l'issue de la première période d'essai de six mois.

Un programme de soutien et de formation en direction des travailleurs a été poursuivi sur 2020. Cependant, des actions programmées ont dû être reportées sur le second semestre 2020 et 2021, du fait des contraintes liées à la crise sanitaire :

- Soutien « savoir utiliser internet et les réseaux sociaux en toute sécurité », cinq matinées soit 17h30 de formation pour chaque usager. 27 personnes ont pu en bénéficier.
- Formation et présentation à l'examen pour la conduite de chariots autoportés catégorie 1, pour 2 personnes (renouvellement de licence. Validité 5 ans).
- Formation et examen pour obtenir une attestation de compétences, indispensable à la délivrance d'une autorisation de conduite interne à l'entreprise, pour conduire un charriot autoporté cat. 1A et 1B en sécurité.

La réforme de la formation et des conditions d'examen à la conduite d'un chariot autoporté de janvier 2020 rend plus difficile l'accès ou le renouvellement du permis cariste, pour une grande majorité des usagers de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ». C'est pourquoi, nous poursuivons la formation professionnelle à la conduite de chariots, de façon adaptée avec Campus Formation, en privilégiant le maintien de la formation, permettant aux entreprises partenaires de délivrer des autorisations de conduite pour les usagers l'ayant réussi.

Par ailleurs, le Conseil de la Vie Sociale de l'établissement s'est réuni quatre fois sur l'année, dont une fois en audio conférence pendant le premier confinement. Pour rappel, Il est composé d'usagers de chaque site de production, d'un salarié, d'un membre de la direction, d'un membre du conseil d'administration de l'ACSEA et d'un représentant de la CMAIC invité. L'ensemble des réunions est préparé en amont sur les 4 sites de production (recueil des questions) et un compte-rendu est réalisé par les représentants élus, accompagnés de leur moniteur auprès de chaque équipe.

Lors de cette année 2020, nous avons réalisé également l'évaluation externe de l'établissement en s'appuyant sur le cabinet ID_ES consultant. Huit usagers ont été reçus et interrogés par les évaluateurs en demi-groupe et un retour de l'évaluation et des préconisations ont été partagés avec les usagers dans le cadre d'une réunion CVS.

L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

La vocation de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » est d'accompagner des parcours d'insertion et d'aider à la réalisation des projets professionnels, tout en tenant compte de la dimension sociale et personnelle des usagers accueillis sur la structure.

Les usagers bénéficient d'une évaluation régulière de leurs aptitudes et compétences professionnelles développées sur les ateliers, afin de définir des objectifs et étapes de progression, convenus chaque année avec l'usager et inscrits sur le PPA.

Nous continuons à nous appuyer sur les ressources de nos quatre entreprises partenaires, pour permettre à quelques usagers de pouvoir tester des postes du milieu ordinaire de travail dans un environnement connu avec une proximité du moniteur en cas de besoin (stage sur les horaires du service visé avec un tuteur désigné par l'entreprise, en lien avec le moniteur d'atelier présent sur site).

L'impact de la crise sanitaire en milieu d'entreprise ou d'ESAT nous a conduit à devoir reporter certains projets de stages d'évaluation et de mises en situation professionnelle hors ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ». Cependant, trois stages ont pu être maintenus sur des ESAT de la région, concernant des personnes souhaitant réorienter leur projet. Trois usagers ont pu ainsi faire aboutir leur demande d'admission, sur des activités professionnelles et un contexte différent (espaces verts pour deux d'entre eux et blanchisserie pour l'autre). Deux de ces projets se sont concrétisés par un projet d'admission en janvier et février 2021.

L'accompagnement à la recherche et la mise en place d'essais en milieu ordinaire de travail a permis à six usagers d'effectuer des mises en situation, sous forme de stages durant cette année. L'un d'entre eux a permis la négociation d'un contrat de mise à disposition individuelle qui a débouché sur une embauche définitive à son issue en décembre 2020, sur un poste d'agent d'entrepôt au sein de l'entreprise « Mondial Relay » à Bourguébus.

Par ailleurs, un contrat de mise à disposition individuelle, engagé courant 2019 et renouvelé en 2020, s'est concrétisé par une embauche en CDI sur un poste d'agent de nettoyage / cariste au sein des Transports Nicolle du « Groupe Chatel », à Ifs.

Ces deux sorties vers le milieu ordinaire de travail sont sécurisées par une convention d'appui tripartite d'un an renouvelable une fois qui permet de garder le lien entre l'entreprise, la personne et l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ». Ainsi, l'ESAT reste à disposition pour intervenir de façon réactive, auprès de l'entreprise et auprès de l'adulte en contrat en fonction de leur besoin.

Le projet d'inscription de trois usagers sur le dispositif RSFP de l'AFPA (Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels) a dû être reporté sur 2021, du fait du report des formations prévues à l'AFPA en mai 2020, pour les moniteurs accompagnant les usagers dans la démarche.

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'accompagnement social s'inscrit dans le champ de la prévention et de la lutte contre les exclusions. Il vise à optimiser les capacités et les potentialités de la personne en situation de handicap et à développer son autonomie.

L'objectif du service social est de favoriser l'émergence et la réussite du projet de la personne accueillie, au regard d'une inclusion sociale et professionnelle.

L'assistant de service social a pour missions d'évaluer la situation sociale des travailleurs, proposer un plan d'actions permettant de répondre à leurs demandes et à leurs besoins et de les accompagner dans leurs projets de vie. Les attentes et les problématiques abordées sont de différentes natures : l'autonomie financière et administrative, l'accès au logement, aux loisirs, à la santé, les liens familiaux ou encore la mobilité.

Le service social associe systématiquement la personne et lui propose, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement physique (accompagnement à la CAF, à un rendez-vous à la médecine du travail, etc.).

Le projet individuel de la personne en situation de handicap est le principal outil de suivi de l'accompagnement médico-social.

Quelques chiffres :

- Sur l'année 2020, l'ensemble des usagers a rencontré au moins une fois l'assistante de service social et a bénéficié d'une évaluation de sa situation sur le plan médico-social.
- Sur une moyenne de 38 travailleurs handicapés, 32 vivent de manière autonome (seuls ou en couple) et 6 vivent au domicile parental. Parmi les 31 personnes vivant en logement autonome, 3 se sont installées cette année.
- 2 usagers sont devenus parents ou ont eu un enfant. Une orientation vers l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) a été réalisée pour l'une d'entre eux et ses enfants, afin de bénéficier d'actions de soutien à la parentalité.
- Afin de renouveler leurs droits auprès de la MDPH, 8 personnes ont sollicité l'aide de l'assistante de service social.
- 14 usagers bénéficient d'une mesure de protection juridique (curatelle simple ou renforcée). 10 de ces mesures sont exercées par l'ATC, l'UDAF, l'ATMP ou l'ATDE, 2 sont exercées par un proche (un parent ou un conjoint) et les 2 restantes sont exercées par des mandataires judiciaires indépendants.
- 6 travailleurs handicapés sont accompagnés par un SAVS.
- 8 personnes rencontrent un psychologue en libéral ou au sein d'un CMP.
- 10 personnes ont leur propre moyen de locomotion : 7 se déplacent avec leur voiture, 2 avec leur voiturette et 1 en scooter.
- L'aide à la gestion d'un budget et à la déclaration des revenus a constitué une activité dominante auprès de certains usagers.
- 2 personnes ont été accompagnées par le service social dans l'ouverture de droits liés à des problèmes de santé.
- Le service social a veillé à maintenir du lien avec les personnes dont le contrat était suspendu, du fait d'un arrêt long (arrêt lié à une maladie professionnelle, congé parental).

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours et la prise en compte de la personne dans sa globalité.

L'assistante de service social agit et participe avec les personnes en situation de handicap et les différents partenaires à une meilleure intégration sociale et professionnelle. Nous travaillons avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les foyers jeunes travailleurs, les circonscriptions d'action sociale, la CAF, la CPAM, les services tutélaires, les CMP mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS et la MDPH.

LES PRESTATIONS PSYCHOLOGIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ESAT

Intervenant : Gilles Lebrun, psychologue.

Les prestations psychologiques suivantes s'inscrivent pour l'année 2020 dans le cadre du processus d'accompagnement des travailleurs handicapés de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » de l'ACSEA de Caen, à savoir : les Évaluations Dynamiques des Capacités d'Apprentissage, le soutien psychologique, les synthèses à 3 ans, au bénéfice de ces travailleurs handicapés ainsi que de l'Analyse des Pratiques auprès de l'équipe pluridisciplinaire des professionnels de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ».

L'évaluation dynamique des capacités d'apprentissage doit contribuer notamment à déceler, auprès du travailleur handicapé, ses capacités liées au travail. Il est possible d'intégrer dans cette première phase d'évaluation des analyses complémentaires pour mieux définir la réalité du projet professionnel (tests psychotechniques, tests d'intérêts professionnels : 2 personnes cette année).

- 2 personnes ont effectué des évaluations dynamiques en 2020 (les prestations du psychologue concernant l'évaluation en elle-même, la rédaction d'un bilan et la restitution des résultats aux moniteurs d'atelier et à l'équipe de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs »).

Par ailleurs, le soutien psychologique apporté auprès des travailleurs handicapés de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » permet de les aider à avoir la possibilité de s'exprimer sur leur ressenti et leur mal-être, que ce soit sur le plan personnel, familial ou professionnel.

- 5 personnes ont pu bénéficier de ce soutien psychologique courant 2020 sur les 4 sites de production différents mais également par contact téléphonique pendant la première période de confinement en mars et avril 2020.

Concernant les synthèses à 3 ans, les réunions d'équipe pluridisciplinaire s'effectuent au siège du DEFI, dans les locaux de l'ESAT à Caen. La participation du psychologue est systématique pour toutes les « synthèses à 3 ans » des travailleurs handicapés de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » (la prestation du psychologue concernant un entretien et une évaluation psychologique, la rédaction d'un bilan et l'échange en regards croisés avec l'équipe pluridisciplinaire).

- 5 personnes ont été concernées en 2020 par les synthèses à 3 ans.

Enfin, l'Analyse des Pratiques est destinée aux moniteurs d'atelier, à la chargée d'insertion et à l'assistante sociale de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » : analyse de leur implication personnelle en regards croisés sur des situations professionnelles vécues qui posent difficulté. Il s'agit de dégager des pistes explicatives et compréhensives et apporter des solutions possibles (attitudes à adopter, outils, mutualisation des pratiques, apport de savoirs spécifiques, recommandation des bonnes pratiques professionnelles...).

- 8 professionnels ont participé à ce travail d'analyse de pratique une fois par trimestre courant 2020.

Les prestations psychologiques à l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » se concrétisent généralement autour de ces axes de travail.

Également, à partir des objectifs définis dans les évaluations dynamiques, des ateliers de remédiation cognitive auprès des travailleurs handicapés ont pour but de consolider la phase de renforcement des compétences et mieux préparer ainsi l'objectif de la phase d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'accès au dispositif de « Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels » sera poursuivi en 2021 pour les usagers volontaires. Quatre personnes se sont positionnées pour s'engager dans cette démarche courant 2020. Deux nouveaux moniteurs de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » sont en cours de formation à ce dispositif et accompagneront les usagers de leur atelier souhaitant obtenir cette certification de compétences, à compter de 2021.

La poursuite du développement de notre réseau d'entreprises reste une priorité pour l'établissement et les adultes accueillis, afin de favoriser la mise en œuvre de projets d'insertion en milieu ordinaire de travail. Il nous semble important d'expliquer et de mettre en avant auprès des entreprises l'individualisation des parcours, la proximité et réactivité de notre accompagnement et de faire connaître « les outils » propres aux ESAT, pour favoriser le passage entre le milieu protégé et le milieu ordinaire de travail.

Par ailleurs, poursuivre l'expérimentation de l'accueil en stage sous forme d'alternance entre l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » et un établissement médico-social accueillant des adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap permettra de :

- Préparer dans la durée une intégration.
- Développer des objectifs liés à l'autonomie de vie en parallèle des stages.
- Réinvestir des savoirs de base en lien avec l'activité exercée sur l'ESAT dans leur parcours scolaire.
- Eviter des ruptures de parcours ou des maintiens en aménagement Creton en établissement pour adolescents, faute de solution d'admission en ESAT.

Sur l'année 2020, nous avons mis en place cette forme d'accueil en alternance pour deux jeunes souhaitant s'orienter en ESAT et intégrer l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », à la sortie de leur établissement. Cette expérimentation s'est réalisée avec un jeune de l'IMPRO de Démouville et l'autre pour un jeune de l'IME de Saint Rémy Sur Orne.

Sur ces deux parcours réalisés en alternance, l'un est rentré à l'ESAT, en cours d'année et le deuxième devrait concrétiser une admission courant 2021. L'ESAT encourage ces parcours par le versement d'un pécule de stages, une fois l'alternance et le projet bien définis.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La Directrice Adjointe et le Cadre socio-éducatif participent au Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CODACQ) de l'association.

Au sein de l'ESAT, un comité de pilotage existe depuis novembre 2017. Il a pour mission de mener et suivre la DACQ. Il est constitué de la Direction, de deux salariés (Assistante de service social et Moniteur d'atelier) et de la Chargée qualité. Nous avons convenu de nous réunir trois fois par an et de réaliser en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Cette année, au regard du contexte sanitaire, des contraintes organisationnelles et du temps en découlant, le comité de pilotage n'a pas pu se réunir comme prévu et le programme sur l'année dans le cadre de la DACQ a été allégé de fait.

Cependant, un groupe de travail s'est réuni pour réaliser un travail sur les outils d'évaluations. Ainsi, l'ensemble des « fiches métiers » (compétences professionnelles pouvant être exercées et développées par atelier) de chaque site a pu être réactualisé.

La poursuite du travail, de réflexion et d'appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) concernant le secteur médico-social, publié par l'HAS s'est mise en place dans le cadre des temps d'analyse de pratiques proposés aux professionnels de l'ESAT au second semestre 2020 et sera poursuivi sur 2021.

Le point marquant de l'année 2020, a été la mise en place de l'évaluation externe initialement prévue en avril et reportée en juin avec le cabinet ID-ES consultant. Le rapport final a été validé au 31 août 2020 et envoyé à l'ARS début septembre 2020. Les professionnels de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », les partenaires et les usagers ont été associés à cette démarche d'évaluation. Les axes d'améliorations ont été partagés avec l'équipe et avec les usagers dans le cadre du CVS et seront intégrés à la DACQ sur les années à venir.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet d'établissement a été réécrit et validé par le Conseil d'Administration de l'ACSEA pour la période 2018/2022.

La mise en œuvre des 4 orientations stratégiques est en cours, notamment sur le thème « créer les conditions d'une organisation apprenante », avec la poursuite du plan de formation RSFP pour les moniteurs d'atelier et l'inscription d'usagers sur le dispositif.

La formalisation et la validation des apprentissages se font par la co-évaluation des aptitudes et compétences professionnelles, dans le cadre de la réalisation des Projets Personnalisés d'Accompagnement, ainsi que par la mise en œuvre de livrets de compétences pour les usagers volontaires.

Dans le cadre de l'orientation stratégique « développer des outils d'évaluations au service des personnes en phase de construction de projet professionnel », une procédure d'accueil de stage est mise à jour et diffusée régulièrement aux établissements partenaires nous sollicitant. L'avis du stagiaire est intégré à nos bilans. Le bilan ainsi qu'une attestation de présence sont systématiquement fournis à la personne accueillie pour faire valoir ce que de droit. L'accueil de personnes en évaluation dans le cadre de MISPE ou de convention avec le secteur médico-social s'est poursuivi en 2020 sauf sur la période de mars à juin 2020.

L'ÉVALUATION EXTERNE

La démarche d'évaluation externe lancée fin 2019 par la réalisation du cahier des charges, l'appel à candidatures et la présélection des prestataires a été réalisée en juin 2020. Le rapport a été transmis à l'ARS en septembre 2021.

PRESTAIRE RETENU :

Cabinet ID-ES.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET PERSONNES RENCONTRÉES :

Afin de pouvoir aboutir à un rapport d'évaluation au plus juste de la réalité de travail et de fonctionnement de l'ESAT, il a été procédé à une évaluation externe dite « participative ». Ainsi, le cabinet a rencontré et échangé avec l'ensemble des parties prenantes de la vie de l'établissement : Direction, professionnels, personnes handicapées accompagnées, partenaires.

RÉSULTAT :

Synthèse du cabinet ID-ES.

APPRÉCIATION GLOBALE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE :

Les éléments recueillis font ressortir une qualité et une personnalisation effectives des accompagnements proposés par l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ».

Avant l'admission d'un usager, une évaluation fine de la situation du stagiaire est mise en œuvre, avec des réalisations de stage, des bilans partagés et des temps de réflexion en équipe.

Le processus de travail autour du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est pertinent. Il structure annuellement le travail de bilan et d'évaluation des acquis des usagers. L'ensemble du processus est adapté, prenant appui sur des outils clairs et des temps d'échanges en équipe et avec l'usager. La qualité du contenu des projets personnalisés d'accompagnement est relevée.

L'évaluation externe souligne également la rigueur effective en matière de suivi des différentes actions d'accompagnement, s'appuyant sur des outils de pilotage précis et opérationnels.

Concernant la démarche d'amélioration continue de la qualité, celle-ci est structurée au niveau associatif et au sein de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs ».

Pour aller plus loin, l'évaluation externe invite à prioriser les axes de travail suivants :

- Définir collectivement les points/éléments indispensables à tracer et formaliser au sein des ateliers.
- Définir et mettre en place une structuration et une centralisation dans le dossier de l'usager des écrits permettant une vision globale des suivis et accompagnements réalisés, ainsi que de la mise en œuvre dans les ateliers du projet personnalisé.
- Procéder à une évaluation des effets et des impacts du choix de réduction du temps d'intervention de l'assistante de service social à un mi-temps.
- Maintenir un étayage continu des pratiques, en lien avec l'accompagnement des personnes au regard des caractéristiques spécifiques du projet et de la pluridisciplinarité de l'équipe de l'ESAT.
- Envisager les possibilités de structurer une mobilisation plus régulière des RBPP, en articulation avec la pratique quotidienne des professionnels.
- Réfléchir aux possibilités de mise en œuvre d'un dispositif structuré plus large de signalement et de traitement

des évènements indésirables en articulation avec la démarche d'amélioration continue de la qualité.

- Elaborer un DUERP pour l'ESAT qui intégrera tant les risques physiques que psychosociaux.
- En vue d'une plus grande visualisation et valorisation du travail partenarial, ainsi que pour en faciliter son évaluation et son pilotage, envisager la mise en place d'un outil (par exemple un tableau synoptique) permettant d'indiquer et de recenser les différents temps d'échanges avec les acteurs du champ social et médico-social.

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2020	Objectifs atteints avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Actualisation des outils de la loi 2002-2 : Réalisation d'un nouveau livret d'accueil et d'un nouveau règlement de fonctionnement. Réécriture du contrat d'aide et de soutien.	Documents réalisés en s'inspirant du concept « facile à lire et à comprendre », afin de rendre ces documents plus accessibles au public accueilli. Procédures de remise de ces documents revues afin de renforcer la bonne compréhension de ces documents remis en phase d'admission. Remise et utilisation des nouveaux outils validés par le CVS fin 2019.	Usagers Professionnels
Réflexion et définition de la bientraitance		Professionnels
Formation « travailler en ESAT et comprendre les nouveaux publics »	Mise en place d'une formation « analyse de pratiques professionnelles » pour les moniteurs d'atelier et les fonctions supports (CIP, AS), en relais d'une formation réalisée antérieurement sur les spécificités des publics accueillis en ESAT (IRTS).	Professionnels
Création de vidéos pour présenter les ateliers de l'ESAT.	Utilisation fréquente pour la réalisation d'informations collectives ou individuelles de l'établissement en réponse aux demandes de nos partenaires.	Usagers Professionnels
Mise en place d'une formation « Gestes et postures » pour l'ensemble des usagers et moniteurs d'atelier.		Usagers Professionnels

Actions en cours de réalisation	Objectifs visés	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Poursuite de l'expérimentation de création de livrets de compétences.	Support pour aider l'utilisateur à identifier et présenter ses compétences. Action préconisée en amont de la RSFP.	Oui
Poursuite de la formation à la RSFP pour deux moniteurs.	Accompagner les usagers dans la démarche de RSFP.	Oui
Mise en oeuvre des questionnaires de satisfaction et de sorties revus en 2018.	Recueillir l'avis de l'utilisateur.	Oui
Personnalisation de l'intervention (évaluation interne).	Utilisation et élaboration du PPA. Revisiter les outils « grilles d'évaluation », les améliorer et définir un mode d'emploi recueillant l'avis de l'utilisateur.	

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ENTREPRISE ADAPTÉE CONCHYLICOLE (EAC)

« LA CALVADOSIENNE »



Chemin des Roquettes
14960 ASNELLES-MEUVAINES
Tél. 02 31 21 33 52
Fax. 02 31 21 33 33

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.defi@acsea.asso.fr

Année de création : 1991

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.
- L'EAC est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.
- L'EAC a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 (*en attente du contrat*)

POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

FINANCEMENT

- Vente de produits de l'élevage ostréicole.
- Prestations de services en direction des professionnels.
- Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi.

OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles-Meuvinnes s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur. Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvinnes.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faute de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

ACTIONS

- o **Production** : la production brute de l'élevage est de l'ordre de 260 tonnes d'huîtres. La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.
- o **Prestations de services** : réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, détroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.
- o **Commercialisation** : la commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail.
- o **Accueil** : l'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer « les Tamaris », « les Tourelles » et le Centre de loisirs de Char à Voile, les offices de tourisme du Bessin.

Depuis septembre 2019, il n'y a plus de visite de l'exploitation.

ACTIVITE 2020

CONTEXTE

Comme pour beaucoup d'acteurs économiques, l'année 2020 restera une année compliquée pour « La Calvadosienne », sur plusieurs points.

Tout d'abord, dès le mois de janvier, un norovirus déclaré sur les parcs a déclenché une fermeture de parcs et un gel des expéditions du 6 janvier au 8 février, ainsi aucune huitre n'a pu être expédiée ou vendue sur cette période. Pendant cette période, « La Cave à Huitres » a pu rester ouverte en s'approvisionnant avec des huitres provenant d'autres bassins.

Comme toute la France, la Calvadosienne a fermé au premier jour du confinement le 17 mars pour une durée d'un mois et demi. Malgré tout, l'activité en mer n'a pu fermer que 15 jours, afin de respecter le cycle de production en pleine période de pousse des huitres. Ainsi, par petit groupe, l'équipe marée a pu continuer l'activité de production. Parallèlement, l'entreprise a activé les aides de l'état par le biais de l'activité partielle.

« La Cave à Huitres » a suspendu son activité restauration dès le 14 mars, et ce jusqu'au 2 juin, soit une perte importante de chiffre d'affaires sur cette période.

Le déconfinement progressif a permis de retrouver une activité quasi normale sur la période estivale juillet aout.

Le deuxième confinement a obligé à nouveau, à une fermeture de « La Cave à Huitres » à compter du 2 novembre jusqu'au 15 décembre 2020. A cette date, nous avons organisé une ouverture de quinze jours pour la vente à emporter. Le chiffre d'affaires de cette période est très modeste, mais on ne pouvait pas passer outre cette période.

Sur le deuxième semestre, « La Calvadosienne » n'a jamais cessé de fonctionner avec des ventes largement réduites, sur notre premier client METRO France. Les ventes directes ont aussi souffert d'une activité réduite liée au confinement et principalement le magasin d'Asnelles-Meuvaunes. A contrario, les distributeurs sont en forte progression sur l'année 2020. Sur le plan des distributeurs, la machine de Bayeux a été déplacée sur Douvres la Délivrande dans un partenariat avec la Mairie, en novembre 2020. Cette nouvelle implantation est très prometteuse, en terme de chiffre d'affaires.

Sur la période de Noël, l'ensemble des activités a fonctionné et malgré le contexte sanitaire, les ventes ont atteint un niveau très correct.

LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, l'effectif salarié de l'entreprise est de 27 personnes dont 19 salariés en situation de handicap. L'agrément signé avec les services de l'Etat nous autorise un financement de 20 postes équivalents temps plein de travailleurs handicapés. En 2019, une salariée a été embauchée dans un établissement de l'association. Avec la crise sanitaire, cette personne affectée à « La Cave à Huitres » n'a pas été remplacée en 2020.

L'ancienneté moyenne des salariés est de 16 ans pour les travailleurs en situation de handicap et de 12 ans pour les travailleurs valides. La répartition hommes/femmes est déséquilibrée, puisque nous sommes sur un ratio de 70 % d'hommes, pour seulement 30 % de femmes.

Il faut noter que les effectifs de l'entreprise augmentent sur la période festive de Noël par le biais de l'intérim, en lien avec le centre socio-culturel de Caen Guérinière. Sur cette période, les effectifs doublent et en 2020, il a fallu mettre en place des protocoles sanitaires strictes.

REPARTITION DU PERSONNEL EN POSTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Typologie de métiers dans l'entreprise (TV et TH)

TYPES DE POSTES	TYPOLOGIE DE MÉTIERS	EN POSTE EFFECTIF	
		H	F
DIRECTION ET FONCTION COMMERCIALE	Directeur	1	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Comptable		1
ENCADREMENT TECHNIQUE	Cadre de production	1	
	Adjoint ouvrier de production	1	
	Responsable Expédition		1
	Agents d'expéditions (TH)	1	1
	Responsable de site la cave	1	
PERSONNEL DE PRODUCTION	Ouvrier de production ostréicole (TH)	8	
	Magasin la cave a huitres (TH)	1	1
	Employés à l'expédition (TH)	5	2
	Employé ventes marchés		1
VENTE/ANIMATION	Vendeuse magasin Asnelles		1
19 TH pour 18 postes (2 mi-temps) / 8 TV /		19	8

Nombre de salariés handicapés (effectif réel et non en ETP) : 20 postes 21 TH

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	15	4	19

Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe

AGE	HOMME	FEMME	TOTAL
- de 30 ans	1	0	1
de 30 à 49 ans	11	3	14
de 50 à 55 ans	1	1	2
+ de 55 ans	2	0	2
TOTAL	15	4	19

Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté

AGE	NBRE DE POSTE				TOTAL
	DE 0 À 3 ANS	DE 4 À 5 ANS	DE 6 À 10 ANS	+ 10 ANS	
- de 30 ans	1	0	0	0	1
de 30 à 49 ans	0	1	1	12	14
de 50 à 55 ans	0	0	0	2	2
+ de 55 ans	0	1	0	1	2
TOTAL	1	2	1	15	19
DONT HOMMES	1	2	0	13	16
DONT FEMMES	0	0	1	2	3

Origine : Bessin (principalement)

Types de handicaps : Tous types de handicaps reconnus par la MDPH et dont les restrictions sont compatibles avec l'activité ostréicole.

PRODUCTION/COMMERCIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET PRESTATIONS DE SERVICES

La production :

La production est toujours impactée par une mortalité excessive des huitres sur le cycle d'élevage. En 2020, la perte est estimée à 83 tonnes d'huitres (contre 60 tonnes, en 2019) et principalement sur des huitres marchandes. Il est donc impératif de compenser les volumes perdus par du négoce d'huitres marchandes. Ainsi, la production propre de « La Calvadosienne » est en baisse constante (183 tonnes en 2020, contre 205 tonnes en 2019) du fait de cette mortalité. De ce fait, les achats de naissains doivent être revus à la hausse (+ 2 millions d'unités), afin de compenser la perte sur un cycle de 3 ans. Parallèlement, la méthode d'ensemencement a été complétée par l'acquisition de 30 tonnes de demi-élevage (25-30 bêtes/kilo), afin de compenser la mortalité sur la dernière année.

A la production de « La Calvadosienne », il est nécessaire de rajouter environ 8 tonnes d'huitres provenant de la Conchyoline et 8000 poches en prestation de parage.

Il faut noter que « La Calvadosienne » a reçu une médaille d'or au concours général agricole, pour son huitre « spéciale normande ». Il s'agit de la 8ième médaille depuis la création de l'entreprise.

La commercialisation :

L'impact sanitaire a eu un impact négatif sur notre principal client METRO France, du fait de la fermeture des restaurants une bonne partie de l'année. De ce fait, l'ensemble du chiffre d'affaires a baissé de 28 % par rapport à 2019. Les quantités vendues ont aussi subi une baisse proportionnelle de 30 %. Malgré des craintes d'effondrement du marché, les tarifs se sont maintenus, voir même augmentés dans leur globalité.

Sur les ventes en gros, elles sont liées à la vente d'huitres boudeuses ou de gros numéros. Elles sont minimales en 2020 et ne représentent qu'une infime partie du chiffre d'affaires. Il faut orienter sa commercialisation, afin d'avoir un minimum de ventes en gros, car le prix unitaire est en dessus du coût de revient.

Le semi-gros a été le plus impacté par la pandémie (- 400 K euros). La fermeture des restaurants a eu un impact significatif chez nos revendeurs, soit moins 350 K euros. Malgré tout, les ventes en Gms sur la période de Noël ont été d'un très bon niveau.

Les ventes au détail ont subi les différentes fermetures administratives et sont en diminution de 54 K euro. Seuls les distributeurs à huitres sont en évolution positive avec une augmentation de 20 K euros. A noter que depuis le 18 novembre 2020, le distributeur de Bayeux a été déplacé sur la commune de Douvres la Délivrande.

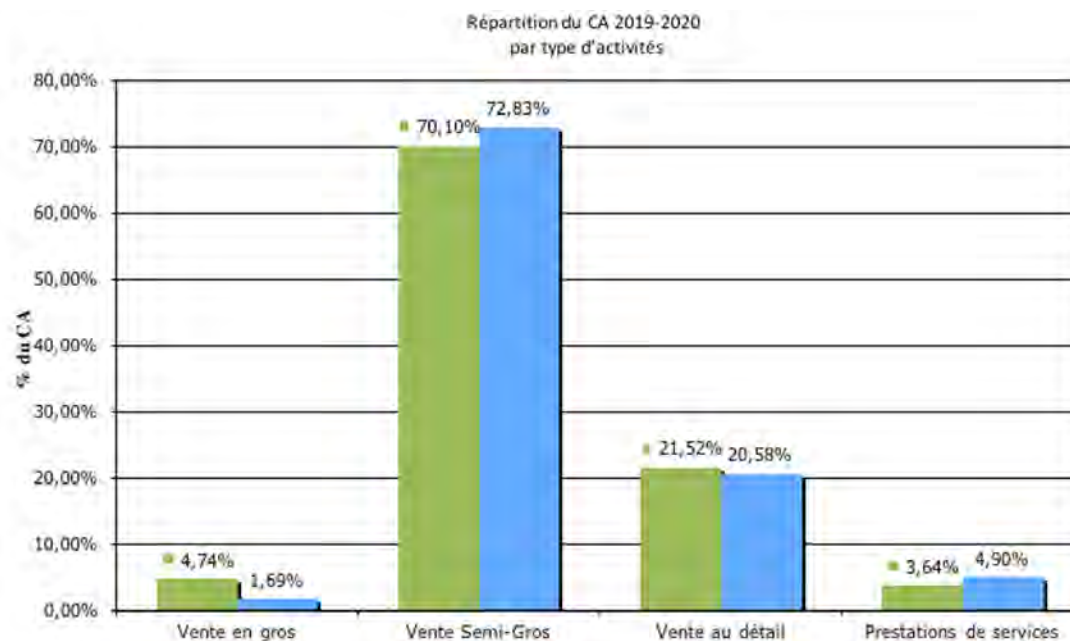
Enfin, « La Cave à Huitres » a perdu plus de 95 K euros avec quasiment 4 mois de fermeture et une activité très réduite sur les mois de janvier et février. La terrasse a été complètement rénovée et permet dorénavant d'offrir 15 places supplémentaires toute l'année.

La commercialisation de « La Calvadosienne » se partage en 4 secteurs :

1. Gros : au total 14 tonnes, pour 25 K € huitres revendues principalement boudeuses et gros numéros.
2. Demi-gros : au total 214 tonnes pour 1 109 K € Gms et Enseignes de distribution.
3. Détail : au total 38 tonnes pour 312 K € Magasins, Marchés, « Cave à Huitres », Distributeurs à huitres.
4. Prestations de service : 74 K € chez des autres professionnels.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2019-2020

CHIFFRE D'AFFAIRES	2020				2019			
	VALEUR	%	TONNAGE	%	VALEUR	%	TONNAGE	%
Vente en gros	25 812 €	1,69%	14 044 T	5,10%	102 114,00 €	4,74%	40 753 T	10,18%
Vente Semi-Gros	1 109 427,10 €	72,83%	214 910 T	78,11%	1 510 361,29 €	70,10%	295 068 T	73,68%
Vente au détail	313 583,90 €	20,58%	46 184 T	16,79%	463 602,26 €	21,52%	64 671 T	16,15%
Prestations de services	74 580,57 €	4,90%	00 T		78 393,09 €	3,64%	00 T	
TOTAL	1 523 403,57 €	100%	275 138 T	100%	2 154 470,64 €	100%	400 492 T	100%



DÉVELOPPEMENTS ET ORIENTATIONS POUR 2021

A compter du 1er janvier 2021, la mise en place d'un CPOM remplacera le contrat d'objectif triennal pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet d'inscrire les orientations d'accompagnement des salariés en situation de handicap sur les aspects professionnels et d'évolution des compétences mais aussi les pistes de développement économique et de production.

Ainsi, sur l'investissement, « La Calvadosienne » a suivi un programme d'investissement ambitieux, depuis de nombreuses années. Ce programme a eu pour objectif :

- De développer et d'améliorer l'outils de production en mer, par des machines et engins adaptés à l'activité et fiables.
- De modifier l'image en modernisant le site, afin d'accueillir nos clients dans de bonnes conditions.
- De créer l'espace expédition en lien avec le développement commercial.
- De créer des espaces de ventes ou de restauration (« La Cave à Huitres », magasin, distributeurs...)

Ces investissements ont été portés sur l'autofinancement sans emprunt. Il faut noter que nous avons régulièrement sollicité les fonds européen Féamp, permettant un apport non négligeable et réduisant ainsi les besoins de financement (50 % des investissements).

Sur le plan de la production, il sera important de jongler dans les approvisionnements de cheptels d'huitres, afin de compenser la surmortalité. Malgré tout, les quantités disponibles sont difficiles à trouver et les prix sont à la hausse. Les effectifs en personnels sont suffisants pour une production autour de 300 tonnes par an. En dessous, il serait compliqué de maintenir le même organigramme. Sur les années du CPOM, nous devons anticiper les modifications d'organigramme en réfléchissant aux compétences nouvelles à recruter. Les exigences de plus en plus grandes de nos principaux clients doivent nous amener à recruter un responsable qualité et traçabilité. La grande distribution y attache une importance de plus en plus grande dans un contexte de sécurité alimentaire, de suivis des produits sur les qualités bactériennes ou organoleptique. Le suivi des normes HACCP demande de plus en plus de compétences, afin de garantir des conditions d'emballage et d'expédition optimums. De plus, dans le cadre d'un potentiel de développement sur des produits de niche, on pourrait être amené à vendre nos huitres à l'exportation. Les expériences passées nous ont vite fait prendre conscience de nos limites et il sera nécessaire de réfléchir aux compétences à développer. On pourrait réfléchir au développement du E-Commerce pour nos produits. La logique d'un achat en ligne chez les petits producteurs prend de plus en plus de place auprès des consommateurs. Nous allons devoir rapidement nous positionner sur ce segment. Cet axe de commercialisation ne demande pas d'investissement important, mais une adaptation des compétences en informatique et logistique.

Sur le plan de l'accompagnement professionnel, il existe une continuité sur les actions de formation engagées vers les personnes en situation de handicap. Un bilan individuel de compétences réalisé en 2018 devra permettre la mise en place de formations, soit sur le versant professionnel soit sur le versant social.

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION (EAR)

« L'ACCUEIL! »



Z.A. de Bellefontaine
14400 BAYEUX

Tél. : 02 31 22 10 00

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE

E-mail : directeur.defi@acsea.asso.fr

Directrice Adjointe : Dominique BORDET

E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

Année de création : 2015

AUTORISATION / HABILITATION

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 *(en attente du contrat)*

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

L'E.A.R. « L'Accueil ! » salarie 16 personnes, dont 10 personnes en situation de handicap, reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

MISSION

L'Entreprise Adaptée Restauration :

- s'appuie naturellement sur la définition qui a été inscrite dans la circulaire DGEFP n°2006/08 du 7 mars 2006 relative aux Entreprises Adaptées et Centres de Distribution de Travail à Domicile et qui précise « qu'une Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Sa vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle même ou vers les autres entreprises ».
- est pensée conformément aux principes dégagés par l'économie sociale et solidaire :
 - D'une part, elle est avant tout au service d'un projet collectif en direction de l'Humain, qu'il s'agisse des salariés en situation de handicap concernés par le projet, des usagers qui vont profiter de repas, des entreprises, associations, coopératives partenaires tant dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle que dans celui de l'approvisionnement.
 - D'autre part, elle entend privilégier le service rendu plutôt que le profit dégagé. Par la création d'une cuisine centrale à même de servir des repas en liaison froide, aux personnes accueillies par des établissements médico-sociaux.

ACTIONS PROPOSÉES

o **Activité Cuisine Centrale :**

La cuisine centrale est prévue, dans un premier temps, pour servir les établissements de l'ACSEA :

- o L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Champ Goubert, sur Bayeux (projet dispositif ITEP) et sur Evrecy.
- o L'Institut Médico-Educatif l'Espoir sur Bayeux.
- o La Maison d'Accueil Spécialisée « Michel Delacour », sur Ellon.
- o Le Foyer de vie « Le Montmirel » sur Saint Loup Hors et pourrait être ouverte, dans l'avenir, à d'autres associations, établissements ou services.

o **Activité Restauration d'Entreprise :**

Le restaurant a une capacité de 90 places assises, et, dans un esprit de non concurrence, pour un service le midi uniquement, du lundi au vendredi sur 250 jours par an, soit environ 27 500 repas servis annuellement.

Le projet a pour ambition de proposer une restauration rapide et de qualité, aux salariés des entreprises implantées à proximité, tout en permettant la promotion de produits locaux (bio, primeurs, poissons, viandes, charcuterie, etc.) issus de partenariat, avec les entreprises de proximité.

o **Activité portage de plateaux :**

En parallèle, la livraison de plateaux-repas auprès des entreprises du secteur d'implantation s'est développée.

SECTEURS D'INTERVENTION

Bessin et livraison de repas jusqu'à l'Agglomération Caennaise.

ACTIVITÉ 2020

Comme pour chacun d'entre nous, le fait le plus marquant de l'année 2020 est la pandémie de Covid 19. En effet, les conséquences de cette dernière sont venues fortement impacter l'organisation et les projets de la structure.

Lors des mesures de confinement prises au printemps et à l'automne, il a été nécessaire de mener dans l'urgence une réorganisation importante.

Les nécessités d'adaptation rapide ont porté sur trois axes principaux à savoir :

- o D'assurer et de sécuriser des réseaux d'approvisionnement de denrées alimentaires, ainsi que d'adapter temporairement les capacités de stockage en fonction des contraintes de livraison imposées par les fournisseurs.
- o D'adapter rapidement la production à l'évolution des effectifs des établissements livrés, que ce soit une diminution soudaine liée à l'arrêt de l'accueil d'usager pour certains établissements ou au contraire à l'augmentation tout aussi soudaine d'accueil d'usagers pour d'autres établissements.
- o De mettre en place et de suivre les différents protocoles et recommandations de lutte contre la propagation du coronavirus (SARS CoV-2) au sein de la structure, afin d'assurer la protection des salariés de l'établissement.

Par ailleurs, l'établissement a subi une fermeture administrative du restaurant liée à la situation sanitaire du pays, pour une grande partie de l'année. L'activité commerciale du restaurant, déjà impactée par une baisse sensible de la fréquentation l'année précédente, a subi des effets conjoncturels liés aux fermetures, aux restrictions d'accueil et aux nouvelles habitudes de travail (télétravail). Ce contexte ne nous a pas permis d'assurer un volume de repas satisfaisant sur l'année.

L'année 2020 a vu également le partenariat de fourniture de repas conclu avec le centre de lutte contre le cancer « François Baclesse » être prolongé jusqu'au mois d'octobre. Le partenariat avait initialement été conclu pour une période allant de juillet à décembre 2019, ce dernier portait sur la fourniture des repas pour le restaurant du personnel de l'établissement durant la durée des travaux de la cuisine du centre. Durant le premier semestre 2020, les contours du partenariat ont porté sur le même segment de fourniture de repas. Cependant, suite au désengagement soudain de leur partenaire chargé de fournir les repas des patients, le centre « François Baclesse » a sollicité l'EAR afin de prendre le relais pour ces derniers. L'établissement a réussi à répondre favorablement à la demande et à augmenter significativement son volume de production, tout en se limitant aux moyens matériels présents. Néanmoins, une importante réorganisation de la production, ainsi qu'un effort d'adaptation conséquent de l'équipe de l'établissement ont été nécessaires. A noter que l'augmentation du volume de repas produit liée à la modification du partenariat a permis d'approcher et de tester les limites de capacité de production de l'outil de travail.

Le partenariat avec le centre « François Baclesse » a pris fin suite à la remise en route de leur cuisine. Ce partenariat a été considéré comme une réussite par les représentants du centre « François Baclesse ».

Durant l'année 2020, le travail « rationalisation achats des denrées alimentaires » a été poursuivi. L'évaluation faite nous permet de constater des résultats probants.

Les partenariats avec différentes structures internes et externes à l'association pour l'accueil de stagiaires ont été suspendus suite aux restrictions sanitaires. Néanmoins, les liens avec ces structures ont été entretenus et maintenus.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Il est à préciser que pour l'E.A.R. « L'Accueil ! », il s'agit de salariés et non de publics pris en charge. Le taux d'absentéisme pour raison de santé a baissé de façon encourageante, néanmoins il reste élevé.

En effet, les fragilités liées au handicap conjuguées à d'éventuelles autres fragilités contextuelles peuvent rendre les salariés plus vulnérables.

L'établissement est toujours confronté à de grosses difficultés de recrutement. En effet, peu de candidats éligibles

à l'aide aux postes ayant un profil compatible aux métiers de la restauration, notamment pour le service en salle, sont disponibles sur le marché de l'emploi. L'EAR travaille en lien étroit avec les acteurs locaux de l'accompagnement vers l'emploi, afin de palier au mieux à ces difficultés.

Certaines situations dépassent le cadre d'action de l'établissement et nécessitent, par conséquent, des orientations vers d'autres acteurs de l'accompagnement. L'EAR s'efforce de les diriger vers les professionnels de l'action sociale, lorsque que des difficultés d'ordre personnelles sont constatées.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La structure et l'organisation sont mises en place en ayant notamment pour objectifs le renforcement des savoirs et compétences professionnels, ainsi que le projet professionnel des salariés.

Dans le cadre du travail quotidien, les cuisiniers ainsi que le responsable de site individualisent l'accompagnement des salariés, en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

La montée en compétences des salariés a permis à la structure de s'adapter rapidement et avec réussite aux situations de fortes fluctuations d'activité.

Les coordinateurs ainsi que le responsable de site portent une attention particulière aux éventuelles difficultés rencontrées par les salariés, qu'elles soient d'ordre professionnelles afin d'adapter le cas échéant l'activité, ou personnelles et ainsi orienter les salariés vers les services adaptés.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

En 2020, le déploiement complet et la mise en œuvre du logiciel de gestion production a été entamé, l'objectif étant de gérer de façon fine la constitution des recettes, rationaliser les achats et améliorer la gestion des stocks. La poursuite de cet objectif est une des orientations de l'année 2021, vu que le contexte sanitaire exceptionnel rencontré a ralenti le déploiement de ce dernier.

Pour 2021, conformément à la loi EGALIM, un axe de travail sera réalisé sur la rationalisation des conditionnements, afin de limiter le volume d'emballage à usage unique. Ce travail se fera en parallèle de la réduction des emballages plastiques. Il est à noter également, la poursuite de l'engagement à la réduction du gaspillage alimentaire.

L'équipe de l'EAR ne perd pas de vue qu'une des missions de l'établissement est l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap. Cette mission a été fortement perturbée en 2020. En 2021, l'objectif est de mettre en œuvre des conditions d'accueil de stagiaires conformes aux protocoles sanitaires en place.

Afin d'améliorer cet accompagnement, un travail sur l'efficacité de l'organisation de la production continuera à être effectué, afin d'offrir des conditions d'exercice les plus propices au développement des compétences des agents de restauration et permettre leur épanouissement professionnel.

L'augmentation du volume des repas livrés par la cuisine centrale est l'axe de développement commercial le plus important. En effet l'outil de travail permet un fort développement de cet axe, ce qui a été confirmé lors de la montée en charge des deux dernières années.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Les convives servis par l'E.A.R. « L'Accueil ! » sont au centre de l'attention de l'équipe de l'établissement. Un travail commun et continu est effectué avec les établissements livrés par la cuisine centrale sur les meilleurs canaux de communication, en vue de l'amélioration de la satisfaction des convives.

En cas de difficultés, d'imprévus, des canaux de communication sont également établis avec les établissements, afin de les résoudre efficacement.

La livraison de repas auprès d'un client externe à l'association, ainsi que les différents échanges lors de la création des menus a permis d'éprouver et d'améliorer la qualité des prestations proposées.



PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

CENTRE DE GUIDANCE

CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE (CMPP)



CMPP CAEN
4 rue Jean de la Varende
14000 CAEN

Tél. 02 31 86 49 38
Fax. 02 31 86 94 19

Médecin Directeur : Dr Aymeric de FLEURIAN
Directrice : Véronique DESRAME
E-mail : directrice.dps@acsea.asso.fr

Année de création : 1963

CMPP ISIGNY SUR MER
18 rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER

Tél. 02 31 21 01 23

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation pour le CMPP à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 0 à 21 ans.

POPULATION

Enfants, adolescents, jeunes adultes jusqu'à 21 ans

FINANCEMENT

Intégré dans le CPOM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.
La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements reste soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie malgré la dotation globale.
La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins du Centre.

OBJECTIFS

Au titre du CMPP, à Caen et à Isigny sur Mer, le Centre de Guidance accueille des enfants et des adolescents qui manifestent des troubles psychiques et/ou du comportement et des difficultés d'apprentissage et propose également un soutien à la parentalité.

ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents.

Les consultations sont assurées par des médecins pédopsychiatres et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens. La participation et l'accord des responsables légaux sont sollicités et favorisés tout au long du traitement.

Les assistantes de Service Social peuvent intervenir dès la demande d'inscription et être sollicitées au décours de l'accompagnement ou en vue d'une orientation adaptée aux besoins de l'enfant et des parents.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP, même si un patient peut avoir à faire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens travaillent en lien avec les professionnels extérieurs de l'environnement de l'enfant autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

FONCTIONNEMENT

Les demandes de rendez-vous sont à l'initiative des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre.

Toute nouvelle demande est reçue et étudiée la semaine suivante lors d'une réunion d'étude.

L'information et l'accord des deux parents ou représentants légaux sont recherchés. Le délai d'attente est signifié.

Les premières consultations sont réalisées soit par un psychologue ou un pédopsychiatre, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 18h30 du lundi au jeudi et le vendredi jusqu'à 17h15 au CMPP de Caen et de 08h30 à 17h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h30 à 12h30 au CMPP d'Isigny.

SECTEUR D'INTERVENTION

Pour le CMPP, le secteur d'intervention est le Département du Calvados.

Notons cependant que l'antenne d'Isigny devait initialement intervenir sur le territoire du Pays du Bessin-Bocage.

ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Le travail de réorganisation du centre de Guidance s'est appuyé sur les orientations stratégiques inscrites dans le projet d'établissement 2019-2023.

Nous avons cherché au cours de cette année à améliorer et répondre au mieux aux demandes des familles et à renforcer leur participation aux projets de soin. Après finalisation du projet d'établissement, des temps institutionnels ont été mis en place dès début 2020 afin de décliner une offre adaptée à ces orientations. De cette réflexion pluridisciplinaire, a découlé la mise en place, début octobre, d'une nouvelle organisation du CMPP Caen reposant sur un fonctionnement en équipes fonctionnelles pluridisciplinaires de plus petites tailles. Cette organisation vise également à favoriser la réactivité et la fluidité des parcours de soin des patients et à diminuer en interne les délais d'attente (bilans, prises en charge groupales, prises en charge paramédicales).

Ce fonctionnement en équipes tend également à repositionner le médecin comme garant de la coordination et du parcours de soin du patient, de l'admission à l'arrêt de l'accompagnement. Un secrétariat médical est également rattaché à chaque équipe, en charge de l'intégralité du parcours des enfants accompagnés et ce, afin de faciliter le lien et le repérage pour la famille et la cohérence de l'organisation des soins.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due à la COVID.

Durant le 1er confinement à compter du 16 mars, le CMPP Caen et l'Antenne CMPP d'Isigny ont été amenés à réorganiser leurs fonctionnements pour garantir les mesures de distanciation sociale tout en continuant à soutenir les patients ; Les consultations individuelles et groupales sur site et les réunions avec les équipes extérieures ont été suspendues. Des permanences téléphoniques (médicale, psychologique et administrative) ont été mises en place dans les locaux du centre de Guidance à Caen. L'ensemble des professionnels CMPP Caen et Isigny en travail à domicile est resté mobilisé afin d'assurer des liens téléphoniques réguliers avec les patients, après une priorisation et répartition des situations. Des consultations téléphoniques ont été mises en place. Afin de favoriser le travail pluridisciplinaire, des synthèses ont été organisées par téléconférence ainsi que des réunions téléphoniques avec les partenaires extérieurs.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, des consultations médicales urgentes ont pu avoir lieu après avoir informé en amont les familles des consignes sanitaires.

Le travail d'accompagnement des familles et jeunes inscrits sur la liste d'attente a été confié aux assistantes sociales.

Un recensement journalier de l'activité a été centralisé au secrétariat de direction.

Lors du déconfinement à compter du 11 mai 2020, l'activité du centre de Guidance a repris progressivement sur Caen dans le strict respect des recommandations émises par les autorités sanitaires. Nous avons donc mis en œuvre une organisation d'accueil du patient permettant de garantir la sécurité de chacun. Toutefois, au regard des contraintes liées aux mesures de sécurité sanitaires, nous n'avons pas pu proposer de rendez-vous sur site à tous les enfants, adolescents et étudiants accueillis pour l'ensemble des soins prévus. En effet, les prises en charge groupales n'ont pu complètement reprendre. Pour autant, nous avons poursuivi l'accompagnement par téléphone ou par téléconférence.

Lors du 2ème confinement, les consultations individuelles ainsi que la plupart des accueils de groupe au CMPP Caen et à l'Antenne CMPP d'Isigny ont été maintenus en présentiel en respectant les règles sanitaires afin de garantir la sécurité de tous.

Ces différentes étapes de confinement et de déconfinement ont engendré une baisse significative de l'activité réalisée au CMPP Caen et à l'Antenne CMPP d'Isigny sur Mer. Les demandes ont continué à affluer sans pouvoir être traitées, entraînant un allongement du délai d'attente pour un 1er rendez-vous.

Nous pouvons souligner que, à partir de la rentrée de septembre, le CMPP Caen et l'Antenne CMPP d'Isigny ont élargi leurs propositions de soins en groupe permettant de prendre en charge toutes les tranches d'âge accueillies dans cette modalité spécifique de soin.

COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE

L'activité de l'année est ventilée sur les deux lieux d'intervention pour le CMPP Caen et l'Antenne d'Isigny. Durant l'année 2020, l'activité réalisée s'est répartie comme suit :

Antenne CMPP Caen : 13 937 actes

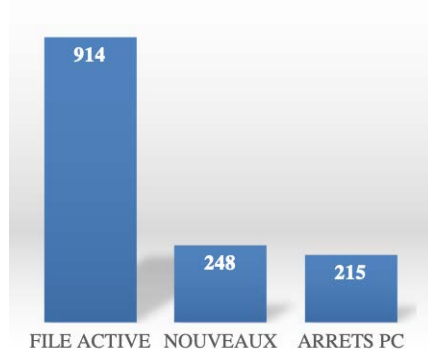
Antenne CMPP Isigny : 2 110 actes

Soit une activité globale CMPP de 16 047 actes

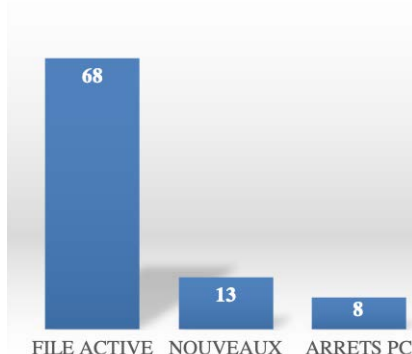
Précisons que les actes Covid correspondent à 1933 actes.

NOMBRE DE SITUATIONS

ACTIVITE CAEN



ACTIVITE ISIGNY

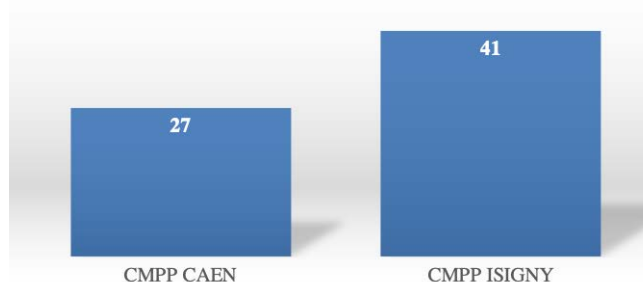


Tant pour le CMPP de Caen et l'Antenne CMPP d'Isigny, nous constatons une baisse de la file active (- 17 %) et des nouveaux patients (-35 % Caen et -57 % Isigny) par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique en partie par la crise sanitaire qui n'a pas permis d'accueillir de nouveaux patients depuis le mois de mars et par une diminution transitoire du temps médical. Deux médecins et un psychologue ayant quitté leurs fonctions, ce manque de

temps médical a impacté l'entrée de nouveaux patients et la file active. La « ré-affectation » des accompagnements en cours de suivi ayant été privilégiée, le traitement des nouvelles situations n'a pas pu être réalisé à hauteur des demandes reçues.

DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE EN MOIS



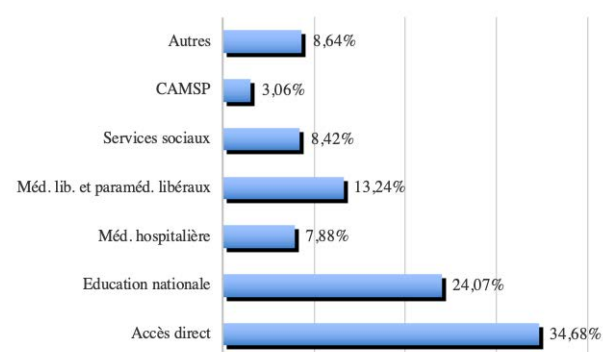
Au CMPP Caen, les durées de prises en charges sont découpées en trois tiers. 53 % sont dans la file active depuis moins de deux ans, 25 % sont suivis depuis plus de deux ans jusqu'à trois ans, et 21 % sont au CMPP depuis plus de trois ans.

Au CMPP Isigny, 62 % sont dans la file active depuis moins de 2 ans et 38 % depuis plus de 2 ans.

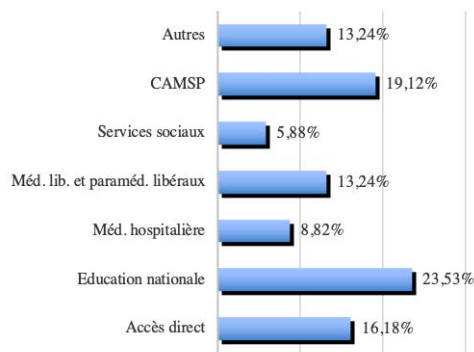
L'allongement de la durée des parcours de soin pour l'Antenne CMPP d'Isigny est à mettre en lien avec la relative absence d'offres complémentaires sur ce bassin de vie.

ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

ORIGINE DES DEMANDES CAEN

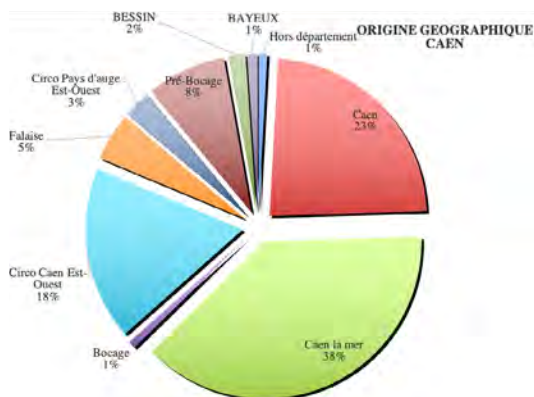


ORIGINE DES DEMANDES ISIGNY



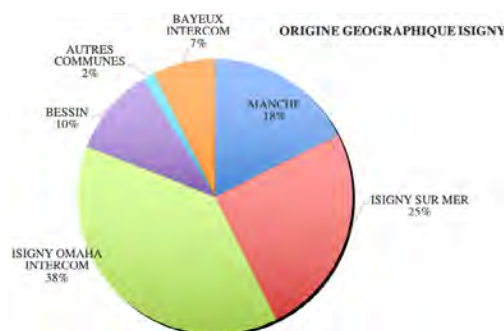
L'accès direct reste la modalité principale d'entrée au CMPP Caen. Pour le CMPP d'Isigny, le milieu scolaire est le principal adresseur. Les indications du CAMSP, implanté dans les mêmes locaux que l'Antenne CMPP d'Isigny, restent importantes et sont également à mettre en lien avec le manque d'offres de soin sur ce bassin de vie. Notons que les deux structures sont bien repérées par les médecins traitants et les paramédicaux libéraux.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE

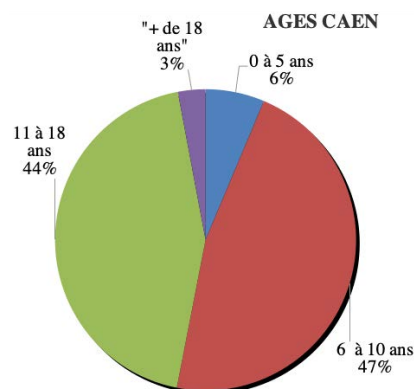


Comme les années précédentes, le territoire d'intervention du CMPP Caen est essentiellement sur Caen et Caen la Mer, respectivement 23 % et 38 %. Pour plus de 90 % des enfants accueillis en CMPP, le temps optimal de trajet est de moins 30 minutes, respectant les préconisations de l'ARS.

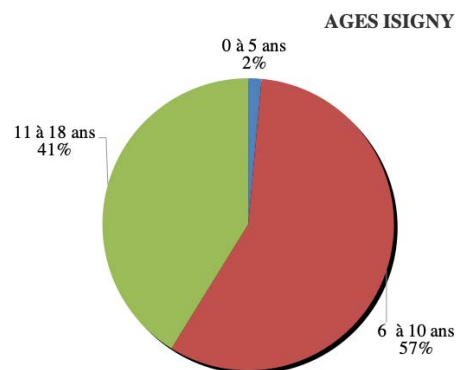
Quant au CMPP d'Isigny, les enfants sont originaires pour 63 % de la communauté de communes et d'Isigny sur Mer. La provenance non négligeable d'une population accueillie provenant de Bayeux et du Bessin (tant pour le CMPP de Caen, que pour l'Antenne CMPP d'Isigny) doit nous amener à interroger la pertinence d'un déploiement d'une offre CMPP sur ce territoire.



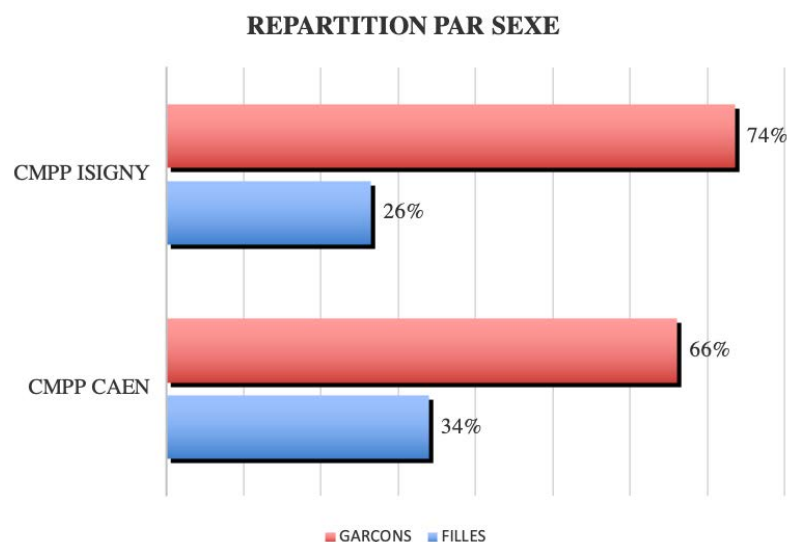
EVENTAIL DES AGES CMPP-BAPU



En CMPP, La répartition par âge est sensiblement la même que l'année dernière, la majorité des enfants accueillis est positionnée sur la tranche d'âge de la scolarité primaire et les adolescents.



REPARTITION PAR SEXE



Il n'y a pas de modification notable dans la répartition par sexe en 2020 par rapport à 2019.

Les garçons restent majoritaires dans des proportions importantes.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIVITE					
Prévisionnelle	22400	22400	22400	22400	22400
Réalisée	22254	22650	20693	19791	16047
FILE ACTIVE					
Caen			1209	1092	914
Isigny			98	82	68
TOTAL	1438	1379	1307	1174	982
NOUVEAUX					
Caen				381	248
Isigny				30	13
TOTAL	606	533	463	411	261
ARRETS PRISES EN CHARGE					
Caen				349	215
Isigny				21	8
TOTAL	223	227	473	370	223
DUREE MOYENNE DE PC EN MOIS					
	36	31	25		
Caen				29	27
Isigny				27	41
ORIGINE DES DEMANDES EN %					
CMPP Caen					
Accès direct		33	32	35	34
Education nationale		24	24	24	24
Médecine hospitalière		8	9	9	8
Médecine et paramédicaux en libéral		17	14	13	13
Services sociaux		9	8	7	8
CAMSP		3	7	6	4
Autres		6	6	6	9
CMPP Isigny					
Accès direct					16
Education nationale					24
Médecine hospitalière					9
Médecine et paramédicaux en libéral					13
Services sociaux					6
CAMSP					19
Autres					13
ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN %					
CMPP CAEN					
Caen	22	23	27	27	23
Caen la Mer	14	16	18	18	38
Autres communes du calvados	61	59	51	52	36

Hors département	2	2	1	1	1
Bessin et Bayeux Intercom			3	2	2
CMPP ISIGNY					
Isigny/Omaha intercom			77	42	38
Bayeux Intercom			7	7	7
Bessin					10
Manche			15	13	18
Isigny sur mer				38	25
Autres			1	0	2
EVENTAIL DES AGES EN %					
CMPP Caen					
0 à 5 ans	15	9	9	9	6
6 à 10 ans	47	49	47	50	47
11 à 18 ans	27	30	34	40	44
18 ans et +	11	12	10	1	3
CMPP Isigny					
0 à 5 ans					2
6 à 10 ans					57
11 à 18 ans					41
18 ans et +					2
RÉPARTITION PAR SEXE EN %					
CMPP Caen					
Filles	39	38	38	36	34
Garçons	61	62	62	64	66
CMPP Isigny					
Filles					26
Garçons					74
ARRETS ET ORIENTATIONS EN %					
FIN DE SUIVI APRES ENTENTE	64	65	60	70	74
REORIENTATION	12				
DECISION PARENTALE	21	34	37	30	26
Autres	3	1	3		

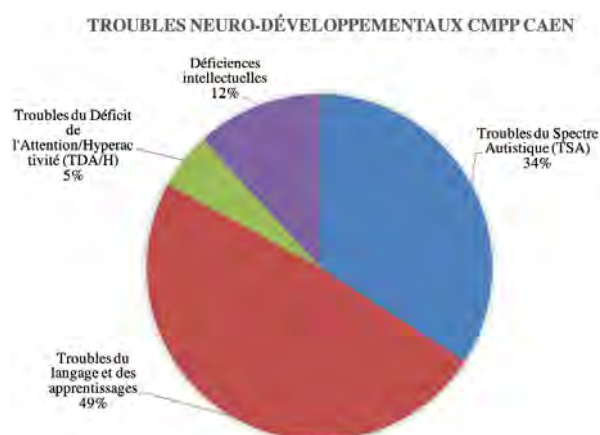
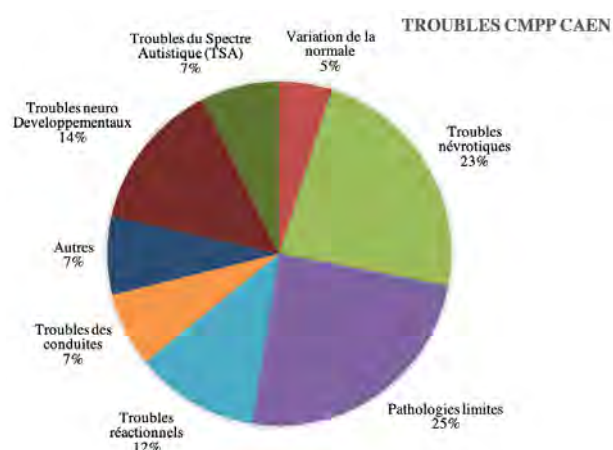
Il faut souligner que l'activité prévisionnelle du CMPP intègre l'activité BAPU.

Concernant l'activité réalisée, à partir de cette année, nous avons différencié l'activité réalisée du CMPP et l'activité réalisée du BAPU. Du fait de cette distinction, l'activité réalisée du CMPP a diminué proportionnellement du nombre d'actes réalisés au BAPU.

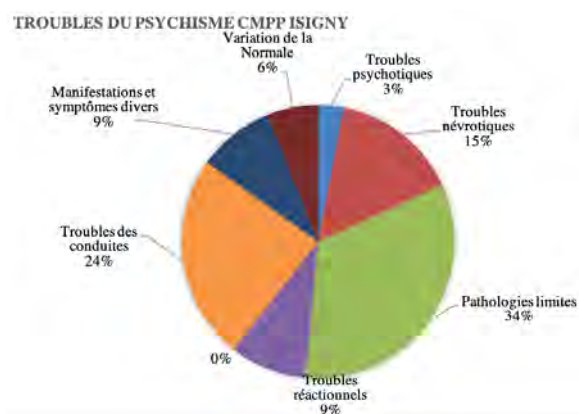
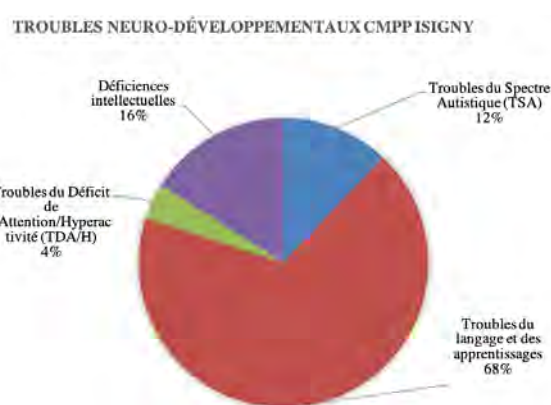
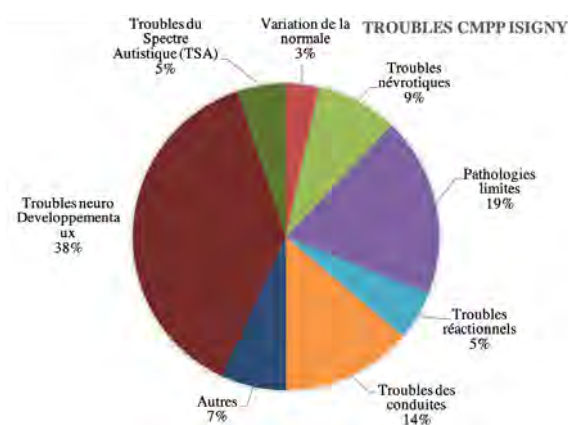
Outre l'impact de la crise sanitaire sur la file active, la baisse de la file active est également à mettre en lien avec la clôture de nombreux dossiers pour lesquels il n'y avait plus de soins.

Notons l'augmentation conséquente des durées d'accompagnement pour l'antenne CMPP d'Isigny. Même si la période de crise sanitaire fragilisant beaucoup de familles, se trouvant déjà dans des situations précaires, n'a pas permis d'envisager l'arrêt de certains accompagnements, nous pouvons nous interroger quant à l'éventuelle saturation de cette antenne.

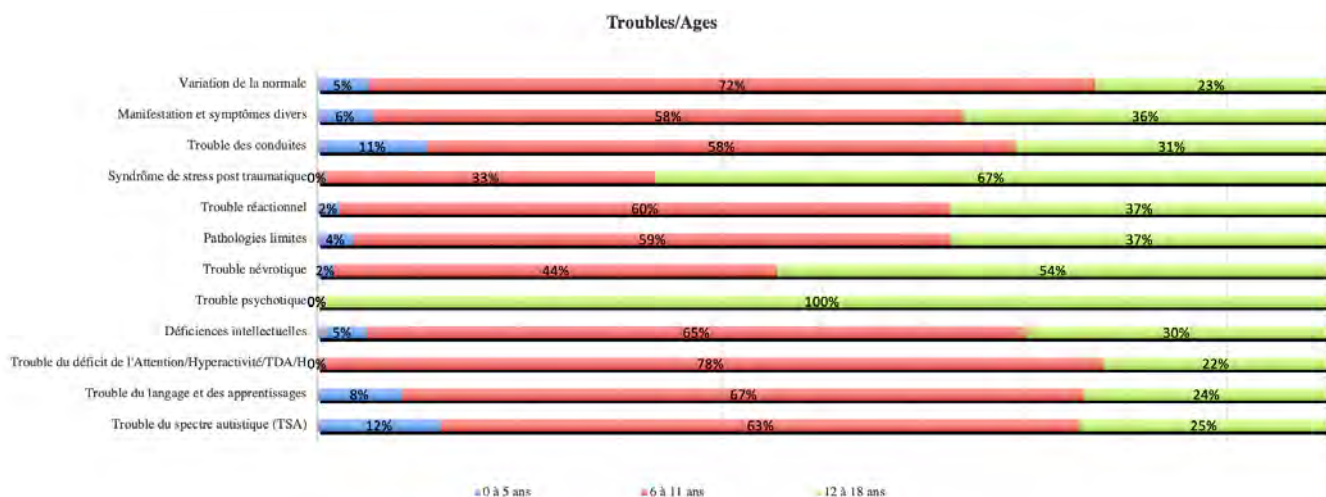
ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS



La répartition des problématiques accueillies au sein du CMPP est à pondérer au regard des modalités de codage diagnostic encore trop hétérogènes. Cependant, il ressort une prédominance des troubles du psychisme dans notre file active, bien que la part de patients présentant des troubles neuro-développementaux est en augmentation.



La tendance à l'augmentation de la part de patients présentant des troubles neuro-développementaux est plus significative sur l'Antenne CMPP d'Isigny. Cependant, la dimension de l'équipe favorise le travail pluridisciplinaire et la sollicitation de la neuropsychologie est de ce fait facilitée.



ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE

La problématique principale qui se pose au sein du CMPP actuellement est l'allongement du délai d'attente pour un premier rendez-vous. Outre la crise sanitaire qui a amplifié ce phénomène, plusieurs facteurs semblent rentrer en ligne de compte :

- Départs de médecins (4 départs dans les derniers 18 mois) et relais des prises en charge. En effet, le travail de relai est beaucoup plus chronophage que la continuité d'un suivi.
- Allongement des durées de prises en charge, entraînant moins de sorties du dispositif, en lien avec le choix de recentrer les nouveaux accueils sur des problématiques plus complexes et relevant systématiquement d'un besoin de pluridisciplinarité.
- Utilisation d'un temps de plus en plus conséquent pour le travail partenarial en lien avec la complexité des situations.

Nous travaillons actuellement sur une réorganisation progressive pour apporter une réponse à cet enjeu. Cependant, cet engorgement n'est pas spécifique au centre de Guidance et vient interroger les ressources globales disponibles sur le territoire pour répondre à la demande de soin psychique pour les enfants et les adolescents.

Le deuxième enjeu central est celui de l'intensification de la participation des familles et des patients à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement et de soin. Ce travail nécessite un changement dans notre organisation du fait de perspectives d'intervention qui se trouvent inévitablement modifiées.

RÉFLEXION

La mise en œuvre du projet d'établissement et l'organisation en équipes pluridisciplinaires identifiées continuent à se mettre en place. La différenciation du BAPU, rattaché également à l'autorisation du CMPP, favorise ce déploiement.

Le CMPP est engagé dans le déploiement de la Plateforme de Coordination et d'Orientation portée à l'association Gaston Mialaret.

L'arrivée d'un nouveau médecin va permettre de mettre en œuvre une formation en direction des médecins afin de les soutenir dans leur rôle d'animation des équipes pluridisciplinaires de soin. En effet, ils ont un rôle prépondérant dans le traitement des demandes d'admission, la formalisation des projets de soin et le déroulement des parcours de soin.

Parallèlement, une réflexion s'est engagée sur les réponses à apporter afin de fluidifier notre processus d'inscription et d'admission et ainsi diminuer nos délais d'attente trop conséquents et inadaptés aux demandes et besoins des familles.

Un travail est en cours avec les professionnels afin de déterminer des indicateurs et critères de priorisation et d'orientation des demandes.

Des temps de travail sont également nécessaires afin de permettre à chaque équipe pluridisciplinaire d'expérimenter ces nouvelles modalités de travail pluridisciplinaire avec la mise en place de temps cliniques hebdomadaires favorisant la pluridisciplinarité et visant à diminuer le nombre de synthèses et points ponctuels qu'engendrait l'organisation précédente. Par ailleurs, il s'agit de développer la pratique des consultations conjointes avec la famille (associant médecin et un autre professionnel).

Enfin, après avoir développé l'outil informatique au centre de Guidance, il nous faut poursuivre la mise en place du Projet Personnalisé d'Accompagnement et de Soin co-construit entre l'enfant, sa famille, le médecin et les praticiens du CMPP à partir de la demande de l'enfant, de sa famille, des éléments d'évaluation, des résultats des différents bilans et consultations médicales. Nous devons également nous engager dans la dématérialisation des dossiers prévue à moyen terme.

Inscrit dans plusieurs orientations du Contrat Territorial de santé mentale, le CMPP doit développer sa participation, son engagement pour des actions partenariales.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2020, un chantier de réorganisation important a été mis en œuvre sur CMPP.

A la clé, un projet d'établissement renouvelé qui inaugure la mise en œuvre d'une Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, à déployer à compter de 2021 (plusieurs réunions d'un groupe de pilotage sont déjà planifiées).

MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

Le groupe de pilotage a déjà été réuni sous une première forme durant l'année afin d'amorcer une sensibilisation de l'équipe à la démarche qualité, et à la continuité réglementaire et méthodologique existant entre les démarches de projet d'établissement, d'évaluation interne et externe.

DYNAMIQUE INTERNE

L'ensemble des salariés ayant été associés à l'élaboration du nouveau projet d'établissement, une dynamique de travail sur l'établissement est en œuvre, au titre de potentialité à orienter vers les travaux ultérieurs qui permettront la mise en œuvre d'un PACQ participatif et efficient.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Optimiser l'activité

- Nouvelle organisation du CMPP Caen reposant sur fonctionnement en équipes fonctionnelles pluridisciplinaires de plus petites tailles.
- Poursuite de la mise en place du document « Projet Personnalisé d'Accompagnement et de Soin » co-construit entre l'enfant, sa famille, le médecin et les praticiens du CMPP.

Améliorer des pratiques

- Développement de la pratique des entretiens conjoints avec la famille
- Repositionnement des médecins dans leur fonction de médecin prescripteur – responsable des PPAS
- Repositionnement du poste d'assistante sociale

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

CENTRE DE GUIDANCE



BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE (BAPU)

BAPU
4 rue Jean de la Varenne
14000 CAEN

Tél. 02 31 86 49 38
Fax. 02 31 86 94 19

Médecin Directeur : Dr Aymeric de FLEURIAN
Directrice : Véronique DESRAME
E-mail : directrice.dps@acsea.asso.fr

Année de création : 1963

AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation pour le BAPU à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement pour tout étudiant inscrit à l'université jusqu'à 28 ans (capacité totale non fixée).

POPULATION

Pour tout étudiant inscrit à l'Université.

FINANCEMENT

Intégré dans le CPOM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.
La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements reste soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie malgré la dotation globale.
La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins du Centre.

OBJECTIFS

Au titre du BAPU, à Caen, il reçoit les étudiants en situation de vulnérabilité (mission de prévention en santé mentale) ou en raison des troubles psychiques qu'ils expriment.

ACTIONS

Le BAPU propose et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des jeunes adultes.

Les consultations sont assurées par des médecins psychiatres et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : psychiatres, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens. La participation et l'accord du jeune majeur sont sollicités et favorisés tout au long du traitement.

L'assistante de Service Social peut intervenir dès la demande d'inscription et être sollicitée au décours de l'accompagnement ou en vue d'une orientation adaptée aux besoins de l'étudiant.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un BAPU, même si un patient peut avoir à faire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens travaillent en lien avec les professionnels extérieurs de l'environnement du jeune autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

FONCTIONNEMENT

Les demandes de rendez-vous sont à l'initiative des intéressés, parfois sur les conseils de professionnels de l'éducation nationale, infirmières scolaires, de médecins généralistes, ou spécialistes exerçant en libéral, ou dans d'autres institutions extérieures au Centre.

Toute nouvelle demande est reçue et étudiée la semaine suivante lors d'une réunion d'étude.

Le délai d'attente est significatif.

Les premières consultations sont réalisées par un psychiatre, lequel décide avec l'intéressé de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 18h30 du lundi au jeudi et le vendredi jusqu'à 17h15.

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

ELÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due à la COVID.

Durant le 1er confinement, le BAPU a été amené à réorganiser son fonctionnement pour garantir les mesures de distanciation sociale tout en continuant à soutenir les patients. Les consultations individuelles et groupales sur site et les réunions avec les équipes extérieures ont été suspendues. Des permanences téléphoniques (médicale, psychologique et administrative) ont été mises en place dans les locaux du centre de Guidance à Caen. L'ensemble des professionnels BAPU en travail à domicile est resté mobilisé afin d'assurer des liens téléphoniques réguliers avec les patients.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, des consultations médicales urgentes ont pu avoir lieu après avoir informé en amont les étudiants des consignes sanitaires.

Le travail d'accompagnement des étudiants sur la liste d'attente a été confié aux assistantes sociales.

Un recensement journalier de l'activité a été centralisé au secrétariat de direction.

Lors du déconfinement à compter du 11 mai, l'activité du BAPU a repris progressivement dans le strict respect des recommandations émises par les autorités sanitaires. Nous avons donc mis en œuvre une organisation d'accueil du patient permettant de garantir la sécurité de chacun. Toutefois, au regard des contraintes liées aux mesures de sécurité sanitaires, nous n'avons pas pu proposer de rendez-vous sur site à tous les étudiants accueillis. Pour autant, nous avons poursuivi l'accompagnement par téléphone ou par téléconférence.

Lors du 2ème confinement, les consultations individuelles ont été maintenues en présentiel en respectant les règles sanitaires afin de garantir la sécurité de tous.

A partir de septembre 2020, le BAPU a recruté un médecin psychiatre et une équipe dédiée à l'accueil et l'accompagnement des étudiants a été mise en place. Cette nouvelle organisation a permis dans un premier temps de répondre à toutes les demandes de rendez-vous en attente et de revenir, dans un deuxième temps, à un délai d'attente inférieur à 21 jours pour un premier rendez-vous.

L'objectif de cette réorganisation est de permettre une réponse plus adaptée et rapide aux demandes des étudiants ainsi que l'élaboration d'un projet spécifique en direction des étudiants en lien avec les différents partenaires engagés dans l'offre de prévention et de soin de cette population.

La période de crise sanitaire a renforcé la nécessité de spécifier notre offre en direction des étudiants et de favoriser son adaptabilité aux besoins et évolutions nécessaires.

COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DU BAPU

Durant l'année 2020, l'activité réalisée du BAPU s'élève à 941 actes.

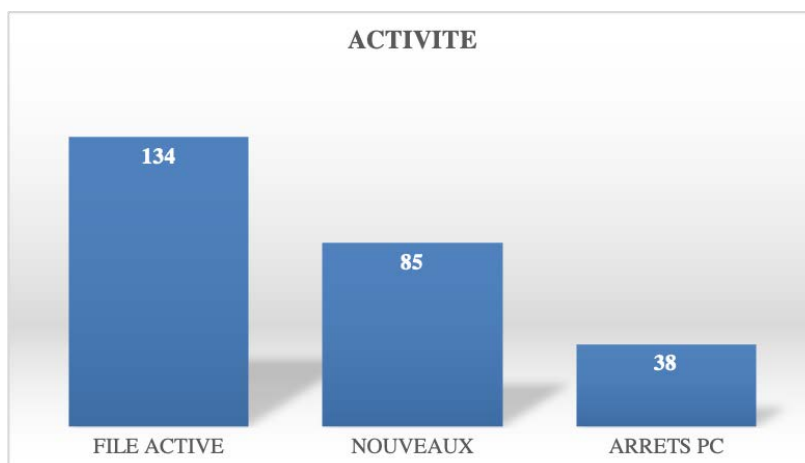
Les actes Covid s'élèvent à 180 actes

A noter la répartition des actes suivante :

- de janvier à juillet : 413 actes,
- d'août à décembre : 528 actes

Cette répartition indique une activité bien plus importante après la structuration de l'équipe.

NOMBRE DE SITUATIONS

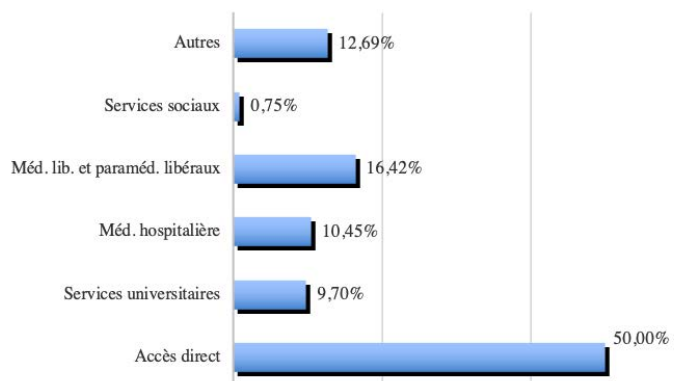


L'augmentation de la file active du BAPU (+22 %) et des nouveaux patients (+40 %) par rapport à 2019 est en lien avec la création d'une équipe spécifique aux problématiques des étudiants (secrétaire, médecin, assistante sociale, psychologue et psychothérapeute) et une augmentation importante de la demande liée à la Covid.+

La durée moyenne des prises en charge au BAPU est de 17 mois : 84 % sont dans la file active depuis moins de 2 ans et 16 % depuis plus de 2 ans.

ORIGINE DES DEMANDES

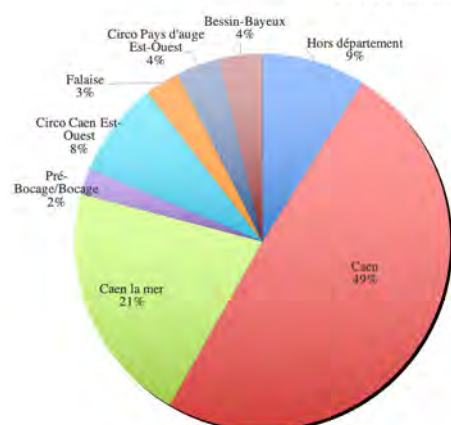
ORIGINE DES DEMANDES



L'accès direct reste la modalité principale d'entrée au BAPU mais le pourcentage démontre cependant que notre offre reste peut-être insuffisamment repérée par les étudiants et cela nous amène à envisager des actions de communications plus adaptées.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE

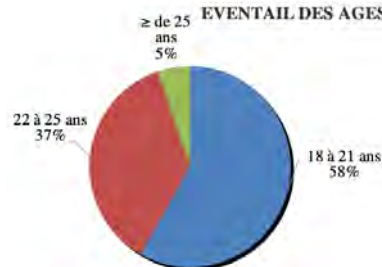
ORIGINE GEOGRAPHIQUE



Comme les années précédentes, le territoire d'intervention du BAPU est essentiellement sur Caen et Caen la Mer, respectivement 49 % et 21 %, ce qui est conforme à l'implantation des services universitaires.

EVENTAIL DES AGES BAPU

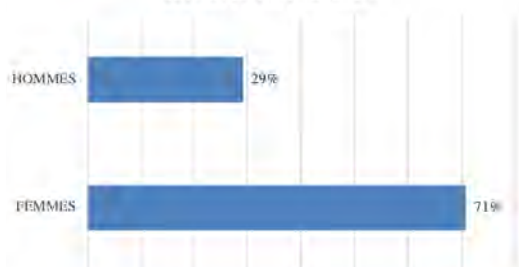
EVENTAIL DES AGES



Ce graphique illustre que la majorité des étudiants (58 %) est reçue en consultation au BAPU lors de leurs premières années du cursus universitaire.

REPARTITION PAR SEXE

RÉPARTITION PAR SEXE



Il n'y a pas de modification notable dans la répartition par sexe en 2020 par rapport à 2019. On constate toujours une forte majorité des femmes accueillies.

Notons cependant que cette répartition est inverse à celle observée dans le cadre du CMPP.

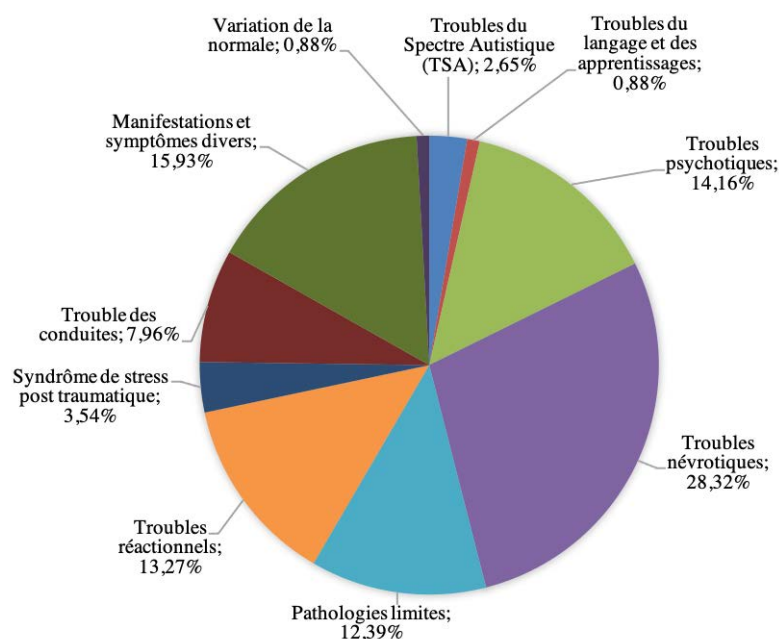
TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2018 ET 2020

	2018	2019	2020
ACTIVITE			
Réalisée	1252	1117	941
FILE ACTIVE			
BAPU	127	110	134
NOUVEAUX			
BAPU		60	85
ARRETS PRISES EN CHARGE			
BAPU		57	38
DUREE MOYENNE DE PC EN MOIS			
BAPU		15	17
ORIGINE DES DEMANDES EN %			
Accès direct			51
Services universitaires			10
Médecine hospitalière			10
Médecine et paramédicaux en libéral			16
Services sociaux			1
Autres			12
ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN %			
Caen			49
Caen la Mer			21
Autres communes du calvados			17
Hors département			9
Bessin et Bayeux Intercom			4
EVENTAIL DES AGES EN %			
18 à 21 ans			58
22 à 25 ans		52	37
≥ 25 ans		42	5
RÉPARTITION PAR SEXE EN %			
Hommes			29
Femmes			71

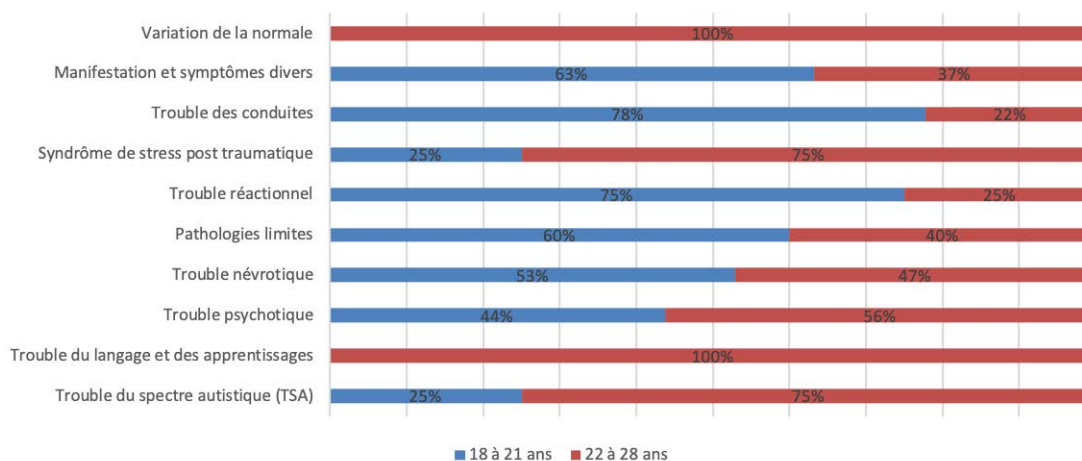
La baisse du nombre d'actes réalisés est à mettre en lien avec la période de la crise sanitaire et une absence relative de demandes pendant le premier confinement.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

TROUBLES NEURO-DÉVELOPPEMENTAUX ET DU PSYCHISME



TROUBLES AGES/BAPU



ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE

L'organisation précédente du BAPU, intégrée au CMPP de la Guidance, permettait la possible sollicitation d'un grand nombre de professionnels pour intervenir, avec une offre diversifiée des moyens thérapeutiques mis à disposition. Cette organisation ne permettait cependant pas la réactivité nécessaire à l'accueil des demandes étudiantes spécifiques, les professionnels étant saturés par les prises en charge. Le délai prévisible de prise en charge fin juillet 2020 pour une nouvelle demande était de plusieurs mois à compter de la rentrée de septembre 2020.

La création d'une équipe dédiée à l'accueil des étudiants à partir de septembre 2020, formalisée par le recrutement d'un médecin psychiatre (0,5 ETP), l'identification de trois professionnels, assistante sociale (0,5 ETP), psychologue (0,5 ETP) et psychothérapeute (0,5 ETP) faisant le choix de consacrer une large partie de leur activité à l'accueil et l'accompagnement des étudiants, a permis dans un premier temps de répondre à toutes les demandes en attente de prise en charge (70 demandes en attente fin juillet 2020).

Dans un deuxième temps, cette réorganisation a permis de maintenir la possibilité d'accueillir les nouvelles demandes de l'année en cours à un délai d'attente inférieur à 21 jours pour un premier rendez-vous d'évaluation. Cette évaluation médicale précoce dans le parcours de soin permet la possibilité d'orienter rapidement le cas échéant vers d'autres structures adaptées à la demande des étudiants, éviter l'écueil d'une attente longue pour ne pas indiquer de prise en charge possible au BAPU.

La période de crise sanitaire a vu une augmentation importante du nombre de demandes, et les indices sont forts pour que la sortie de crise soit accompagnée d'une explosion des demandes. Si un premier accueil reste possible dans des délais acceptables et adéquats avec les demandes des étudiants, la possibilité de proposer des accompagnements psychothérapeutiques nécessaires, demandés en priorité par les étudiants, arrive à saturation, et justifierait le renforcement de l'offre. La période de crise sanitaire a également vu la précarité financière des étudiants se majorer (impossibilité de travailler, notamment) de façon alarmante. Il est également à noter que l'autre actualité est représentée par le mouvement « #MeToo » et associés permettant la libération de la parole des femmes, majoritaires dans les demandes de prise en charge au BAPU. Cette actualité permet un nombre important de révélations de violences subies, récentes ou dans l'enfance, auparavant tues, bien que soutenant le développement de troubles psycho-traumatiques encore probablement sous-identifiés. Ces situations nécessitent un accompagnement social spécifique, adapté pour mieux répondre à ces demandes. L'explosion des demandes fait craindre la saturation de la réorganisation. Les orientations développées ci-après visent à la prévenir au mieux.

RÉFLEXION

Le BAPU doit finaliser un projet d'établissement spécifique, en lien avec la réorganisation réalisée, même s'il est inscrit dans le nouveau projet d'établissement du Centre de Guidance 2019-2023. L'équipe développe dès à présent une offre groupale et le renforcement des moyens dédiés au BAPU est souhaité, notamment pour ce qui concerne l'offre sociale et son développement dans l'environnement des étudiants (aide au dépôt de plainte, liens avec le CROUS et le SUMPPS pour les bourses et les difficultés liées au logement).

Le projet prévoit de développer une offre de prise en charge des étudiants qui ne soit pas uniquement psychothérapique individuelle, mais aussi, des prises en charge de groupe (groupe relaxation et groupe d'affirmation de soi) ainsi que la prise en charge des troubles psycho-traumatiques (EMDR, hypnose).

La constitution en 2020 d'une équipe pluridisciplinaire affectée au BAPU a également prévu l'affectation d'un secrétariat médical afin également de favoriser le lien et les échanges entre les professionnels, les partenaires et les étudiants.

Fin 2020, le BAPU a été sollicité afin de participer à l'élaboration d'un projet de structuration du parcours de soins en santé mentale et en psychiatrie des étudiants.

Des réunions de travail sont actuellement en cours afin de présenter un projet inscrit dans le cadre du Contrat territorial de Santé Mentale de l'ARS.

Le BAPU y participe avec le SUMPPS, le BAPU Gaston Mialaret, Unicaen, la Maison des adolescents.

La création d'une Maison de Santé étudiants sur le site de l'université est visée avec le regroupement et la complémentarité des différentes offres.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2020, un chantier de réorganisation important a été mis en œuvre sur le BAPU.

A la clé, un projet d'établissement renouvelé qui inaugure la mise en œuvre d'une Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, à déployer à compter de 2021 (plusieurs réunions d'un groupe de pilotage sont déjà planifiées)

Moyens mis en œuvre (organisation, instances, etc.)

Le groupe de pilotage a déjà été réuni sous une première forme durant l'année afin d'amorcer une sensibilisation de l'équipe à la démarche qualité, et à la continuité réglementaire et méthodologique existant entre les démarches de projet d'établissement, d'évaluation interne et externe.

Dynamique interne

L'ensemble des salariés ayant été associés à l'élaboration du nouveau projet d'établissement, une dynamique de travail sur l'établissement est en œuvre, au titre de potentialité à orienter vers les travaux ultérieurs qui permettront la mise en œuvre d'un PACQ participatif et efficient.

Le projet d'établissement ou de service

Optimiser l'activité

- Création d'une équipe dédiée à l'accueil et l'accompagnement des étudiants afin de permettre une réponse plus adaptée et rapide aux demandes des étudiants

Améliorer des pratiques

- Développement d'une offre de soin groupale
- Repositionnement du poste d'assistante sociale au sein de la nouvelle équipe BAPU
- Inscrire l'offre du BAPU dans l'offre globale en direction des étudiants

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)



18 rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER

Tél. 02 31 21 01 23

Médecin Directeur : Dr Aymeric de FLEURIAN

Directrice : Véronique DESRAME

E-mail : directrice.dps@acsea.asso.fr

Année de création : 2013

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 24 juin 2013, portant création d'un Centre d'Action Médico-Social précoce à Isigny-sur-Mer à compter du 1^{er} janvier 2014.

POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie jusqu'à 6 ans

FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le CAMSP reçoit une dotation globale.
Le financement est assuré par l'A.R.S. pour 80 % et par le Conseil départemental pour 20%.
Aucune participation financière directe n'est demandée aux familles.

OBJECTIFS

En tant que CAMSP, à Isigny, il développe des actions auprès des enfants de 0 à 6 ans, permettant le dépistage des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, et le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation et le soutien à la parentalité.

ACTIONS

Le CAMSP propose des actions de prévention, d'observation, de soutien à la parentalité et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents.
Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatre, pédiatre, psychologues, orthophonistes en libéral par convention, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants.

Le CAMSP assure une fonction de dépistage et d'aide aux parents à la compréhension des difficultés. Les professionnels sont en lien avec les différents acteurs de l'environnement de l'enfant afin de favoriser l'approfondissement du diagnostic, la mise en œuvre des soins complémentaires et la coordination nécessaire.

Dans sa fonction de soutien et d'accompagnement des familles, le CAMSP mobilise un éducateur jeune enfant permettant un soutien parental, un accompagnement physique dans les environnements usuels de l'enfant et un lien avec l'ensemble des acteurs de l'environnement de l'enfant.

Le CAMSP s'inscrit dans le réseau de santé du Bessin à travers le Groupement de Coopération Sanitaire et le Groupement Normand de Coopération pour l'Enfance à l'Adolescence. Il développe différentes actions et intègre le réseau du territoire avec l'ensemble des partenaires s'occupant de la périnatalité : la périnatalité, la PMI, l'AEMO...

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont inscrits par leurs parents ou leurs représentants légaux auprès du secrétariat. Le secrétariat accueille et enregistre les demandes en effectuant un premier recueil d'informations qui apporte des données cliniques (motif, contexte de l'urgence) et administratives.

Un temps d'accueil enfants - parents libre et sans inscription est proposé mensuellement.

Les médecins examinent toutes les nouvelles inscriptions et un premier rendez-vous est proposé dans le délai le plus adapté au regard des éléments recueillis.

Les premières consultations sont réalisées par un pédopsychiatre ou un pédiatre au CAMSP. Elles ont pour but de faire connaissance avec l'enfant et la famille, d'accueillir la demande et d'aider à formuler les préoccupations qui les amènent à consulter. Si une prise en charge est proposée et acceptée, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les prises en charge proposées, dénommées traitements, -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les professionnels extérieurs, qui interviennent ou qui sont intervenus, pourront être sollicités avec l'accord des parents, dès que cela s'avère nécessaire, pour l'observation et/ou le projet de soins proposé.

Très vite, l'orientation, si cela s'avère nécessaire, est évoquée et travaillée avec la famille afin d'éviter toute rupture de parcours.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h30 à 17h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h30 à 12h30.

SECTEUR D'INTERVENTION

Territoire du Bessin

ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Le CAMSP, après avoir réalisé son évaluation interne en 2018, a été amené à effectuer une évaluation externe, accompagné par un cabinet extérieur d'octobre à décembre 2020.

Cette démarche d'évaluation externe avait pour objectif :

- de porter une appréciation globale de la structure et de son projet et de préciser ses aspects fonctionnels, les conditions de mise en œuvre des missions et la prise en compte des besoins et des droits des usagers.
- d'examiner les suites des résultats de l'évaluation interne,
- de proposer des axes d'amélioration afin de renforcer la dynamique institutionnelle et de s'inscrire dans la démarche de développement continue de la qualité.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due à la COVID.

Lors du premier confinement, le CAMSP a été amené à réorganiser son fonctionnement afin de respecter les mesures sanitaires tout en continuant à soutenir les jeunes enfants. Les consultations individuelles et groupales sur site et les réunions avec les équipes extérieures ont été suspendues. Des permanences téléphoniques (médicale, psychologique et administrative) ont été mises en place dans les locaux du centre de Guidance à Caen. L'ensemble des professionnels du CAMSP en travail à domicile est resté mobilisé afin d'assurer des liens téléphoniques réguliers avec les familles. Afin de favoriser le travail pluridisciplinaire, des synthèses ont été organisées par téléconférence ainsi que des réunions téléphoniques avec les partenaires extérieurs.

Lors du 2ème confinement, les consultations individuelles ont été maintenues en présentiel en respectant les règles sanitaires afin de garantir la sécurité de tous.

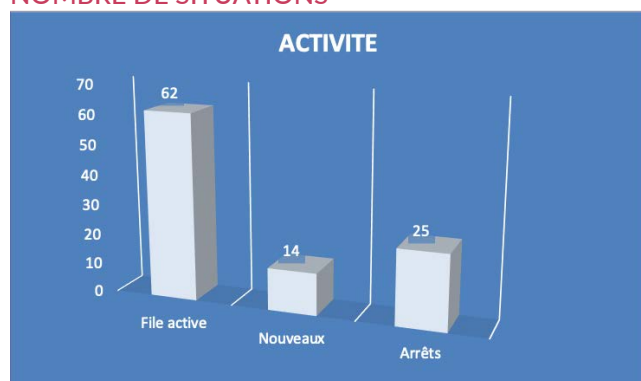
Ces périodes ont engendré une baisse de l'activité réalisée. Les demandes ont continué à affluer, mais « les petits réveils », proposés comme premier accueil sans rendez-vous et dès lors qu'une demande est formulée, ont été mis à mal car, après la période de confinement, les mesures de prévention ont privilégié les accueils sur rendez-vous et fixé le nombre d'accueil possible.

COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE

Malgré la crise sanitaire, l'activité réalisée du CAMSP reste élevée : 1 574 actes.

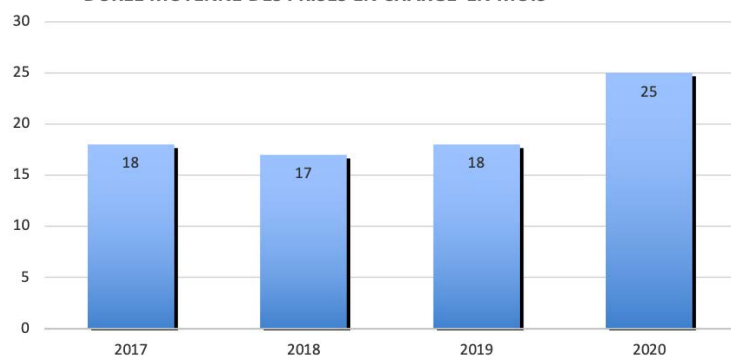
Les actes Covid correspondent à 155 actes.

NOMBRE DE SITUATIONS



62 enfants ont bénéficié d'une prise en charge thérapeutique sur l'année 2020 dont 14 nouveaux. Cette baisse de la file active et des admissions par rapport à l'année précédente s'explique en partie par la crise sanitaire et par conséquent par la suspension des groupes d'accueil des petits ainsi que par un temps de psychologue en congé maternité non remplacé.

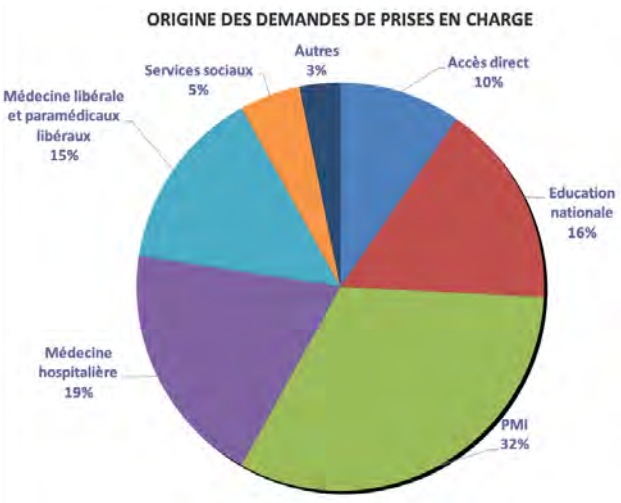
DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE EN MOIS



DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

Nous pouvons préciser que plus de 70 % des enfants sont dans la file active depuis moins de 2 ans et 28 % entre 3 et 4 ans. Cette durée importante s'explique par le manque d'offres de soin de proximité en aval du CAMSP sur le territoire du Bessin, hormis l'Antenne CMPP d'Isigny. Par ailleurs, lorsqu'une orientation vers le CMPP est envisagée, l'enfant, avec l'accord des parents, est maintenue au CAMSP jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

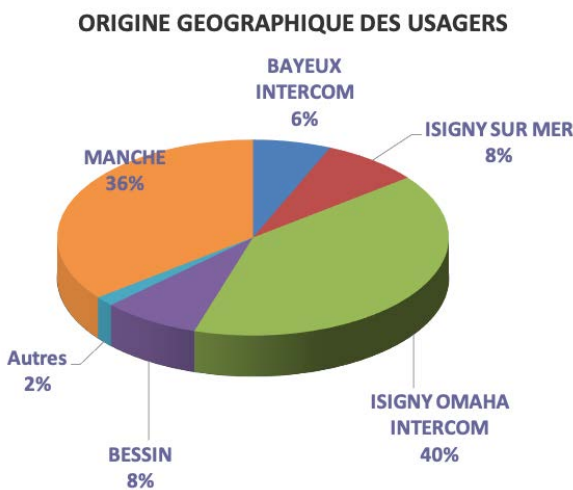
ORIGINE DES DEMANDES



Les orientations vers le CAMSP sont essentiellement effectuées :

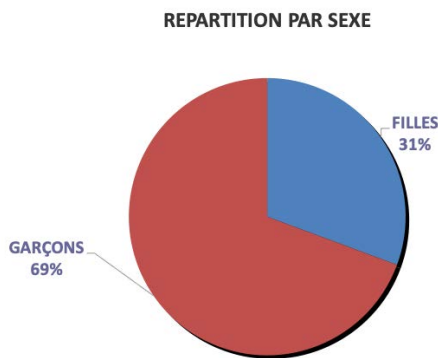
- par le secteur médical hospitalier, libéral et PMI représentant ensemble 66 %
- des structures à l'origine de l'orientation.
- par le milieu scolaire avec 16 % des orientations.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE



A l'instar de l'an passé, 40 % des enfants suivis au CAMSP sont domiciliés sur le territoire d'Isigny Omaha Intercom créé par fusion des communautés de communes Balleroy, Le Molay-Littry, Isigny Grandcamp et Trévières. Notons une augmentation de 10 % par rapport à 2019 de la file active provenant du département de la Manche et l'élargissement du territoire d'intervention.

REPARTITION FILLES/GARCONS



Il existe une très nette surreprésentation des garçons.

elle reste insuffisante. Cela est lié au manque de disponibilité des professionnels permettant une présence effective dans les lieux de néonatalogie éloignés de la structure. La part des 5-6 ans est en augmentation en lien avec le manque d'offre de soins en aval et la saturation de l'Antenne CMPP d'Isigny. Cela pose la question de la place de la prévention et du repérage précoce afin de garantir une entrée le plus tôt possible dans le dispositif. Les soins précoces (dans les deux premières années) sont au cœur des missions des CAMSP car ils permettent une meilleure potentialité évolutive.

REPARTITION PAR AGE

La répartition est équilibrée entre les enfants âgés de 2 à 4 ans et ceux âgés de 5 à 6 ans. Ces tranches d'âge les plus représentées au CAMSP s'expliquent par le repérage à l'école. Même si la proportion des moins de 2 ans augmente légèrement,

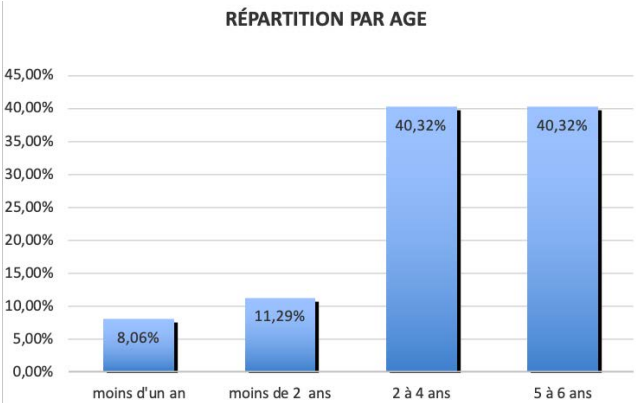


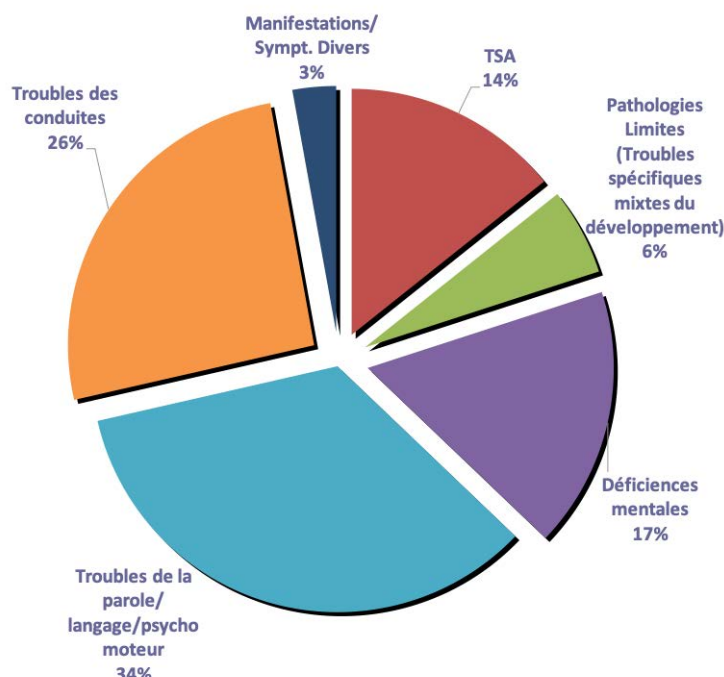
TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIVITE					
Prévisionnelle	600	600	600	600	600
Réalisée	1316	1556	1555	1840	1574
FILE ACTIVE	75	73	80	75	62
NOUVEAUX	43	27	34	31	14
ARRET PC	INR	INR	28	17	25
DUREE MOYENNE DE PC en mois	8	18	17	18	25
ORIGINE DES DEMANDES EN %					
Accès direct	INR	INR	12	13	10
Education nationale	INR	INR	18	13	16
Médecine hospitalière	INR	INR	12	10	19
Médecine et paramédicaux en libéral	INR	INR	26	22	15
Services sociaux	INR	INR	3	10	5
PMI	INR	INR	23	29	32
Autres			6	3	3
ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN %					
Bessin	INR	INR	3	9	8
Bayeux Intercom	INR	INR	19	3	6
Autres	79	76	2	4	2
Manche	21	24	26	27	36
Isigny	INR	INR	50	17	8
Isigny Omaha Intercom	INR	INR	INR	40	40
EVENTAIL DES AGES EN %					
moins d'un an	INR	INR	11	7	8
moins de 2 ans	INR	INR	13	9	12
2 à 4 ans	INR	INR	46	49	40
5 à 6 ans	INR	INR	30	35	40
RÉPARTITION PAR SEXE EN %					
Filles	46	43	43	28	31
Garçons	54	57	57	72	69
ARRETS ET ORIENTATIONS EN %					
FIN DE SUIVI APRES ENTENTE	INR	INR	57	65	60
DECISION PARENTALE	INR	INR	36	35	20
Autres	INR	INR	7	0	20

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

REPARTITION PAR TROUBLES

REPARTITION PAR TROUBLES



La répartition des troubles reflète bien les enjeux du territoire dont il ne faut pas perdre de vue les spécificités (ruralité, peu de maillage en transports, faible niveau socio-économique, accès retardé aux soins). La part d'enfants adressés pour des troubles des conduites correspond au repérage par l'école maternelle d'enfants présentant des problèmes quant aux règles sociales, en lien avec des problématiques éducatives. Les troubles de la parole, du langage et psychomoteur sont souvent (mais non exclusivement) liés à un manque de stimulation dans des contextes carenciels. Ces deux typologies de problématiques conduisent à un adressage par la PMI ou l'école. Enfin, la déficience mentale correspond à la part des enfants qui intègrent le dispositif le plus précocement avec des troubles d'origine somatique (éventuellement génétique).

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

Plusieurs éléments sont insatisfaisants quant à la prise en charge des enfants. En premier lieu, le manque de prévention précoce, les délais longs pour l'orthophonie pour les - de 3 ans, les défauts de dépistage avant l'entrée à la maternelle (compliqué sur le territoire) limitent la portée du soin en CAMSP avec une entrée trop tardive dans le dispositif.

Cela entraîne une intervention centrée sur le thérapeutique en délaissant la dimension de prévention, impliquant la nécessité de relai en fin de prise en charge sur le CAMSP.

La plupart des patients en sortie de dispositif sont orientés vers un relai ESMS (IME, SESSAD) mais aussi trop vers le CMPP du fait du lien institutionnel naturel.

La précocité de l'intervention doit être remise au centre des préoccupations. La réécriture du projet d'établissement doit être un levier pour structurer une nouvelle dynamique d'intervention.

Enfin, il est à noter que la COVID a altéré la prise en charge sur le plan de la qualité des soins mais aussi en terme de délais de prise en charge, notamment avec la suspension des « petits réveils » qui est une porte d'entrée privilégiée dans le dispositif.

RÉFLEXIONS

Après avoir procédé à la réalisation de l'évaluation interne et externe, le projet d'établissement du CAMSP doit être actualisé prochainement.

Son actualisation semble pertinente du fait des changements qui sont intervenus au niveau de l'équipe de professionnels depuis l'ouverture du CAMSP. Dès lors, poser la réflexion collective dans l'objectif de définir des positions institutionnelles élaborées en commun semble d'autant plus important.

Au regard des échanges réalisés dans le cadre de la démarche d'évaluation externe, il paraîtrait important de

croiser les regards sur différents points de réflexion, et ce, afin de préciser et de formaliser davantage des positions institutionnelles partagées dans le nouveau projet d'établissement.

La formalisation de ces réflexions dans le prochain projet d'établissement permettrait d'autant mieux de donner les choix, l'approche et les modalités concrètes d'intervention du CAMSP.

Notre offre de soin s'est enrichie avec des accompagnements en groupes à titre expérimental. D'autres projets sont en cours mais ne sont pas mis en œuvre (médiations animales, expérimentation sensorielle, groupe parent/bébé, groupe lecture d'histoire, groupe pré-scolaire).

Le CAMSP est engagé dans le déploiement de la Plateforme de Coordination et d'Orientation portée à l'association Gaston Mialaret.

Concernant la provenance des enfants accueillis, 36 % des patients viennent de la Manche : Doit-on penser un arrêt des accueils de ce territoire ou envisager une participation du Conseil Départemental de la Manche ?

A fortiori, la différence de réseau partenarial pour les patients de la Manche entraîne des interventions qui demandent plus de temps pour le travail partenarial.

Une réflexion globale sur le territoire d'intervention doit avoir lieu pour limiter le nombre d'indication sur le dispositif, ou pour penser une extension avec des moyens supplémentaires localisés de manière pertinente (Bayeux/Bessin).

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'année 2020 a été marquée pour le CAMSP par la réalisation de l'évaluation externe du dispositif, clôturée tout début 2021.

Par ailleurs, le PACQ formalisé à l'issue de l'évaluation interne de 2018 continue d'être mis à jour chaque trimestre et permet de notifier la réalisation d'actions concourant à l'amélioration de l'offre de service.

MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

Constitué d'une équipe réduite, le CAMSP mobilise l'ensemble des salariés dans le DACQ, ce qui permet une organisation et un fonctionnement souple et exhaustif de l'ensemble des travaux et une participation efficiente au sein des réunions consacrées au PACQ. Rappelons que la DACQ pour l'ensemble des établissements et services du DPS est animée par un chef de service-coordonateur de réseau de la MDA14 et la secrétaire de direction du Centre de Guidance.

DYNAMIQUE INTERNE

L'équipe est mobilisée en son ensemble dans la DACQ, et le PACQ, depuis l'évaluation interne, a été suffisamment travaillé collégalement pour faire sens et servir d'appui à une réflexion collective formalisée « au fil de l'eau » sur les perspectives de développement et de progrès du service.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

En cours de réécriture : description de la méthodologie

A l'issue de l'évaluation externe, faisant elle-même suite à l'évaluation interne, le projet du CAMSP doit entrer en phase de réécriture, sans qu'une organisation ou méthodologie aient encore été validées début 2021 (l'évaluation externe venant d'être finalisée). Cependant, l'intervention d'un intervenant extérieur est privilégié.

En tout état de cause, le prochain projet pourra s'appuyer sur le PACQ et plus encore sur les deux rapports d'évaluation existants.

L'ÉVALUATION EXTERNE (LE CAS ÉCHÉANT) => ABRÉGÉ

Prestataire retenu : ID-ES Consultants

Méthodologie utilisée :

La démarche d'évaluation externe menée par le cabinet retenu s'est appuyée sur la législation et réglementation des ESMS, ainsi que sur les recommandations de bonnes pratiques de la HAS/ANESM.

L'évaluation s'est déroulée en 3 phases :

Phase 1 : Lancement de la démarche et élaboration du cadre de référence :

- Comité de suivi
- Recueil et analyse documentaire
- Note de cadrage

Phase 2 : Collecte du matériau évaluatif :

- Entretiens avec les professionnels
- Entretiens avec les usagers
- Entretien avec un administrateur de l'ACSEA
- Entretiens avec les partenaires
- Consultation des documents sur place

Phase 3 : Rédaction du rapport :

- Rédaction du pré-rapport d'évaluation
- Comité de suivi
- Rédaction du rapport final, abrégé et synthèse.

Personnes rencontrées :

Les évaluateurs ont mené des entretiens et consultations auprès : des professionnels de la structure, de cadres du Département Prévention Santé intervenant dans la dynamique qualité du CAMSP, et d'usagers ainsi que de partenaires.

Résultats : cf. rapport d'évaluation, comprenant l'abrégé

Conclusion du rapport d'évaluation :

« Le CAMSP d'Isigny-sur-Mer est pleinement inscrit dans une démarche d'amélioration continue et formalisée de la qualité. Cette démarche est structurée au niveau associatif et au niveau de la structure.

Le projet d'établissement doit être actualisé prochainement. Au-delà du respect de la période de validité quinquennale du projet d'établissement, son actualisation prochaine semble particulièrement pertinente du fait des changements qui sont intervenus au niveau de l'équipe de professionnels depuis l'ouverture du CAMSP d'Isigny-sur-Mer. De plus, le CAMSP connaît un niveau de rotation du personnel important. Dès lors, poser la réflexion collective dans l'objectif de définir des positions institutionnelles élaborées en commun semble d'autant plus important. Au regard des échanges réalisés dans le cadre de la démarche d'évaluation externe, il paraîtrait important de croiser les regards sur différents points de réflexion (notamment ceux proposés par l'évaluation externe), et ce afin de préciser et de formaliser davantage des positions institutionnelles partagées dans le nouveau projet d'établissement.

Par ailleurs, le projet d'établissement actuel du CAMSP indique synthétiquement les différentes phases du parcours de soins. Toutefois, il n'existe pas de procédures ou de logigrammes permettant de visualiser précisément la structuration du processus d'accompagnement et de soins au sein du CAMSP. L'évaluation externe préconise de formaliser les processus d'accompagnement et de soins, jusqu'à la phase de sortie du dispositif, et ce aux fins de clarification et de lisibilité. Dans ce cadre, il semblerait pertinent de formaliser le processus d'admission et d'évaluation en distinguant et en explicitant (qui, quand, quoi, comment...) notamment les phases suivantes : la gestion du premier contact et les suites données ; les modalités et le processus d'évaluation ; les modalités de définition des objectifs et des prestations en vue de la mise en œuvre de l'accompagnement.

Si, au regard des échanges avec les professionnels et les usagers, la personnalisation et l'individualisation de l'accompagnement semble une préoccupation constante au sein du CAMSP, il n'est pas mis en place de formalisation du projet personnalisé. De même, peu d'écrits professionnels matérialisent et permettent de visualiser la mise en œuvre effective de l'accompagnement. Au regard de la taille de l'équipe, ainsi que des habitudes de travail installées, il est important de souligner la place des échanges informels très réguliers qui participent au croisement des regards et au suivi effectif des situations.

Pour l'évaluation externe, il semblerait important que l'action du CAMSP puisse plus largement et effectivement s'appuyer sur des outils synoptiques de pilotage et de suivi des situations. Ceci plus particulièrement concernant : le suivi des délais d'attentes et la planification des différents temps formels et formalisés de suivi et de synthèses (avec évaluation régulière des éventuels écarts entre la planification et la réalisation effective). »

LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions mises en œuvre	Objectifs atteints	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
avec mesure de l'impact	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires	
Formaliser et valider un modèle de projet individuel d'accompagnement		
Développer la mission de prévention du CAMSP sur son territoire d'intervention	Concernant le lien avec les services de maternité, des contacts ont été pris et des accords de principe convenus, mais pour l'heure peu de situations ont été orientées des maternités vers le CAMSP (une situation de la maternité de Saint Lô a fait l'objet d'une coordination, ayant été d'abord signalée en prévention par le CAMSP). L'équipe pose la question d'une présence systématique aux commissions de sortie de maternité sur les différents hôpitaux pour ancrer ce partenariat.	Les équipes de maternité de Caen et Saint-Lô de Bayeux Le SESSAD de Bayeux CMP adulte Réunions interpartenariales (CRTLA, CRA) Retour systématique aux médecins généralistes
Poursuivre et développer les initiatives de réunions de synthèses inter partenariales, sur le site du CAMSP ou sur sites externes	A valoriser	Réunions de territoire du Bessin
Poursuivre et consolider le travail de coordination avec le CMPP/ guidance d'Isigny Sur Mer.	Dans le cadre de la réorganisation récente, cet objectif a été abandonné après constat d'impacts négatifs : les réunions communes ne permettant pas un partage équilibré des temps entre CAMSP et CMPP.	
Maintenir les réunions de service et transversalité CMPP/CAMSP		

Actions en cours de réalisation	Objectifs visés	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Mettre à jour et diffuser le livret d'accueil du CAMSP.		
Informers les familles sur leurs droits généraux dans le cadre de l'accueil et de la prise en charge au CAMSP (ex : droit à être accompagné par un tiers)		Demande relayée au service juridique ACSEA
Poursuivre les réflexions internes concernant l'organisation de temps d'accompagnement de groupes/ accueils collectifs, en tentant compte de la disponibilité des professionnels	Actions élaborées, plusieurs idées/projets non encore mis en œuvre : médiations animales, Expérimentation sensorielle, groupe parent/bébé, groupe lecture d'histoire, groupe pré scolaire	
Réflexion sur la confidentialité des échanges tél et physiques au RDC des locaux du CAMSP		

Doter le CAMSP d'outils informatiques facilitant la retranscription, le partage et la traçabilité des projets individuels d'accompagnement.		
Acter un découpage non exclusif, de la zone d'intervention du CAMSP en vue d'un déploiement d'actions de prévention.	Un courrier type serait à formaliser pour faciliter la procédure	
Poursuivre les efforts de déploiement de l'offre de service du CAMSP sur l'ensemble du territoire d'intervention	Protocoles à définir à partir d'une approche territoriale/ de zones d'intervention définies	
Promouvoir la création de protocoles d'intervention précoce pour les naissances prématurées.	Un médecin CAMSP pourrait être présent à fréquence régulière au sein des services de néo natalité	
Adapter le projet de fonctionnement et d'organisation du CAMSP, à partir des évaluations internes et CPOM.		
Communiquer ce projet dans le cadre des partenariats internes ACSEA et externes.	Ecriture du projet de service	
Optimiser la signalétique sur Isigny permettant l'accès au CAMSP.		Demande relayée au service juridique ACSEA
Développer la communication autour des « p'tits réveils » et externe du CAMSP		Projet de journée portes ouvertes
Réaliser un diagnostic de besoins concernant les ressources informatiques du CAMSP		

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

DISPOSITIF MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS



- HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE
- ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION

9 place de la Mare
14000 CAEN
Tél. 02 31 15 25 38
Fax. 02 31 15 25 39

Hébergement thérapeutique
10 route de Creully
14610 CAIRON

Directrice administrative : Véronique DESRAME
E-mail : directrice.dps@acsea.asso.fr

Année de création : 2006

Année de création : 2011

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1^{er} avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

CADRE LÉGAL

Décision modificative de l'ARS en date du 7 septembre 2018, portant autorisation de l'hébergement thérapeutique de l'ACSEA à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une capacité de 10 places pour des adolescents, filles et garçons âgés de 12 à 18 ans.

En conformité avec le cahier des charges national des Maisons des Adolescents annexé à la circulaire n°5899/SG du 28 novembre 2016, leur activité ne repose pas sur un régime d'autorisation spécifique. L'ACSEA contribue à la réalisation des missions de la Maison des Adolescents du Calvados (MDA14) en déclinaison du cahier des charges national et à son financement, via, notamment, la mobilisation de crédits médico-sociaux de l'enveloppe ONDAM PH.. Dans ce cadre le présent ESMS expérimental « Hébergement thérapeutique » est également identifié comme l'ESMS support des financements ONDAM PH relatifs aux missions de la MDA14.

POPULATION

- o Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- o Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

FINANCEMENT ACSEA

Fonctionnement : ARS, Conseil Départemental, Ville de Caen

OBJECTIFS

Sur le plan institutionnel

- Décloisonnement, complémentarité et mutualisation : Offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.
- Un réseau départemental de l'adolescence : La Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au cœur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer. Son coordinateur de réseau a pour mission :
 - l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
 - la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
 - le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

Sur le plan technique, éducatif : L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place « particulière » de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en « modèle universel » tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

ACTIONS

- **L'Espace de Soins et de Médiation socioéducative (ESM) :** L'ESM est une unité de prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.
- **L'Hébergement thérapeutique :** Il est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans. Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil « rapide ». Il est implanté à Cailon.

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

L'activité présentée dans ce rapport concerne les services de la MDA14 répondant à une autorisation réglementaire d'établissements/services médico sociaux accordée à l'ACSEA :

- L'Hébergement Thérapeutique
- L'Espace Soins et Médiation pour les accompagnements médico sociaux

La Maison des Adolescents, constituée de plusieurs espaces ou services soumis chacun à des régimes d'autorisations et de tutelles différenciées (parties sanitaires, médico sociales, et hors agrément réglementaire/ en gestion associative propre) constituera complémentirement un rapport d'activité global pour l'année 2020.

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE

INTRODUCTION DONNANT LES ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a notablement impacté l'activité des espaces de la MDA14.

Concernant l'Espace Soins et Médiation, l'impact de la crise sanitaire se ressent par une baisse des accompagnements, nonobstant les adaptations organisationnelles mises en œuvre pour continuer de répondre, durant les périodes de confinement notamment, aux besoins des publics accompagnés.

Concernant l'hébergement thérapeutique, c'est l'adaptation des missions générales de l'établissement aux contraintes posées par le confinement qui marque l'activité 2020. En effet, le service a su se mobiliser afin de proposer un hébergement pour des jeunes vulnérables dans le champ de la protection de l'enfance et du handicap, en soutien et complément d'autres services essentiellement du social mais aussi du médico social impactés par la crise.

Ainsi, l'Hébergement Thérapeutique a pu apporter une réponse aux difficultés des services et des professionnels assurant l'accueil temps plein de ces jeunes et ce, pendant toute la durée du confinement.

L'équipe a parallèlement maintenu un accompagnement pour les jeunes reçus au moment de l'annonce du confinement et durant toute cette période. Cette activité est déclarée comme activité COVID.

1.1 NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

	HT (51*)
PEC au 01/01/2020	13
Sorties	33
Entrées	36
PEC au 31/12/2020	16

*une jeune a fait l'objet d'une sortie et d'une entrée

La file active de l'Hébergement Thérapeutique en 2020 est de 51 jeunes.

Le nombre important d'entrées et de sorties est lié à la période de confinement qui a amené pendant toute cette période à accueillir des adolescents mettant à mal leur lieu de vie et d'hébergement.

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

	ESM (67)
PEC contractualisée/Hôpital de jour	24
PEC contractualisée/Médico social	20
Médiation hebdo/suivis Espace consultation	20
PEC de jeunes en hospitalisation EPSM	3

67 jeunes ont été pris en charge par l'équipe de l'ESM sur l'année 2020 (91 jeunes en 2019) dont 21 adolescents au titre d'un accompagnement médico social pour lesquels 769 demi journées contractualisées ont été réalisées et 20 jeunes au titre des groupes de soutien pour 171 actes. Précisions que les actes réalisés pendant le 1er confinement ne sont pas comptabilisés. Pendant cette période, les professionnels ont proposés pour les jeunes de la file active des entretiens téléphoniques, des liens dématérialisés, des visites à domicile et accueil d'urgence.

La baisse importante de la file active est liée en grande partie à la crise sanitaire. Notons cependant que la réorganisation de la MDA fixée au 1er janvier 2021 (maintien des 5 places l'hôpital de jour et création de l'Espace Accompagnement et Soutien correspondant à l'offre médico sociale), a nécessité le report d'admissions à début 2021.

1.2 DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

Durée moyenne des prises en charge en 2020 : 141 jours

Pour les situations prises en charge en 2020 et sorties définitivement du dispositif, la durée moyenne des prises en charge est de 141 jours (pouvant être répartis en plusieurs périodes de contrats/prise en charge).

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

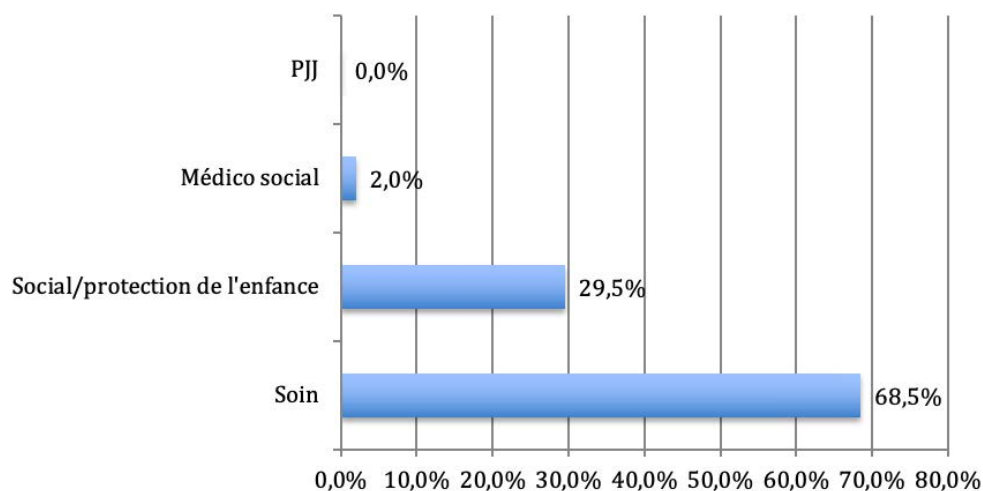
Nombre moyen de demi-journées de PEC/jeune : 36,5

Pour les accompagnements en médico social (soit 21) le nombre total de demi-journées d'accueil s'élève à 769, soit une moyenne de durée de prise en charge de 36,5 demi-journées/jeune, en sachant que les jeunes sont reçus d'une à trois demi journées par semaine.

Pour les jeunes reçus dans le cadre des groupes de soutien (une séance hebdomadaire), la durée correspond à celle du groupe, soit 10 à 12 séances.

1.3 ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE



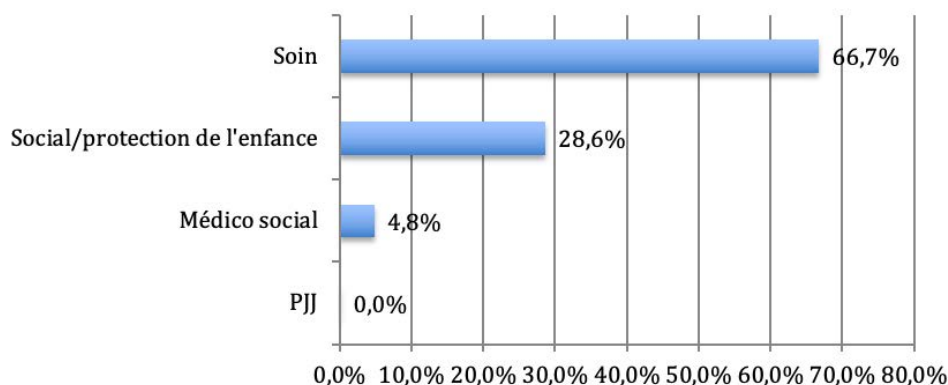
Les orientations provenant de services de santé, et en particulier de la MDA14 (espace consultation) demeurent majoritaires en 2020.

Notons cependant que si les professionnels relevant du soin et principalement de la MDA sollicitent prioritairement l'Hébergement Thérapeutique, les jeunes peuvent être également accompagnés par des services de la

protection de l'enfance ou du médico social.

Ces chiffres montrent la bonne intégration de l'offre Hébergement Thérapeutique dans un parcours interne MDA ou externe avec les professionnels soin y compris ceux des CMPP.

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

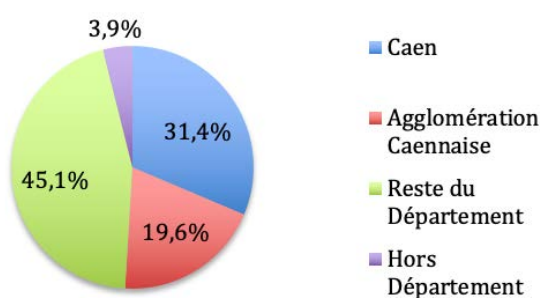


Le secteur du soin est le principal pourvoyeur de situations pour l'Espace Soins Médiation sur son volet médico social, avec ensuite la protection de l'enfance/Conseil Départemental.

A noter, en 2020, deux situations ont été adressées à l'ESM directement de l'Espace Accueil de la MDA14.

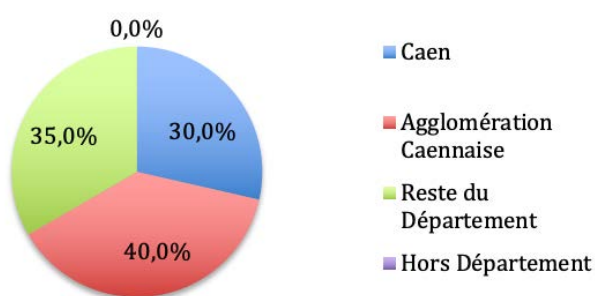
1.4 ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE



Les jeunes accueillis à l'Hébergement Thérapeutique proviennent majoritairement du Département hors Agglomération Caennaise.

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

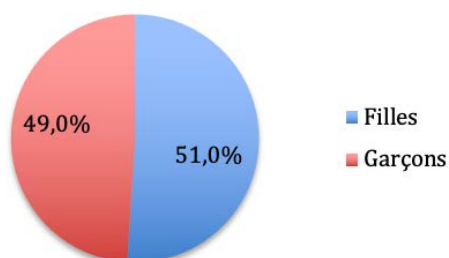


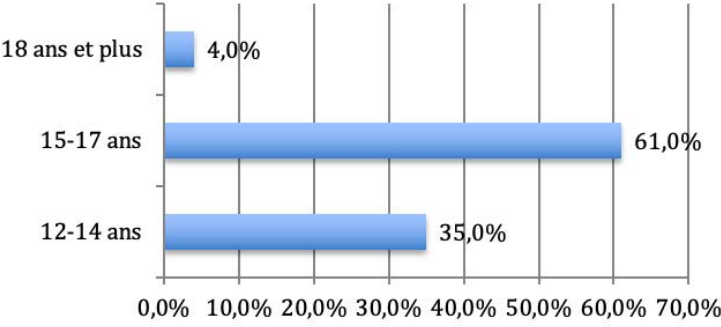
Les jeunes accueillis à l'Espace Soins et Médiation (PEC médico sociale) proviennent majoritairement de l'agglomération caennaise.

1.5 RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

Sexe ratio : 26 filles (51%) pour 25 garçons (49%)

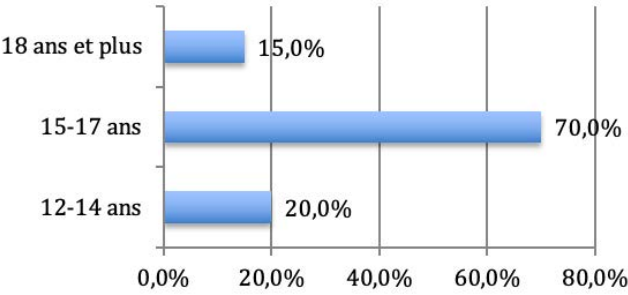
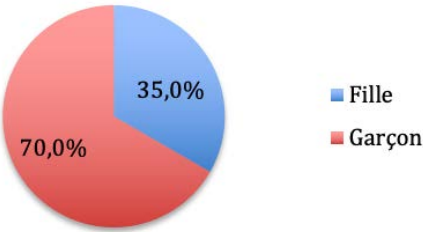




Age : Les 15-17 ans constituent la majorité des jeunes accueils sur l'Hébergement Thérapeutique. Le ratio garçons/filles reste équilibré.

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

Sexe ratio : 7 filles (35%) pour 13 garçons (70%)



Âge : Les 15-17 ans constituent la majorité des jeunes accueils sur Espace Soins et Médiation (PEC médico sociale).

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2020

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES	39 (55)	36 (47)	33 (31)	43 (44)	41 (53)*
DEMANDES SANS SUITE	16	16	3	7	15
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12	10	23	13	10	12
ADMISSIONS TOTALES	24	26	18	33	36
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE					
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT					
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL					
ÉVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE				1	
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET	1	4	3	2	2
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)					
EMPLOI - FORMATION					
TOTAUX	1	4	3	3	2
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	4	2	5	1	2
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	7	9	7	4	14
FORMATION					2
JUSTICE	1	1		3	
MDPH / JUSTICE				1	
SOIN (AMBULATOIRE ET HOSPITALIER)	27	24	21	34	35
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	3,90	4,35	4,14	3,87	5,73
EN MOIS	46,70	52,24	49,68	46,52	68,80
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - ACTES	2 920	2 920	2 920	2 920	2 920
TOTAL RÉALISÉ - ACTES	2 401	2 775	2 785	2 983	2 060
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	419	145	135	63	860

* 10 demandes accueils dispositif répit COVID

	Année	2016	2017	2018	2019	2020
	File Active	39	36	33	43	51
Provenance	Soin	69,0%	67,0%	64,0%	79,0%	68,5%
	Social	19,0%	25,0%	21,0%	16,0%	29,5%
	Médico Social	10,0%	5,5%	15,0%	4,7%	2,0%
	PJJ	2,6%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Origine Géographique	Caen	20,0%	19,5%	18,0%	30,0%	31,4%
	Agglomération Caennaise	30,0%	33,0%	27,5%	23,0%	19,6%
	Reste du Département	50,0%	42,0%	51,5%	44,0%	45,1%
	Hors Département	0,0%	0,0%	3,0%	2,3%	3,9%
Tranche d'âge	12-14 ans	31,0%	36,1%	48,4%	39,6%	35,0%
	15-17 ans	67,0%	44,4%	45,4%	58,1%	61,0%
	18 ans et plus	2,6%	19,4%	6,0%	2,3%	4,0%
Sexe	Filles	48,0%	52,0%	42,0%	53,5%	51,0%
	Garçons	54,0%	48,0%	58,0%	46,5%	49,0%

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

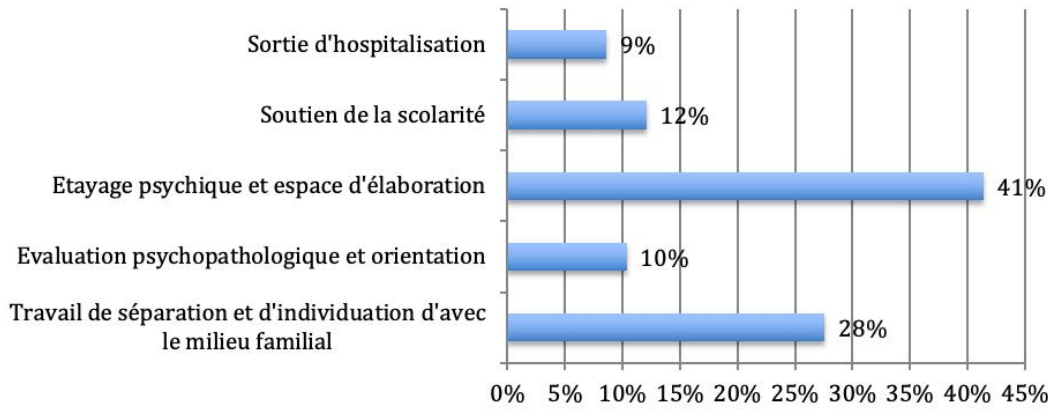
L'Espace de Soin et de Médiation présente des évolutions liées à sa large porte d'entrée : accompagnement éducatif et thérapeutique en complémentarité et soin psychique intensif relevant de l'Hôpital de jour.

Une différenciation des files actives liées à des missions identifiées et différenciées permettrait d'obtenir des indicateurs d'évolution plus précis.

Encore cette année, nous ne sommes pas en mesure de proposer un tableau comparatif des évolutions pour chaque domaine sus visé. Le tableau proposé ci dessous correspond à l'ensemble des jeunes reçus à l'ESM (Hôpital de jour et Médico social) à partir des items retenus par la MDA14.

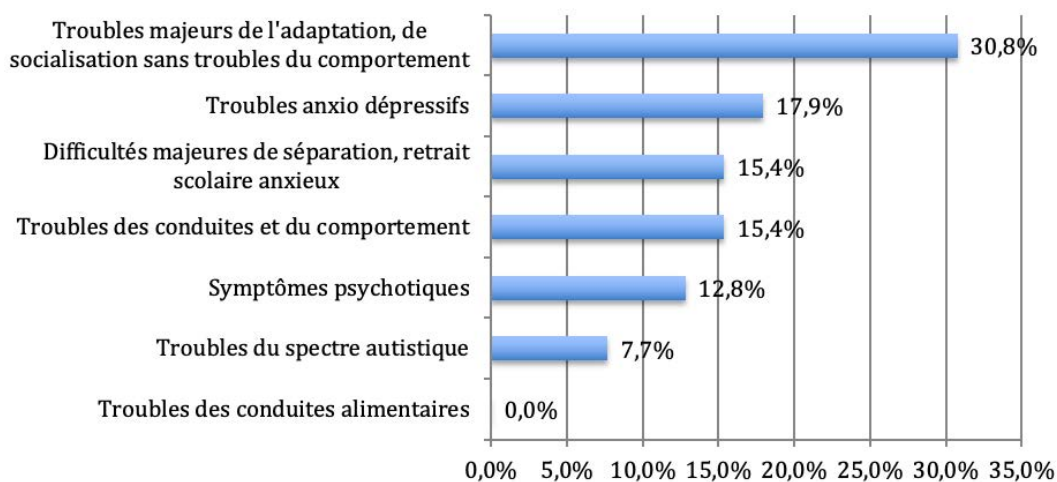
ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE



L'hébergement Thérapeutique accompagne majoritairement des jeunes ayant besoin d'un espace leur permettant de développer l'élaboration de leurs vécus sociaux et psychiques/affectifs, et ayant besoin de temps de séparation concertés d'avec leurs environnements familiaux ou lieux de vie.

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION



Pour 2020, la source de données comptabilisant les problématiques principales de la population accompagnée par l'ESM concerne sans distinction les prises en charge médico sociales et les prises en charge en hôpital de jour.

La problématique la plus fréquemment repérée est celle des troubles de l'adaptation et du comportement, pour près du tiers des jeunes. Les troubles anxio dépressifs constituent le second motif le plus fréquent.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

En 2020, l'activité de l'Hébergement Thérapeutique a été essentiellement marquée par l'adaptation de son offre de service aux contraintes de la crise sanitaire, notamment durant le premier confinement.

L'hébergement thérapeutique a ainsi :

- **Réduit son activité ordinaire** (conformément aux exigences de confinement et après concertation avec les parents et les jeunes reçus), en maintenant un accompagnement personnalisé à distance avec les jeunes bénéficiant d'un contrat de séjour au moment du confinement. Cependant, certains jeunes ont bénéficié d'un accueil temps plein séquentiel avec accord des parents. Les admissions prévues ont été reportées.
- **Elaboré de façon très réactive (en moins de 2 semaines) une offre d'accueil temps plein séquentiel** permettant de proposer une solution aux partenaires confrontés à la mise en œuvre du confinement pour des jeunes accompagnés et pour lesquels le maintien à domicile s'avérait difficile, (essentiellement les adolescents relevant de la protection de l'enfance). Ce projet a été adressé à l'ARS avant mise en œuvre pour accord.

De fait, le service a connu une reconversion rapide et efficiente en réponse aux besoins et demandes des acteurs institutionnels responsables de l'accompagnement de jeunes connaissant de grandes difficultés au sein de leur environnement familial et social, et ne pouvant être pris en charge qu'au sein d'une structure garantissant un accueil à la fois socio éducatif et soignant (c.à.d. en mesure de déployer si besoin des soins psychiatriques).

L'Hébergement Thérapeutique a ainsi accueilli des jeunes issus de la protection de l'enfance notamment, mais également du champ du handicap, à temps plein de façon séquentielle, en relais d'autres structures mises à mal dans l'organisation d'un accueil temps plein (foyer d'urgence, MECS, placement familial et circonscriptions) et ce, afin de participer au maintien de l'accompagnement de ces jeunes et prévenir des ruptures de parcours et d'éventuels passages à l'acte.

Cette activité, qui a fortement mobilisé l'ensemble de l'équipe, a pu notamment se mettre en œuvre grâce à un partenariat entre structures et services sociaux du Département du Calvados déjà consolidé, dans une logique de réponse inter institutionnelle adaptée aux besoins de publics déjà fragilisés.

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

Pour l'année 2020, les principaux constats sont les suivants :

- La part des services de soins dans les orientations vers le service demeure majoritaire (87,5%, dont 66,7% pour les situations prises en charge au titre du médico social) et toujours en légère progression (81,6% en 2019), confirmant la tendance repérée depuis plusieurs années.
- La majeure partie des orientations provient de la MDA, mais cela correspond à la dimension de parcours des

adolescents accompagnés, centrale dans le projet global de la Maison des Adolescents du Calvados.

- Même si les demandes issues du secteur social sont en nette diminution, la part de jeunes bénéficiant d'un suivi au titre de la Protection de l'Enfance reste conséquente, 42,5% (28,6% pour les PEC médico sociales). En effet, ces professionnels adressent prioritairement une demande de soin vers la Consultation de la MDA14, principalement pédopsychiatrique, et l'élaboration de l'orientation se construit avec le consultant au décours de l'évaluation des besoins des adolescents. Ainsi sur les 22 orientations effectuées par la Consultation MDA14, 20 sont des orientations médicales (91%).
- Globalement, les orientations sont majoritairement soutenues par des psychiatres dans 85% des cas.
- Nous constatons une majoration des jeunes présentant des troubles massifs de l'adaptation et des troubles anxio-dépressifs, et une minoration des jeunes présentant des difficultés majeures de séparation comme symptomatologie principale. Néanmoins, les jeunes complètement déscolarisés (en dehors de la question du confinement) sont plus nombreux que l'année précédente (42,5% versus 31%)
- A noter une progression des jeunes bénéficiant d'une mesure de compensation du handicap.
- Ainsi que la stabilité des jeunes scolarisés temps plein, mais progression des jeunes déscolarisés (42,5% versus 31%) au détriment des scolarités partielles ou aménagées.
- *Rq : les chiffres précédents concernant l'ensemble des situations suivies par l'ESM, sauf précision «PEC médico sociale »*

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

SUR L'HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

Le projet de l'Hébergement thérapeutique demeure inchangé pour l'année 2021, et les pistes de développement vont s'inscrire dans la continuité de la dynamique d'amélioration continue de son offre de service.

L'expérience du confinement et de la crise sanitaire permet sans nul doute d'approfondir le champ des relations inter partenariales, en lien avec le déploiement de la nouvelle organisation de la Maison des Adolescents du Calvados à compter du 1er janvier 2021.

L'hébergement thérapeutique a su démontrer sa réactivité, sa capacité d'adaptation et sa complémentarité pour des jeunes relevant de la Protection de l'Enfance

La nécessité de penser son offre de jour tout en maintenant son principe d'accueil séquentiel et complémentaire va être travaillé en lien avec le déploiement d'un espace d'accompagnement et de soutien au sein du socle MDA14 est un axe de travail.

Un travail va être engagé également sur les différents processus existants dans l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée par l'Hébergement thérapeutique afin de les améliorer essentiellement dans la lisibilité des différents acteurs (internes, externes).

SUR L'ESPACE SOIN ET MÉDIATION

L'Espace Soins et Médiation connaît début 2021 une évolution majeure : d'un dispositif fonctionnant sur la base d'une double activité médico sociale et sanitaire (Espace Soins et Médiation), deux dispositifs distincts sont organisés :

- Un hôpital de jour/CATTP en gestion sanitaire (EPSM)
- Un Espace Accompagnement et Soutien, en gestion médico sociale (ACSEA), rattaché au socle MDA14, proposant des accompagnements individuels et groupaux, sur site et dans l'environnement des adolescents, ainsi que des soutiens éducatifs, de rescolarisation, et à la parentalité.

L'offre de ce nouvel Espace Accompagnement et Soutien doit permettre d'apporter également une réponse adaptée et rapide en lien avec le projet des adolescents et l'offre des différents partenaires. Les jeunes pourront être orientés par tout service, dispositif ou établissement accueillant et accompagnant des publics adolescents.

Cette nouvelle organisation permettra à chacun des deux espaces de développer une offre de service davantage spécialisée, tout en restant complémentaire et plus lisible au sein de la Maison des Adolescents du Calvados.

DEMARCHE QUALITÉ

L'année 2020, en raison de la crise sanitaire et des adaptations organisationnelles qui en ont résulté, n'a laissé que peu de disponibilité pour commencer à mettre en œuvre la DACQ sur les Espaces Soin et Médiation et sur l'Hébergement thérapeutique de la Maison des Adolescents du Calvados.

Par ailleurs, le chantier de réorganisation de la Maison des Adolescents faisant suite à la redéfinition des autorisations réglementaires des différents espaces qui la constituent a considérablement avancé, donnant début 2021, à l'issue des travaux menés en concertation avec les équipes, une structure organisationnelle qui sera mieux à même d'intégrer des principes et une méthodologie d'amélioration continue de l'activité médico sociale.

2020 a donc été une année, si ce n'est de formalisation de la DACQ, tout du moins d'écriture, de validation et de mise en œuvre d'une organisation renouvelée et de projets de services (MDA Socle notamment qui intègre la partie médico sociale de la MDA Place de la Mare)

De fait, si la DACQ dans cette nouvelle organisation ne concerne du point de vue réglementaire que l'Hébergement Thérapeutique (seul service de la MDA14 soumis aux obligations d'évaluation interne et externe) il est prévu de déployer la démarche sur l'ensemble des espaces (hors sanitaires) de la MDA Socle, selon un principe de cohérence interne et avec pour finalité de faire bénéficier ces espaces de la méthodologie et des outils de l'amélioration continue.

À court terme, les perspectives de travail concernant la DACQ touchent donc principalement à l'adaptation du projet d'établissement de l'Hébergement Thérapeutique afin de l'inscrire en complémentarité et transversalité de l'offre MDA14 qui, pour les services présents Place de la Mare, ont finalisé leurs projets de service en 2020. Le projet d'établissement de l'Hébergement Thérapeutique devra être finalisé pour 2022. La définition d'un PACQ, en prévision des évaluations internes et externes à échéance 2023, avec en premier lieu un travail de sensibilisation est à poursuivre avec l'équipe dans la continuité des premières réunions organisées en 2019 qui ont eu pour premier résultat de commencer à dresser un inventaire des documents et procédures obligatoires existant ou à développer sur le service au regard des impératifs de la loi 2002.02.

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
ADSEAM	Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
ADSEO	Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adolescence de l'Orne
AED	Aide Éducative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AER	Action Educative Renforcée
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AG	Assemblée Générale
AIT	Atelier d'Insertion et de Transition
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALTEA	Association pour le Logement Temporaire et l'Hébergement d'Alençon
AMP	Aide Médico-Sociale
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
APAEI	Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés
APSV	Accueil des Personnes en Situation de Vulnérabilité
ARPE	Accueil Relais Parents Enfants
ARRFIS	Association Régionale de Recherche et Formation à l'Intervention Sociale
ARS	Agence Régionale de Santé
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés
AUDA	Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile
BAPU	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire
CA	Conseil d'Administration
CAE	Conseil d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientat
CAPA-SH	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CASJMA	Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur
CCE	Comité Central d'Entreprise

CCNT	Convention Collective Nationale du Travail
CD	Conseil de Direction
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indeterminée
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDQE	Comité Démarche Qualité et Evaluation
CD14	Conseil Départemental du Calvados
CE	Comité d'Établissement
CEMEA	Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active
CEO	Comité Économique Opérationnel
CER	Centre Éducatif Renforcé
CERReV	Centre d'Études et de Recherches sur les Risques et la Vulnérabilité
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFG	Certificat de Formation Générale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CHSCT	Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIFA	Compte Investissement Formation Adhérent
CIL	Correspondant Informatique et Libertés
CLBN	Centre de Loisirs Basse Normandie
CLIS	Classe d'Inclusion Scolaire
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLPD	Comité Local Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPEA	Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
CMS	Centre Médico Social
CNAEMO	Carrefour National des AEMO
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNLAPS	Comité Nationale de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée
CNSA	Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie
CoDACQ	Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
COMEX	Comité Exécutif (dans plusieurs organismes dont la MDPH)
COPIL	Comité de Pilotage
CORH	Comité Opérationnel Ressources Humaines
CP	Commission Permanente
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOMM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés
CRA	Centre de Ressources Autisme
CRESS	Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire
CRF	Croix Rouge Française
CROP	Centre de Ressources de l'Ouïe et de la Parole
CROSMS	Comité Régionale de l'Organisation Sociale et Médico Sociale
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CRTLA	Centre de Référence des Troubles du Langage et de l'Apprentissage
CSAF	Chef de Service Administratif et Financier
CSE	Chef de Service Éducatif
CSSE	Chef de Service Socio-Éducatif
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DACQ	Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
DAF	Directeur Administratif et Financier
DAIA	Dispositif Accueil Intégré et Accompagnement
DALA	Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente
DASA	Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie
DATU	Département d'Accueil et Traitement des Urgences (CHU de Caen)
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DFE	Département Foyers Éducatifs
DG	Directeur Général
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DI	Déficient Intellectuel
DIF	Droit Individuel à la Formation
DIP	Département Insertion Prévention
DIPM	Document Individuel de Protection des Majeurs
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DMO	Département Milieu Ouvert
DP	Délégué du Personnel
DPC	Développement Professionnel Continu
DRD	Directeur Recherche et Développement
DRDP	Direction Recherche Développement Projets
DRJCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DS	Délégué Syndical
DSC	Délégués Syndicaux Centraux
DSS	Direction Services Solidarité (CG14)
DUD	Document Unique de Délégation
EAC	Entreprise Adaptée Conchylicole
EAR	Entreprise Adaptée de Restauration
EDAI	Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion
EEN	Encadrant Éducatif de Nuit
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIG	Prestataire Informatique
EMS	Etablissement Médico-Social
EPE	Ecole des Parents et Éducateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESM	Espace de Soin et de Médiation
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ESS	Equipe de Suivi de la Scolarisation
ESY	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP	Equivalent Temps Plein
ERR	Espace Réseau Ressource
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex. FNARS)
FAU	Foyer Accueil Urgence
FDV	Foyer De Vie
FE	Foyers Educatifs
FIMA	Fonds d'Investissements Mutualisés sur Amortissements
FJT	Foyers Jeunes Travailleurs
FNARS	Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre D'Asile
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire

GED	Gestion Electronique des Données
GEM	Groupe d'Entr'Aide Mutuelle
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GPAF	Gestion Prévisionnelle des Actions de Formation
GPEMC	Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Métiers et des Compétences
HAD	Hospitalisation À Domicile
HEA	Handicap et Éducation Adaptée
HLM	Habitations à Loyers Modérés
ICB	Institut Camille Blaisot
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IME	Institut Médico Educatif
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instance Représentative du Personnel
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAIF	Mutuelle Assurance des Instituteurs de France
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
OETH	Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PEAF	Projet Educatif Accueil Familial
PEF	Protection Enfance Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPF	Plan Prévisionnel de Formation
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissements

RGE	Réunion Générale de l'Encadrement
RGF	Règlement Général de Fonctionnement
RH	Ressources Humaines
RIA	Règlement Intérieur Associatif
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSVA	Réseau de Services pour une Vie Autonome
RSI	Responsable des Systèmes d'Informations
SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés
SAMO	Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
SAP	Service d'Action Préventive
SATC	Service ATC (tutelle)
SBN	Sauvegarde Bas Normande
SDF	Sans Domicile Fixe
SEGPA	Section Enseignement Général & Professionnel Adapté
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SERAS	Soutien Educatif en Réseau et accompagnement à l'Autonomie Sociale
SESSAD	Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SESSD	Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
SHEMA	Société Hérouvillaise d'Économie Mixte pour l'Aménagement
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIEG	Service d'Intérêt Économique Général
SIMAP	Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales
SIRH	Système Informations des Ressources Humaines
SIT	Soutien Info Tutelle
SITP-PRO	Semi Internat à Temps Partagé PROfessionnel
SPFS	Service de Placement Familial Spécialisé
SPMO	Service de Placement en Milieu Ouvert
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
SUD	Solidaires, Unitaires & Démocratiques (Syndicat salarié)
SYNEAS	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale
TBD	Tableau De Bord
TCC	Troubles de la Conduite et du Comportement
TH	Travailleur Handicapé
TPE	Tribunal pour Enfants
UAT	Unité d'Accompagnement par le Travail

UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDES	Union des Employeurs de l'économie Sociale & solidaire
UE	Unité d'Enseignement
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
UNIFAF	OPCA des entreprises de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico sociale
UNIFED	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social
UPA	Union Professionnelle Artisanale
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social
USI	Unité de Soutien à l'Inclusion (scolaire)
VAD	Visite Au Domicile
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience